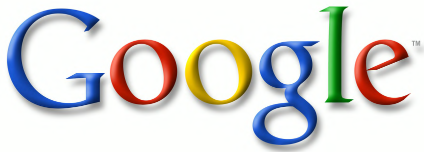


COLLECTION

DES INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

PUBLIÉE

Sous la Direction du Ministère de l'Instruction Publique

Archives départementales de la Sarthe

INVENTAIRE - SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

POSTÉRIEURES A 1789

RÉDIGÉ PAR J. DUNOYER DE SEGONZAC ET J. CHAVANON, ARCHIVISTES.

SARTHE

Série L.

DOCUMENTS DE LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

(1789 — an VIII)



LE MANS

EDMOND MONNOYER, IMPRIMEUR, PLACE DES JACOBINS, 12

1898

INTRODUCTION

Ce sixième volume de l'*Inventaire sommaire* des Archives départementales de la Sarthe est consacré à l'analyse des documents de l'époque révolutionnaire qui composent la série L.

Ce fonds, l'un des plus riches et des plus précieux du dépôt auquel il appartient, a une histoire qui n'est pas sans intérêt.

Lors de l'entrée des Vendéens au Mans, au mois de décembre 1793, presque toutes les archives anciennes et modernes rassemblées dans une salle basse de l'ancienne abbaye de la Couture, déjà devenue le siège de l'Administration centrale et de ses bureaux, furent empilées dans trente-deux tonnes et quelques caisses, et envoyées d'abord à Bonnétable, puis à Chartres. On a de ce fait plusieurs témoignages, particulièrement ceux qui sont fournis par des documents signalés dans le présent livre (1), et celui de Chesneau-Desportes, ancien conseiller au Présidial du Mans, contemporain des célèbres événements et qui y joua un certain rôle (2). Chesneau-Desportes fit partie de la Commission des Arts qui tria les documents envoyés au Mans par les districts en 1792. En 1800, il était conseiller et secrétaire général de la préfecture de la Sarthe et procéda, en cette dernière qualité, à la première organisation du dépôt des Archives départementales. L'inventaire très sommaire, suivi d'un « *État des lacunes* » qu'il en dressa en 1817, nous reste. En tête de ce manuscrit se trouve un « *Précis historique des événements qui ont eu lieu dans le* « *département de la Sarthe depuis 1790,* » considérés surtout au point de vue de la destruction des archives. L'auteur y raconte que la plupart des papiers de l'administration en fonction partirent pour Chartres, avec les titres de l'ancien régime, et n'en revinrent que quatre ans plus tard, après la défaite décisive des royalistes. Il fait remarquer que dans ce double déplacement, des liasses et des registres s'égarèrent, comme il était déjà arrivé lors du transport des titres féodaux de chaque district au chef-lieu du département.

L'importance de ces pertes de documents s'accrut encore en 1799. L'armée royale, commandée par M. de Bourmont, surprit le Mans le 6 octobre de cette année et se porta dans tous les établissements publics.

« Cette armée, écrit Chesneau-Desportes, qui ne connaissait que son zèle et son dévouement pour la cause du Roi, « croyait qu'il fallait anéantir tous les papiers et registres qu'ils trouvèrent dans les bureaux de la municipalité et du « département : ils bouleversèrent les bureaux de la ville : jettèrent par les fenêtres environ quatre cents registres « anciens qui étaient de la plus grande utilité, non seulement pour les propriétés municipales et particulières, « mais pour l'histoire. Malgré le temps affreux qu'il faisait, tous ces papiers et registres furent livrés aux flammes « qui les consumèrent en moins d'une demi-heure : les registres de baptêmes, mariages et sépultures ne furent pas « épargnés. Pendant ce temps, d'autres s'étaient portés au District et au Département, avaient déjà commencé pareille « dilapidation dans les salles, les bureaux, défoncé quelques tonnes du dépôt dont ils déchiraient les titres et les « liasses, les disséminaient et foulaient aux pieds dans les cours, lorsque M. de Bourmont, averti de ce désordre, se « présenta, fit retirer sa troupe égarée par une ardeur indiscrète et une ignorance complète du mal qu'elle « faisait... » (3).

(1). V. surtout art. 156.
(2). V. sur Chesneau-Desportes, Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe.* T. III, 401 et ss. (Le Mans, 3 in-12, 1869-72).
(3). Rapport ms. aux Archives de la Sarthe, p. 8.

Quelques membres de la Société Royale d'Agriculture, parmi lesquels Chesneau-Desportes, étaient occupés à classer les papiers et les livres déposés à la Couture : cette invasion arrêta et détruisit en partie leur ouvrage. Ils le reprirent dès que les Vendéens eurent disparu. Malheureusement ils ne purent réintégrer qu'un petit nombre de pièces jetées dehors qui n'avaient pas trop souffert de l'humidité.

L'année suivante, comme je l'ai dit, Chesneau-Desportes, entreprit l'installation des archives. Je cite encore son mémoire inédit pour faire connaître les lacunes qu'il constatait dans les documents de la période révolutionnaire.

... « Article 5. — *Département de la Sarthe.* — Il ne manque dans la série des registres de l'Administration « départementale établie en 1792, jusqu'à son remplacement par la création des préfectures, que le premier qui a « dû être ouvert et commencé dès l'origine de cette administration jusqu'au 5 messidor an II. — La petite liasse de « correspondance ministérielle ne peut former la totalité des lettres qui ont dû être écrites depuis 1790, jusqu'à la » création des Préfectures ; cette correspondance a dû être soustraite ou dilapidée.

« *District du Mans.* — Les 2e, 3e et 4e registres de correspondance administrative de ce district avec le Directoire du département des années 2 et 3 (1793 et 1794) sont remplis de lacunes, blancs, ratures et délibérations « biffées, ainsi que divers arrêtés qui n'eurent pas, sans doute, leur exécution. Il y a très peu de ces délibérations et « arrêtés qui soient signés par les membres composant le district.

« *District de La Flèche.* — Il n'est point étonnant qu'il ne se trouve aux Archives aucuns registres administratifs « de ce district. L'armée vendéenne, en 1793, arriva à La Flèche presque aussitôt qu'on fut informé de la direc- « tion qu'elle prenait. Les administrateurs de ce district ne purent avoir le temps nécessaire de faire les caisses, ballots « de leurs papiers, registres, et l'envoi de ce qui concernait ce district s'est réduit aux seules pièces énoncées dans « l'inventaire, sous la dénomination du District de La Flèche.

« *Districts de Mamers, de Château-du-Loir, de Fresnay.* — Il ne paraît pas de lacune dans ces trois districts.

« *District de La Ferté-Bernard.* — Je n'ai pu pénétrer les raisons qui ont motivé cette absence totale des « registres de correspondance administrative.

« *Districts de Saint-Calais et de Sillé-le-Guillaume.* — Les registres de ces districts se suivent, et je n'y vois « point de lacune.

« *District de Sablé.* — Il manque la correspondance et les registres de ce district depuis sa création jusqu'à l'ar- « rivée de l'armée royale, même motif que pour La Flèche.

« *Article 6.—Cantons.*— Toute la correspondance secrette contre les détenus par ordre du comité de surveillance, « le registre des dénonciations, arrêtés de la société populaire, ordres d'arrestation, incarcérations avec les pièces y « relatives, furent brûlés en 1793 par l'armée vendéenne. Partie des détenus fut mise en liberté par cette armée, « l'autre fut traînée à Chartres où ils furent relâchés faute de pouvoir indiquer les motifs de leurs arrestations, en « sorte qu'il n'existe aux Archives que les dénonciations, délibérations du *club* ou Société populaire, arrestations « ordonnées par les administrateurs du district, postérieurement à la reprise des séances après le départ de l'armée « vendéenne. » (1)

Chesneau-Desportes, on le voit, fut le premier archiviste de la Sarthe digne de ce nom. Il y a tout lieu de croire que tant qu'il exerça les fonctions de secrétaire général, il veilla à ce que l'ordre qu'il avait donné au dépôt y fût maintenu. Après sa mort, arrivée en 1828, ses successeurs firent sans doute moins bonne garde et l' « employé « chargé de la classification des papiers, » suivant l'expression de l'Annuaire de ce temps, négligea son service. Aussi, M. Charles Louandre, élève pensionnaire de l'Ecole des Chartes, chargé en 1838, par le Ministre de l'Instruction publique de visiter et de classer les diverses Archives de la Sarthe, dut-il mettre de nouveau en ordre les papiers de la future série L, aussi bien que les autres fonds. Il semble toutefois, d'après l'état qu'il dresse de ces documents, dans ses rapports, que de nouvelles lacunes graves ne s'étaient pas produites. Presque tout ce dont Chesneau-Desportes avait signalé la présence fut retrouvé par M. Ch. Louandre. Il en est de même depuis 1838.

Je ne crois pouvoir mieux faire que de rapporter textuellement le passage du rapport adressé par M. Louandre au

(1) Même rapport, p. 59 et ss.

Ministre le 20 juillet 1838 et relatif aux documents qui nous intéressent. On y trouvera la physionomie, encore exacte aujourd'hui, du fonds révolutionnaire, et l'appréciation juste de sa valeur. « J'ai conservé, dit le chartiste « en mission dans la Sarthe, des administrations de la Révolution tout ce qui se rattachait à d'importants souve- « nirs ; l'histoire de cette grande époque sera facile aux personnes du pays qui voudront maintenant l'entreprendre ; « les minutes des séances de l'administration centrale, les arrêtés du directoire exécutif du département, les comp- « tes décadaires et les correspondances des commissaires près les administrations municipales ont été dégagés d'a- « bord du fatras sous lequel ils se trouvaient enfermés; j'ai réuni à ces précieux documents les inventaires « des maisons religieuses, des vases sacrés, ornements, objets d'art qui se trouvaient déposés dans les églises, ainsi « que les registres des districts de Château-du-Loir, de Sablé, de St-Calais, de Mamers et du Mans: ces registres « existent par séries complètes. J'ai également rassemblé dans 22 cartons sous ce titre : *Doc. relat. à l'hist. polit. « et milit. du pays,* tous les dossiers adressés par les communes aux administrations supérieures : cette série me « parait d'un haut intérêt, car on y retrouve écrits sous l'impression saisissante des événements contemporains « les récits des combats dont ce pays a été le théâtre et des troubles sans nombre provoqués par l'agitation des temps. « L'état des pertes éprouvées par les habitants à la suite des guerres civiles, les fixations du maximum, les convo- « cations des assemblées primaires, les états nominatifs des fonctionnaires, des électeurs et des éligibles, les listes « des suspects, les arrêtés des comités défensifs complètent le tableau : peut-être le temps n'est-il pas encore venu « de communiquer à toutes personnes ces précieux documents. On pourrait craindre de blesser les susceptibilités « de certaines familles en livrant avec indiscrétion à la publicité des noms qui vivent encore et des faits trop près de « nous pour ne point réveiller quelques haines. Du reste, toutes les pièces de cette série doivent être soigneusement « conservées, car elles ont toutes leur valeur historique. »

En exécution des circulaires ministérielles de 1841 et de 1874, par deux fois, le classement de la série L a été refait. M. Bellée qui rédigea en 1868 un premier inventaire sommaire resté manuscrit, retrouva le fonds tel que l'avaient connu Chesneau-Desportes et M. Ch. Louandre. M. Dunoyer de Segonzac, mon prédécesseur, qui, avant de commencer la rédaction du présent inventaire l'a rangé dans l'ordre, définitif sans doute, où il se trouve à présent, n'a réintégré dans la série L, qu'un petit nombre de liasses d'abord classées dans la série M, et des pièces provenant de justices de paix et récemment versées aux archives en même temps que divers fonds judiciaires.

Quant à la valeur des documents ci-après inventoriés, qu'ajouter après ce qu'en a dit M. Ch. Louandre et qu'on vient de lire? Il prévoyait, en 1838, l'usage qu'en pourraient faire les historiens. Ses prévisions se sont en partie réalisées.

Depuis ce temps, plusieurs auteurs de livres importants, bien qu'incomplets, sur l'histoire de la Révolution dans la Sarthe et dans l'ancien Maine, ont puisé dans notre série L le meilleur de leurs informations. Ils se sont attachés surtout aux événements politiques et militaires : ceux que tenterait l'histoire de l'administration, si goûtée depuis quelques années, verront, par l'inventaire qui suit, que tous les éléments d'un travail approfondi sur ce sujet se trouvent dans les fonds que nous venons d'analyser.

Les rédacteurs du présent volume se sont souvenus des craintes que M. Ch. Louandre exprimait, il y a soixante ans, sur les inconvénients d'une communication prématurée des documents de la période révolutionnaire. Les susceptibilités des descendants des Manceaux de 1789 et de 1793 sont moins vives aujourd'hui ; elles n'ont pourtant pas disparu entièrement. Nous avons fait en sorte de ne passer sous silence aucun document intéressant; mais en même temps, nous nous sommes appliqués à citer le moins de noms de survivants possible, ne rejetant toute hésitation que pour ceux qui sont dès longtemps et sans conteste acquis à la notoriété publique, quelques faits qu'ils rappellent.

M. Dunoyer de Segonzac a rédigé le présent inventaire jusqu'à la feuille 12, et le signataire de ces lignes l'a continué et terminé.

J. CHAVANON.

Département de la Sarthe

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE 1790 A L'AN VIII

SÉRIE L.

Documents spécialement relatifs aux administrations de département, de district et de canton, depuis la division de la France en départements jusqu'à l'institution des préfectures en l'an VIII.

L. 1. (1 Volume.) — 1 volume comprenant 26 pièces.

1790—An III. — Imprimés. — Instruction adressée par ordre du Roi au Directoire du département de la Sarthe concernant les objets dont le susdit Directoire aura à s'occuper pour l'année 1790. — Proclamation du Roi sur une instruction de l'Assemblée Nationale concernant les fonctions des assemblées administratives (1790). — Observations sur la nécessité de maintenir la plus grande régularité dans la confection des bons de service ou certificats de fournitures des étapes et convois militaires. — Projet d'une administration nationale des économies du peuple avec des tables de mortalité à l'appui (1793). — Extrait des règlements du Conseil exécutif provisoire sur l'exécution de la loi du 21 février 1793 relative à l'organisation de l'armée de la République. — Circulaire du ministre de l'Intérieur Garat concernant les secours accordés aux familles privées par la guerre de leurs soutiens (1793) et autres pièces sur le même sujet. — Instruction qui établit un mode uniforme pour la comptabilité des dépenses concernant les affaires militaires. — Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver dans l'étendue de la République tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement (an II). — Instruction pour tous les citoyens qui voudront exploiter eux-mêmes du salpêtre. — Instruction concernant les poids et mesures (an II). — Instruction sur la conduite à tenir envers les déserteurs étrangers qui sont passés des troupes ennemies sur le territoire de la République (an II). — Instructions sur les inhumations, sur la destruction des chenilles, sur la culture du navet et de la carotte, sur la manière d'administrer les secours aux noyés, sur les avantages que procure une juste proportion des semences, sur les fourrages artificiels. — Table des instructions sur divers objets publiées par ordre de la Convention jusqu'au 1er vendémiaire an III.

L. 2. (Liasse.) — 73 pièces.

1790 — An VII. — ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Nationale du 11 février 1790 contenant une adresse aux Français. — Exposé des motifs d'après lesquels l'Assemblée Nationale a proclamé la convocation d'une convention nationale et prononcé la suspension du pouvoir exécutif dans les mains du Roi. — Procès-verbal dressé par les corps administratifs séant à Orléans de ce qui s'est passé à l'occasion de la translation des accusés de crime de lèse-nation ordonnée par un décret de l'Assemblée Nationale en date du 2 septembre 1792. — Extrait du procès-verbal de la Convention nationale du 21 septembre 1792; — id, du 22 septembre, relatif au renouvellement des corps administratifs, municipaux et judiciaires. — Lettre du ministre de l'Intérieur Roland à la Convention au sujet d'accusations portées contre lui (1792). — Pièces relatives à la prise de Mons par

Dumouriez. — Adresse de la Convention Nationale aux Français après la mort de Louis XVI. — Adresse de la commune de Bayonne à la Convention après le 31 mai 1793. — Acte constitutionnel précédé de la Déclaration des Droits de l'homme présenté au peuple français par la Convention le 24 juin 1793. — Décret du 14 frimaire an II, précédé du rapport fait au nom du Comité de Salut Public sur un mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire, par Billaud-Varenne. — Proclamation de la Convention sur la conjuration découverte (an II). Liste des membres de la Convention qui sont en activité (an III). — CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE DE LA NATION FRANÇAISE. — Proclamation du Conseil exécutif qui prononce que l'absence de l'empire français pour cause de maladie ou pour prendre les eaux minérales ne dispense pas des peines portées contre les émigrés (1792); — id, au sujet du service des étapes et convois militaires (1792); — id, relative aux subsistances (1792); id, annulant plusieurs arrêtés de la municipalité du Mans (1792). — Lettre du Conseil exécutif au prince évêque de Rome (1792). — Extrait des délibérations du Conseil exécutif concernant l'organisation des bataillons de volontaires dans le département du Lot (1793). — Proclamation du Conseil exécutif concernant la tenue des registres de l'état civil (1793). — Lettre du Conseil exécutif au Directoire du département de la Sarthe concernant la sûreté-publique (1793). — Extrait des règlements du Conseil exécutif relatif à l'organisation des armées (1793). — Proclamation du Conseil exécutif concernant la contribution foncière (1793); — id, concernant la police des routes (1793). — Plan d'organisation pour des bataillons de piquiers arrêté par le Conseil exécutif. — Extrait des délibérations du Conseil exécutif concernant les prisonniers de guerre (an II). — Proclamation du Conseil exécutif au sujet de la célébration de l'anniversaire du 10 août (an II). — DIRECTOIRE. — Instruction adressée par le directoire exécutif à ses commissaires près les administrations et les tribunaux (an IV). — Extrait des délibérations du directoire concernant les manufactures d'armes (an IV); — id, concernant la célébration de l'anniversaire du 21 janvier (an IV); — id, concernant l'emprunt forcé (an IV) — id, concernant les réfractaires (an IV); — id, concernant le commerce des armes de guerre (an IV); — id, concernant les officiers réformés (an V); — id, concernant les finances publiques (an VI). — Proclamation du Directoire sur plusieurs brevets d'invention (an IV); — id, sur l'assassinat des plénipotentiaires à Rastadt (an VII); — id, sur les dangers de la République (an VII). — Message du Directoire au Conseil des Cinq cents concernant une circulaire du commissaire central de la Sarthe relative aux élections (an VII).

L. 3. (Liasse.) — 150 pièces.

An II - An III. — Imprimés, — COMITÉ DE SALUT PUBLIC. — Arrêtés du comité de salut public concernant l'exploitation du salpêtre, le repos décadaire dans les usines, la fabrication des poudres, du fer, des carabines, le nombre des fabriques d'armes. — Lettres du Comité aux administrateurs du département de la Sarthe concernant les réquisitions; — aux agents nationaux près les districts concernant leurs fonctions, aux autorités constituées, à l'agent national du district de Sillé-le-Guillaume concernant la fabrication du salpêtre; etc. — Arrêtés du Comité concernant les bois de construction pour la marine, les besoins de l'agriculture, l'équipement des troupes, etc. — Lettres du Comité aux comités de surveillance et aux sociétés populaires au sujet des services qu'ils peuvent rendre. — Arrêtés du Comité concernant la meunerie, la fabrication des bayonnettes. — Lettres du Comité concernant la suppression sur les édifices publics et particuliers de tous les signes de la royauté et de la féodalité, la surveillance des forêts, la changement de noms des communes. — Arrêtés du Comité concernant l'envoi de câbles dans les ports de mer, l'envoi du bulletin des lois dans les départements, la fabrication du papier, les coupes de bois, etc. — Section de la guerre du comité : attribution des détails à chacune des commissions. — Lettres du Comité aux agents nationaux des districts concernant les billets de la Caisse d'escompte; aux mêmes, au sujet des comptes décadaires; aux mêmes, concernant les comités de surveillance, etc. — Arrêtés du comité concernant l'emploi du cuivre pour la fabrication des armes, concernant la loi du 27 germinal an II relative à la police générale, concernant l'application du maximum, concernant les inscriptions à mettre sur les édifices ci-devant consacrés au culte, concernant les récoltes, concernant la levée des cartes; etc.

L. 4. (Liasse.) — 66 pièces.

An II - An III. — Imprimés. — COMITÉ DE SALUT PUBLIC. — Arrêtés du Comité concernant le prix des foins, concernant les hôpitaux militaires, concernant la création d'une agence des mines. — Lettres du comité aux agents nationaux des districts concernant la disparition de tous les signes de royauté et de féodalité, l'envoi de jeunes citoyens à Paris pour entrer dans l'école de Mars. — Arrêtés du comité concernant les prisonniers de guerre, la vérification des moulins et usines appartenant à la nation, le maintien

de l'ordre et de la propreté dans les bâtiments militaires. — Lettres du comité aux agents nationaux des communes et des districts concernant les inventaires de l'argenterie des églises, les états des chevaux entiers et juments propres à la propagation de l'espèce, le tableau des patriotes indigents dans chaque commune, le tableau des usines en exploitation, la suppression des procureurs syndics de district. — Arrêté du comité concernant le recrutement de la flotte, les réquisitions de grains, la réglementation de la meunerie, la correspondance des administrations de département. — Lettres du comité concernant les usines à fer, les mines, etc.

L. 4 *bis*. (Volume.) — 1 volume contenant 99 pièces.

An II. — Imprimés. — Comité de salut public. — Arrêtés du comité concernant les fers nécessaires pour les arsenaux de la marine, la fabrication des fusils, la culture des terres, la fabrication des poudres, le chant de l'hymne de la liberté, la conversion en assignats des vaisselles d'or et d'argent, la fabrication du papier, l'approvisionnement des places de siège et des magasins de la marine, la nourriture des chevaux dans les dépôts publics, etc. — Lettres du comité concernant les levées d'hommes dans les départements, les fonctions des autorités provinciales, les poursuites dans les affaires contentieuses qui intéressent la nation, etc. — Plusieurs lettres de la commission des subsistances, de la commission des transports et convois militaires, de la commission du commerce et approvisionnements de la République; etc.

L. 5. (Liasse.) — 83 pièces.

1791 — An III. — Comité de législation. — Lettres du comité aux agents nationaux des districts concernant le tableau des juges de paix, les délibérations des administrations de district, l'envoi aux municipalités de registres pour l'état civil, le triage des titres renfermés dans les dépôts publics; etc. — Comité de sureté générale. — Lettres du comité concernant la sûreté publique, les comités de surveillance, les correspondances interceptées, les listes des détenus, les prêtres insermentés, les émigrés, les anciens fonctionnaires, la loi sur les passeports; etc. — Comité d'instruction publique. — Lettres du comité concernant l'uniformité des poids et mesures, l'organisation de l'enseignement, la confiscation de bibliothèques privées, l'organisation des écoles primaires, le concours pour la restauration des monuments du Muséum national, l'entretien des jardins botaniques, le recueil des actions héroïques des soldats de la liberté et des traits de vertu qui honorent le plus l'humanité, la vente des biens formant la dotation des collèges et autres établissements d'instruction publique, la confection d'un dictionnaire des communes, les spectacles, l'organisation des écoles centrales; etc.

L. 6. (Liasse.) — 85 pièces.

An II - An III. — Imprimés. — Comité d'instruction publique. — Tableau des attributions du comité. — Lettres du comité concernant l'organisation des bibliothèques et de l'enseignement, concernant les stations télégraphiques : à cette dernière lettre est jointe une note manuscrite ainsi conçue : « La bibliothèque nationale du district du Mans possède une lunette achromatique provenant de l'émigré Salence. Lors du dernier passage des brigands au Mans, cette lunette placée sur le sommet de la cathédrale procura des observations précieuses qui servirent à la défense des républicains. Ce besoin peut encore revenir dans la guerre des chouans que nous faisons maintenant. Cette lunette est la seule du département, et il convient qu'elle reste au chef-lieu pour servir à l'éducation » — Autres lettres concernant le catalogue de la bibliothèque de Saint-Vincent, concernant la pension et l'entretien de Jean-Pierre Kéruzel, fils d'émigré. (Ces deux dernières lettres sont manuscrites, ainsi qu'un petit nombre d'autres dans ces liasses d'imprimés.) — Commission d'agriculture et des arts. Arrêtés rendus par le comité de salut public sur le rapport de la commission d'agriculture et des arts au sujet des coupes de bois taillis, de la levée des chevaux, des travaux de la récolte. — Lettres de ladite commission concernant l'état des animaux existant dans les propriétés non vendues des condamnés ou des émigrés, une vente de béliers et brebis d'une race superfine, la fixation des salaires pour les travaux de la campagne, l'amélioration des espèces animales, la culture de la faîne, les épizooties, la manufacture d'horlogerie établie dans les départements du Doubs et du Jura. — Questionnaire proposé par la société d'agriculture de Paris. — Instruction rédigée par la société d'agriculture sur la récolte des foins, sur la culture de la carotte, sur la culture des choux, sur la culture des pommes de terre, sur la refonte des papiers imprimés, sur l'extraction de l'huile de faîne. — Tableau des attributions de la commission d'agriculture.

L. 7. (Liasse.) — 41 pièces.

An II-An VIII. — Imprimés. — Rapports présentés à la Convention et imprimés par son ordre sur les actions héroïques et civiques des républicains français; sur les événements de Paris (9 thermidor, an II); sur la police générale; sur les moyens d'extirper la mendicité dans les campagnes ; sur les crimes de l'Angleterre envers le peuple français; sur Catherine Théos et autres sectes religieuses; sur l'héroïsme des républicains montant le vaisseau *le Vengeur* ; sur la prise de Bruxelles; sur les places à décerner aux soldats qui se seront distingués par des traits de bravoure; sur la prise de Namur: sur la situation intérieure de la République; sur la prise de Nieuport; sur les concours de sculpture, architecture et peinture ouverts par la Convention ; sur la convocation des assemblées primaires; sur les principes du gouvernement révolutionnaire; sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention dans l'administration intérieure de la République ; sur la faction découverte dans la commune du Mans; sur la fabrication de la soude; sur la fête du 10 août; sur l'interprétation de la loi du 4 brumaire an IV sur l'amnistie. — Imprimés divers : lettre de la société des Amis de la constitution de Cherbourg au sujet d'une conversion des assignats (1791); — discours de Maximilien Robespierre (an II); — signatures des membres de la commission temporaire de surveillance établie à Commune Affranchie; — lettre de la société des Amis de la liberté et de l'égalité sur l'insurrection du 31 mai; — traité de paix entre la République française et le roi de Sardaigne (1796); opinion de Marbot, membre du Conseil des Anciens, sur la résolution relative au complément de 200.000 conscrits ; — conseils aux habitants de la campagne ; — hymne à l'Être suprême; — catalogue de la librairie Ouvrier ; — constitution de l'an VIII ; — avis aux ouvriers en fer sur la fabrication de l'acier ; — code criminel (exemplaire ayant appartenu, d'après une note au crayon, à l'accusateur Varossum.)

L. 8. (Volume.) — 1 volume contenant 65 pièces.

1792-1793. — Imprimés. — Circulaires ministérielles et autres. — Lettres du ministre de l'intérieur concernant le recrutement de l'armée, l'organisation de la garde nationale, la libre circulation des grains, l'application des lois, une demande de canons faite par le district de Mamers, la réimpression des lois et décrets, diverses arrestations à opérer, les pensions des invalides, l'arrestation de tous les sujets russes habitant le territoire français en représailles de l'enlèvement par les Russes d'un diplomate français, le roulage et la police des grandes routes, les postes aux chevaux, le maximum du prix des grains, la mendicité, etc. — Lettres du ministre de la guerre concernant les approvisionnements des armées, les étapes et convois militaires, le recrutement des armées, les mesures à prendre contre les brigands, les congés de réforme, les élèves militaires en pharmacie, etc. — Lettre du comité des secours publics réclamant des renseignements sur la situation de l'hospice de Mamers. — Lettre de M. Roland aux administrateurs du département de la Sarthe les remerciant de leurs félicitations.

L. 9. (Volume.) — 1 volume contenant 137 pièces.

1793. — Imprimés. — Circulaires ministérielles et autres. — Lettre du ministre de l'intérieur concernant la dette publique, les anciennes justices supprimées, les familles indigentes des défenseurs de la République, le maximum, la morve, la déportation, le paiement des professeurs des collèges qui sont dans l'inaction ; etc. — Lettres du ministre de la guerre concernant les réquisitions de troupes, la fabrication de la charpie, la fabrication des armes, les exemptions pour les besoins de l'agriculture, les mesures de sûreté relatives aux étrangers, etc. — Plusieurs lettres de la commission des subsistances et approvisionnements au sujet du blé, des noix, de l'huile, du maximum ; etc.

L. 10. (Liasse.) — 80 pièces.

1793 — An VIII. — Imprimés. — Circulaires ministérielles. — Ministère de la justice. — Pour l'année 1793 : circulaire concernant l'assassinat du représentant Lepelletier, l'expulsion des émigrés rentrés en France, les pensions des invalides, l'envoi de comptes décadaires par les tribunaux, l'ordonnancement des dépenses judiciaires, les tribunaux de police, le traitement des fonctionnaires ; — pour l'an V : circulaires concernant les perquisitions de bois volés, la répartition des huissiers sur le territoire, les assemblées primaires; — pour l'an VI : circulaires concernant l'exécution du calendrier républicain, le recrutement des tribunaux, les tribunaux criminels, la fête de la souveraineté du peuple, les substituts des commissaires du gouvernement près les tribunaux criminels; — pour l'an VII : circulaires concernant l'organisation judiciaire, les listes de jurés, le service de la garde nationale, les complots royalistes, le massacre des plénipotentiaires à Rastadt; —

pour l'an VIII : circulaires concernant la constitution de l'an VIII, l'envoi du bulletin des lois, la correspondance décadaire des commissaires du gouvernement près les tribunaux de première instance. — Ministère de la police générale. — Pour l'an IV : circulaires concernant des forçats évadés, les prêtres constitutionnels qui ont rétracté leur serment, la correspondance entre les rebelles des départements de l'Ouest et leurs complices, la réception des lois dans les départements, l'organisation des gardes nationales sédentaires, les détentions arbitraires, la police de la voie publique ; — pour l'an VI : circulaires concernant le théâtre, les assemblées primaires, l'exercice du culte, les sociétés particulières s'occupant d'objets politiques ; — pour l'an VII : circulaires concernant les conscrits des départements limitrophes de l'Espagne, les émigrés, les passeports pour la Prusse, la surveillance des journaux (avec une liste des journaux de Paris) ; — la rentrée des émigrés.

L. 11. (Liasse.) — 127 pièces.

1791-1793. — Imprimés. — Circulaires ministérielles. Ministère de l'intérieur. — Pour 1791-92 : circulaires concernant les dépenses d'administration et d'ordre judiciaire, les traitements des officiers de la gendarmerie nationale, l'organisation de la garde nationale, les subsistances, les commissaires envoyés dans les départements, la circulation des grains ; — pour 1793 : circulaires concernant la suppression des signes de la royauté et de la féodalité, l'agriculture, les scellés apposés sur les meubles des émigrés et des maisons religieuses, le commerce extérieur, l'armement des citoyens, les déprédations dans les forêts, la police des grandes routes, les invalides, le prix des marchandises, les biens nationaux, le maximum du prix des grains; etc.

L. 12. (Liasse.) — 150 pièces.

An IV - An VI. — Imprimés. — Circulaires ministérielles. — Ministère de l'Intérieur. — Pour l'an IV : circulaires concernant les listes de jurés, les frais d'établissements des administrations de cantons, la délivrance des passeports, les écrits prohibés, les mercuriales, la destruction des chenilles, les registres de l'état civil, etc.; — pour l'an V : circulaires concernant l'état des cultures, la déportation, les assemblées primaires, le droit des pauvres dans les théâtres, la célébration des fêtes nationales, les dépenses des communes, le reboisement, etc ; — pour l'an VI : circulaires concernant l'emploi de comptes décadaires par les administrations centrales de départements, les évasions de détenus, les foires et marchés, l'emprunt pour la descente en Angleterre, les écoles centrales, les dépenses des prisons, l'observation du calendrier républicain, la taxe d'entretien des routes, les poids et mesures, la célébration de la fête de l'agriculture, de la fête de la reconnaissance et de la fête des époux ; etc.

L. 13. (Liasse.) — 147 pièces.

An II - An VIII.—Imprimés.—Circulaires ministérielles. — Ministère de l'Intérieur. — Pour l'an VII et l'an VIII : circulaires cencernant les manufactures nationales, les usurpations de terrain, la tenue des registres de l'état civil, les droits des auteurs dramatiques, la navigation intérieure, l'anniversaire de la mort de Louis XVI, les jurys d'accusation, la nourriture des détenus, l'amélioration de l'agriculture, le transport des poudres, la célébration des fêtes patriotiques, les absences des fonctionnaires, les grandes routes, le 18 brumaire an VIII, etc. — Commission des administrations civiles, police et tribunaux. — (An II. - An IV). — Circulaires concernant les inscriptions des édifices ci-devant consacrés au culte, le transport des détenus, la liste des émigrés, la liste des étrangers qui possèdent des propriétés en France, la vente des denrées saisies ou confisquées, les dépenses des corps administratifs et judiciaires, les frais de justice, etc.

L. 14. (Liasse.) — 143 pièces.

1790-1793. — Imprimés. — Circulaires ministérielles. — Ministère de la guerre. — Pour 1790-92 : circulaires concernant les pensions des soldats invalides, le chauffage des troupes et l'éclairage des corps de garde, l'organisation de la gendarmerie nationale, les chirurgiens des gardes nationales volontaires, l'habillement des troupes, les carabiniers à cheval, les fournitures de viande à faire aux troupes en garnison, l'inscription maritime, l'admission des sujets qui se destinent à l'artillerie et au génie, la remonte, les fournitures de vin aux troupes, les bataillons de volontaires, la fabrication des piques, les étapes et convois militaires, les chevaux et mulets appartenant aux émigrés ; — pour 1793 : circulaires concernant le triage des papiers et parchemins propres au service de l'artillerie de marine, le recrutement, les déserteurs, la comptabilité militaire, les volontaires réformés, la répression des fraudes dans les fournitures militaires, les certificats d'infirmité, etc.

L. 15. (Liasse.) — 81 pièces.

An II. — Imprimés. — Circulaires ministérielles. — Ministère de la guerre. — circulaires concernant les officiers de la gendarmerie nationale, les interprètes auprès des dépôts de prisonniers de guerre, les réquisitions de chaussures pour les armées, la fonte des cloches et des cercueils en plomb, les déserteurs étrangers, l'équipement des vaisseaux, les fournitures de chanvre, les prisonniers de guerre, etc. — Règlement concernant le maintien de l'ordre et de la propreté dans les bâtiments militaires. — Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre. — Détail général des attributions de la commission ; circulaires concernant le licenciement de l'armée révolutionnaire, les dépenses du recrutement, la marche des corps de troupes, les prisonniers de guerre, la gendarmerie nationale, etc.

L. 16. (Liasse.) — 95 pièces.

An III - An IV. — Imprimés. — Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre. — Circulaires concernant la reproduction des chevaux, les bataillons de volontaires, les feuilles de route, la solde des marins, les militaires malades ou blessés, le service des subsistances des troupes en marche, les vivres et fourrages de la gendarmerie à cheval, les rations militaires, les travaux militaires, les dépenses du recrutement, le ferrage des chevaux ; etc.

L. 17. (Liasse.) — 105 pièces.

An IV - An VI. — Imprimés. — Ministère de la guerre. — Circulaires concernant les pensions des Invalides, la levée des chevaux, les équipages militaires, l'administration des bâtiments militaires, les convois militaires, le remplacement des officiers réformés, les passeports, le paiement des fournitures faites par les communes, les magasins militaires, la désertion à l'ennemi, la surveillance des journaux, les congés militaires, les vols dans les arsenaux, l'envoi de mercuriales établissant le prix des denrées par département, la formation de l'armée de terre, etc. — Rapport fait au directoire exécutif par le ministre de la guerre sur l'administration de son département pendant l'exercice de l'an VI.

L. 18. (Liasse.) — 70 pièces.

An VII - An VIII.— Imprimés.— Ministère de la guerre. — Circulaires concernant la conduite morale et politique des officiers de gendarmerie, les prêtres déportés, les émigrés, les conscrits réfractaires, l'uniforme de la gendarmerie, la subsistance des équipages d'artillerie, l'état des classes de conscrits, l'uniforme de l'infanterie, la circulation des poudres dans l'intérieur de la république, les divisions du département de la guerre, les feuilles de routes, etc. — Compte rendu au directoire exécutif sur l'administration du département de la guerre pendant les cinq premiers mois de l'an VII par le citoyen Schérer. — Emplacement des troupes qui composent les armées de la République à l'époque du 1er vendémiaire an VII.

L. 19. (Liasse.) — 59 pièces.

1791-1792. — Imprimés. — Ministère des Contributions publiques. — Instructions sur la manière d'opérer les compensations de la moitié des quittances de décimes ou de capitation payées par les ci-devant privilégiés. — Instruction pour les receveurs généraux sur le recouvrement de la contribution patriotique. — Instruction concernant l'ordre et la surveillance à observer pour la perception des droits et impositions indirectes. — Instruction sur les payements à faire au clergé séculier et régulier à l'époque du 1er janvier 1791. — Recueil de questions sur les patentes. — Instruction concernant les contributions mobilières et foncières. — Circulaires concernant les frais du culte, la fonte des cloches pour en faire de la monnaie, la vente des tabacs, le répartement des contributions, la vente des sels, la suppression des offices de notaires, les créances sur communautés religieuses, les décharges et réductions sur la contribution foncière, etc. — États de situation de la caisse de l'extraordinaire pour 1792.

L. 20. (Liasse.) — 94 pièces.

1793 — An IV. — Imprimés. — Ministère des contributions publiques et commission de la trésorerie nationale. — Instruction générale sur la liquidation du seizième et son application aux dettes des municipalités. — Instruction aux payeurs généraux sur le mode de paiement des troupes. — Mémoire sur une administration nationale des économies du peuple. — Circulaires concer-

nant les certificats de civisme, les assignats à effigie royale, la dette publique, l'échange du numéraire contre les assignats, le prix des chevaux de cavalerie, la suppression de la commission des approvisionnements, l'emprunt forcé, la vente du mobilier national inutile, les ports de lettres, les mandats territoriaux, la vente des buffets d'orgues, etc.

L. 21. (Liasse.) — 83 pièces.

An V - An VIII. — Imprimés. — Ministère des finances et commission de la trésorerie nationale. — Circulaires concernant l'acquittement en nature de la contribution foncière, la valeur des assignats, les biens des émigrés, les acquéreurs des domaines nationaux, l'établissement d'une agence des contributions directes, les successions en deshérence, la contribution des patentes, la culture du tabac, l'état des chemins vicinaux, les poursuites à exercer contre les comptables de deniers publics, les adjudications des coupes de bois nationaux, etc.

L. 22. (Liasse.) — 126 pièces.

1793 — An VIII. — Imprimés. — Arrêtés et circulaires concernant les secours accordés aux défenseurs de la patrie, à leurs veuves et orphelins.

L. 23. (Liasse.) — 95 pièces.

An II - An III. — Imprimés. — Agence révolutionnaire de la fabrication des armes, des poudres et salpêtres, et commission des armes. — Circulaires concernant l'exploitation du salpêtre, l'établissement d'une commission des armées, la fabrication des salins et potasses, l'administration de la grosse artillerie, la fonte des balles, le prix des sabres, etc.

L. 24. (Liasse.) — 192 pièces.

1791 — An IV. — Imprimés. — Proclamation du Roi pour le service des coches et voitures d'eau ; — id., pour le service des messageries nationales, coches et voitures d'eau; observations sur la nécessité de maintenir la plus grande régularité dans la confection des bons de service ou certificats de fournitures des étapes et convois militaires ; — décrets de la Convention concernant les étapes et convois (1791-93). — Commission des transports militaires, postes et messageries (an II — an III). — Circulaires concernant les relais de poste, les convois militaires, le hâlage des bâteaux, les chevaux attaqués de vices rédhibitoires, les lettres et paquets chargés, etc. — Commission des secours publics (an II — an IV). — Décrets de la Convention concernant le service de santé des armées et hôpitaux militaires ;— instruction sur les moyens d'entretenir la salubrité dans les hôpitaux militaires; — instruction concernant les secours accordés aux familles des militaires et marins au service de la République ; circulaires concernant le matériel des hôpitaux, l'extinction de la mendicité dans les campagnes, les secours aux noyés, l'institut national des aveugles travailleurs, etc.

L. 25. (Liasse.) — 194 pièces.

An II - An III. — Imprimés. — Commission des subsistances et approvisionnements. — Circulaires concernant le prix des denrées, la circulation des grains, l'emploi du papier, les approvisionnements de fourrage pour les relais de poste, la fabrication des toiles à sacs, le travail des ouvriers dans les forges, les mercuriales des foires et marchés, la tannerie, la brasserie, etc. — Circulaires émanant de l'agence générale des subsistances militaires.

L. 26. (Liasse.) — 197 pièces.

An II - An IV. — Imprimés. — Commission du commerce et approvisionnements. — Circulaire concernant le prix du sucre, la culture des pommes de terre, la fabrication du pain de pommes de terre, la fabrication des toiles, les réquisitions d'avoine, la taxe des tonneaux, le prix du savon, les salaires, la consommation du chanvre, etc.

L. 27. (Liasse.) — 141 pièces.

1790 — An VIII. — Imprimés. — Circulaires émanant du commissaire du Directoire exécutif près l'administration du département de la Sarthe et concernant (an IV.— an VIII) : la correspondance des chouans, la création des mandats territoriaux, l'arrestation de voyageurs suspects, l'exercice du culte catholique, l'organisation des colonnes mobiles, la perception du droit de patente, la police des communes, les émigrés et les prêtres réfractaires, la rédaction des tableaux de l'état-civil, etc. — Tableaux du maximum des denrées et marchandises qui se consomment ordinairement dans l'étendue du district du Mans (an II). — Lettre de Jouye, député du département de la Sarthe, aux

administrateurs dudit département sur la réduction des districts et tribunaux (1790). — Règlement pour le régime intérieur de l'agence des secours publics du Mans. — Rapport fait à la société républicaine du Mans par le citoyen Jourdain (an II). — Quelques traits de la vie révolution naire du citoyen Bardou-Boisquetin, ex-administrateur du Directoire du département de la Sarthe (an II). — Procès-verbal de l'installation du département de la Sarthe, réorganisé par le représentant du peuple Dubois-Dubais (an III). Extraits des délibérations de l'administration du département de la Sarthe concernant les archives, la fête de la liberté, la guerre à l'Angleterre (an IV. — an VII.)

L. 28. (Registre.) — 2 registres in-4°, 63 et 136 feuillets.

1790-1791. — Délibérations du Conseil général du département de la Sarthe. — Séance d'ouverture le 3 novembre 1790 : questions d'intérêt local ; — séance du 4 novembre : enregistrement de proclamations royales, motions d'ordre intérieur ; — 5 et 6 novembre : examen de pétitions sur la réduction des districts du département ; on décide que les séances ne seront pas publiques ; réception d'une députation de la commune du Mans, d'une députation du séminaire, d'une députation des administrateurs du district, d'une députation des juges consuls, et de plusieurs autres députations ; — 9 novembre : discussion sur la réduction du nombre des districts ; la discussion se poursuit dans les séances suivantes ; — 18 novembre : « Le bureau a aussi exposé qu'il lui était parvenu que des ennemis du bien public, au mépris des décrets de l'Assemblée nationale et de l'autorité légitime, défendent aux fermiers des propriétés nationales de payer leurs fermages dans les caisses de districts ; il a présenté un projet de lettre circulaire aux districts à l'effet d'obliger les fermiers, rentiers et débiteurs des biens nationaux à payer aux trésoriers de districts leurs fermes et rentes, et de les poursuivre en cas de refus »... ; vente de biens nationaux ; rachat des cens, rentes et droits ci-devant féodaux qui en dépendent ; nomination de deux commis pour réunir et trier, sous l'inspection et les ordres du Directoire du district, tous les titres et papiers concernant les biens nationaux ; — 19 novembre : difficultés au sujet de la vente par les religieux de la Couture, du terrain et bordage appelé le Greffier ; perception des dîmes dans la paroisse de Saint-Georges empêchée par des menaces ; régime des prisons du Mans ; — 20 novembre : ... « Le président a donné lecture d'une requête des habitans de la paroisse d'Yvré-l'Évêque dans laquelle ils témoignent le vœu le plus ardent de se procurer le chef de saint Sébastien et autres reliques, qu'ils ont l'usage immémorial d'aller processionnellement honorer chaque année le lundi des Rogations à l'abbaye de l'Épau, située en leur paroisse » : le vœu est renvoyé au Directoire du district du Mans ; règlement pour la confection d'un état des biens nationaux situés dans chaque paroisse ; — 23 novembre : discussion sur la suppression des chapitres et autres corporations ecclésiastiques : « M. le président, après avoir résumé les différentes opinions et démontré l'importance de la question soumise à l'assemblée, a exposé ainsi la question : en exécution de l'article 20 du décret sur la constitution civile du clergé, sera-t-il enjoint aux divers chapitres, abbés, prieurs et autres dénommés audit article, de se conformer dès à présent au décret, et de cesser toutes fonctions attribuées à leurs anciens titres : Ouï le procureur général syndic, l'assemblée a arrêté, après appel nominal, à la majorité de vingt et une voix contre dix, que dès à présent il y avait lieu de faire exécuter le décret ; en conséquence l'assemblée, considérant que le décret sur la constitution civile du clergé a anéanti toutes corporations ecclésiastiques, et néanmoins informée que plusieurs chapitres, abbés, prieurs, chapelains et autres désignés en l'article 20 du décret du 12 juillet, sanctionné le 24 août, continuent leurs fonctions ; considérant qu'il n'y aura désormais dans le clergé que des évêques, des curés, des vicaires et desservans, a arrêté ce qui suit : Art. 1er. — Tous titres et offices autres que ceux mentionnés en la constitution civile du clergé ; les dignités, canonicats, prébendes ; chapelles, chapellenies, tant des églises cathédrales, que des églises collégiales, et tous chapitres réguliers et séculiers, de l'un et de l'autre sexe, les abbayes, prieurés en règle ou en commande, aussi de l'un et l'autre sexe, et tous autres bénéfices, et prestimonies généralement quelconques, sous quelque dénomination que ce soit, sont dès à présent dissous. En conséquence, à dater du jour auquel la notification du présent arrêté leur sera faite, à la diligence des procureurs syndics des districts, il est fait défense expresse à tous dignitaires, chanoines, abbés, prieurs, et autres ci-dessus nommés, de continuer les fonctions publiques qu'ils exerçaient ci-devant, de se réunir et de s'assembler en corporation, tant dans les églises pour faire l'office en commun que partout ailleurs, comme aussi de porter encore les signes distinctifs qui pourraient rappeler leur ancienne existence. — Les autres articles ont été ajournés au premier jour... » ... ; — 24 et 26 novembre : suite de la discussion sur la suppression des chapitres et vote des autres articles ; — 27 novembre : requête des prêtres, chapelains

et confrères du chapitre Saint-Michel-du-Cloître tendant, à ce que, en raison de leur institution spéciale, le décret de suppression ne leur soit pas appliqué ; — 4 décembre : rejet de la requête précédente ; — 6 décembre : ouvriers sans travail ; — 7 décembre : établissement de juges de paix au Mans; ... « M. le président a donné lecture d'un arrêté de l'assemblée administrative du département de la Creuse pour inviter toutes les administrations du département à envoyer chacune deux députés en la ville de Paris où ils se réuniront pour assurer l'Assemblée nationale et le Roi de l'amour, du respect, et de la reconnaissance de tous les Français; de leur ferme résolution de maintenir de tout leur pouvoir l'autorité de l'assemblée nationale et celle du monarque, telles que ces autorités sont établies par la Constitution : l'assemblée, ouï le procureur général syndic, considérant que cet arrêté n'a d'autre motif que de manifester l'assentiment de toutes les administrations aux sublimes travaux de l'Assemblée nationale et leur entière soumission aux décrets; qu'un vœu aussi général préviendra la diversité des opinions sur la Révolution qui s'opère au milieu de nous, arrêtera les coupables espérances des malintentionnés, et contribuera à l'affermissement d'une constitution qui doit assurer à jamais le bonheur des Français; l'assemblée, animée des mêmes sentimens, a arrêté de se réunir au département de la Creuse, en conséquence charge son président d'exprimer son vœu à l'Assemblée nationale et d'obtenir son agrément et celui du Roi pour recevoir la députation chargée de porter sa soumission et son obéissance aux décrets de représentans de la nation, et d'assurer le monarque de son amour et de son respect pour sa personne sacrée... ; » — 8 décembre : indication des mesures à prendre pour la suppression des chapitres ; — 10 décembre : réception d'une députation de la municipalité du Mans ; — 11 décembre réception d'une députation du nouveau tribunal du district; 12 décembre : arrêté concernant la vente du sel; rapport et délibération au sujet de la fondation au Mans d'une école publique pour les sourds-muets; — 13 décembre : réception d'une institutrice des sourds-muets; dénonciation contre le ci-devant comte de La Luzerne, ministre d'état et de la marine; ... « M. le président a donné lecture d'une requête du sieur Charles-Michel-François Mourocq, prêtre vicaire de la paroisse de Saint-Mars-d'Outillé, dans laquelle il expose que, menacé et insulté de tous côtés par un grand nombre de furieux de la suite du sieur Joubert, maire, il est indispensable de lui accorder une garde de deux personnes qui l'accompagneront partout où son ministère l'appellera, que ses jours sont en danger, qu'il supplie l'assemblée de pourvoir à sa sûreté et au maintien de la tranquillité publique dans la paroisse de Saint-Mars-d'Outillé ; l'assemblée vu la requête présentée le 9 décembre dernier par les sieurs Joubert, maire, Le Beu, F. Lambat et Nicolas Jauneau, de la paroisse de Saint-Mars-d'Outillé, et celle du sieur Mourocq, vicaire de cette paroisse, considérant que les sieurs Joubert, Le Beu, Lambert et Jauneau, sont venus, escortés de soixante personnes environ, pour présenter à l'assemblée une pétition de cette municipalité, qu'une pareille démarche est contraire... (aux lois en vigueur), que ladite escorte doit être regardée comme un attroupement d'autant plus repréhensible qu'il ne paraît point de procès-verbal de cette assemblée, et que rien ne constate qu'elle fût formée de citoyens actifs; considérant que plusieurs de ces particuliers composant ladite escorte ont, en présence du maire qui ne les a pas blâmés, déclaré à des membres mêmes de cette assemblée, qui l'ont attesté, qu'ils venaient pour faire chasser le curé et le vicaire et garderaient leur maire ou qu'on verrait à Saint-Mars ce qui était arrivé à Nancy, qu'il y aurait des messes à dire pour les défunts, il a été arrêté ... » que les quatre signataires de la pétition, Joubert, maire, Le Beu, Lambert et Jauneau, seraient mandés à la barre de l'assemblée le mardi quatorze du courant pour y rendre compte de leur conduite, et de faire envoyer à Saint-Mars deux cavaliers de la maréchaussée et un détachement de quatorze dragons du régiment de Chartres pour prévenir les troubles et protéger le presbytère ; — envoi d'une députation pour assister au service de M. Moisset, supérieur de la congrégation de l'Oratoire; projet d'établissement d'une bibliothèque publique au Mans ; — blâme voté contre une adresse de la municipalité de Sablé injurieuse pour l'Assemblée nationale; — 14 décembre : discussion au sujet des protestations imprimées du chapitre de Saint-Julien contre la constitution civile du clergé : à la suite d'un long rapport du procureur général syndic ces protestations sont blâmées, dénoncées à l'assemblée nationale ; — création de juges de paix au Mans, qui comptait alors plus de dix-sept mille habitants; introduction à la barre des officiers municipaux de Saint-Mars, discussion avec eux au sujet des troubles de la commune, l'affaire est renvoyée au directoire du district; — 15 décembre : choix d'un local pour les séances du Conseil général; — 15 novembre 1791 : séance d'ouverture de la seconde session ; — troubles à Saint-Calais; — 17 novembre : réception d'une députation des citoyens de Pont-de-Gennes; — 19 novembre : rapport des commissaires envoyés à Saint-Calais pour les troubles; — 22 novembre : formation du directoire; — 24 novembre : rapport sur les procès-ver-

baux de session des conseils des districts; — 29 novembre: rapport du comité des routes (les demandes particulières formulées par chaque localité permettent de se rendre compte de l'état des voies de communication dans le pays à cette époque); — 1er décembre : arrêté concernant l'acquisition de la maison de la Couture; — 2 décembre : rapport sur les dépenses à la charge du département pour 1791; — 6. décembre : réception des institutrices de l'école des sourds-muets; rapport sur les enfants trouvés, sur la destruction de la mendicité; — 10 décembre : création d'un cours d'accouchement; nomination de M. Levasseur, chirurgien au Mans, pour le professer; — 11 décembre : arrêté concernant le collège de l'Oratoire; — 13 décembre : rapport sur les troubles de Saint-Calais : ..... « Vous vous rappelez sans doute que plusieurs particuliers, parmi lesquels on a reconnu peu de citoyens actifs, se sont attroupés, se sont portés à des excès répréhensibles, dont l'objet premier semble avoir été le mécontentement de voir parmi eux un ancien pasteur qui, croyant ne pouvoir concilier la loi avec sa religion, a préféré l'inaction et renoncé à la conduite de son troupeau, quelques ecclésiastiques, membres du ci-devant chapitre, pensionnés par la nation, et adoptant des principes diamétralement opposés à ceux de la Constitution; ces citoyens, oubliant sans doute, que le respect pour la loi est la sauvegarde du bonheur public, ont été aveuglés; l'écroulement d'un plancher semble avoir été pour eux le signal de la licence et du désordre, et ils ont voulu voir dans un événement naturel une cause extraordinaire : non contents d'avoir violé l'asile de leur ancien pasteur en l'obligeant à sortir de la ville à dix heures du soir, ils ont aussi peu respecté la propriété de leurs concitoyens en brisant les croisées de plusieurs d'entre eux; ces excès ont été connus du district et de la municipalité, et leurs délibérations, marquées au coin du zèle et de la vigilance, ne laissent aucun doute sur leurs principes; la force publique requise par le Directoire du district, les lois de police invoquées et mises en vigueur par la municipalité, ont arrêté les séditieux, et la tranquillité était rétablie lors de l'arrivée de vos commissaires...; » — à la fin du registre : état des dépenses du département de la Sarthe pour les années 1791 et 1792; etc.

L. 29. (Registre.) — 2 registres in-4°, 148 et 154 feuillets.

1792-1793. — Délibérations du Conseil général du département de la Sarthe. — 24 juillet 1792 : séance d'ouverture de la session; — 26 juillet : effets désastreux des inondations; rapport du comité central sur les mesures nécessitées par le danger de la patrie; organisation des volontaires nationaux; — 28 juillet : dénonciation d'un libelle par un membre du Conseil : ... « Un écrivain audacieux, un de ces hommes qui abusent de la liberté de la presse pour le malheur de ses (*sic*) semblables, un vil esclave qui ne sait plus rougir de méconnaître les droits imprescriptibles de l'homme, distribue avec profusion un libelle périodique. Il y consigne les principes les plus anticonstitutionnels, il souffle le feu de la discorde, il appelle la guerre intestine, et l'être suprême et l'honneur qu'il semble invoquer ne sont pour lui que des êtres chimériques : cet écrit intitulé *Journal Universel* ne mériterait peut-être que du mépris s'il n'était aussi public, si son auteur n'avait l'impudence, la scélératesse, de s'adresser aux autorités constituées...; » suivent des extraits dudit libelle; discussion sur la levée de nouveaux bataillons; — 31 juillet : arrêté sur les troubles religieux; — 2 août : arrêté relatif à la formation des bataillons de volontaires nationaux; — 4 août : réception de la déclaration imprimée du duc de Brunswick; — 9 août : discussion sur la suspension de traitement des prêtres insermentés; — 14 août : discussion du rapport sur le refus de la municipalité de Beaumont de faire remettre au greffe du tribunal du district de Fresnay les anciennes minutes du ci-devant siège royal de Beaumont; — 27 août : troubles au Mans, on réclame la déportation des prêtres, un arrêté la prononce contre les prêtres insermentés; — 30 août : déportation des prêtres; — 9 septembre : levée et équipement de troupes; — 10 septembre : un détachement de la gendarmerie de Sablé, commandé par le sieur Lavau, officier, en conséquence d'une délibération du conseil général de la commune de Sablé, transfère le sieur Riffault du Plessis, ci-devant lieutenant colonel commandant le premier bataillon de la Sarthe, en la ville du Mans pour être amené devant l'Assemblée et y être interrogé sur les motifs de sa retraite du bataillon dans un moment où la patrie en danger ne permet pas à un commandant d'abandonner son poste : le sieur Duplessis se retranche sur le mauvais état de sa santé, et l'Assemblée accepte ses raisons, tout en décidant de soumettre l'affaire au ministre de la guerre, parce que le sieur Duplessis n'a pas de congé régulier; — 11 septembre : fausses nouvelles colportées dans les campagnes au sujet d'une prétendue saisie des chevaux des cultivateurs; — 13 octobre : ... « Le citoyen Bachelier, administrateur et commissaire à la déportation des prêtres insermentés de ce département, fait le rapport de la lettre

des citoyens administrateurs du département de la Loire-Inférieure tendant à ce qu'il soit pris par cette administration les mesures convenables pour rappeler 24 de ces prêtres restés à Nantes et qui n'ont pu être déportés les uns comme sexagénaires et les autres à raison d'infirmités... ; » l'Assemblée décide qu'on les fera revenir par Saumur et non par Angers où leur passage pourrait exciter de la fermentation ; — 16 octobre : troubles à Rouez, pillage de la maison de la Goupillère; — 20 octobre : révocation de la suspension du traitement des ecclésiastiques; — 5 novembre : couverts d'argent réclamés par de ci-devant religieuses de Saint-François de Sablé ; — requête présentée par le sieur Michel, curé de la paroisse Ste Cécile, tendant à obtenir un vicaire à cause d'infirmités qui l'empêchent de vaquer aux fonctions curiales ; — 9 novembre : ... « sur la motion d'un membre, l'Assemblée a arrêté que les fleurs de lys qui se trouvent aux angles de la bannière du département seraient effacées et remplacées par des faisceaux d'armes et le bonnet de la liberté... ; » — 23 novembre : troubles au Mans au sujet de la taxe des grains et du pain. — Deuxième session : séance d'ouverture le 27 novembre 1792 ; — 8 décembre : proclamation des commissaires de la Convention nationale aux gardes nationales de la commune du Mans; rapport du citoyen Lahaye sur les travaux de l'Assemblée ; — 11 décembre : interdiction des quêtes dans les églises ; — 15 décembre : un membre réclame la destruction de diverses armoiries existant sur les fenêtres et dans la sacristie de l'église de St-Julien et au palais épiscopal : il est écrit à ce sujet au district du Mans ; — 20 décembre et séances précédentes : réorganisation des bureaux de l'administration ; — 8 janvier 1793 : ...« le citoyen Ledru, curé du Pré, fait hommage à l'assemblée d'un discours contre le célibat des prêtres : le président au nom de l'assemblée lui témoigne sa satisfaction et l'invite aux honneurs de la séance... » ; — 15 janvier : dégâts commis dans les forêts nationales; — 18 janvier : ... « Le Conseil général, considérant que des curés et vicaires ne cessent de regretter leur puissance civile au lieu de parcourir la vaste carrière de la morale qui est le code de la fraternité et le respect des lois ; que ces curés et vicaires, pour se ménager des influences politiques, se sont fait nommer à des places de maires, officiers municipaux, procureur des communes, juges de paix, assesseurs et prudhommes de juges de paix ; que ces élections ont été faites ou par ignorance ou par une fausse interprétation des décrets des 7 septembre et 19 octobre 1791... », prend un arrêté annulant les élections déjà faites, et interdisant aux ecclésiastiques l'exercice des fonctions susdites ; ... « un membre dénonce plusieurs infractions faites aux lois par des ecclésiastiques, et notamment une lettre pastorale imprimée et circulant sous le nom de Prudhomme, évêque du département de la Sarthe, dans laquelle les curés, desservans et vicaires, sont invités à tenir des registres particuliers de baptêmes, mariages et sépultures. L'Assemblée, sur le réquisitoire du procureur général syndic, arrête que l'exemplaire qui lui est représenté sera à l'instant déposé sur le bureau, charge les citoyens Bardou et Raison d'en prendre communication et de lui faire un rapport à l'une de ses prochaines séances... » ; arrêté concernant le déplacement des cimetières situés dans l'intérieur des villages ; — 19 janvier : un membre demande que, dans le moment critique où se trouve la république, les cloches ne soient employées à d'autres usages qu'à avertir de l'office divin ; le Conseil prend un arrêté ordonnant les mesures nécessaires pour que les sacristains seuls puissent sonner les cloches; — 20 janvier : défense à tous les fonctionnaires et corps constitués de se servir de cachets ou autres signes quelconques portant des emblêmes ou devises autres que ceux avoués par la république, et ordre de faire effacer tous les écussons, fleurs de lis, et autres signes monarchiques ; adresse aux volontaires du département; discussion au sujet des prêtres insermentés condamnés à la déportation et des émigrés rentrés en France malgré la loi ; adresse à la Convention nationale ; — 22 janvier : faux bruits au sujet de l'organisation de la garde nationale du Mans; rapport sur la lettre circulaire de l'évêque Prudhomme ; — 23 janvier : proclamation aux citoyens du Mans; — budget du département; — 30 janvier : adresse à la Convention; — 31 janvier : arrêté concernant les déserteurs; — 5 février : arrêté touchant l'organisation d'une bibliothèque publique; etc.

L. 30. (Registre.) — 1 registre in-4°, 397 feuillets.

1793 — An II. — Délibérations du Conseil général de la Sarthe. — Séance d'ouverture le 6 avril 1793 : envoi de gardes nationaux pour remplacer les citoyens du Mans détachés au quartier général de Saint-Lambert ; — 7 avril, un garde national, en faction à la grande porte de la Couture, se plaint de ce qu'un administrateur du Conseil général ait abusé de son titre pour entrer avec une canne dans la salle des séances malgré la consigne contraire ; organisation du comité de surveillance et de sûreté ; règlement de police pour la maison où sont détenus les suspects; — 9 avril : Pierre Sarcé détenu pour avoir entretenu corres-

pondance avec ses enfants émigrés et d'autres personnes émigrées; — 10 avril : proclamation aux habitants des campagnes pour les prémunir contre les insinuations des ennemis du bien public; — 13 avril : mise en liberté des citoyens Deslandes et Barillé détenus comme suspects; — 14 avril : diverses demandes concernant le sieur Bayard de La Vingtrie détenu comme suspect (cette affaire se poursuit dans les séances suivantes); rapport au sujet de plusieurs détenus suspects; on propose de dresser la liste des suspects détenus à la Tour-Vineuse et d'inviter la municipalité du Mans à n'accorder de passeport à aucun de ces particuliers sans avoir préalablement consulté le comité de sûreté générale; la citoyenne veuve la Girouardière est mise en liberté « aux charges de la loi sur les pères et mères d'émigrés », et on lui restitue son argenterie; — 15 avril : arrestation ou relaxation de plusieurs suspects; « sur la proposition d'un membre l'assemblée charge le secrétaire général de faire réintégrer dans vingt-quatre heures la bannière du département confiée à un artiste pour effacer les fleurs de lys imprimées sur cette bannière et y substituer des signes et emblèmes républicains »; — 16 avril : les administrateurs du département de Maine-et-Loire exposent le dénuement d'ouvriers pour faire le pain nécessaire aux besoins des armées et demandent au département de la Sarthe de leur procurer au moins six garçons boulangers : on décide qu'il sera fait droit à cette demande dans la mesure du possible; déportation du sieur Legeay, prêtre réfractaire ; relaxation du sieur Cherrier ; — 17 avril : mise en liberté du sieur Jean-Baptiste de Bergues prévenu d'avoir une opinion favorable aux prêtres insermentés; « un membre offre à l'assemblée un spectacle bien intéressant en lui présentant le brave Duplessis qui, seul à l'attaque de Thionville, a combattu dix hussards ennemis, en a tué trois, reçu trois coups de feu, quinze coups de sabre, et par son héroïque défense préservé la ville d'une surprise ; à l'instant Duplessis a passé au milieu de l'assemblée et lui a présenté les certificats les plus authentiques et les plus honorables constatant ses prodiges de valeur; l'assemblée a vu avec la plus grande satisfaction que la Convention elle-même avait accueilli avec bienveillance ce courageux militaire, et que le conseil exécutif avait ajouté à la couronne civique et au sabre dont la section de 1792 à Paris lui avait fait présent, une pension viagère de 600 francs, un brevet de sous-lieutenant et la faculté d'aller prendre les eaux aux frais de l'État; le président lui a donné l'accolade fraternelle et civique au milieu des applaudissements, l'a invité aux honneurs de la séance, et l'assemblée a arrêté la mention honorable au procès-verbal dont il serait délivré copie à Duplessis » : mise en liberté de Jacques Papin, des citoyens Le Bourdeux et Pelletier ; réception de la bannière du département ornée d'emblêmes républicains : à la fin de la cérémonie, l'assemblée renouvelle le serment « de ne jamais consentir ni reconnaître aucun protecteur, dictateur, tyran ou autre maître, sous quelque dénomination que ce soit et de maintenir la liberté et l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la république ; » — 18 avril : les détenus de la Tour-Vineuse autorisés sur leur demande à recevoir le bulletin de la Convention nationale et celui du département de Maine-et-Loire; — 19 avril : décidé que les enfants d'émigrés boursiers dans les collèges nationaux seront renvoyés et leurs places réservées aux enfants des défenseurs de la patrie ; réception d'une députation de la société républicaine; adresse à la Convention; le citoyen Malin chargé de la porter à Paris ; mise en liberté du citoyen Fouet, commissionnaire à la Poste aux chevaux, détenu comme suspect ; adresse aux habitants des campagnes; — 20 avril : arrestation de Jean Parfait, instituteur public à Saint-Ouen ; réception des volontaires du département arrivant de l'armée de Saint-Lambert; mesures pour assurer la tranquillité publique au Mans et adresse aux habitants de la ville ; — 21 avril : arrestation du citoyen Rimbault, notaire à Sargé; mesures concernant plusieurs détenus, Neveu-Bellefille, Sarcé, Jean Chiron ; arrêté qu'il sera fait une liste des officiers publics obligés par la loi à rapporter un certificat de civisme pour l'exercice de leurs fonctions, que cette liste sera imprimée et affichée, et que les ecclésiastiques non fonctionnaires publics qui n'ont pas prêté le serment civique prescrit par la loi du 18 août seront incessamment renfermés dans la maison des Ursules ; le bataillon du Pré dit des Sans-culottes demande à prêter le serment de la République et défile au sein de l'assemblée : discours prononcé par le commandant ; — 22 avril : mesures concernant les détenus; le commandant général de la garde nationale au Mans présente au Conseil la compagnie des canonniers ; — 23 avril : mesures concernant des détenus ; — 24 avril : arrestation du citoyen Le Tellier, régisseur de la terre de Vassé, mesures concernant des détenus; — 25 avril : arrestation du citoyen Coupvent-Desgraviers, élève en chirurgie et d'autres personnes; — 26 avril : arrestation du sieur Thébault, curé de Coulombiers, prévenu d'avoir fourni asile à Bodereau, prêtre sujet à déportation ; arrestation du sieur Veneur, à Sablé, ci-devant mousquetaire, et d'autres personnes (la plupart des séances contenant des mesures relatives aux suspects, je ne mentionnerai les noms de ceux-ci que lorsqu'ils offriront un réel intérêt); — 28 avril : prestation de serment

par les bataillons de Saint-Benoît et de la Couture ; arrestation de Meyrand, curé de Melleray ; — 30 avril : suspension du citoyen Faribault, lieutenant de gendarmerie à La Ferté-Bernard ; — 2 mai : nomination d'un commissaire chargé de se transporter dans les communes de Boessé-le-Sec, Saint-Denis-des-Coudrais, La Bosse, Saint-Martin, qui sont en état de fermentation ; lettre du citoyen Mercier, maire de Dangeul, demandant à qui, du Conseil général, de la commune ou du curé, appartient le droit de désigner les endroits de passage des processions, fixer l'heure de la messe paroissiale et ordonner le son des cloches ; — 6 mai : « Le président donne lecture d'une note de laquelle il résulte que cejourd'huy sur les six heures du soir un particulier inconnu s'est présenté au district du Mans pour le consulter sur la peine encourue par les ecclésiastiques fonctionnaires publics qui n'avaient pas exécuté la loi de la déportation, d'après la réponse que la loi prononçait la peine de mort, que le particulier aurait à l'instant déclaré qu'il était lui-même cet ecclésiastique insermenté et s'abandonnait à la discrétion du district ; » — 8 mai : adresse de défiance du comité de surveillance contre le Conseil général ; — 11 mai : arrestation de Rolpot, vicaire à Mamers, de plusieurs particuliers de Laigné-en-Belin, du curé de Cherré ; délibération concernant les besoins et les ressources du département ; — 13 mai : aménagement de la maison de la Visitation pour servir de prison aux détenus ; — 17 mai : arrestation de Geneviève-Barthélemy Boucher, femme du sieur Dominguée, chef des rebelles qui infestent les départements de la Vendée et de Maine-et-Loire ; demande de suppression des pains bénits et quêtes de sacristies, connues sous le nom de glanes, œufs de Pâques ; mémoire présenté par le sieur Maître, curé de René ; — 18 mai : transfert des détenus de la Tour-Vineuse en la maison de la Visitation ; — 20 mai : récel du sieur de Launay, prêtre réfractaire ; tentative d'assassinat contre les sieurs Raguideau et Guédon Dubourg, commissaires du département ; — 21 mai : arrestation dans l'Orne de quatre pièces de canon destinées au département de la Sarthe ; le citoyen Bouet, détenu en la maison d'arrêt du district de Sillé, réclame sa liberté dont il est privé, dit-il, par la seule raison qu'il n'a pas fait baptiser son enfant par un prêtre constitutionnel ; — 22 mai : « Un membre fait un rapport sur les excès commis à Mézeray envers les commissaires du département ; il propose de rayer de la liste des communes du département le nom de celle de Mézeray, de diviser son territoire, et de le réunir aux différentes communes limitrophes, de faire abattre l'église paroissiale, de supprimer la municipalité et d'en confier l'administration aux municipalités limitrophes ; » le vote est renvoyé à plus tard ; — 24 mai : interdiction des paints bénits et des quêtes de sacristes ; — 26 mai : prestation de serment par le bataillon de la garde nationale du Mans dit de Saint-Julien ; arrêté au sujet des arrestations arbitraires ; — 1er juin : Christine de Viégo, pensionnaire de Meyrand, curé de Melleray, détenue en la maison d'arrêt de la Visitation, mise en liberté et autorisée à se rendre à Paris ; — 3 juin : mise en liberté de deux sœurs hospitalières détenues à la Visitation ; — 5 juin : arrêté concernant les religieuses hospitalières de plusieurs congrégations ; — 8 juin : discussion au sujet des événements de Paris, des députés de la Convention arrêtés ; — 10 juin : envoi de deux commissaires à Angers et à Beaugé pour se concerter avec les municipalités de ces villes sur les mesures à prendre, pour se préserver de l'invasion des brigands ; « On a annoncé un courrier venant du département d'Indre-et-Loire ; introduit, il a remis une lettre de l'administration de ce département où elle témoigne ses inquiétudes et demande des secours tant en hommes qu'en armes, craignant que l'armée des rebelles qui vient de s'emparer de la ville de Saumur se porte vers Tours qui dans ce moment se trouve sans défense ; la même lettre porte en post-scriptum que la commission centrale de notre armée présume que les rebelles dirigeront leur marche sur le département de la Sarthe » ; — 11 juin : arrêté qu'on établira une estafette à chaque poste du Mans, Guécélard, Foulletourte et La Flèche pour avoir le plus promptement possible des renseignements sur l'état de notre armée de l'Ouest et sur les mesures à prendre ; « on écrit aux départements d'Orne et d'Eure-et-Loir pour leur demander du secours » ; troupeau de vaches confisqué par des hussards ; — 12 juin : le citoyen Charles, receveur de l'enregistrement à La Flèche, envoie ses archives au Mans dans la crainte d'un pillage ; lettre de l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire à Paris demandant qu'on lui expédie les détenus renvoyés devant son tribunal : il est sursis à cette demande ; — 13 juin : « une députation de la Société républicaine séante au Mans a été annoncée et admise : le citoyen Bazin, l'orateur, a fait un discours portant en substance qu'il était temps que la volonté du peuple souverain fût faite et que les administrations, qui déjà n'avaient plus qu'une confiance chancelante, cessassent de lutter ; qu'en vain elles éludaient l'exécution de la loi qui ordonnait l'arrestation des gens suspects, et que le peuple dont ils étaient l'organe et au nom duquel il parlait en voulait l'exécution immédiate ; qu'en vain ils avaient remis depuis longtemps une liste au comité de surveillance de 82 individus qu'ils avaient dénoncés comme suspects, que c'était éluder la loi

et qu'un plus long délai rendrait les administrations coupables. Ensuite l'orateur a fait les demandes suivantes : 1° le désarmement des gens suspects et l'arrestation de ceux dont les noms sont écrits sur la liste présentée par la société populaire au comité de surveillance ; 2° l'exécution de la loi qui défend de nommer aux emplois publics les parents d'émigrés ; 3° que les sieurs Fontenay et de Cosne ne fassent plus partie du comité défensif; 4° l'exhibition de la loi qui vous autorise à lever d'autres forces départementales que la légion révolutionnaire dont vous avez déjà nommé l'état major ; 5° la présence des femmes à vos séances à qui on ne peut ravir le droit d'y assister sans attenter aux lois de la publicité ; quant à la convocation des assemblées primaire et à la réélection de l'état major de la garde nationale, nous trouvons qu'elle nuirait à la tranquillité publique. » Suit le discours du président qui est une réponse négative; 14 juin : « le président a dit que des avis réitérés l'avaient instruit que dans ce moment un attroupement se portait dans les différentes rues de cette ville portant les droits de l'homme en bannière et une autre petite bannière sur laquelle était écrit : *O peuple, sauve-toi toi-même, l'insurrection est le plus saint des devoirs ;* l'attroupement chantait l'hymne des Marseillais et affectait ce refrain : *aux armes, citoyens ;* qu'on l'a assuré que ce rassemblement devait se porter au département. Arrête que le district et la municipalité seraient invités de se réunir à l'administration du département, qu'il serait envoyé deux commissaires à la municipalité pour s'assurer de l'état de la ville; qu'il serait donné des ordres au commandant de la garde nationale pour ne laisser entrer aucun citoyen armé, et que les membres du comité de défense seront invités à se rendre auprès du Conseil général. Les commissaires de retour ont assuré que la municipalité n'était pas instruite de ce rassemblement, qu'elle allait en prendre connaissance et en rendre compte aussitôt. Le corps municipal introduit a dit que deux de ses membres se sont portés du côté de l'attroupement et se sont assurés que les attroupés portaient les bannières annoncées par le président, que le motif des attroupés était de ranimer le courage des citoyens, et qu'il avaient annoncé devoir venir de suite former une pétition au conseil. Les pétitionnaires de l'attroupement, membres de la société populaire introduits, le nommé Bazin, orateur, après un discours énergique, a demandé au nom des citoyens de cette ville la réclusion des gens suspects, fondée sur l'approche de l'ennemi qu'on dit être entré dans les murs d'Angers. L'orateur ayant terminé, le président a répondu à la députation que le discours était bien plus mesuré sur le patriotisme de la société que sur le respect dû aux magistrats organes de la loi » qu'il était surpris qu'une société dont l'établissement n'a pour but que de prêcher la soumission aux lois dont elle s'était déclarée l'apôtre se fût permis de les transgresser, n'ayant pas dû oublier qu'aucun rassemblement, même sous prétexte de fête civique, ne pouvait avoir lieu sans que le motif en eut été déclaré et approuvé par la municipalité ; qu'au surplus, à l'égard de la liste que la société avait remise au comité de surveillance de 82 citoyens habitants de cette ville dont ils demandaient l'arrestation sous la simple allégation d'une suspicion vague et indéterminée, l'administration, toujours fidèle aux principes, leur déclarait de nouveau qu'elle regardait une dénonciation par liste comme une liste de proscription qu'elle rejetterait toujours avec horreur, qu'elle n'admettait et ne reconnaîtrait que des dénonciations individuelles, énonciatives des motifs de suspicion, indicatives autant que possible des témoins de ces mêmes motifs et signée des dénonciateurs, que des témoins pouvaient bien par l'événement se trouver en société, mais que jamais il ne pouvait être reconnu de société de dénonciateurs. Sur quoy le nommé Roustel, prêtre, vicaire épiscopal, l'un des membres de la députation, prenant la parole, a répondu : l'on sait assez que les malveillants fuient la lumière et qu'il serait moralement impossible de citer les preuves de leurs complots ; d'ailleurs, si on en pouvait citer, ils seront non pas suspects mais coupables. A quoy le président lui a observé que l'arrestation avait deux motifs, l'un de simple suspicion et l'autre de culpabilité, qu'aussi l'administration n'exigeait point que l'on alléguât des actions criminelles, mais au moins des discours et manifestations d'opinion capables de faire réputer suspects tels ou tels individus dénoncés, ajoutant que si l'administration, n'écoutant que le premier vœu de l'enthousiasme de la société, cédait à ses instances en faisant arrêter indistinctement les 82 citoyens dénoncés vaguement et par simple liste, et qu'il en arrivât qu'il y eût dans ce nombre une partie qui fût innocente, ce qui n'arrive que trop souvent d'après la douloureuse expérience qu'il en fait pour avoir déjà trop légèrement cédé à quantité de dénonciations dont les informations ont prouvé la futilité et les dangers, combien alors la société elle-même n'aurait-elle pas de reproches à se faire d'avoir confondu l'innocence avec le crime ; sur quoi un cri général d'improbation suivi de huées violentes de la part du reste de la députation s'est fait entendre et a interrompu le président qni n'a pu obtenir silence que par

l'autorité et à l'ordre dudit Roustel, et le silence rétabli, le président a repris et a dit : certes, ces huées me prouvent que je n'ai pas été compris, car il n'est pas à croire qu'il existe un seul des auditeurs qui puisse envisager sans crainte et sans remords l'innocence opprimée et la violation des principes les plus sacrés; s'il en existe un, qu'il se montre, et à l'instant qu'il soit banni de la société; et un calme profond a permis audit Roustel de reprendre la parole et de dire : il est possible, ainsi que vient de le dire le président, qu'il se trouvât des arrestations injustes au nombre de celles que nous requerrons, mais dans des circonstances périlleuses, de bons citoyens doivent savoir faire le sacrifice à la chose publique même de leur liberté injustement ravie, et au surplus, a-t-il dit, nous persistons à demander qne demain on fasse droit à notre pétition et que les dénoncés soient arrêtés, et que notre liste ait son exécution, et si vous vous refusez à nos vœux, vous vous chargez d'une grande responsabilité. Le président a répondu à la députation qu'il prendrait en considération l'objet de leur pétition » ; — 17 juin : « une députation du conseil général de la commune du Mans, accompagnée des citoyens Le Gris et Couture, commissaires du département du Calvados, et suivie de plusieurs citoyens et gardes nationales, a été annoncée et introduite ; le citoyen Juteau, procureur de la commune du Mans, a dit que la présence des deux députés du Calvados à la société populaire séante en cette ville y ayant excité des mouvements tumultueux, le conseil général sur l'avis qui lui en avait été donné avait détaché deux de ses membres et le procureur de la Commune pour se transporter à la dite société, que là on leur avait dénoncé les citoyens députés du Calvados comme des malintentionnés, l'un deux portant des fleurs de lys à son chapeau; qu'au milieu du trouble occasionné par cette dénonciation, les membres du Conseil général avaient amené les deux députés, qu'après l'exhibition de leurs lettres de créance et des diverses pièces relatives à leur mission, l'un d'eux a assuré que ce que l'on regardait comme fleurs de lys était simplement des trèfles restants d'une décoration que portaient les membres de l'état major de la garde nationale ; que le conseil général pour prévenir les suites de l'attroupement qui avait suivi ses membres et les commissaires jusqu'à la maison commune avait arrêté de mettre les deux députés en arrestation, de sceller leurs portefeuilles et leurs effets; que, sur la pétition du citoyen commandant la force armée du bataillon de Calvados actuellement en cette ville de prononcer dans le plus bref délai sur l'arrestation des députés de ce département, le conseil général avait arrêté d'envoyer à l'heure présente une députation de neuf membres et du procureur de la commune vers l'administration du département pour être statué ce qu'il appartiendrait. Le procureur de la commune ayant déposé sur le bureau les deux portefeuilles des citoyens députés du Calvados, les scellés ayant été reconnus et levés, il a été fait lecture des papiers y contenus, et il ne s'est trouvé que des certificats de civisme, passeports, quittances de contributions, diplômes de société populaire de Caen et quelques assignats ; » on ordonne la mise en liberté immédiate des deux députés ; — 19 juin : arrivée du général Barbazan ; — 20 juin : arrivée de deux membres de la Convention nationale ; — 21 juin : mise en liberté de treize femmes et trente-cinq hommes arrêtés sur la dénonciation du comité de surveillance de Sillé-le-Guillaume ; — 23 juin : on signale les brigands du côté de La Flèche ; — 24 juin : on arrête un charlatan qui débitait des drogues et autres matières médicales à Bonnétable, on met les scellés sur ses papiers, et l'on déclare ses chevaux chevaux de luxe et par conséquent saisis pour le service des armées de la république; poursuites contre des « anarchistes » promoteurs de désordres dans la ville du Mans ; municipalité de La Flèche dénoncée pour avoir souffert que cinq hommes de l'armée des rebelles, entrés dans la ville, y fussent restés trois heures sans être arrêtés ; — 26 juin : pétition de plusieurs ecclésiastiques du département de Mayenne-et-Loire, contraints de quitter leurs communes envahies par les brigands, tendant à ce qu'on leur paie leur traitement ; la commune de Tennie réclame l'honneur de marcher contre les brigands ; la commune de Roëzé arrête qu'il n'y aura à marcher contre lesdits brigands que les citoyens ayant acquis des biens nationaux, et la délibération les désigne nominativement ; — 28 juin : décret de la Convention déclarant que la société populaire du Mans a bien mérité de la patrie ; — 1er juillet : le citoyen Philippeaux, député à la Convention nationale et commissaire nommé par elle, entre et prend place. Le président du département lui adresse un discours où, après avoir exposé l'acharnement avec lequel des malintentionnés s'appliquent à décrier et calomnier l'administration, il témoigne combien il est consolant pour elle de posséder dans ce moment dans son sein un représentant du peuple, et d'avoir l'occasion en lui rendant un compte fidèle de toute sa conduite d'en justifier tous les actes et de confondre ainsi publiquement ses vils calomniateurs. Le citoyen Philippeaux présente et fait enregistrer sa commission et lit ensuite un très long discours dans lequel, après divers reproches très amers envers l'administration, il

l'accuse : 1° d'avoir reçu avec satisfaction et bienveillance les commissaires du Calvados et d'avoir accueilli leurs propositions de fédéralisme ; 2° de les avoir fait relâcher quoique convaincus de porter dans leurs chapeaux des fleurs de lys, et d'avoir ainsi arboré le royalisme ; 3° d'avoir fait une proclamation en date du ... dans laquelle, sous prétexte de prêcher contre l'anarchie, le département propage les principes du Calvados et professe le fédéralisme ; 4° d'avoir, dans une adresse à la Convention nationale, sous le titre spécieux de Déclaration, établi des principes erronés, et d'avoir osé y insérer la création d'une force départementale ; 5° d'avoir, au mépris des vrais principes, convoqué toutes les autorités constituées et sociétés populaires du département pour délibérer sur sa situation politique ; 6° et enfin d'avoir gardé sur les événements des 31 mai et 1er juin un silence coupable, au lieu de les avoir, à l'exemple des départements où se sont conservés les vrais principes, approuvés et félicité la Montagne sur sa conduite ferme et vigoureuse à laquelle seule est dû le salut de la république. Alors le président s'est levé et a premièrement représenté au citoyen Philippeaux combien l'administration avait lieu d'être surprise de voir un représentant du peuple s'énoncer bien plus en accusateur qu'en juge, sans nullement avoir entendu préalablement sa justification, et lui a témoigné la douleur avec laquelle il remarquait dans le discours qu'il venait d'entendre une foule d'expressions et même des menaces qui dénotaient une prévention aussi injuste que prématurée et humiliante pour un département dont l'intégrité et le civisme auraient dû le mettre pour jamais à couvert de toute inculpation ; ensuite, passant au fait des inculpations, il a répondu sur le premier article du premier fait relatif à la réception des commissaires du Calvados : 1° que, lorsque les députés du Calvados se sont présentés, il ne connaissait point les motifs de leur mission, et que conséquemment il était de son devoir de les recevoir et de les entendre avant de les juger : 2° que ces commissaires n'ont nullement proposé au département de se fédéraliser parce qu'alors ils eussent été à l'instant éconduits, qu'ils se sont contentés de faire la lecture de leurs arrêtés, et que le département n'en partageant pas l'esprit leur a pour toute réponse fait donner lecture de celui qu'il venait d'adresser à la Convention, qu'après cette lecture la séance a immédiatement été levée sans aucune discussion ni délibération ultérieure, qu'ainsi donc l'inculpation faite à l'administration de les avoir accueillis avec bienveillance et d'avoir adhéré à leurs principes est absolument dénuée de fondement ; sur le fait de les avoir fait relâcher : il a répondu que la municipalité, ayant requis vers minuit une séance du conseil et s'y étant rendue, elle y fit lecture d'un procès-verbal et d'un interrogatoire d'où il résultait évidemment que c'était à tort qu'on les avait accusés d'avoir dans leurs chapeaux une fleur de lys, que ce que l'on avait pris pour des fleurs de lys n'était autre chose que le cordonnet du chapeau relevé et cousu en forme de trèfle, ce dont il était encore alors facile de se convaincre par l'empreinte très fraîche qui en existait sur la forme du chapeau, qu'examen et vérification faite des papiers dont ils ont été trouvés nantis, il ne s'y est absolument rien trouvé qui pût les faire regarder comme suspects ; alors, de concert avec la municipalité, le département, ne trouvant point les charges fondées, en a ordonné le relâchement : ainsi donc il n'y a eu aucune faveur, mais simplement justice ; sur le fait de proclamation, le président pour toute justification en a fait donner lecture immédiate, et les nombreux applaudissements qu'y ont donné le public et l'assemblée en a bien justifié le texte et les principes ; sur le fait de l'adresse à la Convention, le président a observé qu'elle ne contenait qu'une déclaration de principes, généralement professés par les meilleurs citoyens et les plus intègres républicains, puisque l'administration y pose ces principes invariables : l'unité et l'indivisibilité de la république ; 3° l'unité et l'indivisibilité de la représentation nationale ; l'entière liberté dans ses délibérations et l'intégrité du respect dû au corps législatif ; 4° une correspondance entre tous les départements pour se concerter sur les moyens les plus propres à maintenir ces principes ; 5° une force armée à la disposition du département qui, dans les circonstances critiques où se trouvait alors la république, n'était que l'exécution de deux décrets de la Convention, dont l'un autorise toutes les grandes villes à lever une garde soldée, et l'autre remet aux départements toutes les mesures qu'ils jugeront utiles au salut de la chose publique : ainsi donc nul principe erroné, nulle mesure illégale dans cet arrêté ; sur le fait de la convocation des autorités constituées du département le président a représenté que cette mesure n'est encore qu'une conséquence naturelle de la position où se trouvait le département, et des pouvoirs qui lui avaient été transmis par le décret ci-dessous relaté, décret qui en remettant aux administrations le soin de prendre toutes les mesures qu'elles jugeraient convenables pour le salut de la chose publique, leur notifiait conséquemment le danger où elles se trouvaient ; il était donc dès lors non seulement du droit, mais même du devoir de l'administration de s'en occuper et la convocation des autorités diverses du département dont elles voulaient recueillir les lumières et les conseils,

loin d'être un sujet de blâme pour le département, ne peut que faire l'éloge de sa prudence et de sa sagesse : ainsi donc nulle illégalité dans cette démarche, nul tort dans sa conduite; sur le fait du silence gardé par le département au sujet de l'événement des 31 mai et 1er juin, le président a répondu qu'il n'appartenait point à une administration de prononcer son approbation ou improbation sur les actes du corps législatif, que le respect et la soumission aux décrets qui en émanaient étaient son unique devoir, qu'ayant donc constamment reconnu, enregistré, publié et fait immédiatement exécuter tous les décrets de la Convention depuis cette époque comme avant, il avait prouvé par ses actions mieux que par tous les discours possibles son attachement à l'unité et indivisibilité de la République et à la Convention nationale dont il se contentait de reconnaître l'autorité et faire exécuter les lois, sans s'immiscer dans ses débats ni se permettre de prononcer entre la montagne ou la plaine, les côteaux ou les vallons, que la Convention était pour le département là où la majorité des représentants du peuple étaient réunis et délibérans, d'après lesquels principes, sans jamais se permettre de la juger, il se bornerait toujours ainsi qu'il l'avait fait, à remplir ses fonctions, en faisant ponctuellement observer et exécuter les lois qui en étaient émanées ou en émaneraient. Ces réponses ont été suivies de quelques autres observations du citoyen Philippeaux qui ont parues être également éclaircies par le président à la satisfaction du représentant du peuple qui les a finies en demandant une explication sur la publication que le département avait fait faire dans les divers districts d'un extrait du procès-verbal déposé par les commissaires du Calvados, publication qui, disait-il, avait été accompagnée de réflexions qui marquaient visiblement un esprit de fédéralisme. Le président alors s'est levé, a affirmé n'avoir aucune connaissance que l'administration eut rien fait de semblable, a déclaré faux et contrefait tout acte de cette espèce attribué à l'administration et a en même temps requis les commissaires de divers districts présents à la séance de déclarer s'ils avaient reçu aucune pièce de cette nature; ils se sont successivement levés et ont affirmé n'en avoir aucune connaissance; alors le citoyen Philippeaux a déclaré que pour en convaincre l'administration il allait envoyer chercher chez lui la pièce de conviction, qu'il s'en était procuré à La Ferté-Bernard; cette pièce étant arrivée, il a été reconnu que ce n'était nullement un acte administratif, mais simplement une lettre confidentielle d'un des membres de l'administration qui, pressé par un exprès de ce district de lui donner des nouvelles, lui avait à ce titre fait le récit de ce que lesdits commissaires venaient de dénoncer; le citoyen Philippeaux reconnut alors qu'il s'était trompé lorsqu'il s'était persuadé que c'était une pièce officielle, et a déclaré être satisfait de voir que le département n'y avait point participé, et que cet acte ait été isolé et sans conséquence. Ensuite le citoyen Philippeaux continuant a déclaré que présentement par ces diverses explications il était détrompé sur le compte de l'administration du département de la Sarthe que l'on avait peint sur des couleurs fédératives; il lui était bien doux de n'avoir point à déployer la sévérité dont il eut été à regret forcé d'user, et de pouvoir au contraire se livrant au sentiment d'attachement qu'il avait toujours eu pour ses concitoyens leur témoigner son estime et la satisfaction qu'il ressentait de les trouver fidèles aux vrais principes; il a ensuite dépeint avec énergie la déplorable situation de la ville de Nantes, la nécessité de voler au secours de nos frères prêts à devenir la victime des rebelles de la Vendée, et mis en délibération les moyens de lever la plus grande force armée possible et d'en accélérer le départ immédiat. La discussion entamée sur cet objet a été interrompue par une députation de la société républicaine de cette ville qui, du consentement du citoyen Philippeaux, a été admise ; alors, l'orateur de la députation a présenté une pétition qui contenait six principaux chefs de demande. Le président a répondu au pétitionnaire en réfutant article par article tous les points de la pétition à l'exception de celui qui concernait la réélection des officiers de la garde nationale sur lequel, de l'avis du représentant du peuple, il a été arrêté que dimanche prochain toute la garde nationale pouvait se rassembler sans armes pour émettre librement son vœu sur cette demande qui lui serait accordée si elle était le résultat de la majorité; » — 2 juillet : organisation d'une force armée pour marcher contre les brigands; — 3 juillet : envoi d'un membre de la Société populaire pour se renseigner sur la marche des brigands; dénonciation contre le conseil de la commune de La Flèche; — 9 juillet : visite domiciliaire chez le citoyen Lemaître, curé de Rouez, accusé d'entretenir une correspondance avec l'émigré Duprat, et de recéler ses meubles et effets; — 11 juillet : arrestation des sieurs Hermange et Babin : on leur offre de les rendre à la liberté à condition de prêter le serment d'êtres fidèles à l'unité et à l'indivisibilité de la république et de maintenir la liberté et l'égalité, ils refusent ; — 12 juillet : « deux commissaires du conseil général du district du Mans se présentent et déposent fraternellement sur le bureau les droits de l'homme et du citoyen et l'acte constitutionnel qu'ils ont reçus officiellement par un courrier extraordinaire. Surpris de la négligence du ministre, mais voulant donner une nouvelle preuve de ce que peut et doit

faire une administration populaire, elle prend à l'unanimité l'arrêté suivant : Le Conseil général du département de la Sarthe considérant que, si les droits de l'homme et du citoyen et l'acte constitutionnel ne lui ont pas été envoyés par le pouvoir exécutif, ce ne peut être que par une erreur qui serait un crime si elle n'était involontaire; considérant qu'il ne mérite pas une pareille injure; considérant qu'il n'existe aucun acte de son administration dont il ait à rougir; considérant que les traits dirigés contre lui par les méchants ne peuvent l'atteindre; considérant qu'il faut enchaîner la calomnie et réduire au silence ces hommes qui ont osé flétrir ses principes en lui supposant des idées de fédéralisme; considérant que, enfermé dans le cercle de ses devoirs et honoré de quelques vertus, il n'attaque ni ne poursuit ses ennemis, mais qu'il est assez généreux pour leur pardonner; considérant qu'il suffit d'être juste; considérant que les sentiments qui l'animent et qui l'entraînent vers le bonheur du peuple sont éprouvés au creuset des révolutions, et qu'ils sont aussi purs que l'air de la liberté, considérant que le peuple français, avide de gloire et de liberté, ne peut obtenir l'une et l'autre sans posséder une constitution; considérant que cette constitution lui est présentée, qu'elle est simple comme les mœurs d'un homme de bien, majestueuse comme le peuple à qui elle est offerte, considérant qu'elle repose sur les bases éternelles de la raison et de la justice, et qu'elle établit avec la souveraineté du peuple et ses droits et ses devoirs; arrête, ouï le procureur général syndic : art. 1er. Le Conseil général du département reçoit avec reconnaissance les droits de l'homme et du citoyen et l'acte constitutionnel qui lui ont été remis par les commissaires du Conseil général du district du Mans; 2. Le Conseil général du département, méprisant des formes inutiles, s'empresse de s'unir aux administrateurs composant le conseil général du district du Mans pour faire exécuter les décrets de la Convention nationale du 26 et du 27 juin dernier; 3. Les droits de l'homme et du citoyen et l'acte constitutionnel seront à l'instant consignés sur ses registres, imprimés, affichés, proclamés solennellement, adressés aux districts, aux chef-lieu de canton, aux municipalités, aux autorités constituées, aux gardes nationales, aux sociétés populaires de son territoire; 4. Le directoire du district se concertera avec la municipalité du Mans pour faire proclamer aujourd'hui les droits de l'homme et du citoyen et l'acte constitutionnel; 5. Une fête civique appellera tous les citoyens, la musique et l'airain s'uniront pour annoncer au peuple qne l'édifice de son bonheur est achevé; 6. Le Conseil général du département déclare qu'il a toujours [reconnu et qu'il reconnaît la Convention nationale, qu'il veut la république une et indivisible, que son cœur est le sanctuaire où elle se repose, qu'il veut vivre et mourir pour elle, qu'il combattra l'anarchie qui tue la loi, le fanatisme qui tue la raison, le fédéralisme qui tue la liberté, qu'il ne souffrira jamais qu'aucune loi soit violée, la mort dut-elle être le prix de sa fidélité, qu'il abhorre les rois, la royauté, tous les tyrans, tous les ennemis des droits et de la souveraineté du peuple : tels sont les sentiments d'une administration fière d'avoir été calomniée » ; — 15 juillet : le sieur Hermange, pour obtenir sa liberté, revient sur son refus de prêter serment ; on exige qu'il dénonce ceux qui l'ont égaré ; — 20 juillet : « sur la demande de la citoyenne Bossé-Laferrière tendant à avoir la liberté, comme par le passé, de s'introduire dans les différentes maisons d'arrêt de cette ville pour y distribuer les aumônes et autres secours que l'humanité destine aux détenus, après discussion l'assemblée arrête que tous les citoyens sensibles qui voudront soulager les détenus pourront se présenter aux heures désignées pour la visite des commissaires à l'inspection des dites maisons d'arrêt » ; — 24 juillet : mesures concernant des détenus ; — 28 juillet : désordres et sédition au Mans causés par le refus d'obéir au recrutement militaire; — 9 août : le citoyen Houdinière, curé de Chemiré-en-Charnie, accepte l'acte constitutionnel ; — 10 août : fête à la prairie des planches pour célébrer l'anniversaire de la Révolution : « avant le départ, un membre de chaque autorité constituée s'est avancé vers un bûcher sur lequel étaient déposés les titres de féodalité, armoiries, habits de livrée et bannière de 1790, et a mis le feu à ces restes du despotisme de la noblesse et de la féodalité » ; — 16 août : arrêtés concernant le maximum du prix des grains ; — 19 août : envoi au tribunal révolutionnaire à Paris de plusieurs femmes convaincues d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires, et d'avoir cherché à exciter des désordres ; — 23 août : approvisionnement en grains du marché du Mans ; — 30 août : plaintes au sujet de la disette ; — 2 septembre : brulement de titres de noblesse; — 4 septembre : rapport sur la distribution des prix au collège de La Flèche ; — 11 septembre : arrestation du sieur Guyon, ci-devant vicaire de Ruillé-sur-Loir, et ordre d'arrestation contre le sieur Le Cornu, curé de Cherré ; — 15 septembre : rassemblement de volontaires déserteurs dans la forêt de Courcelles ; — 16 septembre : attroupements aux environs de Saint-Calais et dans le district de Sablé ; diverses mesures prises avec l'autorisation du représentant du peuple Thirion, lequel invite le public à formuler des dénonciations, s'il y a lieu, contre le Conseil général ; — 24 septembre ; « En cette séance

s'est présenté la commune du Mans ayant le maire à sa tête ; les membres de ladite commune ont exposé sommairement que ce qui les déterminait à se rendre au sein de l'administration, c'était entr'autres motifs la demande que leur faisaient plusieurs citoyennes de cette ville qui sollicitaient des passeports à l'effet d'aller rejoindre leurs maris qui ont dû accompagner le citoyen Thirion, représentant du peuple, qui est en marche pour se rendre à Angers et pour aller renforcer le poste des Ponts-de-Cé. Ces citoyennes se sont elles-mêmes présentées à la barre, et plusieurs d'entre elles ayant successivement obtenu la parole, après avoir exprimé leur sensibilité sur la privation qu'elles éprouvent, elles ont énergiquement exposé qu'elles ne s'alarmeraient point sur le sort de leurs maris, si elles voyaient un terme à leur absence parce qu'elles reconnaissent que, dans la circonstance critique où se trouve la chose publique, il faut faire des sacrifices de tout genre pour conquérir la liberté et pour la conserver: mais elles ont observé qu'il était facile de remplacer leurs maris dans le service auquel ils sont destinés en faisant partir les citoyens de première réquisition, en nombre correspondant à celui des hommes mariés, qui, par leurs professions et par la situation nécessiteuse de leurs familles, sont d'une nécessité reconnue, qui même par leur âge sont moins aptes au service militaire que les individus de première réquisition, quoiqu'ils partagent avec tous les bons républicains le dévouement que l'on attend des vrais patriotes » ; le Conseil décide de joindre ses instances à celles des pétitionnaires pour que le représentant Thirion leur accorde l'objet de leur demande ; mesures concernant les troubles de Sablé et un arrêté pris par la commune de Tresson interdisant sur son territoire l'exportation des grains ; — 6 octobre : « L'assemblée formée, présens les citoyens Gayet, doyen d'âge, président, Barré, Hamon, Suhard, Ribault et Hamard, secrétaire général, sont entrés le citoyen Pottier, maire de la commune du Mans, et les membres composant le comité de surveillance et de sûreté générale du département de la Sarthe; le citoyen maire a fait donner lecture d'une lettre du citoyen Thirion, représentant du peuple dans le département de la Sarthe et autres circonvoisins, datée du deux de ce mois, portant autorisation au citoyen maire et au comité de surveillance de faire incarcérer et remplacer provisoirement plusieurs membres de l'administration du département de la Sarthe; il a également été donné lecture d'un arrêté du Comité de surveillance générale du département en date de ce jour portant entr'autres mesures prises sur le réquisitoire du citoyen maire de la commune du Mans que les citoyens Lahaye, Chicault, Hardouin, Rigaut, Lorain, Boisquetin, Bardet, Cornilleau, Paré, Thibault et Quentin, tous membres du Conseil général et du directoire du département, seront sur le champ mis en arrestation, et remplacés provisoirement jusqu'au retour au Mans du citoyen Thirion, représentant du peuple, par les citoyens Roustel, pour la place de procureur général syndic ; Mongason de Challes, Roquain de Ballon, Labbé de La Flèche, Prévert, Binois de Briosne, et Designy, pour le Directoire ;Goupil, Le Marié et Faillosé père, pour le Conseil. Sur la réquisition du citoyen maire du Mans, le Conseil général a arrêté que la lettre du citoyen Thirion, représentant du peuple, ensemble l'arrêté du comité de surveillance, seront enregistrés pour être exécutés selon leur forme et teneur et déposés aux archives du département pour y recourir au besoin. Ce fait, les citoyens Roustel, procureur général syndic, Mongason, Rocquain, Biniou et Labbé, désignés pour remplacer ceux des membres qui sont destitués et exercer conjointement avec les citoyens Barré, Vigel, et autres membres conservés, ont sur le réquisitoire du citoyen Roustel, procureur général syndic, prêté individuellement le serment d'être fidèles à la République française, une et indivisible, de maintenir de tout leur pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant, et de remplir avec zèle et courage les fonctions qui leur sont confiées. Le citoyen Viget, ayant obtenu la parole pour réclamer contre l'arrêté du Conseil général qui prononce son remplacement au Directoire par le citoyen Bardet, il invite le conseil régénéré à se faire remettre ledit arrêté, à en examiner les motifs, et à le rapporter dans le cas où il en reçonnaîtrait l'illégitimité » ; — 7 octobre : les districts sont invités de nouveau à faire supprimer les signes de féodalité; — 10 octobre : dissolution du comité de surveillance de La Bazoge ; — 3 brumaire an II : arrestation de suspects ; — 8 et 9 brumaire : arrêté de suspicion et de calomnie pris par le conseil général de la commune du Mans contre le citoyen Pottier, maire, contre le conseil général de l'administration du département, et contre le comité de défense : discussion animée et arrêtés à ce sujet ; nombreuses mesures contre les brigands qui se rapprochent et infectent la Mayenne ; la ville de Nogent-le-Rotrou envoie un bataillon au secours du Mans ; — 12 brumaire : on annonce la prise de Mayenne par les brigands : mesures défensives ; — 14 brumaire : le citoyen Thirion est rappelé par la Convention ; — 17 brumaire : « à l'ouverture de la séance du soir, les citoyens Quentin et Juliot, administrateurs du département de la Mayenne,

dénoncent à l'assemblée le citoyen Letourneur, représentant du peuple dans le département de l'Orne et autres circonvoisins, comme coupable d'inertie dans les moments du danger le plus pressant, comme ayant préféré son dîner lorsqu'il s'agissait de prendre les moyens de préserver la ville de Mayenne de l'incursion des brigands, comme ayant refusé de se concerter sur les mesures de salut public avec l'administration qui s'est présentée chez lui plusieurs fois, comme ayant maltraité les administrateurs et menacé de les faire fusiller lorsqu'ils lui faisaient des représentations relatives aux circonstances, comme ayant logé à Mayenne de préférence chez un particulier suspect, quoiqu'il en eût été prévenu et engagé à changer son domicile » ; — 18 brumaire : inculpations contre le sieur Binois, membre de l'administration du département, et réciproquement contre le Conseil général de la commune de Bonnétable ; — 19 brumaire : rébellion de la commune de Pontvallain ; — 20 brumaire : renseignements sur la marche des brigands ; — 22 brumaire : proclamation du représentant Garnier de Saintes ; — 28 brumaire : rapport sur l'armée de Brûlon ; — 29 brumaire : arrivée du représentant Garnier de Saintes ; mesures concernant les subsistances; envoi de deux administrateurs du département pour se renseigner sur la marche des brigands ; — 4 frimaire : une députation de la société populaire du Mans, après avoir fait sentir la nécessité d'éclairer les campagnes sur la destruction du fanatisme, demande que cette société soit autorisée à choisir des apôtres de la liberté qui seraient chargés de cette mission ; — 5 frimaire : le citoyen Cocu-Fouchardière, curé de La Milesse, remet ses lettres de prêtrise pour être brûlées, et renonce à ses fonctions sacerdotales ; — 6 frimaire : renseignements sur la marche des brigands ; — 7 frimaire : don de six couverts d'argent par le citoyen Ribaut, membre du conseil, pour être convertis en assignats et le produit servir aux besoins des défenseurs de la patrie ; — 10 frimaire : le conseil général arrête qu'il siégera en permanence, que si l'armée républicaine est contrainte de reculer devant l'armée des brigands les membres du conseil formeront l'arrière-garde, que toutes mesures de sûreté seront concertées avec le représentant Garnier ; — 11 frimaire : on bat la générale ; un membre dénonce ce fait que déjà les drapeaux tricolores et autres signes de la république ont été enlevés à l'intérieur des maisons et des édifices publics ; on songe à organiser la retraite ; le représentant du peuple Garnier adresse au département une lettre des citoyens Brault et Boulay, ci-devant curé et vicaire de St-Denis-d'Orques, qui envoient leurs lettres de prêtrise en priant qu'on en fâsse des cartouches pour repousser les brigands ; — 14 frimaire : départ de Garnier pour Alençon ; — 18 frimaire : retour de Garnier; renseignements sur la marche des brigands ; — 19 frimaire : « le représentant du peuple Garnier est entré et a occupé le fauteuil ; il a fait part des motifs puissans qui l'appelaient dans le département de l'Orne, et a cependant assuré l'Assemblée qu'il ne partirait pas encore demain, qu'il voulait attendre si, comme la lettre du général Chabot dont il a donné lecture le portait, les brigands prenaient la route de Foulletourte, et auraient l'audace de venir attaquer notre commune. Il a fait ensuite un discours plein d'âme et d'énergie republicaine ; il a tellement électrisé l'assemblée que, par un mouvement spontané, tous ont crié : oui, nous combattrons ; vivre libres ou mourir sera notre seule devise et notre mot de ralliement. Une ordonnance est entrée et a annoncé que l'armée de Chabot s'était battue avec courage et se repliait sur le Mans avec un ordre respectable. Le citoyen Garnier, profitant de cette preuve de courage d'une partie des citoyens de cette commune qui se trouve dans l'armée de Chabot, a recommandé à tous les bons républicains de suivre l'exemple de leurs frères, d'attendre avec calme et sécurité les vils brigands ; il a invité les braves sans-culottes à poignarder le premier traître ou le premier lâche qui osera parler de se rendre et qui ne voudrait pas se battre ; il a fait envisager cet acte comme le plus juste et celui que commande le plus impérieusement le salut de la république. L'assemblée a arrêté que tous les fonctionnaires publics de cette commune se porteront sur les différents points de défense, afin d'encourager par leur exemple les citoyens combattants : il a été convenu qu'on allait se retirer sur le champ à l'état-major où se trouvera le comité défensif pour prendre les mesures définitives » ; — 25 frimaire : l'assemblée reprend ses fonctions « interrompues pendant que les brigands de la Vendée ont souillé le territoire de la commune du Mans, chef-lieu de l'administration » ; etc.

L. 31. (Registre.) — 76 feuillets.

1790. — Délibérations du directoire du département de la Sarthe, depuis le 4 août jusqu'au 2 novembre. — Les premières séances sont consacrées à la formation des bureaux, à l'enregistrement des lettres patentes du Roi et des instructions de l'Assemblée nationale, au choix des employés (on examine leur écriture). — Séance du 9 août : délibération concernant les biens nationaux, concernant

des frères de la Doctrine chrétienne détenus pour cause de démence; — 11 août : troubles à Bouloire ; — 13 août : organisation des forces militaires ; — 18 août : perception des impôts ; 24 août : vente des pierres provenant des fourches patibulaires de Pontlieue ; — 28 août : désordres dans l'église de Mayet ; — 30 août : commerce des grains dans les environs de La Flèche ; — 11 septembre : contestation entre les communes de René et de Courgains au sujet des limites de leur territoire ; — 16 septembre : réduction du nombre des districts et des tribunaux ; — 17 septembre : vente d'une partie de l'argenterie, des religieuses de La Madelaine à La Flèche ; — 29 septembre : service célébré à la cathédrale en l'honneur des frères d'armes morts à Nancy ; — 19 octobre : protestation de la municipalité de Corbigny contre un décret de l'Assemblée nationale ; etc. Les procès verbaux de ces séances offrent peu d'intérêt parce qu'ils sont trop sommaires.

L. 32. (Liasse.) — 64 pièces.

1790-1792. — Arrêtés et proclamations du Conseil général de la Sarthe. — Procès-verbal des commissaires des départements formant la ci-devant généralité de Tours sur les comptes présentés par M. l'Intendant et MM. les membres des commissions intermédiaires, générale et provinciale. — Arrêtés concernant l'état des biens nationaux, les corporations ecclésiastiques, les protestations du chapitre cathédral du Mans, la création d'un cours d'accouchements, la publicité des séances du Conseil, les comités de surveillance, les patentes, les troubles religieux, la levée de 600 volontaires nationaux, les travaux publics, les réquisitions de chevaux, la fabrication des piques, la conservation des propriétés nationales, etc. (Sauf exception, toutes ces pièces imprimées, et chaque pièce est en plusieurs exemplaires).

L. 33. (Liasse.) — 57 pièces.

1792-1793. — Arrêtés et proclamations du Conseil général de la Sarthe. — Arrêtés concernant les perquisitions dans les maisons des citoyens, la réglementation du prix des blés, la circulation des billets de confiance, les quêtes dans les églises, la conservation des forêts, l'incompatibilité des fonctions ecclésiastiques et des fonctions municipales, la sonnerie du tocsin, l'emploi de sceaux portant des emblêmes prescrits par la Convention, la réglementation des écluses et moulins, les drapeaux de bataillon et flammes de compagnie, le maintien de l'ordre et de la sûreté publiques, les contributions foncières, la suppression du pain bénit et des quêtes en nature, les arrestations arbitraires, les filles mères, les volontaires des armées, les subsistances, etc.

L. 34. (Liasse.) — 138 pièces.

1790-1792. — Arrêtés, circulaires et proclamations du Directoire exécutif du département de la Sarthe concernant : comptes de gestion et rapport sur les opérations du Directoire, la déclaration des biens mobiliers et immobiliers dépendant des bénéfices ecclésiastiques, l'estimation du revenu des biens nationaux, la publication d'un libelle attribué à M. Jouffroy-Gonssans, ci-devant évêque du Mans, l'établissement du droit des patentes, les assemblées primaires, les hôpitaux de la ville du Mans, la fête de la Fédération, la répartition des impôts, les ecclésiastiques réfractaires qui troublent la tranquillité publique, la proclamation de la Constitution française, les prêtres desservans, deux ecclésiastiques fonctionnaires publics qui avaient rétracté le serment à la Constitution du clergé, les travaux des grandes routes, l'augmentation du prix du blé, les désordres commis dans plusieurs églises des paroisses voisines du Mans ; etc.

L. 35. (Liasse.) — 178 pièces.

1792-An III. — Arrêtés, circulaires et proclamations du Directoire exécutif du département de la Sarthe concernant : la question de savoir si les administrations doivent assister en corps aux cérémonies religieuses, la suppression des armoiries et des bancs patronaux, le serment civique des instituteurs et institutrices, la fête du 14 juillet, l'invasion étrangère, la suppression des congrégations séculières et des confréries, les désordres commis par les brigands dans les campagnes, les greffiers des tribunaux de police correctionnelle, la prise du Mans par les brigands, les certificats de non émigration, l'application du maximum, les souscriptions pour construire des vaisseaux de ligne, les maisons d'arrêt, les frais de justice criminelle ; etc.

L. 36. (Liasse.) — 149 pièces.

An IV-An VIII. — Arrêtés, circulaires et proclamations du Directoire exécutif du département de la Sarthe concernant : les dépenses des administrations de canton, les ventes de mobiliers nationaux, la confection des listes de jurés, la taxe du pain et de la viande, le recrutement des marins, les subsistances militaires, l'armement des

colonnes mobiles, la dévastation des bois publics et des particuliers, les maisons de police, le recueil des événements qui ont signalé la guerre civile, l'état des écoles primaires, des musées et bibliothèques du département, la célébration des mariages et le divorce; etc.

L. 37. (Liasse.) — 115 pièces.

1792 — An IV. — Expéditions diverses d'arrêtés de l'administration centrale. — Ces arrêtés concernent : les domaines des hôpitaux de la ville du Mans, les assemblées communales, la succession de Michel Giroust-Marsilly et de Éléonore Taffu-Coudreau, tous deux condamnés à mort comme ayant suivi l'armée prétendue catholique de la Vendée, les encouragements à l'agriculture, le mouvement des armées, les prêtres insermentés et infirmes détenus dans la maison de l'évêché, l'arrestation des prêtres réfractaires, les détenus évadés des maisons d'arrêt, Michel Dugast, ex chanoine de la cathédrale, paralytique et en état d'enfance, la multiplication effrayante des loups de la forêt de Perseigne : « ils désolent tous les environs et il est extrêmement pressant de les détruire, mais les administrateurs du district de Mamers estiment que dans le moment présent on ne trouvera pas de chasseurs qui veuillent se livrer à la recherche de ces animaux nuisibles si on ne leur propose des récompenses doubles pour le moins de celles portées par l'arrêté du 13 juillet 1792, lesquelles sont de vingt-cinq livres, trente cinq livres, cent sols, par loups, louves et louveteaux » ; la création des foires et marchés, le rétablissement du pont de Durtal, l'école d'accouchement créée au Mans, les secours accordés aux enfants naturels, la vente par lots séparés des châteaux, palais épiscopaux, bâtiments d'abbayes, les ventes mobilières des émigrés, la protestation du sieur Charles Buttet, habitant la ville de Londres depuis dix-sept ans, contre son inscription sur la liste des émigrés, les secours aux citoyens réfugiés de la Vendée, la circulation des grains, la radiation du citoyen Joseph Loiseau sur la liste des émigrés, celle des citoyens Pierre Saradin, Piedor, Coutable, Diamy, etc., la succession de Nicolas Deshayes, le traitement des sœurs de charité de la congrégation de la Chapelle-au-Riboul, les mouvements de troupes, le traitement des concierges des prisons, les travaux de la Commission des arts et des sciences, dont faisaient partie Ledru, Maulny, Lorcé père et Ruillé fils, chargés de distraire dans les ventes mobilières d'émigrés tout ce qui offrait un intérêt artistique (arrêté du 3 janvier 1793), les meubles des congrégations religieuses, les prêtres non assermentés qui continuent d'exercer les fonctions de vicaire et sont rétribués en cette qualité, etc.

L. 38. (Liasse.) — 209 pièces.

1er décembre 1792 — 20 janvier 1793. — Minutes des arrêtés du Directoire. — Arrêté concernant les soumissions de contributions patriotiques avec les surtaxes imposées par le Conseil général à plusieurs citoyens « dont la dépense notoire suppose évidemment une fortune supérieure à celle qu'offre la balance par eux donnée de leur actif et de leur passif ». — Privation de traitement du sieur Tourteau, ci-devant curé de Saint-Hilaire-le-Lierru,et poursuites exercées contre lui; conflit à ce sujet entre le Directoire et le procureur général syndic. — Établissement de la poste aux lettres dans une maison située sur la place de l'Éperon, appartenant cy-devant à Dubois des Cours. — Enlèvement des meubles appartenant à Anne Davoust, domestique du sieur Grandval, émigré, qui demeurait rue Saint-Flaceau. — Établissement du tribunal criminel à la ci-devant abbaye de la Couture. — Quatre cents boisseaux de blé découverts dans les granges du citoyen Bermond, curé de Sargé, qui n'en avait déclaré que trente à quarante. Main levée des scellés apposés sur les meubles laissés au presbytère de Cogners par François Macé, ci-devant curé. — Continuation par le district de Saint-Calais de la rente en pain provenant de seize boisseaux de mouture, laquelle était due aux pauvres de Saint-Calais par les ci-devant religieux bénédictins du même lieu chaque semaine à partir du jour de Toussaint jusqu'à celui de St Jean-Baptiste. — Paiement des gages des domestiques de Fontaine La Baunerie, émigré. — La société des amis de la Liberté et de l'Égalité autorisée à transporter provisoirement le lieu de ses séances à l'église de la Visitation. — Revenus ecclésiastiques de la cure de Saint-Julien-en-Champagne. — Plusieurs arrêtés relatifs à des radiations sur la liste des émigrés. — Élection du curé de Melleray en qualité de juge de paix du canton de Montmirail. — Pétition du maire et officiers municipaux de la commune de Cormes en restitution des armes enlevées par la garde nationale de La Ferté-Bernard au citoyen La Goupillère. — Rejet d'une pétition des habitants de Cogners qui demandaient à tenir les séances du conseil municipal dans une partie du presbytère sous prétexte qu'il était trop vaste pour loger seulement le curé. — Travaux aux prisons du Mans. — Règlement de la pension de retraite du citoyen Logerot, ex-frère de la doctrine chrétienne. — Les domestiques de

l'émigré Dulau réclament leurs gages. — Règlement des retraites des anciens professeurs du collège de l'Oratoire au Mans. — Comptes des ci-devant fabriques de Gourdaine, de Saint-Pierre-La-Cour, de Saint Gilles. — Cimetière de la paroisse du Pré. — Enfant exposé à la porte de l'Hôtel-Dieu de Sablé. — Arrêtés concernant les bibliothèques et objets artistiques ayant appartenu aux émigrés sur lesquels l'État jetait son dévolu. — Règlement des traitements ou pensions de retraite de plusieurs curés et titulaires de chapelles et prestimonies. — Comptes de recette et dépense des ci-devant religieux de Saint-Calais pour l'année 1790. — Officiers et domestiques attachés aux ci-devant communautés supprimées. — Boisseaux de blé enlevés par force à Perrine Brossare, de Laigné, par François Voisin, boulanger. — Germain Étourneau, se trouvant hors d'état par la faiblesse de sa vue d'exercer ses fonctions de notaire public à La Flèche demande que son fils, parti sous les drapeaux, lui soit rendu. — Requête présentée par Madelaine Chauvelin, veuve de Louis Chamillard, tendante à ce que dans la vente des meubles et effets qui garnissent la terre de la Suze appartenant à N. Chamillard, son fils, émigré, il soit fait distraction d'une tapisserie qui garnit le salon et qui est marquée aux armes de la famille Chauvelin et en outre des effets qui garnissaient la chambre qu'on lui attribuait pendant ses séjours à La Suze. — Interdiction des costumes ecclésiastiques dans les hospices. — Le citoyen Michel Rouillard, adjudicataire du prieuré de Poillé et dépendances, demande à être maintenu dans la propriété de la chapelle de La Madelaine comme faisant partie de son adjudication. — Plainte contre des ouvriers qui enlèvent des troncs de hêtres pour les travailler dans la forêt nationale de Bercé. — Gages du concierge des prisons du Mans. — Quelques habitants d'Arnage, succursale de Pontlieue, demandent que le desservant d'Arnage soit provisoirement autorisé à faire l'enterrement des habitants dans le cimetière dudit lieu et à conférer dans ladite église aux enfants le sacrement du baptême. — Demande des sieurs et demoiselle Fanning, nés irlandais, venus s'établir en France vers 1776, propriétaires de la terre de La Roche-Talbot au district de Sablé, tendant à avoir main levée du séquestre de leurs biens comme se prétendant étrangers et non sujets aux lois de l'émigration. — Compte de recettes et dépenses des ci-devant récollets du Lude pour l'année 1790. — Philippe Mancellière, tapissier, réclame ses honoraires pour avoir expertisé les meubles des émigrés Dulau, Bois des cours, Dagues l'aîné et Dagues La Gasserie, Guibert, Bocquet Grandval, Renusson-Laborde, Millière, Cordouan, Gauvin du Rancher, la veuve Dupuy à cause de son fils aîné, Gourdin à cause de son fils aîné, et Touchemoreau le jeune, etc.

L. 39. (Liasse.) — 260 pièces.

21 janvier — 31 mars 1793. — Minutes des arrêtés du Directoire. — Mémoire des citoyens Dagoreau, Chaumier et Roinsolle, tambours ordinaires de la ville du Mans, tendant à obtenir le paiement de la somme de vingt six livres cinq sols pour avoir battu la caisse pour le rassemblement des électeurs du district du Mans. — Les sœurs de charité de Beaumont-le-Vicomte réclament leurs effets. — Le citoyen Hondoine, de Sablé, expose qu'il a été nommé pour assister à la fédération de Paris en 1790, qu'il a employé quinze jours pour son voyage y compris le séjour, et qu'il doit être payé à raison de trois francs par jour. — La commune d'Avoise demande un curé. — Le citoyen Leroux, marchand de vin au Mans, demande la délivrance de quinze busses de vin blanc qu'il avait achetées de l'émigré Sarcé. — Réglement des traitements et pensions de retraite de plusieurs curés. — La veuve Le Bourdais Chassillé demande la délivrance d'une voiture ou cabriolet à quatre roues, doublé de velours d'Utrecht vert et blanc, qu'elle a fait déposer dans le mois de février 1792 dans une des remises de la maison confisquée de l'émigré Grandval. — Marie-Charlotte Cureau, veuve de Montesson, expose que, la mort cruelle de son mari l'ayant jetée dans un état d'épuisement de ses forces morales et physiques, il lui fut conseillé pour le rétablissement de sa santé de voyager et de s'éloigner des lieux qui pouvaient lui rappeler ses malheurs, qu'elle partit en conséquence pour la Suisse pour y prendre les eaux minérales, que peu de temps après, ces eaux ne lui procurant aucun soulagement, elle se rendit en Italie et ensuite en Allemagne où elle annonce mener une vie languissante ; et elle demande qu'on ne la considère pas comme émigrée, ce qui est refusé. — Marie-Guillaume du Bois des Cours expose qu'ayant été attaqué au commencement de l'année 1791 d'une apoplexie violente qui lui occasionna une très grande faiblesse dans la vue et dans les jambes, il partit au mois de juin 1791 pour prendre les eaux minérales de Batz en Angleterre, qu'il se rendit à Grandville en Normandie et de là à Jersey où, tombé dangereusement malade, il est dans l'impossibilité de repasser en France sans courir de plus grands dangers pour sa vie ; en conséquence il demande à ne pas être considéré comme émigré, ce qui est refusé. — Rectification d'état civil concernant Louis Angoulvent. — Plusieurs habitants d'Arnage, se fondant sur ce que ce bourg est éloigné d'une lieue et

demie de la commune de Pontlieue dont il fait partie, demandent la création d'un officier de l'État civil à Arnage, ce qui est refusé. — Établissement d'une garde à la maison de Sourches pour veiller à la conservation du mobilier de Charles-Louis de Bouchet, réputé émigré. — Déportation de Claude Petit, ci-devant procureur de la Mission. — La veuve Boisguyon réclame la délivrance d'un coffre renfermant des draps et serviettes, lequel fut par elle envoyé de Châteaudun, il y a environ dix-huit mois, dans la maison de l'émigré Guibert, son gendre. — Le citoyen Antoine Firmin Durand, ancien musicien de la cathédrale du Mans, demande une augmentation de gratification. — Marguerite Poirson et Françoise Couturier, sœurs de charité à Ruillé-sur-Loir, réclament leurs effets. — Règlement des traitements de plusieurs curés et titulaires de chapelles. — Vincent Le Lièvre, ancien joueur de serpent à Saint-Pierre de la Cour, demande une gratifieation. — Comptes du séminaire constitutionnel du département de la Sarthe pour l'année 1792. — Charles Michel de Broc demande pour lui et pour son fils une réduction de contribution patriotique à cause des pertes considérables qu'ils ont subies et notamment de la dévastation de leurs biens à Saint-Domingue. — Attroupements à l'occasion du recrutement. — Les citoyens Derré frères, de Connerré, sont exemptés du service parce qu'ils sont partis comme corsaires pour Saint-Domingue. — François Cambray et sa femme, chargés de six enfants trouvés que l'hospice du Mans leur a confiés, réclament la gratification à laquelle ils ont droit. — Les héritiers de Jean Racois réclament la restitution de la métairie de Lapierre et fief de Repuceau en dépendant, situés paroisse de Duneau, vendus comme faisant partie des biens des ci-devant chanoines de Saint-Julien du Mans qui en jouissaient effectivement depuis plus de cent ans. — La citoyenne Marie Savonneau, âgée de trente ans, s'enrôle sous les drapeaux comme volontaire : le citoyen Livré, député à l'Assemblée constituante, offre de lui fournir un habillement complet de garde national. — Marin Goutard, vainqueur de la Bastille, ci-devant garde de la forêt de Bercé au triage et paroisse de Saint-Vincent du Lorouer, enrôlé comme volontaire, réclame néanmoins le tiers de ses appointements de garde. — Approvisionnements de poudre dans la ville du Mans. — Madelaine Manceau, de Saint-Calais, fille âgée de vingt ans, s'enrôle en qualité de volontaire. — Arrestation de Guillaume Legeay, prêtre, fonctionnaire public, réfractaire. — Traitement et comptes des religieuses de la ci-devant abbaye de Monsort. — Le citoyen Charles Richer rayé de la liste des émigrés et réintégré dans la jouissance et possession de ses biens; etc.

L. 40. (Liasse.) — 254 pièces.

1er avril — 10 juillet 1793. — Minutes des arrêtés du Directoire. — Secours à Julienne Graffin, de Savigné-lès-Le Mans, fille-mère. — Prime aux gardes nationaux pour avoir arrêté un prêtre réfractaire qu'on a déporté à la Guyane. — Arrestation de deux particuliers à Bonnétable. — Louis Rivault, natif de Saint-Nicolas du Grès, district de Sillé, expose qu'il s'est engagé depuis environ quatorze mois au district de La Ferté-Bernard pour servir dans le régiment Royal Deux Ponts infanterie étrangère, maintenant quatre-vingt-dix-neuvième régiment, qu'il a rejoint ce régiment à Metz en Lorraine, et y est resté environ treize mois, que le désagrément de ne pas entendre le commandement fait en langue allemande et la sévérité des punitions et mauvais traitements qu'il essuyait l'ont déterminé à quitter ce corps à Philippeville le quatorze ou quinze mars dernier, mais que, désirant continuer son service et remplir l'engagement qu'il a contracté, il demande à être incorporé dans un autre régiment : il en est référé au ministre de la guerre. — Le comité de surveillance demande qu'on fasse une visite domiciliaire en la maison dite Fontenailles à Écommoy pour y découvrir deux particuliers qu'on a vus roder autour. — René Bigot rayé de la liste des émigrés. — Renouvellement du bail de la forge de La Gaudinière. — Ignace Vincent Le Bret, demeurant à La Flèche, demande à être maintenu en jouissance de la terre de La Potardière et de ses dépendances sise paroisse de Crosmière : ce qui est refusé. — René Le Glu, greffier du juge de paix du canton de Lavardin, dénoncé pour avoir dit publiquement qu'il tuerait le maire de Saint-Julien et cinq autres, et qu'il se tuerait plutôt que de marcher à la défense de la patrie. — Le citoyen Gibet, curé de Marçon, demande l'exécution d'un arrêté du conseil épiscopal de la Sarthe qui porte que le citoyen Hervé, vicaire à Marçon, cessera ses fonctions aussitôt après notification dudit arrêté. — Liquidation des traitements et pensions de plusieurs curés. — Paiement de travaux au canal servant de décharge au trop plein des eaux de la fontaine Saint-Julien, lequel passe sous une maison qui servait de caserne aux dragons de Chartres et est située proche l'église de Gourdaine. — Charles Balard, maître d'école à Coulans, demande qu'on lui paie des appointements. — La commune de Tassillé demande un desservant. — Compte de la fabrique de Saint-Gervais-en-Belin. — La commune d'Étival demande un desservant. — Desserte de la chapelle Sainte-Avoye de Courgoux. —

29 juin 1793 : « Vu par le Directoire la pétition des professeurs du collège du Mans, par laquelle ils exposent la nécessité urgente de rétablir le pensionnat dans les bâtiments du collège et offrent de s'en charger en priant le Directoire de les aider dans cette entreprise des moyens qui sont en son pouvoir. Le Directoire, considérant qu'il est de la plus grande importance pour l'instruction publique de maintenir des pensionnats dans les bâtiments des collèges de plein exercice; que celui du collège du Mans n'en avait été retiré l'an dernier que pour dérober les élèves aux influences du fanatisme de la portion réfractaire des ci-devant oratoriens auxquels ils étaient confiés; que les réfractaires ayant été renvoyés, il est d'autant plus nécessaire de rétablir ce pensionnat au même lieu, qu'il se désorganise considérablement par la communication inévitable des pensionnaires avec les militaires et prisonniers que l'administration a été forcée de placer dans la maison de Saint-Vincent, où ledit pensionnat avait été transféré sous la direction du supérieur du séminaire; ouï le procureur général en ses conclusions, arrête ce qui suit : 1° le pensionnat du collège du Mans, qui avait été transféré au séminaire du département sous la direction du supérieur dudit séminaire, sera rétabli sans délai dans les bâtiments dudit collège, sous la direction des citoyens inspecteurs et professeurs qui se chargeront de faire agréer cette translation aux parents des pensionnaires, chacun en ce qui le concerne ; 2° l'entretien de ce pensionnat sera aux charges et profits desdits professeurs, ou de ceux d'entre eux qui voudront s'associer à l'entreprise, de même qu'il l'était pour les ci-devant oratoriens; 3° pour aider lesdits professeurs dans cette entreprise patriotique, et remplacer le mobilier du pensionnat des ci-devant oratoriens, dont la nation a disposé, le Directoire leur confie, à titre de dépôt et sous leur responsabilité solidaire, telle portion du mobilier du séminaire du département qui sera jugée nécessaire à un pensionnat contenant trente élèves, deux préfets de pension et deux domestiques ; cette portion sera déterminée et délivrée aux dits professeurs par les commissaires que le Directoire du district du Mans nommera à cet effet; il en sera dressé un état exact dont le double sera déposé par lesdits professeurs au directoire du district, avec soumission de représenter ledit mobilier toutes fois qu'ils en seront requis; 4° il leur sera délivré en outre, jusqu'à concurrence de la somme de cent pistoles, le restant des provisions actuelles de bouche dudit séminaire, distraction faite de ce qui a été accordé aux vicaires, supérieurs et professeurs dudit séminaire par arrêté de ce jour; 5° la place de suppléant des classes du collège du Mans, laquelle est restée vacante depuis dix-huit mois par le refus de serment de celui qui l'occupait, sera remplie, à partir du premier juillet prochain, par un sujet nommé par le Directoire sur la présentation de l'inspecteur et des professeurs ; ce suppléant sera subordonné au comité d'enseignement qui l'emploiera à telles fonctions d'instruction et de surveillance qu'il jugera convenables, et notamment au gouvernement du pensionnat ; il sera attribué à cette place un traitement annuel de mille livres ; ce traitement sera touché par l'inspecteur, qui prélèvera sur icelui le prix de la nourriture et gouvernement dudit suppléant, et lui remettra l'excédant, lequel ne pourra être moindre de quatre cents livres, au moyen de quoi la nourriture, gouvernement et chambre dudit suppléant seront à la charge des entrepreneurs du pensionnat, lesquels en recevront le prix des mains de l'inspecteur des études ; 6° le Directoire, ayant reconnu que la somme de 1960 livres par an, accordée pour l'entretien des bâtiments du collège qui sont en très mauvais état, les domestiques, et autres dépenses, est beaucoup trop insuffisante, notamment en raison de l'entretien du pensionnat, arrête qu'à partir du premier juillet prochain cette somme demeure portée à trois mille livres par an, à la charge par l'inspecteur d'en rendre compte tous les ans au Directoire, ainsi qu'il a été précédemment réglé ; 7° si les entrepreneurs du pensionnat éprouvent dans cette entreprise une perte inévitable et qu'ils en justifient, l'inspecteur pourra leur accorder, sur la somme mise à sa disposition, l'indemnité nécessaire, pourvu qu'elle n'excède pas huit cent livres par an. » — Arrêté du 3 juillet 1793 touchant une pétition du citoyen Mortier, inspecteur des études du collège du Mans, tendante à obtenir nne ordonnance de paiement de la somme de 2700 livres, savoir 2100 livres pour les deux professeurs de philosophie et les cinq professeurs d'humanités, 300 livres pour le cours d'école civique y compris le maître d'écriture, et 300 livres pour l'entretien des bâtiments, domestiques et autres frais. — Pétition du citoyen Lorcet, professeur de l'école gratuite de dessin, tendante à être autorisé à faire placer dans son école plusieurs bustes en terre cuite, déposés dans la bibliothèque de la maison de la Couture, provenant de l'abbaye de Beaulieu, ce qui est accordé. — Traitement du citoyen Goulette, chargé de l'instruction publique au collège d'Yvré sur Huisne. — René Moreau, ci-devant curé de Nointerre, département des Deux-Sèvres, d'où il a été chassé par les brigands, actuellement premier vicaire de l'église du Pré, réclame son traitement de curé. — Liquidation de plusieurs créances sur la maison de la Mission, ci-devant occupée par des prêtres de la congrégation de

Saint-Lazare. — Radiation d'Ambroise Philmain de la liste des émigrés. — Le citoyen Nicolas Charles Gasselin de Richebourg demande à faire le remboursement d'une rente de quatre-vingt boisseaux de seigle, mesure des halles de cette ville, due chacun an à la ci-devant abbaye de la Couture le jour de la Toussaint, et de deux sols de cens dûs le jour d'Angevine de chaque année, le tout affecté sur deux maisons et un jardin situés ville du Mans, rue de Saint-Julien-le-Pauvre. — François Laurent, curé d'Ingrande, département de Maine-et-Loire, d'où il a été chassé par les brigands, actuellement vicaire de Coulans, réclame son traitement de curé. — Radiation du citoyen René Carrey de Bellemare de la liste des émigrés. — Dénonciation contre le curé de la commune de Rouez, suspect d'entretenir une correspondance avec Antoine Duprat, émigré, ci-devant propriétaire de la terre de la Goupillère en la même commune ; visite domiciliaire chez ledit curé, et saisie de ses papiers dont l'inventaire ne fournit pas de preuves contre lui. — 10 juillet 1793 : « Vu par le Directoire du département de la Sarthe la pétition des vicaires, supérieur et professeurs du séminaire de ce département, par laquelle ils se soumettent aux nouvelles dispositions que le Directoire jugera nécessaires en ce qui concerne l'entretien dudit séminaire, et réclament une indemnité annuelle pour leur tenir lieu de logement, nourriture, bois, lumière, blanchissage, et gouvernement total dont ils jouissaient dans ledit séminaire : le Directoire considérant : 1° que depuis quelque temps il ne s'est présenté audit séminaire aucun aspirant à la prêtrise, ce qui rend cet établissement presque inutile ; 2° que son entretien cause à la nation une dépense notable, et qu'il est facile d'économiser par une suspension provisoire de cet entretien ; arrête ce qui suit après avoir entendu le procureur général syndic : 1° l'entretien du séminaire du département, en ce qui concerne le logement et nourriture des séminaristes, demeure provisoirement suspendu à partir du 1er avril prochain jusqu'à ce que le corps législatif ait prononcé sa suspension ou le mode de sa conservation ; en conséquence les vicaires, supérieur et professeurs dudit séminaire se retireront au premier août prochain de la maison dite de Saint-Vincent, où ledit séminaire avait été placé ; 2° le Directoire, n'entendant porter aucune atteinte à l'existence morale et religieuse dudit séminaire, se réserve d'indiquer un local propre à l'enseignement théologique, que pourront recevoir, comme à l'ordinaire, les séminaristes en demeurant en cette ville ; 3° pour indemniser les vicaires, supérieur et professeurs dudit séminaire, du logement, nourriture et autres avantages dont ils jouissaient dans le dit séminaire en exécution de la loi de l'organisation du clergé, il leur sera payé par le payeur du département de la Sarthe, en sus de leur traitement ordinaire, à chacun une somme de 1200 livres par an, à partir du 1er août prochain, sur mandats qui seront délivrés par le district du Mans ; il leur sera délivré en outre à leur sortie et à titre d'indemnité momentanée : 1° les meubles de leur chambre, pourvu qu'elles ne contiennent rien au delà du strict nécessaire, ce qui sera réglé par les commissaires que le Directoire nommera à cet effet ; 2° une tonne de cidre et deux cents bouteilles de vin qui font partie du restant des provisions actuelles du séminaire..... ; » la garde des bâtiments et de la bibliothèque est confiée au concierge, etc.

L. 41. (Liasse.) — 236 pièces.

11 juillet — 30 octobre 1793. — Minutes des arrêtés du Directoire. — Pétition concernant une chapelle domestique dépendant de la terre de Louvigny, commune de même nom, district de Mamers. — Requête de Pierre Janvresse, prêtre insermenté, actuellement à la maison des ci-devant religieuses Ursulines, tendante à obtenir un secours ; — requête analogue par François Girard, aussi prêtre insermenté ; — requête analogue par le citoyen Roussin, prêtre sermenté demeurant à Louplande. — Le citoyen Lenoble, maître d'école au Breil, réclame son traitement. — La commune de Notre-Dame-des-Champs réclame un ministre du culte catholique, pour desservir son église. — Le citoyen Roustel, vicaire épiscopal du département de la Sarthe et ci-devant religieux bénédictin, réclame les arrérages d'une pension. — Les habitants de Saint-Vincent et Saint-Ouen demandent un prêtre pour desservir leur église. — Pétition concernant la ferme du ci-devant prieuré de Saint-Longis. — Arrêté concernant la visite domiciliaire opérée chez le curé de Rouez. — Les dix-huit instituteurs du collège national de La Flèche demandent que, vu la cherté des subsistances, leur traitement soit augmenté. — La citoyenne Frémont, femme de Jean-Louis Chatton-Desmorandais, réputé émigré, demande un passeport pour aller résider à Lamballe. — Troubles à Précigné à l'occasion du recrutement. — « Vu la pétition du citoyen Jean Baptiste Piheri, demeurant en la commune de Luché, tendante à obtenir la radiation de Jean-Baptiste Piheri, son fils, de la liste des émigrés de ce département, comme étant sondit fils sorti de France dès avant le mois de mai 1789 pour aller en Angleterre apprendre la langue, et de là passer à Saint-Domin-

gue pour y gérer l'habitation dont le réclamant est propriétaire avec ses frères.... ; » la radiation est accordée. — Angelique Belin Langlotière, femme de Jacques Dubois des Cours, émigré, demande à faire constater sa mauvaise santé et à obtenir mainlevée du séquestre de ses biens. — Rassemblement de déserteurs dans les districts de Sablé et La Flèche. — « Vu la pétition de Julien Chevalier, marchand à Vaas, pour et au nom de Joseph-Marie-Charles Siochau, ci-devant vicaire-général de Pamiers et abbé de Vaas, tendante à ce que les saisies et séquestre établis sur ses meubles soient regardés comme non avenus, attendu sa déportation et sa résidence à Rotterdam ; qu'il en soit de même à l'égard de René-Antoine Méchin, dit Paul, qui avait suivi ledit abbé Siochau en qualité de domestique... » ; le sequestre est levé, mais les biens sont vendus nationalement. — Marie Cottin, femme séparée de biens de Louis Guéroult de Fréville, émigré, demande mainlevée du séquestre de la terre de La Coueterie et de ses dépendances, située paroisse de Beaumont-Pied-de-Bœuf. — Pension aux veuves Bérouard et Gaudin, dont les maris ont été tués par les brigands de la Vendée. — Pétition de Joseph Hertereau, demeurant à Sainte-Cérotte, tendante à être autorisé à rentrer dans la propriété des biens nationaux par lui cédés à François Bretton, ci-devant curé de Sainte-Cérotte, émigré. — Restitution à la commune de Vallon de deux pièces de canon qui avaient été réquisitionnés pour défendre Le Mans.

L. 42. (Liasse.) — 231 pièces, papier.

1er vendémiaire — 10 pluviôse An II. — Minutes des arrêtés du Directoire. — Pétition présentée par les meuniers de la ville du Mans, tendante à établir leur salaire pour la conversion du blé en farine. — Destruction d'un blason d'armoiries placé au pignon de l'église de la Couture. — Réclusion de la femme Lhommeau, folle furieuse. — Les citoyens de Brûlon qui ont marché contre les rebelles réclament quatre jours de solde. — Julien Gouellain, tombé en démence, est enfermé à l'hôpital du Mans. — Incarcération du maire de Tuffé sur l'ordre du comité de surveillance de Bonnétable. — Les archives et la caisse du district de Fresnay déposées au Mans par crainte des brigands. — « Vu la pétition des citoyens composant la société populaire de la commune de Château du Loir qui exposent que le marché de ladite commune n'est plus approvisionné de marrons, châtaignes, pois des champs, pois de jardin, pommes de terre, etc. que toutes ces denrées ne sont plus exposées au marché mais bien enlevées clandestinement et portées dans le département d'Indre-et-Loire qui ne les a pas taxées pour les vendre plus cher, que les habitants de Château-du-Loir sont privés de ces denrées qui remplaceraient le pain qui leur manque momentanément..... » le Directoire interdit la vente desdites denrées. — Arrestation du citoyen Jardin, maire de Saint-Georges, dénoncé au comité de surveillance de Fresnay pour n'avoir pas satisfait à la réquisition faite à cette commune de fournir un contingent en grains pour l'approvisionnement de l'armée de La Rochelle. — Louis Foussard, fermier du Moulin de la Rochette appartenant à l'émigré Desmazis, demande à être déchargé de l'obligation de payer le montant de sa ferme en grains. — « Vu l'offre faite par les professeurs du collège du Mans d'instruire outre leurs classes les enfants des personnes sans fortune, la demande desdits professeurs tendante à ce que l'administration fournisse aux dits enfants les plumes, papier et encre nécessaires à cet effet... », le Directoire accorde la demande. — L'ancienne église de Saint-Pierre transformée en magasin propre à retirer les canons et munitions de guerre et à les y conserver. — Pétition du citoyen Guimoneau, chirurgien, tendante à obtenir le paiement de la somme de cent quarante sept livres pour soins et médicaments fournis à l'émigré Chamillart. — Pétition de Françoise Bordeau, femme de chambre de l'émigré Jaumon-Aumont et gouvernante de ses enfants, tendante à être payée de la somme de 360 livres pour trois années de ses gages. — La commune de Vibraye, attendu la mauvaise récolte en grains, demande des dispenses d'impôt. — Nombreuses pétitions de domestiques ou fournisseurs d'émigrés qui demandent à être payés de sommes leur restant dues. — La commune de Champaissant demande un prompt secours de cent quintaux de grain et d'autres pour plus tard. — Plusieurs instituteurs ou institutrices demandent le payement de leurs gages. — Arrêté portant qu'il ne sera payé aux meuniers que quinze sols par quintal de toutes espèces de grains pour leur droit de mouturage à la charge par eux d'aller prendre les grains chez les citoyens qui feront moudre et de les leur remettre convertis en farines en rendant lesdites farines avec la diminution de droit ; enfin de tenir leurs moulins à points ronds, à peine de cinquante livres d'amende contre les délinquants. — Etienne Bouteloup, cultivateur à Saint-Mars, réclame une indemnité pour dix-sept boisseaux de froment pillés chez lui. — Certificat de civisme délivré au citoyen Picot, receveur du district de La Ferté-Bernard. — Plusieurs fermiers demandent des indemnités pour la perte de leurs bestiaux ; etc.

L. 43. (Liasse.) — 205 pièces, papier.

11 pluviôse — 30 ventôse An II. — Minutes des arrêtés du Directoire. — Louis Moreau demande paiement des arrérages échus d'une rente viagère à lui due par les enfants et héritiers émigrés de feue Marguerite Renée Le Silleur, femme Montesson. — Nombreuses pétitions de domestiques et fournisseurs d'émigrés réclamant ce qui leur reste dû. — Procès-verbal des dégâts causés par les brigands de la Vendée à la caserne de gendarmerie nationale au Mans. — Pétition du citoyen Pierre-Louis Peuvret, l'un des commis du département de la Sarthe, tendante à obtenir une indemnité pour avoir gardé les meubles du ci-devant hôtel de Tessé pendant onze mois et avoir nourri deux chiens de force pendant ledit temps pour veiller à la conservation des meubles qui valaient au moins cent mille livres. — Marin Goutard, gendarme parisien et vainqueur de la Bastille, demande pour son fils une place au collège militaire à La Flèche. — Nombreux arrêtés réglant des travaux publics, des dépenses militaires. — Sommes payées pour la nourriture et l'entretien des enfants naturels de la patrie pendant l'année 1792. — Anne Peltier, sage-femme à Bessé, réclame une indemnité pour les accouchements gratuits qu'elle opère. — Pétition de de Julie-Victoire Bardou Morange, veuve René Le Maire Millière « expositive qu'elle est âgée de quatre-vingt-un an, qu'elle a un fils émigré âgé de cinquante-quatre ans, marié depuis vingt-trois ans, n'habitant point avec elle depuis plus de trente ans, avec lequel elle était brouillée depuis plus de vingt ans au point de n'avoir eu aucune connaissance de son projet de quitter le territoire de la République, qu'elle n'a pour tout bien que la maison qu'elle habite et une rente de mille cinquante-neuf livres à prendre sur les biens de son fils émigré et un douaire de cent soixante-treize livres que sondit fils lui faisait, qu'il lui est dû 2464 livres pour deux années d'intérêt de sa créance et de son douaire échus à Pâques dernier (vieux style), de laquelle somme elle demande le payement tant pour sa nourriture que pour acquitter ses impositions foncière et mobilière. » — Séance du 20 ventôse : « Différents citoyens des communes du district de Fresnay se sont présentés ; ils ont mis sous les yeux de l'administration le tableau le plus affligeant de la pénurie des grains où se trouvent réduits les administrés de ce district ; ils ont observé que plusieurs communes n'avaient pas de quoi vivre plus de deux jours, que les réquisitions partielles de commune à commune ne pouvaient s'effectuer parce que toutes ou presque toutes étaient dans le plus grand besoin et qu'enfin cette pénurie était telle que plusieurs citoyens avaient été obligés de manger leurs semences de mars pour ne pas mourir de faim ; ouï le rapport : l'administration du département de la Sarthe considérant que ses ressources actuelles sont épuisées, puisque les réquisitions accordées à ce département par la commission générale des subsistances n'ont point été effectuées, qu'il est néanmoins bien temps de prévenir les malheurs qu'une disette réelle pourrait occasionner, arrête que sur les premiers grains qui seront versés dans les magasins de ce département, il en sera délivré 200 quintaux au district de Fresnay à compte sur les quatre mille qui lui ont été assignés sur le montant des réquisitions, en en payant le prix principal, les frais de transport et autres déboursés. » — Séance du 21 ventôse : « L'administration, sur l'observation du commissaire national du district du Mans, considérant que la construction des échafauds nécessaires à l'exécution des différents jugements du tribunal criminel de ce département entraîne dans des dépenses assez considérables parce qu'on est obligé d'en reconstruire de nouveau chaque fois qu'il s'agit d'une exécution ; arrête que le citoyen Ménard, commissaire national dans le district du Mans, demeure autorisé à faire construire un échafaud qui puisse se monter et démonter au besoin, et lui indique pour en dresser le plan le citoyen Chapelain, entrepreneur de bâtiments ; des frais de la construction duquel échafaud les ouvriers seront payés sur les bons signés du citoyen Ménard. » — Charles Buttet Soizé demande à être rayé de la liste des émigrés, attendu qu'il réside à Londres depuis dix-sept ou dix-huit ans, comme le prouve un certificat délivré par Chauvin, ambassadeur du gouvernement français auprès de la cour de Londres. — Réclusion de Jean Vallée pour cause de folie furieuse. — Arrêté fixant à vingt-cinq pour tout le département de la Sarthe le nombre des élèves au cours d'accouchement établi au Mans. — Séance du 26 ventôse : « Vu la pétition du citoyen Louis Foussard, meunier, demeurant commune de Sceaux, expositive que par acte du 6 août 1791 (vieux style), attesté de Roussel, notaire à Thorigné, Alexandre-Henri Desmazi, émigré, ci-devant seigneur de Roche, lui bailla le moulin de la Rochette avec ses circonstances et dépendances pour par lui en jouir en pleine propriété et jouissance, à la charge par ledit Foussard de lui payer chacun an cent boisseaux de blé froment, cinquante boisseaux d'avoine, mesure Montfort, et douze livres d'anguilles, le tout de cens et rentes seigneuriales, à la charge en outre par ledit Foussard de relever censivement ledit moulin de Rochette et dépendances des

ci-devant fiefs dont ils sont mouvants ; qu'instruit que plusieurs décrets de l'assemblée nationale, et notamment ceux des 25 août 1792 (vieux style) et 17 juillet 1793 (vieux style), supprimaient tous les droits féodaux ou censuels utiles, toutes les redevances seigneuriales annuelles en argent, grains, volailles, cire, denrées ou fruits de la terre etc. désirant profiter du bénéfice de ces lois bienfaisantes, il demande à être déchargé de la rente de cent boisseaux de blé froment, cinquante boisseaux d'avoine, mesure Montfort, et des douze livres d'anguilles, qu'il s'était obligé fournir tous les ans à l'émigré Desmazis, aux termes de la baillée à cens ci-dessus rapportée ; que sur cette pétition cette administration a pris un arrêté dans sa séance du 25 brumaire dernier portant qu'il en serait référé au citoyen Thirion, représentant du peuple dans ce département, que le citoyen Thirion aurait renvoyé cette décision à cette administration pour prononcer dans sa sagesse en conciliant ce qui est dû à la justice ; que par un autre arrêté dudit jour vingt-cinq brumaire dernier, le département de la Sarthe croyant ne pas devoir prononcer définitivement sur la demande dudit Foussard, en réfère à l'administrateur des Domaines nationaux pour sur ses observations être pris tel arrêté qu'il conviendra ; le titre de création dudit cens, avec les arrêtés dont est cy-dessus parlé, ont été envoyés à cet administrateur général, qui depuis environ quatre mois les garde sans donner de solution ; mais comme il est intéressant pour le pétitionnaire de voir la fin de cette affaire, qui dans le principe et d'après les décrets cy-dessus rapportés ne peut souffrir de difficulté, ledit Foussard demande une décision qui le décharge de la continuation et prestation du cens dont est question ; ouï le rapport : l'administration du département de la Sarthe, considérant que l'article cinq de la loi du 25 août 1792 (vieux style) supprime tous les droits féodaux ou censuels utiles, toutes les redevances seigneuriales annuelles en argent, grains, volailles, cire, denrées ou fruits de la terre, servis sous la dénomination de cens, censives, surcens, rentes seigneuriales, et généralement tous les droits seigneuriaux tant féodaux qne censuels ou déclarés rachetables par les lois antérieures, quelles que soient leur nature et leur dénomination, même ceux qui pourraient avoir été omis dans lesdites lois précédemment rendues ou dans la présente loi ; que par l'article dix les arrérages des droits supprimés sans indemnité, ainsi que ceux qui pourraient être dus en vertu de jugement, accord ou convention, ne sont point exigibles, de même que ceux payés ne peuvent être répétés ; que l'article premier de la loi du 17 juillet 1793 (vieux style) supprime sans indemnité toutes redevances cy-devant seigneuriales, droits féodaux, censuels, fixes et casuels, même ceux conservés par le décret du vingt-cinq août dernier ;..... considérant que par l'acte de baillée à rente féodale du 6 août 1781 (vieux style), ledit Démazis abandonne audit Foussard le moulin et dépendances de La Rochette, situé commune de Sceaux, à la charge de lui payer annuellement cent boisseaux de blé froment, cinquante boisseaux d'avoine, mesure Montfort, et douze livres d'anguilles ;....... d'après toutes ces considérations et d'après les lois ci-dessus rapportées arrête que le citoyen Louis Foussard demeure bien et valablement déchargé de la rente féodale dont est question, même des arrérages qui pourroient en être dus ; en conséquence ledit moulin et dépendances de La Rochette demeure franc et quitte de la continuation et prestation des dites rentes seigneuriales, déclare ledit Froussard propriétaire incommutable dudit moulin dont il pourra jouir et user comme de ses autres propriétés sans qu'il puisse éprouver aucun trouble. » — Pétition de la veuve Derat, allumeuse de réverbères au Mans, tendante à obtenir paiement de la somme de vingt-quatre livres à elle due par l'émigré Grandval pour allumage de reverbère pendant deux années ; etc.

L. 44. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

1er germinal — 10 floréal An II. — Minutes des arrêtés du Directoire. — Nombreuses réclamations de domestiques et fournisseurs d'émigrés au sujet de leurs créances. — Nomination d'experts pour vérifier si trois étangs appartenant au citoyen Praslin et situés dans le district de La Flèche sont dans le cas prévu par un décret du 14 frimaire dernier qui porte que tous les étangs dont la pente des terrains permet le desséchement seront mis à sec avant le quinze pluviôse par l'enlèvement des bondes et coupures de chaussées et ne pourront plus être mis en étangs, le tout sous peine de confiscation au profit des citoyens non propriétaires des communes où sont situés lesdits étangs. — Charles le Breton dit Vannoise demande sa radiation de la liste des émigrés. — La commune de Bonnétable réclame de prompts secours en raison de la famine. — Pétition de dame Marie Armande Frémont, femme séparée de biens de Jean Louis Chaton dit des Morandais, émigré, héritière de feu Pierre Frémont dit des Essards, son père, tendante à être rayée de la liste des émigrés. — Séance du 25 germinal: « En la séance publique de l'administration du département de la Sarthe du vingt-cinq germinal, l'an second de la République française, où étaient présents les citoyens administrateurs

Désigné, président, Louet, Labbé, Barré, Daguin et Hamard, secrétaire général, un membre de la commission des subsistances du Département a présenté à l'administration le tableau de la situation actuelle des magasins confiés à sa surveillance et a démontré d'une manière claire et évidente qu'il ne reste de toutes espèces de grains qu'une quantité de soixante-quatre à soixante-cinq mille livres pesant, qu'il lui est impossible d'en distribuer aux communes de son arrondissement qui ont un besoin réel, puisque la portion restante ne peut alimenter la seule commune du Mans que tout au plus pendant trois jours, pourquoi il prie l'administration de prendre dans sa sagesse tous les moyens qu'elle jugera convenables pour éviter la famine dont les administrés sont menacés ; ouï le rapport : l'administration considérant que les grains requis sur les différents départements et districts ne peuvent arriver que dans un terme encore éloigné dans ses magasins, que toutes les réquisitions ne s'effectuent qu'avec une lenteur et une difficultés étonnantes, que de trente mille quintaux accordés sur le départemeut du Cher il n'en est entré que 871, des douze mille sur Louviers environ cent quintaux ; considérant que les trente mille quintaux vénans de l'étranger ne sont point encore emmagasinés à Caen, que la dernière réquisition de quatre mille quintaux à prendre sur les magasins militaires à Caen, obtenue le dix-huit du présent mois et dont l'administration n'a eu connaissance que le vingt-deux, ne peut arriver que dans douze jours au plus tôt, puisque les commissaires chargés de la requérir et les voituries n'ont pu partir que le vingt-trois, que la distance étant d'environ trente-cinq lieues on ne peut en expérer l'arrivée que dans douze jours au plus tôt, sur Baugé cent quatre vingt-huit quintaux, qu'il est cependant de son devoir de prévenir la famine réelle dont sont menacés ses administrés, puisqu'il est certain qu'il n'existe de subsistances que pour environ trois jours pour la seule commune du Mans ; arrête que le citoyen Garnier (de Saintes), représentant du peuple, sera invité de réquérir au profit de ce département par forme d'emprunt sur les magasins militaires ou tous autres établis à Tours la quantité de six mille quintaux de grains, lesquels seront rendus sur les premiers qui arriveront de Bourges et dont le dépôt est à Tours, afin de nous procurer le temps de l'arrivée de ceux requis à notre profit tant sur Bourges, Louviers, qu'autres lieux, par les arrêtés de la commission des subsistances de la république et ceux du comité de salut public, qu'à cet effet les citoyens Livret et Muret que l'administration nomme pour commissaires se transporteront sur-le-champ auprès du représentant actuellement à La Flèche pour obtenir de lui la réquisition dont il s'agit et de suite à Tours pour la faire mettre à exécution, les besoins étant extrêmement pressans ». — Séance du 2 floréal : arrêté concernant la formation d'une bibliothèque et d'un musée à l'église de la Couture. — Séance du 7 floréal : « Vu la pétition des citoyens Vegeas et Saintot, officiers municipaux de la commune de Teillé tendant à obtenir le paiement de la somme de quarante-huit livres pour leurs peines et vacations comme commissaires nommés pour assister tant à l'inventaire qu'à la vente des meubles et effets de l'émigré Guéroult Boiscléreau..., l'administration du département de la Sarthe considérant que les fonctions déléguées aux officiers municipaux doivent être par eux remplies gratuitement, que le but de leur pétition ne tend qu'à être payé de leurs peines et vacations, arrête qu'il n'y a lieu à délibérer. » — Estimation de chevaux de gendarmes par le citoyen Augis, « artiste vétérinaire. » — Paiement d'une indemnité de 800 livres pour une jument enlevée par les brigands au citoyen Pellerin, habitant de La Flèche, etc.

L. 45. (Liasse.) — 203 pièces, papier.

11 floréal — 30 prairial An II. — Minutes des arrêtés du Directoire. — Pétition présentée par le citoyen Chenais, maître de la poste aux chevaux à Mamers, à l'effet d'obtenir une indemnité tant pour la perte de quatre chevaux que pour augmentation de dépense à lui occasionnée par le mauvais état des routes qu'il est obligé de desservir, et pour le défaut de passage des diligences, ayant toujours été obligé d'entretenir le même nombre de postillons et de chevaux. — Autres requêtes analogues pour Le Mans, Sablé, La Flèche. etc. — Séance du 11 floréal : arrêté concernant une distribution de savons. — Réglement de succession pour Marie-Charlotte Cureau, veuve Montesson. — Séance du 13 floréal : arrêté concernant la répartition entre les districts du département d'une réquisition de foins. — Aménagement de la maison occupée par le citoyen Busson dans l'enclos des ci-devant Ursulines pour en faire une maison de détention pour les femmes débauchées. — Nomination d'un commissaire par le district du Mans pour réclamer à Paris des secours en subsistances. — Séance du 2 prairial : « L'administration du départemeut de la Sarthe s'étant fait donner lecture de la proclamation des citoyens Hesse et Francastel, représentants du peuple près l'armée des côtes de Brest, et de l'arrêté du citoyen Garnier (de Saintes), représentant du peuple dans ce département, relativement aux réfugiés de la Vendée, considérant que, suivant la proclamation des

représentants du peuple près l'armée de Brest, les réfugiés doivent être disséminés dans différents lieux afin de prévenir les rassemblements en trop grand nombre dans le même endroit, et la famine qui les y accompagnerait nécessairement ; que l'extrême pénurie des subsistances dans la commune du Mans ne permet pas d'y laisser une plus grande quantité de ces individus que celle indispensablement nécessaire aux nouvelles manufactures dont le représentant du peuple Garnier a si particulièrement aidé et favorisé l'établissement; que, sous prétexte d'être employés au service desdites manufactures, un grand nombre des refugiés abusent des réquisitions, qu'ils mendient pour rester au Mans et y consommer dans l'oisiveté des subsistances prises sur les besoins des habitants de cette commune ; que le nombre de ces réquisitions est tellement exagéré et l'abus si certain que des femmes chargées de plusieurs enfants, dont les soins habituels exigent l'emploi de leur temps, se sont aussi procuré des réquisitions ; que, si l'administration doit par tous les moyens possibles encourager des établissements utiles et qui ont si justement excité la sollicitude du représentant du peuple et la sienne, elle doit également prévenir et empêcher tous prétextes mis en usage pour contrarier les mesures prises par les représentants du peuple, et dont le résultat serait d'introduire plus sûrement la famine dans la commune du Mans; ouï le rapport, l'administration arrête ce qui suit : art. 1[er]. La municipalité du Mans appellera auprès d'elle les chefs des ateliers et manufactures nouvellement établis dans cette commune à l'effet de se concerter et déterminer le nombre des réfugiés strictement nécessaire au service de ces ateliers; — art. 2. Les chefs de manufactures, ou la municipalité du Mans pour eux, sont autorisés... à mettre en réquisition le nombre des ouvriers qui aura été déterminé et jugé nécessaire aux besoins des ateliers ; — art. 3. Il sera dressé un état nominatif des ouvriers requis et certifié par les chefs qui les emploieront; un double sera remis à la municipalité du Mans, et l'autre à l'administration qui donnera une destination à ceux des réfugiés encore au Mans qui ne seraient pas compris audit état ; — art. 4. Il est fait très expresses défenses aux chefs d'atelier d'employer sur l'état des ouvriers mis en réquisition aucun réfugié qui ne serait pas propre ou refuserait de travailler constamment au service desdites manufactures, à peine d'être regardés comme malintentionnés, cherchant à priver les citoyens du Mans d'une partie de leur subsistance, et d'être poursuivis comme tels; — art. 5. Ceux des ouvriers qui refuseraient d'obéir aux réquisitions soit de la municipalité, soit des chefs d'atelier, encourront les peines prononcées par l'arrêté du citoyen Garnier (de Saintes). » — Demandes de radiation de la liste des émigrés. — L'administration de l'hôpital de la Flèche, vu le dénuement de linge où elle se trouve réduite depuis l'invasion des brigands, demande l'autorisation nécessaire pour se procurer les linges des églises. — Le citoyen Bodereau le jeune demande paiement de quatorze livres pour avoir pesé le fer et ferrures provenant de plusieurs cloches du district du Mans. — Nombreux mémoires de fournisseurs d'émigrés. — Séance du 13 prairial : secours de 10800 quintaux de grains à prendre sur les magasins de Paris accordé au département de la Sarthe; autre secours de 400 quintaux de riz. — Séance du 17 prairial : énumération de secours en subsistances accordées au département de la Sarthe avec leur répartition, et, plus tard, divers autres arrêtés touchant les subsistances, entr'autres la pétition du maître de poste de Bruyère qui déclare manquer d'avoine pour ses chevaux (22 prairial); etc.

L. 46. (Liasse.) — 188 pièces, papier.

1[er] messidor — 10 thermidor An II. — Minutes des arrêtés du Directoire. — Marie des Rouaudières (?), veuve de Charles Vanssay, demande la radiation d'elle et de son défunt mari de la liste des émigrés. — Séance du 5 messidor : « Vu la pétition du citoyen Ménard, commissaire national près le tribunal du district du Mans tendante : 1° à ce qu'il soit désigné un lieu sûr et à portée de la place publique où déposer la guillotine et l'échafaud construits par ordre de l'administration pour l'exécution des jugements criminels ; 2° à nommer un commissaire qui sera chargé de transporter, monter ou démonter les dites guillotine et échaufaud et à fixer son salaire ; 3° à ce qu'il soit fait l'achat d'une quantité de toile suffisante pour couvrir les cadavres des suppliciés depuis le lieu de leur exécution jusqu'à celui de leur inhumation... ; l'administration, considérant qu'il est nécessaire que l'échafaud et la guillotine soient placés à portée de la place destinée à l'exécution des jugements criminels pour éviter les frais de transport ; qu'un homme de l'art soit chargé de les transporter, monter et démonter, et qu'il lui soit attribué un salaire ; enfin, que la décence publique et l'humanité exigent que les cadavres des suppliciés ne soient point exposés nus et sanglants aux regards du public ; arrête ce qui suit : l'échafaud et les instruments destinés à l'exécution des jugements criminels seront déposés d'une manière convenable et sûre dans la maison de la Visitation ou dans quelque maison y attenante ; le citoyen Poirier,

charpentier résidant au Mans, est nommé commissaire par l'administration à l'effet de transporter, monter et démonter sesdits instruments toutes les fois qu'il en sera requis, pourquoi il lui sera alloué une somme de douze livres pour chaque expédition ; il sera acheté une quantité suffisante de toile pour couvrir la bière depuis le lieu du supplice jusqu'à celui de l'inhumation. » — Réglement de diverses affaires concernant des biens d'émigrés. — Arrêté concernant la distribution de 6.329 livres de savon. — Séance du 17 messidor : « Vu une pétition du citoyen Tironneau, receveur du district de Saint-Calais-sur-Anille, au nom et comme fondé de la procuration de Bénigne-Augustine Letellier, épouse séparée de biens de l'émigré Ambroise-Policarpe La Rochefoucault dit Doudeauville, demeurante à Paris, expositive que comme héritière du défunt François-César Letellier Courtanvaux, et comme séparée de biens de l'émigré La Rochefoucault-Doudeauville, son mary, elle est propriétaire de la terre et dépendances de la Cour du Bois située en la commune de Conflans, qui se trouve comprise dans la liste des émigrés, comme appartenant à ce dernier, et au moyen de ce qu'elle administre la preuve de cette propriété, celle de sa séparation de biens, et enfin celle de sa résidence en la république, elle demande la radiation pure et simple de cette terre de ladite liste des émigrés, » ce qui est accordé ; etc.

L. 47. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

11 thermidor — 30 fructidor An II. — Minutes des arrêtés du Directoire. — Réquisition de 2.000 quintaux de seigle sur le district de Sillé au profit de la commune d'Alençon. — Liquidation de biens d'émigrés. — Pierre le Prince, garde établi provisoirement aux bâtiments et bibliothèque de Saint-Vincent, réclame son traitement. — Séance de 21 thermidor : « Vu la pétition du citoyen Blin Lejeune, membre du comité des subsistances de la commune du Mans, par laquelle il expose que le jour de l'entrée des brigands dans cette cité, ayant reçu ordre de l'administration du département de partir sur-le-champ pour arrêter les grains requis dans la commune de Bonnétable et adjacentes, il mit en réquisition pour cet effet et emmena chez lui le cheval du citoyen Peslier demeurant place des Halles : que ce cheval s'étant trouvé blessé, il préféra celui du citoyen Cherreau, aubergiste dans la Grande-Rue, lequel lui parut plus propre à remplir la mission dont il était chargé ; qu'il fit conduire le premier par sa domestique chez le citoyen Cherreau, dans la crainte qu'il ne fut enlevé en le menant à la place des Halles chez ledit citoyen Peslier ; que le cheval du citoyen Peslier ayant été, au moment de l'évacuation du Mans, mis en réquisition chez le citoyen Cherreau, et n'ayant pas été remis depuis à son maître, lui citoyen Blin a été cité, à la requête dudit citoyen Peslier, devant le tribunal du district du Mans, pour payer le prix du cheval perdu ; en conséquence, il prie l'administration de prendre des mesures pour qu'il ne supporte pas une perte qui n'a été occasionnée que par la mission dont elle l'avait chargé » ; on lui accorde une indemnité de 400 livres. — Répartion entre les districts d'une réquisition de foin, paille et avoine, pour l'armée des bords de la Loire. — Séance du 25 thermidor : « Vu la pétition du citoyen Jean-Baptiste Belin, gendarme à la résidence de Mamers, expositive qu'étant en patrouille sur la route de Laval à Sablé, il y fut surpris par les brigands qui lui enlevèrent son cheval et ses équipages, que le citoyen Garnier, représentant du peuple, auquel il s'était adressé, ne lui a accordé qu'une indemnité de 300 livres, que cette somme étant insuffisante pour l'achat d'un cheval et de ses équipages, il est dans l'impossibilité de se monter ; pour quoi il demande à être indemnisé proportionnellement à sa perte. » — René Livache, domestique de René Buleau, fermier, émigré avec les rebelles de la Vendée lors de leur passage à La Flèche en 1793, réclame douze livres pour quatre aunes de toile qu'il a fournies audit Buleau. — Pierre Montesquiou, ci-devant ministre plénipotentiaire à Dresde demande sa radiation de la liste des émigrés. — Séance du 3 fructidor : « Vu la pétition d'Anne Bougard, veuve Pierre Chesnier, demeurant commune d'Yvré-le-Poslin, expositive que par procès-verbal du district de la Flèche du 2 mars 1791 ledit Chesnier aurait acquis de la nation le lieu et bordage de la Chouanne situé au dit Yvré, ainsi qu'il se poursuit et comporte, circonstances et dépendances, pour en jouir tel que ledit Chesnier en jouissait et tel que en ont dû jouir les religieux de la ci-devant abbaye de Saint-Vincent, sous la réserve seulement des droits de dîmes et des cens et rentes qui pourraient être dûs audit lieu, que de ce lieu dépend un étang nommé Clairefontaine qui aux termes de la loi du 14 frimaire dernier, devait être mis à sec ; à cet effet la municipalité de la commune de Saint-Ouen-en-Belin donna à ladite veuve Chesnier un réquisitoire pour mettre ledit étang à sec conformément à ladite loi, que considérant les inconvénients qui pourraient résulter de ce desséchement, la pétitionnaire aurait présenté sa pétition au district du Mans, par laquelle elle fait voir que l'écoulement des eaux que renfermait ledit étang submergerait

dix journaux de terre ensemencés en froment, qui se trouvent positivement sur le passage desdites eaux, ce qui préjudicierait singulièrement aux intérêts de ladite pétitionnaire restée veuve avec sept enfants, son mari ayant été tué à la guerre de la Vendée ; en conséquence elle demandait à suspendre le desséchement jusqu'au mois d'avril ; — autre requête présentée au district de la Flèche par les officiers municipaux de la commune d'Yvré-le-Poslin expositive que l'étang de Clairefontaine... n'est qu'un terrain sablonneux et très maigre, et que le desséchement ordonné par la loi du 14 frimaire dernier ne pourrait avoir lieu sans porter un préjudice notable à ladite veuve Chesnier.. » ; l'administration, vu les baux et les actes de vente, décide que l'étang de Clairefontaine n'a pas été vendu avec le bordage de La Chouanne, que la veuve Chesnier en a joui induement, et la condamne à en payer le fermage au receveur des domaines nationaux. — Séance du 3 fructidor : arrêté organisant une commission pour la vente des biens nationaux. — Séance dn 7 fructidor : arrêté concernant un procès entre les habitants de Vion et l'émigré Barin touchant la propriété et jouissance de quarante à cinquante journaux de landes. — L'administration forestière du district du Mans réclame le paiement d'une somme de 1066 livres pour journées employées à reconnaître les délits et malversations commis dans les bois nationaux de Touvoie, de Marchain, du Meilleray, et de la Durandière. — René Chevalier, ci-devant fermier général du prieuré de Saint-Remi près Sillé, demande une indemnité à raison de sa non jouissance de six années de dîmes et fiefs dépendants dudit prieuré, etc.

L. 48. (Liasse.) — 360 pièces.

1er vendémiaire — 30 frimaire An III. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Séance du 3 vendemiaire : « Vu la pétition de la citoyenne Buisnau, expositive qu'ayant été au service de Lonlai jusqu'au moment où ce dernier ainsi que sa femme se réunirent aux brigands lors de leur invasion à La Flèche, qu'ils laissèrent deux petits enfants qu'elle prit avec elle, se chargea de les nourrir, qu'elle en fit sa déclaration au district de La Flèche qui approuva cette conduite de la part d'une fille sans fortune, qu'elle a nourri ces deux enfants pendant sept mois, pour lesquels il lui est dû une pension ; qu'elle s'en rapporte à l'administration du district pour la régler. » On lui accorde, et pour d'autres dépenses, 173 livres. — Séance du 13 vendémiaire : arrêté concernant la confiscation des biens d'émigrés. — Séance du 7 vendémiaire : « Vu la déclaration du citoyen J. Bazin expositive qu'en vertu de la loi du 8 ventôse, portant que les citoyens honorablement acquittés par le tribunal révolutionnaire seront libres de reprendre leurs fonctions, il est disposé à jouir sans délai du bénéfice de cette loi et demande en conséquence que sa déclaration soit mise en délibération ; l'administration du département de la Sarthe, ouï le rapport : considérant que Bazin ne produit à l'appui de sa déclaration aucune pièce probante qu'il a été honorablement acquitté par le tribunal révolutionnaire ; considérant que sa nomination provisoire à la place d'agent national du district du Mans, que sa traduction au Tribunal révolutionnaire, le rappel du citoyen Franchet à ses fonctions d'agent national dudit district ont successivement été opérés par des actes émanés du réprésentant du peuple Garnier (de Saintes) et du peuple lui-même réuni en assemblée générale, qu'à la Convention Nationale seule ou à son comité de salut public appartient le droit d'approuver, improuver, confirmer ou annuler les opérations des représentants du peuple dans les départements et de prononcer sur des demandes de la nature de celle de Bazin, arrête qu'il n'y a pas lieu à délibérer. — Séance du 23 vendémiaire : rapport sur le percement de la rue des Minimes. — Prime de trente livres accordée au citoyen Barbier pour la destruction d'une louve dont il a représenté la peau et la tête. — David Lepeltier, de Saint-Ouen-en-Champagne, proteste contre la réquisition d'un cochon qu'il nourrissait. — Séance du 3 brumaire : « Vu une petition présentée par les frères et sœur Vergnaud : 1° que par jugement rendu à l'audience des criées à Paris le 29 mai 1793 il se sont rendus adjudjcataires de la terre du Grand-Perray, située en la commune de La Bruère, district de Mont-sur-Loir, qui appartenait pour une moitiée à la citoyenne Louise-Eléonore d'Orvault, veuve de Jean-Denis Pugeot, habitante de Paris, et pour l'autre moitié à Ulfride Pugeot son fils, seul et unique héritier de son père ; 2° qu'avant cette vente la citoyenne veuve Pugeot n'ayant point à temps justifié de sa résidence, a été comprise dans la liste des émigrés du 6 octobre 1792 comme propriétaire de la métairie, du port et du moulin de Bruand, située en la commune de Vaas, district de Mont-sur-Loir, qui font partie de ladite terre du Grand-Perray, et au moyen de ce que présentement cette veuve produit les certificats de sa résidence à Paris depuis le temps prescrit par la loi et qu'eux exposants administrent également la preuve de la propriété des objets séquestrés sous le nom de la veuve Pugeot et celle de leur résidence à Orléans, ils demandent la radiation du nom de ladite veuve Pugeot et la distraction des biens sur elle séquestrés de la liste des émigrés... »

— Indemnité au maître de la poste aux chevaux du Mans pour huit chevaux perdus dans ses relais. — Séance du cinq brumaire : « Vu la lettre de l'administration du district du Mans en date du 25 vendémiaire par laquelle elle annonce que les réquisitions de grain faites dans son arrondissement pour l'approvisionnement de la commune du Mans ne s'exécutent qu'avec beaucoup de difficultés, que les marchés sont déserts, et que les magasins de subsistances de ladite commune se trouvent dégarnis ; l'invitation y contenu d'ordonner le versement dans le magasin de la commune du Mans des contingents qui reviennent à plusieurs districts dans les grains venus de Pontivy, lesquels ont négligé de les faire enlever parce que leur récolte peut les mettre à même de se passer de ce superflu, aux offres néanmoins de restituer ces contingents dans le cas où ils seroient reclamés par les districts ; considérant que le district du Mans n'a encore reçu sur son contingent qu'environ 517 quintaux, que ceux de La Flèche et Sablé sont les seuls qui en ont disposé en faveur de la commune de Laval et du magasin militaire de la Flèche, que ceux de Calais sur Anille, Sillé et la Ferté, ont déclaré pouvoir s'en passer, que ceux de Mamers, Fresnay et Mont-sur-Loir, n'en ont pas fait la réclamation depuis plus de deux mois que ces grains ont été déposés dans le magasin de l'hôpital, que leur silence annonce que ces grains ne leur sont pas nécessaires ; qu'il doit actuellement exister dans le magasin de l'hôpital du Mans environ 721 quintaux de blé seigle et environ cinq quintaux de sarrazin ; ouï le rapport, l'administration du département arrête : que tous les grains qui restent actuellement disponibles dans le magasin de l'hôpital, tant en seigle que sarrazin, seront délivrés au district du Mans... » — Pétition des habitants de la commune de Saint-Ulphace, canton de Montmirail, touchant une fontaine située au milieu de ladite commune où les habitants ont toujours été puiser de l'eau. — Pétition des officiers municipaux de Cérans tendante à obtenir qu'il soit fourni moyennant paiement aux trois maréchaux de leur commune la qnantité de fer qui leur est nécessaire pour fabriquer et réparer les instruments d'agriculture et ferrer les voitures et chevaux qui passent en grand nombre par Foulletourte. — Séance du 27 frimaire : nomination d'une commission pour régler la comptabilité des céréales accordées au département ; etc.

L. 49. (Liasse.) — 213 pièces.

1er nivôse — 20 pluviôse An III. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Séance du 5 nivôse : « Vu la lettre du citoyen Beslin, agent national pour la fabrication révolutionnaire des salpêtres de la République dans le district du Mans, à l'effet de faire mettre à la disposition du citoyen Duquenoi, salpêtrier dans cette commune, les cendres qui se font dans les bureaux du département ; ouï le rapport : l'administration du département, considérant que la rareté des salins exige que l'on ne néglige aucuns des moyens qui peuvent en procurer, arrête que les cendres des bureaux affectées au profit des garçons seront par eux déposées chez le citoyen Duquenoi qui leur en remettra la valeur. » — Séance du 7 nivôse : « Vu la pétition du citoyen Nicolas Houdoin, demeurant commune de Chenu, expositive qu'il lui a été adjugé par le district de Mont-sur-Loir le 6 avril 1791 les rentes en grains, argent, volailles, dépendant de la mairie de Chenu, faisant partie du temporel du ci-devant chapitre de Saint-Martin de Tours, consistant en deux cent trente-trois boisseaux de froment, cent seize boisseaux et demi de seigle, cinquante-quatre boisseaux d'avoine, à la grande mesure de Chenu pesant vingt-deux livres, vingt-et-un chapons, deux poules, une oie et quarante livres, deux sols, huit deniers, en argent, le tout moyennant treize mille cinq cents livres ; que les rentes ont été refusées, et que par le crenilloir, les déclarations anciennes et les nouveaux titres faits donner par le ci-devant chapitre de Saint-Martin de Tours, les rentes dont il s'est rendu adjudicataire y sont énoncées censives et féodales de la nature de celles supprimées par le décret du 25 août 1792 lorsque le titre primitif ne serait pas représenté, qu'il ne lui en a été remis aucun, et comme ces rentes faisaient partie de son ancien fief et énoncées par le partage de 1375 sans qu'il ait aucun titre antérieur, les rentes sont dans la classe de celles supprimées, qu'il a droit d'en obtenir la déduction sur le montant des adjudications qui lui ont été faites, au moyen de quoi il demande que déduction lui soit faite desdites 13,500 livres et des intérêts en annuités à compter dudit jour 6 avril 1791, et que l'adjudication à lui faite desdites rentes soit et demeure nulle et résolue et les sommes payées imputées seulement sur ses autres acquisitions du même jour... » — Séance du 1er pluviôse : formation d'un tableau des foires et marchés existant dans chaque district. — Les municipalités de la Chapelle du Bois, Courgenard, Cormes, Avesé, et Nogent le Bernard, demandent l'autorisation de vendre diverses coupes de bois confisquées sur des émigrés. — État de la solde due aux officiers, sous officiers et gendarmes du département. — Indemnité à plusieurs fermiers à raison du dommage causé par la coupe de plusieurs chênes destinés à la construction

des vaisseaux de la République. — Séance du 15 pluviôse : « L'administration étant assurée par un de ses membres qu'il existe en dépôt chez le citoyen Le Bout, ancien maire de la commune de Denis d'Orques, quelques bouteilles d'eau-de-vie provenant de plus grande quantité envoyée l'année dernière en cette commune pour le service de l'armée qui y était stationnée; considérant que cette eau-de-vie avait été payée des fonds publics et que le produit du restant doit rentrer dans le trésor national; ouï le rapport : le département arrête que la municipalité de Denis d'Orques constatera par un procès-verbal la quantité d'eau-de-vie qui reste chez le citoyen Le Bout, ancien maire; qu'à la diligence de l'agent national de ladite commune, l'eau-de-vie sera vendue à l'enchère après annonce, pour les deniers en provenants être versés dans la caisse du receveur du district de Sillé. ; » etc.

L. 50. (Liasse.) — 189 pièces.

21 pluviôse — 29 ventôse An III. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Renée Papillon, fille mère, déclare être dans l'intention de continuer les soins d'une mère tendre et vertueuse à son enfant qu'elle élève depuis vingt mois, mais, se trouvant réduite à une extrême indigence, elle réclame la pension accordée aux filles mères en pareil cas. — Compte de gestion des revenus de la fabrique de Poillé. — Paiement de gages à la domestique de Chaillou la Torrilière, prêtre émigré. — Le citoyen Bruel, horloger à La Flèche, réclame cent livres pour une année d'entretien de l'horloge du collège national de La Flèche. — Paiement des réfections et réparations faites à l'église du chapitre de Pruillé. — René Morancé, de Beaumont la Chartre, épileptique et indigent, est admis à l'hospice de Mont-sur-Loir. — Séance du 25 pluviôse : plusieurs districts réclament des mesures énergiques pour réprimer le brigandage des chouans : « L'administration, considérant que les chouans se multiplient prodigieusement dans les districts de Sillé, Sablé, La Flèche, et Le Mans, que les parties nord et nord-est de ce dernier et ceux de Fresnay, Mamers et Mont-sur-Loir, où ils n'avoient point encore pénétré il y a quelque temps, en sont maintenant infestés; qu'ils pillent, volent, incendient et égorgent partout impunément; que dans la très grande majorité des communes ils ont brûlé les archives des municipalités, les rôles des contributions, les matrices, et les greffes des tribunaux de paix; qu'ils ont assassiné la plupart des républicains les plus zélés et des membres des autorités constituées qui n'ont pas pris la fuite, cessé leurs fonctions, ou fait serment de se ranger de leur parti; que ces meurtres ont été commis avec un raffinement de cruauté qui fait frémir; que les lois ne sont plus ni promulguées ni exécutées, que les municipalités encore en fonctions n'osent plus les recevoir ni les commissionnaires les leur porter; que les fermiers et acquéreurs de biens nationaux à qui ils ont laissé la vie sont contraints de leur payer les uns leurs fermages, les autres leurs annuités; que partout ils mettent le pays à contribution et se saisissent des deniers publics; considérant que les communes où il y a quelques troupes pour s'opposer à toutes ces horreurs présentent le spectacle le plus affligeant; qu'environnées et comme bloquées par ces scélérats, elles éprouvent des difficultés insurmontables pour s'approvisionner, que les individus y sont réduits et principalement dans la ville du Mans à quelques onces de mauvais pain; que les réfugiés des campagnes à qui il faut fournir des subsistances contribuent à y augmenter la famine; considérant que les campagnes elles-mêmes sont dans la plus grande désolation; que les chouans vivent à discrétion chez les citoyens, consomment ou détruisent les subsistances, volent les chevaux, démontent ou brisent les voitures pour empêcher l'effet des réquisitions, rompent les instruments aratoires, menacent de la mort quiconque approvisionnera les grandes communes; que l'agriculture est presque délaissée, que la terreur, la consternation et le mécontentement sont à leur comble, que de toutes parts l'on n'entend plus que les gémissements du désespoir; considérant que le fanatisme et le royalisme unissent leurs efforts pour tirer un parti avantageux des circonstances en faisant un parallèle odieux des régimes républicain et monarchique, en propageant leurs principes liberticides et détruisant le peu d'esprit public qui reste encore dans nos malheureuses contrées; considérant que, semblable à un chancre rongeur, le mal gagne de proche en proche, de district en district, de département en département, que si l'on ne prend des mesures répressives il serait possible qu'il s'étendît dans la majeure partie de la République; considérant que, malgré les demandes réitérées des citoyens et des autorités constituées, il n'a été envoyé que très-peu de forces au secours des départements en proie à ces brigands, que les troupes cantonnées dans les principaux lieux sont tous les jours aux prises avec eux, et que loin d'agir offensivement elles peuvent à peine se défendre dans les endroits qu'elles occupent; considérant que les moyens employés jusqu'à ce jour sont insuffisants pour mettre fin à ce brigandage affreux; que les mesures militaires sont presque nulles;

les moyens moraux dont on a pu se servir jusqu'à présent et qui bien combinés ne seraient pas moins utiles que ceux de la force armée n'ont produit aucun effet; considérant que le murmure est général, que le peuple de ce département n'ayant plus la force de supporter le fardeau d'une si pénible existence ne sait à qui imputer l'abîme de misère où il est plongé; considérant enfin que l'administration n'ayant aucuns moyens pour s'opposer au progrès du mal, il est au moins de son devoir d'exposer avec la franchise de la liberté et l'énergie de la vérité l'état des choses à la représentation nationale, trop souvent trompée par des rapports inexacts ou infidèles; arrête que le tableau ci-dessus de la situation cruelle où se trouve presque tout ce département sera mis sous les yeux de la Convention nationale afin qu'elle veuille bien prendre les moyens nécessaires pour le rétablissement du bon ordre et de la tranquillité publique. » — Dommages causés à la forge de la Gaudinière par la débâcle des glaces. — Pétition de Louise Damours, femme séparée de biens et divorcée de l'émigré Alexandre Sarcé, touchant une demande en retrait lignager au sujet de la terre de la Montagne, commune de Dissé sous le Lude. — Séance du 27 ventôse : « Vu la délibération du conseil général des habitants de la commune de de Saint-Gervais du 10 thermidor an deux par laquelle ils exposent que de temps immémorial une portion de la lande dite du Petit-Bourray d'environ cent cinquante arpents leur appartient, qu'ils y ont toujours fait paître leurs bestiaux, ramassé la bruyère pour la stercoration de leurs terres; qu'ils ont joui paisiblement de ce droit jusqu'à ce jour, que personne ne leur a contesté; que désirant profiter du bénéfice de la loi du 10 juin 1793, ils s'étaient réunis pour délibérer sur la question de savoir s'ils continueraient de jouir en commun de ladite portion de lande, ou si au contraire ils en feroient le partage; que la matière ayant été mise en délibération, le vœu unanime de tous les citoyens a été de jouir en commun comme ils avaient fait par le passé de ladite portion de lande et d'user du droit d'y faire pacager leurs bestiaux et d'y ramasser des bruyères; pourquoi ils demandent que cette délibération soit autorisée par l'administration; » etc.

L. 51. (Liasse.) — 172 pièces.

1er germinal — 10 floréal an III. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Le citoyen Bienvenu, boucher au Lude, réclame le paiement de viandes par lui fournies à un émigré. — Le citoyen Guillet, praticien à Beaumont-sur-Sarthe, réclame une créance de 760 livres contre Nicolas Plu, son tuteur, ex-vicaire de La Bosse. — Jacques Le Monnier, marchand à Souvigné, fermier du temporel de la chapelle des Burets, desservie en l'église de Souvigné, réclame une indemnité pour non perception de dîmes. — Julienne Manière réclame les gages qui lui sont dûs par l'émigré Desmazis. — Jean Baptiste Hori fait soumission devant la municipalité d'Assé le Boisne pour conduire à l'armée des approvisionnements requis sous condition qu'on lui donnera cent cinquante livres, un pantalon d'étoffe et une paire de souliers. Séance du cinq floréal : « Vu le procès-verbal dressé le premier de ce mois par le citoyen Ménard La Groye, commissaire de l'administration dans le district de Fresnay pour y assurer l'exécution de l'arrêté du représentant du peuple Dubois-Dubais, lequel ordonne que le district fournira mille quintaux de grains pour les magasins militaires de la place du Mans, ledit procès-verbal portant que malgré les représentations réitérées dudit commissaire, l'administration du district a constamment refusé de prendre des mesures pour satisfaire à la réquisition dont son territoire avait été frappé; ouï le rapport et le procureur général syndic provisoire : l'administration, considérant que les magasins militaires du Mans sont totalement dénués de subsistances, que si les défenseurs de la patrie manquaient de pain il serait à craindre qu'ils ne se portassent à quelque résolution violente, et que subornés par la malveillance ils ne se débandassent et ne se joignissent même à ses ennemis; que les arsenaux, les magasins d'armes et autres munitions de guerre, les archives des autorités constituées et les caisses publiques seraient exposés à la dévastation, et que tous les malheurs qui en résulteraient seraient incalculables; considérant que ces motifs et plusieurs antres non moins graves qui ont été présentés au directoire du district de Fresnay lui imposaient l'obligation la plus stricte d'employer tous ses moyens pour faire effectuer sans délai la réquisition ordonnée; considérant que cette administration, loin de prendre aucune mesure, s'est contentée d'affirmer que l'exécution d'un arrêté d'où dépend le salut de ce département était impossible; considérant qu'une telle conduite est non seulement contraire à la subordination que lui impose la loi, mais encore qu'elle compromet essentiellement la chose publique; qu'il était au moins du devoir du directoire du district de faire préalablement entre les communes de son ressort la répartition des mille quintaux requis, sauf à faire droit sur les réclamations de celles dont la pénurie serait démontrée; considérant que l'absence de son agent national envoyé vers le représentant du peuple pour obtenir la mainlevée de la réquisition dont il s'agit ne peut excuser

ces administrateurs de n'avoir pas employé de suite les moyens à leurs dispositions pour effectuer ladite réquisition, les circonstances ne permettant pas le moindre retard; considérant que le motif d'impossibilité n'est pas plus admissible, que la fertilité du district et l'abondance de la dernière récolte en constatent la fausseté; que si la disette s'y fait sentir, elle est purement factice et ne peut être attribuée qu'à l'incivisme des campagnes; que le directoire du district devait alors éclairer, stimuler ses administrés et même les contraindre en cas de nécessité pour ne pas attirer sur lui la responsabilité terrible où l'engage sa désobéissance; enjoint aux administrateurs du directoire du district de Fresnay d'employer sur-le-champ tous les moyens qui sont à leur disposition pour effectuer la réquisition des mille quintaux de grain dont ce district est frappé... » — Secours aux élèves du cours d'accouchement qui sont dans le plus grand besoin, et que le prix excessif des subsistances obligerait à s'en retourner chez eux si on ne venait promptement à leur aide; etc.

L. 52. (Liasse.) — 143 pièces.

11 floréal — 30 prairial An III. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Le maître de la poste aux chevaux de Connerré demande à être indemnisé de la perte de trois chevaux employés à son relai. — Séance du 12 floréal: « Vu la pétition du citoyen Michel Pichereau, ci-devant fermier général du ci-devant prieuré de Saint-Marceau, y demeurant, expositive que par acte devant les notaires au Mans du 30 mai 1786 il prit à ferme, pour neuf années qui ont commencé à Pâques 1788, des ci-devant religieux de Saint-Vincent le prieuré dudit Saint-Marceau avec les dîmes qui y étaient attachées moyennant la somme de dix-huit cents livres de ferme par chacun an et autres charges portées audit bail; que, lors de la passation dudit bail, il paya une somme de 2760 livres par forme de pot-de-vin ainsi qu'il est constaté par la reconnaissance qui lui en a été délivré par Loison, célérier de ladite communauté, le 20 avril 1790; que, n'ayant joui que pendant trois années des dîmes qui faisaient partie de son bail, il demande une indemnité proportionnelle au pot-de-vin par lui payé, pour raison de sa non jouissance desdites dîmes. » — Séance extraordinaire du 14 floréal: « L'administration du département de la Sarthe étant en séance, les citoyens Saintonier, Lépine dit Chamaillard, Orry dit Verdun, et Charles-Louis Le Febvre, sont entrés et ont déclaré qu'en qualité de chefs divisionnaires de la troupe dite des Chouans, établie dans le département de la Sarthe, ils viennent manifester à l'administration la sincérité de leur retour dans le sein de la patrie, de leur soumission aux lois de la République française une et indivisible, de l'intention formelle dans laquelle ils sont de se prêter à tous moyens de pacification; d'employer ceux qui sont en leur pouvoir pour ramener au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique ceux qui tenteraient de les troubler, et qu'enfin ils protestent solennellement d'exécuter en tout point le traité de pacification arrêté à Rennes et de ne point s'écarter des principes qui y sont consignés; de laquelle déclaration ils nous ont requis acte et ont signé (*Suivent les signatures*). L'administration a accueilli avec un vif intérêt cette déclaration, et persuadée de la sincérité du retour des comparants, a arrêté sur les conclusions du procureur général syndic provisoire qu'elle serait consignée sur ses registres, et que copie, leur en serait délivré pour servir et valoir ce que de raison. » — État des traitements des citoyens administrateurs du département de la Sarthe; etc.

L. 53. (Liasse.) — 273 pièces.

1er messidor — 20 thermidor An III. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Séance du 13 messidor: Nicolas Castella, membre du sénat de la République de Fribourg, y demeurant, réclame le paiement d'une somme de 72,000 livres prêtées par lui à Jacques Chambray, émigré, et à Antonine Gougenot des Mousseaux, sa femme. — Séance du 15 messidor: « Il a été fait lecture d'une lettre des représentants du peuple délégués près les armées des côtes de Cherbourg, de Brest et de l'Ouest, datée d'Alençon le 13 messidor, qui invitent l'administration à entretenir avec eux la correspondance la plus active sur ce qui peut intéresser la sûreté publique et surtout relativement à la guerre des chouans, en conséquence proposent à l'administration diverses mesures et notamment d'établir dans son sein un bureau de correspondance particulier. » — Le citoyen Hamon demande à être indemnisé du prix de deux juments qui lui ont été enlevées par les chouans et reprises sur ces derniers par les volontaires au profit desquels elles ont été vendues 15.205 livres ensemble. — Séance du 17 messidor: à la suite d'un rapport, projet d'arrêté au sujet des terroristes à désarmer ou à incarcérer et dont les noms sont indiqués: « L'administration du département de la Sarthe, considérant que les hommes incarcérés par ordre du représentant du peuple sont accusés d'avoir épuisé contre plusieurs citoyens les traits de la plus noire calomnie, d'avoir inventé des crimes pour en faire retomber la peine sur des têtes

innocentes, d'avoir provoqué des assassinats judiciaires au tribunal de sang établi révolutionnairement par le farouche Robespierre, de s'être abandonnés à un tel excès de fureur que tous les privilèges de justice et d'humanité étaient devenus un titre d'oppression ou le signal de la mort; considérant qu'ils sont accusés d'avoir sous le règne de la tyrannie porté l'épouvante et la terreur au plus haut degré d'exaltation, d'avoir entretenu constamment le peuple dans l'oubli de ses devoirs, d'avoir façonné des complices dociles instruments du système d'anarchie qui lutte encore avec tant de scandale contre les lois immuables de la justice; considérant qu'ils sont accusés d'avoir porté la livrée des jacobins, d'avoir marché sous les bannières de Marat, d'avoir allumé les feux de la discorde et de la guerre civile en organisant la révolte contre les autorités constituées, d'avoir usurpé les droits du peuple, d'avoir avili les magistrats, d'avoir étendu une main de fer sur de paisibles citoyens dont les vertus privées faisaient la honte et la satire de la conduite effrénée de ces gouvernants dévorés d'ambition et moralement deshonorés; considérant qu'ils sont accusés d'avoir été les apologistes des massacres de septembre et d'avoir dirigé l'esprit public vers l'avilissement de la convention nationale et vers la dissolution; considérant que les motifs exprimés dans les arrêtés du district et de la municipalité sont assez puissants pour éveiller l'attention du comité de sûreté générale sur les délits imputés aux prévenus; considérant que ces délits paraissent suffisamment prouvés par la notoriété publique, par une multitude d'actes tyranniques, oppressifs, arbitraires et féroces, par les registres des autorités constituées, par les leçons de meurtre et de pillage, par l'altération de cinq procès-verbaux de l'autorité supérieure en date des 8, 9, 16 et 17 juin 1793, par les dénonciations atroces et calomnieuses faites, signées, imprimées, répandues avec profusion et adressées aux sociétés populaires de la république en date des 24 nivôse et 1er ventôse an 2, par les procès-verbaux de dénonciation et accusation des 1, 2 et 3 messidor de la même année, dressés contre eux par toutes les autorités constituées de la commune du Mans; considérant que lorsque la coupable réflexion de l'esprit s'unit à la dépravation du cœur pour porter certains hommes à rompre les liens de la société, la tranquillité publique et l'intérêt de l'état exigent qu'ils soient sévèrement punis ou mis dans l'impossibilité de nuire; considérant que l'attribution donnée par le représentant du peuple aux administrateurs du département de la Sarthe pour prononcer sur les réclamations des détenus ne peut avoir son effet, puisque deux de ces administrateurs ont été injuriés, menacés, dénoncés, accusés et incarcérés pendant un an par les criminelles intrigues des prévenus; que dans leurs défenses adressées aux comités de salut public et de sûreté générale ces mêmes administrateurs ont dénoncé la majeure partie des délits dont les incarcérés s'étaient rendus coupables envers les citoyens du Mans et la république entière; considérant que d'autres administrateurs du département se sont pareillement déclarés leurs accusateurs par le procès-verbal de dénonciation du 1er messidor de l'an 2; considérant que la raison, la justice, et particulièrement l'intérêt public imposent aux administrateurs du département de la Sarthe le devoir rigoureux de ne connaître directement ni indirectement des réclamations des prévenus, parce que, sous le double rapport d'accusateurs et d'accusés, ils doivent se récuser; considérant que les mêmes motifs de récusation doivent exister réellement de la part de la municipalité, des tribunaux civil et criminel de la commune du Mans qui tous ont accusé les prévenus lors dudit procès-verbal du 1er messidor; déclarent qu'ils se récusent; arrêtent que le comité de sûreté générale sera invité à renvoyer la connaissance d'une affaire essentiellement liée à l'affermissement de la République devant telle administration ou tribunal qu'il jugera nécessaire... » — Séance du 23 messidor : les citoyens Trahan et Touchard, meuniers des moulins de l'hôpital du Mans, exposent que par le bail desdits moulins ils se sont obligés à moudre les grains dudit hôpital à raison de vingt-cinq sols la charge, que les circonstances difficiles ne leur permettent plus ces conditions, ils demandent que ledit hôpital soit obligé à raison de l'augmentation horrible de toutes les choses nécessaires à leur exploitation de leur payer vingt-cinq livres par charge de grains au lieu de vingt-cinq sols. — Le sieur François Geslin, accusé de chouanisme, prouve qu'il n'a jamais été de la compagnie des chouans, qu'il a seulement crié Vive le Roi parce que les chouans l'y ont forcé, et que loin de se réunir avec eux ils l'ont au contraire désarmé. — Séance du 27 messidor : dénonciation portée par le citoyen Charbonnier, marchand au Mans, contre plusieurs individus qu'il accuse d'avoir commandé les chouans et comme tels d'avoir menacé et dépouillé les acquéreurs de biens nationaux. — Séance du 27 messidor : compte rendu par le citoyen Guéritin, marchand au Mans, de la gestion et administration qu'il a eue des biens et revenus de la ci-devant fabrique de Saint-Julien d'octobre 1791 à avril 1793. — Séance du sept thermidor : arrêté concernant les gens sans aveu et malintentionnés qui envahissent les villes. — Plusieurs citoyens de la commune de Saint-Vincent du

Lorouer demandent : 1° que le citoyen Bignon, ministre de leur culte, ait liberté, sûreté et protection en se conformant aux lois ; 2° que l'édifice servant autrefois d'église lui soit ouvert et que les clefs en soient déposées chez un gardien ; 3° que la convocation des citoyens soit faite au son de la cloche. L'administration refuse le dernier point, et déclare qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur les autres attendu que la loi permet le libre exercice des cultes dans les églises non aliénées, moyennant que les ministres du culte aient fait soumission aux lois de la république. — Georges Foucault, tisserand au bourg d'Anguy, commune de Sainte-Croix du Mans, père de sept enfants dont trois garçons jumeaux, réclame un secours. — Séance du onze thermidor : « L'administration du département de la Sarthe, informée par un de ses membres que certains chouans, voleurs, assassins ou déserteurs, ont été dénoncés, arrêtés et incarcérés, que les uns ont été arrêtés les armes à la main, et que les autres sont prévenus de plusieurs délits ; considérant que l'exécution des lois peut seule ramener l'ordre et maintenir la tranquillité publique en même temps qu'elle venge la société des traîtres qui la déshonorent par la violation des personnes et des propriétés ; considérant qu'il importe au maintien des principes et des droits de tous les citoyens que les prévenus de délits ne restent pas impunis s'ils sont coupables ou ne soient pas mis en liberté après l'instruction de leur procès ou légère ou complaisante ; considérant que son attention est appelée sur la liberté rendue à des chouans ou chefs chouans prévenus de vols et dénoncés comme tels qui ne pourroient qu'abuser de cette liberté et grossir le nombre de nos ennemis pour exercer des vengeances contre leurs dénonciateurs et par ce moyen priver l'administration des ressources qu'elle peut employer pour la répression de nouveaux délits, arrête que les citoyens Tranchet et Daguin se transporteront aux maisons d'arrêt et justice de cette commune ; qu'ils feront le recensement des prisonniers, des motifs de leur arrestation, des procès-verbaux de capture et d'écrou ; qu'ils se transporteront chez le citoyen Courbe, juge militaire, et chez le citoyen Bordier, accusateur public, à l'effet de constater dans quel état se trouvent les procédures commencées ou finies contre les différents prisonniers, quel est le nombre de ceux qui ont obtenu leur liberté et les motifs des jugements ; qu'ils constateront également s'il n'a été commencé aucune instruction contre certains d'entre eux et quelle est l'époque des arrestations ; enfin, qu'ils prendront tous renseignements utiles par déclarations ou interrogatoires sur l'objet du présent arrêté et qu'ils rapporteront procès-verbal de ce qu'ils auront vu et entendu. » — Le citoyen Chauvin, concierge de la maison de justice du Mans, demande et obtient que le prix de la soupe qu'il fournit aux détenus, précédemment fixé à huit sols par individu, soit porté à treize sols. — Antonine Gongenot, femme divorcée de Jacques Chambray, émigré, réclame des créances sur les biens de son mari ; etc.

L. 34. (Liasse.) — 285 pièces.

21 thermidor — 30 fructidor An III. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Thomas-Antoine Tironneau, notaire à Saint-Calais, demande qu'il lui soit accordé une indemnité résultant tant de la non exécution d'un bail qui lui avait été consenti par les ci-devant bénédictins de Saint-Calais de tous les droits de cens et rentes, droits seigneuriaux et féodaux, dépendants de ladite abbaye, que pour raison de ce qu'il n'a pu toucher tous les droits qui lui étaient dûs et qui sont échus jusqu'au moment de la suppression. — Le citoyen Dubouse, négociant au Mans, demande à affermer l'abbaye du Pré pour y établir une manufacture de mouchoirs à l'instar de ceux de Cholet. — Séance du 24 thermidor : « Vu la délibération du conseil général de la commune du Mans expositive que, malgré tous ses efforts pour faire exécuter la loi concernant la réorganisation de la garde nationale, le conseil général n'a pu vaincre entièrement les nombreux obstacles qui lui ont été opposés par l'insouciance ou la malveillance d'un grand nombre de citoyens ; que la plupart de ceux qui ont été nommés aux grades d'officiers ou sous-officiers, refusent d'accepter sous divers prétextes, d'où il résulte qu'on ne peut les faire reconnaître et mettre la garde nationale en activité, qu'il est à craindre que ceux qui seraient nommés pour les remplacer ne fissent de semblables refus..... », l'administration prend un arrêté pour réorganiser tout de même la garde nationale. — Séance du 24 thermidor : « Le directoire extraordinairement assemblé au lieu ordinaire de ses séances avec le général Gilot et le citoyen Brouville, commandant de la place, considérant que le cercle des maux qui affligent le département de la Sarthe s'agrandit chaque jour, que le district du Mans est actuellement environné de scélérats qui, sous le nom de chouans, pillent, volent, assassinent et portent la désolation et le deuil dans toutes les familles ; que leur excès et la terreur qui les précède a fait fuir de leur domicile une grande partie des agriculteurs qui ont abandonné leurs récoltes ; que les postes ou cantonnements trop faibles pour opposer une résistance utile courent évidemment le risque d'être forcés ou égorgés par ces

hordes de brigands qui parcourent jour et nuit nos campagnes; que les districts de La Ferté-Bernard et de Saint-Calais vont bientôt être en proie à la guerre civile, si une force imposante ne comprime les mouvements qui s'y font déjà sentir; considérant que l'administration du département est réduite à l'impossibilité la plus absolue de prévenir les événements désastreux qui menacent son territoire, puisque les troupes que renferme le chef-lieu sont à peine suffisantes pour faire le service de la place; le directoire, vu l'urgence, arrête, après avoir entendu le procureur général syndic, que le citoyen Bardou-Boisquetin, son président, se transportera demain près du général Aubert du Bayet à Alençon à l'effet de lui peindre la situation pénible du département de la Sarthe, les dangers auxquels il se trouve exposé, et la nécessité pressante d'ajouter un bataillon à la force armée déjà existante au Mans. — Séance du 25 thermidor : « Vu la pétition du citoyen Le Proust Desayeux tendant à être autorisé à se rendre dans la commune de Saint-Jean-des-Échelles, district de La Ferté-Bernard, où il prétend fixer son domicile avec sa famille, attendu que sa position actuelle ne lui permet pas de faire un plus long séjour au Mans, avec déclaration toutefois de ne se mêler dans ladite commune d'aucunes affaires politiques, ni concernant le culte religieux, les démarches par lui précédemment faites à ce sujet ayant paru lui attirer beaucoup d'ennemis quoiqu'il n'eut dans le fait aucune intention de troubler l'ordre social, bien résolu au contraire d'obéir constamment aux lois de la République; » la demande est accordée. — Séance du 25 thermidor : « Sont comparus au greffe de la municipalité le citoyen Bonsergent et la citoyenne Le Blois, tous deux demeurant commune de Savigné, et les citoyens Poisson, Devoize, et Camus, volontaires du cantonnement de Savigné, lesquels nous ont dit qu'il y avait dans ce moment chez la citoyenne Le Blois un particulier à eux inconnu qui en leur présence a donné commission au citoyen Godin de cette commune de lui acheter des pièces de six livres à raison de dix-neuf pistoles la pièce avec invitation de se rendre vendredi prochain au Mans à l'auberge de la Fontaine située à Saint-Jean pour consommer le marché; sur quoi, vu le décret du 2 prairial dernier qui prohibe le commerce des monnaies métalliques, et l'arrêté du département du sept du présent mois relatif à l'agiotage et aux agioteurs, nous avons arrêté ce particulier qui a dit s'appeler René Boutevin, et avons arrêté qu'il sera à l'instant conduit par devant l'administration du département de la Sarthe pour être ordonné ce qu'il appartiendra. » Suit le procès-verbal de la comparution devant l'administration du département qui ordonne la mise en liberté du prisonnier. — Séance du 26 thermidor : « L'administration du département de la Sarthe, vu la délibération de la municipalité de Saint-Vincent-du-Lorouer du 14 de ce mois par laquelle elle ordonne que les catholiques unis au Saint-Siège prendront pour exercer leur culte la partie de l'église vers l'Orient et les constitutionnels la partie vers l'Occident, et autorise la construction d'une cloison pour diviser ladite église en deux portions, la délibération portant en outre fixation des heures pour l'exercice de l'un et l'autre culte dont les opinions (dit-elle) sont absolument différentes; vu la pétition adressée au district de Château-du-Loir par une portion des habitants de cette même commune, expositive que la démarcation adoptée par la municipalité peut occasionner des mouvements capables de troubler l'harmonie qui doit régner entre tous les citoyens, et tendante en outre : 1° à ce que la délibération de ladite commune soit annulée; 2° à ce que la séparation qui existe dans ladite église soit promptement ôtée; 3° à ce que l'heure des offices pour les deux cultes soit fixée d'une manière plus convenable; 4° à ce que les ministres des deux cultes puissent se servir tant des livres de chant et autres que des ornements et linges, si aucuns y a, appartenant autrefois à ladite église, et qu'en outre si des catholiques constitutionnels veulent assister à l'office des catholiques unis au Saint-Siège et *vice-versa*, cette alternative leur soit accordée, pourvu que chacun se tienne dans les bornes de la bienséance et des règles de police..... ; » l'Administration annule la délibération de la municipalité et fait droit à toutes les demandes des pétitionnaires. — Séance du 3 fructidor : Guillaume Denis, prêtre infirme, âgé de soixante-trois ans, incarcéré dans la maison d'arrêt dite de l'Évêché comme prévenu d'émigration, demande sa liberté, qui lui est accordée. — Le citoyen Ledemée, acquéreur du prieuré de Chouye, district de Mamers, demande qui lui soit tenu compte des fruits dudit prieuré pendant par les racines lors de son acquisition le 27 avril 1791, ou des fermages qui pourraient les représenter. — Établissement d'ateliers ambulants composés de dix hommes chacun sur les routes de Tours à Rouen et de Paris à Nantes. — Séance du onze fructidor : « Le directoire du département de la Sarthe, informé par les réclamations d'un grand nombre de citoyens que les révoltés connus sous le nom de chouans emploient tous leurs efforts pour s'opposer au recouvrement des contributions soit en brûlant les rôles, soit en leur défendant d'en faire la perception sous peine de mort; instruit d'ailleurs qu'une sage prévoyance a déterminé plusieurs municipalités à faire déposer leurs rôles de contributions au chef-lieu du district

pour les soustraire à la fureur des chouans; considérant qu'il est de l'intérêt public et de celui des contribuables de prendre les mesures que nécessitent les circonstances pour accélérer la rentrée des contributions arriérées des années 1791, 1792, 1793, et 8 premiers mois 21 jours 1794 (v. s.); considérant qu'un grand nombre de communes, surtout dans les districts du Mans, La Flèche, Sablé, Sillé et Fresnay, n'offrent point un asile sûr et capable de protéger la perception, que ce serait exposer les deniers publics à devenir la proie des chouans, si les percepteurs étaient obligés de continuer leurs recouvrements dans leurs domiciles ordinaires; considérant d'un autre côté que quelques-uns des districts de ce département n'ont pas entièrement terminé la confection des rôles de l'année 1793, ce qui retarde à l'égard de la contribution foncière des 8 mois 21 jours de l'année 1794 le recouvrement de ce dernier exercice; considérant que plusieurs bons citoyens se plaignent des entraves que cette négligence apporte à leur libération..... ; » prend un arrêté pour faciliter par diverses mesures la besogne des percepteurs. — Séance du 13 fructidor: convocation des assemblées primaires pour prendre connaissance de la nouvelle constitution. — Séance du 13 fructidor: « Vu la pétition du citoyen Prince, garde de la bibliothèque de Saint-Vincent, expositive que par un arrêté de cette administration en date du 19 thermidor de l'an 2 son traitement, qui était de 500 livres, a été porté à la somme de 800 livres, que depuis cette époque les denrées de première nécessité sont montées à un prix si considérable que son traitement suffit à peine pour lui procurer la moitié des choses les plus nécessaires à la vie, que la nécessité de se déplacer au milieu de l'hiver dernier pour se livrer aux travaux de la bibliothèque de la Couture lui a occasionné des dépenses qu'il n'aurait pas été obligé de faire s'il fût resté au poste qui lui était confié, qu'il a été contraint de vendre une partie de ses effets pour pouvoir subsister lui et sa famille, et qu'il lui est absolument impossible de faire honneur à ses affaires, si l'administration ne lui accorde une indemnité proportionnée à l'augmentation des subsistances..... ; » on lui accorde douze cents livres. — Les citoyens Costée et Paneau, nommés commissaires par la municipalité de La Flèche pour conduire à l'hôtel des monnaies l'argenterie et les ornements provenant des églises de ladite commune de La Flèche, réclament leur paiement. — Séance du 19 fructidor: « Vu une pétition de Louis-René Chaourse, père d'émigré, au nom et comme mari de la citoyenne Renée Gauvin, par laquelle en exposant être audit nom reconnu propriétaire pour moitié des biens de la succession de la défunte veuve Gauvin, sa belle-mère, et autorisé à procéder aux partages desdits biens conjointement avec la nation représentant l'émigré Gauvin, héritier pour l'autre moitié, il annonce que les ravages continuels des chouans ne permettent point encore aux experts choisis de se transporter sur les biens dont il s'agit pour en faire les estimations et les lots, et comme d'un côté la confection de ces partages peut être très éloignée, et que d'un autre par l'effet de ce retard, il se trouve privé de la moitié des revenus de ces biens, il demande conformément à la loi du 13 ventôse an 3 la jouissance provisoire des biens dont il s'agit aux charges, clauses et conditions prescrites par cette loi. » — Séance du 21 fructidor: « Le directoire du département de la Sarthe, vu la pétition du citoyen Pierre-André-Jean Rouillard, percepteur des contributions de la commune de Saint-Christophe, district de Sablé, expositive que les troubles qui agitent ce district l'ont forcé de se réfugier en la commune du Mans, qu'il y a fait depuis plusieurs mois une recette de la somme de 6800 livres dont 2890 livres en assignats à face et le surplus en assignats républicains, qu'il ne peut vu les circonstances se transporter à Sablé pour faire le versement de cette somme dans la caisse du receveur du district dans la crainte qu'elle lui soit volée en route ou même de perdre la vie, qu'il a fait part de ces difficultés au receveur du district de Sablé qui ne lui a point répondu, qu'il a lieu de craindre que les assignats démonétisés provenant de sa recette ne lui tombent en pure perte; pourquoi il demande à être autorisé à faire ce versement de la somme de 6800 livres ou au moins de celle de 2890 livres en assignats à face dans la caisse du receveur du district du Mans; » ce qui lui est accordé. — René Froger demeurant à Sillé, adjudicataire de la métairie de Trigné par procès-verbal du 30 septembre 1791, réclame une indemnité pour privation des dîmes faisant partie de son bail. — Les héritiers Remelier demandent à rentrer dans la propriété et jouissance de plusieurs domaines formant la dotation de la ci-devant chapelle de Verneil fondée le 10 août 1709; etc.

L. 55. (Liasse.) — 243 pièces.

1er vendémiaire — 10 brumaire An IV. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Prêtres infirmes transférés de la maison d'arrêt de l'évêché dans la maison des Ursulines. — Séance du treize vendémiaire: Les citoyens Varanne et Clairet, marchands à

Parcé, acquéreurs du bois de la Bouverie à charge d'en abattre la moitié, exposent qu'ils y ont envoyé des ouvriers, « qu'à peine en avaient-ils abattu un arpent lorsque les chouans se présentèrent en grand nombre aux ouvriers qui y étaient employés, leur défendirent sous peine de mort de continuer l'abat desdits bois, et leur enjoignirent de se retirer; de semblables menaces effrayèrent les ouvriers d'une telle manière qu'ils n'ont pas voulu retourner dans ledit bois; » de sorte que, l'abattage n'ayant pu se poursuivre, les pétitionnaires demandent qu'on modifie leur acte de vente. — Séance du 13 vendémiaire : « Un membre a dit : Citoyens, je suis instruit que malgré l'insurrection générale que les chouans ont occasionnée dans l'étendue du district de Sablé, l'administration de ce même district continue la vente des domaines nationaux confiés à sa surveillance; que deux affiches ont annoncé la vente définitive de divers objets importants... ; que l'estimation des biens désignés dans ces affiches paraît être faite suivant l'ancien mode et non d'après les nouvelles lois; qu'il est à présumer que ces mises en vente ne sont provoquées que par des spéculateurs avides qui ne considèrent que leur intérêt personnel, calculent toujours l'augmentation de leur fortune sur la décadence de celle d'autrui et très souvent même aux dépens de celle de l'État ; que l'expérience a plusieurs fois démontré que dans ce même district le défaut de concurrence dans les enchères a laissé sortir des mains de la nation différentes portions de biens pour un prix infiniment au-dessous de leur valeur; que si on ne suspend promptement ces ventes il est à craindre qu'on ne voie sous peu de temps la portion hypothécaire du crédit national s'éclipser de ce district pour passer dans les mains des agioteurs et des intrigans; pourquoi il invite l'administration à puiser dans sa sagesse les moyens qu'elle croira convenables pour faire surseoir provisoirement à ces sortes d'aliénations qu'il considère dans ce moment-ci comme de vraies dilapidations de la fortune publique; ouï le rapport et le procureur général syndic, l'administration du département de la Sarthe, considérant que le territoire du district de Sablé est depuis longtemps souillé par une multitude considérable de chouans; que ces hordes de brigands exercent particulièrement leur tyrannie sur les acquéreurs et fermiers de biens nationaux en tuant les uns et mettant les autres à contribution; que les monstres menacent d'assassinat et d'incendie ces mêmes acquéreurs s'ils ne restituent les biens par eux acquis, et qu'ils condamnent aux mêmes peines ceux qui oseroient se porter acquéreurs de ceux qui restent à vendre ; que ces menaces ont tellement imprimé la terreur dans l'âme des patriotes qu'aucun, dans ces malheureuses contrées, n'ose se présenter aux jours indiqués pour les ventes définitives, d'où il suit qu'il ne peut y avoir de concurrence dans les enchères et que souvent les biens restent aux soumissionnaires pour le prix de l'estimation; que dès lors on doit inférer que les provocateurs à la mise en vente de ces biens ne peuvent être que des intrigans vendus aux chouans, ou des agents d'émigrés qui, à l'aide de ce moyen, cherchent à faire rentrer ces derniers et à très bas prix dans des propriétés que leur lâche trahison a transmises à la république; considérant également qu'il résulte de la correspondance que les administrateurs du district de Sablé entretiennent avec cette administration que la plupart des municipalités ne sont point à leur poste, que ceux des officiers municipaux qui n'ont pas abandonné leurs foyers n'osent se livrer à aucunes fonctions publiques dans la crainte que les assassins ne leur plongent, dans le cœur, le fer qu'ils tiennent continuellement levé sur eux, d'où l'on doit nécessairement conclure que les affiches de mise en vente ne peuvent être publiées dans la plupart des communes de ce ressort, que par conséquent le jour indiqué pour la vente définitive ne peut être connu que du soumissionnaire, et qu'alors, on le répète, il ne peut y avoir de concurrence dans les enchères ; considérant que si les lois défendent impérieusement d'apporter le moindre obstacle à la vente des domaines nationaux, il se rencontre quelquefois des circonstances également impérieuses qui peuvent, sans attaquer le principe de ces mêmes lois, en faire suspendre l'exécution.. ; arrête qu'il est provisoirement sursis à toutes aliénations de domaines nationaux dans l'arrondissement du district de Sablé. » — Plusieurs citoyens de la commune du Lude protestent contre une vente de biens nationaux faite sans publications suffisantes. — Jean Barot, closier, expose que « par bail attesté des notaires de La Flèche le 11 juillet 1781, il a pris à ferme de Marie-Louise Fontaine Mervé, émigrée, le lieu de la Hamelinière, situé commune de Bousse, pour sept années qui ont commencé à la Saint-Marc 1785 et qui ont fini à pareil jour de l'année 1792, à la charge d'en payer par chacun an 130 livres, six poulardes, douze livres de beurre frais et autres subsides, que depuis l'expiration dudit bail il n'a point cessé la jouissance dudit lieu dans lequel il demeure encore; en conséquence il demande à être autorisé à payer ses fermages entre les mains du receveur de l'enregistrement au bureau de La Flèche sur le pied fixé par son bail. » — Séance du 19 vendémiaire : arrêté concernant la commission des Arts ; etc.

L. 56. (Liasse.) — 252 pièces.

11 brumaire — 30 frimaire An IV. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Séance du treize brumaire : pétition adressée par les tribunaux civil et criminel exposant qu'ils n'ont aucun fonds à leur disposition pour se procurer divers objets de première nécessité notamment du bois de chauffage dont ils annoncent avoir le plus pressant besoin : on leur accorde dix mille livres. — Séance du 13 brumaire : « Vu par l'administration du département de la Sarthe la lettre du citoyen Dubois, commandant militaire à La Flèche, adressée au citoyen général de division Gillot, de laquelle il résulte entr'autres choses que des malles contenant des munitions de guerre ont été saisies à La Flèche, et qu'elles avaient été déposées au Mans à l'auberge de la Boule-d'Or où on présume qu'il pourrait en exister encore; considérant qu'il est possible qu'il se trouve dans les autres auberges de cette ville des entrepôts de munitions dont il est instant de priver nos ennemis; considérant que pour y parvenir il est urgent de nommer des commissaires pour procéder à la visite de toutes les malles et ballots qui pourraient être suspectés, soit par leur adresse, soit autrement, de renfermer des munitions de guerre; arrête que le citoyen Duny, commissaire de police de la commune du Mans, fera la visite et perquisition dans toutes les auberges de cette commune et spécialement dans celle de la Boule-d'Or des malles, ballots ou paquets qui pourront s'y trouver, saisir et arrêter toutes les munitions qui lui paraîtront suspectes, et dressera procès-verbal desdites opérations. » — Louis Bodereau, invalide de la marine où il a servi de 1778 à 1788, mis par diverses blessures hors d'état de gagner sa vie, demande à être admis dans la compagnie de vétérans nationaux casernés au Mans. — Séance du 26 brumaire : Jeanne Judois du Taillis, veuve de Mathurin Périnelle, et Jeanne et Marie Delafosse, libraires à La Flèche, exposent que Pierre Judois du Taillis et Sébastien Richard, tous deux prêtres insermentés et sujets à la réclusion, sont âgés de 66 et 70 ans, tous deux infirmes et hors d'état de rester longtemps dans une maison d'arrêt : pourquoi elles demandent l'autorisation de les garder chez elles pour leur donner les secours dont ils ont besoin à charge de les représenter si on l'exige. — Séance du trois frimaire : procès concernant la propriété de la chapelle de Chauvigné, commune de Chemiré-le-Gaudin. — Séance du sept frimaire : la municipalité de Mamers se plaint que son territoire est infesté par les chouans. — Séance du treize frimaire : arrêté concernant la vente de la terre de Malicorne et les réclamations de M. de Choiseul-Praslin. — La nef de l'église Saint-Julien est donnée au citoyen Langeron, commissaire des guerres au Mans, pour servir de magasin militaire à fourrages. — Séance du dix-sept frimaire : le citoyen Soreau, laboureur à Notre-Dame-des-Champs, expose que les chouans, après l'avoir maltraité, lui ont enlevé une jument, qu'elle a été reprise par les troupes républicaines, qu'elle est actuellement dans les écuries de la maison de la Couture, et il en réclame la remise. — Séance du 19 frimaire : Suzanne Genest, demeurant au Mans, demande sa radiation de sur la liste des émigrés. — Henriette-Charlotte-Marie Courtarvel Pezé, veuve d'Argouges, expose qu'elle s'est absentée du territoire français en 1791 pour donner ses soins à sa fille dangereusement malade à Chambéry, qu'elle y est rentrée au mois d'avril 1792, qu'elle en est ressortie avec sa fille au mois de juin suivant en vertu d'un passeport pour aller consulter à Lausanne le médecin Tissot, qu'elle est repassée en France avec sa fille au mois d'octobre de la même année, qu'elle a été comprise en l'an second sur une liste d'émigrés, et elle demande sa radiation. — Séance du 21 frimaire : arrêté concernant la succession Dubois-Courceriers ; etc.

L. 57. (Liasse.) — 185 pièces.

1er nivôse. — 30 pluviôse An IV. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Séance du sept nivôse : arrêté portant que les professeurs des collèges qui sont en activité dans le département recevront en indemnité la valeur d'une livre et demie de pain par jour, et fixant pour le mois de frimaire la valeur de la livre de pain à trente et une livres sept sols six deniers. — Les citoyens Drouet et Cerceau exposent que, depuis la dernière augmentation qui leur a été accordée par le district, le bois, la main d'œuvre, le canevas, et tous les autres objets nécessaires à leurs travaux, ont plus que triplé : pourquoi ils demandent qu'il leur soit alloué soixante livres par pièce pour le blanchissage, et quarante livres pour l'apprêt et l'emballage. — Séance du 21 nivôse : « Vu la pétition du citoyen Gautier, concierge de la maison de l'Évêché, expositive qu'il lui est impossible de trouver de la paille pour les détenus, et qu'il est urgent de s'occuper des moyens de leur en procurer, si on veut prévenir les excès auxquels ils menacent de se livrer... ; l'administration, considérant qu'il est à sa connaissance que les agriculteurs ne veulent vendre la paille qu'en numéraire, ce qui met les geôliers dans

l'impossibilité d'en fournir aux détenus qui sont souvent des mois entiers et davantage sans en avoir de fraîche; considérant que l'humanité exige qu'il soit pris des mesures promptes pour leur en procurer, et vu l'urgence arrête ce qui suit : le citoyen garde-magasin des fourrages fournira sur le champ à titre de prêt vingt quintaux de paille à la municipalité du Mans qui les répartira entre les prisons de cette ville suivant leurs besoins ; la municipalité rurale du Mans est chargée de requérir sur les citoyens de son arrondissement les plus en état de fournir cent quintaux de paille bien sèche et de bonne qualité qui seront déposés dans un lieu qui sera indiqué par la municipalité de la commune du Mans; le produit de cette réquisition sera destiné pour réintégrer dans le magasin militaire la paille qu'il aura fournie pour les prisons et le surplus sera par la municipalité du Mans donné aux différents geôliers au fur et à mesure des besoins des maisons confiées à leur garde. » — Séance du 22 nivôse : « Vu l'arrêté du représentant du peuple Dubois du Bais, en date du 24 germinal an troisième, qui accorde aux ci-devant religieuses sorties de détention la même quantité de pain qu'aux autres individus de la commune du Mans et en outre un secours journalier de quarante sols qui sera comme le prix de leur nourriture acquitté par le receveur du district, le tout jusqu'à ce qu'il ait été possible auxdites religieuses de rentrer dans leurs familles respectives; vu la pétition desdites ci-devant religieuses par laquelle elles réclament la continuation du secours de demie-livre de pain par jour qui leur a été accordée jusqu'au 16 frimaire dernier, objectant qu'elles sont dans le plus entier dénuement, que la plupart n'ont pu et ne peuvent encore se rendre dans leurs familles respectives, que plusieurs d'entr'elles n'ont aucun parent, que celles qui en ont ne peuvent en retirer aucun secours, soit en raison de leur défaut de facultés, soit parce qu'ils sont trop éloignés d'elles ; vu l'état desdites ci-devant religieuses au nombre de trente-quatre, les observations données par elles sur leur état et facultés ; l'administration ayant pris sur leur compte les renseignements nécessaires, considérant que les dénommées ci-dessous au nombre de trente-deux sont âgées, infirmes, ou hors d'état de se rendre dans leur famille ni d'en tirer aucun secours; arrête que la demie-livre de pain par jour sera fournie par le citoyen Hervé, boulanger de cette commune, aux citoyennes Perrine Limacèt, Jeanne Lavocat, Catherine Vatrice, Éléonore Montesson, Augustine Lassay, Marie Parrain, Michelle Lavollée, Henriette Rapin, Agathe Couturier, Hélène Georges, Suzanne Le Chanteur, Anne Ameslon, Élisabeth Salard, Marie Labarre, Françoise Dupré, Marie Morineau, Françoise La Rivière, Marguerite Le Baron, Antoinette Rocquain, Angélique Brunsard, Marie Houdayer, Anne Le Verrier, Madeleine Courmenil, Marguerite Miniac, Thérèse La Bezardais, Victoire Duchesnay, Louise Duhay, Marie Guillet, Anne Hubert, Renée du Housseau, Françoise Desbois et Élisabeth Bouteloup; que ledit citoyen Hervé présentera tous les mois l'état de cette fourniture souscrit du reçu des dénommées ci-dessus à l'administration qui lui délivrera sur le receveur du district un mandat de la somme résultante de ladite livraison de pain suivant le prix fixé, et que le payement du pain fourni auxdites dénommées partira du 17 frimaire dernier, époque à laquelle le district a cessé de le faire payer jusqu'au 30 du mois courant inclusivement et ensuite de mois en mois: qu'à l'égard des citoyennes Françoise Vétillart, et Charlotte Bessirard, aussi ex-religieuses, l'administration rejette pour l'avenir leur demande du susdit secours, attendu qu'elles sont dans leurs familles et qu'elles ont des parents aisés qui peuvent fournir à leurs besoins, qu'en conséquence il ne sera alloué audit citoyen Hervé, boulanger, que le pain à elles fourni depuis le 17 frimaire susdit jusqu'à ce jour. » — Séance du 8 pluviôse : arrêté touchant la lenteur avec laquelle les communes fournissent le fourrage aux magasins militaires. — Séance du 11 pluviôse : établissement d'une ambulance à Beaumont. — Perception de l'impôt dans les communes occupées par les chouans. — Séance du 15 pluviôse : règlementation de la vente des grains. — Séance du 17 pluviôse : « Le substitut du commissaire du Directoire exécutif a dit : citoyens, entre les moyens sans nombre que les ennemis de la liberté mettent en usage pour troubler la tranquillité publique, il en est un aussi lâche que perfide sur lequel je dois fixer votre attention et provoquer des mesures répressives. Tous les jours les citoyens de cette commune reçoivent par la voie de la petite poste des lettres anonymes, ou signées par des individus qui, honteux de leurs crimes, ont abdiqué leurs vrais noms pour en prendre d'extraordinaires. Ces lettres contiennent tantôt des ordres de contribuer en argent ou en nature, ou de fournir des vêtements aux chouans sous peine d'incendier les propriétés de ceux à qui elles sont adressées; tantôt elles contiennent des défenses expresses aux fonctionnaires publics de continuer leurs fonctions et de ne pas répartir l'emprunt forcé avec menace d'assassinat en cas de désobéissance. C'est ainsi que la petite poste, établie par décret du 17 novembre 1791 pour faciliter les relations commerciales entre les habitants des grandes communes et ceux des campagnes qui les avoisinent, est devenue pour les ennemis de la République un instrument efficace pour propager impunément le système

de terreur qui a comprimé et presque anéanti l'esprit public de ce département, système qui fait toute leur force actuelle et qui doit trouver une chûte prochaine dans les excès même qui l'entretiennent, mais en attendant cet événement il est du devoir de l'administration d'arrêter un abus aussi funeste pour la chose publique que nuisible à la tranquillité des citoyens, en conséquence je requiers la suppression de la petite poste aux lettres » ; le service en est provisoirement suspendu ; etc.

L. 58. (Liasse.) — 168 pièces.

21 pluviôse. — 30 ventôse An IV. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Séance du 21 pluviôse : « L'administration du département de la Sarthe, informée que quelques citoyens se permettent d'acheter des militaires des armes, des munitions de guerre et même des effets d'habillement et d'équipement; considérant combien il importe de surveiller les malveillants, rappeler à leur devoir les citoyens qui par l'ignorance des lois et plus encore par l'appât d'un gain sordide n'hésitent point d'acheter à vil prix ces objets quoiqu'ils ne puissent méconnaître qu'ils appartiennent à la république; considérant en outre qu'un grand nombre d'individus de toute profession et particulièrement des armuriers, serruriers, couteliers, et autres ouvriers, en fer, fabriquent ou réparent des armes de toute espèce pour les révoltés, que des voituriers et autres leur transmettent non seulement ces armes mais encore de la poudre et des balles qu'ils achètent des soldats et employés au service des armées, ou qu'ils se procurent frauduleusement soit dans les magasins nationaux soit dans des fabriques et entrepôts qu'eux seuls connaissent; considérant qu'il résulte d'un si pernicieux abus que des armes et munitions fabriquées et amassées à grands frais pour faire triompher la cause sacrée de la liberté deviennent entre les mains de ses ennemis des instruments perfides pour la combattre ; considérant enfin que ceux qui se livrent à des spéculations aussi criminelles sont des traîtres à la patrie qu'il est essentiel de rechercher et contre lesquels on doit provoquer toute l'anidmadversion des lois... ; arrête : 1° il est expressément défendu sous les peines portées par les lois à tous les citoyens de ce département d'acheter des militaires ou autres préposés, agents et employés au service des armées, des armes de quelque espèce qu'elles soient, de la poudre, des balles, des cartouches, et autres objets d'armement, habillement et équipement; 2° il est défendu sous les mêmes peines d'en acheter chez les serruriers, fourbisseurs et autres, lesquels ne pourront en vendre ni en réparer qu'à ceux qui seront munis d'un certificat de l'Administration municipale du lieu, qui, après avoir constaté les bonne vie et mœurs des acheteurs, certifiera sous sa responsabilité qu'il n'y a nul inconvénient à leur vendre ou réparer des armes ; 3° tout voiturier, tout particulier qui sera trouvé saisi des effets ci-dessus exprimés, tout armurier et autre marchand qui en vendra ou réparera en contravention de l'article ci-dessus, sera dénoncé et poursuivi par devant le conseil de guerre le plus à proximité comme fauteur et complice de la rébellion; 4° tous ceux qui auraient connaissance de contravention aux articles ci-dessus seront tenus sous les mêmes peines de les déclarer, mais ils seront récompensés en raison de l'importance de la déclaration, et dans le cas où ils craindraient les effets de la vengeance leur nom demeurera inconnu, tous les bons citoyens sont également invités, dans le cas où ils en auraient connaissance et même quand ils n'auraient que des soupçons fondés, de déclarer les lieux de dépôt d'armes et de munitions des rebelles, le nom et le domicile des individus qui leur en fournissent, ou qui en fabriquent, réparent et achètent pour leur compte, ceux où ils les enfouissent et les moyens dont ils se servent pour les transporter ; l'administration du département garantit à ceux qui feront ces déclarations qu'ils seront recompensés avec toute la générosité qu'on doit attendre de la reconnaissance nationale. » — Séance du 21 pluviôse : traitement de l'exécuteur des jugements criminels. — Séance du 24 pluviôse : conservation des plans et titres provenant des maîtrises des eaux et forêts. — Séance du 1er ventôse : traitement du citoyen Renouard, préposé au triage des titres. — Séance du onze ventôse : Joseph Poôté, secrétaire greffier de la municipalité de Conlie, expose que les chouans, le 9 ventôse an 3, lui ont incendié une maison située dans ledit bourg, qu'il avait achetée de la nation et qui servait de maison commune et de corps de garde; pourquoi il demande qu'il lui soit accordé une indemnité. — Séance du 15 ventôse : lettre de la municipalité du Mans dans laquelle, après avoir exposé l'état de nudité où se trouvent les détenus dans les prisons de cette commune et l'impossibilité presque absolue de leur procurer des vêtements et des chemises et même pourvoir à leur blanchissage avec des assignats, elle propose de répartir entre les mains des différents concierges deux à trois cents chemises provenant de dons patriotiques et une quarantaine d'autres provenant d'émigrés, ce qui est autorisé. — Séance du 24 ventôse : arrêté concernant les passe-ports; etc.

L. 59. (Liasse.) — 207 pièces.

1er germinal — 20 floréal An IV. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Séance du 4 germinal : « L'administration du département de la Sarthe, instruite que les ennemis de la patrie, les fauteurs de l'insurrection des campagnes, font passer aux émigrés et aux rebelles qui y dominent des armes et des munitions pour alimenter et propager les horreurs de la guerre civile qui ravage ces contrées ; considérant que les armes et munitions transportées d'un bout de la république à l'autre dans des voitures publiques et particulières passent librement aux portes ou entrées des places de ce département à la faveur d'adresses empruntées et de fausses dénominations d'objets de commerce ; que le hasard, il y a quelques mois, fit arrêter près la commune de La Flèche une grande malle pleine de poudre à canon très fine, que tout récemment il vient d'être intercepté près d'Alençon, sous le nom de tabac, deux barriques remplies l'une de poudre à canon, l'autre de pierres à fusil expédiées de Paris pour les chouans, qu'il est assez notoire que depuis longtemps les insurgés font circuler d'un département à l'autre les instruments de mort préparés contre les républicains ; considérant que depuis longtemps aussi le cri des patriotes s'élève contre cet abus homicide qu'il est urgent d'arrêter, que pour y parvenir il convient d'employer toutes les mesures de sûreté générale qu'exigent les circonstances, arrête : 1° le général Watrin, commandant le département de la Sarthe, sera invité de donner ordre à tous les commandants militaires de son arrondissement de faire à leur entrée ou sortie des places la visite et fouille de toutes les voitures publiques et particulières adressées aux communes qui y sont sous la dénomination des rebelles et qui leur paraîtraient suspectes ; 2° il sera préposé à cet effet dans toutes les places de guerre pour assister à la visite et fouille desdites voitures, en dresser en cas de besoin des procès-verbaux, des commissaires civils qui dans la commune du Mans pourront être les commissaires de quartier, dans les autres communes seront nommés en nombre convenable par l'administration municipale du lieu de concert avec le commandant militaire de la place... » — Séance du 4 germinal : le commissaire provisoire du pouvoir exécutif près le canton d'Épineu-le-Chevreuil demande que le lieu des séances de l'administration municipale dudit canton soit placé dans une autre commune que celle d'Épineu continuellement dominée par les chouans, animée de l'esprit du fanatisme et de l'insurrection, et dont les habitants ont récemment massacré un volontaire ; on lui désigne la commune de Chassillé. — Pour des motifs identiques, l'administration municipale du canton de Lavardin est fixée à Domfront. — Le ministre des finances autorise les percepteurs à recevoir la monnaie de cuivre en paiement des contributions jusqu'à concurrence de la somme de cinquante livres de la part d'un même contribuable. — Séance du 11 germinal : arrêté concernant le classement des archives et ordonnant le transport au chef-lieu du département des titres déposés dans les chefs-lieu des ci-devant districts. — Séance du dix-huit germinal : « Vu la pétition du citoyen Jacques Després, ci-devant curé de la commune de Surfond, dans laquelle il expose que les chouans en pillant et brisant tout son mobilier et en l'obligeant d'abandonner son domicile l'ont laissé sans ressources et réduit à la nécessité de recourir à la bienfaisance de ses amis pour pouvoir subsister ; que cependant il se trouve imposé à la contribution mobilière des années 1792 et 1793 à une somme beaucoup au-dessus de celle que comportait son traitement ; que vu sa détresse il était loin de s'attendre à ces taxes dont le percepteur de sa commune ne l'a instruit que ces jours derniers, et auxquelles il lui est impossible de satisfaire ; pourquoi il sollicite de la bienfaisance nationale les secours qu'il est en son pouvoir de lui procurer ; » on lui accorde 500 livres. — Séance du 27 germinal : arrêté organisant l'école centrale du département de la Sarthe. — Nombreuses réclamations touchant la répartition de l'emprunt forcé. — Séance du 13 floréal an 4 : « Le commissaire du pouvoir exécutif a dit : citoyens, la première section de l'assemblée primaire du canton de Saint-Calais n'est pas la seule qui ait consigné dans son procès-verbal du 20 fructidor des dispositions séditieuses et contraires aux lois des 5 et 13 fructidor ; son exemple dangereux semble avoir influencé la deuxième section de l'assemblée primaire dudit canton, voici le texte des dispositions que je trouve dans le procès-verbal de cette assemblée : « après lecture faite de la constitution, de la loi du 5 fructidor sur les moyens de terminer la révolution, etc., l'assemblée a passé de suite à la nomination des électeurs, etc., auxquels électeurs l'assemblée primaire donne pouvoir de nommer quel député comme bon leur semblera, sans avoir égard à l'article 2e de la loi du 5 fructidor et celle du 13, s'ils le trouvent convenable. » Ce procès-verbal est signé : Broussard-Doussiguier, Taillecourt, Le Grand le jeune, Célerin, J. M. Hubert scrutateur, Rocheron, M. Païneau, Julien Blot, François Belair, Guillaume fils, J. Pasneau, Guranne, Gorteau, Crallier, Poitou, Gué-

rineau, Houdayer, Célerin fils, Mauclair, M. Menand, Caré, J. Celier, F. Hubert, F. Duttier, J. Champeaux, etc. J'ignore si tous les citoyens que je viens de nommer occupent dans le moment des fonctions publiques, mais je découvre sur le tableau des agents et adjoints de l'administration municipale du canton de Saint-Calais les noms des citoyens Maucler, agent, et Gorteau, adjoint de la commune de Marolles, Poitou, agent, et Guérineau, adjoint de la commune de Vic, signataires des mesures séditieuses comprises dans le procès-verbal que je viens de dénoncer. Je requiers, ainsi qu'il en a été agi envers les signataires du procès-verbal de l'assemblée primaire de la 1re section, qu'on applique à ces fonctionnaires publics dénommés les dispositions de la loi du 3 brumaire, et qu'il soit pris des informations sur les autres citoyens mentionnés au procès-verbal. » Conclusions adoptées. — Autres réquisitions analogues concernant le procès-verbal de l'assemblée primaire du canton de Malicorne. — Règlement d'eau pour le moulin d'Effre, mû par les eaux de l'Orne et de la Dive; etc.

L. 60. (Liasse.) — 141 pièces.

21 floréal — 30 prairial An IV. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Réquisitions du commissaire du Directoire exécutif touchant les dispositions illégales votées par l'assemblée primaire du canton de Chahaignes. — Séance du 1er prairial : nomination d'agent et adjoint dans la commune de La Ferté-Bernard dont les assemblées communales avaient été inutilement convoquées. — Séance du 9 prairial : nomination de plusieurs instituteurs primaires. — 13 prairial : mesures touchant la vente de l'enclos abbatial de Vaas. — Réquisitions contre les mesures séditieuses prises par la municipalité de Malicorne. — Jacques Chevallier, prêtre détenu à la Visitation du Mans, expose qu'il est âgé de plus de quatre-vingt-un ans, accablé d'infirmités graves, et il demande l'autorisation d'être transféré chez la citoyenne Magdelaine Vavasseur, rue Simonneau, pour y être gouverné, ce qui lui est accordé. — 18 prairial : le juge de paix du canton de Vallon se réfugie au Mans. — 19 prairial : réquisition de cuirs, attendu que les magasins militaires manquent de chaussures et que les cordonniers refusent de livrer les deux paires de souliers par décade auxquels ils sont assujettis, sous prétexte qu'ils manquent de cuirs et ne peuvent s'en procurer chez les tanneurs. — 23 prairial : réorganisation de l'administration municipale de Parigné-lès-Le Mans. — Réglement de la succession de Jacques Richard, notaire à Sillé-le-Philippe ; etc.

L. 61. (Liasse.) — 227 pièces.

1er messidor — 30 fructidor An IV. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Séance du 13 messidor : Le citoyen Deroy, ex-bénédictin, infirme, âgé de 75 ans, détenu dans la maison de la Visitation, mis en liberté et autorisé à se retirer chez la citoyenne Duvaugoin, au Mans. — Séance du 21 messidor : réquisition de voitures pour transporter mille quintaux de grain de Château-du-Loir au Mans. — Pierre Lemercier, ci-devant religieux carme de la commune de La Flèche, âgé de 67 ans et accablé d'infirmités, mis en liberté et autorisé à se retirer chez Louise Renard Labraisnière. — Séance du 22 messidor : « L'administration du département de la Sarthe étant réunie au lieu de ses séances, un membre a observé que journellement il est fait des réclamations par les gardes-forestiers et de bois nationaux pour le paiement de leurs gages arriérés, qu'aux uns il est dû neuf mois, les autres six, les autres trois, que plusieurs sont dans la misère et ne cessent de réclamer leur salaire, qu'il conviendrait de pourvoir au paiement de leur traitement. » Des mesures sont prises à cet effet. — 24 messidor : réorganisation de l'administration municipale du canton de La Suze. — 27 messidor : discussion touchant la vente des biens de l'émigré Ménard Toucheprès. — 1er thermidor : réquisition de fourrages à la suite d'une lettre du citoyen Rey, commissaire des guerres, exposant le dénuement absolu des magasins. — Enlèvement de la grille de fer qui séparait le chœur de l'église de la Mission d'avec la nef parce qu'on en brisait les barreaux et qu'il était impossible d'empêcher cette dévastation. — 1er thermidor : « Le commissaire du pouvoir exécutif a dit : Je vois avec la plus vive douleur, citoyens, que les bureaux de notre administration se dépeuplent journellement par la retraite de nos employés qui successivement donnent leur démission et refusent sèchement de continuer leurs fonctions. Nos meilleurs commis, ceux qui par leurs talents et leur assiduité rendent le plus de service à l'administration, nous ont annoncé qu'ils ne pouvoient faire plus longtemps le sacrifice de leur temps et de leur travail, qu'il fallait aviser à leur remplacement; déjà plusieurs d'entre eux se sont retirés, les autres sont sur le point de les suivre, nous sommes à la veille d'être sans collaborateurs et dans l'impossibilité de suffire aux détails immenses de nos bureaux, dont une grande partie déjà se trouve arriérée. Le désespoir est

dans l'âme de ces malheureux qui, pour la plupart pères de famille et sans fortune, ne trouvent pas dans leur salaire de quoi pourvoir à leurs plus pressants besoins. Il y a plus d'un an qu'ils végètent ainsi dans la misère, espérant toujours que le gouvernement viendra à leur secours ; en effet nous avons pensé plusieurs fois avec eux que le gouvernement jetterait un coup d'œil favorable sur leur cruelle situation, plusieurs fois nous avons vu dans les papiers nouvelles des projets de décret qui ranimaient leur espoir et leur courage, mais les projets n'ont point été adoptés, et, sans doute par des considérations majeures d'intérêt général, il a fallu aviser à d'autres mesures qui peut-être n'auront de longtemps leur exécution. Cependant ces infortunés souffrent, ils perdent patience, ou plutôt ils n'ont plus le moyen d'attendre, il faut ou venir provisoirement à leur secours, ou se déterminer à les perdre et à voir avec eux succomber la chose administrative. Il est incontestable qu'il est d'une bonne administration, qu'il est de notre devoir de prévenir le malheur qui nous menace. Nous serions répréhensibles et sévèrement réprimandés sans doute par le gouvernement si nous ne prenions des mesures efficaces et promptes dans cette circonstance critique. L'intérêt public exige que nous retenions à leur poste nos employés, et pour cela que nous leur procurions des secours provisoires en attendant que le corps législatif les dédommage de leurs longs sacrifices. Mais quels moyens employer pour venir à leur secours ? Nous sommes absolument sans fonds, et ceux que nous sollicitons des ministres arrivent à des intervalles si éloignés, qu'au moment où nous les recevons ils ont beaucoup perdu de leur valeur primitive. Il faut d'autres ressources, c'est le cas de dire qu'à des maux extrêmes il faut d'extrêmes remèdes. Vous savez que vous avez encore en magasin environ cinq milliers de savon ; ils y sont réservés depuis plus d'un an, et ne font que perdre de leur valeur en se desséchant. Ces savons vous avaient été accordés par l'ancienne commission de commerce dans un temps où cette denrée manquait aux départements et ne s'obtenait qu'à grands frais, et vous était recommandé de les distribuer à bas prix à la classe nécessiteuse du peuple. Aujourd'hui ces ordres n'ont plus leur application parce que les motifs ou les circonstances ne sont plus les mêmes. Les savons ne manquent pas, on s'en procure aisément chez les épiciers depuis que le numéraire circule. Il faut avouer d'autre part que le plus frêle manouvrier gagne dans sa journée bien au-delà du salaire actuel de nos chefs de bureau. Peut-on faire un meilleur emploi de ces savons qu'en faveur de nos commis ? Ainsi je propose de faire vendre les cinq milliers de savon au prix courant de cette denrée, et du produit qui en résultera d'accorder une indemnité provisoire à tous les employés de cette administration qui n'en ont point reçu sur les deniers provenant du demi pour cent accordé par la loi du 6 floréal sur la vente des domaines nationaux, sauf à leur en faire la retenue par la suite, s'il y a lieu, sur leur traitement, lorsqu'il aura été amélioré par le gouvernement. Je requiers en conséquence qu'il soit pris à cet égard une détermination. » Ces conclusions sont adoptées. — Le citoyen Rey, commissaire des guerres, réclame des réquisitions de bois et l'interdiction d'une vente de riz que devait faire le canton de Bonnétable: il demande que ce riz soit versé aux magasins militaires.— 3 thermidor : Pierre Lonlay Saint-Michel et Suzanne Le Bret, sa femme, demeurant commune du Mans, demandent à profiter des arrêtés des représentants du peuple concernant la pacification des chouans, en conséquence qu'ils soient réintégrés dans la possession de leurs biens et que tout séquestre mis sur iceux soit levé. — Séance du 4 thermidor : « Le commissaire du directoire exécutif a dit : citoyens administrateurs, d'après la loi, du 7 vendémiaire, sur l'exercice et la police extérieure des cultes, j'ai requis par une circulaire du 5 prairial dernier les administrations municipales, de faire enlever les croix et autres signes extérieurs du culte qui peuvent encore exister sur les grands chemins, dans les carrefours, les cimetières et autres lieux publics, et conformément à la loi du 22 germinal, d'empêcher que les assemblées d'un culte quelconque ne soient convoquées au son des cloches. Vous avez eu connaissance des faits qui ont eu successivement lieu, à cette occasion, dans la commune de Saint-Calais, mais je dois aujourd'hui vous en esquisser l'ensemble, afin de vous mettre à même de prononcer en connaissance de cause dans une affaire qui intéresse l'ordre et la tranquillité publique. Le citoyen Legrand, agent municipal de la commune de Saint-Calais, bravant les lois et votre autorité, a refusé d'obtempérer au réquisitoire que lui a signifié par écrit, le 15 prairial dernier, le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale du canton dudit Saint-Calais sur l'exécution de la loi du 7 vendémiaire et l'objet de ma circulaire ; il n'a pas craint de soutenir que les croix ne devaient pas être considérées comme signe extérieur du culte, que les lois, celle même du 7 vendémiaire, gardaient le silence à cet égard, et qu'il n'en était mention que dans ma lettre ; influencés par ces propos fanatiques, les autres membres de l'administration municipale dudit Saint-Calais, tous gens de travail et peu instruits, se sont laissés entraîner à l'opinion dudit citoyen Legrand, et ont, à son exemple, refusé de délibérer sur ledit réquisitoire. Instruit de ces faits par

trois lettres du citoyen Blavette, commissaire du Directoire exécutif près l'administration, en date des 17 prairial, 5 et 16 du courant, j'ai répondu à la première le 20 prairial en recommandant formellement audit citoyen Blavette la stricte exécution de la loi du 7 vendémiaire, sans négliger les précautions indiquées par l'article 14 de ladite loi, et en le chargeant de me dénoncer tout agent qui négligerait son devoir à cet égard; ma réponse aux autres vous est connue, citoyens administrateurs, et vous vous rappelez sans doute qu'adressée, le 9 de ce mois, au citoyen Legrand lui-même, elle l'instruisait qu'il était accusé devant vous de plusieurs délits très graves dans un fonctionnaire public, comme d'avoir prononcé le jour de la fête des Epoux un discours contre les lois qui permettent le divorce, d'avoir refusé de délibérer sur un réquisitoire du commissaire du pouvoir exécutif pour l'exécution de la loi du 7 vendémiaire sur l'exercice et la police extérieure des cultes, et de ma circulaire du 5 prairial relative à cet objet; que vous me chargiez de requérir de lui une explication franche et catégorique sur chacun de ces deux chefs dans un délai fixé, et que son silence serait regardé comme un aveu tacite des faits. Ne pouvant éluder une interpellation aussi directe, le citoyen Legrand s'est présenté devant vous, le 18 du courant, et a cherché dans la séance du même jour à établir sa justification par un discours dont vous avez ordonné le dépôt, ainsi que de celui qu'il prononça le jour de la fête des Epoux, et sur lequel il est inculpé. Le dépôt fait sur le bureau, vous m'avez chargé d'envoyer au commissaire du pouvoir exécutif du canton de Saint-Calais copie collationnée de ce dernier discours, en lui enjoignant de prendre sur les lieux des renseignements sur l'identité de cette copie et du discours prononcé à Saint-Calais le jour de la fête des Epoux. J'ai rempli vos intentions à cet égard le 19, et je vous présente la réponse du citoyen Blavette, commissaire du canton de Saint-Calais, avec les déclarations des citoyens Froger et Thibault, connus par leurs lumières et leur patriotisme, le premier commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal correctionnel de Saint-Calais, le second juge du tribunal du Mans, actuellement directeur du jury et président du tribunal correctionnel audit Saint-Calais. Tel est, citoyens administrateurs, l'état de la question sur laquelle vous avez à prononcer aujourd'hui. Il résulte du rapprochement des faits et des déclarations des citoyens Blavette, commissaire, Froger et Thibault, quant au premier chef d'inculpation, que la partie du discours prononcé par le citoyen Legrand à la fête des Epoux, relative au divorce, renferme des idées très condamnables, quoiqu'elle ait subi des changements assez considérables et que les expressions en aient été singulièrement mitigées, comme on peut s'en convaincre par la confrontation des pièces déposées sur le bureau. Quant au second chef, qui concerne le refus d'obtempérer au réquisitoire du commissaire du pouvoir exécutif pour l'enlèvement des croix et autres signes extérieurs de culte, les faux-fuyants, les subterfuges employés par le citoyen Legrand dans son mémoire justificatif laissent l'inculpation dans toute sa force, annoncent sa propre conviction; sur ce point toute sa justification dans une matière aussi grave se borne à dire que des motifs de prudence, des craintes de troubles et de soulèvements ont fait différer en plusieurs endroits l'exécution de cet article que c'est au temps à mûrir les opinions, que des vieilles habitudes sont difficiles à déraciner, et autres raisonnements dilatoires qui ne répondent même pas indirectement à l'imputation d'avoir refusé formellement de délibérer sur le réquisitoire du 25 prairial, et d'avoir influencé les autres membres de l'administration qui ont suivi son exemple. Tous ces prétextes de ménagements pour l'opinion publique, de crainte de troubles et de soulèvements, sont d'autant plus imaginaires, que le citoyen Legrand ne peut ignorer que la force militaire cantonnée à Saint-Calais était là, prête à appuyer l'exécution de la loi si besoin eut été. Je me résume : le citoyen Legrand, agent municipal de la commune de Saint-Calais, est accusé devant vous : 1° d'avoir prononcé en public un discours véhément contre la loi qui autorise le divorce; 2° d'avoir refusé d'obtempérer au réquisitoire du commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale du canton dudit Saint-Calais pour l'enlèvement des signes extérieurs de culte, du 25 prairial. Les preuves multipliées de ces délits sont consignées dans les pièces déposées sur le bureau, le mémoire justificatif du citoyen Legrand ne le disculpe en aucune manière de ces graves imputations; plusieurs fois déjà ce citoyen m'avait été désigné comme le principal auteur de l'inexécution des lois dans son canton, comme fauteur des ennemis du gouvernement républicain ; il manquait à ces titres anti-civiques celui de protecteur zélé du fanatisme, et c'est sous ce triple rapport que sa conduite coupable et indigne d'un magistrat du peuple doit le faire considérer aujourd'hui. » A la suite de ce rapport, le citoyen Legrand est suspendu de ses fonctions. — Règlement d'eau pour le moulin d'Effre. — 5 thermidor : vœu tendant à faire rétablir la navigation de la Sarthe depuis Malicorne jusqu'au Mans, à la continuer jusqu'à Alençon et à faire partir d'Alençon un canal de jonction avec la rivière de l'Orne. —13 thermidor: établissement d'une école centrale supplémentaire à La Flèche. — 21 thermidor : ouverture d'une rue

allant de la place des Halles au puits de quatre-œufs. — 22 thermidor : vente de savons pour en attribuer le produit comme indemnité aux employés de l'Administration. — 26 thermidor : « Vu les représentations réitérées par l'administration municipale du Mans *intra muros* que les détenus dans les maisons de justice et d'arrêt de cette commune sont couchés sur la terre, faute de paille, dont les prisons éprouvent en ce moment le dénuement le plus absolu, qu'il est instant de remédier à cette privation que la justice et l'humanité ne peuvent tolérer plus longtemps : c'est pourquoi l'administration municipale du Mans invite celle du département à prendre les mesures les plus promptes afin qu'il soit fourni de la paille aux détenus; l'administration du département de la Sarthe, considérant que son devoir autant que la justice lui commande de procurer les secours dus à l'humanité souffrante, et d'aviser aux moyens de faire fournir dans le plus bref délai aux maisons de justice et d'arrêt de la commune du Mans, les pailles nécessaires aux détenus, arrête ce qui suit : les administrations municipales des cantons de Parigné-lès-Le Mans et d'Ecommoy sont respectivement requises de faire fournir et verser au magasin de la commune du Mans dans la décade qui suivra la réception du présent arrêté la quantité de cinquante quintaux de paille de froment ou méteil ; chaque administration municipale fera la répartition de ces pailles entre les communes de son arrondissement respectif, d'une manière proportionnée à leurs ressources agricoles; les prix desdites pailles sera acquitté par l'administration municipale du Mans *intra muros* sur les fonds destinés aux dépenses des prisons et maisons d'arrêt. » — Séance du 27 thermidor : « L'administration du département de la Sarthe, vu la lettre du ministre de l'intérieur du 14 courant portant que le gouvernement étant sur le point de prendre un parti relativement aux églises cathédrales et autres qui ne sont pas employées à l'exercice du culte, et voulant conserver celles dont la beauté, l'importance ou la destination peuvent offrir des avantages pour le progrès des arts, pour le culte ou pour quelque autre objet d'utilité publique, invite l'administration à choisir dans son arrondissement le plus connu par ses talents et ses connaissances pour lui donner des renseignements et un rapport détaillé à ce sujet, l'administration nomme pour architecte susdit le citoyen Jollivet, du bureau de l'ingénieur en chef de ce département à l'effet de lui fournir le rapport dont il s'agit. Ce rapport devra présenter le détail descriptif et les noms desdites églises qui méritent d'être conservées, il renfermera aussi tous les renseignements nécessaires sur leur état de solidité ou de délabrement avec l'aperçu des dépenses auxquelles les réparations à y faire pourraient entraîner le gouvernement. » — Séance du 4 fructidor : arrêté concernant la rentrée de l'impôt en numéraire et en nature, précédé d'une curieuse exhortation aux citoyens. — 4 fructidor : arrêté concernant divers ornements sacrés provenant de la commune de Jupilles. — Arrêté concernant la subsistance des troupes en marche dans la commune de La Ferté-Bernard. — 5 fructidor : arrêté concernant le service des correspondances adressées à l'administration centrale. — 7 fructidor : le citoyen Rey, commissaire des guerres, prévient que le service des vivres *viande* va manquer totalement s'il n'est fait sur le champ une nouvelle réquisition de bœufs attendu qu'il n'existe plus dans le parc des bestiaux de l'armée que quatre bœufs et une vache. — 8 fructidor : arrêté concernant les moyens de pourvoir aux besoins de l'armée. — 8 fructidor : le commissaire des guerres annonce la désertion totale des voitures à loyer servant aux transports militaires de cette place, et demande qu'il soit provisoirement pourvu à leur remplacement par dix voitures au moins prises alternativement dans les cantons de ce département sous le titre de voitures de réquisition. — 24 fructidor : arrêté sur l'approvisionnement des armées; etc.

L. 62. (Liasse.) — 193 pièces.

1er vendémiaire. — 30 pluviôse An V. — Minutes des arrêtés de l'Administration centrale. — Séance du 2 vendémiaire : nomination de Jacques Toutin, greffier de la justice de paix du canton de Bourg-la-Loi, en qualité de notaire à Coulombiers. — Séance du 6 vendémiaire : payement de son traitement à Charles Jouanne, exécuteur des jugements criminels dans le département ; une loi du 13 juin an deux fixait ce traitement à 2400 livres dans les villes dont la population n'excédait pas cinquante mille âmes, et une autre loi, du 3 frimaire an deux, lui allouait une somme de 1600 livres par an pour deux aides. — Séance du 7 vendémiaire : « Vu la pétition du citoyen Durand, ancien concierge de la maison d'arrêt de l'évêché du Mans, en date du 9 fructidor an 4, par laquelle il demande à être réintégré dans ladite maison, dont il était sorti en vertu de notre arrêté du 3 brumaire même année sur ce qu'il avait laissé évader de ladite maison 13 individus prévenus de chouannerie ; celle du citoyen Gautier, concierge de ladite maison d'arrêt, en date du 9 fructidor même année, qui refuse de continuer ses fonctions et nous invite à le remplacer ; la délibération de l'administration muni-

cipale du Mans *intra muros* du 9 fructidor an 4, de laquelle il résulte qu'il ne lui est jamais parvenu aucunes plaintes sur la probité dudit Durand, et qu'elle ne peut empêcher la démission du citoyen Gautier ; la lettre du ministre de l'intérieur du 6 du même mois, par laquelle, il nous invite à réintégrer ledit Durand dans ladite maison d'arrêt.... » l'Administration réintègre ledit Durand. — Séance du 13 vendémiaire et suivantes : radiations sur la liste des émigrés. — Séance du 14 vendémiaire : le siège de l'administration municipale du canton de Rouez, transféré à Tennie pendant les troubles de la guerre civile, est reporté à Rouez. — Séance du 15 vendémiaire : nomination d'un concierge à la maison de réclusion de la Visitation. — Réclamation des boulangers du Mans contre la taxe du prix du pain. — Séance du 21 vendémiaire : « L'administration du département de la Sarthe, sur les représentations qui lui ont été faites qu'une quantité effrayante de loups, sortant de la grande forêt de Charnie, canton de Loué, répandaient dans les communes circonvoisines l'épouvante et la désolation ; considérant qu'il est urgent d'arrêter ce fléau destructeur des personnes et des propriétés par les moyens les plus prompts et les plus efficaces ; qu'une grande battue et chasse dans la forêt de Charnie et les alentours offre un moyen spécial pour dissiper et détruire ces animaux dangereux qui font le jour leur retraite au fond des bois ; considérant qu'il est nécessaire de prévenir les habitants des communes circonvoisines de la forêt de Charnie de cette chasse et battue qui aura lieu sous la direction de la force armée ; » arrête que la battue sera faite par les troupes, selon les ordres donnés par le général Quénel commandant le département de la Sarthe, et avec le concours des villages voisins. — Séance du 1er brumaire : « L'administration du département de la Sarthe, vu les refus formels du citoyen Loisilière, payeur général, et du citoyen Martigné, receveur général de ce département, de délivrer des fonds, soit en vertu de mandats, ou à titre de prêt et sur la garantie personnelle des administrateurs, pour subvenir aux dépenses des subsistances militaires, dont elle est chargée par l'arrêté du Directoire exécutif, du 18 fructidor an IV, jusqu'à ce que le Ministre de la Guerre ait ouvert un crédit à cet effet, considérant qu'elle a épuisé toutes les ressources pour soutenir ce service, qu'il lui est impossible de le continuer passé la première décade de ce mois, et qu'il peut résulter des événements fâcheux de son interruption,.. arrête : Le citoyen Le Tourneur, l'un des membres de cette administration, se rendra sans délai auprès des ministres de la guerre et des finances, de la trésorerie, et même du Directoire exécutif, s'il juge nécessaire de s'adresser aux autorités supérieures, pour solliciter et faire ouvrir à ce département un crédit suffisant aux dépenses que nécessitent les fournitures des subsistances générales des troupes stationnées et en marche. » — Séance du 11 brumaire : « L'administration... considérant qu'il est de son devoir de fixer une attention particulière sur l'état actuel des prisons de son arrondissement et la situation des malheureux qui y sont détenus en attendant que le gouvernement règle d'une façon définitive cette partie intéressante de la police intérieure de la république ; considérant qu'il y a presque autant de régimes particuliers des prisons qu'il existe d'administrations municipales dans l'arrondissement où elles sont établies, que dans les uns on comprend dans les frais de gîte et geôlage la paille, les balais, les baquets, etc ; que dans celles-ci on donne une plus grande quantité de paille que dans celles-là, qu'ici les prisonniers sont réduits au pain et à l'eau, que là ils obtiennent une ration de soupe plus ou moins forte, que dans une commune on donne deux livres de pain à chaque prisonnier par jour, tandis que dans une autre on ne leur en accorde qu'une livre et demie ; que dans quelques arrondissements les administrations municipales, animées par le sentiment de leurs devoirs et touchées de la triste condition des prisonniers, chargent un de leurs membres de visiter fréquemment les maisons d'arrêt, de justice et de détention, que d'autres abandonnent à leur désespoir continuel des détenus qui invoquent à grands cris la présence et la voix consolatrice des magistrats du peuple : que des concierges aussi avares qu'inhumains, abusant de leurs fonctions parce qu'ils ne sont point surveillés, non seulement lèvent des contributions sur des infortunés dont ils ne sont que les gardiens, mais les privent d'une partie des secours que la loi leur accorde ; considérant qu'il est urgent de régler d'une manière générale et uniforme le régime intérieur des prisons, maisons d'arrêt et de détention, tant en ce qui concerne l'entretien des détenus que les devoirs des administrations municipales et les obligations des concierges à leur égard,... arrête : art. 1er. Les frais de gîte et geôlage comprennent la paille, les balais, l'eau et les baquets qui sont fournis aux détenus ;— art. 2. Il doit être délivré quinze livres de paille tous les quinze jours à chaque individu, cette livraison doit se faire autant qu'il est possible les 1er et 16 de chaque mois ; les autres objets, comme les baquets, l'eau, les balais, sont réglés par les administrations municipales ; — art. 3. Les concierges sont chargés de faire les fournitures des objets ci-dessus, il leur est alloué à cet effet sept centimes et demi ou six liards en numéraire par jour et par individu ; — art. 4. Il sera donné

chaque jour une ration de pain à chaque détenu ; en outre les concierges seront obligés une fois par jour de donner aux seuls indigents une soupe nourrissante et saine, qui leur sera payée sept centimes et demi ou six liards par jour et par individu ; — art. 5. La ration de pain, conformément aux instructions du ministre, sera d'un kilogramme et demi ou de 24 onces ; s'il en est distribué davantage, le surplus demeurera au compte de ceux qui l'auront autorisé : — art. 6. La fourniture du pain aux prisons sera donnée à l'entreprise au rabais par les administrations municipales, qui en feront avertir le public au moins dix jours d'avance ; ces marchés dureront un an, il y sera fait mention de la qualité du pain, qui doit être bon, et en sera adressé copie à l'administration centrale ; — art. 7. Les détenus malades, qui seront transférés à l'infirmerie établie dans la commune du Mans, recevront un kilogramme et un quart de pain soit vingt onces par jour et par individu ; il leur sera distribué en outre un demi kilogramme de viande ou huit onces et deux tiers de bouteille de vin ou environ par jour ; les fournitures seront données à l'entreprise au rabais, l'administration municipale du Mans veillera à ce que tout soit de bonne qualité ; — art. 8. L'administration municipale du Mans donnera également ses soins pour procurer aux malades le bois nécessaire, le sel, les herbes et légumes, le beurre, la chandelle, etc. ; ces denrées seront fournies par le préposé de l'infirmerie, qui en dressera mémoire par trimestre ; — art. 9. Les médicaments seront fournis par le pharmacien nommé à cet effet sur bons du médecin chargé de veiller à l'infirmerie, visés par l'administrateur municipal de visite ; les mémoires du pharmacien seront dressés d'après ces bons, vérifiés par l'administration municipale, et adressés au département qui les fera acquitter ; — art. 10. Les fournisseurs des prisons dresseront suivant les anciennes instructions leur mémoire et par trimestre, les fonds destinés à ces dépenses seront imputés sur les charges locales du département, en exécution de la loi du 28 messidor dernier ; — art. 11. Quant aux militaires qui rejoignent leurs corps de brigades en brigades, ils recevront leurs vivres de l'étapier ; les concierges sont tenus de les y aller prendre ; — art. 12. Le linge des pauvres sera blanchi aux frais du gouvernement, les seuls indigents reconnus ont droit à cette faveur ; l'administration municipale désignera le concierge ou tout autre pour cet ouvrage, et ordonnancera le mémoire de cette dépense ; — art. 13. Pour constater l'indigence des détenus, l'administration municipale recevra la déclaration de ceux qui n'ont aucun moyen d'exister soit par eux-mêmes soit par leur famille d'après les renseignements exacts qu'elle aura pris, elle jugera s'il y a lieu ou non de les porter sur un registre qui sera à cet égard tenu à son secrétariat ; — art. 14. Conformément à l'article 577 du Code des délits et des peines, les administrations municipales dans l'arrondissement desquelles il y a soit une maison d'arrêt soit une maison de justice ou de détention conservées par arrêté du 7 vendémiaire dernier nommeront chaque mois un de leurs membres pour faire au moins deux fois par décade la visite dans ces maisons ; — art. 15. L'administrateur municipal chargé de ces visites sera donc sous sa responsabilité tenu de veiller à ce que les fournitures soient faites aux détenus suivant les proportions déterminées par le présent arrêté ; il assistera pour cela autant que possible aux livraisons, et s'il s'aperçoit à cet égard de quelque acte contraire à la justice et à l'humanité, il en fera rapport à son administration qui poursuivra le délinquant conformément aux lois ; — art. 16. L'objet des visites sera non seulement de surveiller les concierges, de leur faire exécuter les réglements et de parcourir tous les recoins de la prison pour en examiner la solidité, mais de pourvoir au bien-être des détenus, de les interroger avec douceur sur leurs maux et leurs besoins, de les consoler et d'adoucir leur sort par tous les moyens possibles ; — art. 17. L'administrateur de visite fera par écrit le rapport de ses observations à l'administration municipale qui en adressera le nonidi de chaque décade un simple extrait au bureau de police administrative civile du département ; — art. 18. Les commissaires du Directoire exécutif sont requis de tenir la main à l'exécution du présent qui sera adressé à toutes les administrations municipales où il a été maintenu des maisons de justice, d'arrêt ou de détention. » — Séance du 17 brumaire : Prise d'une louve de sept ans et d'un loup de deux ans sur les territoires de Mont-Saint-Jean et de Saint-Remy ; etc.

L. 63. (Liasse.) — 159 pièces.

1er ventôse — 30 fructidor An V. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Séance du 19 ventôse : Jean Babin, prêtre déporté, inscrit sur la liste des émigrés. — Séance du 2 germinal : Incendie à Château-du-Loir. — Séance du 21 prairial : décharges de contributions à raison des dommages causés par la guerre civile. — Pétition, en date du 14 germinal an V, par laquelle Etienne Catois, prêtre insermenté, ci-devant chapelain à Béton (Orne), réclame mainlevée du séquestre mis sur des biens qu'il possède à Piacé. — Nombreux arrêtés concernant les impôts, les radiations sur la liste des

émigrés, les envois en possession des biens d'émigrés, etc.

L. 64. (Liasse.) — 159 pièces.

1er vendémiaire — 30 prairial An VI. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Pétition en date du 27 nivôse par laquelle Jeanne de Montécler sollicite la mainlevée du séquestre mis sur ses biens comme mère d'émigrés. — Séance du 19 germinal : mainlevée du séquestre mis sur des biens appartenant à la citoyenne Nicole de Vanssay. — Séance du 19 floréal : le citoyen Pierre Nepveu de La Manouillère demande sa radiation de sur la liste des émigrés. — Nombreux arrêtés concernant des radiations d'émigrés, et des mainlevées du séquestre mis sur leurs biens; etc.

L. 65. (Liasse.) — 132 pièces.

1er messidor — 30 fructidor An VI. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Séance du 19 messidor : radiation de sur la liste des émigrés de Louis Chausson dit Courtilloles, domicilié à Alençon. — Séance du 23 messidor : partage de biens pour la famille Prudhomme de la Boussinière. — Séance du 9 messidor : partages de biens pour les familles Maulny et Carrey de Bellemare. — Séance du 19 thermidor : partage de biens pour la famille Baigneux Courcival. — Nombreux arrêtés concernant les émigrés ; etc.

L. 66. (Liasse.) — 125 pièces.

1er vendémiaire — 30 frimaire An VII. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Partage de biens pour la famille Cureau (séance du 9 vendémiaire). — Séance du 9 brumaire : succession de Louis Gillebert des Arcis. — Séance du 9 frimaire : la citoyenne Elisabeth Menjaud, femme d'Alexandre Duchêne-Chédouet, demande qu'on la remette en jouissance d'une portion de bois sise à Roullée, canton de La Fresnaye. — Nombreux arrêtés concernant les émigrés , etc.

L. 67. (Liasse.) — 151 pièces.

1er nivôse — 30 ventôse An VII. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Séance du 9 nivôse : maintien sur la liste des émigrés de Godefroy La Trémouille, ex-duc, et Charles La Trémouille, son fils, ex-abbé. — Séance du 17 nivôse : radiation du citoyen Joseph Roullet La Bouillerie de sur la liste des émigrés. — Séance du 29 nivôse : partage de biens pour la famille Sarcé. — Séance du 15 pluviôse : mainlevée du séquestre sur les biens de Françoise Blin, femme de Joseph Roullet La Bouillerie. — Séance du 17 ventôse : partage entre Pierre Cureau, demeurant à Neuville, et la République, des biens de Marie Charlotte Cureau, émigrée, veuve de Michel Montesson. — Nombreux arrêtés concernant les émigrés ; etc.

L. 68. (Liasse.) — 162 pièces.

1er germinal — 30 prairial An VII. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Séance du 9 germinal : partage de la succession Hardouin Girouardière. — Séance du 19 germinal : partage du patrimoine de la citoyenne Madeleine Chauvelin, veuve de Louis Chamillard La Suze, mère d'émigrés. — Séance du 9 floréal : liquidation de la succession de Richer Monthéard, aïeul d'émigrés. — Séance du 9 floréal : partage du patrimoine du citoyen Macé Gastines, domicilié à Sablé, à cause de l'émigration de son fils unique. — Nombreuses liquidations de créances de fournisseurs et anciens domestiques d'émigrés, et autres arrêtés concernant les émigrés ; etc.

L. 69. (Liasse.) — 180 pièces.

1er messidor — 30 fructidor An VII. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Séance du 9 messidor : radiation de Pierre Neveu La Manouillère de sur la liste des émigrés. — Nombreuses liquidations de créances de fournisseurs et anciens domestiques d'émigrés. — Séance du 19 messidor : partage de biens pour la citoyenne Agathe Desmontis, femme de François Longueval d'Haraucourt, mère d'émigrés. — Séance du 22 fructidor : délivrance de douaire pour Rosalie Morand, veuve Gillebert Desarcis, demeurant au Mans, mère d'émigrés ; etc.

L. 70. (Liasse.) — 303 pièces.

1er vendémiaire — 30 floréal An VIII. — Minutes des arrêtés de l'administration centrale. — Divers arrêtés émanant du bureau des contributions et concernant des cotes irrécouvrables. — Séance du 1er brumaire : état par cantons des fournitures de froment, paille, foin, etc. que le département doit faire aux magasins militaires. — Arrêtés concernant les émigrés, notamment des partages de biens. — Séance du 2 nivôse an 8 : le citoyen Clément Vallée, demeurant au Mans, expose qu'il est pro

priétaire de la ci-devant abbaye de Champagne, sise à Rouez, que ladite maison est inhabitée depuis deux ans, que les rebelles l'occupent la majeure partie de l'année, qu'il n'en retire en conséquence aucuns revenus, et il demande une décharge d'impôts. — Séance du 24 nivôse : les citoyens Jean Jouffroy et Philippe Jouffroy, son frère, chef d'escadron au neuvième régiment de chasseurs de l'armée d'Italie, neveux et seuls héritiers de François Gaspard Jouffroy Gonssans, ci-devant évêque du Mans, mort l'hiver dernier à Paterbonn en Westphalie, demandent à prouver la non émigration de leur oncle, inscrit par erreur sur la liste des émigrés, tandis qu'il s'est déporté en vertu de la loi du 26 août 1792, et à rentrer dans la propriété de ses biens. — Séance du 2 germinal an 8 : le citoyen Toury fils, percepteur des contributions directes de la commune du Mans pour l'an 7, expose que le 23 vendémiaire dernier, les rebelles, s'étant rendus maîtres du Mans, lui ont enlevé la somme de 1018 francs 12 centimes en numéraire provenant de ses recettes comme percepteur, qu'il est forcé par le receveur général de compter de cette somme, mais qu'en ayant été dépouillé par force majeure il est fondé à en demander décharge ; il produit à l'appui de son dire un certificat du juge de paix, et un récépissé du nommé Auguste, chef de division de l'armée royale, sous la date du 15 octobre 1799, correspondant au 23 vendémiaire an 8, lequel reconnait s'être emparé au nom du Roi des fonds d'argent en écus et petite monnaie que contenait la caisse du citoyen Toury fils ; la décharge est accordée. — Séance du 12 floréal : Laurent Fillion, ci-devant curé d'Ancinnes, demande à être rayé de sur la liste des émigrés ; etc.

L. 71. (Registre.)

Ce registre n'est mentionné ici que pour mémoire. Il contient des délibérations du Directoire, et a été en conséquence, après le premier classement inexact, placé sous le numéro 31 bis.

L. 72. (Registre.) — 2 registres in-4°, 348 et 66 feuillets.

19 juillet 1791 — 22 novembre 1792. — Registre des arrêtés du Directoire du département de la Sarthe. — Arrestation par la communauté de Beaumont d'une voiture chargée de fusils que le département envoyait au district de Fresnay (f° 2). — Augmentation des brigades de gendarmerie dans la Sarthe (f° 3). — Transfert à Connerré de la brigade de gendarmerie de Vibraye par suite du manque de fourrages (f° 4). — Requête tendant à obtenir le rétablissement de la paroisse Saint-Vincent (f° 5). — Continuation d'une pension annuelle de 400 livres à la veuve du sieur Vétillard, médecin : un certificat du sieur Richard Fondville, receveur particulier des finances au Mans, constate que depuis 1774 jusqu'en 1789 le sieur Vétillard et après lui sa veuve ont joui de cette pension (f° 7). — Les habitants de Saint-Mars-d'Outillé réclament pour leurs pauvres le produit de la cote morte de feu le sieur Caillon des Jouberdières, ancien prieur claustral du couvent de Grandmont de Bercé, décédé et inhumé dans cette paroisse le 14 décembre 1788 (f° 10). — Troubles et arrestation de grains au marché de Château-du-Loir (f° 12). — La municipalité de Mézeray accusée par le district de La Flèche d'aider et de soutenir les ci-devant curé et vicaire de Mézeray dans leurs projets perturbateurs (f° 18). — Cession de biens entre l'hôtel-Dieu et la municipalité de La Flèche (f° 19). — Troubles au Lude touchant la circulation des grains (f° 20). — Acquisition des bâtiments de l'abbaye de la Couture par la municipalité du Mans (f° 21). — Dénonciation de prêtres réfractaires par la municipalité de Marçon (f° 22). — Célébration des messes à Mézeray (f° 23). — Outrages contre le curé constitutionnel de Mézeray (f° 24). — Installation du sieur Le Maignan comme chapelain de l'Hôtel-Dieu du Mans (f° 24). — Outrage contre le curé constitutionnel de Saint-Germain-de-la-Coudre (f° 25). — Le curé de Malicorne chargé à titre provisoire du service religieux à Arthezé. Internement de la fille Marie Royné, folle (f° 28). — Arrêté contre les prêtres réfractaires (f° 29). — Requête des citoyens de Saint-Pavin-des-Champs tendant à obtenir un prêtre constitutionnel (f° 29). — Outrages contre le curé constitutionnel de Mézeray (f° 32). — Arrêté interdisant de mutiler les monuments publics, les œuvres d'art anciennes, sculptures, armoiries, etc. (f° 34). — Plainte contre le sieur Bouin, curé de Thoigné, perturbateur de la tranquillité publique (f° 35). — Arrêté ordonnant de conserver dans l'église Saint-Étienne de Sillé les cloches, vases et ornements nécessaires pour y célébrer la messe, laquelle église néanmoins demeurera fermée jusqu'à ce que la municipalité se procure un prêtre constitutionnel (f° 36). — Incendie dans la rue Saint-Pavin-des-Champs (f° 36). — La veuve Launay, sonneuse à Saint-Julien, réclame une somme de huit livres huit sols pour avoir fait sonner les messes du dimanche 13 février et du jeudi suivant, lors de la nomination du sieur Prudhomme à l'évêché du Mans, et en outre les frais de location de 500 chaises pendant quatre jours pour le corps électoral (f° 38). — Visite et estimation des habits des volontaires du département (f° 40). —

La paroisse de Préval réclame un desservant (f° 44). — Visite et estimation par experts de la ci-devant abbaye de la Couture (f° 45). — Destitution du principal, non assermenté, du collège de Auvers-le-Hamon (f° 47). — Arrêté touchant le libre exercice des devoirs religieux par les sœurs de l'hospice de Saint-Calais (f° 47). — La municipalité de Coulaines réclame un desservant (f° 48). — Foires de La Chartre (f° 49). — Maintien provisoire du sieur Chamillard, propriétaire de la terre de La Suze, dans son droit de bac aux ports de Noyen, La Gormerie et Fercé, sur la rivière de la Sarthe (f° 51). — La dame Chouet de Villaines, propriétaire de la terre de la Rochère, demande qu'on fasse cesser les vols et pillages qui se commettent dans les bois de sapins dépendant de sa dite terre (f° 53). — Dissensions entre le sieur Bazin, procureur syndic du district de Mamers, et le conseil dudit district (f° 54). — La commune de Solesmes réclame son ancien curé (f° 57). — La nomination du sieur Bazin, procureur syndic de Mamers est déclarée nulle (f° 58). — Arrêté concernant la désignation des résidences des notaires (f° 62). — Le sieur Menjot se plaint que la municipalité de La Chapelle-Saint-Rémy lui ait enlevé plusieurs effets, et il en réclame la restitution (f° 67). — La municipalité de La Milesse réclame un desservant, leur curé ayant donné sa démission (f° 68). — Traitement des professeurs du collège du Mans (f° 69). — Nomination d'un principal aux collèges de Ballon et de Courdemanche (f°s 68 et 69). — Indemnités aux incendiés de la rue Saint-Pavin-des-Champs (f° 70). — Acquisition de la maison conventuelle des ci-devant Minimes par la municipalité de Sillé (f° 72). — Nomination du sieur Bodinier comme chirurgien du bataillon des volontaires nationaux de la Sarthe (f° 73). — Nomination d'officiers municipaux à Solesmes (f° 76). — Troubles dans la ville de Mamers, et violences contre le sieur Le Fèvre, citoyen de ladite ville, sous prétexte que celui-ci avait refusé de faire baptiser son enfant par le curé constitutionnel (f° 79). — La municipalité de Melleray demande le maintien d'une rente de 16 setiers de grains due aux pauvres de ladite paroisse par le prieuré de Melleray (f° 84). — La municipalité d'Arthezé réclame un desservant (f° 86). — Nomination d'une maîtresse d'école à Conlie (f° 87). — Instruction gratuite des jeunes filles de Mamers (f° 88). — Entretien des enfants exposés (f° 92). — Aménagement de la maison d'arrêt du Mans (f° 97). — Les habitants de Poché demandent un desservant (f° 99). — Fixation des élèves à envoyer au cours public d'accouchements (f° 100). — Nullité des assemblées de la municipalité de Solesmes (f° 101). — Nomination de la demoiselle Chauvet comme maîtresse d'école à Neuville (f° 102). — Irrévérences commises dans l'église de Marçon (f° 105). — Le ministre de l'intérieur demande qu'on lui fournisse trois sujets, pris dans le département, ayant les qualités requises pour entrer dans la garde du Roi (f° 108). — Acquisition par la municipalité de Sillé de la maison des ci-devant Minimes (f° 109). — Le sieur Guérin, maître de forges à La Gaudinière, paroisse de Sougé-le-Ganelon, demande à échanger de gros assignats contre des assignats de cent sols pour payer ses ouvriers (f° 109). — Rétractation de serment du curé de Courgains (f° 114). — Plusieurs particuliers (Daniel de Vauguyon, Négrier de la Crochardière, etc.) demandent à être rayés du tableau du jury d'accusation (f° 116). — Troubles à La Bruère à cause du sieur Brichet, curé insermenté (f° 118). — Frais de casernement du 14e régiment de dragons (f° 120). — Assemblée des électeurs du district de Fresnay pour nommer un cinquième juge au tribunal et pourvoir aux cures vacantes dans le district (f° 121). — Nomination de la demoiselle Julien comme maîtresse d'école à Vallon (f° 122). — Nomination d'institutrices pour remplacer les dames connues sous le nom de la Providence, institutrices des pauvres jeunes filles de la ville de Mamers, qui ont refusé la prestation du serment (f° 125). — Troubles à Mamers à cause de grains trouvés dans la rivière de Dives (f° 126). — Troubles à Sainte-Gérotte à cause du curé insermenté (f° 127). — La commune de Sainte-Croix demande la fermeture de son église (f° 128). — Les habitants de Saint-Pavin-des-Champs réclament un desservant (f° 129). Le sieur Hérisson, ci-devant vicaire d'Yvré-le-Pôlin, demande à être réintégré dans ses fonctions (f° 130). — L'abbé Guyard, chapelain de l'hôpital de la ville, demande que son titre de chapelain soit érigé en celui de curé, et à en recevoir le traitement (f° 131. — Rétractation de serment du sieur Chaplain, curé de Saint-Calais (f° 132). — Autorisation d'acquérir des orgues pour la paroisse de La Couture (f° 132). — Détournements par une maîtresse d'école des papiers déposés au greffe de la municipalité à Neuville (f° 133). — Envoi de 400 gardes nationaux du Mans à Courcemont où l'on avait arrêté des grains (f° 134). Célébration du culte à Cérans et à Foulletourte (f° 136). — Célébration du culte à Louplande (f° 137). — Troubles à Fatines occasionnés par le curé non sermenté (f° 139). — Les habitants de Louplande demandent un desservant (f° 139). — Arrêté qui improuve la conduite de la municipalité de Saint-Georges-du-Rozay à l'égard du sieur Marie, son officier municipal (f° 140). — Demande en réunion de paroisses par la municipalité de La Flèche (f° 140). — Troubles dans la commune de Marçon (f° 140 ter). — No-

mination du sieur Blin pour entrer dans la garde du Roi au lieu et place du sieur Maigné (f° 141). — Arrêté qui invite M. l'évêque à nommer le curé de Saint-Jean-d'Assé pour desservant de Notre-Dame-des-Champs (f° 142).— Attentat contre le curé constitutionnel d'Auvers-le-Hamon (f° 142). Troubles occasionnés par le curé non sermenté dans la paroisse de Dissay-sous-Le-Lude (f° 144). — La municipalité de Lignères-la-Carelle demande un desservant (f° 144). — La commune de Tronchet demande un desservant (f° 145).— Arrêtés réglant des comptes de fabrique.— La municipalité d'Auvers-le-Hamon réclame le retrait du détachement de gardes nationales qui lui avait été envoyé (f° 147). — Troubles dans la ville du Mans par rapport aux prêtres non sermentés (f° 148). — Nomination du sieur Gasselin comme principal au collège de Noyen (f° 149). — Nomination du sieur René Leboucq, né à La Suze, pour remplacer le sieur Blin dans la garde du Roi (f° 149). — La municipalité et les habitants de Saint-Hilaire-le-Lierru dénoncent le sieur René Tourteau, curé non assermenté (f° 150). — Reconstruction du clocher de la commune de Peray. (f° 151). — Nomination du sieur Huart comme principal au collège de Saint-Jean-de-la-Motte (f° 151). — Les municipalités de Loué, Joué et Épineu-le-Chevreuil, dénoncent le sieur La Roche, curé non sermenté de Montreuil, comme formant des attroupements pour propager ses erreurs (f° 153). — Suite des troubles en la ville du Mans (f° 154). — Plusieurs citoyens de Mulsanne dénoncent le sieur Martineau Dumur, curé et vicaire dudit lieu, comme témoignant des opinions religieuses contraires aux lois (f° 156). — Arrestation de grains à Bonnétable (f° 158 et f° 160). — Accès de l'église de la Mission (f° 163).— Troubles à Yvré (f° 165).— Poursuites contre le sieur Lefebvre, prêtre non assermenté demeurant à Courdemanche, dénoncé par le sieur Picard, curé de Montreuil-le-Henry (f° 166). — Les habitants d'Arnage demandent un desservant (f° 167). — La municipalité de La Fresnaye demande un vicaire (f° 167). — La municipalité de Vernie demande un desservant (f° 170).— La municipalité de Mamers dénonce les Visitandines de cette ville pour inhumations secrètes (f° 170).— Les habitants de Lombron dénoncent le sieur Maréchal, ci-devant curé de ladite commune (f° 171). — Troubles à Saint-Calais (f° 171). — Le sieur Tourteau, curé de Saint-Hilaire-le-Lierru, demande à être maintenu dans ses fonctions (f° 173). — Nomination d'un principal au collège de Saint-Calais ; — arrestation de blés à Roëzé (f° 175). — La commune de Ligron dénonce le sieur Lépine, officier municipal, pour abatis de bois (f° 176). — Troubles au Grand-Lucé au sujet d'un rassemblement de brigands (f° 176). — Attroupements à La Quinte (f° 178). — Plusieurs citoyens de Courcelles dénoncent les sieurs Perdrigeon, curé dudit lieu, et Renaud, prêtre non sermenté (f° 178). — La municipalité de Duneau réclame un prêtre pour les fêtes de Pâques (f° 179). — Troubles à Yvré-l'Évêque (f° 180). — Les habitants de Soulitré demandent un desservant (f° 181). — Troubles à Marcis (f° 181). — Le sieur de Broc demande à être maintenu dans la propriété de plusieurs arpents de landes (f° 182). — La paroisse de Saint-Jean-de-la-Motte dénoncée comme un foyer de fanatisme et d'aristocratie (f° 183). — Nomination d'un principal au collège de Coulans ; — les habitants de Juillé demandent un desservant (f° 185). — Arrestation de blés à Bonnétable (f° 186). — La commune de Duneau demande un desservant (f° 187).— Arrêté qui permet à M. l'évêque de nommer un desservant à Nuillé-le-Jalais et un autre à Soulitré (f° 188). — Troubles à La Chapelle-Huon occasionnés par le sieur Abot, ci-devant curé ; — attroupements à Yvré-l'Évêque (f° 189). — Envoi d'un desservant à Courcelles et à Longres (f° 191). — Arrêté qui ordonne de remplacer les sœurs à l'Hôtel-Dieu de La Ferté à cause de leur refus de prêter serment (f° 194). — Arrêté qui enjoint à la municipalité de Torcé de remettre aux sœurs de cette paroisse les meubles qu'elles ont achetés de leurs épargnes (f° 196). — Arrêté qui enjoint à la municipalité de Vallon de former la garde nationale (f° 198). — Poursuites contre le sieur Pélissard, ancien curé de Rouessé-Fontaine (f° 200). — Arrêté qui suspend le service extraordinaire de gardes nationales fait jusqu'à ce jour pour maintenir la tranquillité au marché du Grand-Lucé (f° 201). — Arrêté qui ordonne à la municipalité de Beaumont de transférer au greffe du tribunal du district de Fresnaye les registres et minutes du greffe de la ci-devant sénéchaussée de Beaumont (f° 201). — Indemnité à des acquéreurs de biens nationaux incendiés (f° 203). — Envoi de desservants à Mulsanne, à Saint-Saturnin, à Marolles (f°s 207 et 208).— Le curé de Conlie chargé de desservir la paroisse de Vergnette (f° 210). — Le curé de Voivres chargé de desservir la paroisse de Louplande (f° 211).— Envoi d'un desservant à Saint-Rémi-du-Plain (f° 214). — Arrêté qui autorise M. l'évêque à donner des pouvoirs aux curés de Courgains et de René pour desservir la paroisse de Toigné ; — envoi d'un desservant à Yvré-le-Pôlin ; — poursuites contre le receveur de l'hôpital de Sillé (f° 215). — Envoi d'un desservant à Préval (f° 216). — Interdiction de faire la procession de la Fête-Dieu au Mans selon l'ancien itinéraire ; — troubles à Bonnétable pour la formation des bataillons de gardes nationales (f° 217). — Envoi de Charles Garnier, fou furieux, à l'hôpital du Mans (f° 218). — Envoi d'un

desservant à Segrie (f° 219). — Arrêté qui enjoint au maire et au procureur de la commune de Saint-Georges et Saint-Mars-de-Ballon de venir rendre compte de leur conduite au Directoire ; — nomination d'une maîtresse d'école à Bouloire (f° 220). — Troubles à Louplande pour l'enlèvement des cloches (f° 221). — Arrestation de blés à Pontlieue (f° 222). — Arrêté qui ordonne la formation de la garde nationale (f° 224). — Envoi d'un desservant à Lignières-la-Carelle ; — arrestation de blés à Bonnétable (f° 226). — Réparations aux prisons de La Ferté-Bernard (f° 229). — Création d'un plus grand nombre de courriers entre Le Mans et Paris (f° 230). — Arrêté qui autorise les dames citoyennes de la ville du Mans à prêter le serment civique sur l'autel de la Patrie le jour de la fédération (f° 231). — Envoi d'un desservant à Avoise où les curé et vicaire avaient rétracté leur serment ; — troubles à Sainte-Cérotte (f° 233). — Arrestation de quatre cloches provenant de la ci-devant abbaye de Beaulieu dans la paroisse du Pré au Mans (f° 237). — Envoi d'un desservant à La Chapelle-Huon (f° 239). — Nomination du sieur Martin Ferrand comme principal du collège de La Chapelle-Gaugain (f° 242). — Présentation d'un principal pour le collège de La Suze (f° 243). — Réparations au presbytère d'Écommoy (f° 244). — Transport au district de Fresnay des minutes de la sénéchaussée de Beaumont (f° 245). — Arrestation de blés à Saint-Jean-d'Assé (f° 246). — Envoi d'un desservant à Fontenay et à Saint-Hilaire-le-Lierru (f° 251). — Nomination d'un prêtre assermenté à Arnage ; — dénonciation contre les sieurs Huet, Anfray, Jolly et Lamarre, prêtres insermentés (f° 253). — Arrêté qui invite les dames citoyennes du Mans à renoncer à faire corps avec l'armée fédérative (f° 254). — Destruction des loups (f° 256). — Nomination d'institutrices aux écoles de charité de La Ferté pour remplacer les sœurs de l'Hôtel-Dieu qui ont refusé de prêter serment (f° 268). — Nomination du sieur Michel Moreau comme principal du collège de La Suze (f° 270). — Dénonciation contre les officiers municipaux d'Épineu-le-Chevreuil (f° 272). — Nomination d'un principal au collège de Mézeray (f° 276). — Arrêté concernant les biens nationaux (f° 304). — Arrêté concernant le régime des prisonniers détenus dans les prisons du Mans (f° 306). — Vente des bâtiments du grenier à sel du Mans (f° 310). — Arrêté concernant les professeurs du collège de La Flèche (f° 311). — Dénonciation contre le maire d'Asnières (f° 313). — Dénonciation contre le sieur Guyet fils, maire de Saint-Ouen-en-Belin (f° 318). — Nomination du citoyen Quentin-René Portier à la place de principal du collège de Saint-Calais, vacante par la démission du citoyen Cossé, curé de Saint-Calais (f° 320). — Taxe de la viande de boucherie à La Flèche (f° 326). — Organisation de l'enseignement au collège de La Flèche (f° 340). — Second registre : nombreux arrêtés concernant des biens d'émigrés et intéressant les personnes, terres, ou familles suivantes : Marie Frémont, femme de Louis Chaton, capitaine au 18e régiment d'infanterie ; le sieur Chenon, de Beaumont ; la famille de Trenault ; le sieur René de Tilly ; Anne de Frotté, femme du sieur Jean-Baptiste Chabot ; la terre de Vassé ; le sieur Choiseul-Praslin ; la famille de Dreux-Brézé ; les biens d'émigrés dans les districts de Château-du-Loir, de Fresnay, de Sillé, de Mamers, de Saint-Calais, de La Ferté-Bernard ; le sieur Michel Bon de Reneaume ; l'étang de Courtemanche à Parennes ; les biens de M. de Froulay-Tessé, etc. — Arrêté ordonnant de distraire les objets d'art des meubles ayant appartenu à des émigrés et qui doivent être vendus (f° 22). — Indemnité pour l'inventaire des meubles déposés dans les châteaux de Vernie et de Maleffre (f° 27). — Régie de la terre de La Suze, appartenant à l'émigré Chamillard (f° 33). — Exploitation de la forge de La Gaudinière (f° 35). — Découverte d'un dépôt de blé au lieu de Claircigny, appartenant au ci-devant Durancher, émigré (f° 40). — Arrêté prescrivant d'inventorier les meubles des émigrés et des communautés religieuses (f° 41). — Arrêtés concernant la régie de biens d'émigrés, des inventaires et ventes de mobilier, etc.

L. 73. (Registre.) — 200 feuillets.

30 novembre 1792 — 23 mai 1793.—Registre des arrêtés du Directoire du département de la Sarthe. — Adjudication des travaux du pont de Parence (f° 3). — Le curé de Sargé dénoncé comme accapareur de blé (f° 4). — Violences et chantage exercés contre le citoyen Jean Semalé, d'Alençon (f° 5). — Installation de l'hôpital de La Flèche (f° 6). — Établissement d'un bureau de poste à Conlie (f° 7). — Plaintes contre le citoyen Sarbourg, ingénieur des travaux publics au Mans (f° 8). — Achat d'armes et munitions pour les volontaires (f° 9). — Réclamations élevées par plusieurs citoyens de la commune de Montmirail contre l'élection du curé de Melleray à la place de juge de paix du canton (f° 10). — Pension accordée au citoyen Richer, ancien cavalier de maréchaussée (f° 12). — Injonction au conseil municipal de Saint-Maixent de donner par écrit les motifs qui l'ont déterminé à refuser au citoyen Moussu un certificat de civisme, et au curé de Saint-Maixent de cesser ses fonctions municipales (f° 16). — Le curé du Pré autorisé provisoirement à inhumer dans le cimetière des ci-devant

religieuses du Pré (f° 17). — Enfant trouvé à la porte de l'Hôtel-Dieu de Sablé (f° 18). — Traitement des professeurs du collège du Mans (f° 19). — La municipalité de Château-du-Loir réclame de la poudre de guerre et des balles (f° 21). — Jean Chappé et Julien Poisson, de Domfront, réclament des vaisseaux d'étain à eux enlevés par la municipalité dudit lieu (f° 22). — Injonction au conseil de la commune de Connerré d'articuler les motifs qui l'ont déterminée à refuser un certificat de civisme au citoyen Esnault, notaire public audit Connerré (f° 23). — Ordre aux administrateurs des hôpitaux de faire exécuter les lois concernant la prohibition des costumes ecclésiastiques (f° 23). — Nomination d'un juge de paix à Rouez (f° 24). — Annulation d'une délibération de la commune de Loué concernant la nomination d'un maître d'école audit lieu (f° 25). — Nomination d'un maître d'école à Torcé (f° 26). — Annulation d'un réglement par lequel le conseil de La Ferté-Bernard supprimait les fonderies de chandelles établies dans l'enceinte de ladite ville (f° 27). — Mesures contre des ouvriers bûcherons, sabotiers, etc., qui exploitent illégalement la forêt nationale de Bercé (f° 28). — La municipalité de La Ferte-Bernard invitée à choisir des maisons d'arrêt et des gardiens convenables (f° 30). — Défenses au citoyen Moussu de continuer ses fonctions de notaire public à Saint-Maixent (f° 31). — Suspension provisoire de Foucault, maire, et Renard, officier municipal de la commune de Ballon, et annulation de la nomination de Pilon, curé de Saint-Mars, à la place d'officier municipal de Ballon (f° 32). — Le sieur Savarre, chef du bataillon de Saint-Julien, donne sa démission (f° 34). — Quelques habitants d'Arnage, succursale de Pontlieue, demandent que leur desservant soit autorisé provisoirement à enterrer les habitants dans le cimetière dudit lieu et à conférer le baptême aux enfants dans leur église (f° 34). — Interdiction de toutes fonctions aux sœurs de charité de Saint-Germain-de-la-Coudre (f° 35). — Changement du cimetière de Marçon (f° 36). — Nomination d'un principal provisoire au collège de La Flèche (f° 36). — Achat des grains nécessaires à la subsistance des habitants du Mans (f° 37). — Nomination des administrateurs de l'hôpital du Mans (f° 38). — Traitement des instituteurs du collège royal de La Flèche (f° 41). — « Un des commissaires nommés dans la séance du Directoire du département de la Sarthe du 25 janvier présent mois pour prendre des renseignements sur les besoins des prêtres détenus dans la maison des ci-devant religieuses Ursulines de cette ville a dit que s'étant transporté ce matin dans ladite maison avec son collègue ils avaient été sensiblement affectés de la triste situation de ces ecclésiastiques, et qu'ils pensaient qu'il était nécessaire d'accorder à l'un d'eux nommé Voisin, ci-devant lazariste, âgé de 75 ans, et paralytique, un domestique pour lui procurer tous les secours qu'exigent et son âge et ses infirmités ; le procureur général entendu et sur ses conclusions le Directoire autorise la municipalité du Mans à laisser au nommé Poupart la liberté d'entrer dans ladite maison des ci-devant Ursulines de cette ville, et d'y rendre audit Voisin et à ses frais en qualité de domestique tous les secours qui seront en son pouvoir, à la charge par ledit Voisin de payer audit Poupart la somme dont ils conviendront entr'eux ». (f° 47). — Admission de Gervais Branchu, fou furieux, à l'hôpital du Mans (f° 49) — Les père et mère de Louis Angoulvent autorisés à se pourvoir devant les tribunaux pour faire rectifier le registre de la commune d'Aulaine qui constate que leur enfant est un garçon, tandis qu'ils prétendent que c'est une fille (f° 50). — Installation du juge de paix de Tennie (f° 61). — Poursuites contre le curé d'Avezé accusé d'avoir tenu à de jeunes époux dont il bénissait l'union des discours attentatoires aux lois existantes sur le mariage (f° 66). — Nombreux arrêtés concernant les travaux publics. — La municipalité de Château-du-Loir autorisée à demander à la Convention un décret qui lui permette d'acquérir la maison et l'enclos des ci-devant Bénédictins (f° 92). — Délivrance de 1500 quintaux de blé à la municipalité du Mans sur les 4000 quintaux mis à la disposition du département par le ministre de l'intérieur (f° 93). — Rejet d'une pétition des habitants d'Arnage qui réclamaient un officier de l'état-civil (f° 97). — Établissement de greniers à la maison de la Visitation du Mans pour recevoir et emmagasiner les rentes en nature provenant des biens d'émigrés (f° 105). — Nomination d'un instituteur et d'une institutrice à Ségrie (f° 106). — Le procureur de la commune de La Flèche dénoncé par le conseil général de la commune d'Angers pour infraction aux lois sur la libre circulation des grains (f° 108). — Agathe Volant, maîtresse d'école à Bouloire, autorisée à toucher diverses rentes affectées à son école (f° 109). — Décision qu'aucun fonctionnaire public ne pourra exercer ses fonctions sans avoir obtenu un certificat de civisme (f° 112). — Ordre au district de Mamers de faire délivrer à la municipalité de Saint-Cosme les armes enlevées à ses habitants (f° 118). — Poursuites ordonnées contre les instigateurs des infractions à la loi du recrutement (f° 119). — Établissement d'éducation pour les sourds-muets placé provisoirement à la Visitation. (f° 119) — Admission de la femme Cartier, insensée, à l'hôpital du Mans (f° 120). — « Vu l'arrêté du Directoire du district de Saint-Calais en date du 10 mars 1793 duquel il

appert que la citoyenne Marie Savonneau, âgée de trente ans, s'est enrôlée en qualité de volontaire ; l'offre du citoyen Livré, ex-député de l'assemblée constituante, de fournir à la fille Savonneau un habillement complet de garde nationale ; ouï le rapport et le procureur général syndic, le Directoire, considérant que le dévouement de la fille Savonneau au service de la République en se rangeant sous ses drapeaux en qualité de volontaire est un acte de courage patriotique dont son sexe offre peu d'exemples, arrête qu'il sera écrit à la Convention nationale pour l'informer de l'enrôlement de la fille Savonneau, et qu'il sera aussi écrit à la fille Savonneau pour lui voter des éloges arrête en outre qu'il sera fait mention honorable sur le registre de l'offre généreuse du citoyen Livré, et de l'acceptation de l'habillement complet de la fille Savonneau dont le citoyen Livré a proposé de faire les frais. » (f° 121). — Réclamation de plusieurs habitants de Montmirail contre la nomination d'un juge de paix dudit canton (f° 122). — Arrestation de Louis Chartier, caporal aux volontaires de la Sarthe, qui avait emporté le prêt de son escouade en quittant les drapeaux (f° 122). — Les districts de Sablé, La Flèche et Château-du-Loir, invités à envoyer des secours à Angers contre les brigands f° 123). — Les maire et procureur de la commune de Coigners suspendus de leurs fonctions pour avoir laissé violer la loi sur le recrutement (f° 123). — Décision qu'il sera imprimé une liste des citoyens qui ont fait des dons patriotiques en faveur des défenseurs de la République (f° 124). — Envoi de secours au département de Maine-et-Loire (f° 126). — « Vu la lettre des membres du comité central composé des trois corps administratifs réunis de la ville de Nantes, en date du 23 mars courant, par laquelle ils font part aux administrateurs des ravages faits par les rebelles qui ont brûlé, pillé, volé, dévasté et massacré les patriotes, les administrateurs et les prêtres constitutionnels, avec la rage qu'inspire le fanatisme, que Paimbœuf, Ancenis et Nantes sont assiégées, que les secours sont d'autant plus pressans que les insurgés se fortifient, établissent des postes, des magasins, forment des plans, rassemblent des armes, se donnent des chefs instruits, qu'il est à craindre que les Anglais ne fassent une descente combinée avec les révoltés, d'autant mieux que la manœuvre des brigands les porte de préférence sur les côtes, et qu'ils se sont emparés de toutes les municipalités voisines de la mer ; la lettre des administrateurs du département de Maine-et-Loire du 23 mars, présent mois, nous annonçant que nos frères de Nantes ont complètement battu les insurgés, délivré les habitants d'Ancenis bloqués depuis plus de dix jours, et rétabli les communications entre les villes de Nantes et Angers ; que la colonne des forces de Nantes et celle d'Angers sont en ce moment réunies à Ingrande, enfin que toute la rive droite de la Loire est absolument libre, qu'il n'en est pas de même de la rive gauche presque tout entière entre les mains des révoltés jusqu'à Chalonne ; autre lettre des administrateurs du même département de Mayenne et Loire (*sic*), en date du vingt-quatre mars, confirmative de l'évacuation de la rive droite de la Loire ; le Directoire, vivement frappé de la différence des faits consignés dans les lettres du 23 du courant, considérant que le renvoi de partie des pères de famille et de grand nombre de jeunes gens moins bien armés qui se sont portés volontairement à voler au secours de nos frères de Mayenne et Loire parait confirmer les heureuses nouvelles portées dans les lettres de nos frères d'Angers, voulant sortir de la perplexité affreuse où nous jettent les affligeantes nouvelles contenues dans la lettre de Nantes, ouï le procureur général syndic, le Directoire arrête qu'il sera envoyé un commissaire pris dans son sein pour se rendre auprès de nos frères d'Angers afin de recevoir de leurs bouches les renseignements propres à nous rassurer ou à déterminer le département à prendre des mesures ultérieures ; nomme à cet effet le citoyen Hardouin... » (f° 130). — Enrôlement parmi les volontaires de la fille Madelaine Manceau, âgée de vingt ans, demeurant à Saint-Calais (f° 134) ; — id., pour la fille Marie Trotté, âgée de vingt-quatre ans, demeurant à Bessé (f° 134). — La tour de Touzée convertie en magasin à poudre (f° 137). — La municipalité du Mans est autorisée à faire réparer les fours banaux et à employer son seizième de la revente des biens nationaux pour le soulagement des pauvres de la ville (f° 140). — Visites domiciliaires à la maison dite Fontenaille, sise en la paroisse d'Écommoy, pour y rechercher des suspects (f° 141). — Traitement des professeurs du collège du Mans (f° 150 bis). — Chirurgiens et médecins exemptés de fournir leurs chevaux (f° 158). — Traitement du maître d'école de Coulans (f° 160). — Nomination d'une maîtresse d'école à Grandchamps, district de Fresnay (f° 186). — Ordre que la jument nationale appelée *Sophie* sera vendue au marché (f° 190), etc.

L. 74. (Registre.) — 172 feuillets.

5 juin — 24 septembre 1793. — Registre des arrêtés du Directoire du département de la Sarthe. — Taxe de la viande de boucherie à la Ferté (f° 6). — Nomination d'un professeur à l'école civique du Mans (f° 9). — Rétablissement du collège du Mans dans les bâtiments dudit collège,

et règlement pour cette maison (fo 27). — Nomination d'un concierge à la maison d'arrêt de l'Évêché (fo 40) ; — id., à la maison d'arrêt de la Visitation (fo 48); id., à la maison d'arrêt de Malicorne (fo 49). — Conduite de prisonniers autrichiens à Bonnétable (fo 49). — Nomination d'un professeur de rhétorique au collège du Mans (fo 56). — Traitement des instituteurs du collège de La Flèche (fo 66).— Établissement au Mans de deux écoles pour les jeunes filles destinées à remplacer celles que dirigeaient les religieuses Ursulines (fo 71). — Ordre de dresser le plan des bâtiments et enclos des ci-devant religieuses Ursulines (fo 75). — Dénonciation contre l'officier de l'état-civil et le maire de Mansigné prévenus d'avoir violé la loi sur l'état civil (fo 97). — Ordre qu'on divisera en lots le terrain de l'enclos de la Couture (fo 112). — La commune du Mans autorisée à faire construire un four banal dans la maison de l'émigré Boisclaireau (fo 138). — Le district de Fresnay autorisé à faire fabriquer 400 piques (fo 148).— La municipalité du Mans autorisée à payer 200 livres à chacun des six musiciens attachés à la garde nationale (fo 152). — Ordre qu'on aménagera la ci-devant abbaye de Saint-Vincent pour recevoir les gens suspects (fo 159). — La municipalité du Mans chargée d'envoyer 25,000 cartouches à Brûlon (fo 159). — Établissement de magasins à fourrages dans l'église de la Mission (fo 161). — Ordre aux municipalités du district du Mans d'approvisionner en grains le marché de ladite ville (fo 165). — Nombreux arrêtés concernant des mandatements de dépenses sans grand intérêt, etc.

L. 75. (Registre.) — 152 feuillets.

10 octobre 1793 — 7 floréal An II — Registre des arrêtés du Directoire du département de la Sarthe.— Les deux pièces de canon envoyées au Mans par la commune de Vallon seront renvoyées à ladite commune (fo 1).—L'arrêté du représentant du peuple Thirion par lequel il retire le pouvoir qu'il avait délégué au citoyen Bazin concernant la levée des jeunes citoyens et envoyé aux districts (fo 2). — Il sera payé aux meuniers du Mans treize sous par quintal de toute espèce de grains qu'ils moudront (fo 3). — La municipalité du Mans fera disparaître l'écusson qui se trouve à l'un des pignons de l'église de la Couture (fo 4).— Envoi à la Convention des ornements qui décoraient la bannière du département pour que le produit en soit employé à solder les défenseurs de la Patrie (fo 4). — Approvisionnement des marchés du Mans fo 5).— Fournitures de grains pour le marché de Tours par les district de Saint-Calais et de Château-du-Loir (fo 6). — Fabrication des piques (fo 10). — Envoi des archives de Fresnay au chef-lieu du département pendant la guerre (fo 15).— Approvisionnement du marché de Château-du-Loir (fo 23).— Mise en liberté du citoyen Jardin, maire de Saint-George-le-Gaultier, qui n'avait pas satisfait à la réquisition faite à cette commune de fournir un contingent en grains pour l'armée de La Rochelle (fo 27). — Approvisionnement en grains de la commune de Vibraye (fo 37). — Envoi dans les districts de la proclamation du représentant Garnier (fo 40). — Le citoyen Thoré nommé commissaire auprès du représentant du peuple à Alençon (fo 46). — Transfert de l'école de dessin à la maison des ci-devant Oratoriens du Mans (fo 54).— Arrêté concernant les subsistances dans le département de la Sarthe (fo 68).— Nomination du citoyen Drouard comme notaire au Mans en remplacement de son oncle Anfray (fo 85).— Envoi de commissaires à Châteaudun et Vendôme pour faire venir des subsistances (fo 93). — Invitation aux districts de mettre la plus grande célérité dans l'inventaire des linges provenant des églises (fo 95).— Envoi de commissaires à Bourges afin d'en faire venir trente mille quintaux de blé (fo 96). — L'administration déclare qu'elle ne peut accorder des secours alimentaires aux districts de Château-du-Loir et Fresnay (fo 104). — Ordre que les administrations des districts enverront au département la liste des jeunes gens de 18 à 25 ans (fo 105). — La municipalité du Mans est invitée à faire distribuer des logements et du pain aux patriotes réfugiés de la Vendée, et les administrateurs de district à payer trente sols par jour à chacun desdits réfugiés (fo 106). — « L'administration, sur l'observation du commissaire national du district du Mans, considérant que la construction des échafauds nécessaires à l'exécution des différents jugements du tribunal criminel de ce département entraîne dans des dépenses assez considérables, parce qu'on est obligé d'en reconstruire de nouveaux chaque fois qu'il s'agit d'une exécution, arrête que le citoyen Ménard, commissaire national dans le district du Mans, demeure autorisé à faire construire un échafaud qui puisse se monter et démonter au besoin, et lui indique, pour en dresser le plan le citoyen Chaplain, entrepreneur de bâtiments » (fo 111).— Nomination de commissaires pour aller faire un recensement des grains dans le département de Loir-et-Cher (fo 111). — Nomination de commissaires pour veiller au transport de trente mille quintaux de grains venant de l'étranger et arrivés dans les ports de la République (fo 128). — Envoi de commissaires à Bourges afin d'en faire venir des grains (fo 129) ; — id. à Caen (fo 131). — Emprunt de six mille quintaux de grains aux magasins

militaires de Tours (fº 133). — Proposition d'employer l'église de la Couture à former une bibliothèque et un Musée (fº 136). — Mesures touchant les subsistances (fº 150). — Répartition entre les neufs districts du département de la Sarthe de 5428 livres de savon (fº 143). — Une partie de la maison des ci-devant Ursulines servira à renfermer les femmes de mauvaise vie (fº 152), etc.

L. 76. (Registre.) — 139 feuillets.

21 frimaire — 25 thermidor An III. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau du bien public. — Indemnités pour les filles mères (fº 15). — Indemnité aux sieurs Maulny et Ledru, membres de la commission bibliographique, pour transport de livres et papiers (fº 17). — Ordre que les commis de l'administration et ceux des ingénieurs resteront à leur poste nonobstant toutes réquisitions qui pourraient leur être faites par les commandants de la force armée (fº 22). — Ceux qui tueront des loups auront 50 livres par loup, 60 par louve et 10 par louveteau (fº 23). — Traitement d'une maîtresse d'école à à La Ferté (fº 27). — Dévastations des chouans dans les districts de Sillé, Sablé, La Flèche et Le Mans (fº 43). — Nomination de commissaires pour faire une réquisition de mille quintaux de blé (fº 69). — Séance du 10 messidor an III : « L'administration, vu un mémoire du citoyen Coupel, l'un de ses membres, qui se propose d'aller à Paris pour affaires particulières et offre ses services auprès des comités de la Convention, après avoir entendu le procureur général syndic, considérant que la tranquillité publique ne peut s'assurer dans le territoire de la Sarthe dont les bons citoyens ont à combattre à la fois la disette, les prêtres factieux et les chouans ; considérant : 1º que déjà le département voit avec douleur les dispositions des fermiers qui ne craignent pas d'annoncer qu'ils ne vendront les blés de la récolte prochaine que pour le numéraire effectif, que déjà il est temps de méditer les moyens d'assurer la subsistance des villes qui ne peuvent plus continuer de vivre sous la dépendance despotique des campagnes ; 2º que la force armée répandue dans ce département n'est pas assez considérable pour livrer un combat général aux chouans et les détaire en même temps sur tous les points, que, lorsque les blés vont être coupés, ce serait le moment de poursuivre à outrance les rebelles qui n'auront plus de retraites ; 3º que beaucoup de prêtres, pour se soustraire aux déclarations légales et ne point être soumis à l'autorité publique vont exercer leur culte dans des maisons, chapelles domestiques, où il se rassemble beaucoup de monde sans la permission des magistrats, que le département croit que les particuliers qui font de leurs maisons des temples et y reçoivent des personnes autres que leurs commensaux devraient être soumis à déclarer aux municipalités le nom du prêtre et les jours où il exerçait le culte, et que, faute par les propriétaires ou locataires des maisons de faire leurs déclarations, ils seront condamnés, ainsi que le ministre, à une amende de mille livres chacun, et seront en outre mis en arrestation pour au moins un mois ; arrête en conséquence que le citoyen Coupel est invité à faire valoir dans les comités de la Convention les motifs exprimés au présent arrêté » (fº 98). — Dénonciation contre divers citoyens, les uns prévenus de chouannerie, les autres prévenus de vol (fº 117). — Réglement de police pour le recensement des habitants (fº 127). — Défense aux habitants de Saint-Vincent-du-Lorouer de se servir des cloches pour s'assembler à l'église (fº 130). — Arrestation de plusieurs chouans (fº 130). — Poursuites contre le sieur Lebert, dit Fontaine, marchand à Saint-Jean-d'Assé, prévenu de chouannerie (fº 131). — Aménagement de la maison d'arrêt des Ursulines de façon à séparer les femmes détenues (fº 136). — Nomination d'un concierge à la maison de justice du Mans (fº 138), etc.

L. 77. (Registre.) — 94 feuillets.

21 thermidor An III — 25 frimaire An VII. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau de police générale. — Arrestation de deux garçons meuniers prévenus de chouannerie et de vol (fº 3). — Soldats républicains attaqués de la gale (fº 4). — Arrestation d'individus prévenus de chouannerie et d'avoir mis plusieurs citoyens à contribution (fº 5). — Autres faits de chouannerie (fº 6). — Poursuites contre François Trouvé, prêtre, accusé d'avoir dit la messe dans la commune de Ruillé et d'y avoir prêché la contre-Révolution à plusieurs reprises, et contre Denis Nouet, son sacriste (fº 7). — Troubles à Courdemanche au sujet de la formation de la garde nationale, fomentés par le sieur Hersant, prêtre (fº 7 bis). — Diverses poursuites contre des individus prévenus de vol, d'incivisme, d'avoir tenu des propos séditieux (fº 8). — Jacques Bigot, prêtre, résidant à la Bazoge, prévenu d'être chef de chouans (fº 9). — Copie d'itinéraire saisie sur des chouans et donnant les noms de leurs amis contre lesquels on ordonne des poursuites (fº 10). — Le sieur Dupuy, curé d'Évaillé, prévenu d'encourager les habitants à mépriser les lois de la République (fº 11). — Mise en circulation de faux assignats (fº 12). — Apposition des scellés sur les papiers et

registres du sieur Paillé, ci-devant vicaire général du ci-devant diocèse du Mans, « dont l'intolérance et le fanatisme incendiaire sont le point de ralliement et l'objet des espérances des royalistes, des émigrés et des chouans, qui tous portent la contre-révolution dans le cœur et une haine invétérée des droits de la liberté du peuple » (fº 12).— « Les administrateurs du département de la Sarthe, informés que les détenus à la maison de justice, au nombre quatre-vingts environ, font des tentatives journalières pour s'évader; qu'ils ont, depuis quelques jours, pratiqué différentes ouvertures aux murs de cette maison ; que plusieurs manifestent hautement le désir de renverser les barrières qui les retiennent afin de se joindre aux chouans »..., arrête le transfert aux prisons de Chartres de plusieurs de ces détenus, parmi lesquels des prêtres, diacres et sous-diacres (fº 13).— Mesures pour prévenir les évasions de détenus (fº 14).— Poursuites contre le sieur Huet de Guerville, prêtre, prévenu de propos séditieux et d'avoir mis le feu au lit de la chambre qu'il occupait à l'hôtel du Croissant, à Château-du-Loir (fº 15).— Organisation de la garde nationale dans les cantons dont l'esprit est contre-révolutionnaire (fº 16).— « Tableau politique du département de la Sarthe : Le peuple est sourdement agité. Son inquiétude a pour cause le prix exhorbitant de tous les objets de première nécessité, la chute du commerce, l'agiotage, le retour éloigné de la prospérité, les excès commis par les chouans, le dénuement des marchés, les troubles périodiques qui se manifestent à Paris, les partis qui se sont formés dans le sein même de la Convention, l'absence de la paix et la privation d'un gouvernement stable, sévère et juste. Les lois sont exécutées par les bons citoyens, éludées ou bravées par les amis de l'ancien régime, par les royalistes, les prêtres réfractaires et les chouans. L'anarchie et le désordre fondent les espérances de ceux-ci, et dans les communes qu'ils gouvernent, les magistrats du peuple, les patriotes, sont pillés et égorgés. La République aurait plus d'amis si les lois avaient repris tout leur empire. — Les comités de Salut public et de Sûreté générale ont été fréquemment informés des troubles qui ont agité le département et des motifs qui les ont excités. Et ces troubles n'ont été prolongés que par l'oubli des moyens de répression longtemps et inutilement demandés..... — Les opinions religieuses ne sont point du ressort de l'esprit public ; cependant on ne peut se dissimuler qu'elles ne soient la cause de presque tous les troubles qui agitent le département. Il est extrêmement difficile de remonter à leur source, qui est dans le cœur des prêtres, et l'on sait que c'est une caverne sombre et impénétrable, un foyer d'erreurs et le centre de toutes les dissensions politiques.— Le district du Mans ne peut subsister du produit de sa récolte. Dans les temps ordinaires il avait des ressources dans le commerce et l'excédant des grains de quelques districts. Les chouans qui infestent les districts de La Flèche, Sillé, Sablé, et une partie de celui du Mans, pillent les grains, les enlèvent, s'opposent à leur transport, et jettent l'épouvante dans l'âme des cultivateurs, parmi lesquels ils ont beaucoup de partisans. — La commune du Mans éprouve chaque jour une disette qui cesserait d'être réelle si les propriétaires de grains avaient moins de cupidité, s'ils ne préféraient pas le numéraire aux assignats, si cette monnaie représentative avait plus de prix, et si l'agiotage n'était pas devenu une maladie épidémique et générale. — Le département de la Sarthe compte un grand nombre de patriotes inviolablement attachés à la cause du peuple et fidèles à la Convention nationale; ils ont opposé aux entreprises des chouans et des royalistes une barrière que ceux-ci n'ont pas osé franchir. Quelques districts ont joui d'une tranquillité qui ne sera garantie que par la protection spéciale du gouvernement. — Le département de la Sarthe est la ligne intermédiaire entre la Vendée et Paris : les troubles qui ont agité les départements de l'Ouest se sont arrêtés longtemps aux portes du Mans. L'invasion de son territoire, ou la guerre prolongée des chouans, ou les mêmes troubles répétés dans le département d'Eure-et-Loir, envelopperaient la Sarthe dans un cercle de calamités qui s'étendraient sur une surface de cent lieues carrées. Ce département doit donc fixer toute l'attention du gouvernement ; il doit être promptement mis en état de défense ; une augmentation de troupes est indispensable. Trois mille hommes au moins lui sont absolument nécessaires pour s'opposer aux excès des hordes de brigands qui infestent son territoire. Les troupes qu'il possède sont en trop petit nombre pour résister aux attaques des chouans ; les cantonnements sont trop faibles pour attaquer ; de là vient que les chouans augmentent en nombre et en audace ; de là vient que l'erreur du peuple se prolonge, et que les subsistances lui sont enlevées au moment même où ses besoins sont le plus pressans. — La classe indigente du peuple est très nombreuse. Sur une population de 18000 individus, 12000 environ sont sur la liste de distribution que fait la municipalité quand elle a du pain : pendant plusieurs mois elle n'en a pu donner qu'un quarteron. — C'est donc la classe du peuple qui souffre au Mans et dans tout le département. Lui faire oublier ses maux, lui rendre l'aisance et le bonheur, rétablir les anciennes manufactures, en former de nouvelles, rendre la rivière de la Sarthe navigable depuis Malicorne jusqu'à Alençon, envoyer

des troupes, mettre à la disposition de la municipalité du Mans une mission pour venir au secours du peuple en lui procurant du pain, c'est assurer la tranquillité publique, c'est faire autant d'amis à la Convention nationale qu'il y a de citoyens, c'est achever l'édifice de la félicité publique, promettre de verser des bienfaits, c'est obtenir pour récompense les bénédictions et la reconnaissance du peuple » (f° 17). — Mise en liberté de Pierre Le Tourneuf, ministre du culte catholique, arrêté sous la prévention d'avoir formenté des troubles religieux à Villaines-sous-Lucé (f° 18). — Mesures contre ceux qui font passer aux émigrés et aux rebelles des armes et des munitions (f° 18). — Ordre aux propriétaires qui habitent des châteaux dans la campagne de se retirer à la ville, parce qu'on les soupçonne de favoriser les rebelles (f° 19). — Réglement destiné à prévenir les brigandages et les attaques contre les communes (f° 20). — Autre réglement pour assurer l'observation des précédents et faire donner la chasse aux déserteurs (f° 23). — Arrêté concernant le sort des chouans qui font leur soumission et se rendent avec armes et munitions (f° 25). — Ordre du général Baraguey d'Hilliers touchant la soumission des rebelles (f° 27). — Ordre de rétablir les arbres de la liberté dans les communes où ils avaient été abattus (f° 30). — Arrêté concernant la célébration de la fête du 10 août (f° 33), et discours prononcé au Mans lors de la célébration de cette fête. — Arrêté concernant les déserteurs répandus dans les campagnes (f° 39). — Arrêté maintenant l'interdiction de la chasse et du port d'armes (f° 42); — ordonnant une taxe décadaire du pain et de la viande (f° 43); — interdisant de jeter des cadavres d'animaux sur des terrains vendus comme biens nationaux, même sous le prétexte qu'ils servaient autrefois à la voirie (f° 46); — interdisant les rassemblements d'individus armés qui se forment sous le prétexte de tirer à la cible (f° 48); — interdisant toute proclamation ou convocation, pour l'exercice d'un culte quelconque, soit au son des cloches, soit autrement (f° 50); — interdisant les travestissements ou déguisements sous quelque prétexte que ce soit, même de fêtes ou de bal (f° 53); — réglant la vente de la poudre (f° 54); — réglant le fonctionnement des assemblées primaires (f° 55); — ordonnant l'arrestation de certains particuliers, dont suit la liste, et des visites domiciliaires chez certains autres (f° 57); — ordonnant de conduire à Paris les individus arrêtés (f° 60); — ordonnant de nouvelles arrestations, entr'autres celle de M. Samson de Lorchère (f° 62); — ordonnant le dépôt chez le notaire Crépon du testament du citoyen Fontenay, détenu (f° 63. — « Vu le procès-verbal des commissaires de police de la commune du Mans, en date du 19 nivôse an six, duquel il résulte que les nommés Étienne Belanger et son frère, ex-chouans non rendus, Tirot, sabotier, et son compagnon, demeurant au bourg de Sargé, canton du Mans, Boulard aîné, sabotier, et Hersé, demeurant aux Tuileries, Bizeray aîné, demeurant au bordage de Tonneau près la Fontenelle, et autres inconnus demeurant tous dite commune de Sargé, travestis, armés de pistolets, et portant la cocarde et plumet blanc au chapeau, ayant à leur tête ledit Étienne Bellanger, décoré d'une épaulette blanche, sont entrés, le 18 de ce mois, sur les neuf heures du soir, chez le citoyen Pineau, demeurant à la Fontaine-Saint-Martin, qu'ils y ont bu à la santé du Roi, qu'ils ont crié : « Vive la République, vive les plumets blancs et Monsieur Tranche-Montagne, qu'ils ont insulté et frappé une société de citoyens paisibles, qu'ils ont blessé dangereusement à coups de triques le citoyen Jacques Grassier, cultivateur, qu'ils sont restés dans ladite maison, et ont continué à troubler la tranquillité et à insulter la République pendant environ trois heures », l'administration du département ordonne l'arrestation des sus-nommés (f° 64). — Arrêté concernant l'envoi de plusieurs chouans devant les tribunaux criminels (f° 66 et suivants); — ordonnant l'arrestation du sieur Maudoux, d'Écommoy, agent royaliste (f° 70); — ordonnant plusieurs arrestations, entr'autres celle du sieur Linguet, ex-curé de Saint-Aubin, et le transport à Rochefort, pour de là être déportés, des sieurs Pillon, ex-curé de Saint-Mars-sous-Ballon, Bellot, ex-curé de Ruaudin, Lebouc, ex-curé de Verneil, Aumont, ex-moine, Pichard, ex-curé de Chemeré, Leroy, ex-curé de Briône, tous les six prêtres rétractés (f° 71 à 74); — arrêté ordonnant des visites domiciliaires dans tout le département chez les suspects de récéler des émigrés, des agents de l'Angleterre, etc. (f° 75); — ordonnant de traduire devant la commission militaire à Tours le sieur François Herbelin, ex-curé de Meilleray (f° 77); — ordonnant l'arrestation du sieur Jousse fils, tonnelier au Mans, rue de la Paille, qui cachait le sieur Herbelin (f° 78); — ordonnant le transfert à l'île de Ré pour ensuite être déportés des sieurs Linguet, Fleury, Roussin, Leroux, prêtres, et Ragaine, frère convers (f° 79); — arrêtés concernant les arrestations ou renvois en jugement de plusieurs particuliers, Fouqueray, Maigret, Gaignot, Coudreuse (f° 80); — ordonnant le transfert à l'île de Ré et la déportation des sieurs Dumur, Rousseau, et Tuffier, prêtres (f° 83); — maintien en arrestation du sieur Babin dit Place-nette, ex-chouan (f° 85); — renvoi devant la commission militaire à Tours du sieur Treton, arrêté à Auvers, canton de Sablé, violemment soupçonné d'avoir écrit deux lettres si-

gnées : *Jean Bonbougre*, dans lesquelles l'auteur s'honore *d'avoir servi sous les drapeaux de Condé et de Charette, d'y avoir obtenu le grade d'adjudant général, de ne s'être jamais rendu et d'être dans la disposition de ne se rendre jamais* (f° 86) ; — envoi à l'île de Ré, pour être déporté, de François Pasquier, ex-curé de Savigné (f° 89) ; — id., de Pierre Rousseau, vicaire de Toigné (f° 93) ; etc., etc.

L. 78. (Registre.) — 105 feuillets.

1er nivôse An VII — 14 frimaire An VIII. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau de police générale. — Arrestation des sieurs Bertrand-Mainville et Beaurepaire, résidant ordinairement dans le canton de Bessé, considérés comme ennemis du gouvernement (f° 1). — Arrêté expulsant plusieurs habitants de Rouillon, parmi lesquels M. Samson de Lorchère, et leur fixant leur résidence dans diverses communes (f° 2). — Nombreux arrêtés concernant soit l'arrestation, soit la mise en liberté, soit la mise en surveillance de personnes dont les noms n'offrent pas d'intérêt.—Arrestation de M. Samson de Lorchère (f° 9) ; — sa translation au château d'Angers (f° 11). — Déportation des sieurs Vital Moranne, ex-curé de Terrehault, et Chapdelaine, ex-vicaire de René (f° 14). — Envoi du sieur Hamard, prêtre insermenté, en état de maladie, dans la maison de l'hospice de la Visitation (f° 48). — Mise en liberté du sieur François Touchais, prêtre sexagénaire et infirme (f° 66).— Déportation du sieur Mathurin Ahier, prêtre, originaire de la commune de Lombron (f° 71). — Arrestation du sieur David Mouessard, ex-curé de Fontenay (f° 76). — Ordre que le sieur Turmeau dit Francœur, ex-chef de chouans, actuellement détenu, ne sera pas remis en liberté lors même que les tribunaux, par défaut de preuves matérielles, prononceraient son élargissement (f° 84). — « L'administration du département de la Sarthe, considérant que la citoyenne fille Dronne a été depuis plusieurs jours enlevée de son domicile par une troupe de brigands armés qui ont manifesté l'intention de la garder à leur disposition, jusqu'à ce que sa famille leur ait fait compter une somme de dix mille francs », ordonne que la fille Chapelle, demeurant à La Foresterie, commune de Rouillon, suspecte de participer aux complots des chouans, sera arrêtée et détenue jusqu'à ce que la fille Dronne ait été relâchée, et qu'il sera fait des perquisitions chez elle (f° 89). — Ordre de procéder au désarmement des habitants dans les communes où il n'existe point de cantonnements militaires (f° 90). — « L'administration centrale de la Sarthe, considérant qu'il s'est manifesté des insurrections sur plusieurs points de ce département, que depuis plus de quatre mois presque tous les cantons sont en proie au brigandage, que les acquéreurs des domaines nationaux, les fonctionnaires publics, et généralement tous ceux qui ont donné des gages de leur dévouement à la République ou de confiance à la Révolution, quel que soit leur âge ou leur sexe, sont tombés et tombent tous les jours au pouvoir des chouans et expirent sous les poignards, que ces hordes barbares circulent jusqu'aux portes du Mans, que ce jour même un attroupement armé s'est porté vers les huit heures du soir chez le citoyen Trillon, ex-commissaire du directoire exécutif près les tribunaux de ce département, et l'a enlevé de son domicile, propriété qu'il a acquise de la nation dans un des faubourgs de cette commune, après avoir tenu sous le poignard son épouse et ceux qui pouvaient lui porter secours ; considérant qu'il est notoirement connu que la chouannerie est organisée et dirigée par des comités secrets tenus au sein de la commune du Mans, que depuis cinq ans les mêmes personnages, presque tous ex-nobles, parents d'émigrés ou des chefs de brigands, se sont signalés tant par la protection ouverte qu'ils ont donnée aux chefs les plus redoutables de ces bandes d'assassins, même pour les soustraire à l'exécution des jugements des tribunaux, que par la manifestation de leur approbation à l'enlèvement ou l'assassinat des patriotes ; considérant enfin qu'il a été trouvé des dépôts d'armes, de munitions, et d'autres signes de rébellion, dans le domicile de plusieurs de ces êtres trop longtemps abandonnés aux méditations de leurs projets attentatoires à la liberté des citoyens et à la sûreté de la République, » ordonne l'arrestation à titre d'otages, comme garants des troubles qui pourraient survenir dans le département, et la détention dans la maison d'arrêt de la Visitation des citoyens Delaunay, homme de loi, père d'émigrés, Tachet, ex-noble, Lambert-Vannerie, père d'un chef de chouans, Gousseau, père d'émigrés, demeurants dans le canton du Mans *intrà muros*, la femme Rouillon, ex-noble et femme d'émigré, demeurant au ci-devant château de Rouillon, et Françoise Bellefille, sa sœur, demeurant au Mans, maison de la citoyenne Duvaugouin (f° 93). — Arrestation de Michel Bazoge, prêtre insermenté, septuagénaire (f° 96). — L'administration du département, lecture prise de procès-verbaux des agents nationaux de St-Jean-d'Assé et de Beaumont « qui constatent que le 13 thermidor au matin, quarante brigands embusqués sur la route du Mans à Beaumont, canton de la Bazoge, ont attaqué un détachement de sept hommes de la garde territoriale et de deux gendarmes de ladite commune de Beaumont, escortant Philippe-André-Frédammedin Lépine, prévenu d'émigra-

tion et condamné à la déportation, qu'après une fusillade où le citoyen Lemonnier, gendarme, a perdu la vie, et les citoyens Jean Rousseau et Marin Loudière, gardes territoriaux, ont été grièvement blessés, ces brigands ont brisé les fers de l'émigré et l'ont soustrait au travers des bois à son escorte et aux poursuites de la force armée survenue des communes environnantes, » ordonne que les six ôtages dénommés plus haut paieront 15000 livres d'amende et 12000 livres d'indemnité aux familles des victimes, sous peine de voir leurs biens séquestrés (f° 98). — Délai accordé au citoyen Baigneux Courcival, en raison de son état de santé, pour se rendre comme ôtage à la maison de la Visitation (f° 100); — id., au citoyen Longueval d'Haraucourt, au citoyen Macé Gastines, à la veuve Laporte-Ryant et à la veuve Saint-Sauveur, sa fille. — Détention de René Loitron, prêtre réfractaire (f° 102). — Le citoyen Clermont, demeurant au Mans, rayé de la liste des ôtages, parce qu'il ne parait pas avoir joui sous l'ancien régime des privilèges attribués à la noblesse (f° 103). — Ce registre contient de nombreux arrêtés permettant de se rendre compte, pendant la période qu'il embrasse, du mouvement des prisons, des personnes arrêtées, de celles mises en liberté, de celles considérées comme suspectes, etc. Je me suis borné dans mon analyse à citer quelques noms connus.

L. 79. (Registre.) — 160 feuillets, papier.

8 frimaire An IV — 18 pluviôse An V. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau de police administrative civile. — Plusieurs arrêtés concernant les réquisitions de grains dans les divers cantons du département. — Approvisionnement des marchés de Vibraye, de La Flèche, de Château-du-Loir, etc. (f° 4 et suivants). — Le citoyen Cointereau, président de l'administration municipale du Grand-Lucé, suspendu de ses fonctions (f° 31); — id, pour le citoyen Tibergerie, président de l'administration municipale de Saint-Calais (f° 39); — id, pour le citoyen Toutin, président de l'administration municipale de Bourg-la-Loi (f° 50). — Séance du 17 messidor an IV : « Le commissaire du pouvoir exécutif a dit : Citoyens administrateurs, le 15 présent, l'agent de Saint-Pavin-des-Champs, pour se conformer à l'arrêté du canton rural du Mans du 12 même mois relatif à l'organisation de la garde nationale de cette commune, et qui lui ordonnait de convoquer une assemblée dans la ci-devant église de Saint-Pavin, s'y est rendu à dix heures du matin pour faire l'appel des citoyens au son de la cloche; une grande partie s'est réunie, mais une foule d'individus à la tête desquels était le nommé Coulon occupait alors l'église, ledit Coulon chantait et exerçait le ministère d'un culte, ce qui s'opposait au but de l'assemblée convoquée au nom de la loi; alors l'agent a sommé le prétendu curé Coulon de cesser ses cérémonies, ce qu'il a refusé; l'agent s'est retiré sur-le-champ chez lui pour y aller chercher du papier, mais ayant voulu rentrer dans l'église, il trouva à la porte un grand nombre d'individus de l'un et l'autre sexe qui lui dirent qu'il n'entrerait pas; le nommé Laudru, de la rue du Pré, commune du Mans, prétendit que l'église était à lui, qu'il l'avait achetée, et qu'il ne la devait pas pour les assemblées; l'agent, craignant qu'on ne se portât à des excès contre lui, leur annonça qu'il allait dresser procès-verbal de ce fait, et se retira au milieu des injures et des vociférations qu'on ne cessa de lui adresser... »; en conséquence on ordonne des poursuites contre les délinquants (f° 71). — Refus des agents municipaux de Saint-Calais de faire enlever les croix et autres signes extérieurs du culte qui peuvent encore exister sur les grands chemins, dans les carrefours, les cimetières, et autres endroits publics, et d'empêcher que les assemblées d'un culte quelconque ne soient convoquées au son des cloches (f° 74). — Les employés des bureaux de l'administration se retirent à cause du manque de traitement (f° 81). — Liste des communes exemptées du désarmement (f° 97). — Destruction des loups dans la forêt de Charnie (f° 102). — Règlement intérieur pour les prisons et le traitement des prisonniers (f° 113). — Interdiction aux artistes dramatiques de représenter la pièce intitulée : *L'intérieur des comités révolutionnaires* (f° 123). — Nomination d'agents secrets pour surveiller et rechercher les ennemis du gouvernement, émigrés, chouans, prêtres réfractaires et rétractés, etc. (f° 124). — Le citoyen Monnoyer, imprimeur, autorisé à retirer dans sa maison et sous sa responsabilité le citoyen Marin, ci-devant prêtre, détenu à la Visitation, âgé de 69 ans et infirme (f° 124); — autorisations analogues accordées à plusieurs autres prêtres. — Séance du 2 nivôse an V : « L'administration du département de la Sarthe, vu les rapports qui lui ont été faits par le commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale *intra muros* et les commandants militaires de la force armée sur les troubles excités hier 21 du courant et jours antérieurs dans la salle de spectacle de cette commune, à l'occasion de la pièce intitulée : *L'intérieur des comités révolutionnaires*; considérant que les autorités constituées y ont été outragées publiquement par les diatribes les plus scandaleuses, que le despect aux ordres donnés par les administrations cen-

trale et municipale pour défendre la représentation de la pièce ci-dessus citée y a été provoqué avec une pétulence vraiment anarchique ; que ces rumeurs factieuses, répétées depuis quelque temps, ont en vain été assoupies par les exhortations amicales et paternelles des autorités constituées, qu'elles ne font que s'accroître de jour en jour et acquérir un caractère de sédition ouverte ; considérant que la salle de spectacle de la commune du Mans devant être un lieu de paix et de bonne police où se rendent des citoyens amis de l'ordre pour y trouver le délassement et l'instruction, ne doit pas être transformée en un club anti-social, où se donnent rendez-vous des agitateurs pour s'y donner en spectacle par des motions séditieuses; qu'un jeune homme y a été arrêté avec un pistolet, ce qui indique des intentions hostiles; que des magistrats du peuple y ont été mandés à la barre du parterre ; que le foyer de la salle est un lieu de débauche, suivant l'expression des artistes dramatiques eux-mêmes dans leur mémoire en date du.. ; que, sous le prétexte de s'y élever contre les crimes révolutionnaires, on cherche à y renouveler toutes les formes anarchiques du régime révolutionnaire... » ; arrête la fermeture de la salle de spectacle du Mans (f° 136). — Célébration de la fête du 21 janvier (f° 152) — Réouverture de la salle de spectacle (f° 154); etc.

L. 80. (Registre.) — 181 feuillets.

18 pluviôse An V — 7 thermidor An VI. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau de police administrative civile. — Chasse aux loups dans le canton de Lavardin (f° 2). — Mise en liberté, pour cause de santé, du citoyen Vital Moranne, prêtre détenu à la Visitation (f° 5); — id., pour le citoyen Trébons, prêtre (f° 7). — Battue aux loups dans les bois du canton de La Suze (f° 9). — Adoption d'un uniforme pour les condamnés aux fers (f° 12). — Destitution du citoyen Bignon, concierge de la maison d'arrêt des Ursulines à cause de son inconduite et de son inhumanité (f° 13). — Le citoyen Chesneau, prêtre, ci-devant vicaire de Château-du-Loir, prête serment sans restrictions (f° 15). — Règlement de police pour les usines, ateliers et fabriques situés dans les villes (f° 18). — Traitement des concierges des maisons d'arrêt (f° 19). — Mise en liberté, à raison de leur âge et de leurs infirmités, de plusieurs prêtres détenus. — Transport au Mans des archives du district de Château-du-Loir (f° 44). — Rapport sur la situation politique dans le canton de Lavardin (f° 46). — Tenue des registres de l'Etat civil (f° 54). — Chasse aux loups dans le canton de la Flèche (f° 60). — Le citoyen Cureau, agent municipal de la commune d'Aubigné, suspendu de ses fonctions (f° 62). — Linguet, président de l'administration municipale de La Ferté-Bernard, destitué de ses fonctions (f° 64); — id., pour le citoyen Chaillon, adjoint municipal de la même commune (f° 66). — Autres destitutions ou suspensions dans les communes d'Allonnes, Jauzé, Pontvallain, Ecommoy, Parcé, etc.; — id., pour les administrations municipales de Sillé, La Ferté-Bernard, Parigné, La Fresnaye, Marolles, Bessé, Courgains, Montfort, Saint-Côme, Vallon, Fresnay, Saint-Jean-de-la-Motte, etc., etc. — Poursuites contre des particuliers qui ont sonné les cloches à Marolles à l'occasion d'une sépulture (f° 124). — Tenue des assemblées électorales (f° 150). — Évasion de six détenus de la maison d'arrêt de l'Évêché (f° 161). — Suppression de l'autel et des ustensiles du culte dans la chapelle de l'hospice de Château-du-Loir (f° 175). — Expulsion de la commune de Teillé d'une *sœur* qui y exerçait clandestinement les fonctions d'institutrice (f° 180); etc.

L. 81. (Registre.) — 142 feuillets.

11 thermidor An VI — 14 floréal An VIII. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau de police administrative civile. — Rassemblement de brigands sur divers points du département (f° 4). — Suspension de plusieurs administrations municipales (f° 7, 10, etc.). — Envoi d'un renfort de gendarmes pour la foire du Mans (f° 20). — Les habitants de Longnes condamnés à payer une indemnité à raison d'un assassinat commis dans l'étendue de la commune sur la personne d'un canonnier de la garde nationale du Mans (f° 33). — Organisation de colonnes mobiles dans le département de la Sarthe (f° 41). — Interdiction aux citoyens faisant partie de la garde nationale sédentaire de porter l'uniforme en dehors du service (f° 46). — Poursuites contre les assassins du commissaire de police Bergue (f° 51). — Interdiction de vendre des armes ou munitions sauf aux porteurs d'une autorisation spéciale (f° 54). — La commune de Vallon est mise en état de siège, à raison de ce que « depuis longtemps elle est un repaire habituel de brigands, que ses habitants sont animés du plus mauvais esprit, que l'autorité locale est sans force et sans énergie, que la police administrative y est nulle, et que, pour le maintien de l'ordre, il est nécessaire de recourir à l'action de la police militaire » (f° 70). — « L'administration du département de la Sarthe, vu la lettre du général Simon, commandant la première subdivision de la 22e division militaire, en date du 18 prairial an VII, par laquelle il

instruit cette administration centrale qu'il a reçu l'ordre de faire partir sur-le-champ une portion assez considérable de troupes stationnées dans ce département; vu les renseignements officiels qui attestent que la révolte est de rechef organisée dans plusieurs cantons de l'arrondissement, où les brigands se montrent en plein jour, au nombre de trois ou de quatre cents réunis et armés; qu'ils ont égorgé dix-huit militaires dans une partie du département de la Mayenne, limitrophe de celui de la Sarthe, attaqué ouvertement le cantonnement stationné à Souvigné, près Sablé, dont plusieurs volontaires ont été ou tués ou blessés, qu'ils ont déjà emmené par séduction ou par force plusieurs jeunes gens des environs de ladite commune de Sablé, qui avaient précédemment fait partie des chouans; que déjà nombre de particuliers, pour se soustraire aux dangers, se réfugient dans les grandes communes et transportent leurs effets... » nomme un commissaire chargé de se rendre auprès du gouvernement et de l'informer de la situation politique du département (f° 92). — Ordre d'abattre tous les arbres (les arbres fruitiers seuls exceptés), haies, genêts, bruyères et broussailles, qui se trouvent à une distance moindre de deux cents mètres des grandes routes qui conduisent du Mans à La Flèche, à Sablé, à Saint-Denis-d'Orques, à Sillé, à Alençon et à Château-du-Loir, et d'abaisser les crêtes des fossés, de façon à enlever tout refuge aux brigands (f° 95). — Ordre de fermer les églises de Prévelles, la Bosse et Saint-Denis, dans le canton de Tuffé, et interdiction d'y tenir des rassemblements (f° 102). — Les habitants de La Milesse condamnés à des dommages-intérêts pour vols commis par des brigands chez le citoyen Leroy (f° 106). — Séance du 21 fructidor an VII : « L'administration centrale de la Sarthe, lecture prise d'un article du 1464e numéro du journal intitulé *L'Ami des lois*, signé Perly, où il est dit : « qu'un ancien et respectable jurisconsulte du Mans, nommé Delaunay, a été arraché de son lit et traîné avec tant de violence à la prison où on renferme les otages du département de la Sarthe qu'il y est mort le lendemain », tandis qu'au contraire il est de notoriété publique et constaté par les arrêtés de cette administration et procès-verbaux des officiers de gendarmerie adressés dans les temps au ministre de la police que les otages désignés en vertu de l'article 3 de la loi du 24 messidor se sont rendus librement et sans contrainte à la maison qui leur a été indiquée dans les délais de dix jours fixés par l'article 5 de ladite loi; que cette maison n'est point une prison mais seulement un local désigné... où les otages jouissent de toute liberté, peuvent s'y procurer les secours nécessaires, et y reçoivent journellement leurs amis; que les ordres les plus précis à cet effet ont été donnés au concierge; que tous ceux des otages qui ont justifié être affligés d'infirmités ou de maladies momentanées ont obtenu la faculté de rester dans une maison particulière, au chef-lieu du département; qu'il est de fait que le citoyen Delaunay, père de deux émigrés, est mort d'un coup de sang le 3 thermidor présent mois, 23 jours après la notification qui lui avait été faite de l'arrêté qui le déclarait otage, et 13 jours depuis son entrée à ladite maison; lorsqu'enfin tout ce qui peut concilier les égards dus à l'humanité avec les mesures commandées par les malheurs dont ce département est victime, a dirigé la conduite de l'administration centrale et du commissaire près d'elle; » ordonne des poursuites contre l'auteur de l'article (f° 102). — Récompense de cent francs accordée au détachement de troupes qui a arrêté un prêtre réfractaire trouvé à Auvers-le-Hamon, chez le citoyen Cartier, cultivateur au lieu de la Graffetière (f° 109). — Condamnations à l'amende prononcées contre diverses communes du département en raison d'assassinats de fonctionnaires commis sur leur territoire (f° 111 et suivants). — Mise en état de siège du département de la Sarthe (f° 121). — Arrêté portant que les administrations municipales des cantons de Saint-Jean-de-la-Motte, Lavardin, Chantenay, Brûlon, Précigné, Chahaignes, Vivoin, Rouez, Epineu, Conlie, Écommoy, Saint-Côme, La Fresnaye, Courgains et Vallon, qui avaient transféré leurs archives et le lieu de leurs séances au Mans à cause du danger des brigands regagneront leurs communes respectives (f° 133), etc.

L. 82. (Registre.) — 145 feuillets.

25 thermidor An III — 15 nivôse An V. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau de police administrative militaire. — Pissot, maître de poste, demande une indemnité pour la perte d'un cheval (f° 1). — Le citoyen Leprou des Ajeux autorisé à fixer sa résidence avec sa famille dans la commune de Saint-Jean-des-Échelles à condition de ne s'y mêler ni d'affaires politiques ni d'affaires religieuses (f° 2). — Nomination d'un officier de santé dans chaque district (f° 5). — Règlement du culte religieux pour la commune de Saint-Vincent-du-Lorouer (f° 6). — Répartition de deux mille quintaux de grains par chaque district (f° 9.) — Ordre au district de Château-du-Loir de faire désarmer ceux qui ont participé aux horreurs commises avant le 9 thermidor (f° 12). — Convocation des assemblées primaires pour accepter la nouvelle constitution (f° 16). — Attribution aux

geôliers des maisons d'arrêt d'un traitement provisoire de 1200 livres (f° 18). — Tripier, concierge des Ursulines, demande 600 livres d'indemnité pour soupe fournie aux détenues (f° 21). — La maison de la Mission est désignée pour servir d'hôpital militaire (f° 26). — Arrêté pour rétablir le bon ordre dans les campagnes et empêcher que les cultivateurs ne soient volés de leurs grains (f° 28). — Réunion du magasin d'armes de la Couture à celui de Saint-Pierre (f° 36). — Le sieur Meiche, fermier à Saint-Georges, réclame son salaire pour avoir fourni sur réquisition sa voiture afin de transférer à Chartres des détenus (f° 45). — Nomination de plusieurs commissaires du pouvoir exécutif (f° 48). — Le citoyen Houdebert, notaire à Loué, demande que son frère, prêtre, sujet à la réclusion, soit détenu à l'hôpital général du Mans (f° 50). — État de répartition des fourrages que doivent fournir les communes du département de la Sarthe (f° 51). — Saisie à La Flèche de malles contenant des munitions (f° 51). — Arrestation du citoyen Charles Broc, d'Yvré-le-Pôlin, trouvé porteur d'un fusil de chasse et de poudre à canon (f° 51). — Réquisition de 2000 quintaux de grains sur le district de Sillé (f° 55). — Destitution du sieur Guilmin, concierge de l'infirmerie de la maison d'arrêt de la Visitation, à la suite de plusieurs évasions qui s'étaient produites (f° 59). — Les citoyennes veuve Périnelle et Jeanne et Marie Delafosse, libraires à La Flèche, demandent à prendre chez elles les citoyens Judois Dutaillis et Jacques Richard, prêtres insermentés, sujets à la réclusion, âgés et infirmes, dont le premier était leur parent (f° 59). — Les administrateurs du district de Mamers exposent que leur territoire est menacé par les chouans et réclament du secours (f° 60). — Séance du 15 frimaire an IV : « Vu la pétition du citoyen Jouanne, exécuteur des jugements criminels, à l'effet d'être payé de son traitement pendant le mois de brumaire dernier..., l'administration, considérant que les exécuteurs des jugements criminels doivent recevoir en sus du traitement qui leur est accordé par la loi du 13 juin 1793 la valeur d'une livre et demie de pain par jour (art. 1er de l'arrêté du comité de Salut public du 9 vendémiaire dernier), que les sommes qui leur sont allouées pour leurs aides sont provisoirement doublées (art. 3 du même arrêté), que dans les villes dont la population n'excède pas 50,000 âmes leur traitement est de 2400 livres par an (loi du 13 juin 1793, art. 3) ; qu'indépendamment de cette rétribution il doit leur être payé annuellement une somme de 1600 livres pour deux aides (loi du 3 frimaire an II, art. 1er) ; considérant enfin que l'administration, par son arrêté du..., a statué qu'il seroit accordé provisoirement pour le mois de brumaire dernier une indemnité de 47 livres un sol trois deniers par jour pour tenir lieu de la livre et demie de pain accordée aux salariés publics par arrêté du comité des finances du 28 fructidor ; arrête, conformément aux dispositions ci-dessus, que ledit exécuteur sera payé de la somme de 1878 livres dix sols dix deniers pour ses appointements du mois de brumaire dernier » (f° 61). — Réquisition de 6000 quintaux de grains pour la commune du Mans sur les districts de Fresnay, Mamers et La Ferté (f° 62). — Joseph Renouard Deslorier, prêtre insermenté, âgé de 66 ans, demande, vu ses infirmités, à être reclus en sa maison sous la surveillance du citoyen Deslandes, ex-maire de Bazouges (f° 63). — Marie Giroust, veuve Dervillé, demeurant à Véron, demande à conserver chez elle son frère Michel Giroust, prêtre insermenté, âgé de 67 ans, que ses infirmités rendent incapable de supporter la prison (f° 65). — La citoyenne Le Maréchal, veuve Besnard, demande à prendre chez elle son frère, prêtre détenu, ex-curé de Lombron, âgé de 82 ans et infirme (f° 66). — Approvisionnement du marché de Beaumont (f° 67). — Les concierges des prisons du département réclament une augmentation de salaire (f° 68). — Les habitants de la commune de Saint-Marceau demandent que le citoyen Guitton, leur ci-devant curé, condamné à la déportation, reste dans leur commune en raison de ses infirmités (f° 69). — Chemises et vêtements réclamés par des détenus (f° 69). — Le citoyen Cadout, concierge de l'infirmerie des maisons d'arrêt du Mans, expose que l'infirmerie manque totalement des meubles et ustensiles nécessaires (f° 70). — Saisie de riz sur les citoyens La Noë et Dureau (f° 73). — Le citoyen Sulmon, « artiste vétérinaire » à La Flèche, demande à l'administration l'autorisation « d'exercer sur art » sans être contraint de rejoindre comme réquisitionnaire (f° 75). — Traitement de l'exécuteur des jugements criminels pour le mois de frimaire (f° 76). — Nomination de gardes forestiers pour réprimer la dévastation des propriétés rurales (f° 76). — Le citoyen Gautier, concierge de la maison de l'Évêché, expose qu'il lui est impossible de trouver de la paille pour les détenus, et qu'il est urgent de leur en procurer si l'on veut prévenir les excès auxquels ils menacent de se livrer (f° 77). — L'administration municipale du Mans expose la pénurie totale où se trouve le magasin des subsistances de cette ville (f° 78). — Interdiction aux citoyens d'acheter des objets aux militaires, tels que poudre, balles, fusils, effets d'habillement, etc. (f° 83). — Traitement de l'exécuteur des jugements criminels pour le mois de nivôse (f° 85 et 88). — Autorisation au citoyen Brindeau, prêtre insermenté sujet à la réclusion,

fort âgé et infirme, d'aller demeurer chez le citoyen Hourdel, notaire au Mans (f° 86). — « Vu la lettre de la municipalité du Mans du 13 ventôse an IV dans laquelle, après avoir exposé l'état de nudité où se trouvent les détenus dans les prisons de cette commune, et l'impossibilité presque absolue de leur procurer des vêtements et des chemises et même de pourvoir à leur blanchissage avec des assignats, elle propose de repartir entre les mains des différens concierges deux à trois cents chemises provenans de dons patriotiques et une quantité d'autres provenans d'émigrés », l'administration autorise (f° 89). — Fourniture de paille aux détenus des prisons du Mans (f° 93). — Traitement du bourreau (f° 96). — Arrêté qui fixe le traitement des geôliers, guichetiers, et de leurs employés, dans le département de la Sarthe (f° 100). — Indemnité au citoyen Sergent pour pain fourni aux détenus de la maison de Mamers (f° 102). — Arrêté concernant la fabrication du pain pour la nourriture des détenus dans les prisons du Mans (f° 104). — Réquisition dans le canton rural du Mans de 50 quintaux de paille pour les prisons (f° 104). — Réparations à la maison d'arrêt de La Flèche : les entrepreneurs et ouvriers exigent leur paiement d'avance (f° 111). — Arrêtés divers concernant des réquisitions de vivres ou de fourrages (f° 114). — Enlèvement de plusieurs barres de fer à la grille qui sépare le chœur de l'église de la Mission d'avec la nef (f° 115). — Traitement du bourreau (f° 115). — Réquisition de quinze quintaux de grains sur les cantons de Saint-Calais et de Bessé pour la fourniture du pain des détenus (f° 116). — Arrêté ordonnant la vente à Château-du-Loir des ornements de l'église et de la sacristie de Jupilles (f° 116). — Le commissaire du Directoire exécutif du canton de La Ferté-Bernard expose le dénuement absolu de vivres et fourrages dans lequel se trouve l'étapier de ladite commune (f° 116). — Arrêté concernant la désertion des voitures louées pour les transports militaires (f° 118). — Traitement du bourreau (f° 122). — Arrêté qui diminue le nombre des maisons d'arrêt dans le département (f° 123). — Arrêté qui réintègre le citoyen Durand dans la place de concierge de la maison d'arrêt de l'Évêché (f° 123). — Nombreux arrêtés confirmant la nomination de gardes champêtres dans les divers cantons du département; etc.

L. 83. (Registre.) — 184 feuillets.

15 nivôse An V — 8 floréal An VIII. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau de police administrative militaire. — Nombreux arrêtés portant nomination de gardes champêtres; — concernant les fournitures de bois pour la marine; concernant le loyer et l'entretien des bâtiments destinés à servir de caserne ou à loger un service public. — Nomination de concierges dans plusieurs maisons d'arrêt (f° 73). — Arrêté qui fixe le salaire des huissiers (f° 83). — Transformation en prison de la tour de l'abbaye de Saint-Calais (f° 90). — Le payeur général forcé de donner de l'argent pour les subsistances militaires (f° 91). — Destitution du citoyen Goulvent, lieutenant de la colonne mobile d'Epineu, pour avoir, par négligence de faire faire les patrouilles qui lui avaient été ordonnées, causé la destruction de l'arbre de la liberté d'Épineu (f° 94). — Destitution du citoyen Verdier, concierge de la maison d'arrêt de Saint-Calais, à cause de la malpropreté dans laquelle il laissait la prison (f° 116). — Formation de colonnes mobiles dans les cantons agités du département de la Sarthe (f° 128). — Réintégration du citoyen Charbonnier, précédemment suspendu de ses fonctions de concierge de l'hospice de la Visitation à cause de l'évasion de cinq prisonniers (f° 146). — Battues faites par les colonnes mobiles sur les territoires des cantons de Mamers, Ballon et Bonnétable (f° 162). — Séance du 11 pluviôse an VIII : « L'administration centrale de la Sarthe, en séance extraordinaire, où étoient le général de La Ruë, commandant militairement ce département, et le commissaire des guerres de la subdivision; tous les deux ont exposé que les troupes étoient sans subsistances sur tous les points de ce département; que le produit des réquisitions faites en denrées étoit consommé, que tout crédit étoit épuisé, parce que depuis plus d'un mois le service se faisoit sur parole, sans qu'aucun engagement eut été rempli; que de nouvelles réquisitions ne pourroient remédier au mal présent, par les lenteurs qu'entraineroit nécessairement leur exécution, qui ne peut s'obtenir que par la force armée, outre qu'elles étoient impossibles à faire rentrer pour le courant, puisque le général en chef, par ses instructions, et notamment par sa lettre du 4 de ce mois au général de La Ruë, en lui annonçant que Bourmont, l'un des chefs de chouans, travailloit à leur licenciement dans cette division, lui recommande de *faire cesser toute espèce d'attaques et d'agir avec tous les ménagements et la plus grande circonspection, afin de ne pas exposer les chefs de chouans à des dangers certains dans les campagnes pendant le cours de leur mission dont ils n'obtiendront succès qu'en courant les plus grands risques*; que l'état de dénuement et l'abandon où se trouvoit le soldat, servant de prétexte à la malveillance, rendoit ses suggestions plus puissantes, et avoit déjà occasionné la désertion de quelques braves militaires

égarés, dans certains arrondissemens ; que prolonger ce désordre seroit compromettre la sûreté et perdre tout le fruit des sacrifices qu'on avoit déjà faits pour le succès de la pacification ; que le seul moyen qui restoit à mettre en usage, et qui avoit déjà été tenté, depuis l'état de crise où nous étions, mettre le soldat chez les habitans avec ordre de lui fournir sa subsistance journalière, étoit impraticable dans les communes rurales et entraînoit les plus grands inconvénients dans les grandes communes, puisqu'il obligeoit la troupe à se disséminer dans les différens quartiers, tandis qu'il étoit de la prudence et même de rigueur de les tenir constamment aux casernes, seule partie de la ville fortifiée, et que les chouans, rassemblés aux portes du Mans, peu disposés à se rendre à la voix de leurs chefs, épioient, hier encore, le moment favorable de surprendre la ville: que nous avions un exemple récent d'un semblable événement, dont le deuxième bataillon de la trentième demie-brigade venoit d'être victime dans une attaque dirigée au moment où les compagnies disséminées chez les habitans y prenoient leurs repas ; qu'enfin, ne voyant de moyens que de renouveler une demande de fonds nécessaires pour soutenir les distributions de vivres jusqu'à l'organisation prochaine des services, ils venoient se réunir à cette administration, pour, de concert avec elle, prendre toutes les mesures possibles pour surmonter un obstacle aussi pénible.... » L'administration accorde 15000 livres en attendant que le gouvernement puisse intervenir (fº 170). — Arrêté relatif au vol fait par les chouans, lors de leur invasion de la commune du Mans, des étoffes destinés à l'habillement de la légion (fº 172) ; etc.

L. 84. (Registre.) — 142 feuillets.

22 germinal An IV — 8 nivôse an VIII. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau de la comptabilité. — Mandat de 76842 livres au citoyen Besnard, chargé d'une mission à Paris auprès du gouvernement, pour le couvrir de ses frais de voyage (fº 1). — Règlement des impressions faites par le citoyen Maudet, imprimeur au Mans (fº 4). — Fournitures de papier pour l'administration (fº 8). — Pension au citoyen Catois, ex-titulaire de la chapelle de Saint-Aignan (fº 19) ; etc. (Les autres feuillets sont blancs.)

L. 85. (Registre.) — 93 feuillets.

12 novembre 1790 — 29 février 1792. — Registre des arrêtés du comité du contentieux près l'administration centrale. — Bureau de l'impôt. — Ce registre contient à peu près uniquement des demandes particulières en remise ou modération d'impôts, et offre un médiocre intérêt.

L. 86. (Registre.) — 186 feuillets.

11 fructidor An III — 20 fructidor An V. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau des contributions. — Arrêté relatif aux réclamations d'un grand nombre de citoyens sur le recouvrement des contributions empêché par les chouans (fº 1). Arrêté qui fixe la maison destinée à servir de magasin pour recevoir la contribution foncière en nature (fº 8). — Traitement des membres du tribunal criminel (fº 10). — Nombreux arrêtés concernant des décharges ou réductions d'impôts au profit de particuliers ; — mandatant diverses dépenses ; — réglant le budget des communes ; etc.

L. 87. (Registre.) — 189 feuillets.

21 fructidor An V — 2 thermidor An VI. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau des contributions. — Arrêtés concernant les diverses questions relatives à la répartition et à la perception de l'impôt sur les citoyens et les communes.

L. 88. (Registre.) — 142 feuillets.

2 thermidor An VI — 1er nivôse An VII. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau des contributions. — Arrêtés concernant les diverses questions relatives à la répartition et à la perception de l'impôt sur les citoyens et les communes.

L. 89. (Registre.) — 94 feuillets.

11-21 nivôse An VII. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau des contributions.

L. 90. (Registre.) — 142 feuillets.

1er septembre 1790 — 18 août 1791. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau des routes. — Arrêtés concernant les travaux publics, devis et mandatement des dépenses.

L. 91. (Registre.) — 139 feuillets.

23 août 1791 — 3 septembre 1792. — Registre des arrêtés de l'administration centrale.— Bureau des routes. — Arrêtés concernant les travaux publics, devis et mandatement des dépenses.

L. 92. (Registre.) — 93 feuillets.

4 septembre 1792 — 5 janvier 1793. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau des routes. — Arrêtés concernant les travaux publics, devis et mandatement des dépenses.

L. 93. (Registre.) — 108 feuillets.

18 ventôse An II — 19 frimaire An III. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau des routes. — Arrêtés concernant les travaux publics, devis et mandatement des dépenses.

L. 94. (Registre.) — 140 feuillets.

21 frimaire An III — 11 frimaire An IV. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau des routes. — Arrêtés concernant les travaux publics, devis et mandatement des dépenses.

L. 95. (Registre.) — 142 feuillets.

17 frimaire An IV — 27 vendémiaire An V. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau des routes. — Arrêtés concernant les travaux publics, devis et mandatement de dépenses.

L. 96. (Registre.) — 227 feuillets.

27 vendémiaire An V — 17 frimaire An VI. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau des établissements, travaux et secours publics. — Arrêté portant règlement pour les devis, l'adjudication, la conduite et l'exécution des travaux publics (p. 1). — Nomination d'un instituteur à Montmirail (p. 15); — id., de plusieurs instituteurs dans diverses communes (p. 16 et 19).— Ouverture des classes au collège national du Mans (p. 24).— Règlement d'eau pour le moulin de la Mahotière à Savigné (p. 35). — Arrêté relatif aux instituteurs et institutrices de la région de Saint-Calais (p. 37).— Alignement pour la place de Château-du-Loir (p. 46). — Nomination d'un instituteur à Auvers (p. 51). — Logement des institutrices de la ville du Mans (p. 52). — Nomination d'une institutrice à Mézières (p. 55). — Nomination d'instituteurs à Vivoin et René (p. 56).— Arrêté qui fixe la rétribution annuelle des instituteurs et institutrices dans les villes et bourgs du département (p. 57). — Nombreux arrêtés portant nomination d'instituteurs et d'institutrices; — mandatant des dépenses pour des entrepreneurs de travaux publics ou des ingénieurs des ponts et chaussées.— Arrêté qui réduit à trois les membres du jury d'instruction centrale pour la contrée du Mans (p. 88). — Destruction des loups (p. 91). — Pension du citoyen Toisnard, ex-oratorien (p. 97). — Nomination à quatre bourses vacantes dans le ci-devant collège du Mans, réuni à celui de l'Égalité à Paris, lesquelles bourses étaient autrefois à la collation du ci-devant évêque du Mans (p. 96). — Organisation d'un collège municipal dans le ci-devant collège de La Flèche (p. 131).— Plusieurs arrêtés accordant des primes pour destruction de louves et louveteaux ; — concernant le régime et le curage des rivières ; etc.

L. 97. (Registre.) — 190 feuillets.

27 frimaire An VI — 17 vendémiaire An VII. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau des établissements, travaux et secours publics. — Secours au citoyen Desfourneaux, de Vallon, pour avoir pris soin de deux orphelins (f° 2).— Réparations au ci-devant collège du Mans (f° 3). — Nomination des professeurs au collège du Mans (f° 5). — Installation de l'école centrale du département (f° 11); règlement pour ladite école (f° 13). — Nombreux arrêtés portant nomination d'instituteurs et institutrices; — accordant des primes pour destruction de loups; — concernant les chemins vicinaux. — L'hospice de Bonnétable réclame des secours (f° 105). — Achat par l'administration de Mamers de la maison de la Visitation pour y loger les tribunaux (f° 118). — Nombreux arrêtés ordonnant l'internement à l'hospice de fous furieux, accordant des secours à des incendiés, à des cultivateurs dépouillés par les chouans, etc.

L. 98. (Registre.) — 195 feuillets.

17 vendémiaire — 7 thermidor An VII. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau des établissements, travaux et secours publics. — Arrêtés portant nomination d'instituteurs et institutrices; — accordant des indemnités à des citoyens et à des commu-

nes pour pertes subies pendant la guerre; — accordant des primes pour des loups détruits; — réglant le régime des rivières; — nommant des vétérinaires; etc.

L. 99. (Registre.) — 87 feuillets.

17 thermidor An VII — 28 germinal An VIII. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau des établissements, travaux et secours publics. — Arrêtés mandatant diverses dépenses de travaux publics; — accordant des secours; — nommant des instituteurs; — statuant sur des questions relatives aux hospices; — accordant des primes pour la destruction des loups; etc.

L. 100. (Registre.) — 98 feuillets.

24 août 1790 — 24 mars 1791. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Bureau du bien public, des districts et municipalités. — Dotation du collège de Saint-Calais; — plainte de la municipalité de Montreuil à cause du refus de lire les décrets au prône; — bancs brisés par plusieurs particuliers dans l'église de Montreuil (f° 2). — Les habitants de la paroisse du Creux demandent une municipalité (f° 4). — Délits commis par les officiers municipaux de Boissé-le-Sec (f° 6). — Les citoyens actifs de Montmirail demandent l'autorisation de faire bénir un drapeau (f° 9). — Plainte de la garde nationale de Vallon contre la municipalité (f° 9). — Troubles dans la circulation des grains à Montfort (f° 11). — Refus des bouchers et des cabaretiers de Ballon de payer les impôts indirects (f° 12). — Troubles dans la circulation des grains à Saint-Calais (f° 13). — Lettre de dom Laceron qui offre l'hommage de son histoire de la province du Maine (f° 18). — Demande formée par le district du Mans pour avoir des archivistes (f° 34). — Translation du cimetière de Savigné-sous-le-Lude (f° 47). — Plainte du curé d'Oizé contre le procureur de la commune (f° 52). — Mandat de mille livres accordé au bourreau (f° 56). — Les pauvres de Saint-Calais réclament qu'on continue l'aumône de seize boisseaux de mouture qui leur était due annuellement par l'abbaye royale des bénédictins de Saint-Calais (f° 57). — Séance du 15 janvier 1791 : « Vu la pétition des administrateurs composant le directoire du district de Sablé du treize de ce mois, expositive que tous les habitants du bourg de Précigné, au nombre d'environ trois cents, à l'exception de quinze à vingt familles, se trouvent dans la plus grande misère; que les deux curés de Précigné et la ci-devant abbaye du Perray-Neuf faisaient subsister les pauvres par leurs aumônes et les travaux qu'ils leur procuroient; que la suppression de l'abbaye et le refus des curés, qui distribuaient au moins quatre cents boisseaux de blé par an, de faire l'aumône, à moins qu'ils n'y soient autorisés par le département, excitent des plaintes et des murmures de la part des pauvres; considérant que l'humanité exige que les aumônes d'usage soient continuées; que la suppression des bénéfices n'est point un motif pour diminuer les secours que les pauvres recevaient ordinairement, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à leur remplacement par l'Assemblée nationale; » — le directoire du département invite le directoire du district de Sablé à rechercher les lieux et les moyens propres à établir des ateliers de charité (f° 59). — Le sieur Degennes, bibliothécaire de la ci-devant abbaye de Saint-Vincent, offre à la municipalité de lui céder dix-huit volumes de manuscrits précieux, qui sont son ouvrage, moyennant trente-trois louis d'honoraires à raison d'un louis par chacune des années de travail qu'il y a employées (f° 64). — Établissement d'ateliers de charité pour secourir les pauvres de Parcé (f° 68); etc.

L. 101. (Registre.) — 140 feuillets.

1er juillet — 12 octobre 1791. — Registre des arrêtés de l'administration centrale : arrêtés du Directoire. — Fédération des gardes nationales (f° 3). — Vente du mobilier de la ci-devant abbaye de la Couture (f° 3). — Paiement aux anciens titulaires de la chapelle des Verdelles en l'église de Poillé et de la chapelle de Saint-Symphorien en l'église de l'hospice de Sablé des fermages dépendant de ces chapelles (f° 9). — Rédaction d'un tableau indicatif des ecclésiastiques valablement assermentés résidens dans leurs paroisses respectives (f° 11). — Règlement de la fête de la Fédération (f° 14). — Pensions attribuées à des ci-devant chanoines ou titulaires de chapelles (f° 27). — Remise aux archives du district de La Flèche des titres du ci-devant prieuré de Château-l'Hermitage (f° 43). — Règlements de fournitures faites aux anciennes abbayes supprimées. — Fixation des traitements de plusieurs curés et titulaires de chapelles (f° 55). — École de charité fondée par un prêtre pour les pauvres de la paroisse de Ségrie (f° 59). — Troubles à Château-du-Loir au sujet des grains (f° 62). — Déclarations des rev nus ecclésiastiques par les curés de Nauvay, de Saint-Longis, de Dissé-sous-Ballon, etc. (f° 63). — Échange d'assignats contre des monnaies de cuivre fabriquées à Orléans (f° 69). — Chemises du magasin militaire du Mans délivrées aux prisonniers (f° 70). — Troubles au Lude au sujet de la circula-

tion des grains (fº 70). — Acquisition par la municipalité du Mans de la maison de la Couture (fº 74). — Plainte contre les tendances réactionnaires de la municipalité de Mézeray (fº 78). — Rentes dues à la fabrique de Coulaines (fº 80). — Traitements et revenus ecclésiastiques de plusieurs curés (fº 83). — Traitement des chanoines prébendés de Saint-Julien (fº 86). — Paiement par l'État aux pauvres de Saint-Georges-le-Gaultier d'une rente qui leur était due par les religieux bénédictins de la Couture (fº 93). — Revenus de la cure de La Suze (fº 94). — Revenus ecclésiastiques des archidiacres du département (fº 95). — Formation du bataillon des volontaires du département (fº 99). — Nombreuses déclarations de revenus ecclésiastiques (fº 107 et autres). — Suppression des armoiries qui existent au Mans au-dessus des portes d'établissements publics ou de maisons particulières (fº 109). — Les sœurs qui desservent l'Hôtel-Dieu de Saint-Calais autorisées à pratiquer librement le culte sans prêter serment (fº 135). — Réparations aux ponts de Péray endommagés par le temps et les crues d'eaux (fº 139); etc.

L. 102. (Registre.) — 188 feuillets.

18 octobre 1791 — 4 février 1792. — Registre des arrêtés de l'administration centrale : arrêtés du Directoire. — Démolition de l'église Saint-Nicolas du Mans (fº 5). — Le curé de la Couture, au nom des habitants de sa paroisse, demande que l'administration leur accorde l'orgue du ci-devant chapitre de Saint-Pierre (fº 9). — Adjudication de biens nationaux dépendant de la ci-devant abbaye des Bénédictins de Saint-Calais (fº 10). — Revenus des cures de Beaufay et de Maigné (fº 12.) — Nomination d'une institutrice à Saint-Calais pour remplacer les sœurs de l'Hôtel-Dieu; — adresse aux communes du département (fº 13). — Adjudication de biens nationaux sur le territoire de Savigné-l'Évêque (fº 14). — Élection des curés en remplacement de ceux qui n'ont pas prêté serment dans le district de Mamers (fº 31). — Revenus des cures de La Milesse et de Saint-Georges-du-Bois (fº 34). — Pensions viagères à de ci-devant dames religieuses cordelières de La Flèche (fº 45). — Organisation du notariat (fº 48). — Déclaration des revenus de La Couture présentée par le sieur Huard, ci-devant curé (fº 52); — autres déclarations pour plusieurs cures ; — pour les religieuses de Saint-François-de-Sablé, de Bonlieu. — Nomination d'un principal au collège de Vallon ; — compte des recettes et dépenses de l'abbaye de Tironneau (fº 60). — Nomination du sieur Bodinier comme chirurgien du bataillon des volontaires (fº 79). — Insurrection à Mamers (fº 89 et 94). — Revenus des religieuses d'Étival (fº 97). — Indication des paroisses qui ont besoin de vicaires dans le département (fº 105). — Organisation du collège du Mans (fº 121). — Entretien des enfants exposés (fº 133). — Traitements et gratifications accordés à divers particuliers attachés au service des églises, chapitres, abbayes et communautés religieuses du département (fº 144); etc.

L. 103. (Registre.) — 147 feuillets.

4 février — 21 mars 1792. — Registre des arrêtés de l'administration centrale : arrêtés du Directoire. Rétractation de serment par deux ecclésiastiques (fº 9). — Plusieurs citoyens demandent à être rayés de la liste du jury d'accusation (fº 22). — Nomination d'une maîtresse d'école à Vallon (fº 36). — Troubles à Mamers au sujet de la découverte de grains submergés dans la rivière (fº 41). — Suppression du traitement des prêtres insermentés (fº 44). — Arrêté concernant les prêtres qui fomentent des troubles (fº 70). — Nombreux arrêtés concernant des déclarations de revenus ecclésiastiques. — Attaques et menaces contre le curé constitutionnel d'Auvers-le-Hamon (fº 90). — Dénonciation contre le sieur Laroche, curé insermenté de Montreuil (fº 144); etc.

L. 104. (Registre.) — 144 feuillets.

21 mars — 4 mai 1792. — Registre des arrêtés de l'administration centrale : arrêtés du Directoire. — Légers troubles au Mans (fº 11). — Dénonciation contre le curé de Saint-Ouen-en-Belin (fº 13). — Arrestation de grains à Bonnétable (fº 15). — Nombreuses déclarations de revenus ecclésiastiques ; — demandes de pensions; — demandes relatives à des rentes constituées sur des propriétés devenues nationales, etc. — Délit commis par les Visitandines de Mamers en enterrant sur leur enclos deux de leurs sœurs sans aucune déclaration du décès (fº 67). — Attaque d'une troupe de brigands contre Le Grand-Lucé et poursuites contre la municipalité de Saint-Vincent-du-Lorouer qui avait montré de la mauvaise volonté en cette circonstance (fº 91). — Expulsion du curé et du vicaire insermentés de Saint-Jean-de-la-Motte (fº 135); etc.

L. 105. (Registre.) — 146 feuillets.

4 mai — 5 juin 1792. — Registre des arrêtés de l'administration centrale : arrêtés du Directoire. — Nombreux arrêtés concernant la perception des impôts ; —

les revenus ecclésiastiques ; — les demandes de traitement présentées par de ci-devant curés ou vicaires ; — les demandes en réduction de la contribution patriotique ; — le rachat de rentes dues par des abbayes devenues propriétés nationales ; — des réparations à l'évêché (f° 59); — la suppression de toutes armoiries et emblèmes qui rappellent le régime féodal (f° 95) ; etc.

L. 106. (Registre.) — 193 feuillets.

5 juin — 16 juillet 1792. — Registre des arrêtés de l'administration centrale : arrêtés du Directoire. — Nombreux arrêtés concernant les déclarations de revenus ecclésiastiques ; — la vente des meubles de la ci-devant abbaye de l'Épau (f° 12) ; — une requête de l'abbé de Saint-Simon, ci-devant abbé de l'abbaye de Tironneau, réclamant le prix de vente d'une futaie (f° 13); — une requête du sieur Ropiquet, acquéreur du prieuré de Saint-Longis, tendant à ce qu'il lui soit permis de toucher divers fermages (f° 14) ; — la vente des biens nationaux formant la dotation de la chapelle de Pécherai (f° 28) ; — des demandes de pensions formées par d'anciens curés (f° 32) ; — la pétition de plusieurs citoyens de Louplande tendant à ce qu'il soit interdit à leur municipalité d'enlever les cloches de leur église pour les transporter à la chapelle Saint-Léonard, et à faire revenir leur curé non conformiste pour célébrer les offices en attendant un curé constitutionnel (f° 36) ; — des paiements de rentes viagères ou autres dues par les communautés religieuses supprimées ; — l'établissement de courriers entre Le Mans et Paris (f° 68) ; — la rétractation de serment du curé et du vicaire d'Avoise (f° 77); — la circulation des grains (f° 122) ; — la nomination d'un desservant à Saint-Hilaire-le-Lierru (f° 140) ; — la pétition de plusieurs citoyens du Mans tendant à ce que les dames citoyennes de cette ville soient admises à prêter sur l'autel de la patrie le jour de la fédération le serment de vivre libre ou mourir et qu'elles puissent marcher sous le drapeau tricolore qui sera porté par l'une d'elles (f° 173) ; — la destruction de louveteaux à Neufchâtel (f° 180) ; etc.

L. 107. (Registre.) — 195 feuillets.

17 juillet — 12 septembre 1792. — Registre des arrêtés de l'administration centrale : arrêtés du Directoire. — Aménagement des bâtiments de la Couture pour y installer divers services publics (f° 12). — Rétractation de serment du ci-devant curé d'Aulaines (f° 14). — Arrêtés concernant la contribution patriotique de plusieurs citoyens (f° 17) ; — le transport des livres de la bibliothèque du Mans (f° 23) ; — la jouissance des biens qui appartenaient aux sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu de La Ferté-Bernard (f° 32) ; — la liquidation de nombreuses créances sur les communautés religieuses supprimées ; — les déclarations de revenus ecclésiastiques ; — la rétractation de serment du ci-devant vicaire de Coudrecieux (f° 110), et du ci-devant curé de Mont-Saint-Jean (f° 112) ; — la dénonciation contre la commune de Saint-Jean-de-la-Motte, dont les habitants manifestent des sentiments anti-civiques, gardent leur curé réfractaire et chassent leur curé constitutionnel (f° 160) ; — arrestation à Bonnétable de blés appartenant à des boulangers du Mans (f° 184) ; etc.

L. 108. (Registre.) — 145 feuillets.

12 septembre — 25 octobre 1792. — Registre des arrêtés de l'administration centrale : arrêtés du Directoire. — Arrêtés concernant la perception des impôts ; — les déclarations de revenus ecclésiastiques ; — l'enrôlement du sieur Rochelle, vicaire à Saint-Calais, comme volontaire au service de la patrie (f° 25) ; — divers travaux publics ; — le transfert des prêtres insermentés détenus de la maison de la Mission dans celle des Ursulines (f° 44) ; — la demande de Raimond Joubert, ci-devant curé conventuel de Château-l'Hermitage, de faire enlever ses meubles déposés audit lieu (f° 67) ; — la restitution des meubles du sieur Baugé, ci-devant curé de Champagné (f° 140) ; etc.

L. 109. (Registre.) — 110 feuillets.

26 octobre — 26 novembre 1792. — Registre des arrêtés de l'administration centrale : arrêtés du Directoire. — Arrêtés concernant les travaux publics ; — le transport des prêtres déportés (f° 11) ; — refus du Conseil général de délibérer sur les réclamations en dégrévement de contributions de plusieurs citoyens du Mans (f° 14) ; — déclarations de revenus ecclésiastiques ; — la taxe de la viande à La Flèche (f° 17) ; — découverte de cent trois boisseaux de blé méteil au lieu de Claircigny appartenant ci-devant à l'émigré Durancher (f° 29) ; — demandes de pensions ou traitements par plusieurs individus attachés aux congrégations religieuses supprimées (f° 32) ; — dénonciation contre « des hommes qui errent dans les rues du Mans vêtus de soutanes », nonobstant la loi sur la suppression du costume ecclésiastique (f° 37) ; — traitement d'un desservant à Mareil-sur-Loir (f° 58) ; —

réparations à la maison d'arrêt de la rue des Ursulines (f° 66) ; — réorganisation du collège de La Flèche (f° 87) ; etc.

L. 110. (Registre.) — 148 feuillets.

22 novembre 1792 — 29 janvier 1793. — Registre des arrêtés de l'administration centrale : arrêtés du Directoire. — Ce registre, dont 52 feuillets seulement sont remplis, ne mentionne que le sujet des arrêtés, sans en donner le texte ; il contient aussi les interrogatoires de quelques officiers municipaux cités à la barre du Directoire (f°s 22, 43) ; etc.

L. 111. (Registre.) — 146 feuillets.

8 germinal — 2e jour complémentaire An II. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Biens séquestrés de l'émigré Thirioux Médavid (p. 3). — Radiations sur la liste des émigrés ; — adresse à la Convention nationale (p. 7). — Réquisition de chaudières pour le service des salpêtrières (p. 9). — Ordre aux réfugiés de la Vendée disséminés dans le département de la Sarthe de se retirer dans celui d'Eure-et-Loir à cause de la pénurie des subsistances (p. 11). — Envoi de grains de Bonnétable au Mans (p. 15). — Maintien provisoire du sieur Bertheraut dans la possession et jouissance de la terre de l'Épinay qui lui a été cédée par Froulay Tessé, émigré (p. 29). — Réfugiés des pays révoltés tenus de s'éloigner de vingt lieues du théâtre de la guerre (p. 30). — Délivrance des certificats de non-émigration (p. 47). — Fourniture de subsistances à l'armée de la Loire par le département de la Sarthe (p. 49). — Provision de grains destinée au district du Mans et détournée au profit du district de Mamers (p. 77). — Organisation des bureaux de l'administration (p. 111). — Radiation sur la liste des émigrés de la citoyenne des Renaudières, veuve Vanssay (p. 125). — Ouverture de souscriptions pour la construction de vaisseaux de ligne (p. 181). — Arrêtés concernant les budgets des communes, les subsistances, les demandes de pensions, les biens d'émigrés ; etc. (Le registre est pourvu d'une table alphabétique.)

L. 112. (Registre.) — 148 feuillets.

1er vendémiaire — 29 germinal An III. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Arrêtés concernant les approvisionnements, l'administration forestière, les adjudications de travaux publics, les budgets communaux, les émigrés, l'hôpital du Mans, les contributions, les armées, la maîtrise du Mans, les subsistances, la réorganisation de l'administration départementale par le représentant Genissieu, etc., etc. (Le registre est pourvu d'une table alphabétique.)

L. 113. (Registre.) — 143 feuillets.

1er floréal — 12 fructidor An III. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Arrêtés concernant le règlement de créances envers des domestiques ou fournisseurs d'émigrés, les contributions, les approvisionnements, les demandes de secours et pensions, la soumission de plusieurs chouans, notamment ceux dits *Francœur* et *Sans-Quartier* (f° 29), l'établissement des budgets communaux, le transport des dépêches, le traitement des employés de l'administration, l'organisation par le représentant du peuple Dubois-Dubais de l'administration du département (f° 65), une adresse au département (f° 96), le traitement des concierges des prisons, etc. A la date du 10 floréal an III, voici le tableau de la situation politique du département de la Sarthe que l'administration présentait à un représentant du peuple (f° 10) : « Attentats contre la sureté générale : Partout hors les villes, les chouans ravagent le territoire du département. Ils enlèvent toutes les armes, ils pillent, ils massacrent les patriotes et les fonctionnaires publics, ils contraignent les acquéreurs de domaines nationaux à leur payer les annuités et les fermiers à payer entre leurs mains le prix des baux. Ils se font remettre par les percepteurs le produit des contributions publiques, dont ils brûlent ensuite le rôle. Ils abattent les arbres de la liberté, incendient les archives des municipalités. Ils défendent sous peine de mort d'approvisionner les villes d'aucunes espèces de subsistances ou de denrées de première nécessité. Ils brisent les voitures pour en empêcher la circulation sur les routes, ils enlèvent les convois, assassinent les voyageurs ou les dépouillent de leurs effets les plus précieux et de leurs chevaux, s'ils les trouvent à leur convenance. Ils prennent les meilleurs chevaux des campagnes pour s'organiser en cavalerie, ils forcent les jeunes gens de première réquisition et même ceux de la seconde à marcher avec eux. Ils défendent sous peine de mort aux officiers municipaux d'exercer leurs fonctions ; dans quelques communes même, des officiers municipaux prêtent les mains à l'insurrection et font cause commune avec les chouans. Toutes les atrocités se commettent au nom de Louis XVII et de la religion romaine. — Force publique : hors les villes toutes les gardes nationales

sont désarmées, les municipalités n'exercent plus leurs fonctions, les lois restent sans force et sans exécution, la voix des autorités constituées n'est plus écoutée, la seule force publique disponible consiste en 2,500 hommes ou environ de troupes de ligne, répartis dans les chefs-lieux de ce vaste département; cette force armée est à beaucoup près insuffisante pour la sûreté des principaux points de communication, la circulation des convois soit militaires soit de subsistances, la protection nécessaire pour les réquisitions de grains, et la sûreté d'un magasin immense d'effets militaires situé dans la commune du Mans, lequel est évalué à trente millions. Dans les villes les gardes nationales sont mal organisées ou mal armées et à peine suffisantes pour le service de police intérieure de leur cité. — Subsistances : Toutes les villes et surtout les plus populeuses éprouvent une affreuse pénurie de subsistances. Les marchés ne sont point approvisionnés. On peut assigner pour les principales causes de cette disette d'abord que le département ne peut se fournir complètement de subsistances, ensuite que dès l'ouverture de la dernière récolte il a fourni plusieurs réquisitions pour les villes d'Alençon, de Laval, les armées de l'Ouest, des côtes de Brest ou de Cherbourg, le service des étapes ou le passage des troupes. D'un autre côté, en supposant qu'il existât quelques ressources chez les gros cultivateurs, leur égoïsme et leur cupidité se refusent à partager avec leurs frères les subsistances qu'ils possèdent au-delà du superflu. Les causes accessoires peuvent se trouver soit dans les défenses sous peine de mort qui sont faites par les chouans de fournir aux villes aucune espèce d'approvisionnement, soit dans le discrédit énorme des assignats qui engage les cultivateurs à resserrer leurs denrées pour ne les échanger que contre du numéraire. La détresse des villes ne touche point l'âme de l'habitant des campagnes : la cupidité, le vil intérêt, l'emportent sur la fraternité. — Esprit public : Les chouans professent ouvertement le royalisme et le fanatisme : leurs maximes liberticides trouvent un facile accès dans l'esprit faible et timide de l'habitant des campagnes qu'ils compriment encore par la terreur. Leurs suggestions perfides ont même fait quelques prosélytes parmi les habitants des villes où il se rencontre aussi des malveillants. Les chouans, c'est-à-dire des fanatiques royalistes, profitent du moment de détresse générale pour égarer partout l'opinion sur les avantages du gouvernement républicain, dont ils font un odieux parallèle avec l'ancien régime. Ils montrent du pain à ceux qui en manquent, et en promettent à ceux qui veulent embrasser leur parti. — Causes du mal et moyens de l'atténuer : Le département de la Sarthe compte encore une grande majorité de bons citoyens, zélés pour le soutien et la prospérité de la République, mais l'administration du département, entravée par la loi du 14 frimaire, n'a pu jusqu'au 28 germinal soutenir leur énergie ni déployer celle qui eût convenue dans ces circonstances. Aujourd'hui que le mal est à son comble sa voix et l'autorité qui lui est restée sont insuffisantes pour apporter le remède convenable. Les administrations de district, isolées entre elles jusqu'à ce jour et n'ayant à leur disposition que des moyens trop faibles pour arrêter les progrès d'un mal aussi rapide, n'ont pu lui opposer une résistance efficace : ce sont moins les causes du mal qu'il s'agit maintenant de chercher que le moyen d'y apporter un prompt remède. La confiance et la persuasion sont sans doute des moyens salutaires, il est important de les employer, mais il ne l'est pas moins de déployer l'appareil de la force publique. La confiance et la persuasion peuvent ramener au sein de la patrie ceux qui ne sont qu'égarés, mais ces moyens ne suffisent pas contre les malveillans, et il faut les réduire au silence ou punir leurs tentatives contre révolutionnaires. C'est alors que la force publique est indispensable. D'après cet aperçu du mal, des causes qui l'ont opéré, et des moyens de répression, l'administration du département de la Sarthe est dans l'opinion qu'il est nécessaire de cantonner dans l'étendue desdits territoires au moins dix bataillons de troupes de ligne aidés de quelques détachements de cavalerie... »

L. 114. (Registre.) — 190 feuillets.

18 fructidor An III — 8 ventôse An IV. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Arrêtés concernant l'administration du département, les ateliers d'armes, les assemblées primaires, l'approvisionnement des armées, les contributions, les évasions de détenus, l'emprunt forcé, la gendarmerie nationale, les gardes-forestiers, les hospices du Mans, de La Ferté, de Sillé, l'habillement des troupes, les juges de paix, le jury d'accusation les imprimeurs, les prêtres réfractaires, etc., etc. (Ce registre est pourvu d'une table alphabétique.)

L. 115. (Registre.) — 186 feuillets.

8 ventôse An IV — 28 vendémiaire An V. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Arrêtés concernant les émigrés, les assemblées primaires, les arbres de la liberté, l'approvisionnement des armées, l'administration du département, les créances sur les émigrés, la chasse aux loups, les dégrèvements de con-

tributions, les domaines nationaux, les déserteurs, l'emprunt forcé, les écoles centrales, la fabrication des étamines à pavillon, la garde nationale, les gardes champêtres, les hospices de Ballon, Mamers, La Ferté, La Flèche, Le Lude, Le Mans, l'instruction publique, le traitement du bourreau Jouanne, les magasins militaires, la navigation, la sûreté publique, la taxe du pain et de la viande, etc., etc. (Ce registre est pourvu d'une table alphabétique.)

L. 116. (Registre.) — 236 feuillets.

1er brumaire — 21 thermidor An V. — Registre des arrêtés de l'administration centrale.— Arrêtés concernant les artistes dramatiques, les archives des districts, les assemblées électorales, les émigrés, les budgets communaux, les colonnes mobiles, la chasse aux loups, les condamnés aux fers, les concierges des maisons de détention, les écoles de santé, les enfants abandonnés, les fêtes publiques, les frais de justice, les gardes forestiers, les hospices du département, le traitement du bourreau, les pensions des ci-devant ecclésiastiques, les prêtres détenus, etc., etc. (Ce registre est pourvu d'une table alphabétique.) — Au folio 166, séance extraordinaire du 19 prairial an V : « S'est présenté le citoyen Goupil, receveur général du département de la Sarthe, accompagné des citoyens Audouin, négociant à Tours, Loiré-Bermont, voiturier, demeurant à Château-du-Loir, et d'Aligny, gendarme de la brigade d'Écommoy, lequel nous a déclaré que le citoyen Cointreau, receveur préposé pour l'arrondissement de Château-du-Loir, lui adressait par la voie dudit citoyen Loiré-Bermont, voiturier, des fonds qui venaient d'être volés sur la grande route de Château-du-Loir au Mans. A l'instant le citoyen Loiré-Bermont a remis en notre présence au citoyen Goupil un paquet cacheté, duquel il a fait ouverture sur-le-champ ; il a été reconnu qu'il contenait un bordereau des valeurs que le citoyen Cointreau lui adressait, consistant savoir : en quinze sacs de 1200 livres chacun = 18000 livres ; quatre cents pièces de trente sous = 600 livres ; cinq cents pièces de vingt-quatre sous 600 livres ; sept cents pièces de quinze sous = 525 livres ; mille pièces de douze sous = 600 livres ; mille pièces de six sous = 300 livres ; quatre mille sous marqués = 300 livres ; cent cinquante-trois pièces de cinq livres un sou trois deniers = 784 livres 11 sous 3 deniers ; huit pièces d'or de chacune 24 livres = 192 livres ; un petit écu de trois livres ; en monnoye de cuivre quarante-six sacs de chacun vingt-cinq francs = 1150 livres ; appointement en monnoye de cuivre = 7 sous 9 deniers ; et le surplus en pièces de dépense, au nombre de cinq, formant ensemble 1945 livres un sou ; lesquelles sommes réunies présentent un total de vingt-cinq mille francs. Le citoyen Goupil nous a déclaré que, sur le montant ci-dessus, le citoyen Loiré-Bermont ne lui a remis que quarante-deux sacs de chacun vingt-cinq francs en monnoye de cuivre, formant ensemble la somme de mille cinquante livres, que le surplus avait été volé. Il a été déclaré par les citoyens Audouin, Loiré-Bermont et d'Aligny, gendarme escortant la voiture, que quatre hommes armés à eux inconnus ont fait feu sur eux au bas du Tertre-Rouge, près l'arche de Belle-Œuvre, distance d'une grande lieue du Mans, qu'ils ont tué le cheval qui conduisait la voiture, qu'ils ont forcé un coffre-fort, dans lequel étaient renfermées les valeurs en espèces d'or, d'argent et de billon, ci-dessus détaillées, qu'ils les ont volées, et en outre trois mille deux cents livres appartenant au citoyen Loiré-Bermont, voiturier ; que le cheval appartenait aussi audit voiturier, et qu'il était de la valeur de six cents livres. Demandé au citoyen d'Aligny, gendarme, pourquoi il était seul pour escorter ladite voiture, a répondu qu'ils devaient être deux, mais que le brigadier avait donné ordre à son camarade de conduire des prisonniers à Château-du-Loir. »

L. 117. (Registre.) — 185 feuillets.

22 thermidor An V — 22 nivôse An VI. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Arrêtés concernant les budgets communaux, l'administration des biens nationaux, l'impression des adresses ou circulaires à envoyer dans le département, l'arrestation de quatre déserteurs à Saint-Jean-de-la-Motte (f° 36), la liquidation de créances sur les émigrés, les gardes nationales et colonnes mobiles, les enfants abandonnés, etc., etc.

L. 118. (Registre.) — 234 feuillets.

23 nivôse — 9 fructidor An VI. — Registre des arrêtés de l'administration centrale.—Arrêtés concernant la restitution à la commune de La Flèche de canons et de munitions provenant de dons patriotiques de ladite commune (f° 3), l'interdiction des travestissements, les budgets communaux, les entreprises de travaux publics, les écoles centrales, le traitement des instituteurs et institutrices, les radiations sur la liste des émigrés, l'enlèvement par les chouans et la destruction des rôles de plusieurs perceptions (f° 79), les concierges des maisons d'arrêt suspendus pour avoir mal exercé leurs fonctions (f° 103), les nominations de gardes champêtres, les biens séquestrés, etc. etc.

L. 119. (Registre.) — 237 feuillets.

11 fructidor An VI — 5 pluviôse An VII. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Arrêtés concernant l'état de santé du sieur Lecomte, ex-curé de Sillé-le-Guillaume, détenu dans la maison d'arrêt du Mans (f° 1), les décharges et réductions d'impôt sur les particuliers, le service de l'hospice militaire (f° 19), les prêtres déportés à l'île de Ré (f° 27), la radiation du citoyen Jean Legras du Luart de sur la liste des émigrés (f° 30), la liquidation de créances sur les émigrés, l'interdiction de célébrer les fêtes connues sous le nom d'*assemblées* à des époques prises dans l'ancien calendrier (f° 79), la suspension de plusieurs agents municipaux (f° 111), plusieurs radiations d'émigrés ou maintien de leurs noms sur la liste, etc.

L. 120. (Registre.) — 228 feuillets.

7 pluviôse — 7 messidor An VII. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Arrêtés concernant les émigrés, le débit de la poudre à canon, la nomination de plusieurs instituteurs (f° 28), les décharges et réductions d'impôts, les mainlevées et séquestres de biens d'émigrés, la déportation du citoyen Ahier, prêtre insermenté (f° 110 et 130), l'arrestation du sieur Plessis, ci-devant sacriste à Rouillon (f° 126), le maintien sur la liste des émigrés des frères Gillebert des Arcis (f° 134), les budgets communaux, etc.

L. 121. (Registre.) — 223 feuillets.

7 messidor An VII — 14 nivôse an VIII. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Arrêtés concernant les émigrés, la formation des gardes territoriales (f° 16), les gardes champêtres, les entreprises de travaux publics, l'armement des colonnes mobiles (f° 55), la fermeture d'une école à Saint-Remy-des-Monts (f° 58), les réparations à faire au moulin ci-devant aux moines, commune de Saint-Pavace (f° 70), la désignation d'un certain nombre d'ôtages nobles qui répondront des troubles commis dans le département (f° 76), les amendes imposées auxdits ôtages (f° 85), les concierges des maisons d'arrêt du Mans (f° 120), la succession du sieur Mortier Duparc, prêtre déporté (f° 133), les indemnités aux cultivateurs éprouvés par la guerre, la réunion au Mans de plusieurs brigades de gendarmerie (f° 172), l'enlèvement de leurs armes à toutes les personnes connues pour incivisme (f° 185), les dépenses pour les prisons du département (f° 192), la résidence des otages au Mans (f° 195), etc.

L. 122. (Registre.) — 108 feuillets.

15 nivôse — 16 floréal An VIII. — Registre des arrêtés de l'administration centrale. — Arrêtés concernant le transfert des archives du canton d'Écommoy dans la commune du Mans (f° 3), la succession de Gaspard Jouffroy Gonsans, ci-devant évêque du Mans, mort à Paterbornn, en Westphalie (f° 6), les décharges d'impôts, le serment de fidélité prêté par les fonctionnaires à la constitution (f° 29), la taxe somptuaire du citoyen Yves Besnard, ex-administrateur du département de la Sarthe (f° 62), l'évasion d'un prisonnier de la maison d'arrêt de l'Évêché (f° 100), etc.

L. 123. (Liasse.) — 128 pièces.

1792-1793. — Correspondances et actes divers émanés des représentants du peuple en mission dans les départements de l'Ouest. — Proclamations des représentants Thirion et Philippeaux. — Adresses de la Convention Nationale. — 1er TRIMESTRE DE L'AN II : révocation des citoyens Delahaye, président du conseil général, Chicault, procureur général syndic, et d'autres membres du Conseil général, accusés d'incivisme et de sentiments contre révolutionnaires ; — nomination de commissaires pour assurer la subsistance de la ville du Mans ; — solde des troupes envoyées contre les brigands de la Vendée ; — questions posées au représentant Garnier : « Le comité de surveillance générale du département de la Sarthe, établi par le citoyen Thirion, représentant du peuple dans ce département, en vertu de son arrêté du 16 brumaire, voulant répondre aux vues de bien public qui ont déterminé son établissement, remplir les fonctions auxquelles il est appelé, et se renfermer en même temps dans les bornes de la loi, soumet au citoyen Garnier, représentant du peuple, successeur de Thirion dans ce département, ses doutes sur la nature et l'étendue des pouvoirs qui lui sont confiés, et le prie de vouloir bien les préciser et en poser et fixer les limites. Le Comité croit devoir observer que, dès le mois de mars dernier, la proximité des brigands de la Vendée ayant mis la chose publique en péril dans ce département, le Directoire de cette administration prit alors des mesures révolutionnaires pour prévenir l'incendie de son territoire, établit un comité de surveillance, et mit plusieurs particuliers en arrestation comme suspects d'incivisme et d'aristocratie. Le Conseil général du département, appelé dans le

même temps par les dangers de la République, confirma les mesures prises par le Directoire, et renouvela le comité de surveillance et de sûreté générale, et lui attribua diverses fonctions détaillées dans l'arrêté du 7 avril ci-joint. La nécessité, le salut public, furent alors les seules lois qui autorisèrent ce comité, dont l'existence a été depuis tolérée dans ce département et dans les autres où il en a été créé de semblables.....; » — nomination de plusieurs membres du Conseil général de la Sarthe en remplacement d'autres qui n'avaient pas accepté; — les habitants de La Fresnaye se plaignent de manquer de pain; — rapport du citoyen Le Carpentier, représentant du peuple dans le département de la Manche, sur le siége de Granville; — arrestation du citoyen Mersan, prévenu d'avoir excité, dans la ville de Sablé, le bataillon du Mans à la révolte; — formation d'un corps de cavalerie; — ordre de pratiquer des visites domiciliaires dans la ville du Mans chez tous les individus suspects d'avoir favorisé les rebelles et de leur donner asile. — 2e TRIMESTRE DE L'AN II : lettres du citoyen Levasseur, député de la Sarthe à la Convention, adressées au citoyen François, représentant du peuple dans le département d'Ille-et-Vilaine, et datées de Paris, les 6, 7 et 11 ventôse an II : « Je reçois toujours, mon ami, de tes nouvelles avec le plus grand plaisir; je t'avoue que je me défie non de ton moral, mais de ton physique. Ce n'est pas un délassement d'aller en commission, surtout dans le pays où tu es. Ma foi, partout on a bien du mal, et on est bien embarrassé. Trois espèces d'hommes nous travaillent en tous sens : les ambitieux, les modérés devenus patriotes, et les aristocrates masqués du patriotisme. Que demandent les premiers : ôte-toi de là que je m'y mette. Que veulent les seconds : faire oublier leur modérantisme passé en fixant les yeux et l'attention du peuple sur les vétérans de la révolution qu'ils accablent de calomnies. Les derniers veulent toujours la contre-révolution : pour y parvenir ils sont *ultra*, et chemin faisant tombent sur les patriotes par haine et par vengeance. Mon ami, ces trois espèces dominent dans la société populaire du Mans : Thirion et Garnier y ont été traités avec mépris. La *députation de la Sarthe est usée* : *nos mains laissent échapper le pouvoir par un trop long usage : le peuple qui nous l'a confié est là pour nous l'ôter* (Vifs appl.). D'autres m'ont dit que c'était de la Convention dont on parlait. J'ai été rayé de la Société, qui n'avait aucune confiance dans mon patriotisme, ma probité et mon honneur. Le lendemain cet arrêté fut rapporté, et il fut décidé que l'on m'enverroit les griefs pour y répondre. Dans la même séance il fut arrêté de faire une adresse à la Convention, aux jacobins et aux 48 sections, *approbative de la conduite patriotique de Philippeaux et de la vérité qu'il avait mis dans son rapport sur la Vendée*. Ces pièces *intéressantes* ne sont pas encore arrivées. Garnier a fait un voyage à Paris, il est décidé à mettre à la raison ces scélérats qui se sont démasqués après l'avoir cruellement trompé. Ils ont de nouveau dénoncé les administrateurs pour avoir entretenu des intelligences avec les chefs des brigands, et cette affaire devient très délicate si Garnier les met en état d'arrestation : ils se présenteront comme des patriotes opprimés pour avoir dénoncé des administrateurs fédéralistes et contre-révolutionnaires. Ainsi ils se flattent que leur acharnement sera un brevet d'impunité. Il faut de la prudence; tu sais, mon ami, que j'ai toujours cru les administrateurs bien coupables, je sais aussi que ce n'est pas l'amour brûlant de la liberté qui anime leurs ennemis : il faut rendre justice à chacun. Je te remercie de ton empressement à mettre à exécution l'arrêté du Comité de salut public. Je crois qu'il y a un malentendu, que mon cheval a été conduit au Mans au *dépôt* et non chez moi. Le reçu de Bissy n'est pas de mon beau-frère, et je ne serois pas étonné que ces messieurs ne fissent voyager mon cheval. Tu peux charger de le faire remettre à mon beau-frère, Goué de la Faverie, président du district; je l'ai vu à Paris, où il est venu pour des subsistances. Il n'est pour rien dans ce qui se fait à la Société; tu m'obligeras de lui écrire pour lui donner cette *réquisition*, et sans retard, car à force de faire travailler mes chevaux pour aller chercher des blés, ils ont déjà fait périr une de mes juments, ce qui est pour moi une grande perte. Mon ami, souviens-toi que tu n'es point fort, et que tu as besoin de ménagement. Valflambert est en état d'arrestation à Rennes : c'est un tour que les Philippotins lui ont joué. Si tu peux lui faire rendre prompte justice, je t'invite à le faire. Salut et fraternité : Levasseur. » — « Tu sais, mon ami, que Philippeaux et Vincent se traitèrent assez mal dans un dîner que nous donnait Valflambert : de là tant de dénonciations et l'arrestation de Vincent. Tu connais l'esprit qui dirige la Société du Mans. Valflambert il y est fort maltraité. Aujourd'hui ce Valflambert est en arrestation à Rennes, et dénoncé par Buquet, fils de cet administrateur du Mans si aristocrate et si bête. Le fils créature de Valence, le fils connu au Mans par l'impudence avec laquelle il se disoit aristocrate, a dénoncé Valflambert, dont les Philippotins ont juré la perte. Je ne connois pas le fond de l'affaire, mais je ne puis croire que Valflambert soit un contre-révolutionnaire, je le crois victime d'une faction. Informe-toi de cette affaire qui se poursuit devant une commission militaire à Rennes, et fais-lui rendre jus-

tice s'il est encore temps, car il m'écrit comme un homme qui est condamné. Salut et fraternité : Levasseur. » — « Un malentendu, mon ami, retient mon cheval dans les écuries du département où il a été conduit, et non chez moi. Un mot de ta part à Legoué de la Faverie, qui est prévenu, me le fera rendre. J'en suis d'autant plus pressé qu'une de mes juments est morte de fatigue, allant chercher des grains pour mes concitoyens. Je voudrais laisser reposer l'autre. La députation de la Sarthe a été traitée à la société du Mans avec le dernier mépris. J'y ai été calomnié sous tous les rapports. Garnier est informé du tout. Je prévois que l'affaire des détenus tournera mal pour eux : ils ont des torts et leurs ennemis sont implacables. Donne-moi des nouvelles de ta santé : c'est toujours une de mes inquiétudes. Salut et fraternité : Levasseur. » — Arrêtés du représentant Garnier sur le recrutement des troupes et le service militaire, sur la loi du maximum ; — mesures de sûreté pour surveiller les femmes rebelles détenues à la Mission ; — soulèvement dans une des communes du district de Fresnay. — 3e TRIMESTRE DE L'AN II. — Le citoyen Hamard, ci-devant secrétaire général du département, réintégré dans ses fonctions ; — ordre d'arrestation contre le citoyen François Herbelin, ex-noble et ci-devant prêtre, curé de la commune de Melleray, district de Lassay, département de la Mayenne, dont le signalement est ci-joint ; — répression des pillages et dégâts dans les forêts. — 4e TRIMESTRE DE L'AN II. — « Nous, représentant du peuple, considérant que, depuis que nous avons cassé et renouvelé la société populaire d'Alençon, elle n'est composée que de sans-culottes énergiques et vertueux mais sans fortune ; que le lieu de leurs séances est entièrement dénué de ressources et de moyens pour y recevoir le peuple, et par cela même sans galerie ; que les séances sont sans spectateurs, et que le peuple, qui partout porte l'encouragement et l'énergie, se trouvant absent, entraîne par cette absence même une sorte d'inertie et de découragement qui a constamment influé sur la société, et voulant lui donner cette consistance et cette influence morale qui rejaillit sur toutes les classes politiques de la Société ; arrêtons... » qu'il sera fourni à ladite société la quantité de bois nécessaire pour construire une *Jacobinière* avec tribunes et gradins où elle puisse tenir avec dignité ses séances, et le peuple y assister commodément. Signé : Garnier ; — arrêtés de Garnier concernant les troubles au sein de la société populaire du Mans, concernant les réfugiés de la Vendée ; etc. etc.

L. 124. (Liasse.) — 266 pièces.

An III. — Correspondance et actes divers émanés des représentants du peuple en mission dans les départements de l'Ouest. — 1er TRIMESTRE DE L'AN III. — Organisation de l'administration du district du Mans et des diverses autorités constituées ; — arrêté concernant la chouannerie ; — concernant l'instruction des habitants des campagnes et la publication exacte des pièces officielles ; — organisation au Mans d'un comité révolutionnaire de surveillance composé de douze membres dont on donne les noms ; — formation d'une commission des subsistances ; — réquisitions de fourrages pour les armées ; — fourniture de denrées de première nécessité à l'hôpital du Mans ; — choix des élèves de l'école normale ; — difficultés qu'éprouvent les malheureux à se procurer des chaussures et surtout des sabots ; — plaintes amères des réfugiés de la Vendée sur les secours insuffisants et inégaux qu'ils reçoivent ; — mise en liberté de François Le Cornué, ci-devant curé de Ligron, qui a prêté serment et manifesté les sentiments les plus patriotiques ; — ordre de tirer des prisons et d'affecter au service de la marine les jeunes gens arrêtés pour s'être trouvés dans des attroupements ; — organisation des justices de paix dans les cantons ; — mise en liberté de plusieurs détenus, entr'autres de François Renusson du Hauteville ; — organisation de gardes nationales pour réprimer la chouannerie ; — ordre de raser les bois, taillis, buissons, etc. pouvant servir aux embuscades des rebelles ; — mise en liberté du citoyen Vollaige-Vaugiraud, qui a prêté serment de se conformer aux lois révolutionnaires. — 2e TRIMESTRE DE L'AN III. — Équipement des troupes ; — ordre de dresser le tableau de toutes les personnes qui sont en état d'arrestation ; — proclamation du représentant Génissieu aux patriotes appelés à la défense du département de la Sarthe ; — arrêté du représentant Dubois-Dubais qui suspend les séances de la société populaire du Mans et ordonne d'apposer les scellés sur ses registres et papiers ; — modifications dans les autorités constituées du Mans ; — proclamation du représentant Dubois-Dubais au sujet des troubles produits par l'exercice du culte. — 3e TRIMESTRE DE L'AN III. — Arrêté autorisant l'administration du district du Mans à prendre des grains, en cas de famine, dans les magasins militaires ; — arrêté concernant la mise en vente des propriétés nationales, notamment des églises ; — négociations avec les chefs des chouans ; — nouveaux remaniements dans l'administration du district du Mans ; — arrêté concernant

l'emploi des objets ou animaux domestiques pris sur les chouans; — nomination de commissaires pour assurer les réquisitions de grains; — élargissement des prêtres détenus au ci-devant évêché du Mans; — pacification avec les chouans et arrêtés destinés à la rendre durable et à prévenir toute tentative nouvelle de rébellion; — organisation du directoire du département de la Sarthe; — désarmement des individus qui ont participé à la tyrannie d'avant le 9 thermidor; — secours à des prêtres détenus et mis en liberté depuis le 7 thermidor; — arrestation de vingt-deux individus pour faits de violence commis au Mans pendant le règne de la terreur et de l'anarchie. 4e TRIMESTRE DE L'AN III. — Formation du bureau de conciliation au Mans; — secours aux filles-mères; — réclamations de divers individus incarcérés sous prétexte de terrorisme; — élargissement d'un certain nombre de détenus; — emploi des chevaux capturés sur les chouans; perquisitions chez les imprimeurs du Mans à l'effet de saisir tous imprimés, adresses ou proclamations anti-républicaines qui pourraient être découverts; etc. etc.

L. 125. (Liasse.) — 3 cahiers, 50, 91 et 106 feuillets.

1791 — an III. — Correspondances entre l'administration centrale et l'administration du district de Mamers. — Voici d'après les tables l'indication des lettres principales : 1er cahier, comprenant les années 1791 (mois de janvier, septembre et décembre), 1792 et 1793 : lettre qui enjoint au district de faire faire un état des juments poulinières dans les communes de Marolles, Roullée, Blèves, Courgains et Louze (14 janvier 1791); — lettre relative à la préparation et réparation des maisons d'arrêt et de justice (10 décembre); — lettre qui demande des renseignements sur les biens communaux et la manière d'en opérer le partage (30 décembre); — série de questions pour savoir comment et par qui l'instruction est donnée dans le district, et quel est le traitement des instituteurs (30 décembre); — lettre qui annonce l'ordre établi au collège du Mans, et qui invite les pères et mères à y envoyer leurs enfants (31 décembre); — envoi d'une lettre du comité des secours publics relative à un compte-rendu du nombre et de l'état des prisons (3 janvier 1792); — instruction concernant les adjudications de routes et la manière d'acquitter les payements (13 février); — lettre qui autorise l'exportation de la graine de trêfle (16 mars); — lettre relative à l'établissement d'une maison d'arrêt dans chaque chef-lieu de canton (22 mars); — lettre qui invite les cultivateurs à faire servir leurs juments par de beaux étalons pour avoir des chevaux de belle race (14 mai); — acquittement du prix du loyer des maisons d'arrêt dans les chefs-lieux de canton (16 mai); — lettre portant que les gendarmes à résidence ne doivent pas être employés au transport des paquets hors les cas urgents (13 juin); — lettre qui engage les citoyens à fêter le 14 juillet en s'assemblant pour renouveler le serment fédératif (25 juin); — lettre qui invite le district à présenter ses observations sur les moyens les plus propres à améliorer l'agriculture (25 juillet); — lettre qui accuse réception de la liste d'engagement des volontaires pour le premier bataillon de la Sarthe, et qui invite le district à se montrer plus difficile sur la taille des volontaires (20 août); — lettre relative à la délivrance des armes aux troupes du département qui se portent aux frontières (3 octobre); — lettre concernant les engagements militaires (4 octobre); — lettre relative aux vexations que commettent les volontaires envers les étapiers (17 octobre); — lettre relative aux troubles et déprédations qui ont eu lieu à Lignières (10 novembre);— lettre relative à la distribution d'effets aux volontaires (26 octobre); — lettre qui détermine le prix des habillements que devront fournir les pères et mères d'émigrés (19 décembre); — lettre qui invite l'administration du district à rendre compte au département quand elle vendra parmi les biens nationaux des bâtiments propres à des établissements publics (22 décembre); — lettre relative à 4000 quintaux de grains qui ont été accordés au département, à prendre à Nantes (3 janvier 1793); — lettre qui demande un état de tous les invalides (8 janvier); — lettre relative aux indemnités accordées aux citoyens qui ont reçu des blessures le 10 août (16 février); — lettre qui enjoint au district de faire faire par tous les cordonniers pour le 1er mai au moins 510 paires de souliers (18 février); — délivrance des secours accordés aux parents des défenseurs de la patrie (20 février); — lettre concernant les citoyens qui se font remplacer dans les bataillons (25 février), — lettre concernant les souliers que doivent fournir toutes les communes et le transport desdits souliers (27 février); — lettre relative à la répartition de 5495 hommes à fournir par le département : le district de Mamers y est pour 441 (2 mars); — lettre qui enjoint aux receveurs de district de fournir un certificat de civisme (6 mars); — lettre qui enjoint de faire assembler tous les soldats volontaires de la levée de 300.000 hommes, de les payer, habiller, équiper, et armer sur le champ (27 mars); — lettre qui demande la quantité de papiers et parchemins, propres à faire des gargousses, qui peuvent exister dans les dépôts publics (4 mai); — lettre qui déclare que le silence gardé

par le district au sujet de l'envoi d'un certificat de civisme du receveur du district fait croire que ledit certificat n'a pu être obtenu, et qui invite en conséquence le district à nommer un autre receveur (26 juillet) ; — lettre concernant l'application de la loi sur le maximum du prix des grains (9 août) ; — lettre qui demande un état de tous les fonctionnaires publics non élus par la peuple (10 septembre); — lettre portant envoi de tableaux à remplir touchant la population du district (20 septembre). — 2e cahier, comprenant l'an II : lettre au sujet d'une loi qui fixe le traitement des instituteurs (26 septembre) ; — lettre touchant la recherche des militaires déserteurs (1er octobre) ; — lettre qui réclame l'établissement de comités de surveillance (4 octobre) ; — lettre qui porte que les meuniers seront payés de leur mouture en numéraire (5 octobre) ; — lettre relative à l'enregistrement des ventes faites par huissier des mobiliers appartenant à la république (28 vendémiaire) ; — lettre qui prévient le district que le département l'a dénoncé au ministre, faute par lui d'avoir envoyé son recensement (29 vendémiaire) ; — lettre qui annonce que les brigands se sont emparés de Laval ; que les autorités du Mans ont nommé un comité, avec lequel il faut correspondre activement (3 brumaire) ; — lettre portant envoi d'un arrêté du département qui met en réquisition les cendres, soufres et potasses (11 brumaire) ; — lettre relative à l'enlèvement des objets concernant les sciences et arts (22 brumaire) ; — lettre portant envoi d'une proclamation de Garnier (de Saintes), avec invitation de faire partir des cavaliers pour Avranches (22 brumaire); — lettre qui annonce que tous les cuivres, plombs, étains, existant dans les maisons nationales, sont mis à la disposition du ministre, et qui invite à faire réunir tous ces objets au district (27 brumaire) ; — lettre qui dit que les rebelles se rapprochent de la Sarthe, et qu'il faut s'unir pour les repousser (5 frimaire) ; — lettre portant envoi de tableaux relatifs aux pertes occasionnées par la grêle, les inondations, etc. (6 frimaire); — lettre relative aux réquisitions de chevaux (13 frimaire) ; — envoi d'une circulaire des commissaires de la trésorerie, relativement à la nouvelle ère des Français (21 pluviôse) ; — lettre qui annonce que le cours d'accouchement s'ouvrira au Mans le 1er floréal (28 ventôse) ; — lettre relative aux paiements des réfugiés (3 floréal); — envoi d'un arrêté du comité de salut public qui enjoint aux ci-devant nobles de quitter Paris (6 floréal) ; — lettre relative à l'établissement des écoles primaires (9 floréal) ; — lettre qui réclame le tableau des gardes des forêts du district (19 floréal); — lettre relative aux moyens de faire approvisionner les marchés (23 floréal) ; — lettre portant les vraies signatures de tous les membres du département de la Sarthe pour en éviter la contrefaçon (1er prairial) ; — lettre qui indique la maison de la Mission du Mans pour déposer les fourrages qui ont été requis par la commission des subsistances (3 prairial); — lettre qui enjoint au district d'envoyer dans le plus bref délai les papiers des individus réclamant leur inscription sur le livre de la bienfaisance nationale (24 prairial) ; — lettre qui réclame un état des maîtres de poste (25 prairial) ; lettre concernant les communautés des arts et métiers qui doivent donner aux administrations de district l'état de leur actif et de leur passif (3 messidor) ; — lettre demandant l'envoi des pièces fournies par les filles-mères qui désirent obtenir des secours (29 messidor) ; — lettre qui enjoint d'exécuter la loi sur l'établissement des agences de secours (3 thermidor); — lettre concernant le payement des réfugiés disséminés à vingt lieues du théâtre de la guerre (3 thermidor) ; — envoi d'un arrêté du département relatif à une distribution de savons (4 thermidor) ; — lettre qui réclame un état nominatif des filles-mères du district (9 thermidor) ; — lettre réclamant un état des communes indicatif du nombre des chefs de familles qui y sont domiciliés, et ce pour la formation du livre de la bienfaisance nationale (9 messidor) ; — lettre qui fixe les paiements à faire aux réfugiés de tout sexe et de tout âge (9 messidor) ; — lettre relative à une réquisition de 40.000 pots de cidre, dont le district de Mamers doit fournir 8000 (9 thermidor) ; — lettre portant envoi d'un arrêté pris par la société des Droits de l'homme d'Angers (1er fructidor); — lettre annonçant qu'il ne sera plus fait d'envoi de savons, attendu que le commerce en est devenu libre (15 fructidor) ; — lettre par laquelle le département reconnait que l'exécution d'un de ses arrêtés, qui enjoignait aux propriétaires de fournir aux marchés du beurre, est impraticable (15 fructidor). — 3e cahier, comprenant l'an III : lettre concernant le désarmement des terroristes (24 germinal) ; — envoi au district de Bellesmes des archives du district de Mamers ; (25 germinal) ; — réunion des conseils de district (25 germinal) ; — découverte de petits canons et de fusils chez un habitant de Nogent-le-Bernard (26 germinal); — extraction de l'huile de faîne (27 germinal) ; — emploi des matières de cuivre provenant des églises (29 germinal); — réquisitions de grains (1er floréal) ; — incendie du ci-devant presbytère de Neufchâtel (2 floréal) ; — établissement des écoles primaires (2 floréal); — tenue des registres de l'Etat Civil (4 floréal); — secours aux aveugles (4 floréal); — enlèvement de grains par des étrangers

(15 floréal); — mort de Louis Torret, originaire de la commune de Mamers, sous-lieutenant au premier bataillon de la Montagne, compagnie des carabiniers (23 floréal); — mesures à prendre pour assurer la pacification (27 floréal); — lettre refusant la démission du citoyen Mathurin de Lorme, procureur de la commune de Marolles, et l'engageant à étudier les lois (8 prairial); — lettre concernant les assignats démonétisés (8 prairial); — change d'assignats (28 prairial); — nomination de la municipalité de Mamers (28 prairial); etc.

L. 126. (Liasse.) — 178 pièces.

1792 — An II. — Correspondances diverses entre les administrateurs du département de la Sarthe et les administrateurs des autres départements. — Arrestation de l'administrateur Guillier dans le district de Mamers où « le fédéralisme fait de grands progrès. » — État imprimé des vaisselles d'or, d'argent doré, d'argent et bijoux, reçus à l'Hôtel de la Monnaie de Paris jusqu'au 30 novembre 1792. — Lettre de Jean-Baptiste Le Carpentier, représentant du peuple dans le département de la Manche, annonçant l'attaque infructueuse de Granville par les rebelles. — Plusieurs lettres concernant les faits et gestes des rebelles. — « Aux administrateurs du directoire : Citoyens administrateurs, vous avez vu hier le maire de Saint-Calais venir vous faire l'offrande de ces riches débris du fanatisme et de la superstition, ces vases et ces croix, auxquels les Calaisiens, il n'y a pas longtemps, attachaient une très grande importance. J'ai été nommé par la Société Populaire pour en faire le dépôt sur l'autel de la patrie; ce dépôt était fait quand je suis arrivé au Directoire, d'où j'ai été sur le champ obligé de sortir pour affaires importantes; mais je trahirais mes commettants si je n'annonçais au Directoire, au nom de la Société populaire de Saint-Calais, que cette offrande doit être regardée comme son triomphe, puisque c'est elle qui a régénéré l'esprit public et l'a élevé à la hauteur des circonstances. Vous pouvez toujours compter sur les efforts de cette société montagnarde, qui travaille à la destruction entière du fanatisme, renversera les préjugés superstitieux, et établira, malgré ses nombreux détracteurs, le maintien des droits sacrés de la liberté et de l'égalité. Le commissaire de la Société populaire de Saint-Calais : Charles Latousche. P. S. La Société populaire de Saint-Calais vient aussi de fêter la décade : un banquet fraternel et la danse viennent de prouver qu'elle ne connaît d'autre fête que celles de la fraternité, d'autre temple que celui de la liberté et de la saine philosophie. » — Les membres du comité de surveillance de Saint-Aignan demandent l'envoi des lois qui les concernent. — Le citoyen Ménard La Groye, président du tribunal criminel du Mans, offre 400 livres pour les défenseurs de la patrie. Arrêté pris par la Société populaire régénérée de Château-du-Loir en l'honneur du citoyen Viget, l'un de ses membres. — Lettre du citoyen Chaplain, de Lucé, au sujet de sa nomination à un poste qui n'est pas indiqué. — Les membres du comité de surveillance de La Ferté-Bernard réclament l'envoi des lois qui les concernent. — Le citoyen Boutroue accuse réception aux administrateurs de la Sarthe des ornements de leur bannière fédérative de 1790, et leur apprend que la Convention a ordonné mention de cette offrande à son bulletin. — Lettre du général Léchelle à la Convention contenant le récit de la prise de Mortagne et de Cholet. Désordres dont la lettre suivante, des officiers municipaux de Loué aux administrateurs du district de Sillé, contient en partie le récit : « Citoyens, la levée en masse dans le district de Sablé a occasionné à Brûlon, Chevillé, Avessé, et autres paroisses limitrophes un rassemblement considérable de contre-révolutionnaires qui crient : *Vive Louis XVII*. Ils sont aux environs de deux mille, ils ont désarmé trente des citoyens de Loué qui étaient allés ce matin pour garder Brûlon; ils menacent des choses les plus terribles. Nous vous dépêchons, citoyens, pour avoir les plus prompts secours et des forces, nous n'avons pas le temps d'en marquer davantage. » — Le citoyen Viget, de Château-du-Loir, s'agite pour faire armer le département, propose de ne laisser qu'une cloche à chaque commune et de fondre les autres pour en fabriquer des canons; — lettre dudit Viget, datée de Maubeuge, 22 mai an II, où il était allé pour procurer des armes au département; plusieurs autres lettres du même, datées de Paris, toutes relatives à l'armement. — Le citoyen Bardet aîné, administrateur du département, donne sa démission en alléguant que le moment d'ensemencer ses terres est arrivé, et qu'il est obligé de reprendre sa charrue. — La commune d'Avoise dénoncée pour être allé réquisitionner des blés dans la commune de Juigné. — Détails sur l'armée réunie à Angers et commandée par le général Fabrefond. — Le citoyen Merlin annonce aux administrateurs du département de la Sarthe que, la levée en masse, dans le district de La Flèche, ayant entraîné jusqu'aux fonctionnaires publics, et que, sur 18 instituteurs qui étaient alors au collège de La Flèche, n'en restant plus que quatre, il part pour voler au secours d'un établissement qui doit être regardé comme la richesse principale du département. — Le citoyen Lorin, administrateur envoyé à Paris, rend compte de ses démar-

ches concernant les affaires du département. — Le représentant du peuple Philippeaux écrit aux administrateurs de la Sarthe de surveiller les démarches du maire du Mans, « ce fonctionnaire amphibie. » — Extrait d'une lettre de la municipalité d'Airvault donnant des détails sur la guerre des chouans. — Lettres concernant l'approvisionnement en armes et en denrées de la ville du Mans. — Lettre du représentant du peuple Philippeaux accusant le maire du Mans d'avoir fomenté la désobéissance à la loi de réquisition, et justification dudit maire. — Factum du citoyen Jérôme Guillard à ses frères de la Société républicaine de Chartres. — Lettres concernant les opérations de la guerre contre les chouans. — Le citoyen Palloy, patriote, architecte entrepreneur, fait hommage au département de la Déclaration des droits de l'homme sur une pierre de la Bastille : il avait déjà envoyé un modèle en relief de la Bastille elle-même. — Le citoyen Panneau, officier municipal à La Flèche, dénonce des citoyens qui n'ont pas accepté l'acte constitutionnel. — Lettre du citoyen Lorin, administrateur de la Sarthe, écrite de Paris et touchant les affaires du département. — Le citoyen Leroux, administrateur du district de Tours, dénonce les magistrats du Mans pour avoir accordé 120 livres de rente à une fille qui s'est laissé faire un enfant. — Envoi de mille quintaux de farine par la municipalité du Havre à celle du Mans. — Envoi par les administrateurs du Pas-de-Calais d'une adresse adoptée par la Société populaire d'Arras. — Procès-verbal des signes caractéristiques auxquels on peut reconnaître la falsification d'assignats de cinq livres, de la création du 1er novembre 1791. — Lettres relatives aux mouvements de l'armée des brigands. — Plan de travail, de surveillance et de correspondance, proposé par le comité de Salut public aux représentants du peuple, députés près les armées. — « Au Mans, le 4 mai 1793 : citoyens administrateurs, le comité de surveillance de cette ville croit devoir vous donner avis qu'il a reconnu dans l'esprit public un grand mécontentement de la conduite que vous tenez depuis huit à dix jours à l'égard des détenus pour incivisme. Il dit hautement, ce public, que vous protégez les grands coupables, et qu'il suffit d'être riche ou d'avoir appartenu à une caste cy-devant privilégiée pour être innocenté ; qu'il a remarqué que depuis cette époque tous vos soins se bornent à atténuer leurs crimes. C'est avec douleur que nous vous reportons ces bruits qui se propagent, et ne tendent à rien moins qu'à vous ôter la confiance sans laquelle il est difficile de faire aucun bien. — Parmi les faits que nous avons pu recueillir et qu'on vous reproche, on cite les dispositions favorables dans lesquelles on dit que vous êtes à l'égard des deux Neveux, Bodereau, La Venterie, Lambert et autres.... Le comité est loin de croire à ces assertions, mais elles se répandent, et peuvent causer des événements fâcheux. Les temps sont difficiles, ce n'est qu'autant que vous vous montrerez aussi impartiaux qu'impassibles que vous pourrez conserver la confiance dont vous avez besoin pour fixer dans cette ville la sûreté des personnes et des propriétés. Ce n'est qu'en vous montrant inexorables envers les ennemis de la Révolution que vous obtiendrez cette confiance prête à vous échapper. Les membres composant le comité de surveillance de la commune du Mans. » (Suivent les signatures.) — Lettres concernant la trahison de Dumouriez. — Lettre du procureur général syndic de la Sarthe, écrite de Paris, et donnant des détails sur la situation (26 février 1793). — Adresse des pensionnaires du collège de La Flèche aux administrateurs du département : ils annoncent que les Muses n'obtiennent plus leurs hommages exclusifs et qu'ils apprennent à sacrifier sur l'autel de la patrie. — Avis que Pierre-Bernard Vazilières, secrétaire du district de Lavaur, a été accusé à tort, et qu'on doit lui laisser sa liberté. — Correspondance du citoyen Constantini avec le citoyen Monge, ministre de la marine, concernant les approvisionnements des arsenaux de la marine. — Réponse du citoyen Roland à une adresse des administrateurs de la Sarthe. — Lettre aux administrateurs de la Sarthe. — Lettre aux administrateurs du département : « Paris, ce 17 janvier 1793, l'an II de la République. Chers concitoyens et anciens collègues, vous apprendrez sans doute par les journaux qui vous parviendront en même temps que notre lettre de quelle manière les trois questions relatives au ci-devant Roi ont été posées : 1° On a déclaré à l'unanimité que Louis était coupable ; 2° une grande majorité a décidé que le jugement serait sans appel. Hier 16, la séance a commencé à dix heures du matin ; après bien des débats de la part du côté droit de l'assemblée, l'appel nominal a commencé à sept heures du soir pour décider quelle peine serait appliquée aux crimes de Louis. L'appel de la première moitié des membres a duré 12 heures ; à 7 heures du matin aujourd'hui il y avait 260 voix pour la peine de mort, et 150 pour la réclusion ou le bannissement. Nous pensons que l'appel nominal durera environ 24 heures, parce que presque tous les membres motivent leurs opinions. On croit que, dans le cas où la peine de mort passera, on agitera la question de savoir *quand l'exécution aura lieu*.... Le côté droit s'est bien dévoilé dans cette circonstance, et quoique nous n'ayions jamais partagé ses opinions hypocrites, nous n'aurions jamais cru qu'il eut porté le *feuillantisme* aussi loin....

Nous sommes très fraternellement vos concitoyens : Boutroux, Froger, Plisson.... Nous étions 9 de la députation lorsqu'elle a été appelée, 8 ont voté pour la peine de mort. *Chevalier a dit que Louis ne mériterait que la déchéance.* Salmon était sorti, il votera au réapel des absents. » Dans la lettre, un petit papier porte ces mots : « Ce 17, à midi, en séance. — On compte 360 voix pour la peine de mort. Boutroux. »— Autre lettre dudit Boutroux, du 20 janvier. Il annonce la sentence, et ajoute : « Tel est le résultat d'une affaire qui attire tous les regards de l'Europe. Le peuple français doit maintenant, par une attitude fière et imposante, apprendre à tous les despotes que le voile superstitieux qui environne leur trône est déchiré, et qu'il saura défendre sa liberté contre leurs attentats avec autant d'énergie que ses représentants en ont mis à le venger des crimes de son Roi. » — Opinion motivée de Louis Salmon, député de la Sarthe, sur la peine à infliger à Louis Capet : il votait pour la réclusion du Roi pendant la guerre et son expulsion après la paix ; etc.

L. 127. (Registre.) — 1 registre, 19 feuillets.

1791. — Registre de correspondance de l'administration centrale. — Bureau du bien public. — Demande de renseignements pour former des établissements relatifs soit à l'enseignement, soit à l'art de guérir (folio 4). — Mesures relatives aux registres de l'état civil (folio 11).

L. 128. (Liasse.) — 364 pièces.

1791. — Minutes de la correspondance de l'administration centrale. — JANVIER : choix d'un local pour le tribunal criminel ; — nomination d'un desservant à la paroisse de Saint-Jean-de-la-Motte, « où le fanatisme des dissidents exerce les plus grands ravages ; » — le directoire de Saint-Calais invité à fournir régulièrement des avis et observations ; — lettre au ministre de l'intérieur, en date du 25 janvier : « Dans notre département, monsieur, la disette de prêtres assermentés oblige impérieusement de cumuler plusieurs fonctions publiques sur quelques ecclésiastiques, qui par ce moyen rendent un double service et sont d'autant plus précieux à la patrie. Plusieurs principaux de petits collèges et plusieurs chapelains d'hôpitaux font en même temps fonction de vicaires dans les paroisses où ils sont établis. Le revenu de ces places de principaux et de chapelains est communément de 5 ou 600 livres, terme moyen. — Pouvons-nous autoriser ces ecclésiastiques à toucher à l'entier le traitement des deux places qu'ils occupent, ou doivent-ils subir une réduction sur le traitement de vicaire dont ils n'exercent les fonctions que subsidiairement à celles de chapelain ou de principal de collège ?... Nous vous prions, monsieur, de vouloir bien nous donner le plus tôt possible une décision, qui influera sur le parti que désirent prendre plusieurs de ces ecclésiastiques. Nous serions charmés de pouvoir faire cesser promptement leur incertitude ; » — autre lettre, même date, au directoire du district de Sablé : « Nous répondons, messieurs, confidentiellement à votre lettre confidentielle relative au remplacement d'un chapelain de l'Hôtel-Dieu de Sablé. En rendant justice aux vues de prudence et de bien public qui dirigent votre opinion à cet égard, nous pensons qu'avec de justes tempéraments on peut éviter les dangers que vous craignez. Le seul point essentiel est que les malades, sœurs et autres commensaux de votre Hôtel-Dieu, puissent entendre si bon leur semble la messe d'un prêtre non sermenté et recourir à lui pour la confession et les sacrements. Tout cela peut se concilier aisément avec la nomination d'un chapelain assermenté, ainsi que vous en convaincront les conseils donnés aux sœurs par M. le Procureur général syndic dans sa lettre ci-jointe, qu'il vous prie de cacheter et de faire remettre à la supérieure de l'Hôtel-Dieu après en avoir pris lecture. Il y a lieu de croire que cette lettre rassurera les craintes de ces sœurs et les déterminera à continuer leurs fonctions, malgré le remplacement de leur chapelain. Si, contre toute attente, elles se coalisoient pour sortir, la municipalité se donneroit les mêmes mouvements que celle du Mans qui a bien su remplacer les sœurs de l'Hôtel-Dieu de cette ville. Il est donc indispensable de remplacer promptement le chapelain actuel. Dès que son refus persévérant du serment nous est connu, nous ne pouvons pas nous dispenser de vous recommander instamment à son égard l'exécution de la loi. — Que le chapelain soit ou non à la nomination des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, ou de la municipalité, ou à la nôtre, peu importe. Nous nommerons ou confirmerons provisoirement celui qui nous sera présenté par ces deux administrations locales. On nous annonce que M. l'abbé Hachard réunira tous les vœux. S'il en est ainsi, ce sera le meilleur et plus sûr moyen de le conserver à Sablé comme vicaire ; sa qualité de chapelain sera néanmoins la principale, attendu qu'on ne peut faire à demi les fonctions de chapelain d'un hôpital !... » ; — sort des offices de notaires royaux ; — rédaction d'un prospectus élogieux sur le district du Mans ; — confection d'un plan distributif des Jacobins et Cordeliers du Mans ; — renvoi de plusieurs sœurs des hôpitaux du Mans ; — FÉVRIER : service des églises de Sainte-Croix

et de Saint-Pavin des Champs; — suppression du traitement du vicaire de Lavernat; — mesures contre les prêtres qui ont rétracté leur serment; — libre circulation des grains; — enlèvement d'une voiture de blé à Saint-Cosme. — MARS : application de la loi touchant le séquestre des biens des émigrés; — plaintes contre la garde nationale de Loué qui fait des excursions à deux lieues autour du bourg pour donner la chasse aux prêtres non sermentés, qui trouble l'office divin, et fait fuir les prêtres avant l'heure de l'office; — fermeture des églises de Saint-Pavin, Sainte-Croix et Saint-Georges, où officiaient des prêtres non sermentés; — mesures pour protéger contre le fanatisme les curés d'Auvers-le-Hamon et de Souvigné; — attroupement qui se porte chez la dame de Louvigny sous prétexte d'accaparement, et menace de la maltraiter; — envoi de prêtres sermentés aux paroisses de Saint-Georges-du-Plain et Saint-Pavace, encore dirigées par des prêtres non sermentés; — diminution des revenus du collège de l'Oratoire, au Mans; — annulation de la nomination de M. Bazin à la place de procureur syndic du district de Mamers; — destruction du monument élevé à Malherbe dans une chapelle de Marçon. — AVRIL : traitement des prêtres qui sont à la Mission; — libre circulation des grains à Bonnétable; — dénonciation comme pertubateur contre le sieur Baumont, curé de Bazouges; il se réfugie à Angers. — MAI : signalement des accusés échappés des prisons à Avignon. — JUIN : nomination d'un commandant de la garde nationale pour la ville et le canton de Bonnétable; — célébration de l'anniversaire du serment fédératif au 14 juillet. — JUILLET : établissement des administrations départementales à l'abbaye de la Couture; — Julien Rouillard, fabricant de faux assignats de cent sous, condamné à mort par le tribunal criminel du Mans; on réclame au ministre de l'Intérieur « l'instrument capital » nécessaire pour exécuter les sentences du tribunal; — arrestation du sieur Jean Penloup, accusé de complicité dans l'insurrection d'Evron; — publication de l'acte du corps législatif qui déclare la patrie en danger. — AOUT : mesures touchant la déportation des prêtres non sermentés du département; — formation d'une convention nationale; — adresse du Conseil général de la Sarthe à l'Assemblée Nationale; — acquisition par le département de la maison de la Couture; — adresse à l'Assemblée nationale réclamant des secours pour le département, dévasté par des pluies excessives et des inondations prodigieuses; — émeute à Saint-Calais le jour du rassemblement des gardes nationaux du canton; — le conseil général du département blâme ceux de ses membres qui s'absentent; — tenue des assemblées électorales; — ventes de bois nationaux; — arrêtés touchant la déportation des prêtres insermentés. — SEPTEMBRE : ordre de placer des sentinelles à toutes les issues de la ville du Mans, afin de s'opposer à toute sortie de chevaux d'émigrés, de luxe ou de commodité; — les propriétés de Madame Godard d'Assé menacées du pillage, si elle ne verse pas dans les 24 heures une somme de 1200 livres, pour les volontaires qui se dévouent au service de la patrie; — dépôt à Angers des prêtres insermentés; — lettre au ministre de l'intérieur : « La déportation anticipée de nos prêtres insermentés, monsieur, nous jette dans un embarras dont nous vous prions de vouloir bien nous tirer le plus promptement possible. Voici les faits : Le 27 août dernier, une forte émeute populaire nous a déterminés, pour éviter des malheurs, à arrêter la déportation de tous les prêtres qui étaient reclus dans un séminaire près Le Mans. Un de nous fut chargé d'aller concerter avec les administrateurs de Maine-et-Loire et de Loire-Inférieure des mesures de transport de ces prêtres jusqu'à Nantes. Il partit sur le champ, et a rempli sa mission.... Informés par les journaux que la loi de déportation exceptait les sexagénaires et infirmes, nous avons pris le trente août dernier un arrêté conforme à cette loi pour suspendre l'effet des mesures de notre arrêté du 27, qui excèdent la loi. Nous avons adressé le dernier arrêté par un courrier au district de La Flèche, notre ressort, et à l'administration du département de Maine-et-Loire, en priant cette administration de recevoir les déclarations de nos prêtres lors de leur transport à Angers et de leur faire délivrer des passeports en exécution de la loi que nous avons reçue hier après midi.... L'administration de Maine-et-Loire nous répond qu'elle ne reçoit nos prêtres qu'à titre de dépôt, en attendant que nous ayons statué bien vite sur leur sort, et qu'elle va les garder en réclusion à Angers... Nous lui répliquons que nous ne croyons pouvoir rien statuer sans vous avoir consulté, monsieur, ainsi que l'Assemblée Nationale »...; — plusieurs gardes nationaux du Mans refusent de concourir avec la gendarmerie nationale à la translation des accusés au tribunal criminel. — OCTOBRE : envoi d'armes et munitions dans le département; — ouverture d'une école gratuite pour les enfants des classes laborieuses; — projet de transformation en séminaire du ci-devant palais épiscopal; — le Directoire demande à la Convention nationale la musique et le chant de l'hymne des Marseillais pour la fête décretée à l'occasion de la conquête de la Savoie; — vente des meubles du citoyen Duchesne Chedouet, réputé émigré; — destruction des armes du ci-devant seigneur de Champagné, qui se trouvent dans

l'église du lieu ; — Lettre de Bazin, procureur syndic du district de Mamers, qui proteste contre les accusations dont il est l'objet ; — blâme contre le sieur Collet, commissaire pour la recherche des chevaux des émigrés et autres. — NOVEMBRE : lettre au ministre des contributions publiques : « Citoyen ministre, nous avons reçu, avec votre lettre du deux octobre dernier, les deux mémoires qui vous ont été présentés par l'exécuteur des sentences criminelles dans l'étendue de notre département, relatifs au paiement de son traitement et de ses frais de voyage et d'exécution. La difficulté que l'exécuteur a éprouvée dans le payement de son traitement a eu pour cause le défaut de fonds affectés à cette dépense pour 1792, mais nous nous proposons de lever cette difficulté en disposant des fonds réservés pour dépenses imprévues ou d'autres fonds restés sans emploi.... Les frais de voyage et d'exécution nous paraissent comme à vous exhorbitants : nous avons fixé les premiers à raison de six livres par jour et à huit livres lorsque l'exécuteur est obligé de se faire accompagner d'un garçon : au reste nous lui avons passé jusqu'à ce moment trois livres par petite exécution, quinze livres et trente livres pour exécution à mort. Comme cette dépense est à la charge du trésor public, nous n'avons pas cru devoir nous écarter du tarif, suivi par le ci-devant intendant de Tours, quoique son produit comparé aux droits ci-devant accordés à l'exécuteur nous ait paru modique, surtout si l'on considère le désagrément des fonctions de l'exécuteur » ; — lettre au citoyen Rolland : « Citoyen, nous avons une lettre du ministre de l'intérieur, du 16 du présent mois, par laquelle il nous dit qu'il est instruit qu'aussitôt que la municipalité d'Ecommoy fut instruite du décret qui mettait l'argenterie inutile à la disposition de la nation, elle s'assembla au nombre de sept ou huit membres, qui délibérèrent entr'eux de vendre celle de la paroisse sans avoir le consentement du conseil général, que cette vente monte à 1130 livres, et que, pour tromper votre bonne foy, ils ont antidaté le procès-verbal de la vente, en faisant accroire qu'elle avait été faite avant que le décret fût rendu, et que plusieurs autres officiers municipaux ont refusé de signer ce procès-verbal. Nous vous invitons, citoyen, de faire des informations à ce sujet »... ; — lettre au ministre de l'intérieur : « Citoyen ministre, nous vous adressons le procès-verbal que nous avons rédigé de l'attroupement de trois à quatre mille hommes qui sont venus taxer hier au Mans le prix des grains et du pain, et qui, secondés par une grande partie du peuple du Mans, ont forcé la municipalité et l'administration du département de confirmer leur taxe par des arrêtés. Vous verrez que nous n'avons cédé à la violence qu'après la certitude qu'aucune force publique ne vouloit maintenir la loi, et vu le péril imminent du carnage. Pareilles violences ont eu lieu les jours précédents à La Ferté-Bernard, Bonnétable, Saint-Calais, et autres marchés moins considérables. Elles vont se répéter aujourd'hui et jours suivants dans les autres villes du département. Nous ne pouvons en douter d'après le projet des chefs de cet attroupement qui s'accroit de jour en jour et se subdivise pour multiplier promptement ses progrès. L'opinion publique est qu'il existe un foyer d'où ces insurrections doivent se propager dans toute la République. Vous êtes, citoyen, plus à portée d'en juger que nous » ; — ventes de biens nationaux : on cherche à les vendre à des étrangers, pour qu'ils soient mieux vendus ; — lettre au général Vittinghoff lui disant qu'il n'y a pas moyen d'établir un corps de cavalerie au Mans, d'abord parce que les maisons religieuses, propres par ailleurs à servir de casernes, manquent d'écurie, ensuite à cause de la rareté des grains et fourrages. — DÉCEMBRE : demande de secours pour soulager la misère du peuple au Mans ; etc.

L. 129. (Liasse.) — 228 pièces.

1793 — An III. — Minutes de la correspondance de l'administration centrale. — JANVIER 1793 : lettre au ministre de l'intérieur (Roland) : « vertueux concitoyen, le conseil général du département de la Sarthe... regardera toujours comme une calamité publique la retraite d'un ministre incorruptible, vigilant et infatigable »...... — projet d'adresse à la Convention : « La tête de l'hydre est tombée, le tyran est mort, la liberté triomphe, frappez un dernier coup, et la République est sauvée. Un homme de sang, un lâche agitateur, un vil libelliste, se couvrant du manteau de l'inviolabilité, ose encore siéger parmi vous.. ; que Marat et ses complices rentrent dans le néant, et disparaissent à jamais de la terre de la liberté... Point de rois, point de dictateurs, point de protecteurs, point de statouders ! ». . ; — répression des dilapidations de toute espèce commises dans les bois nationaux ; — lettre au ministre de la guerre : « citoyen ministre, le prix énorme des grains, leur rareté dans les marchés, les conseils perfides d'un petit nombre de factieux, ont bien pu égarer un moment les citoyens de ce département, la raison s'est bientôt fait justice, et nos concitoyens n'ont pas été longtemps à se persuader que leur bonheur et leur tranquillité sont dans leur soumission à la loi : à des moments orageux ont succédé les élans d'un patriotisme vrai et animé. Les membres composant le conseil général du département

étant convenus que chacun d'eux fourniroit deux paires de souliers pour nos braves frères d'armes, et qu'il seroit fait une adresse aux citoyens du département pour les exciter à joindre leurs dons aux nôtres, les souscriptions se sont succédées, et sous peu de jours nous ferons partir pour l'armée une caisse qui contiendra 80 paires de souliers. Nous ferons partir successivement ceux qui sont actuellement en fabrication, et dont nous ne pouvons pas déterminer le nombre. Ceux de nos concitoyens et surtout les femmes que la modicité de leur fortune met dans l'impuissance de faire des dons, offrent leurs bras pour faire gratis des bas, des guêtres, des chemises. Le Conseil général a arrêté en conséquence que je vous écrirois pour obtenir de vous des matières premières ou l'autorisation d'en acheter jusqu'à concurrence d'une somme de 10.000 livres et les fonds nécessaires pour faire cette acquisition »... ; — disette de farines par suite d'une crue d'eau qui arrête les moulins ; — dénonciation contre le sieur Mésan, curé de Melleray ; — lettre sans indication de destinataire : « Citoyen ministre, le département de la Sarthe sortoit à peine de la convulsion des attroupements partiels pour la taxe arbitraire des grains, qu'il est retombé dans d'autres agitations. Son territoire, anciennement trop gras de prêtres et de nobles, a plus d'ennemis à combattre : il devroit donc avoir plus d'appui auprès des dispensateurs de la force publique.... Le conseil général étoit ce matin dans la stupeur des plaintes multipliées d'assassinats, de brigandages, de dévastations : ici on pille les églises, là on assassine les fermiers ; dans un endroit les premiers magistrats du peuple sont insultés, dans un autre ils ferment les yeux pour ne pas se déclarer hautement les ministres de la loi ».... — Février : lettre au garde général de la forêt de Bercé, contenant un blâme sévère pour son personnel ; — envoi de 124 paires de souliers au premier bataillon du département de la Sarthe : — Mars-Avril : lettre aux administrateurs du département de la Loire-Inférieure : « La gendarmerie a arrêté hier dans la ville du Mans un particulier revêtu d'un uniforme de canonier : il n'avoit pas de cocarde à son chapeau. Traduit devant le département, ce particulier a représenté un passeport à lui délivré par les officiers municipaux de Cambrai, et par lequel il est dit qu'il se rend à Belle-Isle en mer. Il a représenté en outre une cocarde de papier et aux trois couleurs, qui étoit renfermée dans son portefeuille, et deux copies de lettres desquelles il résulte qu'il a été nommé capitaine d'artillerie pour Belle-Isle en mer. Interrogé sur ses nom et qualités et sur son voyage, il a répondu qu'il étoit au camp de Maude lors de la désorganisation de l'armée, opérée par la déroute du scélérat Dumouriez ; qu'il servoit en qualité de lieutenant dans le corps d'artillerie attaché à ce camp, qu'il avoit quitté ce camp lors de la dispersion des troupes, s'étoit rendu à Valenciennes, de là à Cambrai où il avait pris le passeport représenté ; qu'il alloit à Belle-Isle, et qu'il avoit évité Paris, par où il auroit dû passer nécessairement, par économie. Sur l'observation qui lui a été faite qu'il auroit dû passer par Paris pour demander au ministre son brevet de capitaine, il a répondu qu'il croyoit les copies de lettres dont il est porteur suffisantes... Ces réponses. la circonstance de la cocarde, la marche oblique du particulier, ont fondé nos soupçons, et nous avons cru que nous devions nous en assurer. Nous avons fait part au ministre de cette arrestation et de nos motifs... Ce particulier nous a dit qu'il avoit mis sa valise (il voyage à pied) à la messagerie : l'adresse qui est sur cette malle est à Nantes, elle porte son nom : François Blaison, capitaine d'artillerie... Nous vous invitons, citoyens, à faire arrêter cette valise, et nous vous instruirons par la suite des faits nouveaux qui viendront à notre connaissance ».— Mai : lettre aux procureurs syndics des divers districts : « Dans des conjonctures aussi difficiles nous ne pouvons trop nous occuper de former un jury de jugement qui soit éclairé, imposant, en état de saisir les sophismes des défenseurs officieux. Nous devons faire punir les ennemis de notre liberté ainsi que les voleurs, brigands, factieux, agitateurs. et autres forcenés, qui prennent trop d'empire, entretiennent l'anarchie, et sont autant d'adjoints des contre-révolutionnaires... Comme je ne suis pas en état de distinguer sur vos listes les citoyens qui peuvent remplir une mission si importante, je vous prie de m'indiquer ceux de votre district qui aiment la liberté et les lois, qui en sont l'appui, qui, avant la Révolution, jouissoient de la confiance publique, qui ne l'ont pas perdue depuis, qui ont assez d'instruction pour saisir les nuances d'un crime et des preuves qui le constatent, qui n'ont jamais cherché des places, qui laissent à chacun ses opinions religieuses, qui enfin aient un caractère décidé, et qui sentent la nécessité de faire respecter les personnes et les propriétés »... - Juin : les sieurs Anfray, Joubert, Foucher, laboureurs et cordonniers, demeurant dans le district de Mamers, prévenus de ne vouloir pas prêter le serment de fidélité à la République ; — lettre aux administrateurs du département d'Eure-et-Loire pour réclamer des secours ; — le curé de Saint-Rigomer prévenu de vol de bois ; — lettres au ministre de l'Intérieur et aux départements voisins pour réclamer instamment des subsistances ; — adresse aux citoyens du département pour leur

annoncer la prise de Saumur par les brigands et le danger où se trouve la ville du Mans. — JUILLET : adresse aux administrateurs du département de Maine-et-Loire pour les féliciter de la défaite des brigands ;— lettre au ministre de l'Intérieur, du 14 juillet : « vous nous demandez, citoyen ministre, tous les renseignements qui puissent éclairer la Convention nationale sur le complot de contre-révolution dans lequel deux députés du département du Calvados ont tenté de faire entrer nos concitoyens, et sur les auteurs de ce complot que la Société populaire de cette ville a dénoncé à celle des Jacobins de Paris. Nous nous empressons de satisfaire à votre demande, et nous vous dirons la vérité tout entière... Le département de la Sarthe apprit par les papiers publics les événements arrivés à Paris les 31 mai, 1, 2 et 3 juin. Tous les rapports reçus se réunissoient à dire que la Convention Nationale avoit été privée de sa liberté, que des factieux, des anarchistes, le poignard à la main, lui dictoient ses décrets. Le département, inviolablement attaché à l'unité et à l'indivisibilité de la République, à la liberté et à l'inviolabilité de la Convention Nationale, crut qu'il ne devait pas être tranquille spectateur de ces événements. Après avoir appelé dans son sein les membres des différentes autorités de la ville du Mans, il prit un arrêté par lequel, après avoir manifesté ses opinions politiques, il délibéra qu'il seroit levé une force armée dont la destination seroit de marcher au secours de la Convention Nationale, si elle étoit effectivement privée de sa liberté... Cet arrêté, qui a été présenté à la Convention Nationale, ne contenoit que l'expression des sentiments les plus républicains et le désir ardent de défendre la Convention des attaques de l'anarchie : aussi a-t-il été accueilli par la Convention elle-même. Elle n'y a trouvé aucune vue de fédéralisme, mais bien cette ferme résolution qui doit être dans tous les cœurs français, de voler au secours de la Convention toutes les fois qu'elle sera en péril... Le département de la Sarthe n'était pas encore pleinement désabusé sur les nouvelles qu'il avoit reçues : la calomnie continuait toujours d'assurer que la Convention n'était pas libre. Les citoyens Le Gris et La Couture, habitants de la ville de Caen, se présentent le 16 juin, et produisent une commission à eux donnée par l'administration du département du Calvados. Ces deux citoyens répétèrent à l'administration tous les faux bruits qui avoient circulé sur les événements des 31 mai, 1er, 2 et 3 juin ; ils invitèrent l'administration à se joindre à celle du Calvados, à armer conjointement pour faire rendre, disoient-ils, à la Convention la liberté qui lui avoit été ravie... La réponse à leurs propositions fut la lecture de l'arrêté que le département avoit pris précédemment, et en leur présence l'administration, qui avoit plus que des doutes sur la sincérité des nouvelles qu'elle avoit reçues et qui venoient de lui être retracées, arrêta qu'il seroit fait invitation à tous les corps administratifs et judiciaires, conseils généraux des chefs-lieux de canton et sociétés populaires des districts, de députer, chacun, un de leurs membres vers le Conseil du département pour, lors de leur réunion, être avisé aux mesures à prendre sur la situation politique du gouvernement... Les citoyens Le Gris et La Couture se portèrent ensuite à la Société populaire : nous ignorons absolument ce qui s'y passa ; mais, le lendemain 17, à une heure du matin, le procureur de la Commune se présenta à l'administration, y fit le récit qui est contenu dans le procès-verbal dont nous joignons ici une expédition. La marque attachée au chapeau de l'un des deux députés ne nous paraît pas être effectivement une fleur de lis. elle avoit plutôt la figure d'un trèfle. Les scellés qui avoient été mis sur le logement des deux députés ayant été levés, les citoyens chargés de cette opération n'ont rien trouvé de suspect... Voilà, citoyen ministre, tous les renseignements qu'il est en notre pouvoir de vous donner. Depuis ce temps nos doutes sur la liberté de la Convention ont entièrement disparu : nous avons applaudi, comme tous les bons Français, à la sagesse de ses décrets. Nous venons de recevoir, avec autant de joie que d'admiration, le pacte social qu'elle s'est empressée de donner à la République. L'arrêté que nous venons de faire passer à la Convention, et qui contient le détail de la fête qui a accompagné la publication de la Constitution, prouve avec la dernière évidence que, toujours fidèles à nos serments, nous ne reconnaissons d'autre souverain que le peuple, d'autre représentation de ce souverain que la Convention Nationale, et que nous voulons la République une et indivisible la liberté et l'égalité. Les citoyens qui devoient composer l'assemblée générale de ce département avoient été convoqués : ils se sont réunis à nous, mais, bien éloignés de consentir à aucun pacte de fédéralisme, nous n'avons tous ensemble exprimé qu'un même vœu, celui de ne reconnaitre d'autre autorité que celle de la Convention, de lui être fermement attaché, et de marcher au premier ordre pour la défendre contre tous ceux qui oseroient attenter à son inviolabilité. Ce vœu eût été constaté par un procès-verbal, mais nous aurions craint de désobéir au décret qui défend toute discussion sur l'état politique du gouvernement. Au surplus, citoyen ministre, s'il n'est pas écrit sur le papier, il est dans nos cœurs et il y sera jusqu'à la mort » ; le président du département de la Sarthe annonce au général Duhoux qu'une

levée de quatre mille hommes, ordonnée sur la réquisition dudit général, n'a eu aucun succès; — lettres à divers concernant la marche, les succès ou revers, des chouans. — AOUT : agrandissement de l'hôpital des aliénés. devenu trop étroit ; — lettre des administrateurs à la Convention Nationale pour se plaindre des calomnies répandues contre eux par la Société populaire et par le sieur Bazin ; — célébration de la fête du 10 août dans le département ; — arrêtés annulant le choix des citoyens Gibert, curé de Marçon, et Etienne Chartier, curé de Ballon, pour porter les votes de l'assemblée primaire de leur canton ;— du 25 août : « citoyens représentants, la disette est dans nos murs et la famine à nos portes. Notre soumission à la loi du maximum qui pourrait être salutaire si elle était exécutée par tous, fait notre malheur, parce que nos voisins ne s'y conforment que fictivement. C'est donc par la désobéissance des autres que nous sommes victimes de notre soumission. Citoyens législateurs, vous connaissez nos maux, nous en attendons de vous le plus prompt remède, ou dans huit jours nous périssons, victimes du plus destructeur des fléaux ». — NIVÔSE ET PLUVIÔSE : du 12 nivôse, lettre à la municipalité de Sablé : « citoyens frères et amis, le district de Sablé n'ayant point fourni à la commune du Mans le contingent de grains que lui impose la commission des subsistances par son arrêté du deux frimaire dernier, les malheureux habitans de cette grande commune se trouvent, par le déficit, dans la plus triste et la plus cruelle situation ; ils sont à la veille d'éprouver toutes les horreurs de la famine ; déjà depuis plusieurs jours ils ne mangent que d'un mauvais pain, composé en grande partie de maïs et de blé noir, et même cette maigre et chétive nourriture est sur le point de leur manquer ; » ..... — ravages des chouans sur le territoire de Sillé. — MESSIDOR-THERMIDOR AN III : dénonciation contre deux habitants d'Aubigné, Louis Landais, cabaretier à la Maison-Neuve, prévenu de donner retraite et à boire à tous ceux qui se réunissent pour comploter contre la sûreté publique, et François Chevalier, fermier à la Gannetière, prévenu de rassembler des jeunes gens chez lui et en différents cabarets pour y chanter la révolte aux lois et aux autorités constituées : — lettre au sujet du sieur Delélée, receveur des domaines; — dénonciations contre plusieurs citoyens ; — lettre au comité de Salut public sur la triste situation du département de la Sarthe, ravagé par les chouans, et hors d'état de les réprimer; etc.

L. 130. (Liasse.) — 255 pièces.

An VI. — Minutes de la correspondance entre l'administration centrale et les ministres. — Plusieurs des comptes rendus décadaires adressés au ministre de l'intérieur pour les mois de nivôse, pluviôse, ventôse, floréal, prairial, messidor, thermidor et fructidor. Malgré la longueur, en raison de leur intérêt exceptionnel, je reproduis ici le premier de ces documents, du 1er au 10 nivôse : « *Situation du département* : l'ensemble du département, malgré les efforts des cy-devant chefs chouans pour rallumer la guerre civile, n'est point alarmant. La majorité des cantons est tranquille : ceux situés au sud-ouest, tels que Sablé, Parcé, Précigné, Chantenai, Rouez, La Bazoge, Saint-Jean-de-la-Motte, pourraient donner des inquiétudes, étant le refuge et le rendez-vous des principaux agents du royalisme, mais notre surveillance s'y étend particulièrement, et l'arrivée des troupes qui doit être prochaine va nous donner les moyens de neutraliser leur influence, et d'exécuter contre les plus coupables les mesures de sûreté nécessaires... Nous avons beaucoup de fanatiques, mais je les crois peu dangereux. Les prêtres insoumis, qui, malgré nos recherches continuelles, restent encore parmi eux et en sont les meneurs, sont forcés de s'en tenir à quelques conciliabules secrets et peu nombreux pour ne pas donner l'éveil sur leur retraite... Au reste, cette maladie du fanatisme, qui a causé des effets si funestes dans la Vendée, n'agit point sur le peuple de ce département jusqu'à le porter à la révolte. Il est même doux et satisfaisant pour l'ami de la raison de voir que l'absence de toute espèce de prêtres dans beaucoup de communes y est regardée d'un œil indifférent, et qu'on semble contracter facilement l'habitude de s'en passer... Dans les communes où il en reste encore, la police des cultes s'y exerce, et ils se sont conformés aux diverses formalités exigées par les lois : je dois même dire que plusieurs usent de leur ministère au profit de la chose publique, et font du lieu où ils exerçent un foyer de patriotisme... Les lois reçoivent généralement une entière exécution. Si nous n'avions sur notre territoire un reste impur de rebelles, produits par le règne du chouanisme et la plupart étrangers, qui exécutent le système organisé et suivi dans toute la République pour l'assassinat des plus énergiques amis du gouvernement, le pillage des voyageurs et surtout des voitures publiques, notre département ne présenterait, dans la grande majorité de sa population, qu'une masse sommaire et étrangère aux excès. — *Police :* la police bien organisée fera justice,

j'espère, de ces fléaux. Les autorités civiles et militaires marchent de concert pour atteindre ce but, et faire jouir nos administrés du calme et du fruit de leurs travaux. Une heureuse épuration dans les administrations municipales de canton, composées d'hommes inciviques et vendus au royalisme, était indispensable au succès des mesures que nous devons prendre pour la compression des rebelles et leur arrestation ; elle a eu lieu, et nous en sentons déjà le résultat. Toute la surveillance des fonctionnaires publics se dirige surtout contre les chefs chouans : deux des plus dangereux et des plus sanguinaires ont été arrêtés dans cette décade sur le territoire de Sablé par la gendarmerie et le cantonnement militaire : l'un se nomme Launay dit Fleur de lys, l'autre Charles Le Maitre, adjudant de Rochecot, tous deux la terreur du pays et signalés comme les principaux assassins des patriotes. J'ai écrit à la gendarmerie et au cantonnement qui les ont arrêtés une lettre de félicitation, pour leur servir d'encouragement et piquer d'émulation les autres corps stationnés dans ce département... Quoique nous sachions que le parti rebelle veut encore se rattacher une partie du peuple, et exciter de nouveaux mouvements, nous ne sommes point inquiets. Connaissant leurs projets, nous avons pris nos mesures pour le faire tourner à la perte même des moteurs; nous savons d'ailleurs que la plupart des cultivateurs, qui ont fait partie des chouans sont lassés des malheurs qu'ils eurent à supporter pendant cette époque désastreuse, et tout nous persuade qu'ils ne pourront rallier à la révolte que quelques scélérats que l'action sévère de la police saura découvrir. — *Esprit public :* l'esprit public s'améliore sensiblement. Cet heureux changement est le résultat du 18 fructidor, des mesures vigoureuses commandées depuis peu par le ministre de la police, et de l'espoir que la marche soutenue du gouvernement inspire aux républicains, même les plus chancelants... Avant l'événement important qui a immortalisé cette journée, la République n'existait que de nom dans le département. Les patriotes étaient proscrits, les autorités composées en majorité d'hommes vendus au royalisme, une forte portion de républicains énergiques luttait encore, mais le plus grand nombre, surtout de ceux isolés et obligés de rester au milieu des campagnes, n'osait plus avouer ses sentiments pour la liberté. Les prêtres rebelles, les ex-nobles, dominaient exclusivement, et germinal a prouvé quel était leur ascendant, leur but, et ce que nous avons à faire pour empêcher qu'ils puissent réitérer leurs choix scandaleux. J'espère que ce département ne sera représenté et administré dans l'an VI que par des républicains : nos grandes communes telles que Le Mans, La Flèche, Mamers, Saint-Calais, etc., prennent l'initiative d'une mesure qui aura nécessairement une grande influence sur les prochaines assemblées. Elles ont établi dans leur sein des cercles constitutionnels, où les patriotes se présentent avec empressement. On sent le besoin d'une étroite réunion : les nuances en opinion, qui trop longtemps ont été des causes de division, s'évanouissent : un rapprochement général entre tous les vrais amis de la liberté s'est opéré. Ceux qu'on traitait d'exagérés ou de modérés marchent sur la même ligne, et il est heureux pour la chose publique que le royalisme, en dirigeant les persécutions contre les républicains sans distinction, leur ait prouvé qu'il ne pardonnerait à aucun, et que leur salut et celui de la République tenaient à un concert inaltérable et de vœux et d'actions. ... Des cercles constitutionnels ambulants sont organisés, et parcourent ou doivent parcourir les divers points de ce département : leur mission et leur but sont de ranimer l'énergie et le courage des patriotes des campagnes, d'éclairer le cultivateur dupe par ignorance de ses oppresseurs, de lui montrer le gouvernement sous le véritable rapport qu'il a avec ses intérêts, et d'insinuer à chacun l'obligation d'obéir aux lois, et de ne confier l'autorité qu'à des hommes caractérisés par le civisme et la probité. ... Le 5 courant, un de ces cercles a eu lieu au Mans. Des commissaires de beaucoup de communes de ce département s'y sont rendus, des discours républicains ont été prononcés, et la fête a été terminée par un banquet civique de 400 convives et par un bal public... Les réunions décadaires dans plusieurs cantons commencent à avoir un peu d'éclat, mais, tant qu'elles se réduiront à quelques lectures seulement, tant qu'il y aura liberté absolue de travaux publics, on ne pourra leur donner l'ensemble et la pompe qu'elles réclament. L'ennemi de la révolution, malheureusement trop nombreux, et qui étudie tous les moyens d'avilir les institutions républicaine, usera de ses richesses et de son crédit pour faire partager à la classe ouvrière son mépris pour ces jours consacrés à la liberté et au repos. J'aime à croire que les républicains peu fortunés ne céderont alors qu'à la voix du besoin, mais l'exemple gagnera et les fêtes décadaires seront désertes... Il faut que le corps législatif, qui s'occupe de cette partie, organise un plan propre à neutraliser l'opposition de la malveillance, et à plaire à l'indifférence : des danses, des jeux, des chants, des distributions de pain, voilà ce qu'il faut au peuple. Obligé par la loi de cesser ses travaux, il se rendra à ces fêtes comme il se rendait aux cérémonies du culte catholique, et bientôt on le verra déserter les ateliers du fanatisme,

où tout est inintelligible, pour suivre les séances décadaires, où tout est analogue à son intelligence, à ses intérêts, et ce sera pour le gouvernement un grand moyen d'instruction. — *Instruction :* cette partie offre un état alarmant : elle est presque nulle dans le département. Peu d'écoles primaires sont établies : la majorité des instituteurs ou institutrices, considérée sous le rapport et des opinions politiques et des connaissances, est bien éloignée d'être rassurante : les livres républicains y sont généralement inconnus, on n'y sacrifie qu'à l'idole des prêtres, au culte romain, et à ses dogmes ridicules. Le petit nombre d'instituteurs, professant des sentiments analogues à leur institution, sont presque sans élèves, et leur situation précaire doit nécessairement amener le dégoût, et les obliger de renoncer à ces fonctions importantes. La nullité de l'instruction tient à l'instabilité des lois rendues sur son organisation et au défaut de salaire des instituteurs. Quand, à chaque instant, on peut craindre des changements, quand la misère et le mépris s'offrent comme la récompense de celui qui se dévoue à un travail pénible, le zèle le plus ardent, le civisme le plus prononcé cèdent alors à la nécessité... Le gouvernement et le corps législatif ne peuvent assez faire pour réparer les erreurs commises. Qu'on donne à l'instruction une marche permanente, que le talent soit bien payé et surtout honoré, que l'on établisse l'obligation générale de fréquenter les écoles publiques, ou du moins que le directoire qui s'est déjà occupé de cet objet impose à tous les fonctionnaires publics, salariés, pensionnés, la nécessité d'y envoyer leurs enfants, et bientôt au désordre sur lequel nous gémissons succédera un système complet et consolant... L'école centrale n'est point encore fermée : ce retard a été causé par les contestations qui se sont élevées à la fin de l'an IV entre l'administration départementale et le jury central. Un nouveau jury est dans le moment en activité, et bientôt ses opérations seront terminées... La stabilité du gouvernement représentatif dépend des bons choix du peuple, et par une suite nécessaire de son instruction : si dans l'an V il eût été assez éclairé, on ne l'eût pas vu écouter les conseils de ses ennemis, sacrifier ses intérêts et renoncer à lui-même pour l'avantage de deux castes qui l'ont opprimé trop longtemps et qui pourraient l'enchaîner de nouveau, si on ne le met en état de juger entre le vœu de ses anciens tyrans et celui de ses véritables amis. — *Agriculture :* la portion du peuple occupée à l'agriculture a surtout besoin de lumières. Cet art essentiel à l'existence de la société ne reçoit que de faibles perfectionnements, parce que le préjugé ignorant préfère même un abus, s'il est ancien, à une découverte importante mais nouvelle. L'agriculture dans ce département donne assez d'espérance, cependant la continuité des pluies fait quelques ravages, et on soupire après un froid progressif pour arrêter les dommages que les vers causent aux ensemencés... La récolte dernière a donné pour produit les deux tiers d'une bonne année pour la partie des grains, mais quant aux vignes, aux arbres fruitiers, et aux fourrages, elle a été faible; les subsistances ne manquent pas, et ne sont portées qu'à un prix assez modéré proportionnellement avec le salaire de la classe ouvrière, et sous ce rapport nous sommes très tranquilles. — *Police champêtre :* les campagnes ne présentent pas un état satisfaisant sous le rapport de la police champêtre : la plus grande partie des gardes nommés pour chaque commune, outre l'inaptitude marquée pour leurs fonctions, montrent une apathie très préjudiciable. On ne doit pas être surpris de ce désordre, quand on sait que les nominations ont été faites par des autorités inciviques, et que leurs choix ont été particulièrement fixés sur des hommes immoraux et n'ayant d'autre qualité pour cet emploi qu'une haine bien prononcée contre le gouvernement républicain. Il était dans l'intention des réacteurs royaux de montrer le gouvernement comme incapable de maintenir le respect des propriétés et la sûreté des personnes : il fallait donc pour réussir des hommes dévoués à leur système, et ils les avaient choisi tels... L'épuration de nos mauvaises administrations donne l'espoir d'un résultat contraire : on s'occupe de ne nommer pour gardes champêtres que des républicains, probes, tranquilles, et capables de remplir leur fonction. — *Hospices :* les établissements de bienfaisance commandent toute la sollicitude du gouvernement et du corps législatif. Dénués des moyens d'existence nécessaires à la conservation des individus qui leur sont confiés, sans argent, ne jouissant d'aucunes propriétés, telle est leur malheureuse situation. Une loi a ordonné le remplacement des propriétés qui leur ont été enlevées; le département s'est concerté et a pris les mesures pour déterminer dans ce département la portion des domaines nationaux nécessairee pour leur rendre l'équivalent de leurs anciennes propriétés, mais à quoi sert cette destination ? On leur accorde des biens sans leur en donner la jouissance. Cependant il est pressant de les sauver de la détresse absolue et désespérante où tous ces établissements sont réduits. — Je réclame la même sollicitude pour les défenseurs de la patrie : les généreux guerriers qui ont cimenté de leur sang le triomphe de la liberté. Le dénuement dans lequel on les laisse crie vengeance, et leur dette sacrée devrait être

la première dépense d'un gouvernement qu'ils ont créé et défendu, et pour lequel ils se sont sacrifiés. Il en est de même de leurs parents, à qui la loi avait assuré des secours. Combien de mères infortunées, d'épouses, ont perdu dans leurs enfants, dans leurs maris, leur seul moyen d'existence? Combien de faibles enfants attendent en vain depuis longtemps les récompenses que leur avait acquis à juste titre le dévouement de leur père, mort au champ d'honneur?... Les invalides, les pensionnaires de la République, partagent la même infortune : les caisses publiques se remplissent chaque jour des tributs que chacun doit à son pays, et cependant presque tous les payements sont arriérés : il semble que la trésorerie nationale en autorisant l'emploi des fonds préfère la classe la plus riche, jouissant des plus forts traitements, tandis que le malheureux, qui n'a pour vivre que ce que la République lui doit, ne touche rien ou touche le dernier... Les routes sont dans une dégradation affreuse, et entravent presque entièrement toute espèce de circulation. Bientôt les communications seront interceptées sur les points principaux des routes de première et de seconde classe, si on n'y apporte le plus prompt remède. Nous allons faire imprimer et afficher même avec ostentation l'arrêté du Directoire qui fait un appel même pour cette partie, mais la misère et l'état affligeant où la levée excessive des impôts a réduit la plus grande partie de nos administrés, ne nous permettent pas de concevoir des espérances, et nous n'attendons rien de cette mesure. Cette dégradation produit les résultats les plus funestes pour le commerce. Cette partie qui par elle-même n'est presque rien dans ce département est réduite aujourd'hui à une nullité absolue : notre industrie ne peut l'alimenter, elle est peu considérable. Le chef-lieu avait une manufacture importante d'étamines, mais elle est totalement tombée, les marchandises n'étant plus en usage. Une autre cause qui fait languir en même temps et le commerce et l'industrie, c'est la rareté du numéraire. Le trésor public en occupe une quantité considérable, et ne la rend pas de suite à la circulation. D'ailleurs, le papier monnoye ayant laissé de terribles souvenirs par sa dépréciation absolue, les billets de commerce, même les mieux établis, n'ont pu vaincre encore les défiances, et le grand nombre d'affaires qui se traitaient en billets ne peuvent l'être qu'en argent comptant.— *Contribution :* la rentrée prompte et exacte des contributions a fortement contribué à cette rareté : nos impositions extraordinairement onéreuses pour notre département présentent dans leur recouvrement de grandes ressources pour le gouvernement, mais si on considère les moyens qu'il a fallu employer pour atteindre à ce but, on gémit, et on doit plaindre une infinité de malheureux, obligés de vendre une partie de leurs effets, pour payer les sommes exhorbitantes dont ils sont surchargés. Il a fallu recourir à la violence, aux garnisaires, et je suis persuadé que, sans ces voyes extrêmes et terribles, on n'eût pu recouvrer le montant des contributions de l'an V et années antérieures, y compris les patentes et l'emprunt forcé, sur lesquelles il ne restait dû à la fin de cette décade que la somme de 300,000 livres. Il est impossible que notre département puisse supporter plus longtemps les impositions foncières et somptuaires actuelles : il n'offre ni luxe, ni industrie, ni commerce, et sa situation réclame un dégrévement considérable pour que ses charges soient en raison de ses facultés... La vente des domaines nationaux offre un résultat satisfaisant : depuis le jour sauveur du 18, les aliénations qui ont eu lieu se sont portées à un taux très élevé, tandis qu'avant cette époque les objets étaient adjugés au prix de l'estimation et même souvent ne trouvaient pas d'acquéreur. La multiplicité des enchères à la dernière vente du 21 frimaire, où les objets estimés en totalité à 540,058 livres ont été adjugés à 254.350 livres (*sic*), est une preuve convainquante que la république compte encore beaucoup d'amis parmi nos administrés, et que la terreur royale a seule pu pendant trop longtemps paralyser la confiance dans les domaines, et en empêcher l'acquisition. — *Force armée :* notre département a besoin d'une force considérable tirée de nos armées, ou alors la sûreté et la tranquillité publique ne pourront être efficacement garanties : les moyens que peut fournir la garde nationale sédentaire, pour atteindre à ce but, sont presque nuls : les campagnes ne présentent qu'un état indifférent et apathique, et on ne peut compter sur leurs efforts pour la répression des délits... Dans quelques communes la garde nationale est réorganisée à la satisfaction des républicains. Plusieurs colonnes mobiles, composées des citoyens les plus dévoués, pourraient servir utilement la chose publique, mais elles sont sans armes, et nous ne pouvons leur en fournir... Il est pénible pour l'ami de la raison de voir toujours appeler la force armée pour soutenir le gouvernement, même dans l'intérêt de la république, tandis que son principal appui devrait être dans le cœur des Français : les circonstances commandent encore cette ressource extraordinaire, mais le Directoire et le corps législatif doivent tout faire pour inspirer au peuple l'amour du gouvernement républicain : alors seulement on pourra dire qu'il est assis sur une base inébranlable. — *Prisons :* les prisons sont dans une détérioration désespérante : leur sûreté exige de grandes réparations et les fonds

manquent. Le zèle des concierges et des autres employés est bien ralenti par les retards qu'ils éprouvent dans leurs traitements : l'arriéré dû pour le premier trimestre de l'an V n'a pas été payé... L'administration centrale, connaissant l'insuffisance des maisons d'arrêt actuellement existantes, et le besoin de les rétablir ou de les remplacer par de nouveaux établissements, a adressé au gouvernement les plans et les instructions nécessaires pour leur reconstruction. Depuis longtemps les envois ont eu lieu, il est pressant qu'on s'en occupe, et je vous invite à vous les faire représenter, et à faire votre rapport pour en obtenir l'exécution. » — FRIMAIRE-NIVÔSE AN VI : recherches infructueuses dans le canton de Saint-Calais pour y découvrir et arrêter le sieur Rochecot et ses complices ; — surveillance établie contre les sieurs Desguionières, député, et Deslauriers, secrétaire de Rochecot ; — renseignements au ministre de la police sur les menées des chouans, sur l'arrestation de leurs chefs ; — protestation contre la nomination du citoyen Violas en qualité d'inspecteur des contributions directes dans le département : on lui reproche d'être un ennemi déclaré du gouvernement républicain, et on craint son influence dans un pays où il a exercé les fonctions de receveur des aides ; — arrestation de la malle (26 frimaire) sur la route de La Flèche, entre Guécélard et Foulletourte : les quatre cavaliers d'escorte sont mis en fuite, et la malle est pillée ; — au ministre de la police : « il vient encore d'être commis un assassinat, citoyen ministre, dans le canton de Précigné. Dans la nuit du 16 au 17 courant, trois scélérats armés de batons ferrés se sont portés dans la maison du Perray, appartenant au sieur Dugué, maître des forges et patriote reconnu. Là, ils ont atteint et ont assommé un domestique de ce citoyen, lequel se trouvait pour lors armé d'un fusil pour se défendre, ils ont emporté le fusil et ont pris la fuite. On a suivi leurs traces, mais on n'a pu les découvrir. — Quelques jours auparavant, des chouans s'étaient portés dans le voisinage, commune de Daumeray, département de Maine-et-Loire, et ont volé et brûlé un fermier nommé Berou et son épouse. Au Bailleul, la femme Leton a été assassinée et volée. Les meurtres et vols se multiplient, le système de brigandage est organisé sur tous les points, nous ne pouvons espérer d'en arrêter les effets affreux que lorsque nous aurons les forces qui nous ont été annoncées- — Quelques renseignements m'ont été, depuis hier, donnés sur le pillage de la malle à Guécélard. Les brigands étoient au nombre de 25 ou 30. Les cavaliers au nombre de quatre, ont assez bien fait leur devoir pour empêcher le pillage des papiers. Malheureusement le courrier a été volé de tout ce qu'il pouvait avoir à lui appartenant, on lui a enlevé 33 louis, sa tabatière et une paire de pistolets ; on est à la poursuite des scélérats, et le général Cambray, qui vient de m'écrire, espère en faire arrêter quelques uns; » — renseignements sur le citoyen Lamouque, signalé comme un agent mercenaire du royalisme ; — le commissaire du Directoire exécutif dénonce la conduite anti-civique du 12e régiment de chasseurs à cheval, venant de l'armée du Rhin, dont un escadron est caserné au Mans : «... à leur entrée dans le département, ils ont commencé par se déchaîner en outrages contre le général Cambray, ce général si zélé pour l'ordre et le maintien des lois; ils l'ont traité d'anarchiste, de terroriste, de républicain enragé, en s'élevant contre les actes de son républicanisme au Mans. Dans les cafés et les auberges ils se sont récriés contre les ordres et consignes qui prescrivent à tout individu sans distinction de sexe de porter la cocarde tricolore, prétendant qu'il était ridicule de l'exiger surtout des femmes. Dans les rues, dans leurs logements, ils ont injurié les passants ou leurs hôtes qui les appeloient citoyens, usant à cet égard des expressions les plus civiques, et exigeant qu'on leur donnât le nom de *messieurs*... En se promenant pendant la nuit dans les rues, ils ont insulté et frappé un chef de bataillon de garde nationale de service, quoiqu'il fût revêtu de sa décoration ... A La Flèche ils ont chanté hautement et avec affectation : ô Richard, ô mon roi... Ils ont, en parlant de la République, pris des verres de vin et les ont jetés sous la table, en disant : voilà comme elle est foutue... Aux patriotes de cette commune : que vous êtes bêtes, pauvres républicains, vous croyez que ça ira toujours comme ça et que l'empereur a fait la paix, c'est un conte qu'on vous fait... Ils ont provoqué une patrouille de garde nationale, ont répondu au cri : Qui vive ? vive le Roy, ont forcé la patrouille de faire feu sur eux : un d'eux a été tué... Les chefs eux-mêmes se sont la plupart fait remarquer par les propos les plus anti-républicains, affectant de se faire appeler messieurs, monsieur le colonel, etc.; — arrestation sur la route de Sablé à Laval du nommé Martial Moirand dit Charles Lemaître, adjudant général de Rochecot, accusé entr'autres choses de complicité dans l'assassinat du général Hoche; on découvre qu'il portait encore d'autres noms, et était le même qui figurait dans une correspondance suspecte, échangée entre Paris et le château de la Panne, correspondance dont il est question dans des lettres précédentes; — avis au public pour le mettre en garde contre les lettres qu'écrivent de prétendus détenus pour denoncer des trésors cachés et extorquer de l'argent à ceux qu'ils dupent; —

lettre au ministre de la police : on lui fournit des renseignements détaillés sur MM. de Fontenay et Samson de Lorchère, sur une dame Herman, femme d'un aide de camp du général Watrin, et on proteste contre le soupçon exprimé par lui qu'un employé des bureaux de l'administration centrale trahissait moyennant finances au profit des chouans; — au ministre de la police : « Je vous envoie, citoyen ministre, copie de la lettre adressée à Monsieur Maloubiès, chez la citoyenne Tandon, à la Panne, près Sablé ; je vais satisfaire en même temps aux éclaircissements que vous désirez sur les personnages qui figurent dans cette affaire... Vous devez avoir déjà la clef de l'intrigue, d'après nos précédentes. Vous avez dû apercevoir que le principal personnage, celui qui est l'âme de la scène, est cet infâme scélérat, aujourd'hui arrêté : *Martial Moirant*, surnommé tantôt Charles Le Maistre, tantôt *Mathurin*, tantôt *Maloubiès*, tantôt *Teissière* ; c'est toujours le même acteur sous des noms et des rôles différents... Cet intriguant contre-révolutionnaire, qui est certainement un émigré rentré, et soupçonné avec fondement être un des complices de l'assassinat prémédité sur la personne du général Hoche échappé sans doute des prisons de Laval, était venu se réfugier dans le château de la Panne près Sablé, chez la veuve Chauchat, âgée de 75 ans, et aujourd'hui mise en arrestation, comme je vous en ai déjà donné avis. Je vous cite l'âge de cette femme, parce que des gens dignes de foi m'ont assuré que *Moirant* avait abusé de la faiblesse de cette malheureuse pour s'introduire dans sa maison, comme se disant être de sa famille et pouvant lui être utile dans les règlements et partages qu'elle avait à faire d'une succession échue depuis longtemps. Là, il avait fait pratiquer une cache où il se tenait enfermé le jour, se livrant la nuit au brigandage. De là, il entretenait une correspondance suivie avec Rochecot et ses complices çà et là disséminés dans le département et les alentours. Afin de n'être pas soupçonné ou découvert, il contrefaisait son écriture, et signait tantôt d'un nom, tantôt d'un autre. se faisant adresser les réponses sous le nom des différentes personnes qui habitaient la même maison, amies ou domestiques de la veuve Chauchat. Ces lettres étoient prises au bureau de la poste même et parvenaient par des mains affidées non à leur propre adresse qui était empruntée mais à l'individu Moirant ou Teissière caché dans la maison. — C'est ainsi que ce coquin a mis en jeu tantôt la citoyenne Tandon, ex-religieuse, tantôt la citoyenne Perret, sœur de la veuve Chauchat, tantôt une nommée Alphonsine, sa gouvernante. Cette religieuse Tandon est une personne pauvre, ci-devant sœur de Fontevrault, sachant à peine écrire, et qui, ne touchant point sa pension, allait de temps en temps passer avec la citoyenne Perret, ex-religieuse aussi de Fontevrault, quelques mois au château de la Panne. Il est de toute vérité que cette veuve Chauchat, livrée à elle-même ou plutôt à des domestiques fripons, recevait inconsidérément dans sa maison tous les aventuriers qui s'y présentaient; ... — doléances sur ce que les troupes cantonnées dans le département manquent de bois de chauffage, parce que les fournisseurs ne reçoivent point d'argent; — Pluviôse : Arrestation à la métairie de Monplaisir du prêtre réfractaire et fanatique Glattier, et de trois chouans, ses compagnons : François Couet dit Faucas, Pierre Gilbert, dit Bon-Sujet, Jean Duba, dit La Musique. — Suspension des services de chauffages et lumières, subsistances, transports, étapes, par la démission de tous les entrepreneurs et sous-traitants. — Découverte au Mans de la retraite du citoyen Desguionières, ex-membre du corps législatif. — Disparition des commissaires secrets La Roche et Foucauld, qui, au lieu d'aller du Mans à Laval ont pris la route de Blois et n'ont plus donné de leurs nouvelles depuis un mois. — Rapport sur différents fonctionnaires des tribunaux, à propos de l'application de la loi du 21 nivôse an VI, favorable au président Ysambart et au greffier Landereau, défavorable à l'accusateur public Juteau. — Arrestation de Le Maître, autrement dit Martial Moirand ou Teissière, agent principal du chouanisme dans la contrée. — Arrêt dans le fonctionnement des Postes, faute des fonds nécessaires. — Compte-rendu de la fouille générale opérée le 4 pluviôse dans tout le département pour le désarmement des chouans et l'arrestation de leurs chefs. Arrestation d'une allemande soupçonnée d'être la complice de l'assassinat du patriote Bouteloup, de trois chouans de Saint-Jean-de-la-Motte et de deux prêtres réfractaires : Lecomte et Bougon. La tranquillité règne dans l'arrondissement. — Renseignements sur plusieurs individus arrêtés : Fontenay père, Samson-Lorchère, Mesdames de Chassillé, de Rouillon, de Bellefille, de Clinchamp, Lafosse, les demoiselles de Parcé, etc. — Les complices des agents de la nouvelle insurrection, effrayés par les mesures prises contre ceux-ci, demandent en grand nombre à venir à résipiscence. Les garanties qu'ils offrent engagent le commissaire du directoire exécutif de la Sarthe à émettre l'avis qu'on examine favorablement leur proposition. — Rapport sur la situation des communes. Danger qu'il y a pour le pays à voir des prêtres cumuler les fonctions de commissaire avec le ministère de leur culte. — Clément Gérardin nommé commissaire du canton de Parcé.

— Enthousiasme excité par la cérémonie du serment de haine à la royauté dans la plupart des cantons. — Evasion de seize prisonniers politiques de la maison d'arrêt de Rochefort. Frayeur du commissaire à la pensée que ces hommes vont rentrer dans le département plus terribles que jamais. — Nomination de Fronteau comme commissaire du canton de La Bazoge. Lecture publique de la proclamation du Directoire relative à l'emprunt pour la descente en Angleterre, et discours du commissaire de la Sarthe pour montrer les avantages de cet emprunt. — Félicitations au citoyen Gérardin, commissaire du canton de Parcé pour avoir fait arrêter un prêtre réfractaire et fanatique. — Faits de fanatisme reprochés à ce prêtre, Glassier, qui sera traduit à Tours devant la commission militaire. — Lettres suspectes relatives à des prêtres cachés dans les campagnes et désignés sous de faux noms. — Lettre suspecte adressée par un anonyme à Leboul, agioteur au Mans. — Demande au ministre de la police de prendre en considération la réclamation de Pierre-Mathieu-Ferdinand Meslin père inscrit à tort sur la liste des émigrés et emprisonné à La Flèche. — Enquête sur le chouan Jacques Hermelin qui demande à s'établir à Paris. —Ventôse : Diverses questions relatives aux élections proposées au Ministre de l'Intérieur et dont la solution importe vu l'approche des assemblée primaires. — Surveillance de Guillot, citoyen de la commune de Luceau accusé d'incivisme. Projet d'obliger les propriétaires de terrains marneux à les laisser exploiter dans l'intérêt de l'agriculture. — Tilly d'Escarbouville, ci-devant chef de chouans, offre ses services au gouvernement républicain. Rapport sur le cercle constitutionnel du Mans. — Tentative d'enlèvement aux mains de l'autorité armée du chouan Teissière, sur la route du Mans à Alençon près la Bazoge, et mort de ce fameux révolté atteint par le feu même de ceux qui voulaient le délivrer. — Demande d'autorisation de faire arrêter les individus qui se préparent à influer sur les élections de germinal au profit du royalisme. — Transmission d'une lettre adressée de Paris à Charles Le Maître (Teissière), depuis sa mort, par sa femme. — Mesures pour l'ouverture des lettres venant de l'étranger. — Procès-verbaux des serments de haine à la Royauté prêtés par les fonctionnaires de divers cantons. — Mise en surveillance de Marie-Reine-Victoire Durcet, femme Jean-Joseph Le Comte Nonant Raray, demeurant à Poncé. — Réclamation de la liberté, en vertu de la loi du 17 vendémiaire dernier, par un nommé Le Fèvre, d'Écommoy, condamné à cinq ans de fer pour désertion à l'intérieur. — Fermeture du cercle constitutionnel du Mans. — Le directoire du département craint qu'elle ait une influence néfaste sur les élections prochaines. — Les partisans des chouans tentent d'obtenir la liberté des chefs détenus à Paris en faisant signer des pétitions en leur faveur. — Sort intéressant des commissaires des cantons dont le traitement de 300 francs est trop faible. — Adjudication de plusieurs maisons appartenant à la commune du Mans. — Renseignements sur Binet, ci-devant prêtre titulaire de la Chapelle de Jupilles, et Louis-Marie René Chaourse père, ex-noble, tous deux émigrés. — Demande de mise en surveillance de Prevost dit Bonnezeau, de François Duménil, de Marie Duménil, femme Jourdan, et de Charles Jourdan, son fils, tous inscrits sur la liste des émigrés. — Mesures prises contre l'évasion de Glattier. — Germinal : Pastorale de l'évêque du Mans exprimant l'intention du clergé constitutionnel de jouer un rôle politique. — Circulation dans la Sarthe et dans les départements voisins de nombreuses pièces de 24 et 48 livres, très altérées. — Insouciance des communes de La Flèche et de Mamers dans l'expédition des rôles de la contribution personnelle de l'an VII. — Célébration enthousiaste dans tout le département de la fête du 30 ventôse. — Le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale de la Sarthe, nommé ainsi que chacun des membres de cette administration électeur par les assemblées primaires demande au ministre de l'intérieur s'il y a incompatibilité entre cette délégation et les autres fonctions. — Informations sur le citoyen Balin condamné à tort pour n'avoir pas prêté le serment prescrit par la loi du 19 fructidor. — Procès-verbaux du serment de haine à la royauté par les fonctionnaires de plusieurs cantons. — Interruption des recherches et arrestations des agents du royalisme par l'administration départementale découragée en voyant la mollesse du Directoire à agir contre les détenus. Chagrin des républicains les plus patriotes de se voir soupçonnés chaque jour et calomniés auprès du gouvernement. — Compte-rendu des élections des cantons : elles ont confirmé le choix des assemblées primaires et nommé de vrais républicains, quoi qu'en disent les ennemis du gouvernement. Tout s'est passé avec calme, partout, même au Mans et malgré les menées royalistes. Les municipalités n'ont pas fait aussi bon choix : plusieurs de leurs élus sont sans talent, si le patriotisme les anime tous. — Rapport sur le cercle constitutionnel de Château-du-Loir. Toutes les accusations d'incivisme portées contre lui sont fausses. La conduite de ses membres prouve leur attachement à la République. — Démission des commissaires du Directoire, Rocher et Couasnon, près les administrations municipales de

La Flèche *intra* et *extra-muros*. Le commissaire de l'administration centrale de la Sarthe propose pour les remplacer Mandroux, notaire, et Bourgoin, instituteur à Verron. — Rendu responsable par le Directoire de tous les troubles qui pourraient arriver dans la Sarthe, lors des assemblées électorales, le Commissaire du pouvoir exécutif dans ce département, proteste contre les calomnies répandues sur son administration, et nie l'existence de tous les désordres qu'on a prétendu s'être produits dans son ressort. — Arrestation de deux prêtres rebelles aux lois : Lamarre, ci-devant curé de Mareil-en-Champagne, et Rousseau, vicaire à Toigné. — Craintes de voir les ennemis de la République, prêtres rebelles, chouans, émigrés, provoquer de nouveaux troubles. Redoublement de précautions pour les éviter. — Evasion de deux prisonniers du Mans : Laroque et Daruet. Les prisons ont le plus grand besoin d'améliorations. — Révocation du commissaire du pouvoir exécutif pour la Sarthe. Il rappelle en acceptant cette mesure, dans quelles conditions il avait succédé à Magnin assassiné par les royalistes, et ne regrette pas les pouvoirs qu'il avait acceptés malgré lui. Il rappelle aussi les services qu'il a rendus et croit n'avoir rien à se reprocher. — Le commandant de la garde nationale Rouvain, au Mans, est relevé de ses fonctions. — Radiation de Pierre Crochard de la liste des émigrés. — Mise en surveillance, au Lude, de la femme Colbert, veuve de Guy François Laporte, inscrite sur une liste d'émigrés. — Manœuvres employées par de prétendus prisonniers pour tirer de l'argent des habitants crédules.— Prohibition de l'*Indicateur du département de la Sarthe*. — Nomination des quatre représentants Izambart, Le Haut, pour les Anciens, et Boutroue et Houdbert pour les Cinq-Cents. — Arrêté du 15 germinal pris par l'administration du département de la Sarthe ordonnant de poursuivre les provocateurs de scission dans l'Assemblée électorale, et cassé le 22 par le Directoire exécutif. — Observations sur le remplacement de Le Sellier, commissaire du Canton de Bourg-la-Loi par Olivier Legendre. — Demande de renseignements sur le citoyen Yves Primaudière. — Ordre de faire rejoindre les militaires et réquisitionnaires tenant à des corps qui se trouveront dans leurs ressorts respectifs et qui n'ont pas de congés en règle. — FLORÉAL : Arrêtés portant radiation de la liste des émigrés des noms suivants : Jean-Baptiste Chauveau, François Théodore de Roussigny, Marie-Elisabeth Bonvout, veuve Pierre Crusset Mesnil. — Nominations de Duchenai père comme commissaire de Mamers, en remplacement de Guittret, révoqué, et de Blondeau Dudos, comme commissaire de Courgains, en remplacement de Leriche, révoqué. — Radiation de la liste des émigrés de Michel Ronsard. — Rapport sur les prêtres Rousseau et Lamarre, arrêtés. — Réhabilitation du curé Ballin, de Marolles, condamné à la déportation. — Arrestation de citoyens soupçonnés d'avoir eu une part dans les brigandages commis depuis la reddition des Chouans, nécessité de ne pas les relâcher et de les surveiller étroitement car beaucoup de royalistes, par exemple Bastard-Fontenay, conservent l'espoir d'une contre-révolution. — Demande d'argent au gouvernement pour entretenir l'espionnage afin de connaître la vérité sur les projets supposés de contre-révolution. — Nomination du citoyen Legendre comme commissaire près le canton de Bourg-la-Loi et de Germain fils comme commissaire près le canton de Montfort. — Réception de l'arrêté du 27 germinal relatif aux prisonniers anglais. — Evasion de la prison de l'évêché du Mans de six détenus : Boulai et Poirrier, ex-chefs de chouans, Rousseau, prêtre réfractaire, Bodereau, vitrier, Landeau et Forêt, ex-chefs de chouans. — Lenteurs dans la rentrée et le versement des contributions directes. — Nouvelle information sur l'assassinat de l'ex-commissaire de la Sarthe Magnin. — Destitution et remplacement de quatre membres de l'administration centrale du département. — Rapports sur les prétendus troubles dont serait menacé le département : « Les chouans ne « sont pas convertis, ils ne sont que comprimés, » mais la tranquillité règne et il n'est pas question de soulèvement. — Avis défavorable à l'élargissement des détenus politiques, surtout de ceux qui sont soupçonnés d'avoir participé aux assassinats. — Effet déplorable produit au Mans par le retour des détenus libérés, particulièrement de Lambert et Chapelle, « deux vrais coupe-jarrets qui par animosité et par goût du meurtre se baigneront avec plaisir dans le sang des patriotes ». — Nouvelle arrestation des détenus évadés : Brion, Pelouard, Taspin et Bastard Fontenay. Le rapport dit : « Ne les relâchez pas, citoyen Ministre, ne les relâchez pas de sitôt, je vous en conjure au nom de la sûreté publique, ce sont des hommes très dangereux. » — Demande de révocation du citoyen Compain, commissaire près le canton de Vallon, bon patriote, mais dépourvu de talents. — Supplément d'information sur les citoyens Prévost dit Bonnejean, François Duménil, Marie Dumény, femme Jourdain, et Charles Jourdain qui demandent à être mis en surveillance. — Nomination des citoyens Mandroux, notaire et Bourgoin, instituteurs, comme commissaires près les deux cantons de La Flèche. — Enquête sur un arrêté pris par l'administration municipale de Saint-Calais « qui signalait un certain nombre de citoyens et plusieurs ex-fonctionnaires comme atteints par la loi du 5 ventôse et

ne devant pas figurer dans les assemblées primaires ».— Mise sous la surveillance de la municipalité du Lude de Marie Duménil, femme Jourdain.— PRAIRIAL : Protestation contre un article de l' « Abeille » hostile et calomnieux contre l'administration du département de la Sarthe. — Demande de révocation de Pichon, commissaire près le canton de Château-du-Loir, inactif et sans talent. Plusieurs autres fonctionnaires du même ordre sont insuffisants et devront être remplacés aussi.— Meurtres de cinq républicains, par des fanatiques, dans la nuit du 1 au 2 courant : Trigolet, fermier, tué à Poillé, Isabeau, fermier à Avoise, Fourmond, Marçais et un autre à Sablé, tous trois acquéreurs de biens nationaux.— Mouvements alarmants vers Pontvallain.— Utilité d'accorder à La Coste, ex-chef de Chouans, le passeport qu'il sollicite pour rejoindre en Angleterre son oncle, valet de chambre du duc d'Yorck. De cette façon, le département serait débarrassé de lui. — Mise en surveillance de Thomas Suard, prévenu d'émigration. — Nomination de Duverger comme commissaire près le canton de Vallon en remplacement de Compain, révoqué. — Proposition de Mousset, secrétaire près l'administration de La Flèche, comme secrétaire de ce canton, au lieu de Bourgoin qui refuse de remplir cette fonction. — Inquiétudes des commissaires de cantons à cause des bruits répandus sur la destitution prochaine de la majorité de ces fonctionnaires, et circulaire pour les rassurer. — Renvoi de Pierre le Roux, prêtre insoumis, devant le ministre de la police, et de François le Roux, son frère, devant le Directeur du jury de son arrondissement ; tous deux avaient été traduits devant la commission militaire de Tours, l'un comme émigré, l'autre comme déserteur. — Nouveaux assassinats. « L'horizon s'obscurcit de jour en jour, dit le rapport, l'orage gronde, et je vois avec douleur tous les symptômes effrayants d'une deuxième chouannerie. De toutes parts je reçois des rapports inquiétants. » — Proposition de remplacer Raguideau, commissaire près le canton de Mayet, patriote mais irréfléchi, par Germain, ancien président de l'administration municipale du même canton. — Refus de la place de commissaire près le canton de La Flèche par Mandroux, et demande de maintenir en cette fonction de Rocher qui retire sa démission. — Le département de la Sarthe est compris dans ceux de l'Ouest où, par mesure spéciale, on n'a point formé de dépôt militaire. — Révocation de Pichon, commissaire du canton de Château-du-Loir, remplacé par Ménard.— Ventes de bois dans différents cantons. — Ordre d'arrêter treize individus dont quatre sont absents du Mans. Ce sont : René-Clément-Jean Négrier, propriétaire ; Martin-Antoine Arnoult, marchand de vins ; Jean-Baptiste Lefèvre-Maisonneuve ; Auguste Berriat, adjoint à l'état-major du général Bédouville. — Dénûment de l'hôpital militaire. « Les defenseurs de la patrie sont à la veille de mourir de misère et de faim. » Demande de secours urgents. Arrestation des citoyens Savarre, Pageot, Desgraviers et Lenglais. Fuite de Lambert et de Chapelle.— Dénonciation d'un article de l' « Abeille » intitulé « Surprise » critiquant le gouvernement et son corps législatif.— Arrestation de Chevallier, dit Matelot, accusé d'avoir égorgé plus de trente patriotes. Mouvements à redouter dans plusieurs cantons. — Rapport défavorable au citoyen Beaufils qui postule pour être nommé commissaire du canton de La Flèche, et recommandant plutôt Mouflet. — Arrestation de Chapelle et de Cherreau de Sargé.— Protestation contre la conduite de certains militaires qui, pourvus de congés de 3 décades, ne retournent pas sous les drapeaux, après ce délai.— Désarroi des « brigands qui ont voulu rallumer la guerre civile » et que pourchasse la colonne mobile.— Mesures prises pour arrêter les menées des révoltés. La répression est en bonne voie malgré la persistance de l'insurrection en divers lieux ; les patriotes s'unissent aux troupes du gouvernement pour ramener l'ordre.— Circulaire relative aux retards apportés dans la rédaction des rapports décadaires.— MESSIDOR : Révocation de Raguideau, commissaire du canton de Mayet, remplacé par Germain.— Justification du commissaire du Directoire exécutif dans la Sarthe près du Ministre de la Justice qui l'a désapprouvé d'avoir relâché Dayen et Desgraviers.— Rapport sur l'état du département. Grâce aux patrouilles et aux mesures de surveillance le danger d'une contre-révolution diminue.— Plaintes des agents des contributions contre les retards qu'ils éprouvent dans le paiement de la remise qui leur est accordée.— Alertes dans plusieurs cantons. Arrestations de deux ex-chouans dans celui de Fresnay. Les troupes vont faire une nouvelle battue pour rechercher les « brigands. » — Arrestation de deux escrocs à la foire de Sablé : Pierre-Jacques-Nicolas Lachaume et Pierre Martainville, tous deux négociants. — Nomination de Rocher commissaire du canton de La Flèche *intra muros*, et de Mousset, *extra muros*.— Nouveau rapport contre le journal l' « Abeille » qui calomnie odieusement le gouvernement.— Les forces des chouans diminuent. Les troupes entretenues pour les poursuivre sont pleines de zèle, mais leur dénuement de tout, même de chaussures, mérite l'attention du Directoire.— Arrestation au Lude d'un homme qui a dénoncé l'existence d'un foyer d'ennemis à Thouars (Deux-Sèvres) dont la spécialité est de fabriquer de faux passe-ports pour les militaires qu'ils

dissuadent de rejoindre leurs corps. — Tout est prêt pour la battue projetée. — Plaintes du gouvernement sur les fréquentes évasions de détenus de toutes les maisons d'arrêts.— Mise en surveillance de Coupvent des Graviers et de Dague la Hellerie et de François Dumesnil dit Laboulleray.— Radiation de la liste des émigrés de Sébastien Girard, de Charles-Louis Desnos et de Yves-François Primaudière. — Mise en liberté provisoire de Balin, ex-curé de Marolles, détenu neuf mois sur de fausses accusations. — Arrestation de plusieurs voleurs parmi lesquels un nommé Jouan qui a été tué d'un coup de fusil comme il tentait de s'évader. « Il avait assassiné plus de vingt patriotes et mis le feu à la maison commune de Conlie ». — Suppression du Journal « l'Abeille ».— Le calme, troublé par l'émeute soulevée au Mans à l'occasion de la taxe des routes, est tout à fait rétabli. — Rapport sur la femme Desson, prévenue d'émigration et complice des principaux chefs de chouans; — sur Pierre le Bour, prêtre insoumis, et sur Dupuis, prévenu d'émigration. — Signalement de Rochecotte, chef de chouans, dont on ne peut découvrir la retraite. — Renvoi des brigades de gendarmerie de la Sarthe appelées au Mans, pour réprimer le mouvement causé par le placement des barrières destinées à la perception du droit d'entretien des routes. — Renseignements sur Mathurin Goulé, ex-fabricant de toiles à Mamers, parti pour résider à Paris. — Admission dans un bataillon de chasseurs de l'ex-chouan Lacoste, à qui le Directoire a refusé un passe-port pour l'Angleterre.— Mise en liberté provisoire et sous la surveillance de la police de Corbin la Baussonnière.—Rapport sur la battue ordonnée par arrêté du 17 et quelques arrestations d'individus dont les noms ne sont pas mentionnés,— THERMIDOR : Lettres interceptées à l'adresse de Malthey pour Gaspard Wollet, et surveillance de la correspondance de la femme Després. — Manœuvres des ennemis intérieurs pour accaparer le numéraire et l'enlever à la circulation. — Nouveaux renseignements sur le mouvement suscité par la perception des taxes de routes. Tentatives analogues à Château-du-Loir et à St-Calais.— Lettre interceptée de la femme Ligon à son neveu, où il est question de familles de prêtres déportés.— Déplacement de troupes qui a laissé le département cinq jours sans soldats. Les rebelles en ont profité pour se remuer en plusieurs endroits.— Nouvelles plaintes relatives à la remise due aux commissaires pour la partie des contributions. — Nouveaux brigandages. Agression de la diligence d'Angers. Nécessité de prendre des mesures sérieuses bien qu'une vraie révolte ne soit pas à redouter.— Arrestation des déserteurs Viot et La Ronce. — Circulaire sur les mesures à prendre pour prévenir les abus dans le service de la loterie nationale.— Refus du préposé en chef à la fourniture des subsistances militaires de rien fournir désormais attendu qu'il ne reçoit pas de fonds de la compagnie qui a traité avec le gouvernement pour le pain et le fourrage. Embarras du commissaire du pouvoir exécutif dans la Sarthe.— Destitution de Jardin, agent de Bernai. — Arrêté de déportation contre le prêtre Moulin. — Meurtre d'un républicain du Mans par les chouans.— Arrestation de Gasselin Duverger, ex-curé du Tronchet. — Prise par ruse des deux frères Pierron et de Plot, ex-chefs de chouans.—Echec des chasseurs et des gendarmes déguisés qui les avaient pris; reconnus quelques jours après dans une ferme, ils ont failli être massacrés. Demande de fonds au Directoire pour continuer à agir par ruse.— Lenteurs du tribunal à établir la responsabilité civile des communes sur le territoire desquelles des délits ont eu lieu.— Réquête de faire diligence pour punir les prêtres insoumis Pierre le Bour, instigateur de la chouannerie à Brûlon et déporter Linguet, Fleury et Roussin.— Innocence du commissaire de Nogent-le-Bernard qui a laissé installer l'ex-noble Sallet, comme agent municipal de ce canton. — Destitution de Sallet. — Nouveaux renseignements sur Viot et la Ronce, déserteurs. — Mauvais état des prisons qui est toujours cause d'évasions de détenus. — Recrues et réquisitions militaires. — Arrestation de Herbelin-la-Réveillère, ex-noble, ex-curé de Melleray, et de Le Comte, ex-curé de Sillé-le-Philippe. — FRUCTIDOR : Arrestation du déserteur Jacques Hanau. — Circulaires sur les contributions pour en hâter la rentrée. — Attaque d'un détachement par des chouans et brigandages divers.— Passage de plusieurs ex-chouans de la Sarthe en Vendée. — Radiation de Charles-Grégoire Courtin, de la liste des émigrés. — Démission de Gasselin du Verger, commissaire du canton de Vallon et proposition de Lecornué de Crannes pour le remplacer.— Radiation de la liste des émigrés des noms suivants: Morin Jacques Berger; Ambroise-Louis Piot; Marguerite Courcelles; Jean-René Hérisson-Villiers; Francois le Roux; Florent Diami; Jean Gaudin; Joseph Chedieu; Anne Françoise Louise le Tessier, veuve Vaugirault; Marie Martin; Jean Martin, Louise Martin, Anne Martin; Anne-Scholastique Duchêne, femme Pierre Janvier; Louis Ruflin. — Preuves de résidence exigées de Louis-Jacques-Bayard La Vintrie. — Enquête sur l'administration municipale de Sablé.— Découverte de 300 lettres de prêtres réfractaires chez un nommé Gagnot, au Mans, et d'autres objets prouvant que sa maison est un foyer de fanatisme et de conspiration contre la République. — Destitution de Lemeunier, agent

municipal de la commune d'Aulaines.— Proclamation pour mettre les citoyens du département en garde contre les menées des ennemis de la République. — Témoignage de l'accusateur public qu'il n'y a pas dans les prisons du département de détenus prévenus des délits commis à Lyon. — Arrestation au Mans de cinq prêtres réfractaires: Tuffier, Martineau, Rousseau, Paquier, Dumur. — Supplément d'information sur les Duménil et le citoyen Prévost, dit Bonnejean.— Arrestation du prêtre réfractaire Guilloreau, vicaire de St-Rémi-du-Plain, à Saosnes, canton de Courgains. Ses parents sont en fuite. Ordre d'arrêter tous ceux qui recevraient ce fanatique.

L. 131. (Liasse.) — 311 pièces.

An VII. — Minutes de la Correspondance entre l'Administration centrale et les Ministres. — Vendémiaire : Réclamation de Charles-François Bouvet, de Louvigny, contre l'inscription de son fils sur la liste des émigrés. — Recherche inutile d'un certificat de résidence de Jean-François-Gabriel Belleisle, maître de forges. — Assassinat d'un citoyen par deux soldats à Créans, près La Flèche; arrestation de la diligence du citoyen Nanteuil sur la route de La Flèche au Mans, près Clermont, par quinze hommes qui croyaient y trouver les fonds publics, et, faute de ceux-ci, ont pillé les voyageurs. On soupçonne qu'ils étaient commandés par les émigrés Venevelle, Civré et Potiron. — Certificat de délivrance à Jean Courtin. — Radiation sur la liste des émigrés de Elisabeth-Pierre de Montesquiou, dit Fesenzac, ci-devant ministre plénipotentiaire à Dresde; de Jean Ogier; de René Couraudin; de Françoise-Etienne Hamon, épouse de Jean-Baptiste Hamon Civrai. — Destitution de plusieurs agents ou adjoints municipaux des cantons de Fresnay, Saint-Calais, Sablé, La Ferté-Bernard, Mamers. — Proclamation de l'administration centrale du département annonçant que la Sarthe est exemptée de l'appel des conscrits ordonné par la loi du 3 vendémiaire courant. — Renseignements favorables sur les quatre officiers de gendarmerie du département : Clouet, Philippon, Jobé et Pichenault. — Identité de la veuve Le Bourdais inscrite sur la liste des émigrés, dont le nom est Charlotte-Jacquine Monique Ameslou. — Mesures pour arrêter des forçats échappés du bagne de Brest et qui traversent le département. — Renseignements sur le citoyen Peron qui demande un certificat de résidence. — Rapport favorable sur Sechet, brigadier de gendarmerie, et Dupaty gendarme, accusés à tort. — Au retour d'un congé de deux décades, le commissaire du pouvoir exécutif près le département de la Sarthe trouve un peu d'agitation dans ce pays, mais se promet de la faire cesser. — Confusion sur la liste d'émigrés de Jean Baugré, propriétaire à la Martinique, avec Augustin Beaugé, curé de Champagné, originaire de Courdemanche. — Herbelin la Rivière, curé de la Mayenne, est renvoyé devant la commission centrale de ce département ; internement dans la maison de réclusion du Mans de Lecomte, âgé de plus de soixante ans et infirme. — Confusion sur la liste des émigrés de François Vincent Moreau, d'Angers, et des héritiers Moreau propriétaires dans le canton de la Ferté. — Renseignements favorables sur François-Guillaumé Bernard du Buisson ex-ministre du culte de Saint-Georges-du-Rozay. — Inscription sur la liste d'émigrés de La Mothe d'Aubigné, officier à La Flèche, confondu avec Marie-Elisabeth de La Mothe, veuve Lecomte; et de Jean Menier, vicaire à Beaumont et autre Menier religieux à Beaulieu, commune du Mans, confondus avec Jacques Menier, de la Charente. — Brumaire : Épuration des membres des administrations du département. — Confusion de Laurent Durocher, de Nantes, avec Durocher, ancien militaire, du Mans, inscrit sur la liste des émigrés. — Raisons qui doivent faire préférer le local de la Couture à celui de Tessé au gouvernement pour y placer le jardin botanique, le cabinet d'histoire naturelle et la Bibliothèque centrale; description détaillée des immeubles avec leurs avantages. — Expropriation du cabinet de physique de l'école de La Flèche au profit de l'École centrale du Mans. — Instances près du Ministre des finances pour obtenir le placement à la Couture du Jardin botanique, du cabinet d'histoire naturelle et de la Bibliothèque centrale. — Demande de fonds pour l'entretien des routes. — Arrestation de Bamas et Anis accusés de plusieurs vols, et chouans dangereux. — Questions au gouvernement sur les gens qui doivent être exceptés de la conscription dans le département. — Rapport constatant qu'il n'existe aucun journal dans le département, mais seulement une feuille d'affiches, rédigée et signée par le citoyen Monnoyer. — Transfert de prisonniers du Mans dans les départements voisins, particulièrement au château d'Angers, à cause de l'encombrement. — Lettre de l'administration centrale relative aux recéleurs de prêtres réfractaires. — Arrêté exemptant les équipages d'artillerie du payement du droit de la taxe d'entretien des routes. — Ordre de laisser dans leurs foyers tous les déserteurs du département, revenus depuis la pacification. — Maintien sur la liste des émigrés des noms de Claire-Céleste-Louise Beaussier, femme Desson ; de Etienne-Charles Guibert et de Louis-Alexandre Guibert. — Adresse au public pour

démentir le bruit que l'administration centrale a reçu du gouvernement l'ordre de faire arrêter tous les ci-devant chouans. — Transfert de la prison du Mans au château d'Angers des détenus chouans : Savarre, Launay, Chapelle et Maigret. — Arrestation au Bailleul de Brouté, complice de Bamas et Anis. Joie des républicains des cantons de Sablé et de Précigné de cet évènement. Enlèvement de Gerbert du Vivier, républicain notable, par dix scélérats armés, sur la route d'Évron à Sablé. — Proposition de révoquer Duchesne, commissaire du canton de la Suze, qui néglige totalement la police et laisse agir les ennemis de la République. — Présentation du citoyen Yvon pour le remplacer. — Maintien sur la liste des émigrés du nom de Marie-Etiennette-Alexandrine-Bastard Fontenai, femme de Marie-Géry-Fontaine Biré ; de Jeanne Deshayes, d'Alençon, et de Louis-Nicolas Deshayes, de Saint-Calais. — Demande de congé définitif par le gendarme à pied Métais, infirme. — Transfert à Rochefort de Guittoreau, prêtre réfractaire. — Questions posées au gouvernement pour savoir quelles sont les professions dont l'exercice est interdit les jours de décadis et de fêtes nationales. — Demande de renseignements au Ministre de la guerre sur le citoyen François Gaubert, présumé mort et dont on a ouvert la succession. Il était volontaire au 2e bataillon de la 110e demi-brigade. — Exposition au ministre de la police générale des avantages qu'on trouverait à inscrire sur la liste des émigrés les chouans habituellement absents de leur domicile et dont les parents ne peuvent fournir le certificat de résidence nécessaire ; — Note pour faire éviter de confondre Moreau de Gorenflot avec Jeanne-Louise Nenon, femme Pierre Moreau et les héritiers Moreau, inscrits sur la liste des émigrés de la Sarthe. — Frimaire : Absence du citoyen Toussaint Rousseau, de Sceaux, qu'on n'a pu interroger suivant le désir du gouvernement. Il est parti pour Mayenne. — Lettre compromettante adressée par Savarre, curé de Jublains, (Mayenne) à Mathei, négociant, pour M. Gaspard Wallet, négociant à Wesel, en Westphalie. — Renseignements sur Poirier dit Cœur-de-roi. — Lettre adressée à un nommé Fourche, de Piacé, par un prétendu homme de confiance du déporté Barthélemy, qui se dit détenu au Temple, et désigne à son correspondant un endroit où il aurait enfoui un trésor. — Circulaire relative aux dispositions des différentes lois concernant les émigrés. — Envoi au ministre de la justice d'un tableau exact des communes du département. — Envoi d'un devis sur le projet de placer la Bibliothèque centrale et le cabinet d'histoire naturelle dans la maison de Tessé, et observations sur les défauts de ce projet, où l'on préfère à tort Tessé à la Couture ; — Plan de l'une des maisons Tessé, occupée par la citoyenne Dubuisson. — Protestation du Commissaire du Pouvoir exécutif de la Sarthe contre les insinuations lancées par le Commissaire de Sablé sur sa négligence et son ignorance des menées royalistes et de la proclamation de Rochecotte. La situation du département est loin d'être aussi mauvaise que le prétend le commissaire de Sablé. — Renseignements sur Pierre-Martin Laubépie, domicilié à l'Homme, canton de la Chartre, homme d'affaires de la veuve Legalerie d'Apinat. — Lettre sur la vérification du produit de la taxe d'entretien des routes. — Compte-rendu d'opérations de police contre les chouans. — Demande au ministre de la guerre d'ordres pour sévir contre les conscrits qui se sont soustraits à la loi du 3 vendémiaire. — Arrestation de Sylvestre le Sage, de Malicorne, déserteur. — Envoi au ministre de l'Intérieur du tableau comparé des anciennes mesures et des mesures républicaines. — Renseignement sur Jacques Damas, qui a habité Bessé. — Circulaires aux commissaires des cantons, relatives au recueil de Belles actions civiles, et aux rapports des pouvoir exécutif, administratif et judiciaire. — Circulaire pour réclamer des renseignements sur l'évaluation approximative du produit de la récolte dans une année ordinaire pour chaque canton. — Déclarations de l'administration municipale de Vallon relatives à Jean-Jacques Legras, ci-devant domicilié dans ce canton. — Renseignements sur Savarre qu'il est question d'élargir, comme Brion. — Compte rendu des séances tenues par le jury réuni pour nommer des sous-officiers et gendarmes. — Réclamation en faveur des agents particuliers des contributions directes dont les émoluments ne sont pas soldés avec régularité. — Communications diverses sur les noms suivants figurant sur la liste des émigrés de la Sarthe : Drouet, Latour, Bertrand Deschamps, Marie-Géry-Fontaine Biré, Pommier. — Envoi au ministre de l'Intérieur des tableaux de l'état-civil des cantons du département. — Nivose : Mesures prises en raison des mouvements contre-révolutionnaires qui se préparent dans tout l'Ouest : mise en état de siège par le général Simon des communes d'Auvers-le-Hamon et Saint-Jean-de-la-Motte ; surveillance des individus dangereux à Saint-Calais et au Mans. — Enquête sur les fraudes dans la taxe d'entretien des routes imputables, non aux juges de paix et au directeur du jury, mais aux employés des barrières. Exemple qui le prouve. — Ordres donnés pour empêcher de laisser passer en Angleterre aucun journal ou feuille périodique de France. — Assassinat de quatre républicains à Précigné. Les brigands sont nombreux : il est urgent que la Sarthe reçoive

un renfort de conscrits. — Renseignements sur Charles-Grégoire Courtin, ex-juge de Mondoubleau, rayé de la liste des émigrés. — Rapport sur les troubles du département; le commissaire de la Sarthe insiste pour obtenir la mise en œuvre prompte et énergique des moyens qu'il préconise pour lutter contre les brigands : déclaration d'état de siège des communes rebelles, organisation d'une colonne mobile, augmentation de l'effectif des troupes permanentes réduites dernièrement par le départ de deux cents hommes pour Strasbourg. — Envoi de la liste encore incomplète des hommes du département en opposition avec le gouvernement; — Arrêté de l'administration centrale réorganisant les colonnes mobiles. Demande au gouvernement d'en rétribuer les membres. — Assassinat de Bergues, commissaire de police du Mans. — Poursuite de deux gardes-magasins civils pour leur faire rendre compte de leur gestion. — Maintien des administrateurs non républicains faute de meilleurs personnages pour les remplacer. — Arrestation de Blanche, qui avait recélé le prêtre Rousseau. — Renseignements sur Jean-Baptiste Provost, garçon meunier, détenu à la maison d'arrêt de l'évêché pour avoir été trouvé sans passeport. — Renseignements sur Cordier, détenu pour avoir distribué, il y a quatre ans, des imprimés contre-révolutionnaires, et pour faits incessants de propagande hostile à la République depuis ce temps. Ce personnage ne pouvant justifier de l'inscription sur le tableau de population d'une commune doit être considéré comme étranger et expulsé. — Arrestation des citoyens Négrier et Longlai déjà incarcérés jadis à l'occasion de l'assassinat de Magnin, commissaire exécutif de la Sarthe. — Rapport sur les premières ventes de biens ruraux, en vertu de la loi du 26 ventôse. — Conflit entre l'administration centrale du département et celle de La Ferté-Bernard, sur la nouvelle fixation du marché de cette commune. — Renseignements favorables sur le chef de brigade de gendarmerie à La Ferté, soupçonné d'infidélité à la République. — Surveillance des complices de Prégent, dit Brise-nation. Le commissaire de l'administration municipale de Saint-Calais, Rousseau, est soupçonné de favoriser les rebelles en leur fournissant des passeports. — Rapport sur les chouans amnistiés : Groullet, Geslin, Chauletoy ont rendu les armes; Buron, traduit devant le conseil militaire secret du Mans a été amnistié. — Le commissaire du Directoire exécutif de la Sarthe se justifie à propos des reproches que lui a adressés le gouvernement sur son administration, et rappelle les services qu'il a rendus. — Rapport sur l'état du département qui est de plus en plus tranquille, mais ne le sera tout à fait que lorsqu'on aura encouragé les citoyens qui composent la colonne mobile, en leur accordant une solde régulière. — Mesures pour empêcher la circulation des journaux étrangers. — Ordre d'arrêter les registres d'inspection des barrières à 8 heures du matin et à 6 heures du soir pour établir la distinction des produits de la taxe d'entretien des routes recouvrés pendant le jour de ceux recouvrés pendant la nuit. — Circulaire pour rappeler les lois et arrêtés relatifs à la marine. — Demande de renseignements sur Michel Maricelle, caporal de la 34e demi-brigade, disparu. — Radiation de Louis-Stanislas Lenormand, de la liste des émigrés. — Rectifications relatives aux noms suivants sur la même liste : François-Henri Bouvet, dit Louvigny ; Abraham Barbier la Bourdonnière, ex-noble ; Pierre Barbier, prêtre; les Rémond; François Leroux, tisserand à Parigné ; Jean-François Leroux, curé de Courdemanche ; Leroux, ex-curé de Villedieu; Pierre Potier, prêtre déporté; Latour-Dupin. — PLUVIOSE : Rapport sur l'état financier du département. — État de la procédure instruite contre Goultelle et Gallimé arrêtés par mesure de sûreté générale à l'occasion de l'assassinat de Bergue ; — Renseignements sur Lenoir. — Enquête infructueuse sur les assassins de Michelet, à Loué. — Inscription de l'hypothèque résultant, pour la République de l'acte de cautionnement du receveur du département. — Explications sur l'arrestation de Brion, soupçonné de complicité dans le meurtre de Magnin. — Rapport montrant que « l'horizon politique s'embrouille » de nouveau dans la Sarthe, comme dans les départements voisins, et exposant les mesures nécessaires. Le besoin de forces nouvelles est urgent. — Le fournisseur de poudre de la bande de Prégent, dit Brise-nation, est un nommé Ferrant, de Mondoubleau. — Arrestation de Beaupré, désigné dans une procédure antérieure sous le nom de Jossart ou Massure, dit la Tubine. — Tremblement de terre dans la Sarthe le 6 pluviôse vers quatre heures du matin; « il s'est « fait sentir deux fois dans l'espace de 2 à 3 minutes, et « chaque comotion a duré 2 à 3 secondes. Dans la com« mune du Mans un grand nombre de nos administrés « ont été effrayés; plusieurs portes de différentes chambres « se sont ouvertes. Ce tremblement a été encore plus vio« lent dans la commune de La Flèche. Mon collègue près « l'administration municipale m'annonce que la majeure « partie des citoyens s'est sentie balancée dans son lit, « comme s'il eût été suspendu; une cheminée a été ren« versée. On a entendu tinter le timbre des horloges; des « armoires se sont ouvertes; le fusil d'un citoyen est « tombé dans son lit.....; » — Circulaire sur les mesures à prendre pour empêcher la circulation des journaux

prohibés; il n'y a toujours dans le département qu'une « affiche » destinée à annoncer les biens à vendre ou à affermer, et qui est en règle avec la loi. — Demande de renseignements sur Marie Houdayer, du 2e bataillon de la 184e demi-brigade. — Arrestations nombreuses qui vont encombrer les prisons; demande de transfert d'une partie des détenus à Rochefort et ailleurs. — Rapport au ministre de l'intérieur sur l'amélioration obtenue dans les rapports entre les paysans qui, auparavant, se disputaient les terres. Des séparations ont été faites et ont détruit les causes de rivalités. — Redoublement de surveillance en raison des meurtres commis dans Maine-et-Loire. — Renseignements sur un écrit contre-révolutionnaire trouvé dans les papiers du prêtre réfractaire Chapdelaine. — Sur Vital Moranne, prêtre réfractaire, Samson Lorchère et Prévost, dit Laurent. — Inutilité jusqu'à ce jour, 15 pluviôse, de la procédure faite au sujet de l'assassinat du commissaire de police Bergue. — Mesures pour perfectionner et étendre la navigation intérieure. — Rapport traitant du chouan Bodereau, détenu, en attendant que les preuves certaines permettent de le traduire devant la commission militaire; du commissaire de Vallon mis en liberté par les rebelles qui l'avaient fait prisonnier et l'ont bien traité et de l'état de siège de la commune de Crannes qui avait laissé prendre ce fonctionnaire. — Perquisition chez Fresneau, marchand de fer au Mans, détenteur d'armes nombreuses. — Demande d'autorisation au gouvernement de lever le séquestre des objets saisis chez Fresneau. — Renseignements sur Françoise et Thérèse Morteuil, portées à tort sur la liste des émigrés, et qui demandent à être mises en surveillance; — Évasion de Chapelle et de Launay du château d'Angers; le commissaire central exprime les craintes pour sa propre vie que lui suggère cet évènement et demande de nouveau à transférer les prisonniers les plus dangereux à Rochefort ou du moins dans une commune de l'intérieur. — Nouveau témoignage favorable à Séchet, brigadier et à Despatys, gendarme à Sablé. — Renseignements sur l'insurrection prochaine que préparent les rebelles dont le général en chef serait « l'invincible » ex-chouan qui a passé à la commission municipale de Tours. Il se retire ordinairement dans la maison de Chesneau, commune du Riboult, appartenant aux dames La Blinière, et au Bourg Monvel, chez Dutertre. — Proposition au Directoire exécutif de destituer le commissaire du canton de la Fresnaye et de le remplacer par François Massard, agent du chef-lieu du même canton. — Menaces d'une nouvelle insurrection dans la Mayenne et sur les frontières de la Sarthe connues par le rapport du commissaire de Sablé. — Rapport sur le nommé Bodereau. S'il n'a pas encore été mis en jugement, c'est qu'on n'a contre lui que des soupçons et aucune accusation de crimes déterminés. On dit qu'il a assassiné vingt patriotes : on en nomme aucun. Puisque le Directoire exécutif le veut, il sera pourtant traduit devant le conseil militaire de Tours, ainsi que Boniface Fourquain, rebelle et déserteur, mais contre lequel aucun fait précis n'a pu être recueilli; — Demande au Ministre de la guerre d'un crédit pour solder les forces supplémentaires des colonnes mobiles pendant le mois de ventôse. — Note remise par un certain Cottereau sur la retraite des brigands et qui ne contient que des renseignements controuvés; Tranquille ne va jamais à Piacé mais rôde vers Pontvallain; Amand est aux environs de Sablé et non à Bourg-la-Loi, etc. — Renseignements sur Gagnot, officier au 16e régiment de dragons, et sur sa famille, dévouée au fanatisme et qui a toujours recueilli les prêtres réfractaires. — Radiation de la liste des émigrés des noms suivants : Louis-Marie-René Chaourse; Pierre-Paul-Louis-Marie Adélaïde et Marie-Victoire Morin; Jean-Baptiste-Hamon Civrai; Charles-Marie-Gobin Lavallée; Jean Lindet; André-Paul-François Ledoat des Landes. — Rectifications relatives aux noms suivants portés sur la liste des émigrés : François-Pierre Renard, dit Lenoir, ex-dominicain et déporté; Claude-René-Marie-François Thibault de la Roche-Tulon, ex-officier au régiment de Picardie; Thibault Desbois, ex-curé du Mans; Bouillé de Monhoudou, ex-noble; Jacques-Marie-Etienne-Guillaume Dubois Descour, père; Jacques Dubois Descour fils; Dubois, cordonnier; Dubois Maquilly, d'Amné; Dubois Montulé, du Mans; Henri-Alexis-Charles Lemaire Courtemanche, ex-noble; Etienne-Charles Guibert; Louis-Alexandre Guibert, ex-capitaine au régiment de Piémont; Biré; Martin; Chevallier, nom porté par 4 prêtres; Chevallier, tisserand; Lebret, ex-officier de cavalerie; Leroux, prêtre; Leroux, tisserand; Lacroix, prêtre; Prudhomme, deux prêtres déportés; Lavergne-Tressan; Benjamin La Mothe d'Aubigné, ex-officier; Turpin du Cormier, curé de Gourdaine; Henri-François Lefèvre, domestique; Pierre Lefèvre, dit Graffar, ex-chevalier de Saint-Louis; Lefèvre, deux prêtres déportés. — Ventose : Requête en faveur de la veuve et de l'enfant de Bergue, commissaire de police du Mans, assassiné le 12 nivôse précédent. — Le citoyen Cottereau a posé de telles conditions en offrant ses services à la police, qu'il n'a pu être employé et a augmenté les soupçons déjà conçus sur sa sincérité. — Disparition de deux ex-chouans à Sablé; les agissements des rebelles dans la Mayenne demandent un redoublement de surveillance sur les frontières de ce département et de la Sarthe,

pour empêcher la réunion des rebelles et la vente des munitions, armes, etc.; battues dans différents cantons. — Défense de la colonne mobile de Sablé et de son chef Chanteloup contre les accusations d'assassinats de patriotes portées contre ces soldats à l'abri de tout reproche. — Demande de renseignements sur un militaire disparu, nommé Houdayer. — Excès commis par Gaulier dit Grand Pierre et sa bande à Souvigné-sur-Sarthe; ils se sont vantés d'avoir assassiné des patriotes à Ballée et ont proféré des menaces contre le commissaire de Sablé. — Demande de renforts contre les bandes de rebelles qui menacent les cantons de Sablé, de Brûlon et de La Flèche. — Requête pour obtenir des secours en faveur de la veuve du gendarme Briquet, assassiné à Sablé. — Explications sur la mise en surveillance de Luceau, décidée après les déclarations de Prégent, dit Brise-nation, dont il était le correspondant ainsi que d'autres chefs de chouans. — Signalement des prisonniers évadés, Launai, Lagelinière, Catoneau et Chapelle. — Renseignements sur Pierre-René Neveu, ex-chanoine de la ci-devant cathédrale du Mans; — Chapelle demande la conservation de sa vie et de sa liberté, moyennant quoi il abandonnera le brigandage. Le commissaire de la Sarthe conseille de l'autoriser à se retirer à Chartres où on le fera surveiller. — Mesures pour prévenir la réorganisation de la guerre civile. — Protestations contre les accusations d'infidélité portées contre l'administration des postes du Mans. — Démission du commissair de Saint-Calais, Bossé, et proposition de le remplacer par Siret, ex-président de l'administration municipale de ce canton. — Envoi d'une proclamation du général en chef de l'armée d'Angleterre. — Mesures contre l'embauchage des jeunes gens dans les cantons par des ennemis de la République qui se font passer pour des mandataires du gouvernement. — Renseignements sur le nommé Aubert. — Dépôt à la bibliothèque de l'École centrale d'un exemplaire de chaque numéro du Recueil des mémoires sur les établissements d'humanité. — Suspension de la décision qui expulse du territoire français Henri Gallvey, émigré, qu'une visite médicale a reconnu incapable de quitter sa demeure de la Flèche. — Rapport erroné du commissaire de Loir-et-Cher qui signale des incursions de brigands sur les cantons de la Sarthe limitrophes de son département : ces localités jouissent de la plus grande tranquillité. — Circulaire sur les élections et les dangers que leur feront courir les menées du royalisme ou de l'anarchie. — Communication au commissaire de la Mayenne des instructions du Directoire sur la recherche de l'*Invincible*, ex-chouan; — Circulaire ordonnant que les bateaux et bacs de la Sarthe rentrent aux ports désignés et y restent cadenassés la nuit pour échapper au pillage dont les menacent les brigands. — Désertion de certains conscrits, organisation d'une battue contre eux. — Récapitulation de toutes les mesures d'administration signalées dans des lettres antérieures. — Démission du commissaire de la Fresnaye qui cède aux instances du gouvernement, et proposition de Massard pour le remplacer. — Proclamations diverses pour engager les ex-chouans à demeurer tranquilles chez eux sous peine d'être inscrits sur la liste des émigrés. — Radiations de la liste des émigrés de Michel-Jacques Hardouineau; — Inscription sur cette liste de Jean-Michel de Lafargue, officier de santé à Aubigné et de Marie-Françoise Modet, sa femme. — Rectifications ou communications variées relatives aux noms qui suivent portés sur la liste des émigrés : Gillet, propriétaire à la Chesnaye, canton de Saint-Paterne; René Le Mercier, professeur de théologie; Girard Charnacé, ex-noble; Lévêque, fille mineure; de Lacroix, prêtre de Saint-Longis; Leroux, curé de Villedieu; Leroux, prêtre de Courdemanche; Poirier; de la Tour; Richer; Desprès, ex-prêtre; J.-B.-Henri-Duval Bassecou; Bidault, prêtre à Changé: Thomas, médecin. — GERMINAL : Rapport sur les assemblées primaires : tout s'est passé avec calme et la plupart des choix connus sont heureux. — Réclamation relative au crédit demandé le 28 pluviôse, pour la solde des colonnes mobiles et qui n'est point encore ouvert. — Réponse au blâme du gouvernement pour avoir mis en surveillance les principaux meneurs anarchistes ou royalites. — Renseignements favorables sur Pierre-Jean-Baptiste Thierry, dentiste à Nogent-le-Bernard. — Rapport défavorable sur Gabriel Barat, colporteur d'écrits de tous les partis. — Résultat des élections des assemblées primaires : sur 280 électeurs nommés, trente seulement sont royalistes ou anarchistes. — Nouvelle marche à suivre pour l'interception des lettres venant de l'étranger. — Enlèvement des deux filles du citoyen Guérînière, de Brûlon, par les brigands. Le commissaire du département fait arrêter le même jour les deux royalistes les plus aisés du canton, menaçant de les faire transférer à Rochefort, si les deux enfants ne sont pas rendus sans la rançon de 12,000 francs, exigée; le lendemain les deux enfants sont ramenés à leurs parents. « Cette mesure, ajoute le commissaire en rendant compte « de ces évènements, a porté l'épouvante dans l'âme de la « gent royaliste. Les Brigands frémissent de rage, et je « deviens surtout le point de mire des coups qu'ils pré- « parent aux républicains. Peut-être le Directoire appren- « dra-t-il bientôt l'assassinat du commissaire de la Sarthe.

« Cette idée ne m'effraye pas; quand on meurt pour son « pays on a toujours longtemps vécu. » — Nomination de Massard commissaire du canton de La Fresnaye. — Circulaire pour enrayer les abus dans la délivrance des passeports aux ci-devant nobles ou anoblis. — Explications sur l'arrestation et le transfert, du Mans à Angers, de Samson, ci-devant noble. Il n'était pas enchaîné, quoiqu'il en dise, et a été bien traité. — Élection d'un républicain comme président de l'assemblée électorale de la Sarthe. — Inutilité des recherches sur l'assassinat de Hérault et la disparition de Beslin. — Condamnation par un conseil militaire de Martin, émigré, et mise en liberté de sa femme. — Choix d'un bureau républicain à l'assemblée électorale. — Arrêtés ordonnant la mise en activité, l'armement et l'équipement des colonnes mobiles des départements de l'Ouest. — Observations sur la façon d'utiliser ces colonnes. — Mort de Lebretèche, commissaire de Sillé, et proposition pour le remplacer de Le Loup, greffier du juge de paix du canton. — Résultat de l'enquête sur l'affaire Thérion. Ce citoyen, qui a porté plainte contre le commissaire de Saint-Cosme, est très sujet à caution. — Vol commis chez le percepteur de Vallon. — Renseignements sur Henriette Bibieine Colbert Sablé, veuve Laporte de Riants, inscrite sur la liste des émigrés et demandant à en être rayée. — Résultats définitifs de l'assemblée électorale; ils sont satisfaisants. — Nouvelle réclamation des fonds nécessaires pour solder les colonnes mobiles : ce défaut d'argent entrave les opérations. — Radiation de la liste des émigrés des noms suivants : Thébault Monhaison; François Morin et Breton de Valasise. — Observations diverses sur les noms suivants de la même liste : Montulé, ex-noble; Pichery-Civrai fils; Antoine-Marie-Pierre-Louis et Félix-Marie-Gilbert des Arcis. — Floréal : Insistance près du gouvernement pour que la solde des colonnes mobiles plusieurs fois réclamée déjà leur soit payée, sinon on ne pourra plus compter sur leur zèle, à un moment où une « explosion terrible » est à craindre. — Circulaire adressée aux commissaires des cantons pour obtenir des renseignements sur les fonctionnaires. — Renseignements sur Neveu la Manouillère, chanoine, qui ne mérite ni la déportation, ni la réclusion. — Enumération du danger qu'il y aurait à dégarnir le département de la Sarthe des troupes qui y sont stationnées, et à le laisser à la seule garde des colonnes mobiles, comme on en attribue le projet au général en chef de l'armée d'Angleterre. — Restitution d'une somme de 300 livres, volée par des chouans à un patriote d'Amné, Mauboussin, obtenue par menaces de représailles contre les chefs du royalisme, comme dans l'affaire des enfants Guériniére relatée en ventôse. — État des fonds secrets et compte-rendu de l'emploi de différentes sommes. — Compte-rendu de l'assemblée primaire de Bourg-la-Loi. — Observations sur l'arrestation de Chapelle par le bureau central de Paris, bien que ce personnage fût légalement à Chartres en surveillance. — Arrestation du sacristain de Rouillon et de sa femme. — Demande de renseignements sur Nicolas Cloutier, volontaire dans la 4e compagnie du 2e bataillon du Jura. — Renseignements sur un nommé Alexandre et sur les héritiers de Lemercier. — Mise en liberté provisoire de Savarre, Pageot et Longlay ; Savarre est placé sous la surveillance du commissaire de Blois. — Démission d'Yvon, commissaire de La Suze et proposition du citoyen Courteille, ex-professeur au collège de La Flèche pour le remplacer. — Renseignements sur René Achard, ancien prêtre constitutionnel. — Rapport favorable sur les officiers des colonnes mobiles et l'emploi des munitions qui leur sont confiées. — Liste d'adjoints à destituer soumise au gouvernement. — Arrêté ordonnant la déportation de Mathurin Ahier, prêtre. — Enquête sur l'absence de Domer, notaire à Vancé, canton de Bessé. — Mesures pour assurer la perception de la taxe d'entretien des routes. — Rapport sur la situation générale du département : l'ensemble est calme, il y a toujours lieu d'être inquiet sur les frontières de l'ouest. — Proposition de Roussel, ex-président de l'administration du canton de Bouloire, pour remplacer Barré, commissaire, nommé au corps législatif. — Envoi d'armes et de munitions destinées à la réorganisation du brigandage ; avis aux commissaires des départements voisins d'y prendre garde. — Confirmation des opérations de l'assemblée électorale de la Sarthe séante à la Visitation et annulation de celles de l'assemblée établie à la Couture. — Bons renseignements sur François Gagneur, de Sablé ; sur Jean-François Jouanneaux. — Prairial : Proposition du citoyen Caunay, ex défenseur de la patrie, pour remplacer Houdbert, commissaire du canton de Loué, nommé au corps législatif. — Arrestation de conscrits étrangers au département et renvoi de ces hommes devant les administrations dont ils dépendent. — Renseignements sur François-Pierre-Marie Le Camus, ci-devant prêtre, qui n'est jamais sorti de France, bien qu'il figure sur la liste des émigrés. — Établissement d'inspecteurs temporaires à chaque barrière d'arrondissement pendant deux jours pour connaître le produit des perceptions ; état des frais nécessités par cette mesure. — Adjudication des barrières de La Ferté-Bernard, Sceaux, Connerré, Saint-Mars et Yvré-sur-l'Huisne. — Lettre de félicitation aux habitants de Savigné et de la Bazoge qui ont contribué

à faire mettre en liberté le citoyen Trouvé, et requête de poursuites contre les habitants de la commune où a été enlevé le citoyen Morgan. — Réclamation contre le retard préjudiciable éprouvé par les commissaires dans le paiement qui leur est dû pour la remise des contributions. — Accusé de réception de deux mille francs envoyés par le ministère de la police. — Entente du commissaire de la Sarthe avec les généraux Moulin et Vimeux pour organiser des moyens de défense contre les Anglais débarqués en Bretagne; état des forces du département. — Démission du commissaire du canton de Fresnay qui a des difficultés avec l'administration municipale et demande à être nommé à Beaumont en remplacement de Dufour, représentant du peuple au conseil des Cinq Cents. — Proposition du citoyen Fouqué pour remplacer Poté comme commissaire à Fresnay. — Demande d'indemnités d'encouragement pour les colonnes mobiles de la Sarthe. — Attaque d'une patrouille de dix-huit républicains par cent chouans à Souvigné-sur-Sarthe qui se sont ensuite retirés dans la Mayenne. « Infernal département de la Mayenne, s'écrie le commissaire, seras-tu donc toujours la cause des désastres qui nous affligent! » et il se plaint de ce voisinage sans lequel le plus grand calme régnerait dans la Sarthe. — Renseignements sur Durochet, émigré, ancien recruteur avant la Révolution. — Proposition du citoyen Chasserie pour remplacer Aubert, commissaire de Bessé, nommé administrateur central. — Rapport secret au Ministre de la police sur l'état du département toujours compromis par les incursions des brigands venus de la Mayenne. Ceux-ci comptent avoir mis Louis XVIII sur le trône avant le mois d'octobre. Besoin pressant d'une force imposante pour combattre la contre-révolution, et le ministre de la guerre se propose de retirer la dixième demi-brigade! Les voitures publiques ne peuvent plus circuler sans une escorte. Si l'on ne remédie tout de suite à cet affreux état de choses, « la Sarthe offrira le spectacle déchirant d'une deuxième Vendée ». — Rapport du commissaire de Vallon contre l'administration municipale de ce canton; demande de révocation de plusieurs agents. — Démission de Bonet, commissaire de Saint-Maixent, et proposition de Chérami, président de l'administration municipale de ce canton pour le remplacer. — Demande d'Antoine Martin, de Saint-Aignan, ci-devant lieutenant à la 8ᵉ demi-brigade, démissionnaire, à l'effet de reprendre du service. — Proposition de Hamon Sivré, ex-administrateur municipal de La Flèche, pour remplacer Rochet, commissaire de ce canton, intra-muros. — Escarmouche entre six ou huit hommes armés et les gendarmes à Montfort; — arrestation au Mans d'un prêtre réfractaire et de son receleur. « Si je juge de son « influence par la fureur qu'ont montrée dans cette cir« constance trois jeunes filles qui demeuraient sous le « même toit, ce saint personnage en exerçait une bien « dangereuse. On ne se fait pas une idée des transports de « rage auxquels elles se livraient, se déchirant la figure, « s'arrachant les cheveux, voulant mordre la gendarmerie : « elles offraient une scène tout à fait comico-tragique. « Le prêtre partira demain pour Rochefort, et le receleur « est devant le Tribunal. » — Surveillance du nommé Musset, agent dangereux du royalisme qui tente d'empêcher le départ des conscrits de son arrondissement. — Copie des inscriptions requises sur les biens affectés au cautionnement de receveur général du département. — Messidor : Réclusion de Mouessard, prêtre insoumis, et transfert à l'île de Ré de Michel Gourdet, autre prêtre insoumis. — Lettre secrète au ministre de la police où le commissaire, après avoir rendu compte de quelques actes contre les chouans, dit qu'il sait les calomnies débitées contre lui au gouvernement. « Dois-je, par crainte d'une « disgrâce, composer ou reculer? Non! Qu'on me traite « de *proconsul*, que m'importe? pourvu qu'en répondant à « la confiance du Directoire, je sauve la Sarthe des hor« reurs de la guerre civile! » — Mesures pour empêcher les jeunes gens de s'absenter des communes. — Rapport favorable sur l'administration municipale de Vaas et les témoins qui ont signé le certificat de résidence accordé à Nicolas-Joseph-Victoire Haste. — Certificat de résidence délivré à Marie-Reine-Victoire Dunet, femme Nonant Rarai. — Envoi au ministre de la police du compte des dépenses secrètes d'une somme de sept mille francs. — Instances pour obtenir le paiement des commissaires des administrations de cantons qui n'ont rien reçu depuis huit mois. — Renouvellement d'une demande de fusils pour armer les républicains. — Retrait, après renseignements, de la proposition de Chèrami pour remplacer Bonet, comme commissaire de Saint-Maixent. Proposition d'Hermé, de La Ferté. — État de la garde nationale sédentaire de la Sarthe. — Renseignements sur Jacques-Nicolas-Nepveu Bellefille, inscrit sur la liste des émigrés. — Note aux commissaires des cantons pour l'exécution des arrêtés sur l'interception des lettres venant de l'étranger. — Renseignements sur Poirier, dit Mousqueton, ci-devant capitaine de chouans, détenu au Mans. — Attestation relative à la condamnation à deux ans de fers de Marin Pasquier, d'Aulaines, pour désertion. — Enquête pour savoir si un nommé Boivin a vendu des crucifix d'ivoire à la foire du Mans. — Signalement de Jean-Jacques de Cougny, domi-

cilié à Vaux, commune de Saint-Nicolas de Bourgueil. — Radiation sur la liste de émigrés des noms suivants : Aubry ; Richard Lépinette ; René-Pierre Neveu la Manouillère ; Marie-Madeleine-Sophie Leclerc, femme Loppé ; Marthe Leclerc ; Jean-Pierre Potard.

L. 132. (Registre.) — 58 feuillets, papier.

7 Germinal an VI — 27 Ventôse an VII. — Registre de correspondance de l'administration centrale. — Ce registre contient les minutes de lettres relatives aux ventes de biens nationaux : envois d'affiches de vente aux administrations diverses du département et des départements voisins et au ministre des finances, avertissements aux soumissionnaires, observations aux agents des domaines, communications d'états de ventes aux receveurs des domaines, au directeur de la régie, aux gardes généraux des forêts et biens nationaux.

L. 133. (Registre.) — 60 feuillets, papier.

28 pluviôse — 11 germinal an III. — Registre de correspondance de l'administration centrale. — Bureau du bien public. — Lettres diverses adressées aux administrateurs de districts relatives aux affaires locales courantes. — 28 pluviôse : Demande de munitions au général Varin pour secourir le canton de Sillé menacé par les ennemis. — Lettre au citoyen Le Moine, directeur des étapes à Alençon, sur l'approvisionnement des armées et de Paris. — 1er ventôse : le citoyen Pichon, administrateur du département, informe Boistard, conducteur des travaux publics à Mont-sur-Loir, qu'il réclame indûment une indemnité pour un cheval réquisitionné et qu'il appelle à tort un cheval de luxe. — 3 ventôse : Avis à Jardin, commandant la place du Mans que toutes les armes et munitions en dépôt dans les magasins de l'administration départementale ont été remises au district. — 5 ventôse : Refus d'augmenter le chiffre de la pension des élèves entretenus à l'école d'Alfort par le département. — 11 ventôse : Hamard, administrateur du département, informe Brandon, maître de poste à Guécélard, que l'indemnité qu'il réclame pour la perte de quatre chevaux ne peut lui être accordée pour les motifs qu'il invoque. — 15 ventôse : Observations à la commission du mouvement et des armées sur les difficultés de paiement de la solde des officiers suivant qu'ils sont ou non montés. — Envoi des tableaux des foires et marchés des neufs districts de l'arrondissement au Comité de commerce et approvisionnements de la Convention nationale. — 19 ventôse : Avis au citoyen Cornilleau, que l'ordre des élections appelle, de se rendre à Paris pour compléter la députation de la Sarthe. — 21 ventôse : Réclamation à la commission des administrations civiles, des fonds destinés à solder le traitement des professeurs de l'école d'accouchement. — Réponse à la réclamation adressée par la municipalité de Mont-sur-Loir pour obtenir restitution de 153 volumes que le citoyen Maulny, commissaire bibliographique, avait enlevés le 18 février an II à la bibliothèque des ci-devants Récollets dans cette commune. « Ces livres n'appartiennent « pas plus aux citoyens de Mont-sur-Loir qu'à ceux du « Mans, puisqu'ils sont une propriété nationale qui appar- « tient à tous, et n'appartiennent à personne, propriété in- « divise de la grande famille, qui par l'organe de ses repré- « sentants saura faire une répartition dictée par l'amour « de la patrie, et avouée par elle. » — Invitation aux administrateurs des districts de fournir l'état de tous les sourds-muets indigents et non indigents de la Sarthe. — 25 ventôse : Adresse à la députation de la Sarthe d'observations capables de leur permettre de fournir des renseignements à communiquer au rapporteur du Comité de la Convention sur l'établissement des écoles centrales. — Circulaire à certaines administrations de districts sur la réduction à vingt du nombre des élèves du cours d'accouchement. — 26 ventôse : Avis à diverses administrations de l'ouverture de ce cours. — 28 ventôse : Prorogation des fonctions de Geslin, professeur du cours d'accouchement. — 29 ventôse : Rapport à la Convention sur l'état misérable de la ville du Mans, en proie au brigandage. — 6 germinal : Conseil à la municipalité de Loué de demander à l'administration de son district de secourir sa détresse. — 25 germinal : Réclamation de subsistances pour les pauvres au Comité de secours de la Convention.

L. 134. (registre.) — 144 feuillets, papier.

17 Messidor an III — 19 Nivôse an VI. — Administration centrale. Correspondance secrète du bureau de police. — An III. 17 messidor : Envoi à Brouville, chef de brigade commandant le département, de la liste des chefs de chouans dont la translation est ordonnée dans les maisons d'arrêt d'Alençon : Moulé la Rétrie, Saint-Ymier, Valence, Lambert, Charles-Louis Le Fèvre, Chamaillard, Palmé, La Bossonnière et Reissac. — 24 id. : Ordre à la municipalité de Vaas d'informer sur les menées contre la République, de Louis Landais, cabaretier et François Chevalier, fermier d'Aubigné. — 1er thermidor : Ordre aux administrateurs du district de Dourdan, d'arrêter Delélée, receveur des domaines infidèle : « il

« empoisonne l'air que respirent les patriotes gens de bien : « hâtez-vous de lui rendre un commencement de justice « en le privant d'une liberté dont il ne peut qu'abuser. » — Enquête sur Sallet, ci-devant noble et ex-professeur de philosophie au collège du Mans. — 2 thermidor : Demande à la municipalité de Beaumont-sur-Sarthe des renseignements ou pièces recueillies contre Jean Le Bert, dit Fontaine, pour empêcher sa mise en liberté. — Envoi à Courbe, juge militaire, de pièces concernant Pierre Le Brun, prévenu de n'avoir pas rejoint son corps et soupçonné de chouanisme. — 8 thermidor : Demande de renseignements sur Voile, chouan, accusé d'avoir assassiné les citoyens Berger et Picher, de Fresnay. — Accusé de réception de l'arrêté des mesures de sûreté prises contre Jean Petit, Sébastien Guilbert et Jacques Benoît, chefs et sous-chefs de chouans. — Adresse à toutes les autorités constituées judiciaires, civiles et militaires et à tous les bons citoyens du département pour les inviter à déclarer les auteurs et complices des vols et assassinats commmis sur le territoire de la Sarthe. — 15 thermidor : Ordre à Brouville, général de brigade commandant la place du Mans, d'arrêter Gâté, maréchal chez Froger à Pontlieue, et Brosse fils, chez son père, faiseur de chaises, rue Basse, au Mans. — Procès-verbal de capture de Ducroix et de Faudret, détenus à l'évêché. — Demande au général en chef Aubert du Bayet, de dix mille francs, pour prévenir et déjouer les projets des ennemis de la Convention dans la Sarthe. – Communication aux citoyens Mathieu et Bodin, représentants du peuple, délégués près les armées des côtes de Cherbourg, de Brest et de l'Ouest, des mesures prises dans la Sarthe, contre les ennemis de la République. — 16 thermidor : Demande de ressources à Aubert du Bayet et à Mathieu et Bodin, pour établir des cantonnements et résister aux menées des chouans. — 18 id. : Requête du Président du département à Pétard, procureur syndic du district de Sillé-le-Guillaume, de transmettre au Bureau de police générale de la Sarthe, expédition du certificat trouvé sur un chouan tué à Saint-Symphorien. — Lettre relative à la formation d'un bureau de police au Mans. — Ordre au général de brigade Harty, de faire arrêter François Le Roy et Louise Arthuis, sa femme. — 21 id. : Adresse aux députés de la Sarthe à la Convention, pour qu'ils requièrent auprès du Comité de Salut public des troupes et la modification de la loi du 10 thermidor sur les jeunes gens de première réquisition, et minute de la lettre au Comité de salut public, faisant le tableau de la situation déplorable du département. — 2 fructidor : Lettre confiée à Cornilleau, député, pour le Comité de sûreté générale et s'opposant à la mise en liberté de dix chefs chouans. — Instances auprès des représentants Mathieu et Bodin, pour qu'ils obtiennent des renforts de troupes pour la Sarthe. — 2 fructidor : Proposition au général Aubert du Bayet, de prendre des mesures nouvelles pour éloigner le fléau de la guerre civile. — Nouvelle lettre au Comité de salut public pour lui représenter la triste situation du département et solliciter une augmentation de forces. — Protestation contre le projet de relâcher les dix chefs chouans arrêtés et transférés au château du Ham. — 3 id. : Enquête sur un nommé Etienne Barbier, de Pezé, arrêté par la force armée du district de Sillé-le-Guillaume. — 4 id. : Demande de renseignements sur Antoine Philbert Richer, aux administrateurs de La Ferté-Bernard. — 29 thermidor : Requête au directoire d'Indre-et-Loire de faire arrêter Bodereau Beau-Soleil, chef de chouans, réfugié à Tours, dit-on, chez Leroy, aubergiste ou roulier. — Indication de maisons suspectes à surveiller dans le district de Fresnay, et notamment celle d'un maréchal-ferrant nommé Le Fèvre qui donne asile aux chouans. — 5 fructidor : ordre au commissaire national de Château-du-Loir, de poursuivre le nommé Margotin, de Bessé, prévenu de délits contre-révolutionnaires. — Enquête sur le désarmement par des particuliers d'un garde de la forêt de Perseigne. — Renvoi devant le tribunal criminel, de Trouvé, prêtre, et de Denis Mouet, de Ruillé. — 6 id. : Renvoi devant le tribunal criminel, de Trouvé, prêtre, et de Denis Mouet, de Ruillé. — 6 id. : Renvoi devant le même tribunal de Abot et de Garreau frères; de Rambur et de Le Brecq. — 7 id. : Arrêté concernant Ory, notaire à Courcelles, ami des chouans. — Mandat d'arrêt contre Brosse fils. — Dénonciation par le représentant du peuple Dubois-Dubais de Rioblé-Duperray et de Moiré le jeune, officiers municipaux de Sablé. — 8 id. : Enquête sur l'évasion de dix détenus de la maison de la Visitation. — Traduction devant le tribunal criminel du gendarme Bulot. — 12 id. : Lettre à Cornilleau, député de la Sarthe, pour le presser de faire envoyer des troupes dans le département, car le nombre des chouans y augmente. — 13 id. : Evasion de Griffaton, chouan notable, de la prison de l'évêché. — Assassinats et brigandages commis par les chouans à Brûlon. — Rapport au Comité de sureté générale sur les progrès du chouanisme dans la Sarthe, et nombreuses lettres dans le même sens à la même époque — 15 id. : Réorganisation du district et de la municipalité de Saint-Calais. — Renseignements au Comité de sûreté générale sur Hossent et Pivron, prêtres, contre lesquels des mandats d'arrêt sont lancés et qui ont fui à Paris. — 16 id. : Transfert à Alençon des chouans

arrêtés, vu le peu de sécurité offerte par les maisons d'arrêt du département. — Arrestation de Bouvet, chef de chouans. — Observations adressées au Comité de législation de la Convention sur le procès instruit au Mans, contre Couriot et sa femme. Les administrateurs y relèvent plusieurs singularités. — 17 id. et jours suivants : Envoi à l'accusateur public de pièces concernant divers détenus mentionnés à plusieurs reprises. — 18 id. : Massacre de six personnes à Foulletourte par les chouans et autres brigandages sur plusieurs points du département. — Plaintes à la commission des administrations civile, de police et des tribunaux à propos du mauvais état des prisons de la Sarthe. — 23 id. : Arrestation d'Herbelin la Réveillère, de Jumeau et de Gagnet, ecclésiastiques. — 27 id. : Rapport au Comité de sûreté générale sur les troubles qui se sont produits à Bessé et à La Ferté, à l'occasion de l'assemblée primaire. — Rapport détaillé sur la conduite suspecte de Courbe, juge militaire au Mans, dans plusieurs circonstances. — Suspension du maire et du procureur de la commune de Guécélard pour avoir proclamé un manifeste de Charette et une déclaration du roi. — 28 id. : Avis aux administrateurs d'Eure-et-Loir, du transfert de prisonniers de la Sarthe dans leur département et de la mort de Berlin-Biret, ancien curé de Saint-Cyr-en-Pail, tué dans une action à Sillé-le-Guillaume où on l'avait rejoint après son évasion. — Demande au Comité de sûreté générale, par l'intermédiaire du député Cornilleau, d'agents de police pour surveiller les agissements des royalistes à Saint-Calais. — Ordre au juge de paix de Bessé de faire arrêter Bouvet, tisserand, qui a déclaré « ne vouloir pas être gou-« verné par 700 brigands », et Julien La Haye de la Sorière, prêtre réfractaire. — 29 id. : Suspension de Tancheau, maire, et Blin, procureur de Fillé-Guécélard. — Jours complémentaires : Envoi de pièces à l'accusateur public concernant divers détenus. — Ordre au général Brouville d'arrêter Dupuis Carré, d'Evaillé, et le curé de Volnay. — Communications aux généraux et aux administrateurs de districts pour les mesures militaires décidées contre les ennemis de la République. — Nouvelles réclamations au Comité de sûreté générale relativement au mauvais état des prisons. Vingt détenus se sont encore évadés entre La Loupe et Courville. — Réponse à Garnier de Saintes, député de la Charente-Inférieure, qui avait envoyé des félicitations aux administrateurs de la Sarthe. — Lettre aux administrateurs de la Loire-Inférieure, sur les tentatives faites par les Anglais pour jeter les Emigrés sur les côtes de l'Ouest. — Indication au procureur syndic de Château-du-Loir, des mesures à prendre contre Brindeau, prêtre réfractaire, arrêté. — An IV. 1er vendémiaire : rapport au Comité de sûreté générale contre Guyonneau, gouverneur du château du Ham, mauvais patriote, qui a fait mettre en liberté Moulé la Raitrie, Corbin la Beaussonnière, Lambert, Le Fèvre et autres chouans, au moment où leur parti se remue le plus dans la Sarthe. — 2 id. : Ordre d'arrêter Hersant, prêtre réfractaire, dont le retour de Paris au Mans est signalé. — Excès commis par les chouans à Brûlon. — 4 id. : Demande d'autorisation au Comité de sûreté générale de faire arrêter de nouveau les anciens détenus d'Ham relâchés. — 5 id. : Envoi ou demande de pièces sur Pierre Le Tourneux, ci-devant récolet, et Huet de Guerville, prêtre. — 9 id. : Découverte d'une fabrique de rubans fleurdelisés à Laval. — Mise en liberté de Lacroix, ci-devant vicaire de Nouans. — 12 id. : Demande au Comité de législation d'établir un tribunal de commerce au Mans. — 16 id. : Demande au Comité de salut public d'ordres pour arrêter les complices dans la Sarthe de la conspiration ourdie à Paris. — 24 id. : Evasion de prisonniers pendant leur transfert du Mans à Chartres. — 25 id. : Renseignements au Président du Conseil militaire sur Louis Dehorgues, adjudant du chef de chouans Cocquereau. — 23 brumaire : Proposition à la députation de la Sarthe de candidats aux fonctions de commissaires du Directoire exécutif près des tribunaux et des administrations. — 27 id. : Lettre au citoyen Carnot pour le prier d'appuyer près de ses collègues du Directoire la demande de forces imposantes. La lettre se termine ainsi : « Nous comptons beaucoup sur « votre recommandation, vous nous l'avez promis et un « patriote ne promet point en vain. Les moments sont pré-« cieux. L'abîme se creuse de jour en jour..... au nom « de l'humanité et de la patrie, des secours ! sans délai « des secours ou c'en est fait des républicains de la Sarthe: « nous périssons sans retour. » — Long rapport au Directoire sur l'état du département. — An V. — 16 vendémiaire : Signalement au Ministre de la police de deux réquisitionnaires, Vannier et Joubert, qui se sont faits ordonner prêtres par un évêque réfractaire, à Paris. — 24 id. : Lettres au Ministre de la police et au commissaire du Directoire à Calais pour les informer que l'émigré de Rouillon doit rentrer en France par ce port. — 26 id. : Progrès dans l'état du département bien troublé encore, cependant. — 27 id. : Envoi au ministre de la police d'une lettre de l'ex-marquis d'Hauteville interceptée au Mans et qui renseigne sur les menées royalistes. — 29 id. : Signalement aux officiers municipaux du Mans de six individus qui ont chanté le *Réveil du Peuple* malgré l'interdiction qui en

est faite. — 2 brumaire : Attentats commis chaque nuit aux environs du Mans et signalés au général Quesnet. — 5 id. : Protestations contre une lettre d'un nommé Robert qui calomnie les administrateurs de la Sarthe. — 16 id. : Saisie d'une lettre signée Stanislas et adressée à de Tilly d'Escarboville. — 9 frimaire : Signalement au commissaire de Chartres d'un prêtre réfractaire, nommé Bermont, réfugié chez la veuve Garnier, directrice de la poste aux lettres. — 11 id. : Saisie d'une lettre donnant l'état d'esprit du Portugal qui paraît désirer changer la forme de son gouvernement. — 13 id. : Avis au ministre de la police de la réapparition de Guillemet, ex-chef de chouans et déserteur. — 15 id. : Invitation aux officiers municipaux d'Amsterdam à faire rechercher Duroy, prêtre réfractaire. — 17 id. : Envoi au ministre de la police d'une lettre de l'émigré Malherbe, adressée à sa belle-mère, Mme Laporte le Houssaye, par l'intermédiaire de Langlois, négociant en Suisse. — 18 id. : Lettre de l'émigré de Rouillon, arrivé à Calais. — 22 id. : Communication à l'accusateur public de pièces intéressant Martin des Rigaudières. — Troubles au théâtre du Mans où des spectateurs ont réclamé une pièce intitulée : l'*Intérieur*, provisoirement interdite. — 26 id. : Saisie d'une lettre de l'émigré du Hardas d'Hauteville. — 27 id. : Saisie de poudre et de munitions adressées aux chouans dans la diligence du Mans. — 4 nivôse : Enlèvement d'un émigré que les gendarmes conduisaient de Rouen à Agen. — 5 nivôse : Demande de mesures de surveillance sur Mme de Biré, fille Fontenay, émigrée dangereuse. — 6 id. : Saisie d'une lettre de l'émigré Montulé. — 9 au 12 id. : Nouvelles lettres du même Montulé et renseignements sur ses tentatives pour rentrer en France par Calais. — 15 id. : Preuves de la fausse allégation de Saint-Martin-Rigaudière qui s'est dit chargé d'une mission secrète par le gouvernement. — 16 id. : Avis de l'arrivée prochaine à Paris de l'émigré Linières-Dague. — 20 id. : Lettre de Letourneur, président de l'administration de la Sarthe, au commandant Virideau sur les enquêtes relatives aux détenteurs de poudre. — 27 id. : Evasion de l'émigré Néorat, enlevé aux mains des gendarmes. — 28 et 29 id. : Visites chez les citoyennes Sarcé supposées receleuses de poudre. — 30 oct. : Ordre à la gendarmerie de transférer le déserteur Guilmet à l'île de Ré. — 4 pluviôse : Circulaire à tous les commissaires des cantons pour leur recommander d'activer la surveillance des ci-devant chefs de chouans. — 18 id. : Assassinat de sept personnes à Chérizay. — Arrestation de trois chefs de chouans à Assé-le-Boisne et à Sougé, fuite du quatrième. — Plaintes contre la municipalité de Tours qui s'est permis d'arrêter la marche du déserteur Guilmet conduit militairement à l'île de Ré. — 20 id. : Troubles à Loué. — 23 id. : Evasion du chouan Dumouriez. — 23 id. : Renseignements sur les chouans Dupont, Picard et Le Bœuf, et leurs complices supposés. — 25 id. : Découverte de poudre à Mayet. — 29 id. : Arrestation à Saint-Paterne de Dumouriez et de ses compagnons. — Pillage de la malle du Mans à Angers. — 2 ventôse : Félicitations au président du canton de Malicorne, pour les fouilles pratiquées chez Launay. — 2-15 id. : Lettres diverses concernant les mêmes affaires de Guilmet, de la malle du Mans, de Malicorne. — 14 id. : Enquête sur deux prêtres réfractaires qui exercent leur culte en secret à La Bazoge. — Signalement d'un second Dumouriez, chef de chouans, qui exerce ses brigandages dans la région de Saint-Léonard-des-Bois. — 16 id. : Vols et assassinats à Saint-Paul-le-Gauthier. — 22 id. : Demande de troupes au Ministre de la guerre pour lutter contre le comte de Rochecotte et ses chouans. — 25 id. Propagation d'une circulaire du général Hédouville, de Rennes, aux habitants de l'Ouest sur les moyens à employer pour pacifier le pays. — Rapport au Ministre de la police sur la disparition dans les arsenaux d'armes qu'on retrouve ensuite dans les mains des rebelles. — 6 germinal : Signalement au général Quesnel de la présence de Rochecotte aux environs de Vallon. — 8 id. : Comparution devant le tribunal criminel de Céleste Beaussier, femme Desson, émigrée, revenue d'Angleterre. — 10 id. : plainte au ministre de la police contre certains articles de journaux de la région. — *Au f° 88 le registre porte ce nouveau titre :* Correspondance générale et secrète. — 1er messidor : Demande adressée au Ministre de la guerre pour qu'il renouvelle les troupes de la Sarthe. — 8 id. : Communication de la même demande à diverses autorités civiles et militaires. — 9 id. : Rapport au Ministre de la justice sur les bandes de brigands de la Sarthe. — 12 id. : Remontrances aux administrateurs de Saint-Côme qui ont refusé l'ouverture de l'église de ce canton au prêtre Herveyt. — 15 id. : Lettre au Ministre de la guerre pour lui recommander de destiner la maison des Ursules, au Mans, à un usage militaire, à un hôpital, par exemple. — 18-21 id. : Assassinats au Lude et à Saint-Paul-le-Gautier. — 22 id. : Soumission au Ministre de l'Intérieur du projet d'installation des tribunaux civils dans les bâtiments de la Visitation. — 26 id. : Attaque d'un convoi d'argent destiné à Laval par vingt brigands près de Saint-Denis-d'Orques. — 3 thermidor : Evasion de seize prisonniers de l'évêché. — 28 id. : Rapport du nouveau président de l'administration de la Sarthe au Ministre de la police générale sur la situation poli-

tique du département. — 1er fructidor : Réponse à l'adresse envoyée par l'armée d'Italie au Directoire exécutif pour l'assurer de son patriotisme en présence des menées royalistes. — 25 id. : Adresse au corps législatif pour le féliciter d'avoir encore une fois sauvé la république des atteintes du royalisme. — An VI. 4 vendémiaire : Protestation contre la dénonciation au gouvernement du général Quesnel. — 9 id. : Liste de noms à rayer sur la liste des émigrés. — Rapport contre Piet-Tardiveau, représentant du peuple « fauteur de mauvaises élections. » — 22 brumaire : Assassinat de Magnin, commissaire près l'administration centrale de la Sarthe, — 26 id. : Liste de déportés envoyés à La Rochelle. — 3 frimaire : Longue liste d'individus à mettre en état d'arrestation. — 5-9 id. : Série d'arrêtés de l'administration centrale de la Sarthe et relatifs aux détenus mentionnés dans la liste précédente. — 9-13 : Communications à diverses autorités relatives au même objet et ordres de fouilles à pratiquer en différentes maisons. — 13 id. : Tableau caractéristique des individus arrêtés dans la Sarthe depuis le 24 brumaire. — 15 id. : Rapport au Ministre de la police sur de nouveaux assassinats. — 4 nivôse : Visite domiciliaire chez Toutain et Maudet, libraires, qui ont publié un almanach qui prêche le retour à l'ancien régime. — 18 nivôse et jours suivants : Nouvelles arrestations et transfert de détenus à Paris, ordres de fouilles pour découvrir Rochecotte. — 30 id. : Arrestation de Launay à Sablé et de Charles Maître dit Mathurin, dit Martial Moirant. — 11-19 nivôse : Lettres relatives aux mêmes Rochecotte, Moirant et autres chouans notables.

L. 135. (Registre.) — 95 feuillets, papier.

An VI — An VIII. — Correspondance secrète du bureau de police. — An VI. 18 nivôse : Rapport au Ministre de la police générale sur les désordres commis à La Flèche par le 4e escadron des chasseurs du 12e. — 21 id. : Protestation contre le projet du général Cambray de distraire des forces du département de la Sarthe. — 23 id. : Transfert de Martial Moirant dans la Mayenne pour y être jugé. — 15 germinal : Rapport au Directoire sur l'état inquiétant du département. — 3 floréal : Transfert à Rochefort des détenus Le Roy et Richard. — 18 prairial : Assassinats à Brûlon, Parcé, Sablé, Epineu, etc. — 14 messidor : Lettre au général Vimeux, commandant la 22e division à Tours sur les dissentiments arrivés entre le général d'Hallancourt et l'administration départementale. — 23 id. : Ordre d'arrêter Linguet, ex-curé de Saint-Aubin. — An VIII. 7 thermidor : Demande au Ministre de l'Intérieur de révoquer Freton, commissaire du Directoire près la municipalité du Mans et de le remplacer par Paré. — 13 id. : Insistance auprès du Ministre de la police pour obtenir des mesures de répression pour les moindres troubles. — 19 fructidor : Avertissement à l'administration centrale d'Indre-et-Loire de la marche d'une bande de chouans, commandée par l'émigré La Motte-Hervé vers son territoire. — An VIII. 7 vendémiaire : Arrestation du chef de chouans Chéreau, complice de l'enlèvement de Trillon. — 29 id. : Entrée subite des chouans au Mans. — 7 brumaire : L'insurrection se généralise : réclamation de secours aux ministres de la guerre et de la police. — *Le registre n'est écrit que jusqu'au feuillet 29. Les autres feuillets sont blancs.*

L. 136. (Registre.) — 147 feuillets, papier.

An VI. — Ce registre contient les rapports décadaires adressés au Ministre de l'Intérieur du 1er nivôse au 20 floréal an VI. Chacun de ces rapports rend compte, pour la période qu'il concerne, de l'état du département à tous points de vue, sous les rubriques suivantes : situation du département, police, esprit public, instruction, agriculture, police champêtre, hospice, route, commerce, contributions, force armée, prisons. — *Sur les 147 feuillets de papier qui le composent, trente-deux seulement ont été employés, les autres sont blancs.*

L. 137. (Registre.) — 113 feuillets, papier.

1er jour complémentaire an IV — 18 ventôse an V. — Registre de correspondance de l'administration centrale. Bureau de police administrative militaire. — Ce registre et les deux suivants contiennent les minutes de lettres de même nature qui ne méritent pas d'être analysées une à une. Ce sont des avis, instructions, rapports ou circulaires relatifs à toutes les mesures d'approvisionnement militaire et adressés aux fournisseurs, gardes-magasins, commissaires des guerres, ministres de la guerre et des finances, municipalités et administrations diverses. — A signaler : 1er jour complémentaire an IV. Circulaire à plusieurs administrations municipales sur l'exécution de l'arrêté du 18 fructidor qui supprime les administrations militaires chargées de l'approvisionnement et confie leurs fonctions aux administrations départementales. — 1er, 12 et 27 brumaire et 9 frimaire an V : Lettres où est déplorée la difficulté d'approvisionner les troupes par suite de la mauvaise volonté des autorités et des embarras budgétaires.

L. 138 (Registre.) — 131 feuillets, papier.

18 ventôse an V — 9 fructidor an VI. — Registre de correspondance de l'administration centrale. Bureau de police administrative militaire. — Aucune lettre de ce registre n'offre d'intérêt particulier.

L 139 (Registre.) — 190 feuillets, papier, f° 35 *deest.*

1er vendémiaire an V — 4 frimaire an VII. — Registre de correspondance de l'administration centrale. Bureau de police administrative militaire. — 13 frimaire an V : Circulaire relative aux administrateurs municipaux de plusieurs cantons pour les engager à activer l'établissement des gardes champêtres (f° 19). — Même mois : plusieurs lettres constatant la difficulté d'organiser les colonnes mobiles dans plusieurs communes, comme Précigné, Savigné, etc., à cause du mauvais vouloir des habitants (f° 20 et ss.). — Nivôse : la plupart des lettres de ce mois sont relatives encore à l'organisation des colonnes mobiles et à la nomination des gardes champêtres (f° 23-29). — 23 pluviôse : lettre à l'administration municipale de La Flèche sur le cumul des fonctions de garde-champêtre et de garde particulier (f° 36). — 29 pluviôse : circulaires aux administrations municipales sur le décret du Corps législatif formant deux cent nouvelles compagnies de vétérans (f° 37). — 25 ventôse : Enquête préalable sur la moralité et le civisme des brigades de gendarmerie actuellement en fonctions, avant la mise à exécution de la loi du 25 pluviôse dernier sur la réorganisation de la gendarmerie nationale (f° 42 v°). — 17 thermidor : Vifs reproches adressés à l'administration municipale de Mamers *extra muros* qui refuse formellement d'exécuter la loi du 20 messidor sur l'établissement des gardes champêtres (f° 64 v°). — 18 id : Rapport au ministre de l'intérieur sur ce fait d'insubordination (f° 65). — 3 fructidor : Circulaire aux municipalités sur les difficultés du recrutement des marins, provenant des abus commis par les administrations civiles dans la délivrance des passeports aux gens de mer (f° 69 v°). — 19 brumaire an VI : Enquête sur Jacques Benoist, garde champêtre de Saint-Hilaire-le-Lierre qui est accusé d'avoir été capitaine des chouans et d'avoir assassiné un patriote à La Ferté-Bernard (f° 81 v°). — 16 frimaire : Rapport au ministre de la guerre sur l'état de la gendarmerie dans la Sarthe (f° 84 v°). — Nivôse : Plusieurs lettres adressées aux communes sur la nomination des officiers de la garde nationale (f° 89 et ss.) — 15 pluviôse : Révocation de Lalande, garde champêtre de Tranger, royaliste avéré et garde particulier de Samson Lorchère (f° 100 v°). — 16 ventôse : radiation de la liste des candidats au grade d'officier de la garde nationale du canton de Chantenay, de Jean Royer, capitaine de Maigné, chouan dangereux (f° 106). — 22 id. : Ordre donné au commissaire du Directoire exécutif du canton de La Fresnaye de pourvoir au remplacement de la plupart des officiers et sous officiers de la garde nationale. Enumération des suspects (f° 106 v°). — (*Vers cette époque un grand nombre des lettres du registre se rapportent ainsi à des nominations ou à des révocations de gardes nationaux, de gardes champêtres et de vétérans*). — 7 prairial : Communication faite au ministre de la guerre du tableau désignant les points où il est nécessaire d'établir en résidence de nouvelles brigades de gendarmerie, et indication des motifs (f° 116). — 19 prairial : Observations au ministre de l'intérieur sur la nécessité de solder régulièrement le traitement des gardes champêtres (f° 119). — Messidor : Nombreuses plaintes relatives au mauvais état de l'approvisionnement et du service des subsistances (f° 124 et ss). — 3 thermidor : Proposition à la municipalité du Mans d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de réduire le service de la garde nationale (f° 139 v°). — 10 id. et jours suivants : Plaintes au ministère de la guerre sur la suspension du service des subsistances dans la Sarthe (f° 140 et ss.). — 26 id. : Arrêté autorisant la municipalité du Mans à procéder à l'adjudication des réparations des prisons (f° 150). — 2 fructidor : Demande au ministre de la guerre d'augmenter le nombre des officiers de gendarmerie dans la Sarthe (f° 152). — 13 id. : Nouvelles plaintes sur le service des subsistances (f. 157). Ces plaintes se renouvellent à plusieurs reprises dans le même mois et les mois suivants. — 29 fructidor : Rapport au ministre de l'intérieur sur le mauvais état des prisons de Saint-Calais (f° 168). — 17 brumaire an VI : Lettre informant l'administration municipale de Loué que les registres des actes de naissance de Saint-Denis d'Orques, de 1769 à 1781 sont dans les archives du département (f° 186).

L. 140. (Registre.) — 131 feuillets, papier.

8 floréal an IV — 15 ventôse an VIII. — Registre de correspondance de l'administration centrale. Bureau de comptabilité. Toutes les lettres de ce registre sont de même nature. Ce sont des envois de fonds aux ministres ou à des administrations, de mandats, d'états de dépenses ou de traitements de fonctionnaires, de liquida-

tions de pensions militaires, ecclésiastiques et autres. Beaucoup, adressées à des agents financiers de tout ordre, contiennent des avis et des instructions sur l'observation des lois fiscales. Peu présentent un intérêt particulier : A signaler seulement les suivantes : 17 frimaire an V : Envoi au ministre de l'Intérieur d'un état de l'emploi de 6.000 fr. accordés pour secourir les réfugiés de l'Ouest (fº 16). — 7 floréal an V : Envoi au même de l'état des filles-mères existant dans le département (fº 27). — 23 fructidor an V : Observations sur le traitement du commissaire des cantons ruraux du Mans, de La Flèche et de Mamers (fº 33). — 12 nivôse an VI : Circulaire aux administrations municipales sur les matières d'or et d'argent et prescrivant une enquête sur le nombre des trafiquants des ouvrages en métal précieux (fº 41 vº).

L. 141. (Registre.) — 175 feuillets, papier.

27 mars 1792 — 12 pluviôse an II. — Registre de correspondance de l'administration centrale. Bureau des contributions. — 27 mars 1792 : Lettre au ministre des contributions sur les difficultés de percevoir les droits d'aides et la nécessité de hâter la suppression de ces impôts (fº 1). — 31 id. : Lettres à diverses administrations pour leur faire connaître les dispositions prises pour accélérer la répartition et le recouvrement des contributions foncière et mobilière de 1791 (fºs 3 et ss). — 3 avril : Décision sur le taux de la contribution mobilière payée par les membres du Corps législatif (fº 4 vº). — 4 id. : Commentaire adressé par le Procureur général syndic aux procureurs syndics des districts de la proclamation royale du 14 mars, relative aux contributions foncière et mobiliaire (fº 5 vº). —Nombreuses lettres adressées à diverses administrations de districts sur les retards apportés par les procureurs syndics ou les municipalités dans l'exécution des prescriptions de cette proclamation (fºs 6 et ss.). — 4 mai : lettre aux districts sur l'exécution de la loi du 25 mars sur les sels et les tabacs (fº 13). — 30 id. : Décision du ministre relative au revenu présumé d'un fonctionnaire public qui doit servir de base pour sa cote d'habitation (fº 19). — 6 juin : lettre aux districts sur les indemnités dues aux greffiers (fº 24). — 11 juin : Lettre du Procureur général syndic au Ministre des contributions sur les moyens à employer pour accélérer l'organisation des contributions, fort retardée (fº 25). — 27 id. Lettre à l'administration de l'Orne sur la délimitation de la commune de Contres qui a demandé un dégrèvement d'impôts (fº 33). — Id. Lettre au Ministre des contributions patriotiques sur les comptes à faire rendre aux receveurs particuliers des finances (fº 27 vº) Id. : au district de Sablé sur une demande de dégrèvement d'impôts formée par M. de Juigné dont les biens sont séquestrés (fº 34). — 13 nov. 1792 : Lettre aux districts sur les opérations concernant le remplacement de la gabelle (fº 70). — 4 décembre : Lettres sur l'indemnité due aux électeurs nommés pour la formation de la Convention nationale (fº 71). — Id. : sur la levée de la suspension des tabacs nationaux (fº 71 vº). — Id. : Lettre au ministre sur la distribution des 25.000 fr. accordés au département de la Sarthe sur le fond de 1.500.000 décrété par la loi du 1er juin 1791 (fº 72). — 5 déc. : à l'administration de Mamers sur l'insurrection de Saint-Vincent-des-prés (fº 72 vº). — 2 janvier 1793 : au ministre sur la suppression des visiteurs des rôles décrétée le 4 décembre (fº 83).—9 janv.: aux districts sur le certificat de civisme exigé des notaires (fº 86). — 11 janv. : au ministre de l'intérieur sur la suspension de la vente de 1400 chapeaux destinés autrefois aux milices (fº 87). — 27 juin : au Directeur de la régie nationale et de l'enregistrement sur la contribution patriotique des prêtres déportés (fº 134). — 13 juillet : au ministre de l'intérieur relativement à des achats de grains et de farines par le département (fº 139). — 16 juillet : aux districts sur l'emprunt forcé d'un milliard (fº 140). — 5 août : au district de La Flèche sur le traitement des professeurs (fº 145). — 25 brumaire an II : au ministre de l'Intérieur sur une indemnité de 3 fr. par jour aux membres du Comité de salut public (fº 159). — Nombreuses lettres adressées aux divers agents des finances et au ministre des contributions sur les retards apportés par les districts dans le versement de leurs contributions et sur l'accélération des opérations de paiement; envois de circulaires financières, de bordereaux de droits, de rôles de patentes, d'états de diverses sortes; rappels à l'ordre adressés à certains fonctionnaires; réclamations de citoyens; demandes de décharges et de dégrèvement par des contribuables; instructions sur la vente des tabacs et celle des sels, etc. (*passim*).

L. 142. (Registre.) — 187 feuillets, papier.

21 pluviôse an II — 15 fructidor an IV. — Registre de correspondance de l'administration centrale. Bureau des contributions. — 21 pluviôse an II : Envoi aux administrateurs de la circulaire des commissaires de la Trésorerie nationale relative à la nouvelle ère des Français (fº 1). — Même jour : lettres au district de Sablé sur les avances faites par le Trésor public aux départements et aux districts pour les aider dans leur dépense pour

l'année 1793 (fº 1 vº). — 25 pluv. : circulaire aux districts sur le contingent des communes dans la contribution mobilière de 1793 (fº 2 vº). — Même jour : id. sur la loi du 3 septembre (vieux style) sur l'emprunt forcé (fº 3). — Même jour : id. sur la forme dans laquelle doivent être faits les envois de matières d'or et d'argent à la Trésorerie nationale (fº 3 vº). — 7 ventôse : Lettre au Ministre des Contributions relative aux décharges et réductions sur la contribution foncière et aux règles à observer dans cette opération (fº 8). — 16 id. : Circulaire aux districts relative aux comptes à rendre par les ci-devant gardes jurés (fº 13). — 24 fructidor : Lettre au citoyen Moreau, agent national de la commune de Brûlon, relative aux fournitures faites à l'armée stationnée à Brûlon, l'année dernière (fº 55). — 19 vendémiaire an III : Circulaire aux districts relative aux frais de justice criminelle, et aux changements apportés dans cette partie par le Comité de salut public (fº 63). — 19 frimaire : id. relative à la comptabilité de l'ancien droit de marque sur les toiles et étoffes (fº 76). — Même jour : id. relative à la suppression du paiement en grains des contributions (fº 63 vº). — 9 ventôse : id. relative aux dépenses faites pour le recrutement de 300,000 hommes (fº 90). — 7 nivôse an IV : Lettre au ministre des finances sur les mesures que l'Administration a prises pour l'exécution de la loi sur l'emprunt forcé (fº 135 vº). — Diverses lettres sur le même sujet (fºs 175 et ss.)— L'observation faite à la fin de l'analyse de l'article 141 peut être répétée ici.

L. 143. (Registre.) — 101 feuillets, papier.

15 fructidor an IV — 18 prairial an VI. — Registre de correspondance de l'administration centrale. Bureau des contributions. — 1 brumaire an V : Lettre au ministre des finances sur les contributions arriérées et l'emprunt forcé de l'an IV (fº 5). — 9 id. : Demande au ministre de la guerre d'un crédit de 619500 fr. pour la liquidation des réquisitions exercées depuis le 1er brumaire an IV (fº 12). — 21 nivôse : Adresse au Conseil des Cinq cents pour obtenir un dégrèvement en faveur du département (fº 25). — 5 pluviôse : Invitation aux citoyens Rewbel et Carnot, membres du Directoire exécutif, à appuyer la pétition du département de la Sarthe concernant la réduction de la Contribution (fº 30). — 17 prairial : Lettre au Ministre des finances relative aux enlèvements faits chez les chefs de chouans par voie militaire (fº 48 vº). — 16 fructidor : Envoi au ministre des finances d'un état approximatif de la situation de l'emprunt forcé, et éclaircissements sur cette partie (fº 61). — Ce qui concerne le bureau des contributions s'arrête dans ce registre au fº 90. Le reste est une nomenclature des arrêtés du Directoire de la Sarthe relatifs à des nominations de fonctionnaires financiers ou à la délivrance de mandats de paiement aux visiteurs des rôles et autres inspecteurs des contributions.

L. 144. (Registre.) — 58 feuillets, papier.

14 prairial an VI — 9 frimaire an VII. — Registre de correspondance de l'administration centrale. Bureau des contributions. — 2º jour complémentaire an VII : Pétition au Conseil des Cinq cents pour obtenir une réduction des Contributions directes de l'an VII (fº 31 vº). — 1er frimaire an VII : Instruction aux administrations municipales de cantons sur les patentes de l'an VII (fº 51-56).

L. 145. (Registre.) — 109 feuillets, papier.

16 février 1791 — 21 novembre 1792. — Registre de correspondance de l'administration centrale. Travaux publics. — 16 février 1791 : Lettre au ministre de l'intérieur sur les ingénieurs à employer dans le département de la Sarthe : Deux au lieu de trois suffiront : MM. Bruyère et Sarbourg (fº 1). — 14 janvier 1792 : Lettre au ministre de l'intérieur pour lui demander des instructions sur les indemnités à payer aux propriétaires de terrains qui fournissent des matériaux ou un emplacement pour les chemins (fº 37). — 20 Janv. : Lettre à la municipalité du Mans pour la nouvelle place des Jacobins (fº 38). — 20 juin : Ordre à M. Sarbourg, ingénieur ordinaire, de fixer sa résidence au Mans (fº 63). — La plupart des lettres de ce registre annoncent des envois de devis pour travaux à exécuter sur tous les points du département, des demandes de fonds pour en couvrir les frais ou réclamer aux fonctionnaires municipaux les procès-verbaux d'adjudication.

L. 146. (Liasse.) — 15 cahiers comprenant ensemble 398 feuillets.

1er nivôse an III — 28 brumaire an VI. — Correspondance de l'administration centrale. Bureau des routes. — Nombreuses lettres adressées à l'Ingénieur en chef, à la commission des travaux publics, aux administrations de district ayant pour objet toutes les affaires administratives de la voirie.

L. 147. (Registre.) 137 feuillets, papier.

21 germinal an VI — 29 pluviôse an VII. — Correspondance de l'administration centrale. Bureau des routes. — Même objet que le registre précédent.

L. 148. (Registre.) — 197 feuillets, papier.

1er ventôse an VII — 18 floréal an VIII. — Correspondance de l'administration centrale. Bureau des routes. — Même objet que les précédents. Nombreuses nominations d'agents préposés aux barrières.

L. 149. (Registre.) — 145 feuillets, papier.

18 thermidor an VI — 29 messidor an VII. — Correspondance de l'administration centrale. Secours publics. — 18 therm. an VI : Lettre au ministre de l'intérieur pour obtenir l'autorisation d'établir un temple décadaire où, tous les décadis, les autorités réuniraient le peuple pour lui lire les lois, faire des discours et former l'esprit public (fo 1). — 21 thermidor : Lettre au ministre de l'intérieur sur le fonctionnement du *Bureau central des arts*, au Mans, qui répond au désir du ministre en encourageant l'agriculture et le commerce (fo 2 vo). — 5 fructidor : Demande au même ministre d'objets divers pour enrichir la collection d'histoire naturelle de l'École centrale du Mans (fo 10)· — 8 fructidor : Lettre au même sur la réunion de la maison de Tessé à l'École centrale (fo 10 et ss et fo 30). — 12 fruct. : Plaintes à la municipalité du Mans contre les instituteurs et institutrices libres qui n'ont pas assisté à la fête de la vieillesse (fo 13). — 17 fruct. : Exposé au ministre de l'intérieur des difficultés qui s'opposent à la suppression de l'hôpital militaire du Mans et au transfert des soldats malades à l'hôpital civil, malgré l'ordre du ministre de la guerre (fo 15). — 18 fruct. : Circulaire aux administrations municipales pour les encourager à la célébration de l'anniversaire de cette date. Le rédacteur de la lettre rappelle en termes emphatiques l'importance de cette journée, et termine par cette phrase : « C'est au 18 fructidor qu'a été porté le coup décisif qui a « fait rentrer dans le néant les agents audacieux de la « contre-révolution et a fait recouvrer aux républicains « leurs droits et leur prépondérance; rendons grâces au « 18 fructidor et que tout s'accorde à célébrer dans cette « journée les patriotes énergiques qui, en frappant les « conspirateurs, ont bien mérité de la patrie. » (fo 16). — 24 fruct. : Approbation du projet de célébration de la fête du 1er vendémiaire soumis par l'administration municipale du Mans. « Il nous a paru réunir des vues saines et « grandes. » (fo 21). — 25 id. : Lettre au citoyen Ménard La Groie, député, sur l'aménagement des locaux de la Couture pour la bibliothèque des plantes (fos 23 et 31 et ss). — Jours complémentaires an VI : Plusieurs lettres à divers relatives à une épidémie qui décime les environs du Mans (fos 24 et ss). — 5 brumaire an VII : Rapport au ministre de l'intérieur sur l'opposition de la municipalité de La Flèche au transfert de la bibliothèque, des machines de physique, tableaux, statues du Collège de cette ville à l'École centrale du Mans (fo 47 vo). — 5 frimaire : Ordre donné au citoyen Jolivet, ingénieur géographe, de présenter un projet de distribution de la Visitation pour y installer les Tribunaux. Il consultera son collègue Le Clerc (fo 58). — 27 frimaire : Nouvelle insistance près du Ministre de l'Intérieur pour obtenir le crédit de vingt mille francs nécessaire à l'établissement d'un temple décadaire (fo 69). — 2 nivôse : Lettre aux citoyens composant le *Bureau central des arts*, au Mans, pour les encourager à faire un ouvrage contenant la description détaillée de chaque arrondissement (fo 73). — 9 nivôse : Circulaire aux administrations de districts pour leur transmettre l'ordre donné par le ministre de l'intérieur « de lui faire passer « tous les cartulaires des ci-devant Instituts religieux qui « se trouvent disséminés dans les divers dépôts littéraires, « bibliothèques et archives... pour être remis dans un « local particulier à Paris. Ces titres, fruits des siècles « barbares, se lient trop essentiellement à leur histoire « pour devoir en être distraits. Il faut qu'ils attestent à la « postérité ce que l'ambition et l'artifice des corporations « privilégiées, ont obtenu de la crédule ignorance de nos « pères et qu'ils lui fassent apprécier l'heureuse révolu- « tion qui s'est faite dans l'esprit humain. » (fo 76). — 24 nivôse : à l'administration municipale du Mans : « Nous « vous adressons, citoyens, une copie des formules d'invo- « cation à l'Être suprême et d'imprécation contre les par- « jures, qui ont été composées par les professeurs de « l'École centrale et adopté par notre administration en « conséquence de l'art. 5 de l'arrêté du Directoire « exécutif du 3 frimaire dernier ; ces morceaux de « poésie doivent être chantés à la fête du 2 pluviôse pro- « chain; nous vous invitons de les remettre de bonne « heure à un musicien compositeur, pour en faire le chant « ou leur adapter un air connu. Ces morceaux vont être « mis à l'impression, et nous vous en ferons passer un « certain nombre d'exemplaires. » (fo 81 vo). — Autre

lettre sur le même sujet (f° 84). — 25 pluviôse : Mise en demeure à l'administration municipale du Mans d'évacuer la Couture (f° 93). — Même jour : Circulaire aux cantons sur la surveillance et la visite mensuelle des maisons d'éducation privées (f° 94). — 15 ventôse : Lettre au ministre de l'Intérieur pour répondre à un mémoire de la députation de la Sarthe sur la réunion projetée de la maison et jardin de Tessé à l'école centrale de la Sarthe (f° 101 v°). — 15 germinal : Demande au Ministre de l'Intérieur de l'autorisation de commencer les travaux projetés pour transformer l'Église de la Couture en temple décadaire (f° 114). — 17 floréal : Encouragements à la *Société d'agriculture et des arts de la Sarthe* et autorisation de prendre pour sa bibliothèque les doubles de la Bibliothèque publique que Renouard, bibliothécaire, choisira (f° 124). — Nombreuses lettres concernant les secours accordés à des indigents, des invalides, des veuves de militaires et des sinistrés de tout ordre, ou relatives à la gestion des hospices civils du département.

L. 150. (Registre.) — 198 feuillets, papier.

5 thermidor an VII — 12 floréal an VIII. — Registre de correspondance de l'administration centrale. Secours publics. — 27 thermidor : Sollicitation auprès du ministre des finances des crédits nécessaires pour la réunion de la maison de Tessé à l'École centrale (f° 7 v°). — Toutes les autres lettres de ce registre, écrit seulement sur 60 f°s, sont relatives, comme celles du précédent, à des secours accordés aux particuliers, à divers établissements ou aux communes et à la gestion financière des hospices civils dont l'état de détresse à cette époque est maintes fois signalé.

L. 151. (Registre.) — 93 feuillets papier.

27 nivôse an VI — 12 floréal an VII. — Registre de correspondance de l'agence générale des contributions près l'administration centrale. — Minutes de nombreuses lettres adressées par le Commissaire du Directoire exécutif, agent général des Contributions directes, Houdbert, aux commissaires des différentes municipalités de la Sarthe sur la confection des rôles des contributions et leur recouvrement.

L. 152. (Registre.) — 301 feuillets, papier.

12 frimaire an II — 4 frimaire an III. Registre de Correspondance de l'administration centrale avec la Convention nationale, les ministres et la Commission des subsistances. — An II. 13 frimaire : Circulaire de la Commission des subsistances aux administrateurs des districts prescrivant l'inventaire de tous les moulins de la République (f° 1). — 18 id. : Circulaire de même origine demandant la mise à exécution du décret qui ordonne le desséchement et l'ensemencement des étangs (f° 3). — 22 id. : Lettre du Ministre de l'intérieur aux administrateurs du district du Mans sur les mesures de précaution à prendre contre les incendies des récoltes allumées par les ennemis de la République (f° 5). — 27 id. : Lettre de la Commission des substances aux mêmes pour leur recommander de surveiller la confection des souliers destinés aux soldats, exigée de tous les cordonniers de la République (f° 21). — 12 pluviôse : Lettre du district du Mans à la Commission des subsistances déclarant que toutes les communes du Mans sont dans la plus grande disette (f° 36). — 10 pluv. : Demande de renseignements faite par le comité des décrets de la Convention sur le citoyen Le Haut Bainville (f° 38). — 9 germinal : Lettre de l'administration du district du Mans aux citoyens représentants du peuple à la Convention nationale : « Citoyens législa-« teurs, l'administration du district du Mans, l'un des « plus étendus de la République, chargée de travaux im-« menses, employe son temps et ses veilles à exécuter et « faire exécuter la loi; ses occupations multipliées l'ont « empèchée d'assister comme elle l'auroit désiré aux « séances de la société populaire. Elle a ignoré ce qui s'y « faisoit et ce qui s'y discutoit. Un rayon de lumière sorti « de la Montagne est venu l'éclairer : Garnier de Saintes « qui, dans le département de la Sarthe, n'a fait que le « bien, a annoncé que dans le sein de la Société popu-« laire du Mans, des intriguans, sous la marque du pa-« triotisme, cherchoient à avilir la Représentation natio-« nale, et que l'affreuse conspiration des Hébert, des Ron-« sin et leurs complices avoit des ramifications jusques « dans le chef-lieu du département. Plusieurs individus « ont été mis en arrestation. Tombe la tête des factieux « et des intriguans ! Vous venez, législateurs, d'anéantir « les conspirateurs. Lancez du haut de la Montagne la « foudre qui doit écraser tous les traîtres. Sans justice ni « probité, la République ne peut exister. La vertu est à

« l'ordre du jour, faites-la respecter; le peuple continuera de vous bénir, il se serrera autour de vous et la « République sera encore une fois sauvée. » (fº 57). — Même jour : Circulaire du Ministre de l'Intérieur aux districts pour leur recommander l'exécution des décrets prescrivant la confiscation des maissons, édifices, parcs, jardins et enclos portant des armoiries ou les emblêmes de la royauté (fº 51 vº). — 18 germ. : La Convention demande des renseignements sur le citoyen Cornilleau, suppléant du député conspirateur Philippeau (fº 60) — 20 germ. : Lettre de la Commission des subsistances au district du Mans sur l'époque de la coupe des bois, les conditions dans lesquelles elle doit s'opérer et l'emploi des produits forestiers (fº 63). — 25 germ. : Instructions fournies par le Comité d'Instruction publique aux administrateurs du district du Mans sur la confection des catalogues de bibliothèques exigée par la loi du 8 pluviôse (fº 70). — 22 germ. : Lettre de la Commission des subsistances aux mêmes sur l'exécution des arrêtés pris le 12 germinal par le comité de Salut public ordonnant à tous les citoyens imposés de fournir, par tête, une livre de vieux linge pour ranimer la fabrication du papier (fº 76). — 26 germ. : Appel pressant des représentants du peuple chargés de l'embrigadement des armées de l'Ouest à l'énergie des administrateurs de districts pour qu'ils fassent exécuter la loi du 23 août ordonnant la levée en masse de tous les jeunes gens de 18 à 25 ans (fº 77 vº). — 29 germ. : Lettre du chargé provisoire des fonctions de ministre de l'intérieur aux administrateurs de district sur l'application du nouveau système décimal, à propos d'un livre qu'il leur envoie et dans lequel la commission temporaire de l'uniformité des poids et mesures a réuni les notions élémentaires de l'arithmétique décimale (fº 80 vº). — 5 prairial : Plaintes des administrateurs du district du Mans contre le citoyen Lenoir, préposé à la régie des poudres et salpêtres, qui entrave les progrès de l'industrie par une mauvaise volonté systématique. Sa néfaste influence a également fait obstacle à la fabrication des étamines à voiles (fº 105). — 8 prair. : Rapport au comité de Salut public très détaillé sur les agissements de Lenoir (fº 113). — 12 prair. : Lettre de la Commission des subsistances au district du Mans lui recommandant de faire droit aux réclamations des tanneurs contre les réquisitions illégales, et lui rappelant les conditions dans lesquelles doit s'exercer l'industrie du tannage (fº 124). — 26 prair. : Lettre des administrateurs du district du Mans au Comité de Salut public contenant d'amères plaintes sur la mauvaise situation des finances et le danger que fait courir à la République le défaut de solde des traitements des fonctionnaires (fº 131). Même jour : Lettre sur le même sujet au citoyen Letourneur, député du département de la Sarthe (fº 133). — 27 prair. : Circulaire de la Commission des revenus nationaux contenant des instructions sur le rassemblement, la vente et l'emploi des linges provenant des églises (fº 134). — Prairial . Lettre de la commission des secours publics aux officiers municipaux des communes accompagnant l'envoi du décret de la Convention sur l'extinction de la mendicité dans les campagnes. Le rédacteur s'étend avec complaisance sur le bonheur qu'éprouveront les magistrats à faire exécuter une telle loi et sur les bienfaits de la République (fº 136). — Envoi par les commissaires des revenus nationaux au district du Mans des deux exemplaires en placards et deux in-8º de la liste générale des condamnés avec confiscation ou séquestration des biens au profit de la République, avec ordre de les faire afficher dans les endroits les plus apparents de chaque commune (fº 140). — 29 prair. : Invitation adressée par le Comité d'Instruction publique aux généraux d'armées, aux autorités constituées et aux sociétés populaires de lui faire parvenir le récit de toutes les actions d'éclat des défenseurs de la patrie et de tous les citoyens français (fº 145). — 18 prair. : Nouvelles instructions de la Commission des secours publics sur l'exécution de la loi sur l'extinction de la mendicité dans les campagnes. — 8 thermidor : Réponse de l'administration du district rendant compte des mesures prises à cet effet (fº 147). — 12 messidor : Instances du comité d'Instruction publique pour la confection des catalogues des bibliothèques du district du Mans (fº 152). — 10 mess. : Lettre de la Commission des subsistances ordonnant la nomination dans chaque district d'une commission de cordiers pour trier le chanvre de 1re et de 2e qualité réservé à la marine (fº 153). — 23 mess. : Réponse du district à une question posée par la Commission de l'Agriculture et des arts constatan qu'il existe dans l'arrondissement : une manufacture d'épingles, une d'étamines, une de toiles de Cholet établie par le représentant du peuple Garnier de Saintes, deux de cire et trois herberies de toile (p. 161). — 18 mess. : Nouvelle réclamation des administrateurs du district du Mans au citoyen Cambon, président du comité des finances de la Convention, en faveur des fonctionnaires dont les appointements n'ont pas été payés depuis six mois (fº 163). — Instructions de la Commission des secours publics aux municipalités et comités de surveillance des communes sur les autorisations accordées aux soldats malades de se faire soigner dans leurs foyers (fº 170). — 9 thermidor :

Les administrateurs du département de la Sarthe se plaignent de la pénurie de leurs finances et demandent une avance de 30,000 fr. à la Commission des revenus nationaux. Celle-ci refuse dans une lettre du 5 fructidor vu « l'affluence des demandes de différents départements et « districts qui ont exposé les mêmes besoins » (f° 175). — Fructidor : Enquête par les Comités des Domaines et d'Instruction publique sur la situation des jardins botaniques des districts. L'administration de la Sarthe répond, le 27, qu'il n'en existe pas dans son ressort qui appartiennent à la nation (f° 179). — 8 thermidor : Instructions données par la Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre sur le recrutement de la gendarmerie nationale (f° 189). — 17 therm. : Adresse des directeurs du district du Mans à la députation de la Sarthe priant ses membres d'obtenir du Comité de Salut public les moyens pour le département de se procurer de la poudre et des armes afin de répondre à l'appel des généraux Le Bley et Vachot contre les chouans (f° 192). — Plusieurs lettres à diverses autorités sur le même sujet (f°s 193 et ss.). — 16 therm. : Adresse emphatique de félicitations à la Convention pour avoir abattu « les Robes« pierre, les Couthon, les St-Just et complices, plus scé« lérats, plus lâches que tous les autres conspirateurs » (f° 195). — 30 therm. : La Commission des dépêches de la Convention annonce au directeur du district du Mans que l'Assemblée a fait rapport de cette adresse et qu'elle en a décrété la mention honorable et l'insertion au bulletin (f° 196). — 19 therm. : Réclamations du district du Mans au Comité de salut public contre l'affectation de la forge d'Anthoigné, la seule du département, à l'alimentation de la fonderie de canons d'Alençon, et demande de 50.000 livres de fer pour remédier à la pénurie d'instruments aratoires où se trouve la Sarthe par suite de cette affectation (f° 197). — Réclamation semblable plusieurs fois renouvelée (f° 199, etc.). — 19 therm. : Exposé de la conduite suspecte des 3000 réfugiés de l'Ouest dans le district du Mans et demande au Comité de Salut public de les expulser (f° 201). — 24 therm. : Le président de la Commission temporaire des arts invite les administrateurs du district du Mans à nommer des commissaires pour inventorier les objets d'arts et de sciences qui sont dans les dépôts de son ressort. Signé : Mathieu (f° 203). — 19 therm. : L'agence des armes portatives de la République ordonne une enquête sur la provenance première des 28 tonneaux de mitrailles de cuivre vendus à l'état par la maison Desportes frères, du Mans. La nature de ces matières fait soupçonner qu'elles sortent des domaines nationaux (f° 203). — 1er fructidor : Transmission au Comité de salut public d'une dénonciation faite au Conseil général de la commune du Mans contre la femme Pavillon et d'une lettre dans laquelle on prévient « l'admi« nistration du district de la fermentation qui se manifeste « relativement au retour de Bazin, Lelée, La Morandière « et autres détenus à Pélagie, en exécution des ordres du « Comité de sûreté générale. Si l'information n'a pas pro« duit tous les renseignements qu'on pouvait désirer, « elle nous confirme au moins dans l'opinion que les par« tisans des dix détenus étoient payés par ces derniers, « sur le produit des taxes révolutionnaires, pour semer le « trouble et le désordre, puisqu'ils se flattent encore de « manger *la poule au pot à leur retour* » (f° 207). — 25 thermidor : Lettre du Conseil général du district du Mans au Comité de salut public pour réclamer le retour dans leurs foyers d'un certain nombre de jeunes gens de la première réquisition dont l'absence est infiniment préjudiciable à l'agriculture dans tout le département (f° 214). — Même jour : Lettre de la Commission d'agriculture et des arts au district du Mans pour qu'il envoie des boursiers aux écoles vétérinaires. Les épizooties graves de l'année prouvent qu'on ne saurait trop apporter de soins à recruter des élèves en nombre suffisant (f° 215). — 30 thermidor : Circulaire du Comité des secours publics prescrivant aux districts une enquête sur le nombre des aveugles (f° 220). — 13 fructidor : Observations présentées par l'administration du district du Mans au Comité de salut public sur les gros inconvénients de la loi du 13 thermidor sur l'approvisionnement des marchés (f° 226). — 4e sans-culottide : Lettre du District au Comité de Salut public pour l'informer qu'il a dû suspendre le départ des réfugiés vendéens à qui l'on avait délivré des passe-ports, en raison de l'attaque du camp des Ponts-de-Cé par les vendéens le 27 fructidor dernier (f° 241). — 3 vendémiaire an III : Nouvelle lettre sur le même sujet où le Directoire du Mans insiste pour obtenir confirmation de l'arrêté suspendant les passeports. Des Vendéens viennent d'arrêter la diligence de Varades et d'en assassiner les voyageurs (f° 250). — 19 vendém. : Lettre du Conseil général du district du Mans au Comité de salut public pour lui demander d'excepter le département de la Sarthe de l'exécution des mesures prescrites par Lazare Hoche pour frayer des chemins à son armée. Il n'y a pas dans la Sarthe de rébellion réelle à combattre et l'abattage des haies, bruyères, genêts, etc., serait préjudiciable à la campagne. Déjà les paysans protestent contre cette détermination (f° 256). — 7 vendém. : Adresse aux districts par la Commission de

l'organisation et du mouvement de terre leur recommandant la stricte exécution des ordres donnés pour l'évacuation de Paris par ceux qui n'y résident pas, et la surveillance des voyageurs (f° 270). — 24 brum. : Lettre du président du district aux membres du Comité d'Instruction publique les informant que le Conseil général du Mans a résolu d'envoyer à l'École normale de Paris cinq élèves : Sumier, Bardoux, instituteurs, Jollivet, Desneuves, ex-prêtres ; et Julien-Joseph Bourgoin, ex-chef du bureau de correspondance de l'administration du district (f° 293). — Nombreuses lettres de la Commission des subsistances ordonnant des recensements de bêtes et de produits de tous genres, accordant des secours aux communes dans le besoin, prescrivant et réglementant des réquisitions. Instructions fréquentes sur la fabrication des étamines à pavillons et signaux.

L. 153. (Registre.) — 285 feuillets, papier.

31 juillet 1790 — 8 août 1791. — Registre de correspondance générale de l'Administration centrale. — 11 août 1790 : Lettre du Directoire de la Sarthe à la municipalité de Bouloire pour lui annoncer l'envoi d'un détachement chargé de faire cesser les troubles (f° 2). — 23 août : Lettre du Procureur général aux districts pour les inviter à dresser le tableau des mendiants de leur ressort (f° 4). — 23 août : Lettre du Directoire à M. Mauboussin pour l'informer de sa nomination de député auprès de la commission de Tours et de l'intendance (f° 5). — Plusieurs lettres sur le même sujet à divers intéressés (f°s 5 et ss.). — 25 août : Lettre à M. de Necker sur les difficultés qui se trouvent dans les Lettres patentes du 30 mai relatives aux fonctions des commissaires nommés pour constater les erreurs, inégalités, etc. (f° 8). — 28 août : Lettre du Procureur général syndic au Procureur de Château-du-Loir sur les poursuites à exercer contre les promoteurs des troubles de Mayet (f° 11). — 31 août : Instructions du Directoire aux districts sur leurs fonctions relatives au recouvrement des impositions (f° 13). — 5 sept : Lettre du Directoire à M. de La Tour du Pin, ministre de la guerre, pour demander la conservation du régiment de Chartres Dragons au Mans afin qu'il y maintienne la tranquillité (f° 20). — 9 sept. : Adresse aux Députés de la Sarthe à l'Assemblée nationale sur la fixation d'un hôtel du Département (f° 21). — Lettre du président du Directoire au Comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale sur les bornes du pouvoir de l'administration relativement aux décimes (f° 22). — 18 sept. : Lettre du Directoire au district de La Flèche sur les troubles excités par les accaparements de blé (f° 25). — Lettres à divers sur le même sujet (f°s 25 et ss.). — 22 sept. : Lettre aux députés de la Sarthe pour solliciter un secours pécuniaire en faveur du sieur Gouttard, l'un des vainqueurs de la Bastille (f° 27). — 11 sept. : Demande à l'Assemblée nationale de remettre les assemblées des conseils de département (f° 31). — 26 sept. : Plainte adressée par le Directoire à l'Assemblée nationale contre le retard apporté par le Procureur général syndic dans l'envoi de la proclamation sur l'organisation judiciaire, et sur la réduction des districts du département demandée par le même sans la participation du Directoire (f° 34). — 1er Octobre : Instructions du Directoire aux districts sur la formation des tableaux du prix des denrées pour le rachat des droits féodaux (f° 41). — 2 oct. : Question posée par le Directoire au comité de constitution sur la promotion d'un vicaire au grade de colonel de la garde nationale de sa paroisse (f° 41). — 15 oct. : Circulaire du Directoire aux districts sur les moyens d'accélérer la vente des biens nationaux (f° 48). — 22 oct. : Autre circulaire sur de nouveaux moyens (f° 53). — 26 oct. : Envoi aux districts de tableaux propres à faciliter cette vente (f° 57). — 3 novembre : Demande adressée aux députés du Maine (*sic*) par le Directoire pour l'admission des étamines du Département à la confection des pavillons de la marine (f° 66). — 4 Décembre : Lettre du président du district à l'évêque le priant de nommer son conseil (f° 85). — 2 Déc. : Lettre du Directoire aux administrateurs du département de Maine-et-Loire pour réclamer les papiers de la ci-devant élection de La Flèche (f° 89). — Même jour : Lettre du même aux administrateurs des Bouches-du-Rhône pour les féliciter de leur adresse demandant le renvoi des ministres (f° 90). — Même jour : Information aux districts de la nomination de M. Duportail comme Secrétaire d'État de la Guerre (f° 91). — 4 Déc. : Transmission au Comité de Constitution du vœu émis par le département et tendant à la création d'un tribunal de commerce (f° 92). — 9 Déc. : Lettre aux administrateurs de la Creuse pour approuver leur arrêté décidant l'envoi de députés à Paris pour affirmer leur respect à la monarchie et à l'Assemblée (f° 96). — 10 Déc. : Nouvelles instructions aux districts sur l'exécution des ordonnances relatives à la circulation des grains (f° 101). — 11 Déc. : Instructions sur l'exécution du décret du 3 novembre relatif à l'aliénation des domaines nationaux (f° 102). — 28 Déc. : Instructions aux districts sur la Contribution foncière (f° 122). — 6 Janv. 1791 :

Le Directoire demande avis au Comité ecclésiastique avant de suspendre les traitements des prêtres chanoines de la cathédrale du Mans qui ont protesté contre la Constitution civile du clergé, jusqu'à ce qu'ils aient prêté serment (f° 133). — 10 Janv. : Lettre de félicitations à M. Rousseau, membre du Directoire, nommé président de Tribunal (f° 137). — 12 Janv. : Circulaire aux districts rappelant les formalités exigées des communes qui veulent obtenir des biens nationaux (f° 140). — 31 Janv. : Circulaire du Procureur général syndic aux neuf procureurs syndics pour les prier de convoquer l'assemblée électorale du département de la Sarthe qui devra nommer un évêque en remplacement de Mgr de Jouffroy Gonssans qui a refusé de prêter serment (f° 163). — 1er février : Lettre du Directoire à M. Gossin, du comité de constitution, accompagnant l'envoi de documents relatifs à la nouvelle formation et circonscription des paroisses du Mans (f° 164). — 2 février : Lettre aux officiers municipaux de Mamers sur les troubles survenus dans cette ville le 12 décembre 1790 (f° 167). — Autre lettre sur le même sujet au district de Mamers recommandant de prendre des mesures pour punir les auteurs de cette rébellion suscitée par la perception des aides (f° 169). — 23 février : Avis donné par le Directoire à l'Assemblée nationale de l'élection de M. Prudhomme de la Boussinière, curé du Crucifix, comme évêque du Mans. L'abbé Grégoire nommé à un premier tour de scrutin n'a pu accepter et a donné ses préférences aux électeurs de Loir-et-Cher (f° 184). — 1er mars : Instructions aux districts sur le projet de créer des établissements relatifs à l'art de guérir (f° 192). — 11 mars : Demande de M. Dufresne, directeur du Trésor public, d'une somme de 300,000 fr. en assignats de 100 et de 50 l. pour faciliter le payement des ecclésiastiques (f° 196). — 12 mars : Le Directoire avise les officiers municipaux du Mans qu'il ne s'opposera pas à la location du jardin de la Couture (f° 199). — 30 mars : Remerciements adressés à Monsieur Palois pour le remercier d'avoir envoyé au Directoire des tableaux, un portrait « du meilleur des rois » et une reproduction en pierre de la Bastille (f° 210). — 14 avril : Lettre au Ministre de la guerre où le Directoire exprime son avis sur le choix des premiers officiers de la gendarmerie et notamment sur M. Guilly, ex-lieutenant-colonel (f° 218). — 21 avril : Adresse de condoléances du Directoire à l'Assemblée nationale sur la perte d'Honoré Riquetti Mirabeau (f° 223). — 2 mai : Lettre du Directoire aux districts sur le traitement des juges de tribunaux de district et des juges de paix (f° 229). — 7 mai : Circulaire aux districts sur la conservation des manuscrits, chartes, sceaux, livres, etc., provenant des communautés religieuses (f° 235). — 11 mai : Instructions sur la loi du 15 avril relative au serment à prêter par les chapelains des hopitaux (f° 240). — 18 mai : Envoi d'un rapport au ministre de la guerre sur l'insurrection arrivée au Mans le 16 courant (f° 245). — 8 juin : Convocation des assemblées primaires pour le 21 juin (f° 252). — 23 Juin : Plusieurs lettres sur les correspondances à établir, en raison des événements, entre le Département de la Sarthe et les départements voisins, et avec les députés (f° 260). — 26 juin : Circulaire aux districts sur la suspension des assemblées électorales (f° 262). — 1er juillet : Lettre du Directoire à la municipalité du Mans sur le soulèvement de l'Hôpital de cette ville (f° 266). — 2 juillet : Convocation aux gardes nationales pour la fédération collective du 14 de ce mois (f° 268). — 13 juillet : Lettre du Procureur général syndic aux tribunaux du district du Mans sur l'attroupement et l'insurrection du Château d'eau (f° 272). — 26 juillet : Circulaire du Directoire aux districts sur la liquidation des créances sur les maisons religieuses (f° 278). — 27 juillet : Instructions sur la loi de suppression des maîtrises et des jurandes (f° 280). — 30 juillet : Instructions sur la loi ordonnant l'envoi aux hôtels des monnaies de l'argenterie des églises, chapitres et communautés supprimées (f° 282).

L. 154. (Registre.) — 149 feuillets, papier.

3 août 1791 — 22 janvier 1792. — Registre de correspondance de l'Administration centrale. — 3 août 1791 : Lettre du Directoire du département à l'Evêque du Mans pour lui signifier d'interdire aux prêtres de dire deux messes le même dimanche (f° 1). — 4 août : Refus du Directoire d'assister à la distribution des prix du Collège des Oratoriens du Mans (f° 2). — id. : Circulaire aux districts sur les formalités à remplir pour la liquidation des créances sur les corps supprimés et maisons religieuses (f° 2). — 9 août : Envoi aux districts du rapport lu à l'Assemblée nationale le 29 juillet sur les signes auxquels on peut reconnaître les assignats contrefaits (f° 4v°). — 10 août : Nomination de commissaires pour la formation des bataillons de volontaires (f° 7). — 11 août : Ordre adressé aux districts d'envoyer dans le plus bref délai l'argenterie des maisons religieuses qui doit être employée à la fabrication des pièces de 15 et de 30 sols (f° 8). — 12 août : lettre du Procureur général syndic aux procureurs des districts annonçant l'ouverture de l'assemblée électorale du département pour le 1er Novembre 1791

(fº 9). — 13 août : Lettre du même à la municipalité du Mans sur le projet d'ouverture d'une place publique vis à vis l'abbaye de St-Vincent (fº 9 vº). — Circulaire aux districts sur les registres à tenir de tous les biens nationaux vendus et à vendre (fº 10 vº). — 17 août : Lettre du Procureur général syndic au district de Château-du-Loir sur l'arrestation de grains dans cette ville et les désordres qui ont suivi cet évènement (fº 11 vº). — 23 août : Instructions du même au Procureur syndic de Mamers sur l'enquête à faire à propos d'un vol de couverts d'argent à l'abbaye de Tironneau (fº 13 vº). — 26 août : Réclamation du Directoire à la Monnaie d'Orléans des 3 vingtièmes des espèces en cuivre fabriquées (fº 15). — Ordre aux districts de Château-du-Loir de ne laisser aux religieuses bénédictines que le ciboire, les 2 calices, la boîte aux huiles, la custode et le soleil (fº 15 vº). — 27 août : Enquête du Procureur général syndic sur la valeur de l'àcompte payé par les acquéreurs de la Chartreuse du Parc qui y commettent des dégradations considérables (fº 17). — 30 août : Félicitations du même aux officiers municipaux du Lude sur leur conduite lors de l'arrestation des grains dans leur ville (fº 18). — Le Directoire engage le district de Fresnay à refuser au curé de Champfleur les réparations qu'il demande pour son presbytère, parce que La Hogue, son prédécesseur, avait reçu à cet effet des fonds qu'il faut lui réclamer (fº 18 vº). — 6 sept. : Envoi aux districts d'une circulaire sur le mode de paiement des dettes contractées par les maisons, corps et communautés suppprimés et le traitement des ecclésiastiques (fº 20). — 10 sept. : Convocation des volontaires des districts à venir au Mans pour passer une revue avec leurs fusils et leurs effets (fº 25). — 13 sept. : Envoi aux districts d'un arrêté relatif aux prêtres réfractaires (fº 26 vº). — 14 sept. : Enquête sur les poids et mesures du département (fº 27 vº). — 15 sept. : Demande au Directoire exécutif de cent fusils de plus (fº 28 vº). — Communication aux districts de la lettre du Roi concernant son acceptation de la Constitution (fº 30). — 22 sept. : Lettre du Directoire aux officiers municipaux du Mans pour les engager à préparer des réjouissances en l'honneur de la proclamation de la Constitution (fº 31 vº). — 28 sept. : Lettre du Directoire au district de La Ferté sur une requête du sieur Jouanne, exécuteur des sentences criminelles (fº 34). — 29 sept. : Autorisation accordée au même district de faire réparer les prisons de la ville (fº 35 vº). — 1er oct. : Envoi aux districts de la Constitution et de sa proclamation (fº 36 vº). — 5 oct. : Lettre du Procureur général syndic au curé de Mézeray afin de l'engager à sortir de sa paroisse (fº 38 vº). — 8 oct. : Arrêté du Directoire concernant les sœurs de l'hôpital de St-Calais et le changement de receveur (fº 43). — Longue lettre du Directoire au ministre relativement au traitement des curés (fº 43 vº). — Observations sur le mémoire présenté par plusieurs d'entre eux (fº 46 vº). — 10 oct. : Le Procureur général syndic réclame un décret concernant la convocation des conseils de district et de département (fº 49). — 13 oct. : Adresse du Directoire aux députés de la Sarthe relativement aux prêtres perturbateurs (fº 52). — Lettre du Procurenr général syndic au district de Sillé pour l'engager à protéger la circulation des grains, notamment au marché de Loué (fº 52 vº). — 14 oct. : Envoi aux districts, Le Mans excepté, d'une loi fixant les époques de session de conseils de département et de district (fº 53). — Lettre du Directoire au Supérieur général de l'Oratoire le priant de remplacer les professeurs du collège du Mans qui refusent de prêter serment (fº 53 vº). — 15 oct. : Autre lettre du même au même sur la nécessité pour les professeurs oratoriens de s'abstenir de juger devant leurs élèves le régime civil du clergé (fº 55). — 20 oct. : Observations du Directoire aux districts sur les pots de vin reçus par les ecclésiastiques pour fermages (fº 59). — 22 oct. : Arrêté du Directoire révoquant le receveur de l'Hôtel-Dieu (fº 61 vº). — 28 oct. : Deux lettres au Procureur syndic et à la municipalité du Mans sur l'établissement en cette ville d'une maison d'arrêt et de justice (fº 66). — 29 oct. : Avis aux officiers municipaux du Mans d'avoir à faire publier aux prônes des messes la rentrée des classes fixées au 14 novembre (fº 67). — Lettre du Directoire à Moissenet, supérieur de l'Oratoire, sur le remplacement des professeurs non assermentés (fº 68). — 27 oct. : Circulaire aux neuf districts pour les engager à envoyer sur le champ les tableaux, livres, chartes, gravures et autres monuments provenant du mobilier des maisons ecclésiastiques supprimées (fº 69 vº). — 31 oct. : Plusieurs lettres à diverses autorités sur le transport à Rochefort des condamnés aux galères (fº 71). — 2 nov. : Lettre du Directoire à M. Delessart sur les opérations faites par le sieur Chapelain sur les biens de l'abbé de la Châtre (fº 72 vº). — 4 nov. : Lettre au district de St-Calais sur les sœurs de cette commune (fº 75 vº). — 8 nov. : Lettre à M. Delessart, ministre de l'Intérieur, relativement à la circonscription des paroisses et au remplacement des curés (fº 79 vº). — 10 nov. : Lettre du Procureur général syndic au district de Sablé sur l'ouverture de l'Eglise St-Martin fermée à tort par la Municipalité (fº 87º). — 14 nov. : Envoi d'un avis motivé sur le nombre des notaires à conserver adressé par le Di-

rectoire aux députés de la Sarthe (fº 85). — 19 nov. : Lettre du Procureur général syndic à la municipalité de la Flèche sur la construction d'une nouvelle place dans cette ville (fº 89 vº). — Ordre au district de Mamers de suspendre la vente des biens de la chapelle St-Nicolas de Dangeuil (fº 91 vº). — 22 nov. : Lettres du Procureur général syndic et du Directoire au district de Château-du-Loir sur les réclamations de M. Oger comme propriétaire de la grange du moulin de Longève (fº 93). — 25 nov. : Instructions aux procureurs syndics relativement à l'inscription des citoyens éligibles afin de choisir les 200 jurés (fº 98). — 26 nov. : Demande de renseignements au ministre de l'Intérieur sur la liquidation de la pension de retraite de M. de Gonssans, ci-devant évêque du Mans (fº 99). — 28 nov. : Circulaire prescrivant aux districts de ne pas mettre de biens nationaux en vente sans s'assurer que les fermages sont payés (fº 104). — 30 nov. : Lettre du Procureur général syndic aux officiers municipaux de Pont-de-Gennes sur les menaces faites par certains citoyens de cette commune aux sieurs Germain (fº 107). — 7 décembre : Plainte au ministre de la Contribution publique contre le retard de l'Inspecteur général, M. Deperreux, qui n'a pas encore paru (fº 111). — 10 déc. : Ordre aux districts de faire procéder à la vente des églises et des communautés supprimées (fº 112). — 14 déc. : Adressse de félicitations du président de l'Assemblée administrative à M. de Narbonne, nommé ministre de la guerre (fº 114). — 22 déc. : Lettre de regret de ses collègues à M. Morin qui se démet de ses fonctions de membre du Directoire de la Sarthe (fº 118 vº). — Nomination de M. Gagnerie, principal du collège de La Flèche pour remplacer M. Morin au Directoire (fº 119). — — 23 déc. : Circulaire du Procureur général syndic aux parents des pensionnaires du Collège du Mans sur l'arrêté du Conseil du département qui réglemente cet établissement (fº 122)). — 27 déc. : Lettre du même à MM. Dufour frères et Gauvain, oratoriens au collège du Mans, pour leur demander les matériaux nécessaires pour rédiger le prospectus de l'établissement (fº 124). — Circulaire du Directoire aux districts sur le rachat des droits féodaux actifs et passifs décrété par l'Assemblée nationale (fº 124). — 29 déc. : Lettte du Procureur général syndic à M. Juteau, accusateur public, sur l'établissement de maisons d'arrêt dans tous les chefs-lieux de districts et de cantons (fº 127). — 30 déc. : Adresse au comité de secours publics sur l'augmentation du nombre des indigents dans le département (fº 128). — Circulaire aux districts sur l'organisation de l'éducation nationale (fº 128). — 4 janvier 1792 : Mémoire du Département pour déterminer les fonds sur lesquels doivent être payés les professeurs du Collège du Mans (fº 132). — 16 janv. : Rapport au ministre de l'Intérieur signalant l'impossibilité d'établir les maisons d'arrêt sans une loi coercitive (fº 140 vº). — 18 janv. : Lettre au même ministre sur plusieurs réclamations du Tribunal de Commerce du Mans (fº 144 vº). — 20 janv. : Lettre explicative aux officiers municipaux du Mans sur les conditions d'acceptation des plans présentés par les travaux à exécuter sur les terrains des Jacobins et des Cordeliers (fº 145). — 21 janv. : Lettres du Directoire aux députés de la Sarthe et au ministre de l'Intérieur sur des réclamations présentées par les sœurs des hospices du Mans (fº 145 vº).

L. 155. (Registre.) — 198 feuillets, papier.

22 janvier 1792 — 2 août 1792. — Registre de correspondance de l'Administration centrale. — 25 janv. : Lettre du Directoire au ministre de l'Intérieur sur le cumul des fonctions de principal de collège ou de chapelain d'hôpital avec celles de vicaire nécessité par la disette de prêtres assermentés (fº 2 vº). — Lettre confidentielle au district de Sablé sur le remplacement du chapelain de l'Hôtel-Dieu de cette ville (fº 2 vº). — 28 janv. : Circulaire aux districts pour leur rappeler la nouvelle forme établie pour parvenir au paiement des frais de vente des biens nationaux (fº 4). — Invitation au district du Mans d'établir un catalogue des livres qui se trouvaient dans les corps, maisons et communautés supprimées (fº 4 vº). — 3 février : Circulaire du Directoire aux districts portant des recommandations pour la confection des catalogues de bibliothèques ayant appartenu aux maisons supprimées (fº 6 vº). — 8 févr. : Nouvelle lettre au ministre de l'Intérieur sur le traitement des professeurs du Collège du Mans (fº 7 vº). — Plusieurs lettres à différents districts pour les engager à créer des casernes de gendarmes (fº 7 vº). — 10 fév. : Lettre du Directoire au district de Sillé sur la remise des livres de la Chartreuse du Parc aux sieurs Costin et Maulny (fº 8 vº). — Lettre au district du Mans sur le choix d'un local pour les archives (fº 9). — 13 févr. : Lettre à l'évêque du Mans relativement au remplacement des prêtres rétractateurs (fº 9 vº). — Lettre au district de Mamers sur la rétractation du sieur Verdier, curé de Courgains (fº 9 vº). — 14 févr. : Envoi aux districts du tableau concernant les quatre grandes divisions de l'armée française (fº 10 vº). — 15 févr. : Félicitations aux officiers municipaux du Mans pour leur projet de suppléer au défaut des monnaies de cuivre par la mise

en circulation des médailles de cuivre de M. M. Monneron (f° 10 v°)). — Adresse du Directeur au ministre de l'Intérieur pour l'engager à solliciter un décret interdisant la circulation de la graine de trèfle à l'étranger (f° 11). — Adresse aux députés de la Sarthe sur le même sujet. — 17 févr. : Lettre au district du Mans sur la vente des bréviaires, missels et autres livres d'église déposés à St-Charles (f° 12). — 22 févr. : Compte-rendu au ministre des contributions publiques de la répartition faite entre les neuf districts de la monnaie de cuivre (f° 13 v°). — 22 févr. : Plusieurs lettres du Directoire à diverses administrations sur le recouvrement des produits et capitaux des domaines nationaux (f°s 14 et ss). — 24 févr. : Circulaire du Directoire aux districts sur les dîmes (f° 16 v°). — 26 févr. : Lettres au ministre de l'Intérieur et aux districts sur les rentes fermières dues aux établissements supprimés et à la liquidation des dettes de ces maisons (f°s 18 et ss). — 28 févr. : Envoi aux districts et à l'évêque d'arrêtés pris contre plusieurs prêtres (f° 19). — 3 mars : Circulaire du Procureur général syndic aux procureurs de districts leur recommandant de surveiller la vente des biens des émigrés (f° 21). — 7 mars : Lettre du Procureur général syndic à M. Moissenet, supérieur du collège du Mans, pour savoir si les revenus du collège peuvent suffire à payer les professeurs dont plusieurs réclament l'arriéré de leurs appointements (f° 23 v°). — 11 mars : Envoi aux districts d'un arrêté concernant les prêtres « non sermentés » (f° 25 v°). — 12 mars : Circulaire aux mêmes sur l'organisation des gardes nationales (f° 26). — 13 mars : Lettre du Procureur général syndic à la municipalité de Loué pour l'engager à porter obstacle aux troubles qui ont lieu dans sa région (f° 27). — 15 mars : Lettre du Directoire au district de Mamers pour s'enquérir des troubles qui ont eu lieu dans la paroisse de Louvigny (f° 27 v°). — Lettre du Procureur général syndic à la municipalité de Loué relativement aux démarches qui ont été faites par quelques gardes nationaux pour chasser les prêtres non sermentés des environs (f° 28). — Lettre du Directoire au district de Sablé l'engageant à prendre des mesures pour la conservation du curé d'Auvers-le-Hamon ainsi que du curé de Souvigné qui paraît avoir été maltraité (f° 28 v°). — Lettre du même au district de Fresnay l'engageant à s'informer de l'attroupement qui a eu lieu à Louvigny (f° 29). — 23 mars : Circulaire aux districts pour leur demander de faire le recensement des biens communaux (f° 34). — 24 mars : Communication au district de la Flèche d'une dénonciation contre le curé de Cré (f° 35). — 30 mars : Lettre au district de Sillé-le-Guillaume sur les scandales électoraux de Saint-Symphorien (f° 37 v°). — Adresse aux députés de la Sarthe sur l'appel de M. Bazin dont la nomination comme procureur syndic de Mamers a été annulée (f° 38). — 3 avril : Lettre du Procureur général syndic aux officiers municipaux de Bonnétable sur l'arrestation des grains dans cette ville (f° 40). — 6 avril : Autre lettre du même aux mêmes accompagnant l'envoi d'un arrêté du Directoire relatif à la même affaire (f° 41). Lettre du Procureur général syndic à son confrère de Maine-et-Loire lui demandant de faire interner au séminaire d'Angers le curé de Bazouges, nommé Beaumont, dénoncé au district de La Flèche et en fuite (f° 41). — — 15 avril : Circulaire aux municipalités de la Sarthe relativement à la circulation des grains (f° 43). — Envoi au district de Mamers d'un arrêté concernant les Visitandines de cette ville, à la suite de troubles survenus dans le pays (f° 43 v°). — 18 avril : Lettre du Directoire au ministre de la guerre sur les difficultés d'organisation de la garde nationale (f° 44). — 28 avril : Envoi par le Procureur général syndic au district de La Flèche d'un arrêté concernant l'éloignement des sieurs Le Conte, curé, et Mercier, vicaire de St-Jean-de-la-Motte (f° 47). — 1er mai : Plusieurs lettres relatives aux troubles survenus à St-Calais (f° 48). — 7 mai : Lettre du Directoire au comité d'agriculture de l'Assemblée nationale approuvant l'ouverture d'un canal du Loir à l'Eure (f° 50). — 9 mai : Acceptation des offres d'argent faites par M. Perdrigeon de St-Vincent à l'hôpital du Mans (f° 53). — 11 mai : Modèle des déclarations des biens des émigrés envoyé au district de St-Calais (f° 55). — 14 mai : Circulaire aux districts pour recommander aux cultivateurs de faire servir les juments par les meilleurs étalons qu'ils pourront trouver (f° 57). — 16 mai : Circulaire du Procureur général syndics aux procureurs de districts leur recommandant d'insister près des municipalités pour qu'elles fournissent des bâtiments propres à installer des maisons d'arrêt (f° 37 v°) — 23 mai : Lettre du Directoire au district de La Flèche sur le remplacement du curé de Cré (f° 61 v°). — 26 mai : Circulaire aux districts pour réclamer le tableau général des rentes dues par le clergé de France (f° 62). — 27 mai : Id. sur la liquidation de toutes espèces de rentes (f° 64). — Question posée par le Directoire au Ministre de l'Intérieur pour savoir à qui du Directoire, ou du Procureur général syndic appartient le droit d'exclusion de tribunaux en cas d'appel d'une sentence rendue à la requête du Procureur général syndic (f° 66). — 1er juin : Observations aux Municipalités du département sur la lenteur avec laquelle s'exécute la loi du 8 avril sur les biens des émigrés (f° 67 v°). —

4 jnin : Envoi par le Directoire de la Sarthe aux députés du produit d'une collecte faite dans l'administration pour la guerre (fº 68 vº). — 9 juin : Lettre du Directoire au district de Sillé relativement aux saisies et arrêts faits entre les mains des fermiers et débiteurs des émigrés (fº, 70 vº). — 11 juin : Lettre à l'administration générale des postes pour demander l'établissement de plusieurs courriers dans le département (fº 71 vº). — 13 juin : Cir culaire aux districts leur recommandant de n'employer les gendarmes pour le transport des lettres et paquets que dans les cas très urgents (fº 73). — 18 juin : Plusieurs lettres aux districts sur la vente des biens des émigrés (fº 75-77). — 23 juin : Questions au ministre de la Justice et à celui de l'Intérieur sur le droit d'assistance de juges (fº 78) — 25 juin : Compte-rendu au ministre de l'Intérieur de l'affaire Tremant et Le Breton et des troubles de Ste-Cérotte (fº 78 vº). — Circulaire aux districts sur les préparatifs à faire pour le champ fédératif (fº 80). — 28 juillet : Transmission aux districts d'une adresse aux citoyens qui les invite à se rendre à Soissons (fº 87 vº). — 9 juillet : Circulaire ordonnant la vérification de l'état des caisses patriotiques ou de secours qui ont émis des billets de confiance (fº 88 vº). — 16 jnillet : Envoi de l'état détaillé des rentes dues aux pauvres de la commune de Sablé (fº 91). — 21 juillet : Lettre au ministre de l'Intérieur relativement à l'acquisi tion de la maison de la Couture (fº 95). — Adresse aux députés de la Sarthe sur le même sujet (fº 95 vº). — 23 juillet : envoi au ministre de l'Intérieur de toutes les pièces devant servir à établir la responsabilité des officiers municipaux de St-Calais dans les troubles survenus dans cette ville les 14 et 15 novembre dernier (fº 96 vº). — Circulaire aux distritcs sur le brûlement des titres généalogiques qui se trouvent dans les dépôts publics (fº 98 vº). — 27 juillet : Id. sur l'établissement d'un bureau qui s'occupera des manufactures et de l'agriculture (fº 100). — 27 juillet : Circulaire du Directoire aux districts ordonnant une enquête sur le nombre et la situation des sourds-muets et des aveugles dans chaque commune (fº 101). — 4 août : Adresse aux députés de la Sarthe leur demandant d'appuyer la pétition du Département à l'Assemblée nationale pour obtenir des secours à raison des inondations qui ont ruiné l'agriculture (fº 103). — 6 août : Lettres à plusieurs districts donnant des instructions pour les enquêtes sur les émigrés (fº 106). — 11 août : Lettre au district du Mans sur la vente des ci-devant palais épiscopaux (fº 110 vº). — 12 août : Invitation aux autorités de se rendre dans la salle du Département pour entendre la lecture des pièces concernant la suspension du roi (fº 111). — 16 août : Lettre du Procureur général syndic aux procureurs de districts leur enjoignant d'éclairer les municipalités sur la nature de la Convention nationale qui va être instituée et d'inviter les citoyens à se rendre aux assemblées primaires (fº 112). — 18 août : Envoi à l'Assemblée nationale d'un arrêté pris par le Directoire de la Sarthe contre les prêtres non assermentés (fº 112 vº). — Invitation adressée par le Procureur général syndic aux administrateurs absents de rejoindre leur poste sous peine d'être l'objet de mesures sévères (fº 113 vº). — 21 août : Circulaire du Procureur général syndic à divers procureurs de districts sur la préparation de l'assemblée électorale (fº 115 vº). — 25 août : Accusé de réception du Directoire au ministre des Contributions publiques de la « *machine à décapiter* » : « Nous « avons donné des ordres pour qu'elle soit remise au « greffe du tribunal criminel où nous avons cru qu'elle « devait être habituellement déposée. — D'après l'examen « qui a été fait de cette machine il paraît que le prix de « 824 ll. est exhorbitant. C'est une observation que nous « nous permettons de vous faire parce que plusieurs « artistes et ouvriers sont assuré que cet instrument simple « dans sa construction doit être plus que payé par une « somme de 400 ll. » (fº 117). — Avis au Président du tribunal criminel de cette réception et du projet du département de « faire peindre à l'huile les parties extérieures « de la charpente qui ne sont point sujettes au frottement » (fº 117). — 27 août : Ordre du conseil de département de déporter les prêtres insermentés hors de son territoire (fº 117 vº). — Lettre aux administrateurs de la Loire-Inférieure pour les engager à faciliter l'embarquement des prêtres déportés de la Sarthe et à ne pas conserver sur son territoire « le venin dont la Sarthe vient de « se purger » (fº 117 vº). — 30 août : Modifications à l'arrêté du 27 sur la déportation des prêtres insermentés (fº 118 vº). — Lettre à M. Froger, administrateur de la Sarthe, chargé de l'exécution de cet arrêté (fº 119 vº). — 3 sept. : Lettre aux administrateurs de Maine-et-Loire pour les prier de continuer à surveiller les prêtres déportés de la Sarthe mis en dépôt sur leur territoire (fº 121). — 10 sept. : Envoi par le Procureur syndic aux districts d'un arrêté et d'une adresse du conseil concernant la prompte levée de nouveaux défenseurs de la patrie (fº 125). — 11 sept. ; Transmission au ministre de l'Intérieur d'une réclamation par les gendarmes de ce qui leur est dû de leur décompte de 1791 (fº 125 vº). — 13 sept. : Lettre du Procureur général syndic au district de Fresnay pour lui recommander de protéger la propriété de Madame Godard d'Assé, à Lucé, qu'on a menacée du pillage si cette ci-

toyenne ne paye pas dans les 24 heures douze cents livres pour les volontaires (f° 126). — 14 sept. : Nomination de Bachelier comme commissaire de la déportation des prêtres et approbation du traité qu'il a fait avec le sieur Nau, négociant à Nantes, pour cette opération (f° 126 v°). — 15 sept. : Circulaire du Directoire aux districts leur ordonnant de contraindre les recrues qui n'ont pas rejoint les drapeaux (f° 127). — 17 sept. : Lettre au ministre de la Guerre pour lui signaler les difficultés d'exécution d'une réquisition faite par Leigonnier, commissaire du pouvoir exécutif pour engager les volontaires de 5 pieds 3 pouces dans les troupes à cheval (f° 128 v°)). — 18 sept. : Rapport au ministre de l'Intérieur sur les opérations de l'enrôlement et de réquisitions d'approvisionnements (f° 129). — 20 sept. : Lettre sur le même sujet à M. Leigonnier, maréchal de camp à Saumur (f° 131). — 28 sept. : Lettre du Procureur général syndic au citoyen Girard, chef de la 3e légion du district dn Mans pour lui rappeler que la loi autorise le commandant de la gendarmerie nationale à requérir main forte des gardes nationales, et que celles-ci ne devront plus refuser de former « la garde de sûreté pour la translation des accusés, « depuis le Palais jusqu'au tribunal criminel séant à la « Couture » (f° 133 v°). — 29 sept. : Envoi aux administrateurs du département de Paris d'un arrêté du Directoire de la Sarthe nommant deux sujets élèves boursiers au collège Louis le Grand (f° 134). — 1er Octobre : Lettre du Directoire au citoyen Buquet, président du Tribunal criminel, lui recommandant d'user de tous les pouvoirs que la loi lui donne pour faire les réquisitions qui lui sont nécessaires (f° 134 v°). — 3 oct. : Remboursement au département de la Loire-Inférieure de 2.500 fr. avancés à Bachelier, commissaire pour la déportation des prêtres (f° 135 v°). — 6 oct. : Adresse de l'adhésion du département de la Sarthe au décret qui proclame la République française (f° 136). — 11 oct. : Réponse au rapport du district de Mamers sur les délits commis à la vente des meubles de Duchesne Chedouet, réputé émigré (f° 138 v°). — Lettre au citoyen Amelot sur la transformation du ci-devant palais épiscopal en séminaire, et la vente du ci-devant séminaire pour servir de caserne ou de manufacture (f° 139). — 17 oct. : Instructions du Procureur général syndic au procureur de la commune de Champagné sur l'enlèvement des armoiries du ci-devant seigneur de Champagné qui se trouvent dans l'église de cette paroisse (f° 142). — 19 oct. : Lettre du commissaire pour la déportation des prêtres aux officiers municipaux de Nantes sur le rappel de 24 prêtres sexagénaires et infirmes (f° 142). — Réclamation adressée au ministre de l'Intérieur pour obtenir des secours relativement à l'achat des grains (f° 143). — 25 oct. : Lettre du Directoire de la Sarthe à celui de l'Orne pour lui exposer l'impossibilité de lui procurer des grains (f° 146). — 27 oct. : Lettre aux quatre curés du Mans relativement à l'établissement d'une école civique (f° 146 v°). — Envoi de secours accordés à l'hôpital du Mans (f° 147). — 31 oct. : Nomination d'un commissaire pour la recherche des chevaux des émigrés et pour surveiller les anciens commissaires nommés à cet effet (f° 149). — 5 novembre : Adhésion aux reproches adressés par le département du Finistère aux 48 sections de Paris pour « les « principes pervers de l'adresse qu'elles ont eu la témé- « rité d'adresser à la Convention nationale » (f° 150). — 13 nov. : Remboursement au département de Maine-et-Loire de 4.780 fr. avancés par lui pour la déportation des prêtres réfractaires de la Sarthe (f° 154). — Plusieurs lettres à divers départements relatives à cette déportation (f°s 154 et ss). — 24 nov. : Lettre au ministre de l'Intérieur et aux députés de la Sarthe sur l'attroupement qui a eu lieu dans la ville du Mans pour la taxe du grain (f° 157). — 5 décembre : Adresse à la Convention demandant des secours pour les pertes éprouvées par le département de la Sarthe pendant les troubles (f° 159). — 7 déc. : Circulaire aux administrateurs de districts leur signalant le danger couru par la chose publique et les audaces des factieux, et leur réclamant l'état de la force armée de chacun de leurs ressorts pour le communiquer aux commissaires de la Convention (f° 159 v°). — 12 déc. : Adresse aux députés de la Sarthe les priant d'insister près de la Convention pour obtenir des secours pour le département (f° 161). — 21 déc. : Autre adresse aux mêmes sur la réponse à faire à celle qu'une section parisienne a envoyée aux 84 départements (f° 162 v°). — 3 janvier 1793 : Circulaire aux districts pour les informer que le ministre de l'Intérieur a mis à la disposition du département de la Sarthe 4.000 quintaux de blé (f° 166 v°). — 16 janv. : Lettre du Président du département à la Convention accompagnant l'adresse du conseil général ouvrant une souscription pour les défenseurs de la patrie privés de vêtements (f° 168 v°). — Adresse aux députés de la Sarthe sur le même sujet (f° 168 v°). — 25 janv. : Demande au ministre de la Guerre d'une somme de cent mille francs pour l'équipement de la gendarmerie de la Sarthe (f° 169 v°). — 30 janv. : Adresse des administrateurs du Conseil général du département à la Convention nationale : « Citoyens législateurs, Au moment ou le Con- « seil général du département de la Sarthe, toujours

« soumis à la loi va terminer ses travaux, il doit rendre « hommage à votre inébranlable fermeté, il doit vous dire « la vérité; il va remplir l'un et l'autre de ces devoirs. — « Citoyens législateurs, la tête de l'hydre est tombée, le « Tyran est mort, la liberté triomphe ; frappez un dernier « coup et la République est sauvée, un homme de sang, « un lâche agitateur. un vil libeliste se couvrant du man- « teau de l'inviolabilité, ose encore siéger parmi vous : « cependant la République entière l'abjure. Citoyens légis- « lateurs, serez-vous sourds à sa voix ? Non, qui n'a pas « craint les rois ne craindra pas les factieux, et le glaive « des lois qu'une criminelle indulgence a trop longtemps « tenu suspendu sur cet agitateur infâme, l'immolera à la « gloire et au salut de la République et de l'univers en- « tier. Nous vous avons déjà conjurés, que tardez-vous ? « parlez, tonnez au nom de la nation, et qu'à cette voix « terrible, Marat et ses complices rentrent dans le néant « et disparaissent à jamais de la terre et de la liberté. « Prenez ce parti ou craignez qu'à l'exemple de Rolland, « tous les hommes vertueux mais cruellement persécutés, « ne renoncent à tenir les rhênes flottantes de cet empire « victime du despotisme expirant et peut-être de ces « infâmes factieux. Le Pelletier est mort, mais sa mémoire » vivra éternellement dans tous les cœurs français. Ah ! « quel homme véritablement libre et républicain n'envie « pas un sort si glorieux. Citoyens législateurs, entendez « notre dernier cri, exaucez notre immuable vœu. Point « de rois, point de dictateur, point de stathouder ! Guerre « éternelle aux agitateurs et aux ambitieux ! Unité et in- « divisibilité de la République française, une bonne Cons- « titution, des lois simples et claires, des contributions « modiques et sagement réparties; voilà ce que nous vou- « lons, voilà ce que nous attendons, ce que vous nous « devez, et ce que nous aurons ou nous mourrons » (f° 170). — 30 janv. : Adresse de regrets et d'éloges au ministre de l'Intérieur Roland, à l'occasion de sa retraite (f° 172). — 11 février : Lettre à la Convention à propos de 124 paires de souliers envoyées au 1er bataillon du département et remerciements au citoyen Mathieu, député, qui a su ranimer le civisme de la population (f° 174). — 20 février : Ordre donné par le Procureur général syndic au procureur syndic de La Flèche de faire une enquête sur le curé de Verron qui ne se conforme pas aux prescriptions de la loi (f° 174 v°). — 25 févr. : Lettre du Directoire au Procureur général syndic lui annonçant le remplacement de l'ingénieur Bruyère par Béchet Desormeaux (f° 175 v°). — 28 févr. : Remerciements aux élèves du collège de La Flèche qui ont fait un don au Directoire (f° 175 v°). — 10 mars : Circulaire aux districts pour les engager à mettre sur pied le plus grand nombre de gardes nationaux possible pour aller lutter contre les fanatiques en Maine-et-Loire (f° 176 v°). — 20 avril : Lettre au ministre de la Guerre pour l'informer de l'arrestation du citoyen Blaison, second capitaine d'artillerie envoyé à Belle-Isle en mer (f° 178). — Lettre aux administrateurs de la Loire-Inférieure rendant compte de la même arrestation (f° 178). — 2 mai : Demande de renseignements adressée par le Procureur général syndic au district de La Flèche sur la citoyenne Chatin des Morandais qui demande des secours, tous ses biens étant sequestrés (f° 179). — 3 mai : Lettre aux administrateurs du district de Mamers sur la prise du fort du Houx dans la forêt de Perseigne et la dénonciation de Gébert à l'accusateur public (f° 179). — 4 mai : Recommandation au district de Sablé de ne pas toucher aux blés dans leurs perquisitions (f° 179). — Lettres à divers districts et aux autorités sur la conduite à suivre pendant les troubles (f°s 180 et ss). — 21 mai : Rapport aux membres du Comité du Salut public sur la situation du département et particulièrement sur l'état des troupes dont il dispose (f° 182). — 31 mai : Enquête commandée par le Procureur général syndic aux procureurs de districts sur les personnages qu'on pourrait faire entrer dans le juré de jugement (f° 183). — 1er juin : Lettre au ministre de la Guerre sur la difficulté d'application des dernières lois sur les recrues (f° 184). — 10 juin : Réponse aux administrateurs de Tours qui ont réclamé des secours à la suite de la prise de Saumur. Impossibilité de leur en fournir (f° 185 v°). — 19 juin : Adresse aux députés de la Sarthe pour les prier d'appuyer près de la Convention nationale la demande de grains du département (f° 187). — 26 juin : Demande de secours au département d'Eure-et-Loir : « Vous n'igno- « rez point la crise violente qui menace le département « de la Sarthe. L'ennemi est à nos portes; il a même « tenté d'envahir notre territoire qui n'a d'autre ressource « que les bras et le courage des braves citoyens... » (f° 189). — 27 juin : Même requête au Comité de subsistance du même département (f° 189 v°). — 9 juillet : Instances auprès de Philippeaux, membre de la commission nationale dans les départements du centre, afin d'obtenir des recrues le plus tôt possible (f° 190). — 12 juillet : Reproches à la Convention qui a omis d'adresser la Constitution au département de la Sarthe (f° 191). — 14 juillet : Lettre au ministre de l'Intérieur sur les vues de fédéralisme proposées par les députés du Calvados (f° 192). — 20 juillet : Encouragement aux officiers municipaux de La Flèche malgré les insuccès des républicains (f° 193). —

20 juillet : Adresse pressante à la Convention pour réclamer de l'argent, des armes et du blé. Tout manque dans la Sarthe depuis la défaite de Vihiers (f° 194 v°). — Plusieurs lettres à diverses autorités sur le même sujet (f° 195 et ss.).

L. 156. (Registre). — 89 feuillets, papier.

9 nivôse an II — 14 floréal an IV. — Registre de correspondance de l'Administration centrale. — 9 nivôse : Lettre au rédacteur du *Courrier républicain* pour lui enjoindre de faire connaître l'auteur d'une lettre qu'il a insérée où sont accusés les habitants et les autorités constituées du Mans, sous peine d'être poursuivi luimême (f° 1). — 10 nivôse : Remerciements au département d'Eure-et-Loir pour le bon accueil qne ses administrateurs ont fait aux « citoyens de la Sarthe chargés de soustraire aux brigands les trésors et les archives de ce département » (f° 2 v°). — Remerciements semblables aux officiers municipaux de Chartres (id.) — 10 nivôse : Remerciements au citoyen Thirion qui a « procuré du pain aux malheureux Sarthois ». (f° 3). — Adresse aux députés de la Sarthe pour les remercier d'avoir fait secourir la Sarthe contre les insurgés pendant le mois dernier, et les prier de le faire encore (id.). — 12 nivôse : Réclamation au district du Mans des appartements du département qu'il occupe sans droit (f° 4). — Circulaire aux districts sur la réquisition des chaudières pour les employer à la purification du salpêtre (f° 4 v°). — 14 nivôse : Ordre au citoyen Chaubry, ingénieur en chef, de substituer dans le plus bref délai aux fleurs de lys le bonnet de la liberté sur les bornes des routes, pour satisfaire à la loi du 20 septembre dernier (f° 7 v°). — Information sur les biens de Coupé, condamné à mort par le tribunal criminel du Loiret (f° 7 v°). — Lettre au représentant du peuple Guimberteau pour se justifier du reproche qu'il a adressé à l'administration de n'avoir pas correspondu avec lui. L'invasion des ennemis de la République n'en a pas laissé le temps (f° 8). — Lettre à Santerre, général de division à Orléans, pour lui promettre tous les renseignements qu'il demandera (f° 8 v°). — Félicitations aux représentants Prieur (de la Marne) et Turreau, près de l'armée de l'Ouest, pour la victoire sur la Colonne des Brigands (f° 9). — 26 nivôse : Accusé de réception de la lettre de Garnier (de Saintes) qui informe qu'il reste dans le département (f° 10). — 12 pluviôse : Lettre aux citoyens Orry et Lefèvre, commissaires près le district de Beaugé, déplorant l'impossibilité d'effectuer une réquisition sur ce district, car une véritable famine règne dans la Sarthe (f° 12). — 17 pluv. : Demande à l'administration du district du Mans d'un local pour loger la compagnie de vétérans que le commissaire des guerres Roustel envoie au Mans (f° 13). — 1er ventôse : Demande de fonds au ministre de l'intérieur pour payer les frais de transport des archives et des caisses publiques à Chartres pendant l'invasion des Vendéens (f° 14 v°). — 17 germinal : Approbation de la décision des administrateurs du district de Sillé-la-Montagne d'établir dans le ci-devant château de Sourches une garde à la conservation des meubles et autres effets précieux qui peuvent s'y trouver (f° 16). — 26 germin. : Circulaire aux districts pour les presser de terminer le rapport réclamé par la proclamation de nivôse de Garnier (de Saintes) contenant leur opinion sur les fonctionnaires publics du chef-lieu de district à conserver où à rejeter (f° 17 v°). — 3 floréal : Avis au citoyen Quentin, à Bessé, qui est désigné pour être député suppléant à la Convention (f° 18 v°). — Approbation de la conduite tenue contre les royalistes par les citoyens de la commune de Montargis (f° 18 v°). — 4 floréal : Lettre aux citoyens composant la commune du Mans leur révélant une cachette de boulets faite pendant l'invasion des Vendéens dans un puits du local occupé par l'administration dn département (f° 19). — 7 floréal : Nomination des citoyens Massart, Théophile Leclerc et Goupil comme administrateurs de la Sarthe (f° 21). — 2 prairial : Lettres à l'agent supérieur près les côtes de Cherbourg, au général en chef de l'armée de Cherbourg et à la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre sur les ordres contradictoires qui réunissent le département de la Sarthe en même temps à l'armée des côtes de Cherbourg et à celle de l'Ouest (f° 22 v° et ss.). — 9 prairial : Circulaire aux districts leur expliquant pour quels motifs l'administration du département n'a pas fait réimprimer l'Instruction sur les poids et mesures et leur annonçant que de nouveaux exemplaires leur en seront envoyés de Paris (f° 25 et ss.). — 16 prairial : Adresse à la Convention nationale : « Ce n'était pas « assez pour les despotes coalisés d'avoir soudoyé des « traîtres et des conspirateurs ; il fallait qu'ils se servissent « encore de la main des assassins. C'est une suite natu« relle de leurs projets criminels ; peut-on attendre autre « chose de tyrans chez qui tous les forfaits sont à l'ordre « du jour. Si la patrie avait eu à pleurer la mort de Collot« d'Herbois et de Robespierre, le succès du crime de nos « ennemis n'aurait pas ébranlé le vaisseau de l'état, car « vous êtes à votre poste et vous êtes des Robespierres et « des Collots d'Herbois. Consolidez d'une main hardie la « liberté de la République et ne craignez pas les assassins

« le peuple français est debout et compte dans son sein » des milliers de Jeauffroy. » (f° 27). — 24 prair. : Lettre à Garnier (de Saintes) pour lui demander de remplacer l'administrateur Massot, très malade, par Marceau de Genetay fils (f° 27 v°). — 8 thermidor : Dénonciation douteuse contre Loiselière, payeur général du département qui aurait soustrait à la première réquisition deux jeunes gens employés dans ses bureaux (f° 33). — 17 therm. : Adresse de félicitations à la Convention qui a su étouffer « la conjuration qui devait anéantir la patrie et la liberté » (f° 34). — Lettre au Comité de Salut public sur la mutilation des bustes et tableaux emblématiques de la Révolution dans la commune de Sillé-la-Montagne; « il ne faut pas se le « dissimuler, l'esprit de contre-révolution a préparé et « fait commettre cet attentat à la Liberté. C'est dans un « pays voisin du repaire des Chouans que sa sainte image « a été mutilée ; le délit que nous vous dénonçons est-il « une des ramifications du complot horrible tramé contre « les patriotes et la Liberté ?... » (f° 34). — 19 therm. : Autre lettre au même comité signalant la violence de « l'insurrection des chouans qui a éclaté depuis quelque « temps », et demandant la translation dans l'Eure-et-Loir des réfugiés, au nombre de six mille, dangereux pour la Sarthe. « Nous craignons, citoyens, que ces hommes « qui ont pour la plupart montré constamment de l'indif- « férence et même de la haine pour la révolution, mécon- « tents d'avoir été obligés d'abandonner leurs propriétés « et leurs foyers, ne se réunissent pour favoriser les entre- « prises des chouans rebelles et n'aillent même se ranger « sous leur bannière et grossir leur parti » (f° 34 v°). — 22 thermidor : Avis au district de la Flèche de ne plus jamais adresser de demandes de munitions de guerre, comme il vient de le faire, car l'administration du département ne dispose pas de l'arsenal du Mans. On lui conseille de plus d'empêcher et de réprimer les abus et les dilapidations de poudre qui sont fréquents (f° 36). — 5 fructidor : Lettre au citoyen Moulin, général en chef de l'armée des côtes de l'ouest, l'informant que le département est prêt à recevoir des prisonniers anglais; « nous « t'observerons seulement que cinq de nos districts sont « limitrophes des pays infestés des brigands et des chouans, « que celui du Mans est surchargé de réfugiés de la « Vendée qui exigent aussi une grande surveillance, et « que les districts de Mamers, La Ferté et Calais-sur- « Anille, ci-devant Saint-Calais, sont les seules où nous « puissions faire passer ceux des Anglais que tu nous « enverras au Mans » (f° 37). — 12 fruct. : Lettre au conseil général de la commune du Mans pour qu'il requière les bouchers de livrer du suif aux fournisseurs de chandelle de l'administration (f° 38 v°). — 22 fruct. : Circulaire aux districts sur la répression des nombreuses désertions qui se produisent dans le département (f° 39 v°). — 2 vendémiaire an III : Circulaire aux districts sur la circulaire de Garnier (de Saintes) relative à l'armement d'un vaisseau de guerre (f° 41). — 7 vendém. : Lettre aux administrateurs du district du Mans sur le vol dont est accusé Pottier Morandière, ci-devant maire du Mans : il aurait pris un anneau précieux provenant du mobilier de l'ancien évêque du Mans, déporté ou émigré (f° 42 v°). — 7 vendém. : Adresse aux députés de la Sarthe pour leur faire comprendre les inconvénients qu'il y aurait à exécuter de point en point la circulaire du général Hoche aux six départements de son arrondissement, notamment à détruire les haies et à combler les fossés : cette mesure serait trop funeste à l'agriculture, dans la Sarthe (f° 43). — 3 brumaire : Circulaire aux districts réclamant la liste des souscripteurs pour la construction et l'armement d'un vaisseau de guerre (f° 47). — 15 brumaire : Lettre au Comité des décrets et archives de la Convention nationale : « Nous avons reçu, citoyens représentans, votre lettre du « 9 brumaire dans laquelle vous nous demandés un avis « motivé sur le nombre des préposés que nous croyons « nécessaire pour effectuer dans le département le triage « des titres, chartes et manuscrits, ordonné par la loi de « Messidor dernier. — Ce triage aux termes de l'art. 12, « devant s'opérer non-seulement dans les dépôts publics « pour les titres domaniaux, judiciaires et d'administration, « mais encore dans les collections et cabinets de tous ceux « dont les biens ont été ou seront confisqués pour les « chartes et manuscrits qui appartiennent à l'histoire, aux « sciences et aux arts, nous pensons que l'opération sera « longue et importante dans notre département par la « multiplicité des dépôts publics et particuliers qu'il ren- « ferme. — En effet, il existait dans la ci-devant province « du Maine plusieurs sénéchaussées dont les ressorts, « surtout ceux de la sénéchaussée du Mans, étaient fort « étendus, trois sièges présidiaux d'élection, plusieurs « bureaux de subdélégation, une commission intermé- « diaire provinciale et ses districts. Les pièces de ces « administrations se trouvent actuellement disséminées « dans les bureaux du département et des neuf districts. « Ainsi la recherche des titres domaniaux, judiciaires et « d'administration sera longue et pénible, à cause de l'im- « mensité du volume de chacun des greffes et secrétariats « qu'il sera nécessaire de fouiller. Il est encore d'autres « dépôts à consulter : les bibliothèques et collections con-

« sidérables de six maisons de bénédictins, deux de gé« novéfains, une de lazaristes, une chartreuse, une de « doctrinaires remplaçant les jésuites dans le collège ci« devant royal et militaire de La Flèche, un chapitre ca« thédral et de plusieurs autres congrégations et commu« nautés supprimées renfermant des objets et monuments « prétieux à la littérature et aux arts. — Enfin il existait « dans le département plusieurs châteaux ou maisons « appartenans à de ci-devant hauts seigneurs émigrés tels « que Froulay, Tessé, Chamillard, La Suze, la Châtre, « Bruno Vassé, Mailli, la ci-devant duchesse de Beauvilliers « engagiste de la baronne de Sonnois, Pasquier de Coulans « et autres riches propriétaires dont les cabinets et char« triers sont immenses et doivent également offrir des « sujets capables de figurer dans le dépôt central des « Archives de la République... » Les administrateurs concluent qu'il faut au moins neuf personnes pour le triage des titres de la Sarthe (f° 49 v°). — 17 brumaire : Demande au même comité d'une nouvelle collection des lois en remplacement de celle qu'ont pillée les Vendéens à leur passage au Mans (f° 52 v°). — 24 brum. : Transmission au général commandant le camp près Sablé, de la demande de secours adressée par le district de Sillé dont plusieurs communes ont été envahies par des bandes de 18 à 20 chouans (f° 54). — 21 frimaire : Avis au citoyen Génissieu, représentant du peuple en mission dans la Sarthe et dans l'Orne, que les citoyens Dugenetay, Hamon et Chauvet acceptent les postes d'administrateurs, et prière de maintenir Hamard dans la place de Secrétaire général (f° 57). — 3 pluviôse : Lettre au comité de législation : « Pour réponse à la lettre du « Comité, en date du 15 nivôse, l'Administration du « département de la Sarthe déclare que ne reconnaissant « d'autre souverain que le peuple, d'autre centre du « gouvernement que la Convention nationale, elle eût « rejetté avec horreur les insinuations perfides du moderne « tyran et de ces complices et les aurait sur-le-champ « dénoncés sans y estre mûe par une autre impulsion que « son inviolable attachement aux principes. » (f° 60). — 21 pluv. : Dénonciation aux administrateurs d'Ille-et-Vilaine comme suspect de Jean François Jeannot, cidevant récollet au Lude, qui a écrit de Rennes aux administrateurs de l'hôpital général de la Flèche une lettre qui l'accuse (f° 60 v°). — 21 pluv. : Renseignements au citoyen Mentelle, professeur de géographie, sur les productions particulières de la Sarthe et le commerce du cheflieu (f° 61). — 4 ventôse : Lettre au conseil général de la commune du Mans sur le départ des troupes stationnées dans cette ville. Les administrateurs le déplorent et vont tenter de les faire revenir (f° 63). — 8 vent. : Remerciements au citoyen Dubois, représentant du peuple à Alençon, qui a révoqué provisoirement l'ordre de départ des troupes du Mans (f° 64). — 26 vent. : Insistance auprès de Linière pour qu'il obtienne de la Convention l'établissement d'une école centrale au Mans (f° 65 v°). — 3 germinal : Résultat de l'épuration de l'Administration du département. Membres élus au scrutin : Hamon, ancien juge au tribunal de Sillé, Dugenetay, consommateur au Mans, et David Lemore, ancien juge à Sablé. Membres restés en exercice : Goupil, négociant au Mans, Théophile Leclerc, négociant à Bonnétable, Pichon, ci-devant juge de paix à Mont-sur-Loir, Hamard, homme de loi au Mans, et Labbé, ci-devant commis aux aides à La Flèche (f° 66 v°). — 22 germinal : Avis de nomination comme commissaires en mission des citoyens Menard à Fresnay, Crêpon aîné à Mondoubleau, Daguer à St-Calais, Anfray à Sablé, Hoguin à Sillé et Petitgars à Nogent (f° 68). — 29 germ. : Lettre à Ménard Lagroye, commissaire à Fresnay, sur le refus de ce district de fournir les 1000 quintaux de grains dont il est frappé par l'approvisionnement militaire du Mans (f° 68 v°). — 3 floréal : Lettre semblable au district de Sillé (f° 69 v°). — 4 floréal : Accusé de réception au général de brigade Varin de la copie certifiée de la pacification faite entre les représentants du peuple et les chefs de chouans (f° 70). — Lettre au citoyen Théophile Leclerc, à Paris, pour qu'il obtienne des secours : le département de la Sarthe est dans la plus grande disette (f° 70 v°). — 7 floréal : Lettre aux commissaires envoyés au Hâvre pour obtenir des subsistances les pressant d'agir encore malgré l'insuccès de leurs démarches (f° 73). — Demande de secours à l'Orne pour la Sarthe. Au Mans, « le peuple est réduit « à 4 onces de mauvais pain, encore nous n'avons pas « l'espoir de suffire longtemps à cette distribution » (f° 73). — 12 floréal : Transmission à diverses autorités des mesures à prendre pour assurer la pacification avec les chouans (f° 74). — 9 prairial : Demande de forces au général en chef des côtes de Cherbourg, Aubert Dubayet, pour garantir les citoyens contre les excès probables des chouans (f° 75 v°). — 19 prair. : Lettre au médecin Laffecteur, à Paris, lui recommandant de mettre en dépôt son rob antisyphilitique chez Franchet, apothicaire, rue de la Cigogne, au Mans (f° 76). — 22 prair. : Adresse à la députation de la Sarthe pour protester contre l'attentat commis le 1er prairial contre la souveraineté nationale (f° 76 v°). — 3 messidor : Lettre aux administrateurs d'Ille-et-Vilaine sur les ravages commis par les chouans (f° 77 v°). —

7 thermidor : Accusé de réception au département d'Indre-et-Loire des registres de naissances, mariages et sépultures des communes de Beaumont, la Chartre et Chabaigne (f° 80 v°). — 10 brumaire an IV : Insistance auprès de Morin, procureur syndic à Sablé, pour qu'il accepte la place d'administrateur du département (f° 83 v°). — 15 brum. : Félicitations au général Aubert Dubayet nommé ministre de la guerre (f° 84 v°). — 1er nivôse : Présentation au Directoire exécutif de Letourneur fils, ancien procureur d'Alençon, pour succéder à Boutroue comme commissaire près l'administration du département de la Sarthe (f° 85 v°).

L. 157. (Registre.) — 94 feuillets, papier.

3 frimaire — 18 pluviôse an IV. — Registre de correspondance de l'Administration centrale relative à l'organisation des administrations municipales des communes et des cantons. — 3 frim. an IV : Lettre au citoyen Mabileau, commissaire provisoire du pouvoir exécutif près la municipalité du canton rural du Mans, l'invitant à faire passer des circulaires aux agents municipaux des communes de ce canton pour leur enjoindre de se constituer en administration municipale (f° 1 v°). — Au citoyen Loyseau, commissaire provisoire près la municipalité centrale de Malicorne lui déclarant qu'il n'y a aucune incompatibilité entre le ministère de curé et les fonctions d'agent municipal (f° 2). — Aux administrateurs du district de La Flèche leur enjoignant de cesser leurs fonctions à mesure que les administrations municipales seront organisées (f° 3). — Au citoyen Couet, commissaire provisoire près la municipalité de Vaas, lui donnant des instructions relatives aux difficultés de l'organisation de la municipalité centrale de cette commune (f° 3). — Enquête près des administrateurs de la Mayenne sur deux ministres du culte catholique, André Dubuisson, habitué de la Trinité de Laval, et Pierre-Jacques Marin, sacristain, arrêtés en vertu de la loi du 3 brum. dernier et demandant à être mis en liberté (f° 4). — Lettre au citoyen Dufour, commissaire provisoire près l'administration municipale de Beaumont, lui recommandant de poursuivre sévèrement l'assassinat commis par les chouans sur la personne de Sergent, de Ségrie, à Assé-le-Riboul (f° 5). — Lettre au citoyen Pesche, juge de paix du canton rural de La Ferté-Bernard lui observant qu'il n'a aucun droit à être installé dans le presbytère de Saint-Antoine de Rochefort, et qu'un juge de paix « rend « la justice partout où il se trouve dans son arrondissement, « fusse en plein air. » (f° 5 v°). — 6 frim. : Lettre à l'administration municipale du canton de Savigné lui exposant l'impossibilité de lui envoyer des troupes malgré les dévastations commises à Joué-l'Abbé par les chouans (f° 7 v°). — Lettre à l'administration municipale du canton de Montfort pour la rassurer sur les craintes qu'elle a de voir transférer le canton à Connerré (f° 9 v°). — 8 frim. : Lettre à l'administration du canton de Grand-Lucé pour lui promettre de lui envoyer du renfort le plus tôt possible, afin qu'elle puisse repousser les chouans qui l'ont attaqué dans la nuit du 21 au 22 brumaire dernier (f° 10). — 9 frim. : Lettre à l'administration du canton de Saint-Paterne l'instruisant de ses attributions (f° 11). — Lettre au citoyen Morin, procureur syndic du district de Sablé, lui ordonnant d'ouvrir une enquête sur les fraudes de scrutin commises à la réunion de l'assemblée primaire à Sablé (f° 12). — Rapport au ministre de l'Intérieur sur le refus opposé par la municipalité de La Ferté-Bernard d'obtempérer aux ordres de l'administration centrale du département relativement à la réquisition des grains (f° 12). — 13 frim. : Lettres à la municipalité de St-Paterne et aux administrateurs de l'Orne sur le différend qui s'est élevé entre eux parce que le département de l'Orne a assigné des logements aux militaires en marche sur le territoire de Saint-Paterne, sans prévenir cette commune (f° 15). — 15 frim. : Lettre au procureur syndic de Sillé, lui demandant d'envoyer aux archives de l'administration centrale les pièces et papiers des communes qu'il juge impolitique de faire passer aux municipalités de cantons (f° 19 v°). — 15 frim. : — Adresse aux représentants du peuple composant le Directoire exécutif pour leur demander de faire surseoir à l'exécution des lois sur les déserteurs et le retrait de tous les congés et réquisitions donnés depuis le 15 thermidor dernier, en faveur des jeunes gens de la première réquisition de la Sarthe et de Maine-et-Loire (f° 20). — Lettre aux administrateurs du district de Sablé pour les supplier de rester à leur poste, malgré l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent d'organiser les municipalités. Le gouvernement va tellement accroître, il faut l'espérer, les forces du département, que toutes les difficultés seront levées (f° 21 v°). — 27 frimaire : Exhortations données à la commune de René, canton de Vivoin, qui souffre de la famine, pour qu'elle nomme enfin une municipalité qui s'efforce de faire cesser ses maux (f° 31 v°). — 27 frim. : Lettre à la municipalité de Montfort, lui donnant des conseils pour réprimer les émeutes soulevées sur son territoire par la famine (f° 32). — 21 nivôse : Réclamation pressante de secours au Ministre de la guerre pour combattre les chouans qui sont déjà aux portes du Mans. Cette lettre

insiste vivement sur les progrès du royalisme, le succès certain des contre-révolutionnaires devant des forces à demi suffisantes, et le mauvais état des affaires aggravé par l'impossibilité d'organiser les municipalités et de percevoir l'emprunt forcé sans l'action de la force armée (f° 39 v°). — Adresse aux députés de la Sarthe sur le même sujet (f° 40 v°). — 24 niv. : Demande de secours au ministre de la police générale. Tableau très noir de la situation du département (f° 41). — 3 niv. : Lettre au juge de paix de Bonnétable pour lui recommander de sévir contre les auteurs des mouvements qui ont eu lieu dans cette commune, le 9 frimaire, et de poursuivre les pilleurs de grains confisqués (f° 41 v°). — Circulaire aux procureurs syndics pour qu'ils recueillent les éléments nécessaires à la formation des groupes de communes devant approvisionner chaque marché (f° 42). — 13 niv. : Lettre à la municipalité de La Ferté-Bernard où les plus vifs reproches sont adressés à la commune de Saint-Maixent qui a transféré le marché des Halles dans un magasin particulier et refuse d'approvisionner ce marché (f° 47° v°). — Blâme direct à la municipalité de Saint-Maixent, pour avoir pris un arrêté déclarant qu'il ne serait plus déféré aux réquisitions qui pourraient lui être faites (f° 48 v°). — 18 niv.: Lettre à la municipalité de Marolles pour l'engager à déférer aux réquisitions du commissaire près la municipalité de Mamers et à approvisionner cette commune de grains (f° 49 v°). — Lettre au commissaire de la municipalité de Mamers pour lui reprocher d'avoir trop brutalement requis les gens de Marolles de fournir des grains à Mamers et lui donner des instructions sur la police à exercer dans son marché (f° 52). — 21 niv.: Lettre donnant des instructions semblables à la municipalité de Saint-Calais et lui indiquant la conduite à tenir dans ses rapports avec les communes qui lui doivent fournir des grains, notamment avec Bessé (f° 53). — Lettre sur le même sujet à l'administration municipale de Bessé (f° 53 v°). — 24 niv. : Rapport au ministre de l'Intérieur sur les progrès du royalisme et la très mauvaise situation du département à tous égards. Besoin urgent de secours contre les chouans (f° 54). — 27 niv. : Interdiction à l'administration municipale de Vibraye de délivrer des passeports aux jeunes gens de première réquisition (f° 56). — 18 frimaire : Long rapport au ministre de l'Intérieur sur l'organisation des municipalités. Elle se poursuit aussi péniblement que possible. Vingt cantons sur cinquante-trois sont installés. La plupart des agents nommés refusent de remplir les fonctions municipales. Les chouans dominent les volontés et empêchent le nouvel état de choses de s'établir. Le royalisme a su faire tomber dans le mépris les fonctions publiques. La haine de la Constitution républicaine est presque générale. Le besoin de forces militaires pour combattre les ennemis du gouvernement est urgent. Provisoirement, il a fallu proroger les pouvoirs des anciennes administrations de districts, jusqu'à ce que les municipalités pussent s'organiser. Il faut aussi, pour que celles qui sont parvenues à s'installer fonctionnent, qu'une loi de finance pourvoie à leurs besoins, ce qu'on a négligé de faire en les instituant (f° 62). — Lettre au ministre des Finances sur le même sujet et, en particulier, sur l'impossibilité de percevoir les impôts dans l'état de révolution où se trouve le département (f° 67). — 28 frimaire : Nouveau rapport au ministre de l'Intérieur exprimant l'impossibilité d'administrer avec des moyens ordinaires dans l'état actuel du département et protestant contre l'ordre que le gouvernement a donné de rapporter l'arrêté pris le 1er frimaire sur l'approvisionnement de la commune du Mans; « ... nous sommes cernés de toutes « parts, comme dans une place assiégée; ... nous luttons « chaque jour, contre tout ce que le génie de la contre- « révolution invente de plus horrible, et ... dans l'affreuse « détresse où nous gémissons abandonnés, nous avons plus « besoin de soutiens et de secours présents, d'encourage- « ments que de censure..... Le fléau le plus puissant « lancé sur notre territoire est la famine factice qui le « dessèche,... les grandes communes sont affligées du « supplice de Tantale, les moyens de le faire cesser ne se « trouvent pas dans la loi du 2 thermidor; au contraire, « ... invoquer la lettre et non l'esprit de la loi, c'est or- « ganiser officiellement la famine dans nos cantons insur- « gés, où toute circulation est interrompue, où les marchés « sont impraticables, où l'on n'arrache sa nourriture qu'à « la pointe des bayonnettes, où, en un mot, la voie seule « des réquisitions et de la force armée, peuvent nous sou- « tenir au milieu de la guerre civile..... Nous vous « supplions de jeter vos regards sur la population de la « commune du Mans, qui est de près de 22000 âmes, où « treize mille aujourd'hui reçoivent à peine, par jour, un « quartron de pain, arraché à force de bayonnettes, « à l'égoïsme des campagnes circonvoisines.....» (f° 73 v°). — 2 nivôse : Lettre aux administrateurs municipaux du canton rural du Mans, les invitant à venir s'installer à la Couture avec l'administration centrale, en attendant qu'une loi de finances permette de leur fournir les moyens d'avoir un local (f° 75). — 8 nivôse : Lettre au ministre de la Guerre lui exposant les difficultés qui se présentent d'exécuter la loi du 4 frimaire et de mettre sous les armes les jeunes gens de première réquisition et ceux qui

avaient été dispensés comme nécessaires à la culture des terres. Les citoyens protestent avec ensemble (f° 76). — 9 niv. : Circulaire aux commissaires du pouvoir exécutif près les municipalités de cantons leur demandant un tableau établissant à quel point d'organisation municipale en sont les communes (f° 76 v°). — Adresse aux habitants de la campagne pour les engager à verser la portion de contribution en nature dont ils sont redevables; ce sera le moyen de faire cesser la guerre, les défenseurs du pays manquant de vivres (f° 77 v°). — 13 niv. : Lettre au citoyen Babeau, homme de lettres à La Ferté-Bernard, pour lui demander des renseignements sur les difficultés élevées dans les séances des 13 et 14 brumaire de l'assemblée primaire de son canton (f° 81 v°). — 25 niv. : Rapport au ministre de l'Intérieur pour appuyer la demande faite par le commissaire près l'administration municipale de Rouez, de transporter ce chef-lieu de canton à Tennie (f° 86). — 11 pluviôse : Circulaire aux commissaires du Directoire exécutif, pour leur demander de dresser un tableau des agents et adjoints de chaque commune, en indiquant des citoyens instruits et bien intentionnés à proposer au Directoire exécutif, au lieu et place de ceux qui n'ont point accepté ou ont donné leur démission (f° 87). — 11 pluv. : Accusé de réception au président du canton de Savigné, du procès-verbal portant dénonciation de l'attaque qui a été faite de la personne du citoyen Desprès, bon républicain, dans sa maison de Thavrie, par plusieurs inconnus armés, dans la nuit du 11 au 12 nivôse (f° 90 v°). — 14 pluv. : Plainte au ministre de l'Intérieur contre l'annulation par le représentant Dugué d'Assé, membre du conseil des Anciens, de l'arrêté du 28 frimaire, sur l'approvisionnement de Vibraye, par les communes voisines, et justification de cette mesure (f° 92 v°). — 15 pluv. : Lettre au même sur les difficultés de mettre en œuvre les moyens qu'il indique pour l'approvisionnement de la commune du Mans (f° 94). — Beaucoup de lettres de ce registre, non analysées ici, sont semblables les unes aux autres. Adressées à un grand nombre de communes, elles constatent toutes l'impossibilité, signalée dans les rapports mentionnés ci-dessus, d'organiser la plupart des municipalités par suite de la mauvaise volonté des citoyens qui refusent d'exercer des fonctions publiques, et la difficulté d'installer les agents élus faute de fonds accordés à cet effet.

L. 158. (Registre.) — 142 feuillets, papier.

12 pluviôse — 1er complémentaire an IV. — Registre de correspondance de l'Administration centrale. — 17 pluviôse : Lettre au général de brigade, chef de l'état-major à Alençon, pour lui marquer la satisfaction du Directoire de la Sarthe des mesures qu'il compte prendre pour arrêter la guerre civile, mais aussi pour lui objecter la difficulté de lui fournir les tableaux qu'il exige avant de se mettre en campagne, contenant l'état administratif et financier de toutes les communes (f° 3). — 18 pluv. : Lettre au citoyen Hoche, général en chef de l'armée de l'Océan pour lui exposer le danger, croissant chaque jour pour le département, d'être subjugué par les chouans, notamment dans les districts du Mans, de Sablé, de La Flèche, de Sillé et de Fresnay, l'augmentation du nombre des déserteurs dans les cantonnements de la république, et le besoin extrême de secours puissants (f° 7 v°). — 21 pluv. : Lettre au citoyen Gilles, adjoint municipal de Saint-Mars d'Outillé, lui accusant réception de son rapport snr l'irruption des insurgés et leurs ravages dans cette commune le 2 courant (f° 9). — Lettre au ministre de l'intérieur, lui exprimant l'impossibilité d'avoir la preuve que deux agents municipaux de La Ferté-Bernard, Linguet, frère du célèbre avocat, et un autre, « sont deux prêtres *empaillés*, c'est-à-dire, qui ont rétracté « leur serment constitutionnel entre les mains d'un « nommé Paillé, ci-devant vicaire général de l'Evêque du Mans (f° 9 v°). » — 22 pluv. : Rapport au ministre de l'Intérieur, émettant un avis défavorable, très motivé, à la translation des districts de Fresnay et de Mamers de la Sarthe dans l'Orne, pour arrondir ce département et faciliter l'approvisionnement d'Alençon. Le district du Mans, très peuplé, est peu fertile et a besoin des ressources que lui envoient les féconds districts de Mamers et de Fresnay (f° 10 v°). — 24 pluv. : Lettre au ministre de l'Intérieur sur les progrès lents de l'organisation municipale et la nécessité pressante d'un arrêté établissant une caisse où seront puisés les fonds mis à la disposition des autorités municipales, pour acquitter leurs dépenses administratives et le salaire des secrétaires et autres employés (f° 13 v°). — Instructions aux membres du Directoire du district de La Ferté-Bernard, qui veulent cesser leurs fonctions bien qu'ils n'aient pu parvenir à constituer une municipalité (f° 14 v°). — 25 pluv. : Transmission au général Watrin d'une demande de secours contre les rebelles, faite par le canton de Beaumont. Des demandes de même nature parviennent aux administrateurs de la Sarthe, de tous côtés (f° 15 v°). — 25 pluv. : Lettre au citoyen Maffré, à La Flèche, pour lui demander des renseignements sur le citoyen Martin, agent municipal de Luché, accusé de complicité avec les chouans (f° 16).

— 1er ventôse : Reproches à l'administration municipale de Précigné qui a délivré des passeports à des pères et à des frères de chouans (fo 17). — 2 vent. : Circulaire aux commissaires près les administrations municipales prescrivant l'exécution scrupuleuse de l'arrêté du Directoire exécutif, en date du 27 nivôse, sur l'ouverture et l'examen des lettres venant de communes dominées par les chouans ou destinées à ces communes (fo 20). — 3 vent : Transmission au général Watrin, de cinq dépêches venues des cantons de Bessé, Ballon, Parigné, La Suze et Saint-Calais, indiquant la marche actuelle des insurgés dans la Sarthe et leurs manœuvres (fo 20). — 9 vent. : Circulaire aux commissaires près les administrations municipales sur l'ordre donné par le ministre de la Police générale aux communes d'entretenir entre elles une correspondance capable de renseigner sur les mouvements des chouans et des brigands de toutes sortes « qui « volent et assassinent tant sur les routes, que dans les « communes et les maisons particulières » (fo 22). — 11 vent. : Lettre au général Watrin pour lui transmettre une lettre du ministre de l'Intérieur où il est prétendu que les chouans organisent eux-mêmes des autorités civiles dans certaines communes et lui demander de s'enquérir sur la vérité de ce fait ignoré des administrateurs du département (fo 24 vo). — 12 vent. : Renseignements fournis au ministre de l'Intérieur et qui confirment l'accusation portée contre lui de complicité avec les chouans et d'excitation au brigandage (fo 24 vo). — 16 vent. : Adresse aux administrations des communes et des cantons pour les prévenir qu'en présence des difficultés persistantes que le gouvernement rencontre à organiser les municipalités, il est décidé à prendre des mesures énergiques afin d'y arriver (fo 25). — 1er germinal : Adresse au ministre de l'Intérieur d'une proclamation des chouans qui a affolé le canton de Beaumont et tableau très sombre de l'état où les agissements des rebelles mettent le département (fo 28). — 3 germ. : Lettre au même ministre pour lui demander d'obtenir du Directoire exécutif un arrêté permettant au Directoire du département de forcer les administrations municipales démissionnaires à fonctionner jusqu'à l'élection de leurs succeseurs (fo 28 vo). — 15 vent. : Lettre au ministre de l'Intérieur pour lui exposer le besoin absolu d'espions qui renseignent l'administration sur les agissements secrets des chouans (fo 30). — 20 vent. : Lettre au ministre de la Police générale sur la nécessité d'une loi frappant ceux qui discréditent la monnaie républicaine (fo 32 vo). — 21 vent. : Rapport au ministre de la Justice sur le procès plein d'incidents fait à Joseph de Braucourt, ancien chef de chouans, à l'occasion duquel se manifestent les influences des royalistes de la Sarthe (fo 33). — 24 vent.: Avis à la commune de Montfort que le ministre de l'Intérieur a décidé que les frais des dépenses administratives seraient pris sur les sols additionnels (fo 36). — 29 vent.: Lettre au général Hoche sur les agissements des chouans (fo 38 vo). — 1er germ. : Transmission aux administrations municipales du Mans d'un arrêté pris pour assurer l'entière exécution de la loi du 3 brumaire sur les prêtres sujets à la réclusion (fo 39 vo). — 19 germ. : Adresse au ministre de la Justice de l'expédition d'un arrêté suspendant de ses fonctions le citoyen Sonin Libergerie, président de l'administration municipale de Saint-Calais, signataire d'un procès-verbal d'assemblée primaire qui renferme des dispositions séditieuses (fo 43 vo). — Lettres au Directoire exécutif, au ministre de l'Intérieur et à la municipalité de Saint-Calais sur le même sujet (fos 43 et ss.). — 26 germ. : Information près la municipalité de La Flèche, sur le cas de Gabriel-Charles Roussel, membre de la ci-devant congrégation de France, détenu comme réfractaire (fo 45 vo). — 27 germ. : Information semblable sur Deloger, ex-curé de Montfort, accusé d'avoir rétracté son serment et qui proteste (fo 46 vo). — 29 germ. : Lettres à divers citoyens de La Flèche, pour leur demander des renseignements sur les accusations d'incivisme, portées contre la municipalité de cette ville (fo 48). — 26 germ. : Accusé de réception à la municipalité de La Chartre du procès-verbal de l'émeute survenue dans cette commune et du renversement de l'arbre de la liberté (fo 51). — 3 floréal : Lettre à l'accusateur public, pour lui demander de s'occuper des ecclésiastiques atteints par la loi du 4 brumaire et qui ont été l'objet d'arrêtés municipaux dans beaucoup de communes (fo 55 vo). — 15 flor. : Lettre au citoyen Froger, commissaire près le Tribunal de police correctionnelle de Saint-Calais, pour le charger d'ouvrir une enquête sur le civisme des agents et adjoints de l'administration municipale de Bessé (fo 59). — 6 flor. : Lettre au citoyen Dolaine, juge de paix à La Suze, pour l'informer des dénonciations faites contre lui (fo 60). — Lettre à l'administration municipale de Ballon, pour lui rappeler que la loi du 20 sept. 1792, sur le dépôt des registres de l'état civil aux archives des municipalités n'a plus de force depuis la centralisation de l'administration municipale au canton et qu'il faut envoyer ces registres aux archives du chef-lieu (fo 60 vo). — 14 flor. : Longue lettre à la municipalité de La Flèche, examinant point par point les arguments de sa défense contre les griefs qui lui étaient reprochés à propos de son administration (fo 61). — Rapport

au ministre de la Police générale sur le même sujet (f° 63 v°). — 13 flor. : Circulaire aux administrations municipales de cantons sur l'emprisonnement des prêtres réfractaires, passibles des peines édictées par la loi du 4 brumaire (f° 65 v°). — Réclamation de secours pécuniaires aux ministres de l'Intérieur et des Finances, pour remédier à l'insuffisance des prisons pleines de prêtres réfractaires et donner à ceux-ci les soins que l'humanité réclame (f° 66). — 28 flor. : Accusé de réception au ministre de l'Intérieur de l'arrêté qui destitue Sonin Libergerie, président de l'administration municipale de Saint-Calais. Demande de mesures semblables contre de Hargue, juge d'Indre-et-Loire, Quantin, juge de paix à Saint-Calais, et Gruault-Ruillé, agent municipal de Cogners (f° 69). — 2 prairial : Nouvelle lettre à la municipalité de La Flèche sur sa défense contre les attaques dont elle a été l'objet (f° 70 v°). — 7 prair. : Rapport affligeant au ministre de la Guerre sur l'état de la guerre civile dans la Sarthe (f° 74). — Circulaire aux administrations municipales réclamant le tableau des réfugiés des deux sexes dans chaque commune (f° 75). — 8 prair. : Réclamation pressante au ministre de la Justice de registres pour inscrire les décès, naissances et mariages. Dans certaines communes on en est réduit depuis quelque temps à se servir de feuilles volantes (f° 75). — 14 germinal : Lettres à diverses municipalités pour leur indiquer les mesures à prendre contre des prêtres réfractaires (f°s 76 et ss.). — 15 germ. : Ordre au commandant du cantonnement de Bonnétable d'arrêter Gillet, ex-curé de la commune de Dehault (f° 77). — 9 prair.: Lettre au ministre de l'Intérieur sur les lettres adréssées à Perrochel de Saint-Aubin et interceptées par la police (f° 86). — 25 prair. : Lettre au général Watrin pour lui demander de faire surveiller l'approvisionnement en bois de chauffage des magasins et d'empêcher qu'on abatte les arbres fruitiers et qu'on déracine les haies au lieu de les couper (f° 87). — 12 prair. : Rapport au ministre de l'Intérieur sur la mésintelligence survenue entre la commune d'Epineu-le-Chevreuil et son commissaire du pouvoir exécutif (f° 89). — 28 thermidor : Lettre au ministre de la Police générale sur les mesures à prendre pour éviter le retour menaçant de la guerre civile et sur la situation du département, depuis la promulgation de l'arrêté du Directoire exécutif levant l'état de siège dans toutes les communes des départements de l'Ouest (f° 95). — 1er messidor : Adresse aux citoyens composant la députation de la Sarthe sur la cessation de la guerre civile et le désarmement des chouans. Leur chef, Tilly d'Escarboville, s'est rendu avec La Gaîté, Risquetout, Beausoleil et Valence. D'autres restent cachés qui complotent contre la République et contre lesquels on va se défendre avec acharnement (f° 97 v°). — 3 mess. : Adresse au Directoire exécutif pour le supplier de subvenir au dénuement du département. Les objets de première nécessité manquent et les fonctionnaires n'ont pas touché de traitement depuis près de six mois. Les fonds nécessaires à l'entretien des administrations manquent complètement malgré les pressantes réclamations adressées à la Trésorerie nationale et aux ministres (f° 98). — 4 mess.: Autre adresse aux mêmes, sur la non-exécution des lois financières, faute d'argent (f° 98). — 8 messidor : Lettre au ministre de la Police générale, sur l'application de la loi de sûreté du 10 vendémiaire (f° 99). — Lettres à l'accusateur public près le Tribunal criminel, au ministre des Finances et au ministre de la Justice sur les désordres de l'assemblée primaire de Fresnay et dénonciation de plusieurs fauteurs royalistes (f° 100 v°). — 4 thermidor : Demande au Directoire exécutif d'annuler l'arrêté qui déclarait le département de la Sarthe en état de siège (f° 102 v°). — 14 therm. : Lettre au ministre de l'Intérieur pour lui demander de laisser à Tennie le siège de l'administration municipale et de ne pas le retransférer à Rouez qui n'est pas encore assez calme (f° 103 v°). — 17 therm. : Communication aux ministres et à diverses autorités d'arrêtés relatifs au rétablissement de la tranquillité publique (f° 106). — 20 mess. : Envoi à l'accusateur public des pièces relatives à un grave délit le 15 de ce mois, au Mans, dans la ci-devant église Saint-Pavin-des-champs (f° 106 v°). — 28 therm.: Rapport au ministre de la Police générale sur les mesures de sécurité publique prises après l'arrêté du 12 thermidor levant l'état de siège (f° 114). — 1er fructidor : Signalement au commissaire du pouvoir exécutif dans le Loiret, de nombreux prêtres déportés, cachés dans Orléans (f° 115). — 10 thermidor : Réponse au général de brigade, chef de l'état-major à Alençon, qui a demandé des renseignements sur l'état et le nombre des chouans dans la Sarthe (f° 116). — 16 therm. : Lettre au ministre de la Guerre, lui exposant que le département n'est pas en état de fournir son contingent de chevaux et que les propriétaires ne se cotiseront pour en fournir que s'ils y sont obligés par une loi (f° 116 v°). — 18 therm. : Lettre au ministre des Finances lui signalant l'impossibilité d'envoyer aux administrations municipales des circulaires et instructions sur le recouvrement de la contribution foncière, les imprimeurs refusant d'en imprimer, parce que le paiement

en mandats par le gouvernement reste illusoire pour eux (f° 147 v°). — 20 therm. : Lettre au général Gratien, sur les mesures à prendre pour la pacification des contrées de l'Ouest (f° 118 v°). — 29 therm. : Demande de renseignements à l'adjoint municipal de Parcé sur l'abattement de l'arbre de la liberté et l'assassinat politique d'un jeune homme (f° 119 v°). — 2 fructidor : Rapport aux administrateurs du département de la Sarthe sur la mission du citoyen Simon Pépin, chargé de conduire au Mans, le prêtre insermenté Julien-Charles-Joseph Pivron, et qui l'a laissé s'échapper. Récit de cette évasion (f° 120 v°). — Lettre au commissaire du Directoire exécutif près l'administration du département de la Dyle pour lui signaler Hulot, prêtre déporté, habitant Brabant, qui entretient une correspondance suspecte avec les chouans de la Sarthe (f° 121). — Lettre au ministre de la Police générale sur la conduite que comptent tenir les administrateurs de la Sarthe pour ramener aux idées républicaines les ennemis du gouvernement (f° 121). — 5 fruct. : Lettre au commissaire du Directoire près le département de Vaucluse pour lui conseiller de faire rechercher et arrêter les nombreux prêtres déportés qui se réfugient près des frontières (f° 123). — 7 fruct. : Accusé de réception au général Canuel, commandant le département d'Indre-et-Loire, des déclarations de soumission faites devant lui par les chefs de chouans Louis Richard et Jean Mersanne (f° 124). — 8 fructidor : Instructions à la municipalité d'Assé-le-Riboul sur la conduite à tenir en présence des troubles provoqués par sept chouans (f° 125). — Id. à la municipalité de Basoge relativement à l'agitation des chouans, à Saint-Jean-d'Assé (f° 125). — Lettre au ministre de l'Intérieur pour lui demander l'autorisation de fixer le prix du pain en raison des mercuriales décadaires, certains marchands abusant de la liberté du commerce pour le vendre trop cher (f° 125 v°). — 11 fruct. : Lettre au général Gratien lui signalant des brigands et déserteurs dans les environs de Loué, Chassillé et Saint-Denis d'Orques (f° 127), — 17 fruct. : Invitation adressée à Levillain, officier de santé, d'aller visiter les malades de la Visitation où règne une épidémie (f° 129 v°). — 18 fruct. : Instructions au commissaire de Chantenay pour la surveillance des chouans (f° 131 v°). — 23 fruct. : Envoi à l'accusateur public des pièces concernant Martinet, curé de Ponthouin, détenu à la Visitation (f° 134 v°). — 24 fruct. : Signalement aux administrateurs de la Seine-Inférieure du prêtre réfractaire Savare, caché près de Rouen (f° 135). — 26 fructidor : Lettre au général Gratien sur la conspiration du camp de Grenelle et la nécessité qui s'impose de redoubler de surveillance à l'égard des chouans (f° 136). — Lettre au ministre de la police générale sur la terreur produite dans la Sarthe par la nouvelle de cette conspiration (f° 138 v°). — 5° jour complémentaire : Lettre à la municipalité du Mans sur les rassemblements clandestins et nocturnes des chouans (f° 142).

L. 159. (Registre.) — 110 feuillets, papier.

1er vendémiaire — 15 nivôse an V. — Registre de correspondance de l'Administration centrale. — 2 vendémiaire : Lettre à la municipalité d'Alençon, pour l'engager à surveiller le chouan Fleury, malgré sa reddition apparente (f° 2). — 4 et 5 vendém. : Lettres aux autorités de La Ferté-Bernard sur la contestation élevée entre le lieutenant de gendarmerie et le commissaire du directoire exécutif (f° 2 v°). — 7 vendém. : Renseignements fournis à l'accusateur public sur Joseph-Marie Martinet, ex-curé de Ponthouin (f° 5). — Lettre au ministre de la Justice sur la destitution de Chaplain, juge de paix à Bourg-la-Loi (f° 5). — 11 vendém. : Lettre à la municipalité du Mans pour lui conseiller de redoubler de surveillance, les ennemis de la République usant de faux certificats de résidence (f° 6 v°). — 12 vendém. : Lettre à la même pour lui rappeler que l'éclairage des rues est devenu indispensable par mesure de police (f° 7). — Rapport au ministre de la Police générale sur l'incivisme et l'apathie des fonctionnaires et des gens des campagnes et réclamant des moyens pour les combattre, notamment la réorganisation de la garde-nationale et des colonnes mobiles (f° 8). — Envoi de nouveaux détails sur Hulot, prêtre déporté, au commissaire du pouvoir exécutif du département de la Dyle (f° 9 v°). — Circulaire aux administrations municipales de canton sur le mode de correspondance adopté par le Directoire exécutif entre les autorités constituées (f° 10). — 15 vendém. : Lettres à diverses communes leur communiquant un arrêté qui les excepte du désarmement (f°s 11 et ss.). — Autorisation aux administrateurs du canton de Lucé, de faire faire des battues dans la forêt de Bercé pour détruire les loups (f° 11 v°). — 17 vendém. : Insistance auprès des officiers municipaux de la commune du Mans, pour qu'ils adoptent l'usage des réverbères : un poste a été de nouveau l'objet des insultes des royalistes (f° 14). — Invitation au commandant de la place du Mans, d'augmenter le nombre des patrouilles, la nuit (f° 14 v°). — 19 vendém. : Lettre au général Quesnel, commandant le département de la Sarthe, pour qu'il s'enquière des faits de révolte de Parigné où l'arbre de la liberté a

été déraciné (f° 15). — 22 vendém. : Lettre aux administrateurs du canton du Mans intra muros les invitant à faire une enquête sur l'ex-gendarme Froger, suspect de chouannerie, malgré son acquittement à la suite d'une accusation antérieure (f° 16 v°). — Lettre au commissaire du Directoire exécutif près le département de la Mayenne, lui recommandant de rechercher activement les prêtres déportés qui se réfugient dans ce département, comme le prouvent des lettres interceptées d'Allemagne et d'Italie (f° 16 v°). — Plusieurs lettres aux autorités de Parigné, sur la mauvaise administration de la municipalité et les attentats commis par les chouans (f°s 17 et ss). — Signalement au général Quesnel de nombreux déserteurs qui remplissent les campagnes (f° 18 v°). — 23 vendém. : Autorisation au percepteur de Vibraye d'avoir chez lui et de porter des armes (f° 19 v°). — Invitation au général Quesnel de faire distribuer des armes aux communes exemptées du désarmement (f° 20). — 24 vendém. : Transmission au même du rapport du juge de paix du canton rural du Mans sur les brigandages commis journellement autour de cette ville (f° 20 v°).— 28 vendém. : Avis à la municipalité de Rouez « qu'un « arrêté du 14 courant reporte le siège de son administration « de Tannie, où il avait été transporté, à Rouez (f° 23 v°). » — Invitation au général Quesnel de faire circuler des patrouilles fréquentes pendant les vendanges dans le canton du Mans, pour éviter les dommages causés par les soi-disant *grapilleurs* (f° 24). — 29 vendém. : Lettre au général Watrin pour lui rendre compte de l'état de la Sarthe, depuis qu'il a fixé son quartier-général à Tréguier. La tranquillité se maintient (f° 25 v°). — Lettre au représentant du peuple Bardou-Boiquetin sur les inconvénients du désarmement des habitants de Tennie (f° 26 v°). — 1er brumaire : Lettre à l'accusateur public pour lui exposer la nécessité de redoubler d'activité, à l'approche de l'hiver, contre les chouans et de poursuivre le nommé Rable, arrêté à Etival (f° 27 v°). — Envoi au général Quesnel d'un arrêté réarmant les habitants de Château-du-Loir (f° 28). — Lettre au même sur l'arrestation de trois chouans à Fresnay (f° 28 v°). — 4 brum. : Lettre à la municipalité de Loué qui refuse de rendre au général Quesnel les armes provenant du licenciement de la garde territoriale (f° 29 v°). — Lettre à l'administration municipale de Lavardin, sur la tentative criminelle de sept chouans armés à Domfront (f° 30 v°). — Reproches à l'administration de Fresnay qui refuse d'aider le général Quesnel dans la recherche des chouans (f° 31). — 5 brum. : Lettre au général Quesnel, sur les gens exceptés de l'interdiction de port d'armes (f° 31 v°). — 6 brum. : Invitation au commandant de la gendarmerie de la Sarthe de rappeler à ses devoirs la brigade de Fresnay (f° 32). — 11 brum. : Circulaire aux administrations municipales du département les engageant à lutter énergiquement contre les bandes de scélérats qui affligent encore le pays malgré la défaite des chouans, et leur indiquant certains moyens pour se porter secours mutuellement (f° 33 v°). — 12 brum. : Lettre au général Quesnel pour lui recommander de faire exécuter régulièment l'ordre d'arrêter le soir, après neuf heures, tout individu sortant du Mans ou y entrant (f° 35). — Lettre à la municipalité du Mans, lui rappelant que les citoyens allant et venant dans les rues du Mans, après neuf heures du soir, doivent être porteurs de falots, sous peine d'être arrêtés par les sentinelles des postes (f° 35 v°). — Reproches au citoyen Linguet, président de l'administration municipale de La Ferté-Bernard, sur sa conduite en général et spécialement sur sa profession de foi, relative à la suppression de la garde nationale (f° 36). — 5e jour complémentaire : Rapport au général Quesnel, sur plusieurs attentats commis par les chouans sur divers points du département (f° 38). — 16-10 brum. : Lettres à diverses autorités sur le même sujet (f° 39). — 16 brum. : Envoi au ministre de l'Intérieur, du tableau des dépenses pour les prisons et demande de fonds pour les solder (f° 40). — 18 brum. : Observations au Directoire exécutif sur le projet de loi relatif au recouvrement des contributions (f° 41). — 22 brum. : Envoi au général Quesnel de la lettre du ministre de la Police générale sur les mesures à prendre pour assurer la libre communication sur les routes (f° 46). — 25 brum. : Réclamation pressante de fonds pour subvenir aux frais des maisons de détention (f° 48 v°). — Transmission au général Quesnel de la réclamation des gens de Saint-Aubin qui veulent avoir des armes pour résister aux attaques continuelles des bandes scélérates (f° 50). — 26 brum. : Circulaire aux administrations municipales pour les presser de fournir au général en chef de l'armée des côtes de l'Océan les renseignements qu'il désire pour poursuivre les rassemblements de brigands et de déserteurs (f° 51). — Lettre au commandant de la place du Mans, sur l'attentat commis par six bandits à Saint-Saturnin (f° 51). 28 brum. : Vifs reproches aux membres de la municipalité de Verron du mépris qu'ils affichent ouvertement pour l'exécution des lois (f° 55). — 5 frimaire : Lettre au général Quesnel sur les attentats commis dans quatre communes du canton de La Fresnaye (f° 57 v°). — Lettre à la municipalité de Rouez sur la mort de Gratien, chef de chouans, tué à Neuvilette par une patrouille.

(fº 58 vº). — Signalement à l'accusateur public d'un nommé Frovil, complice de Gratien, et recommandation de surveiller les juges de paix, dont l'apathie est suspecte (fº 59). — 6 frim. : Lettre à la commune d'Ecommoy, sur la nécessité de redoubler de surveillance, malgré la mort du brigand Papillon (fº 60). — 7 frim. : Avis à la municipalité du Mans de la suppression des fonctions de concierge de la Visitation (fº 60 vº). — Lettre au ministre de l'Intérieur pour l'informer de l'apparition de deux journaux nouveaux : *la Chronique de la Sarthe* et *le Préservatif de l'anarchie ou l'Espion constitutionnel* (fº 61). — 9 frim. : Rapport détaillé au ministre de l'Intérieur sur l'état déplorable des prisons du département (fº 62). — Demande pressante au ministre de la Guerre de laisser le citoyen Rey commissaire des guerres dans le département de la Sarthe (f· 64). — 12 frim. : Lettre à Loison, président de l'administration municipale de La Fresnaye pour lui enjoindre de délivrer les registres de l'état civil sans exiger de rétribution, ce qui est un acte de concussion (fº 184). — Autres reproches au même sur le mauvais état de sa correspondance (fº 65 vº). — Lettre au général Quesnel lui conseillant de maintenir un cantonnement à Mamers où les prêtres réfractaires prêchent publiquement leur doctrine (fº 66). — Lettre au commissaire près le canton de Mamers sur le même sujet (fº 66 vº). — 14 frim. : Demande à l'administration centrale dn département de l'Orne de recevoir les condamnés enfermés dans les prisons de la Sarthe en attendant que le gouvernement donne les fonds nécessaires pour réparer celles-ci (fº 69 vº). — 4 frim. : Rapport au ministre de la Justice sur les symptômes effrayants qui annoncent de nouvelles attaques du chouanisme dans le département et signalement de la conduite trés peu patriotique des juges de paix. L'un d'eux a laissé échapper un vendeur de poudre à canon saisi par le général Quesnel (fº 70). — 17 frim. : Lettre à l'administration municipale du Mans intra muros sur l'attentat commis contre la sentinelle du corps de garde du quartier St-Vincent (fº 72). — 19 frim. : Envoi au ministre de la Police générale d'un arrêté cassant celui pris par la municipalité du Mans pour autoriser la représentation d'une pièce intitulée : « *l'Intérieur des comités révolutionnaires* (fº 72 vº). — 21 frim. : Lettre au ministre de la Guerre sur l'organisation du bureau des subsistances militaires (fº 76). — Lettre au ministre de la Police générale sur les désordres provoqués par l'interdiction de la pièce nommée plus haut (fº 78). — 22 frim. : Communication aux administrations municipales des cantons de la circulaire du ministre de la Guerre qui ordonne le versement dans les arsenaux des armes qui se trouvent chez les arquebusiers, armuriers et particuliers (fº 79). — Recommandation aux administrateurs du canton de Parigné de redoubler de surveillance, les prêtres réfractaires s'apprêtant à troubler leur territoire (fº 80). — Lettres à diverses autorités sur l'armement des colonnes mobiles (fº 81). — 24 frim. : Arrêté adressé à la municipalité du Mans qui autorise à sortir de la Visitation les prêtres insermentés Giroult de Marcilly, Louis Le Maître, René Barbier, Pierre Huet, Judois du Taillis et Jean Marin (fº 83). — 25 frim. : Circulaire aux municipalités sur la convocation des prochaines assemblées primaires fixées au 1er prairial (fº 83). — Lettre à Balland, commandant militaire de la place du Mans, avec instructions sur l'arrestation de La Girouardière et Marquis, son domestique, trouvés porteurs de poudre à canon, et d'un jeune homme surpris au spectacle armé d'un pistolet (fº 86 vº). — 28 frim. : Lettre aux directeurs des journaux la *Chronique de la Sarthe* et l'*Espion constitutionnel* pour leur demander le service gratuit de leurs feuilles (fº 89). — 1 nivôse : Lettre au ministre de la Police générale lui demandant de requérir des peines déterminées contre les vendeurs de poudre à canon (fº 92). — 2 niv. : Lettre au commissaire du canton de Beaumont pour lui recommander de surveiller les trop nombreux citoyens de son ressort qui sont armés malgré l'arrêté de désarmement du 11 messidor (fº 94). — 4 niv. : Lettre à l'administration municipale dn Mans sur le rassemblement qui a eu lieu la veille sur la place de la Révolution, lui rappelant qu'elle doit empêcher pareil fait de se renouveler (fº 97). — 5 niv.: Lettre au ministre de l'Intérieur sur l'impossibilité absolue de pourvoir au service des prisons, les fonds continuant à manquer (fº 97 vº). — Rapport au ministre de la Police générale sur l'émeute occasionnée par l'interdiction de la pièce : *l'Intérieur des comités révolutionnaires*, et dirigée par des chefs de chouans amnistiés. Ce sont les nommés Beaussonnière, Pessac, Lefebvre, Crochardière père et fils, La Borde, les deux du Hardas d'Hauteville, Samson, Ogier, Le Pelletier, Desportes, La Fosse, Gourdain, Ogis, etc. (fº 98 vº). — Autre rapport au même sur l'évasion de Néoval, émigré (fº 101). — 6 niv : Lettre à l'administration municipale du Mans intra-muros relative à l'évasion de deux détenus de la maison de l'évêché et à la tentative d'assassinat sur la personne de la concierge : celle-ci doit s'en prendre à elle-même et à son époux de ce malheur, car tous deux ont eu le tort, par appât du gain, de fournir des boissons aux prisonniers et de manquer de surveillance. Ils laissent les portes ouvertes. La municipatité devra faire installer une sonnette à l'extérieur de la prison et exiger que les portes

de la cour et de la rue soient toujours fermées (f° 102). — 14 niv. : Circulaire aux administrations municipales de l'arrondissement pour les engager à mettre plus de zèle à faire respecter les lois de la République (f° 107 v°). — Ce registre contient encore, comme les précédents, de nombreuses lettres déplorant la lenteur avec laquelle les municipalités s'organisent à cause des obstructions de toutes sortes opposées par les ennemis de la République. Quelques unes pourtant accusent réception des procès verbaux d'installation d'agents municipaux. Beaucoup aussi sont relatives à la poursuite et à l'arrestation de prêtres rétractant leur serment ou réfractaires.

L. 160. (Registre.) — 186 feuillets, papier.

17 nivôse — messidor an V. — Registre de correspondance de l'Administration centrale. 17 nivôse : Envoi au ministre de la Justice d'un arrêté suspendant de ses fonctions le citoyen Degoulet, maire de Noyen, partisan avéré des chouans (f° 2). — 18 niv. : Avis à la municipalité du Mans que le ministre de la Police générale approuve les mesures qu'elle a prises à l'occasion des troubles survenus dans la salle de spectacle (f° 3). — Envoi au ministre de l'Intérieur des plans de transformation de l'infirmerie du collège de La Flèche en prison (f° 3). — 19 niv. : Envoi au général commandant la force armée de la Sarthe d'une circulaire relative à l'interdiction provisoire du port d'armes et de la chasse (f° 4.) — 21 niv. : Circulaire aux administrations municipales pour les presser de faire déposer au chef-lieu du département les archives des cidevant districts (f° 5). — Rapport au ministre de l'Intérieur appuyant la pétition des habitants de Marigné qui demandent à faire partie du canton d'Ecommoy (f° 5 v°). — 24 niv. : Lettre au ministre de la Police générale sur la suite des incidents de la salle de spectacle (f° 7 v°). — Lettre à l'administration municipale du Mans pour lui demander les motifs qui l'ont poussée à faire rapporter par le général Watrin la dispense accordée aux employés de l'Administration centrale de faire du service dans la garde nationale (f° 8 v°) — 25 niv. : Envoi au ministre de la Police générale du numéro 16 du journal *Le Préservatif de l'Anarchie* qui contient des articles très séditieux et calomniant l'armée et le gouvernement (f° 11). — Lettre à l'administration de La Flèche lui recommandant de surveiller la troupe de comédiens du Mans qui se dispose à jouer dans la ville, et surtout de leur interdire la représentation de la pièce : *L'Intérieur des comités révolutionnaires* (f° 11 v°). — 26 niv. : Demande au ministre de la Guerre de placer à la tête de la gendarmerie de la Sarthe le citoyen Brouville, ex-chef de la 85e demi-brigade et qui a commandé avec zèle et intelligence la place du Mans pendant deux ans (f° 13 v°). — Adresse sur le même sujet à la députation de la Sarthe (f° 14). — 27 niv. : Requête au commandant de la place du Mans pour qu'il fasse détacher une patrouille chaque nuit à l'intérieur et autour de la maison des administrateurs du département : la sécurité des bureaux, des archives et de la caisse l'exige (f° 14 v°). — Lettre au ministre de la Guerre sur le désarmement et le commerce des armes (f° 14 v°). — Lettre au commandant de la garde nationale de Précigné pour lui recommander de hâter l'organisation de la colonne mobile de ce canton ravagé par les chouans (f° 16.) — 29 niv. : Lettre à l'administration municipale du Mans l'engageant à faire les préparatifs nécessaires à la célébration de l'anniversaire « de la juste punition du dernier roy des Français » (f° 17). — Circulaire aux administrations municipales et aux Tribunaux sur le même sujet (f° 18). — Invitation au général commandant la force armée de placer un cantonnement dans le canton de Sablé dont plusieurs communes sont menacées par les chouans qui y ont même déjà exercé « les plus affreuses cruautés » (f° 18). — 30 niv. : Avis à diverses autorités que le serment de haine à la royauté devra être prononcé par tous les fonctionnaires le jour de l'anniversaire « de la juste punition du dernier roy des Français » (f° 19 v°). — 1 pluviôse : Instructions au commissaire des guerres au Mans sur le transport à Ré du chef de chouans Guillemet (f° 20 v°). — Prière au général commandant le département de la Sarthe de faire tirer quelques coups de canon la veille et le jour de la fête anniversaire de la mort de Louis XVI et d'envoyer vingt hommes de troupe pour former la garde d'honneur de l'administration (f° 20 v°). — 5 pluv. : Lettre au ministre de l'Intérieur pour lui poser des questions et lui demander des instructions sur les élections primaires fixées au 1er germinal (f° 25 v°). — 7 pluv. : Félicitations à l'administration du canton d'Assé-le-Boisne pour l'arrestation de Picard, la Rose et autres brigands (f° 29). — Avis à l'accusateur public près le tribunal criminel qu'un local est mis à sa disposition à la Visitation (f° 29 v°). — Lettre semblable aux membres du tribunal civil, et instructions au citoyen Jolivet, ingénieur, relatives au même objet (f° 30). — 8 pluv. : Envoi au ministre de l'Intérieur des plans de cette installation (f° 30 v°). — Lettre à l'administration municipale de La Flèche sur les plans de transformation de l'infirmerie du collège en maison d'arrêt (f° 32 v°). — 9 pluv. : Communication au ministre de l'Intérieur de l'arrêté autorisant les artistes dramatiques du Mans à repren-

dre leurs exercices dans la salle de spectacle (f° 33 v°). — Instructions aux mêmes artistes sur la conduite qu'ils doivent tenir (f° 34). — Lettre au ministre de la Police générale sur le même sujet (f° 34 v°). — 11 pluv. : Lettre à la municipalité du Mans sur les spectacles permis (f° 35). — Adresse aux habitants des campagnes pour les mettre en garde contre les agitateurs (f° 37). — 12 pluv. : Lettre à trois officiers leur annonçant que des mesures vont être prises « pour leur procurer la satisfaction d'entendre au « spectacle les airs chéris des républicains et qui les ont « si souvent précédés à la victoire » (f° 38 v°).—13 pluv.: Félicitations au citoyen Girard, chef de l'état-major de la force armée de la Sarthe, pour avoir fait surseoir aux ordres donnés par le général Dumesny de faire partir le bataillon de la Sarthe. Il faut au moins attendre l'arrivée des nouvelles troupes. « Tout serait perdu si notre département « restait un instant sans troupes ; au lieu de les retirer, il « faut, s'il est possible, tâcher d'en augmenter le nombre » (f° 39). — 16 pluv. : Lettre au comité de surveillance d'Amsterdam pour lui conseiller, suivant l'avis du ministre de la Police générale, de ne pas expulser le prêtre réfractaire Duroy qui serait plus dangereux en France qu'en Hollande (f° 41). — 17 pluv. : Lettre à l'administration municipale de La Flèche sur les mesures à prendre contre les chouans qui s'insurgent hautement dans sa contrée (f° 43).— 18 pluv.: Lettre au général Quesnel sur un assasinat de sept personnes qui vient d'être commis à Cherizay, canton de Bourg-la-Loi (f° 44). — Lettre au juge de paix de Bourg-la-Loi lui désignant plusieurs personnes à arrêter (f° 44 v°). — 21 pluv. : Lettre à la municipalité du Mans attribuant la fréquence des vols opérés la nuit aux défauts du service de la garde nationale (f° 45 v°). — Invitation au général Quesnel de donner trois fusils doubles aux trois citoyens d'Assé-le-Boisne et de Sougé qui se sont le plus distingués dans la prise des chouans (f° 46 v°).— 22 pluv.: Rapport au ministre de l'Intérieur sur les pillages exercés au détriment du citoyen Véron Forbonnais, cultivateur à Champaissant, qui réclame une indemnité (f° 47 v°). — Lettre à l'administration municipale de St-Cosme sur le même sujet (f° 48 v°). — Lettre au ministre de l'Intérieur sur la tentative d'évasion de dix prisonniers de la maison de justice du Mans : le délabrement de cette prison facilite les tentatives de ce genre (f° 49 v°).— 23 pluv. : Questions au ministre de l'Intérieur sur l'admission à voter dans les prochaines assemblées primaires des citoyens rentrés au sein de la République par suite de la pacification (f° 50 v°). — Envoi au ministre de la Police générale de libelles attaquant le gouvernement et excitant à la révolte, qui sont distribués dans les campagnes (f° 51). — 24 pluv. : Réclamation de fonds adressée au ministre de l'Intérieur pour payer les mémoires des fournisseurs des prisons. Il est à craindre que ceux-ci, las de trop attendre, cessent de livrer aucune marchandise (f° 52). — 26 pluv. : Circulaire aux cantons sur l'exécution de la loi contenant des mesures pour la conservation des propriétés des défenseurs de la patrie (f° 53 v°). — 27 pluv. : Lettre au ministre de la Guerre pour lui signaler ceux des officiers de gendarmerie de la Sarthe qui devront être conservés lors de la réduction du nombre des militaires composant ce corps (f° 55). — 28 pluv. : Lettre au ministre de la Police générale pour lui expliquer la source de l'erreur commise sur le cas du prêtre réfractaire Duroy, réfugié en Hollande (f° 56). — 29 pluv. : Rapport au général Quesnel sur des faits de révolte à Précigné (f° 56 v°). — Avis à la commune d'Assé-le-Boisne que les fusils demandés à l'autorité militaire pour récompenser trois de ses habitants sont mis à leur disposition (f° 57). — 30 pluv. : Lettre à la municipalité de Lavardin sur les délits commis par les chouans à Aigné (f° 57 v°). — 3 ventôse : Communication à la commune du Mans d'une lettre de la commune d'Angers concernant les moyens à prendre pour rétablir entre les deux principales foires de ces villes les rapports d'intervalle qui contribuaient autrefois à leur utilité (f° 59 v°). — 7 vent. : Nouvelles instances près du ministre de l'Intérieur pour obtenir des fonds destinés à payer les fournisseurs des prisons. Plusieurs ont refusé le service (f° 63). — Instructions au commissaire du Directoire exécutif près la municipalité de St-Cosme pour qu'aucune liste de candidats autre que celle approuvée par le gouvernement ne soit mise en circulation dans la prochaine assemblée primaire (f° 63 v°). — 13 vent. : Envoi à la commune du Mans de l'arrêté qui élargit Vital Moranne, prêtre détenu à la Visitation, sous la condition d'habiter la maison du citoyen Perrier, au Mans (f° 68). — Lettres aux communes du Mans et d'Angers sur la fixation de l'époque de la foire de la Pentecôte dans ces villes (f° 68 v°). — 17 vent. : Demande à Clouet, commandant de la gendarmerie au Mans, d'un détachement de gendarmes suffisant pour escorter les voitures publiques de La Ferté-Bernard à La Flèche, les troupes du département venant d'être subitement et considérablement réduites en nombre (f° 71 v°) — 18 vent. : Circulaire aux cantons leur enjoignant de tenir prête à marcher une portion de leur colonne mobile, en cas de tentatives des chouans qui sont à craindre par suite de la diminution des troupes de la Sarthe (f° 72). — 21 vent. : Lettre à la municipalité du Mans regrettant les évasions journalières

des prisonniers de la maison d'arrêt du Mans, et l'inaction des bureaux du ministre qui ne veulent pas se préoccuper de fournir les moyens de remédier au mauvais état des bâtiments de la prison (f° 76 v°). — 23 vent. : Nouvelles et plus vives instances près du ministre toujours sur le même sujet. « Il n'y a plus de temps à perdre, nous ne pouvons « plus répondre des évènements » (f° 78). — 24 vent. : Adresse aux citoyens du département de la Sarthe pour les engager à bien voter à la prochaine réunion des assemblées primaires (f° 79). — 25 vent. : Réclamations urgentes de fonds aux ministres de l'Intérieur et des Finances pour l'entretien des prisons. Le service est sur le point de cesser faute d'argent (f° 82 v°). — 27 vent. : Réclamation au citoyen Jollivet, géomètre expert, des plans relatifs à l'établissement des tribunaux civil et criminel dans les bâtiments de la Visitation (f° 86). — 7 germinal : Lettre au concierge de la maison de justice du Mans pour lui faire connaître les mesures prescrites par le ministre de l'Intérieur à l'égard des condamnés aux fers. Les fonds nécessaires aux travaux à exécuter seront pris dans la caisse du receveur de l'enregistrement (f° 93 v°). — 8 germ. : Demande de forces au général Quesnel pour protéger le canton de Loué contre les rebelles (f° 94). — 9 germ. : Lettre au même sur la répartition des 400 hommes de troupe attendus incessamment (f° 96 v°). — 12 germ. : Transmission au général Guiot-Durepaire, à Tours, de l'arrêté relatif au transfert à Ré de l'ex-chef de chouans Guillemet (f° 98). — 14 germ. : Lettre à la municipalité du Mans pour l'informer que l'église de la Couture sera le lieu des séances de l'assemblée électorale (f° 100 v°).—Instructions à l'administration municipale de Parcé sur la destruction des loups (f° 101). — 17 germ. : Circulaire aux administrations municipales pour leur demander un tableau des lois et arrêtés qui manquent à leur collection, afin de la compléter (f° 103). — Adresse aux électeurs accompagnant le tableau des députés à élire aux Anciens et aux Cinq-Cents, et celui des membres du Haut juré, des Tribunaux et de l'Administration du département à remplacer (f° 103 v°). — 17 germ. : Invitation au citoyen Virideau à faire tenir prêtes plusieurs pièces d'artillerie pour annoncer avec éclat, à l'arrivée du courrier, les nouvelles heureuses publiées à Paris par le Directoire (f° 104 v°). — 19 germ. : Circulaire aux électeurs pour les inviter à désigner un citoyen de chaque canton qui sera chargé d'envoyer la liste complète de tous les votants (f° 106). — Envoi au ministre de l'Intérieur des plans et devis des ouvrages à faire pour transformer la tour des ci-devant bénédictins de St-Calais en prison (f° 107). — 21 germ. : Enquête auprès de plusieurs cantons pour l'établissement de nouvelles foires (f° 110). — 23 germ. : Circulaire aux électeurs sur les difficultés survenues dans certains cantons et l'interprétation à donner aux lois électorales (f° 110 v°). — 24 germ. : Lettres au Receveur général du département et au ministre de l'Intérieur sur l'emploi du crédit de 812 fr. 5 déc. accordé pour acquitter les dépenses ordinaires des prisons (f° 113 v°). — 25 germ. : Lettre à l'administration municipale de Mamers sur les évasions de la prison (f° 115). — 27 germ. : Lettre à la municipalité du Mans pour lui reprocher de manquer de surveillance sur le personnel de la prison et lui attribuer une part de responsabilité dans les dernières évasions (f° 116). — 1 floréal. : Lettres au ministre de l'Intérieur, au concierge de la maison de justice et au receveur de l'enregistrement relatives à l'habillement des condamnés aux fers (f° 119). — Lettre au général Quesnel lui signalant l'abstention de beaucoup de citoyens de se décorer de la cocarde tricolore, et le priant de recommander aux chefs militaires de veiller à l'exécution de l'arrêté qui prescrit le port de cet insigne (f° 119 v°). — Circulaire aux administrations municipales sur le même sujet (f° 120). — 5 flor. : Lettre à la municipalité de Bonnétable sur la violation de l'acte constitutionnel commise dans cet commune par l'assemblée primaire; tous les individus qni se sont présentés pour voter ont été admis à le faire sans contrôle (f° 123 v°). — 8 flor. : Observations au citoyen Jollivet, ingénieur, sur les plans de construction d'une prison sur l'emplacement du ci-devant évêché (f° 127). — 11 flor. : Enquête près la municipalité de La Flèche sur la réclamation de Marie Portebœuf, de la Beuffrie, qui demande l'annulation de son mariage (f° 128 v°). — 13 flor. : Lettre au ministre de l'Intérieur sur le refus opposé par le payeur général de verser les 11 400 fr. accordés pour l'entretien des prisons (f° 129). — 16 flor. : Envoi aux ministres de l'Intérieur et de la Police générale de l'arrêté qui reporte le lieu de séances de la municipalité d'Epineu-le-Chevreuil en cette commune (f° 131 v°). — Lettre au général commandant la force armée de la Sarthe sur les agissements des chouans à Précigné et l'importance qu'il y aurait à arrêter Glatier (f° 132 v°). — 19 flor. : Circulaire à diverses administrations municipales sur la fixation du salaire des concierges des prisons et la surveillance à exercer sur ces fonctionnaires (f° 133 v°).— Envoi à plusieurs municipalités du prospectus d'un nouveau journal intitulé « *le Proclamateur encyclopédique* », avec conseil de s'y abonner (f° 134). — 24 flor. : Lettre au représentant du peuple garde des archives de la République accompagnant l'envoi du tableau des assemblées primaires

et lui donnant des explications sur la difficulté de l'organisation administrative de la Sarthe par suite des événements politiques (f° 137 v°). — Envoi au ministre de la Police générale de l'arrêté rétablissant à Lavardin le siège de l'administration municipale transféré provisoirement à Domfront (f° 139). — Avis défavorable à l'annulation du mariage de Marie Portebœuf, adressé au ministre de l'Intérieur (f° 140). — 25 flor. : Lettre à la municipalité de Ballon pour lui conseiller la conciliation dans l'affaire de la chapelle de N.-D. des Champs qu'elle n'a pu parvenir à fermer (f° 141). — 1 prairial. : Circulaires aux administrations municipales, aux gardes champêtres et forestiers, aux commissaires de police et aux habitants des campagnes sur les dévastations des bois nationaux et particuliers leur rappelant les dispositions législatives qui règlent cette matière et les engagent à les faire respecter par tous les moyens dont ils disposent (f° 144). — Avis à la commune du Mans que la foire, dite du sacre, à Angers, est fixée au 22 prairial (f° 146 v°). — 2 prairial : Lettre à l'administration de la Mayenne sur la contestation entre les habitants de la commune de Bannes, dans ce département, et ceux de St-Denis-d'Orques, dans la Sarthe, sur les limites des deux communes (f° 147 v°). — 4 prair. : Avis défavorable envoyé à la municipalité de Sillé sur la pétition de plusieurs citoyens de ce canton qui demandent à s'organiser extraordinairement en colonne mobile (f° 148 v°). — 6 prair. : Ordre donné au juge de paix du canton de St-Paterne d'informer sur une dénonciation faite contre ce canton (f° 152). — Lettre au citoyen Cureau, agent municipal d'Aubigné, pour lui enjoindre de se disculper de l'accusation portée contre lui de refus d'obtempérer aux lois (f° 153 v°). — 7 prair. : Lettre semblable au citoyen Gaudivier, agent municipal de Changé, accusé d'avoir pratiqué des visites domiciliaires la nuit (f° 153 v°). — 8 prair. : Reproches à la municipalité de Parcé qui a usurpé les pouvoirs législatifs (f° 154 v°). — 9 prair. : Approbation de la délibération de l'administration municipale du Mans *intra muros* qui a reculé la date de la fête de la Reconnaissance du 10 prairial au 10 messidor à cause de la foire du Mans qui a lieu le 10 prairial (f° 156). — 9 prair. : Lettre au ministre de l'Intérieur lui annonçant que les Assemblées primaires ont eu lieu dans tous les cantons et dans la plupart des communes de l'arrondissement du Mans, d'où il résulte que les administrations municipales sont généralement organisées et en activité (f° 157). — Envoi aux administrations centrales limitrophes du Département de la Sarthe d'un arrêté approuvé du ministre de la Police générale qui défend les rassemblements armés sous le prétexte de tirer au pavois ou à la cible (f° 158). — 12 prair. : Observations au ministre de l'Intérieur sur l'aménagement de la Visitation qui pourra recevoir, si l'on veut, « le Tribunal civil, le Tribunal « criminel, la maison de justice, celle de l'accusateur pu« blic, les juges de paix, enfin toute la partie judiciaire » (f° 160 v°). — 18 prair. : Recommandation à la députation de la Sarthe de la pétition de la commune de la Flèche qui demande qu'on lui annexe la Beuffrie et Boirie faisant partie de Ste-Colombe (f° 164). — 21 prair. : Demande au chef de brigade commandant le département de la Sarthe d'une portion de la force armée pour constituer un cantonnement à Lavardin (f° 165 v°). — 24 prair. : Circulaires aux administrations municipales sur les capacités électorales (f° 170). 25 prair. : Autre circulaire engageant les municipalités à laisser s'armer les citoyens dont le patriotisme est sûr et à ne plus faire exécuter avec rigueur l'arrêté interdisant le port d'armes à tous (f° 171 v°). — Questions au ministre de l'Intérieur sur l'incompatibilité des fonctions administratives et judiciaires (f° 172). — Id. sur la demande faite par plusieurs communes de l'établissement sur leur territoire d'une maison de police (f° 173 v°). — 26 prair. : Envoi au citoyen Jollivet, arpenteur, des pièces nécessaires au rapport qu'il doit faire sur la contestation de territoire entre les communes de Bannes (Mayenne) et de St-Denis-d'Orques (f° 174 v°). — 29 prair. : Lettre à l'accusateur public près le Tribunal criminel sur diverses dénonciations (f° 178). — 1 messidor. : Demande de renseignements au directeur du jury de St-Calais sur les troubles qui ont eu lieu dans l'assemblée communale de St-Calais (f° 179 v°). — 7 mess. : Envoi au ministre de la Justice de l'état des huissiers exerçant dans le département (f° 183). — Transmission au général commandant la force armée de la Sarthe de la pétition de la municipalité de Mamers réclamant les deux pièces de canon qu'on lui a enlevées et apportées au Mans (f° 183 v°). — Table alphabétique très sommaire et incomplète des lettres contenues dans le présent registre (f° 184).

L. 161. (Registre.) — 138 feuillets, papier.

7 messidor an V — 30 vendémiaire an VI. — Registre de correspondance de l'Administration centrale. — 8 messidor : Lettre au général commandant le département sur une demande de poudre faite par la municipalité de Mamers (f° 1 v°). — 9 mess. : Rapport au ministre de l'Intérieur appuyant la réclamation faite par le concierge de la prison du Mans sur la modicité de son salaire. « Ici il faut observer que le prix de toutes les den-

« rées de première nécessité s'est accru de plus d'un tiers « pendant le cours de la Révolution, et qu'aujourd'huy un « concierge avec un traitement de 800 fr. a à peine la valeur « équivalente de 500 fr. de 1790 (f° 2 v°). — 11 mess. : Envoi au ministre de l'Intérieur d'un arrêté augmentant les frais de justice pour les huissiers près les Tribunaux criminels (f° 4). — 22 mess. : Rapport au général commandant le département sur les pillages et dévastations commis par des soldats aux environs du Mans (f° 6). — 24 mess. : Communication à la municipalité de Ballon des plaintes portées par le citoyen Labbé, de St-Mard, chez lequel neuf volontaires ont fait des visites arbitraires, soit de jour, soit de nuit (f° 8). — 25 mess. : Instructions aux présidents des tribunaux de police correctionnelle sur l'exécution des lois de prohibition des marchandises anglaises (f° 9). — 29 mess. : Longue lettre à la municipalité de La Ferté-Bernard sur l'organisation de ses bureaux (f° 10 v°). — 1er thermidor : Circulaire aux administrations municipales intéressées sur les mesures à prendre en cas d'évasions de prisonniers des maisons de police (f° 13). — Lettre à la municipalité du Mans sur l'évasion de seize prisonniers de la maison d'arrêt de l'évêché le 28 messidor (f° 14). — 2 therm. : Approbation de la répartition des troupes ordonnée par le général commandant le département pour protéger certains cantons troublés par les chouans (f° 15 v°). — 3 therm. : Circulaire aux administrations municipales leur conseillant de ne pas délivrer de passeports aux matelots qui vont à Paris réclamer des secours ou une pension ; elles doivent plutôt se charger de transmettre les pétitions de ces malheureux (f° 17). — 7 therm. : Renvoi avec critiques à la municipalité du Mans des devis des réparations à faire à la maison de justice (f° 20 v°). — 8 therm. : Circulaire aux administrations municipales de l'arrondissement exposant les conditions auxquelles pourront être bâties des maisons de police dans leur ressort (f° 21 v°). — 13 therm. : Lettre à la municipalité du Mans sur la complicité du concierge de la prison dans la dernière évasion, et demandant son remplacement (f° 25 v°). — Rapport au ministre de l'Intérieur sur l'établissement d'une maison d'arrêt sur l'emplacement du ci-devant évêché, au Mans, concluant à l'adoption des plans avec quelques modifications (f° 28 v°). — 15 therm. : Réponse, après enquête, à une plainte faite par le citoyen Labbé, du Bouchet, pour violation de son domicile par des volontaires à l'instigation de l'agent municipal de Ballon, Cabaret (f° 30). — 17 therm. : Observations à la municipalité du Mans sur les rixes survenues entre les militaires de la garnison et les jeunes gens de la commune pour des questions de costume (f° 32). — 18 therm. : Adresse aux citoyens pour leur rappeler les exigences de la loi sur les passeports et leur en recommander la stricte exécution qui importe à la sécurité des routes compromise depuis quelque temps (f° 32 v°). — Autre adresse aux mêmes sur la célébration du Dix Août (f° 34 v°). — Circulaire aux administrations de l'arrondissement sur l'interprétation des arrêtés sur la chasse et le port des armes (f° 36). — 21 therm. : Nouvelle lettre à l'administration municipale du Mans sur le remplacement de Durand, concierge de la maison d'arrêt (f° 39 v°). — 22 therm. : Envoi au général Cambray, commandant la force armée du département, de la proclamation de l'administration sur les passeports (f° 41). — 22 therm. : Lettre à l'administration de la Mayenne sur les conclusions des ingénieurs dans la question des territoires en litige des communes de Bannes et de Saint-Denis-d'Orques (f° 42 v°). — Circulaire aux administrations municipales leur réclamant le tableau contenant les noms, âge, état ou profession de tous er habitants au-dessus de 12 ans (f° 43 v°). — 25 therm. : Demande de renseignements à la municipalité de La Flèche sur l'arrestation de la diligence à deux lieues de cette ville le 24 courant (f° 44 v°). — Lettres faisant connaître cet évènement aux chefs militaires (fos 45 v° et ss.). — 4 fructidor : Rapport au ministre de l'Intérieur sur le même fait avec beaucoup de détails (f° 50). — Renvoi à l'administration centrale de Lyon d'une proclamation soi-disant émanée d'elle et qui doit être controuvée (f° 53 v°). — 6 fruct. : Lettre au ministre de la Police générale où l'administration centrale de la Sarthe se plaint que son autorité soit sans cesse obligée de céder à celle des prêtres réfractaires, des émigrés et de leurs partisans, décrit les menées ouvertes des chouans dans toutes les communes importantes, déplore le peu de zèle républicain des administrations de tout ordre et des fonctionnaires et réclame instamment l'appui du gouvernement et l'autorisation formelle de sévir contre tous les rebelles (f° 54 v°). — 7 fruct. : Lettre au ministre de l'Intérieur réclamant instamment l'élévation du salaire des concierges de maisons de justice (f° 61). — 11 fruct. : Réclamation pressante de fonds pour subvenir à l'entretien des prisons (f° 66) — 14 fruct. : Lettre au général Vimeur, à Tours, pour lui prouver, par le tableau de la situation du département, qu'il est urgent de ne rien retrancher de la force armée qui le protège (f° 68 v°). — Lettre à l'administration de Château-du-Loir lui énumérant les pièces d'archives de l'ancien district qu'elle doit nécessairement transmettre aux archives centrales du département (f° 69 v°). — 15 fruct. : Lettre au ministre de l'Intérieur lui récla-

mant les plans et devis d'établissement des Tribunaux dans la Visitation et l'ordonnancement des sommes nécessaires pour l'achèvement des travaux (f° 70 v°). — 16 fruct. : Circulaire aux municipalités les invitant à déposer leurs comptes de gestion depuis l'établissement du régime constitutionnel jusqu'au 1er floréal dernier (f° 71 v°). — Lettre aux membres du Tribunal civil les avisant que la maison des Minimes va être mise en vente et qu'ils peuvent s'installer provisoirement dans le chœur de la Visitation (f° 77 v°). — 21 fruct. : Lettre au ministre de l'Intérieur pour appuyer les pétitions de plusieurs administrations municipales et de nombreux particuliers demandant l'établissement de foires nouvelles dans la Sarthe (f° 79). — 20 fruct. : Circulaire aux administrations municipales et aux commissaires du Directoire près ces administrations pour leur faire connaître la proclamation du Directoire exécutif et celle du général Cambray relatives à la conspiration royaliste récemment découverte, et leur recommander l'exécution de la loi sur les passeports et la surveillance des étrangers (f° 80). — 19 fruct. : Lettre au général Cambray pour lui recommander de redoubler de surveillance : la découverte d'un nouveau complot contre la République l'exige (f° 80 v°). — 22 fruct.: Protestations adressées au ministre de l'Intérieur contre la plainte faite par l'administration du Rhône contre celle de la Sarthe qui lui a renvoyé une proclamation que celle-ci considérait comme inconstitutionnelle et croyait controuvée (f° 81 v°). — 25 fruct. : Transmission au ministre de l'Intérieur d'un arrêté interdisant l'usage des cloches, première mesure urgente contre le fanatisme (f° 83 v°). — 28 fruct. : Lettre au ministre de la Police générale l'informant que tous les chefs de révolte se sont réunis aux environs de Laval où vont les rejoindre, par bandes, les mécontents de la Sarthe. On dit qu'ils ont à leur tête un agent de l'Angleterre, et il faut un renfort de troupes pour la Sarthe et la Mayenne (f° 87). — Lettre au ministre de l'Intérieur rejetant sur la précédente administration centrale de la Sarthe, provisoirement suspendue, la faute de n'avoir pas fourni de comptes annuels (f° 88 v°). — 29 fruct. : Lettre au citoyen Letourneur Vaucery, à Alençon, lui demandant compte de l'emploi de mille francs pour dépenses secrètes accordés à la précédente administration de la Sarthe et versés par elle entre les mains de ce citoyen (f° 89). — Circulaire aux administrations municipales et à leurs administrés pour les engager à fêter solennellement le premier vendémiaire prochain la fondation de la République (f° 89 v°). — 2° jour complémentaire : Lettre au ministre de l'Intérieur sur l'effet salutaire produit dans la Sarthe par la victoire du gouvernement sur ses ennemis, le 18 fructidor. Le calme existe et l'horizon politique est plein de promesses, mais il faut encore augmenter le nombre des troupes et exercer la plus active surveillance (f° 90 v°). — Circulaire aux commissaires du Directoire exécutif près les ci-devant chefs-lieux de districts leur enjoignant la remise en vigueur de l'arrêté du 27 nivôse an IV qui ordonne l'ouverture des lettres et paquets dont l'adresse ou le timbre porteraient des caractères de suspicion, soit en venant de l'étranger, soit au retour (f° 93). — 3° jour complém. : Réclamation au ministre de la Police générale en faveur d'individus inscrits à tort sur la liste des émigrés et injustement éloignés, pour ce motif, des fonctions publiques (f° 94). — 2 vendémiaire an VI : Lettre au ministre de l'Intérieur sur le mauvais état continuel des prisons et demande pressante des crédits sans lesquels le mal va empirer encore. « Les fournisseurs jettent les hauts cris et les « concierges donnent leur démission. » (f° 99 v°.) — 6 vendém. : Lettre à Pouplin, préposé aux étapes du Mans, pour lui demander des explications sur le refus opposé par l'étapier de La Ferté-Bernard de fournir l'étape aux militaires qui rejoignent leur corps de brigade en brigade (f° 103). — Lettre à un négociant de Paris refusant ses prospectus parce qu'ils portent comme suscription « Messieurs » et non « citoyens » (f° 103 v°). — Avis au ministre de l'Intérieur que les citoyens Blavette et Jouenneault viennent d'être adjoints à l'administration centrale de la Sarthe pour la compléter (f° 104). — 8 vendém. : Circulaire aux administrations municipales pour les engager à ramener la célébration des fêtes décadaires délaissée par les citoyens (f° 104). — 8 vendém. : Adresse aux citoyens pour démentir le bruit répandu par les factieux que la loi sur la déportation des émigrés va s'appliquer à ceux qui ont fait partie des chouans avant la pacification (f° 106). — 9 vendém. : Communication aux tribunaux de l'arrêté qui distrait la commune de Marigné du canton du Grand-Lucé et la réunit à celui d'Ecommoy (f° 107). — 10 vendém. : Lettre au commissaire du Directoire exécutif du canton d'Ecommoy pour qu'il amène le citoyen Guiet, de St-Ouen, le 15 courant, au lieu des séances de l'administration où on lui fera d'importantes communications. Prière de ne montrer cette lettre qu'à Guiet seul (f° 108). — 15 vendém. : Instructions à l'administration municipale de Précigné sur la conduite à tenir à l'égard des émigrés qui ont fait partie des chouans et sont rentrés depuis la pacification (f° 113). — Nouvelles réclamations au ministre de la Police générale en faveur des émigrés inscrits faussement sur la liste et des

chouans exempts des rigueurs de la loi par le traité de la Mabilais (f° 114). — Envoi au commissaire près le canton de La Ferté d'un arrêté qui suspend toute la municipalité de cette ville (f° 115). — 16 vendém. : Réclamation instante au ministre de l'Intérieur de fonds pour l'entretien des prisons ; « nous sommes dans le plus grand embarras, les « détenus vont manquer de pain, les malades de viande, « les prisons vont être à la merci du premier venu, parce « que les geôliers font leur démission, personne ne s'offre « pour les remplacer, nous ne pouvons répondre des « suites. » (f° 116). — Avis au même de la suspension provisoire de diverses administrations municipales pour faits graves (f° 117). — 19 vendém. : Lettre au ministre des Finances pour lui soumettre les observations déjà adressées au ministre de l'Intérieur sur les individus à qui ne peut s'appliquer la loi du 19 fructidor ordonnant le séquestre des émigrés bien qu'ils soient sur la liste (f° 118 v°). — 22 vendém. : Lettre aux citoyens Ross et Courcelle, directeurs du spectacle de la commune du Mans, leur demandant de contribuer de leur mieux « à propager et consolider les principes républicains » en ne faisant jouer que « des pro- « ductions dignes d'un peuple libre, de ces morceaux « propres à pénétrer les esprits de l'horreur de la tyrannie, « à inspirer les vertus mâles qui ont éclaté dans les répu- « bliques anciennes, ces pièces nationales qui retracent les « glorieux évènements de la révolution, les exploits des « défenseurs de la patrie si applaudies, si courues les « premières années de la république, il faut que tout res- « pire le républicanisme dans votre école, et que les airs « chéris de la victoire et des républicains, répétés avec « majesté par votre orchestre éveillent encore cet enthou- « siasme qui a produit autrefois tant de prodiges » (f° 123 v°). — 24 vendém. : Circulaire à plusieurs municipalités du canton du Lude pour leur recommander de mettre tout en œuvre afin d'arrêter Potiron et ses complices qui rôdent dans leur région (f° 127). — Rapport au commandant du département de la Sarthe sur l'assassinat commis par les chouans, sans doute, à Requeil, canton de Pontvallain, sur une vieille femme, la veuve Lenoble, acquéreur de biens nationaux (f° 128). — 25 vendém. : Rapport général au ministre de l'Intérieur sur la situation du département et les dispositions de l'esprit public au commencement de l'an VI (f° 129). — Rapport au ministre de la Police générale sur le crime de Requeil et sur un autre attentat commis à Pé sur le citoyen Chevé. Dans la même région Glattier et ses chouans continuent leurs brigandages (f° 131). — Lettre au juge de paix de St-Jean-de-la-Motte sur le même sujet (f° 131 v°). — 26 vendém. : Rapport au ministre de l'Intérieur sur la réglementation définitive des limites entre les deux départements de la Sarthe et de la Mayenne (f° 134).

L. 163. (Registre.) — 145 feuillets, papier.

30 vendémiaire — 28 prairial an VI. — Registre de correspondance de l'Administration centrale. 2 brumaire : Invitation à l'Administration centrale de la Mayenne de nommer des commissaires spéciaux pour régler la contestation de territoire qui s'est élevée entre les communes de Neuvillette (Sarthe) et de Villiers, dans la Mayenne (f° 1 v°). — Lettre aux administrations centrales de l'Orne et de la Mayenne pour qu'elles envoient au Mans les détenus destinés à être transférés à Rochefort (f° 2). — 11 brum. : Nouvel état des dépenses des prisons adressé au ministre de l'Intérieur et réclamation de fonds pour les payer (f° 4 v°). — 12 brum. : Lettre à la municipalité de La Ferté-Bernard lui indiquant le moyen de remédier au refus opposé par les habitants de Cormes d'accepter les fonctions publiques : « L'administration mu- « nicipale doit, en faisant usage de la faculté que lui « accorde l'art. 188 de la Constitution, appeler successive- « ment tous ceux de cette commune qu'elle juge propres à « exercer les fonctions municipales ; sur leur refus bien « authentiquement constaté, elle prendra un arrêté par « lequel elle les déclarera responsables, soit envers le « gouvernement, soit envers les particuliers, du défaut de « fonctionnaires publics et de l'inexécution des lois dans « cet arrondissement. » Le gouvernement autorisera ensuite l'administration centrale à nommer des commissaires spéciaux chargés de faire exécuter les lois, et salariés soit par la commune, soit par les refusants (f° 6). — 22 brum. : Adresse aux citoyens à l'occasion de l'assassinat de Magnin, commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale de la Sarthe (f° 9). — Lettre au général Vimeux pour lui demander de ne pas laisser s'absenter du Mans le général Quesnel dans les circonstances où se trouve l'administration et vu le danger que courent les fonctionnaires (f° 11 v°). — 24 brum. : Observations à l'administration municipale du Mans sur la négligence qu'elle apporte à faire la visite des prisonniers (f° 13 v°). — 25 brum. : Lettre informant l'administration centrale d'Indre-et-Loire qu'on vient d'envoyer à Rochefort, passant par Tours, les huit individus dont les noms suivent, trois émigrés : Guillaume d'Andigué, François Leroux et Louis Raphaël Bassière, et cinq prêtres réfractaires : Pierre

Julien Brodin, Julien Hayes, Jean Du Jarrié, Louis Jacques Chollet, François Pierre Pineau (fº 15). — 27 brum. : Lettre au ministre de la Police générale demandant l'envoi d'un renfort de troupes, vu l'état inquiétant de l'arrondissement ; « tout nous annonce qu'une crise se prépare et que l'éclat de l'orage est prochain » (fº 16). — 28 brum. : Félicitations à l'administration municipale de Vivoin pour le discours prononcé par son président à l'occasion de la mort de Hoche (fº 19). — 29 brum. : Lettre au ministre de la Police et instructions aux commissaires près les administrations des communes où il se tient d'importants marchés, relatives à la surveillance qu'il faut y exercer pour empêcher les marchands de fournir des approvisionnements destinés à la Vendée insurgée (fºs 20 et ss). — 6 frim. : Renseignements aux régisseurs de l'enregistrement du domaine national à Paris sur les citoyens Frédureau, directeur, et Blachet, inspecteur de cette régie, dénoncés. C'est surtout à Parrain, prédécesseur de Frédureau qu'il faut reprocher des agissements anti-républicains dans l'affaire des biens Richelieu-Chinon (fº 25). — 7 frim. : Ordre de remettre à la gendarmerie les individus suivants : Pillon, ex-curé de St Mars, Bellot, ex-curé de Ruaudin, Le Bouc, ex-curé de Verneil, Aumont, ex-moine et curé de Bannes, tous condamnés à la déportation (fº 29). — 9 frim. : Avis à l'administration d'Indre-et-Loire du passage à Tours de ces condamnés, moins Aumont, que l'on transporte à Rochefort (fº 32). — 12 frim. : Ordre aux commissaires du Directoire exécutif de l'arrondissement de dresser un relevé exact et nominatif de tous les attentats commis tant sur les personnes que sur les propriétés publiques et particulières par les ennemis de la République (fº 34 vº). — 13 frim. : Lettre au ministre de l'Intérieur sur la mauvaise situation des prisons et les protestations des fournisseurs et des concierges qui voient les caisses du payeur général et du receveur regorger de numéraire et ne peuvent obtenir le payement de leurs marchandises et de leurs services (fº 37). — 19 frim. : Ordre à la municipalité de Conlie de rapporter l'arrêté par lequel elle autorise à sonner la cloche à midi pour annoncer l'heure aux travailleurs des champs (fº 43). — 21 frim. : Envoi au directeur de la Régie, au Mans, d'une ordonnance de 40000 fr. accordés par le ministre de l'Intérieur pour acquitter les dépenses des prisons (fº 45 vº). — 6 nivôse : Invitation à la commune du Mans à surveiller le citoyen Livré autorisé à résider dans cette commune, sur la recommandation d'Ysambart, son parent, président du Tribunal criminel de la Sarthe (fº 56). — 9 niv. : Instructions à l'administration de la commune du Mans pour qu'elle enlève aux concierges des prisons toute fourniture, le ministre de l'Intérieur ayant supprimé pour ces fonctionnaires la soupe, le gîte et le geôlage (fº 57). — 13 niv. : Envoi au commissaire du Directoire près le Tribunal civil des procès-verbaux des assassinats du citoyen Bouteloup, à Allonnes, et du citoyen Pattier, à Juigné (fº 60vº). — 19 niv. : Transmission à la commune du Mans d'un arrêté ordonnant le transfert à la maison de St Lazare, à Paris, de la femme Allard, détenue, à l'effet d'être traitée pour un cancer au sein (fº 64). — 22 niv. : Circulaire à plusieurs administrations municipales sur la loi du 4 brumaire qui gradue les peines à infliger aux concierges et gardiens des prisons qui, par négligence et par connivence avec les détenus, les laisseraient s'échapper (fº 64 vº). — Plusieurs lettres à divers sur la libération de Roussin, prêtre détenu à la Visitation, et autorisé à résider dans la commune de Loué, sous la surveillance de l'administration de cette commune (fº 68). — 25 niv. : Demande au ministre de l'Intérieur de fonds nouveaux pour subvenir aux dépenses des prisons, ceux accordés étant insuffisants (fº 70 vº). — Lettre dans le même sens au ministre des Finances (fº 71 vº). — 28 niv. : Lettre au ministre de l'Intérieur lui exposant l'intérêt qu'il y a à laisser les concierges des prisons fournir la soupe et la paille aux détenus, car les autres fournisseurs introduisent fréquemment dans le pain et dans la paille des instruments facilitant le suicide ou l'évasion des prisonniers. Deux fameux brigands, Le Maître et Fleur-de-Lys ont ainsi tenté, il y a deux jours, de couper leurs fers et ceux de 43 détenus au moyen d'une scie faite avec un ressort de pendule qu'on leur avait fait passer dans la soupe ou dans le pain (fº 72 vº). — 5 pluviôse. : Lettre au commissaire du Directoire exécutif près le canton de Chahaignes pour lui faire démentir les bruits qui courent sur un projet de réduction des cantons par le gouvernement ; ordre de suspendre le garde-champêtre Vérité (fº 74). — 7 pluv. : Lettre au juge de paix du canton rural du Mans sur la manifestation royaliste, à Sargé, de douze jeunes gens, signalée dans un procès-verbal du commissaire de police Denis Guittet (fº 80 vº). — 16 pluv. : Instructions à l'administration de la commune du Mans pour la publication de la proclamation du Directoire relative à l'emprunt de 80 millions destinés aux frais de l'expédition contre l'Angleterre (fº 87). — Convocation des autorités à venir entendre la lecture de cette proclamation au lieu ordinaire des séances décadaires de l'administration municipale du Mans (fº 87 vº). — 27 pluv. : Lettre à l'administration municipale du Mans l'informant qu'un local ne peut être mis à sa disposition dans les bâtiments de la Couture qu'à condition qu'elle en paie le loyer (fº93). — Autre lettre à la même pour

lui demander le devis estimatif des travaux d'amélioration de la prison de la Visitation (f° 93 v°). — Lettre à Chambry, ingénieur des ponts et chaussées, pour le prier de faire ces devis (f° 94 v°). — 7 ventôse : Demande au général.... d'un rapport sur la tentative d'enlèvement de Martial Moirand ou Tessière aux mains de la gendarmerie pendant son transfert au tribunal criminel de l'Orne (f° 98 v°). — 27 vent. : Transmission au commandant de la gendarmerie de la Sarthe du signalement de Paul Raimond, qui a donné faux nom et fausse adresse, et de Jean Baptiste Vidal Dufour, accusé de complicité dans l'assassinat du courrier de Lyon et de son postillon, et échappé des prisons de Versailles (f° 104). — 28 vent. : Envoi au ministre de la Police d'une lettre pastorale de l'évêque du Mans aux fidèles de son diocèse, pour le temps du carême, imprimée chez Monnoyer, et où l'auteur laisse voir son intention « de faire circuler le poison du fanatisme » (f° 106 v°). — 5 germinal : Envoi au ministre de la Police de l'arrêté traduisant devant la commission militaire séant à Tours, Glattier, émigré et chef de chouans et ses complices Couet, Gilbert, Dubat et Harouet (f° 108 v°). — 22 germ. : Envoi au Directeur du Jury de la Sarthe des pièces relatives à Lamarre, arrêté à Mareil, canton de Brûlon (f° 111 v°). — Pareil envoi relatif à un nommé Frémont, parfumeur à Baupréau, prévenu d'avoir fabriqué de faux écus (f° 112). — 5 floréal : Lettre à la municipalité de Sablé pour lui demander d'adresser à la commission militaire de Tours tous les effets et objets qu'elle peut avoir ayant appartenu aux complices de Glattier (f° 116). — 12 flor. : Nouveaux renseignements sur Vidal-Dufour, dit Lyonnais, dit Lafleur, de son vrai nom Pierre Piala, accusé de complicité dans l'assassinat du courrier de Lyon, et sur Quenet, dit Texier, échappé de la maison d'arrêt d'Aulnay de Saintonge (f° 118 v°). — 13 flor. : Signalement de 18 prisonniers évadés de Laval (f° 119). — 18 flor. : Lettre accompagnant le transfert à Tours, pour y être remis à la commission militaire de Pierre et François Leroux, émigrés (f° 122). — 21 flor. : Lettre à la commune du Mans sur l'évasion de six détenus de la maison d'arrêt de cette ville (f° 123). — Adresse au Directoire exécutif sur la condamnation à la déportation de Ballin, ex-curé de Marolles (f° 123 v°). — 22 flor. : Félicitations à l'administration de Brûlon pour l'arrestation des frères Leroux (f° 125). — Envoi au ministre de la Police du signalement des nommés Rousseau, prêtre réfractaire, Poirier, déserteur, Boulay, ex-chouan, échappés de la prison du Mans, en même temps que Bodereau, Landeau et Forest, qui allaient être élargis (f° 126). — 27 flor. : Renseignements au jury de la Sarthe sur Ménard et Launay qui vont être traduits devant lui (f° 128). — 28 flor. : Envoi au ministre de l'Intérieur de l'état des dépenses faites pour les prisons (f° 129 v°.) — 9 prairial : Rapport au ministre de la Police sur les nouveaux assassinats commis dans la Sarthe et demande pressante de secours (f° 133 v°). — Lettre au ministre de l'Intérieur sur l'embarras créé à l'Administration par le refus des citoyens de prendre part aux fonctions publiques (f° 138 v°). — 28 prair. : Lettre au général de division Vimeux, à Tours, sur la mésintelligence survenue entre l'administration municipale du Mans et l'adjudant général d'Halancourt (f° 145). — Nombreux avis, *passim*, de suspensions et de destitutions de municipalités.

L. 163. (Registre.) — 94 feuillets, papier.

1er messidor An VI — 25 vendémiaire An VII. — Registre de correspondance de l'Administration centrale. — 1 messidor : Demande au ministre de la Police de l'élargissement du prêtre Ballin, détenu au Mans (f° 1). — 3 mess. : Lettre à la municipalité d'Orléans pour l'informer qu'on lui renvoie sous escorte le prisonnier anglais John Brown, évadé de sa maison d'arrêt (f° 2). — Envoi au général Vimeux, à Tours, de l'arrêté créant une caisse destinée à récompenser les citoyens et militaires qui auront contribué à faire arrêter des brigands (f° 2 v°). — 5 mess. : Lettre au ministre de l'Intérieur pour lui demander des renseignements sur le fonctionnement et les attributions des assemblées communales (f° 3). — 7 mess. : Lettre à la députation de la Sarthe sur les battues organisées contre les chouans et la priant de solliciter du gouvernement des fonds pour l'espionnage (f° 5). — 8 mess. : Ordre au commissaire du Directoire exécutif à la Flèche d'arrêter Montainville et Lachaume s'ils sont acquittés par le tribunal correctionnel (f° 8). — 11 mess. : Rapport au ministre de la Police sur l'interrogatoire subi par Louis Jacques Dillemberg (f° 8). — 15 mess. : Circulaire aux municipalités sur la faculté qui leur est laissée désormais de fixer elles-mêmes les époques des marchés et des foires (f° 9 v°). — Accusé de réception au rapporteur du conseil de guerre, à Tours, de la copie de l'inventaire des effets de Glattier (f° 10 v°). — 17 mess. : Instructions au commissaire du canton de la Suze pour qu'il fasse arrêter un prêtre réfractaire caché dans la commune de Chemiré (f° 12 v°). — 19 mess. : Transmission au ministre de la Police de nouveaux renseignements sur Dillemberg (f° 13 v°). — 22 mess. : Circulaire aux administrations des cantons leur prescrivant de

refuser désormais des passeports aux ci-devant chouans (f° 15 v°). — 23 mess. : Ordre au capitaine de gendarmerie du Mans d'arrêter Jacques Pierre Fleury, prêtre insoumis domicilié à Mamers (f° 17). — 24 mess. : Observations à la commune du Mans sur son réglement de police des fêtes décadaires et la fixation des marchés au poisson (f° 17 v°). — 25 mess. : Renseignements fournis au ministre de la Police sur trois juifs originaires d'Allemagne, colpolteurs, arrêtés le 14 courant puis relâchés, et ne connaissant bien que l'hébreu (f° 18 v°). — Demande d'enquête aux agents municipaux de la Ferté-Bernard sur la non célébration dans ce canton de la fête de l'Agriculture (f° 20). — 28 mess. : Reproches au commandant de la garde nationale à Brûlon qui a désarmé deux citoyens à Cossé, commune qui n'est pas dans son ressort. Ordre de rendre les fusils confisqués (f° 20 v°). — 29 mess. : Instructions au commissaire de St-Côme pour arrêter un nommé Claude Riousse (f° 22). — 2 thermidor : Demande de renseignements sur Martin Houet, ex-chouan, arrêté pour propos séditieux et menaces contre des citoyens paisibles (f° 22 v°). — Ordre à l'administration municipale du Mans de régler définitivement et dans le plus bref délai l'ordre et la marche des fêtes nationales et de les faire imprimer (f° 23). — 8 therm. : Lettre au citoyen Monnoyer, imprimeur, lui recommandant d'envoyer régulièrement au ministre de la Police les *Affiches* du Mans qu'il rédige et imprime et d'y substituer les nouvelles dénominations monétaires à celles de livres, sous et deniers (f° 25). — 11 therm. : Rapport au ministre de la Police sur l'arrestation des chouans Linguet, Fleury, Michel Roussin, Jean Ragaine, Leroux (f° 27 v°). — 19 therm. : Rapport au ministre de la Police sur l'arrestation importante de Gaslin, prêtre réfractaire, ex-curé de la commune de Tronchet (f° 34 v°). — 21 therm. : Lettre à l'administration centrale de la Mayenne sur la recherche de plusieurs chouans et l'arrestation de Treton, fondateur du journal *L'espion de la Sarthe* (f° 35 v°). — Rapport au ministre de la Police sur l'assassinat par les chouans, de Sallet, employé de l'administration centrale de la Sarthe, âgé de 22 ans (f° 36). — 22 therm. : Instructions au membres du tribunal civil sur la répression des attentats qui se multiplient (f° 37). — Circulaire aux municipalités sur la statistique des récoltes de l'an VI (f° 37 v°). — 24 therm. : Lettre au ministre de la Justice pour appuyer le projet d'établissement d'un tribunal correctionnel à Château-du-Loir (f° 39). — 3 fructidor : Plusieurs lettres à diverses autorités sur la comparution devant la commission militaire de Tours d'Herbelin, prêtre réfractaire (f° 42). — Communication au commissaire de la commune du Mans de l'arrêté ordonnant l'arrestation des nommés Jean Thomas, François Gaultier, J. B. Lenoble, Provost, J. B. Charpentier et Simon Mascrel (f° 43). — 4 fruct. : Ordre d'arrêter Jousse fils, tonnelier rue de la Paille (f° 43). — 8 fruct. : Transmission au commandant de la gendarmerie de l'arrêté ordonnant la translation à Ré de Linguet, Leroux, Fleury, Ragaine et Roussin (f° 44). — 13 fruct. : Rapport au ministre de la Police sur les visites domiciliaires faites pour découvrir les chouans et qui ont abouti à l'arrestation d'Herbelin et de Lecomte, prêtres réfractaires, et à la saisie d'effets et de papiers importants chez un nommé Gaignot (f° 45 v°). — 14 fruct. : Envoi au citoyen Menard La Groye, membre du Conseil des Cinq-Cents des pièces relatives aux assemblées primaires de plusieurs communes du département (f° 47 v°). — 15 fruct. : Lettre au commandant de la force armée dans la Sarthe sur l'approvisionnement militaire et la défense générale du département par les troupes cantonnées (f° 49 v°). — Renseignements à l'accusateur public sur le chouan détenu Tréton (f° 52). — 17 fruct. : Envoi au même de pièces de procédure concernant le même individu (f° 54). — 21 fruct. : Observations à l'administration du canton de Savigné sur une violation de domicile faite par des soldats grâce à sa tolérance (f° 54 v°). — Lettre à la députation de la Sarthe sur l'établissement d'un temple décadaire dans l'église de la Couture (f° 56). — Lettre au commandant de la force armée dans la Sarthe pour lui exposer la nécessité d'augmenter le nombre des militaires dans le canton de Sablé (f° 57 v°). — 22 fruct. : Envoi à l'accusateur public de pièces relatives au ménage Gaignot, arrêté pour avoir donné asile à des prêtres réfractaires (f° 58). — Lettre à l'administration municipale du Mans sur la transformation de la Couture en temple décadaire (f° 59 v°). — 23 fruct. : Transmission aux autorités militaires de l'arrêté ordonnant la translation de Treton à Tours (f° 60). — Rapport à la commission militaire de Tours sur Treton (f° 60 v°). — 25 fruct. : Transmission aux autorités militaires de l'arrêté ordonnant la translation à Ré des nommés Dumur et Rousseau, prêtres réfractaires, et Truffier, déporté rentré (f° 62). — Lettres à diverses autorités sur la vente des effets de l'hospice militaire de l'Espérance (f° 62 v° et ss.). — 27 fruct. : Rapport au ministre de la Police sur les dernières arrestations et condamnations de prêtres réfractaires (f° 64). — 1er jour compléments. : Ordre au commissaire du Directoire exécutif au Mans de maintenir Jouanneau, ex-chouan, en état d'arrestation (f° 68). — Renseignements à l'administration centrale de la Mayenne sur le

même Jouanneau (f° 68). — 2 vendémiaire an VII : Ordre au commissaire du Directoire exécutif, au Mans, de faire transférer à Ré le prêtre réfractaire Guilloreau (f° 72). — 3 vendém. : Demande de renseignements à l'administration de Courgains sur Jacques Denis François Leriche, ecclésiastique qui se dit diacre et qu'on croit prêtre réfractaire (f° 73 v°). — 4 vendém. : Lettre au ministre de la Police sur le prêtre déporté et rentré Bougard, dont la retraite est toujours ignorée (f° 75). — 6 vendém. : Lettre à l'Administration centrale d'Indre-et-Loire lui fournissant des renseignements sur le royaliste Jacques Michel Maudoux, autorisé à aller habiter l'Ile Bouchard à sa sortie de la prison du Mans (f° 76). — Lettre au ministre de la Police sur les moyens de tirer parti des réquisitionnaires autorisés à rester dans les départements de l'Ouest (f° 77 v°).— 8 vendém. : Réponse à l'Administration centrale de la Mayenne qui a demandé des renseignements sur Jouanneau et un nommé Morlet dont le vrai nom doit être Germain Philippe Roulard (f° 79 v°). — 8 vendém. : Invitation à l'Administration centrale de Loir-et-Cher à surveiller Lecomte, réfractaire, ex-chanoine de la cathédrale du Mans, autorisé à habiter Vendôme, et qui entretient une correspondance secrète avec les chouans de la Sarthe (f° 80). — 12 vendém. : Lettre au citoyen Prudhomme, évêque du Mans, pour l'engager à faire coïncider les jours destinés au repos par le culte catholique avec ceux des fêtes décadaires : ce serait une preuve d'attachement à la République et de désir de conciliation universelle (f° 83 v°). — La réponse de l'évêque à cette lettre, est écrite sur une feuille volante jointe au registre et datée du 13 vendémiaire. Il ne demande pas mieux que de faire célébrer des offices le jour des fêtes décadaires, pourvu que cela n'entrave en rien la sanctification du dimanche, et il souhaite que cette innovation fasse tomber « le malheureux préjugé accrédité par la malveillance que la République est incompatible avec la religion catholique ». — 17 vendém. : Nouvelle lettre à l'évêque du Mans où le Directoire de la Sarthe revient sur son désir de voir célébrer des offices le jour des fêtes décadaires et affirme son intention de mettre d'accord les principes républicains et ceux de la religion (f° 90). — 15 vendém. : Rapport au ministre de la Police sur l'arrestation de la diligence de Nantes à Paris sur la route de la Flèche au Mans par quinze hommes armés (f° 89). — 19 vendém. : Rapport au même sur le cas de Dillemberg, détenu au Mans, et insistance pour qu'il soit décidé de son sort (f° 91 v°).

L. 164. (Registre.) — 142 feuillets, papier.

26 vendémiaire — 29 ventôse An VII. Registre de correspondance de l'Administration centrale. — 27 vendémiaire : Lettre à l'administration d'Ecommoy sur les rassemblements pour le culte et l'observation des fêtes décadaires (f° 1 v°). — Invitation à la commune du Mans à nommer un nouveau concierge de la prison de la Visitation (f° 4). — 28 vendém. : Lettre à l'administration municipale de Pontvallain sur le costume des officiers municipaux (f° 4 v°). — 29 vendém. : Lettre au ministre de la Guerre sur l'état de délabrement de la caserne St Vincent, et la nécessité de la réparer au plus vite (f° 7 v°). — 5 brumaire : Refus d'armes sollicitées par l'administration municipale de Marolles (f° 11). — Circulaire aux administrations des cantons sur l'inscription des conscrits (f° 12). — Observations au ministre de l'Intérieur sur les difficultés qui s'opposent à l'établissement des gardes champêtres suivant les règles de la loi du 20 messidor an III (f° 12 v°). — 9 brum. : Lettre à l'administration de la commune du Mans pour lui recommander de surveiller un nommé Frick, allemand, au service de la citoyenne Chassillé et qui s'est procuré des passeports qu'elle n'aurait pas dû lui délivrer (f° 16). — 11 brum. : Rapport au ministre de la Police sur l'arrestation d'une femme de mauvaise vie, Victoire Buffry, portant le costume militaire et qui s'est dite trompette-major du 7e régiment de hussards (f° 17 v°). — 12 brum. : Transmission au ministre de la Police de pièces relatives aux nommés Tuffier, déporté rentré, Martinet, prêtre sexagénaire, Pasquier, prêtre réfractaire, et renseignements particuliers sur ce dernier (f° 18). — 13 brum. : Lettre au ministre de la Police pour lui demander ce qu'il faut faire du nommé Dillemberg, détenu depuis 5 mois au Mans (f° 19 v°). — Accusé de réception au général de brigade Simon de la lettre dans laquelle il a annoncé l'arrestation du brigand Constant, dans la Mayenne (f° 19 v°). — 15 et 16 brum. : Lettres à diverses autorités relatives aux détenus Chatal, Perruchel, Gaignot et un anonyme atteint du mal vénérien (f°s 21 v° et ss.). — 19 brum. : Lettre à l'Administration centrale de Loir-et-Cher sur les conscriptionnaires de ce département qui se réfugient dans la Sarthe (f° 24 v°). — 21 brum. : Demande de renseignements à l'administration municipale de St-Jean de la Motte sur Louis Fontenay, marchand colporteur arrêté (f° 26 v°). — 23 brum. : Lettre à l'Administration centrale de la Mayenne pour la féliciter de l'arrestation de plusieurs chefs de brigands et lui

apprendre celle des quatre fameux chouans : Bamard, Avis, Broutté et Mousqueton (f° 27 v°). — 24 brum. : Lettre au ministre de l'Intérieur pour justifier la traduction devant la commission militaire de Tours d'Herbelin, prêtre réfractaire (f° 34 v°). — Circulaire aux municipalités sur les mesures à prendre pour sévir contre les transfuges qui passent en Loir-et-Cher pour échapper à la conscription (f° 30 v°). — 1 frimaire : Avis au ministre de la Police du transfert de Pasquier à l'île de Ré (f° 36). — 2 frim. : Accusé de réception à l'Administration centrale de la Mayenne des arrêtés qui ordonnent le transfert à Ré de Bachelier, Hamelin et Chaudemanche (f° 36 v°). — Lettre à la même exprimant l'impossibilité de savoir la vérité entière sur l'assassinat du citoyen Gesbert - Duvivier (f° 36 v°.) — 3 frim. : Lettre à la municipalité du Mans pour l'engager à réprimer les scènes scandaleuses qui se passent pendant les cérémonies des mariages (f° 38). — Rapport détaillé au ministre de l'Intérieur pour justifier la suspension provisoire du citoyen Le Breton, ex-agent de la commune de Noyen (f° 38 v°). — 9 frim. : Observations à l'administration du canton de la Suze sur la mesure qu'elle a prise pour la taxe du pain (f° 41 v°).— 12 frim. : Plainte au ministre de l'Intérieur contre la municipalité de La Ferté-Bernard qui a refusé d'exécuter un arrêté de l'Administration centrale relatif à la fixation des marchés (f° 44). — Instructions à l'administration du canton de Loué pour qu'elle fasse exécuter l'arrêté qui condamne la commune de Longne à cinq cents francs d'amende envers la nation pour l'assassinat commis le 14 thermidor dans cette commune sur le citoyen Sallet (f° 48). — Transmission au commandant de la gendarmerie de l'ordre de transférer Dillemberg dans les prisons de Caen (f° 49). — 13 frim. : Lettre au ministre de la Police pour le dissuader de mettre en liberté Savarre, compromis avec Brion, dans l'assassinat de Magnin (f° 50 v°). — 17 frim. : Renseignements au ministre de l'Intérieur sur Laurent, ex-agent de la commune de Parcé, destitué pour mauvais républicanisme (f° 55). — 21 frim. : Ordre au commandant de la gendarmerie de maintenir en état d'arrestation et surveiller étroitement Guillemet « dont le nom trop fameux, figure parmi ceux des égorgeurs qui ont versé le sang des patriotes dans ce département » (f° 56).— 24 frim. : Ordre de transfert de Pasquier et Rousseau à l'Ile de Ré (f° 58). — 26 frim. : Avis à l'administration de Sablé de l'autorisation donnée à Jouannault, ex-chouan, de résider dans ce canton (f° 59 v°). — 29 frim. : Demande de renseignements à l'administration du canton d'Ecommoy sur le nommé Le Vayer dit la Violette (f° 60). — Lettre à Bardou-Boisquetin représentant du peuple pour l'informer de l'accueil fait par le peuple aux nouvelles des victoires militaires récentes et de l'assassinat du citoyen Lhéritier, secrétaire de la municipalité de Parcé (f° 61). — 1 nivôse : Instructions au commissaire près le canton de St Calais pour l'arrestation de Bertrand Mainville et de Beaurepaire (f° 62 v°). — 2 niv. : Instructions au commissaire près le canton de Lavardin pour l'exécution de l'arrêté qui enjoint à Samson Lorchère, Blanchardon et Le Commandeur de venir fixer leur résidence au Mans (f° 63). — Même mesure pour Clermont, résidant à Voivres. L'arrêté qui le concerne est transmis au commissaire de la Suze pour qu'il le fasse exécuter (f° 63). — Lettre à la municipalité du Mans l'informant que les individus ci-dessus désignés et la femme Nepveu-Rouillon, sont désormais placés sous sa surveillance (f° 64). — 4 niv. : Rapport au ministre de l'Intérieur sur la translation du chef-lieu du canton de Rouez à Tennie (f° 65 v°). — 6 niv. : Appui près du même ministre de la pétition des habitants de Tennie et de Rouessé tendant à obtenir le changement des lieux destinés aux sépultures pour raisons de salubrité (f° 69 v°). — Plainte au ministre de la Police contre le président de l'administration municipale d'Harcourt (Eure), qui refuse de donner des renseignements sur Roulard, réputé l'un des plus féroces égorgeurs de la Mayenne, et détenu au Mans (f° 70). — 7 niv. : Avis à l'Administration du canton d'Ecommoy que La Violette est autorisé à résider dans ce canton (f° 72 v°) — 8 niv. : Envoi au général de brigade Simon d'une lettre de l'administration centrale de la Mayenne contenant des propositions pour la recherche des brigands qui infestent les cantons limitrophes des deux départements de la Sarthe et de la Mayenne (f° 72 v°). — 9 niv. : Avis au commissaire du Directoire près le Mans de la mise en liberté de Tourné, dit des Plantes, de la commune de Pontvallain (f° 74). — 12 niv. : Lettre aux députés de la Sarthe les informant qu'une bande de brigands ont assassiné, à Précigné, le citoyen Cosnard-Desportes et son domestique, le 2 nivôse, puis se sont rendus à Morannes (Maine-et-Loire) où ils ont également tué les citoyens Coutard et Fillon. Une proclamation d'état de siège de plusieurs communes a dû être faite ainsi qu'une circulaire sur la réorganisation des colonnes mobiles pour repousser les hordes de scélérats qui recommencent à infester le département (f° 74). — 14 niv. : Nouvelle lettre aux mêmes leur annonçant une tentative d'assassinat, commise le 12 courant, sur Le Bergue, commissaire de police du Mans. On soupçonne Lambert-Lavannerie fils et la fille Fourniole d'être les auteurs de ce crime (f° 77 v°). —

17 niv. : Lettre à l'administration municipale de St-Calais sur la perte, qui semble irréparable, des registres de l'état civil de cette commune de 1628 à 1651 (f° 81 v°.) -- 23 niv. : Lettre à Chambry, ingénieur en chef de la Sarthe, sur le projet de réunion de la commune de Dureil à celle de Parcé (f° 88). — 24 niv. : Renseignements au ministre de la Police sur Pierre Leroux, prêtre réfractaire, et son frère François Leroux (f° 88 v°). — 26 niv. : Lettre aux députés de la Sarthe sur un nouvel assassinat commis à la Massonnerie, près St Denis d'Orques, sur la personne d'un jeune homme. Plusieurs mandats d'arrestation sont lancés notamment contre Lambert-Lavannerie, fils, Groulet, Galimée, Samson-Lorchère et Laurent Prévost. Chapdelaine, ex-vicaire de René, est pris. Il faut que toutes les autorités redoublent de zèle devant la multiplication des crimes (f° 89). — Ordre au commandant de la gendarmerie de transférer Samson Lorchère du Mans au château d'Angers (f° 92 v°). — Elargissement de Laurent Prévost mis sous la surveillance de la municipalité du Mans (f° 93 v°). — Circulaire aux administrations de canton sur l'assistance publique (f° 93 v°). — 27 niv. : Communication au président du tribunal de la Mayenne des arrêtés condamnant à la déportation ou à la réclusion Dumur, Rousseau, Pasquier et Martinet, prêtres réfractaires (f° 95). — Avis au commissaire du Directoire près l'île de Ré, de l'arrivée prochaine en ce lieu de Moranne et Chapdelaine, condamnés à la déportation (f° 95 v°). — 29 niv. : Même avis à l'accusateur public de la Sarthe concernant Guillemet (f° 96 v°). — 1 pluviôse : Avis à l'administration du canton du Mans de la condamnation de la commune d'Allonnes à cent douze livres 75 centimes d'amende pour vols commis dans cette commune par une troupe armée (f° 97 v°). — Avis au ministre de la Police de la mort de Bergue, à la suite de ses blessures reçues dans l'attentat commis contre sa personne (f° 97 v°). — 3 pluv. : Lettre aux députés de la Sarthe sur la désorganisation du service des subsistances militaires dans le département (f° 99). — 8 pluv. : Lettre au général Simon lui demandant de lever l'état de siège de la commune de Précigné et commentant une proclamation du 7 pluv. sur les mesures propres à déjouer les complots des égorgeurs (f° 102). — 9 pluv. : Lettre aux représentants de la Sarthe leur racontant l'enlèvement de Le Cornué, commissaire du Directoire près le canton de Vallon, par dix hommes armés (f° 103). — 10 pluv. : Envoi aux autorités supérieures de la proclamation du 7 pluv. (f°s 104 et ss). — 13 pluv. : Plusieurs lettres à divers intéressés sur l'emploi irrégulier, par le commissaire de Mayet, d'une offrande patriotique de ce canton pour les frais de la descente en Angleterre (f° 107). — Adresse au Directoire exécutif pour demander l'envoi de trois ou quatre brigades de gendarmerie de plus dans la Sarthe, si éprouvée par les fureurs du royalisme et les agents de Pitt (f° 107 v°). — Lettre au général en chef, par intérim, de l'armée d'Angleterre, sur les circonstances particulières dans lesquelles a été commis l'assassinat du citoyen Michelet, à St Denis d'Orques et demandant la levée de l'état de siège de cette commune, peu coupable en réalité, mais une punition exemplaire pour St Jean-sur-Erve, qui a vu de sang froid le crime (f° 108). — 15 pluv. : Renseignements au ministre de la Police sur Rouhault, dit Chapelle, compromis dans l'assassinat de Magnin (f° 110). — 17 pluv. : Autorisation accordée à la municipalité de Château-du-Loir de poursuivre juridiquement Poisson, Goussay et Rocher, anciens agents des communes de Bannes, Dissé et Cécile (f° 112). — 18 pluv. : Avis à la municipalité de Vallon de la condamnation de la commune de Souligné à 451 fr. 50 d'amende (f° 112 bis). — 19 pluv. : Envoi au commissaire du Directoire près la commune du Mans d'un arrêté interdisant la vente de poudre à giboyer dans cette commune (f° 113). — 21 pluv. : Autorisation donnée à Touchard, ex-curé de Piacé, détenu au Mans, de résider dans la commune de Château-du-Loir (f° 113 v°). — 23 pluv. : Lettre aux représentants de la Sarthe leur annonçant l'évasion de Rouhault, dit Chapelle, du château d'Angers (f° 115). — 29 pluv. : Lettre au général Simon sur quelques écarts commis par des militaires de la 24e brigade (f° 119). — 1 ventôse : Lettre au ministre de la Justice pour lui demander d'évoquer devant un tribunal étranger à la Sarthe, les suites de l'instruction sur l'assassinat de Bergue, les témoins refusant, par peur des brigands, de répondre aux juges du Mans (f° 119 v°). — 7 vent. : Lettre au Président du Tribunal criminel de la Mayenne sur la situation de Pierre Ménard, chouan féroce, qui est traduit devant ce tribunal (f° 124 v°). — Lettre aux représentants de la Sarthe sur l'aggravation du mauvais état du département et réclamation de mesures pour y remédier (f° 125 v°). — 8 vent. : Réclamation au ministre de la Police d'une augmentation des forces militaires de la Sarthe. De mauvaises nouvelles arrivent de toutes parts. Le cantonnement de Ballée, (Mayenne) près Sablé, a été attaqué par une bande de brigands et un gendarme a été assassiné à Sablé même (f° 127 v°). — Lettre dans le même sens au ministre de la Guerre (f° 129). — Id. aux députés de la Sarthe (f° 131). — *Passim*, nombreux ordres d'arrestation de citoyens suspects ou autorisations de mettre certains d'entre eux en liberté.

L. 165. (Registre.) — 148 feuillets, papier.

3 germinal — 29 thermidor An VII. — Registre de correspondance de l'Administration centrale. — 3 germinal : Lettre pressante au ministre de la guerre pour demander que la 24e demi-brigade soit remplacée aussitôt après son départ, vu les dangers imminents qui menacent les patriotes du département (fo 1). — 8 germ. : Lettre à la municipalité d'Alençon pour lui recommander de surveiller Poisson, de la commune de Marolles, réfugié à Alençon (fo 2e vo). — 9 germ. : Renseignements au ministre de la Police sur Gaignot, officier au 16e régiment de dragons, soupçonné d'avoir trempé dans l'assassinat de Bergue (fo 3 vo). — 16 germ. : Adresse aux députés de la Sarthe relatant quatre attentats commis depuis le 1er germinal : le 3, attaque d'une patrouille à Précigné, par vingt-cinq brigands ; le 4, agression contre les citoyens Lesage père et fils, près la Fontaine St-Martin ; vol de cinq cents francs commis chez le percepteur de Vallon ; le 12, enlèvement des deux filles du citoyen Fautras Guérinière, dans la voiture publique du Mans, par trois brigands. « Le mal est à « son comble, les bandes d'assassins grossissent journelle- « ment ; les moyens de répression, loin d'augmenter, dimi- « nuent ; les deux bataillons destinés à protéger la 22e divi- « sion sont totalement passés dans Maine-et-Loire et la « Vendée, où des symptômes effrayants se sont manifestés. « Les proclamations, les menaces, les mesures de sûreté « sont sans effet » (fo 7 vo). — 17 germ. : Envoi au général Simon de l'arrêté traduisant Martin de Luché devant une commission militaire (fo 10). — 18 germ. : Ordre donné au même de mettre la commune de Vallon en état de siège (fo 11 vo). — 22 germ. : Lettres au ministre de l'Intérieur et aux députés de la Sarthe sur le transfert provisoire dans la commune de Mansigné de l'administration du canton de Pontvallain (fos 12 et ss.) — 24 germ. : Renseignements à l'administration du canton de Mamers sur Louis Monguillon, de la commune de Pizieux (fo 14 vo). — 27 germ. : Envoi au ministre de la Police de toutes les pièces de procédure contre Ahier, prêtre insoumis (fo 17). — 2 floréal : Avis à la commune d'Angers que Samson Lorchère, rendu à la liberté pour raison de santé, doit résider sous sa surveillance dans cette ville (fo 20 vo). — 7 flor. : Avis semblable à la commune de Blois relatif à Savarre, détenu jusqu'à ce jour au château d'Angers (fo 23). — 9 flor. : Lettre au ministre de la guerre pour le prier d'assurer la solde des trois cents hommes nouveaux mis à la disposition du général commandant l'armée d'Angleterre (fo 25). — 14 flor. : Demande de renseignements sur Etienne Guillet, arrêté à la Fontaine St-Martin (fo 28 vo). — Renseignements fournis au ministre de la Police sur Creusefonds (fo 28 vo). — 21 flor. : Lettre au ministre de l'Intérieur sur l'augmentation subite du prix des denrées dans la Sarthe et l'agitation qu'elle cause dans le peuple (fo 32). — 23 flor : Ordres au commandant de la gendarmerie relatifs à la translation à Ré d'Ahier, prêtre détenu au Mans (fo 33 vo). — 24 flor. : Instructions à la municipalité de Lucé sur la conduite à tenir en présence de l'effervescence occasionnée par l'augmentation du prix des denrées (fo 34). — 26 flor. : Transmission, avec avis favorable, au ministre de l'Intérieur, d'une délibération de la municipalité de St-Calais demandant qu'il soit établi un courrier de Connerré à St-Calais (fo 38 vo). — 28 flor. : Renseignements au ministre de la Police sur Jean-Baptiste Lecomte et Joseph-Alexandre Hamard, autorisés à résider au Mans, sous la surveillance de la municipalité (fo 40 vo). — 1 prairial : Circulaire aux administrations des cantons et aux commissaires du Directoire près elles sur la constitution des jurys d'accusation et de jugement (fo 44). — 7 prair. : Lettre aux députés de la Sarthe sur de nouveaux attentats commis à Dissé et à Joué par les chouans (fo 50 vo). — 17 prair. : Lettre au ministre de la Police pour lui demander dans quelle mesure des passeports peuvent être accordés aux jeunes gens exemptés de la conscription (fo 57 vo). — 19 prair. : Renseignements au ministre de l'Intérieur sur Charles Latouche, ex-président du tribunal de St-Calais (fo 60). — 2 messidor : Renseignements au conseil militaire de Strasbourg sur Louis-Michel Bellanger, originaire de Vibraye, arrêté à Strasbourg le 1 floréal (fo 69 vo). — 7 mess. : Recommandation à la protection des administrations centrales de la Mayenne, de Maine-et-Loire, d'Eure-et-Loir et d'Indre-et-Loire des jeunes gens de la Sarthe qui ont émigré dans ces départements pour échapper aux provocations dont ils étaient l'objet de la part des ennemis de la République (fo 72). — 9 mess. : Envoi au commandant Gaillard de l'arrêté qui enjoint à tout propriétaire ou fermier, voisin de grande route, de faire abattre tous les arbres, haies vives ou mortes, de faire abaisser les crêtes des fossés, qui se trouvent à moins de deux cents mètres des grands chemins (fo 74 vo). — 11 mess. : Lettre au greffier du ci-devant tribunal de Château-du-Loir sur le prix du transport des archives de ce district judiciaire au chef-lieu (fo 75). — Demande de renseignements à l'accusateur public sur Julien Bouteillier, détenu au Mans (fo 76). — 12 mess. : Avis à l'accusateur public près le tribunal criminel du Mans que tous les condamnés suscep-

tibles d'être jugés par les conseils de guerre devront être gardés désormais dans les prisons du Mans, le général Vimeux devant établir prochainement un conseil de guerre dans cette ville (f° 79). — 16 mess. : Renseignements au ministre de l'Intérieur sur les citoyens Toury, agent de Vallon, Deslais et Pasquier, agent et adjoint de Crannes, et Guyau, adjoint de Souligné-sous-Vallon (f° 84 v°). — 21 mess. : Lettre au général Simon pour l'informer de l'arrestation de Turmeau, dit Francœur, et de sa situation particulière comme émigré (f° 89). — 22 mess. : Ordre à la municipalité du Mans de maintenir Turmeau en état d'arrestation, même s'il est acquitté par les tribunaux (f° 90 v°). — 25 mess. : Observations au citoyen Tizon Larivière, capitaine commandant la colonne mobile de Brûlon, qui s'est mis en désaccord avec la municipalité de Loué (f° 93). — 28 mess. : Information près du juge de paix du canton de Vaas sur les accusations portées contre le citoyen Roussel, commissaire près l'administration municipale de ce canton (f° 95). — Lettre au président de l'administration du canton de Vallon sur la nécessité de transférer provisoirement les archives de ce canton à Coulans (f° 97 v°). — Ordre au capitaine de gendarmerie Philipon de détenir le citoyen Mongendre, ex-huissier, à la maison de la Couture « jusqu'à ce que la citoyenne Chevreau « enlevée par les chouans, soit rentrée à son domicile sans « aucune violation portée à sa personne ou à ses biens » (f° 98). — Ordre au commandant de la force armée de cerner la maison de la Pavillonnière, près Rouillon, et d'en faire sortir la citoyenne Chevreau qui y est détenue par les chouans (f° 98). — 29 mess. : Rapport au ministre de la Police sur l'aggravation quotidienne de la situation du département (f° 99). — 7 thermidor : Instructions au canton de Bonnétable pour la destruction de la chapelle de Mont-Colin, dans la forêt, qui sert de repaire aux chouans (f° 108 v°). — 11 therm. : Lettre au ministre de l'Intérieur sur la suspension provisoire de l'administration municipale de Courgains et la translation des lieux des séances des municipalités de Rouez et Epineu à Tennie et à Chassillé (f° 111 v°). — 11 therm. : Rapport au ministre de la Police sur de nouveaux attentats commis par les chouans : trois patriotes viennent d'être enlevés, d'autres assassinés : il est urgent que les forces du département soient augmentées (f° 114). — 13 therm. : Renseignements au rapporteur près le 2° conseil de guerre en permanence à Tours, sur Gaignot fils, lieutenant au 16° régiment de dragons (f° 116). — 18 therm. : Lettre au ministre de la Police pour lui demander le moyen d'agir contre les perturbateurs de l'ordre que n'atteint pas la loi (f° 112 v°). — 23 therm. : Lettres aux ministres de la Police et de l'Intérieur pour se plaindre du défaut de zèle des magistrats dans l'instruction contre les chouans dernièrement arrêtés (f° 130). — 25 therm. : Lettre aux députés de la Sarthe pour leur demander de faire approuver par le Directoire les arrêtés pris pour la désignation de vingt otages, et leur condamnation à l'amende, en représailles des attentats commis contre les républicains (f° 133). — 28 therm. : Lettre au ministre de la Police pour justifier l'arrestation de Alexandre Marie Musset, ex-noble, de la commune de Cogners, près St-Calais (f° 136). — Lettre au général Vimeux sur l'organisation des compagnies franches (f° 141). — 20 therm. : Rapport détaillé au ministre de la Police sur l'enlèvement de Trillon, commissaire du Directoire exécutif près le tribunal criminel du Mans (f° 142 v°). — 24 therm. : Circulaire aux administrations municipales sur la formation de colonnes qui seront constamment en mouvement pour poursuivre les chouans (f° 144). — *Passim*, nombreux ordres d'arrestation, de comparution devant l'Administration centrale et de mise en liberté de citoyens suspects ou convaincus de chouanisme.

L. 166. (Registre.) — 193 feuillets, papier.

1 fructidor An VII — 12 floréal An VIII. — Registre de correspondance de l'Administration centrale. — 6 fructidor : Lettre au ministre de la Police sur les protestations du ministre des Finances contre l'arrêté relatif à l'abattage des genêts, haies., etc. près des grandes routes (f° 5 v°). — 13 fruct. : Renseignements au général Simon sur la mort du chef de chouans Tilly (f° 8 v°). — Lettre aux députés de la Sarthe pour les prier de protester près du ministre de la Guerre contre la nomination de Pioger ou Guionneau, au commandement de la place du Mans (f° 9 v°). — 14 fruct. : Lettre au ministre de la Police sur l'expatriation volontaire des jeunes gens de Sablé pour échapper aux sollicitatious des chouans (f° 10 v°.) — 15 fruct. : Lettre aux députés de la Sarthe pour protester contre le jugement qui exempte les otages des amendes dues pour l'enlèvement du citoyen Trillon (f° 12 v°). — 17 fruct. : Lettre à l'administration municipale de Sablé sur l'assassinat de deux militaires dans un faubourg de cette ville (f° 18). — Instructions au général Simon pour qu'il porte secours à la ville du Lude qui est en grand danger (f° 18 v°). — Demande aux ministres de la Guerre et de la Police du maintien de la Commission militaire de la Sarthe (f° 20). — Lettre aux députés de la Sarthe pour défendre le général Simon faussement accusé de

mauvais républicanisme (f° 22 v°) — 19 fruct. : Nouvelle lettre aux ministres de la Guerre et de la Police pour leur faire le tableau du mauvais état du département et réclamer avec instance une augmentation des forces (f°28). — Instructions au commandant militaire de la Sarthe pour qu'il fournisse des munitions aux cantons de Sillé et de Conlie mis en grave péril par les chouans (f° 31 v°). — 22 fruct. : Lettre à l'administration centrale de la Seine pour protester contre un article de l'*Ami des lois*, de Perly, qui affirme que Delaunay est mort en prison des suites des mauvais traitements qu'il y a reçus (f° 35 v°). — 25 fruct. : Lettre au ministre des Finances sur l'impossibilité de faire rendre les 8700 fr. pris dans la diligence arrêtée entre le Mans et la Flèche, puisque le tribunal civil a exempté de l'amende destinée à fournir cette somme les otages condamnés à la payer (f° 38 v°). — 27 fruct. : Lettre au ministre de la Justice sur le même sujet (f° 43). — 29 fruct. : Lettre au ministre de la Guerre sur la situation des gardes nationales (f° 45). — Demande au ministre de la Guerre de trois milliers de poudre pour la dépense du département (f° 48 v°). — 1 jour complémentaire an VII : Lettre au général Simon sur la nécessité de faire juger le capitaine Sallé accusé de détournements (f° 50 v°). — 2e jour compl. : Rapport au général Vimeux sur un engagement qui a eu lieu entre les soldats d'un détachement de grenadiers et des habitants de Pontlieue : deux de ces derniers, républicains, ont péri sans qu'on sache encore s'ils ont été victimes d'une méprise ou tués à dessein (f° 51 v°). — 5e jour compl. : Lettre au ministre de la Police pour démentir l'accusation portée contre l'Administration centrale de la Sarthe d'avoir fait arrêter quatre nouveaux otages (f° 56 v°). — 6e jour compl. : Lettre au même pour l'informer d'une tentative de corruption du commandant de la place du Mans par la citoyenne Chéreau, femme du fameux chef de chouans détenu dans la prison de cette ville, et qui cherche à faire évader son mari. Elle a offert deux ou trois mille francs et fait des promesses (f° 61 v°). — 3 vendémiaire an VIII : Lettre au ministre de la Guerre sur les mauvais fonctionnements du service des vivres dans la Sarthe (f° 63 v°). — 5 vendém. : Lettre au ministre de la Police sur les réclamations de Jean Peloye qui demande à être remis en liberté. Avis défavorable (f° 65). — 9 vendém. : Circulaire aux administrations leur recommandant de dresser la liste des individus visés par la loi du 1 complémentaire an VII qui déclare le département de la Sarthe en état de troubles civils (f° 71 v°). — 11 vendém. : Lettre au ministre de la Guerre sur l'organisation provisoire des colonnes mobiles (f° 71 v°). — Lettre au général commandant la 22e division, à Tours, lui annonçant l'arrivée de nombreuses troupes dans la Sarthe (f° 73 v°). — 17 vendém. : Lettre au ministre de la Police sur les complots des chouans et la prise de leur agent Lami (f° 80 v°). — 19 vendém. : Réclamation instante de munitions de guerre au ministre de la Guerre (f° 83). — 22 vendém. : Lettre au ministre de la Police sur la proposition d'amnistie pour les ouvriers qui ont fait partie des bandes d'assassins (f° 88). — 1 brumaire : Demande d'instructions au ministre de la Guerre pour la perception des amendes infligées aux communes où se sont commis les délits de chouannerie, et dont le montant s'élève à deux millions (f° 89). — 15 brum. : Lettre à la députation de la Sarthe sur la formation de la légion du département (f° 29). — 23 brum. : Lettre à l'Administration centrale de l'Orne sur les critiques faites contre la conduite du général Simon lors de l'invasion du Mans par les chouans (f° 108 v°). — 26 brum. : Lettre au général en chef de l'armée d'Angleterre lui faisant connaître l'arrêté qui ordonne le versement dans la caisse du payeur général, pour les services de son armée, d'une somme de 88,339 fcs. (f° 113). — 27 brum. : Lettre au ministre de l'Intérieur pour lui signaler l'insuffisance du budget des prisons (f° 114). — 30 brum. : Rapport au général Vimeux sur les opérations faites jusqu'à ce jour pour l'organisation de la légion du département (f° 117). — 2 frimaire : Renseignements au commandant de la place du Mans, en état de siège, sur le citoyen Fay-Duplessis (f° 119). — 15 frim. : Lettre aux officiers supérieurs pour leur apprendre le pillage du dépôt d'habillement et d'équipement à Redon, par les chouans (f° 124). — 24 frim. : Renseignements au général Delarue sur Savarre (f° 126 v°). — 6 nivôse : Lettre au ministre de l'Intérieur sur le désordre des papiers de l'état civil par suite des troubles qui désolent le pays (f° 132). — Demande d'un crédit spécial pour acquitter le surcroît de dépenses pour les prisons pendant l'an VIII (f° 132 v°). — 14 niv. : Lettre au ministre de la Police donnant avis défavorable à la demande faite par le prêtre relégué Linguet de bénéficier de l'arrêté des consuls du 8 frimaire (f° 135 v°). — 17 niv. : Observations au citoyen Galpin, commandant de la garde nationale de Douillet, sur les contrôles et revue qu'il a fournis (f° 137). — 19 niv. : Lettre aux diverses autorités du Mans sur les travaux de fortification de cette ville par le le général Delarue (f° 139 v°). — 25 niv. : Lettre au général Delarue sur les progrès de la désertion des jeunes gens composant la colonne mobile (f° 144). — 6 pluv. : Renseignements à l'Administration centrale de la Mayenne

sur Joseph Chevreuil, dit Cœur-de-lion, et la fille Chamaillard, femme du brigand Beauregard (f° 151). — 23 pluviôse: Lettre au commissaire des guerres sur le mauvais état du service des bois et des lumières (f° 159 v°). — 27 pluv.: Circulaire aux administrations des cantons et aux commissaires du gouvernement sur l'urgence de réparer le désordre des actes de l'état civil (f° 162 v°). — 7 floréal: Instructions au citoyen Philippon, commandant la gendarmerie, au Mans, pour pacifier le canton de Malicorne où les chouans ont tenté de s'emparer de la caisse du percepteur (f° 194). — Ce registre contient un grand nombre de lettres relatives à l'armement des communes éprouvées par la guerre civile: accord ou refus de munitions de guerre.

L. 167. (Registre.) — 142 feuillets, papier.

17 frimaire — 14 thermidor, an VI. — Registre de correspondance du Commissaire du Directoire exécutif avec les ministres. — 17 frimaire: Lettre à chacun des ministres donnant avis de l'installation du successeur de Magnin au poste de commissaire du Directoire exécutif (f° 1). — 21 frim.: Lettre au ministre de la Police générale sur l'insuccès des recherches faites pour découvrir Rochecotte. On tentera de le faire trahir par les siens dès qu'on aura de l'argent (f° 2). — Même lettre relative à des Guionnières, député du nouveau tiers, et à Deslauriers, secrétaire de Rochecotte (f° 2 v°). — 22 frim.: Lettre au même réclamant des fonds pour les dépenses de police secrète: cinq nouveaux assassinats ont été commis dans la Sarthe; les habitants sont terrorisés au point de ne pas oser dénoncer les criminels qu'ils connaissent (f° 3). — 25 frim.: Lettre au ministre des Finances pour protester contre la nomination du citoyen Violas au poste d'inspecteur des contributions directes. C'est un ennemi prononcé du régime républicain (f° 5). — 26 frim.: Lettres au ministre de la Police sur l'insuffisance des troupes cantonnées dans la Sarthe et sur divers attentats commis par les chouans (f°s 5 v° et ss). — 1 nivôse: Au même pour se justifier des reproches relatifs aux mesures prises pour diverses arrestations (f° 7). — 2 niv.: Au même pour demander la radiation de Pierre Mathieu Ferdinand Meslin sur la liste des émigrés où on l'a inscrit par erreur (f° 9). — 5 niv.: Au même pour lui annoncer l'arrestation de Launay, dit Fleur de lys, et les menées de ses complices pour le délivrer (f° 10 v°). — 7 niv.: Au même pour lui annoncer l'arrestation de Martial Moirant, dit Charles le Maître, adjudant général de Rochecotte (f° 11). — Renseignements sur François-Jean Ballin, ex-curé de Marolles (f° 12). — 9 niv.: Plaintes au ministre de l'Intérieur sur le mauvais fonctionnement du service des postes (f° 14). — 12 niv.: Avis au ministre de la Guerre de la suspension du service des bois et lumières, le fournisseur refusant désormais de rien fournir (f° 15). — Plaintes au ministre de la Guerre contre la conduite anti-civique du 12e régiment de chasseurs à cheval, caserné au Mans (f° 15 v°). — 14 niv.: Lettre au ministre de la Police lui donnant de nouveaux renseignements sur Martial Moirant et lui demandant s'il faut le faire conduire à Paris, car son évasion est à redouter pendant le transfert (f° 16 v°). — 16 niv.: Lettre sur le même sujet et l'arrestation de la femme Chauchat, propriétaire du château de la Panne, de sa parente nommée Daunay et de Bastart Fontenay, conduit à Paris avec les chefs de chouans Pajeot et Mersenne, dit d'Ardeville (f° 17 v°). — 21 niv.: Copie d'un compte décadaire exposant au ministre de l'Intérieur la situation du département (f° 18 v°). — 22 niv.: Demande de secours adressée au ministre de l'Intérieur en faveur de la veuve de Magnin (f° 19 v°). — Lettre au ministre de la Police pour démentir une accusation de trahison à l'Angleterre portée contre un employé des bureaux de l'Administration centrale et nier l'importance d'uue rixe survenue entre Samson-Lorchère et Chapelle (f° 20). — 23 niv.: Nouveaux renseignements sur Martial Moirant, dit Charles le Maître, dit Mathurin, dit Maloubiès, dit Teissière, et particulièrement sur sa retraite chez la veuve Chauchat. Il est en route pour Laval, sous bonne escorte (f° 22 v°). — 26 niv.: Vives instances près du ministre de la Guerre pour obtenir les fonds nécessaires à payer le chauffage et l'éclairage des troupes. On allait défoncer les caisses du payeur général quand un républicain généreux a prêté 4000 fcs à l'Administration. Mais ces ressources sont épuisées et le fournisseur est dans la plus grande détresse (f° 23). — 29 niv.: Lettre au ministre de la Police pour défendre la gendarmerie de la Sarthe des calomnies dont elle est l'objet (f° 24). — 2 pluviôse: Avis au même de l'arrestation de Glattier et des chouans qui formaient son escorte, François Couët, dit Faucas, Pierre Gilbert, dit Bon sujet, Jean Dubat, dit la Musique (f° 25 v°). — Lettre au ministre de la Guerre lui faisant savoir que tous les services de subsistances, transports, étapes, sont, somme celui des bois et lumières, suspendus par la démission générale de tous les entrepreneurs et sous-traitants (f° 26). — 4 pluv.: Renseignements au ministre de la Police sur les présidents, accusateurs publics et greffiers des tribunaux

criminels de la Sarthe qu'il faut ou non conserver en application de la loi du 21 nivôse: le président Ysembart mérite la confiance du gouvernement, l'accusateur Juteau et le greffier Laudereau sont de mauvais républicains (f° 28). — 12 pluv.: Nouvelles plaintes au ministre de l'Intérieur sur le mauvais fonctionnement du service des postes (f° 30 v°). — Compte-rendu au ministre de la Police des fouilles opérées dans le département. L'habileté des chouans et des prêtres réfractaires est telle qu'un petit nombre seulement ont pu être pris, mais l'effet produit sur la population par ces mesures est excellent (f° 31). — 18 pluv.: Lettre sur la culpabilité des chouans arrêtés lors des dernières poursuites (f° 33 v°). — Lettre au ministre de la Police pour lui transmettre la proposition faite par un certain nombre de chouans au gouvernement de passer dans son parti et même de servir dans les armées de la République si on leur fait grâce de la vie (f° 34 v°). — 19 pluv.: Au même sur l'évasion de seize prisonniers de Rochefort, parmi lesquelles deux prêtres et deux émigrés de la Sarthe (f° 36 v°). — 22 pluv.: Compte-rendu au ministre de l'Intérieur de la réunion dans laquelle on a lu au peuple la proclamation du Directoire l'invitant à souscrire à l'emprunt pour la descente en Angleterre. Il y aurait lieu d'espérer le meilleur résultat de cette lecture et d'un discours prononcé par le Commissaire du Directoire si le département de la Sarthe: « sans commerce, sans industrie, « n'était pas épuisé par la guerre qu'il a soutenue, et par « la rentrée énorme de ses contributions » (f° 37). — 24 pluv.: Renseignements sur Glattier (f° 38). — 25 pluv.: Renseignements sur Jean-François Ballin (f° 38 v°). — Compte-rendu au ministre de la Police de l'arrestation de Dagoreau, faux monnayeur (f° 39). — 27 pluv.: Au même sur plusieurs lettres saisies chez des particuliers et pleines de noms supposés (f° 40). — Instances nouvelles pour obtenir la radiation de Meslin père de la liste des émigrés (f° 41). — 29 pluv.: Renseignements sur Jacques Hermelin (f° 42). — 1 ventôse: Questions au ministre de l'Intérieur relativement à la réunion prochaine des assemblées primaires (f° 43). — 5 vent.: Envoi au ministre de la Guerre d'une lettre de Tilly d'Escarboville qui fait des offres de reddition (f° 44). — 6 vent.: Rapport au ministre de la Police sur l'esprit et le fonctionnement du Cercle constitutionnel du Mans (f° 44 v°). — 8 vent.: Lettre au ministre de la Police contenant le récit de la mort de Tessière ou Martial Moirant, tué par les gens postés sur la route d'Alençon pour le délivrer tandis qu'on le conduisait au lieu où il devait être exécuté (f° 46). — 14 vent.: Au même pour lui transmettre une lettre de la femme de Moirant (f° 48) — 24 vent.: Au même pour l'aviser de la fermeture du Cercle constitutionnel du Mans (f° 50). — 27 vent.: Au même pour lui signaler les manœuvres faites pour obtenir du gouvernement la liberté des chefs de chouans (f° 51) — 29 vent.: Protestations contre les bruits qui ont couru de la mise en liberté de Glattier (f° 52). — 3 germinal: Compte-rendu au ministre de l'Intérieur de la célébration de la fête du 30 ventôse (f° 55 v°). — 12 germ.: Lettre au ministre de la Police sur les motifs qui ont empêché de continuer les recherches et arrestations des agents du royalisme: les prisons sont pleines au Mans, et les prisonniers de Paris attendent encore qu'on statue sur leur sort (f° 57 v°). — 13 germ.: Rapport au ministre de l'Intérieur et de la Police sur le résultat des assemblées primaires: la plupart des électeurs désignés sont républicains (f° 58 v°). — 15 germ.: Renseignements au ministre de la Police sur le Cercle constitutionnel de Château-du-Loir (f° 60). — Adresse au Directoire exécutif pour protester contre les calomnies répandues sur l'Administration du département de la Sarthe (f° 61 v°). — Avis au ministre de la Police de l'arrestation de deux prêtres rebelles Lamarre et Rousseau (f° 63 v°). — 16 ger.: Avis au même de l'évasion du nommé Laroque et de la femme Daruet (f° 65). — Lettre au Directoire exécutif dans laquelle le Commissaire du gouvernement lui accuse réception de l'arrêt qui le révoque de ses fonctions et s'incline devant cette disgrâce tout en protestant qu'il ne l'a pas méritée (f° 65 v°). — 3 floréal: Renseignements sur Lamarre et Rousseau (f° 70). — 18 flor.: Avis de l'évasion de six détenus de la maison d'arrêt de l'Evêché, au Mans. Ce sont: Boulai, Poirier, Bodereau, Vitrier, Landeau, ex-chefs de chouans, et Rousseau, ex-prêtre réfractaire (f° 72 v°). — Lettre au ministre des Finances sur l'état de la rentrée et du versement des contributions dans la Sarthe (f° 73 v°). — 19 flor.: Lettre au ministre de la Justice sur une nouvelle instruction ouverte à Tours sur l'assassinat de Magnin (f° 74 v°). — 22 flor.: Envoi au ministre de la Police du tableau des crimes commis en haine de la Révolution dans un grand nombre de cantons (f° 75 v°). — 4 prairial: Lettre au ministre de la Police sur l'assassinat de cinq républicains dans la nuit du 1 au 2 courant (f° 78). — 5 prair.: Demande d'autorisation au ministre de la Police de délivrer un passeport à Lacoste, ex-chef de chouans, pour qu'il passe en Angleterre. Ce serait le moyen de délivrer la Sarthe de ce dangereux personnage (f° 79). — 12 prair.: Lettre au même l'informant de nouveaux assassinats et vols commis par les chouans (f° 81). — Dénonciation d'un article séditieux de l'*Abeille*

(f° 84). — 16 prair.: Lettre au ministre de la Guerre pour lui demander d'assurer la subsistance des militaires malades (f° 84 v°). — 18 prair.: Compte rendu au ministre de la Police des arrestations ordonnées par lui; Savarre, Pageot, Desgraviers et Longlai sont sous les verroux, Lambert et Chapelle se sont enfuis (f° 85 v°). — Nouvelle dénonciation contre le journal l'*Abeille* pour un autre article répréhensible (f° 86). — Avis de l'arrestation de Chevallier, dit Matelot, ex-chef de chouans (f° 86 v°). — 20 prair.: Avis de l'arrestation de Chapelle et rapport sur les poursuites contre les chouans (f° 88). — 26 prair.: Adresse aux députés de la Sarthe pour les prier d'obtenir du gouvernement qu'il prenne les mesures nécessaires à préserver les départements de l'Ouest d'une nouvelle guerre civile (f° 90). — Lettre au ministre de la Police sur les bons résultats des poursuites contre les chouans (f° 91 v°). — 4 messidor: Au même pour rendre compte de l'état meilleur du département (f° 95). — 6 mess: Au même sur quelques nouveaux attentats royalistes notamment dans le canton du Mans (f° 97 v°). — 10 mess.: Demande de la suppression du journal anarchiste l'*Abeille* (f° 99 v°). — 12 mess.: Rapport au ministre de la Guerre sur les derniers attentats commis par les chouans, leurs mouvements et les opérations méditées contre eux (f° 100). — Avis au ministre de la Police qu'une nouvelle battue, longuement préparée, va avoir lieu contre les chouans (f° 102 v°). — 16 mess.: Avis de la mise en liberté de Desgraviers et de Dague de la Hellerie (f° 104 v°). — 18 mess.: Rapport sur plusieurs vols commis dans la nuit du 11 au 12 courant (f° 105 v°). — 20 mess.: Rapport sur plusieurs faits de brigandage au Mans (f° 106). — Lettre au ministre de la Police l'informant que l'*Abeille* supprimée par son ordre s'apprête à reparaître sous un autre titre (f° 107 v°) — 9 thermidor: Lettre au ministre de la Police sur l'insuffisance des troupes de la Sarthe (f° 114 v°).

L. 168. (Registre.) — 93 feuillets, papier.

13 messidor an III — 14 ventôse, an IV. — Registre de correspondance du Procureur général syndic du département. — 21 frimaire — 12 floréal an VI. — Correspondance du Commissaire du Directoire exécutif avec les commissaires des cantons et autres. — 13 messidor an III: Lettre du Procureur général syndic aux représentants du peuple près les armées des côtes de Cherbourg, de Brest et de l'Ouest sur l'installation encore inachevée de l'Administration centrale et l'apaisement de la guerre civile (f° 1). — 17 mess.: Plaintes aux Comités de Salut public et des Finances réunis à propos du refus opposé par le Payeur général de fournir les fonds nécessaires à secourir les pauvres. Une agitation est à craindre: 800 pauvres ont faim (f° 2 v°). — 3 thermidor: Aux mêmes sur la détresse des hospices de la ville du Mans (f° 4 v°). — 20 therm.: Lettre au citoyen Baudouin, agent maritime, sur l'état des prisonniers de guerre, marins anglais, qui sont au Mans (f° 8 v°). — 2 fructidor: Avis à l'agent maritime du départ des prisonniers anglais qui lui sont envoyés pour qu'ils ne grossissent pas le nombre des chouans (f° 10). — 29 vendémiaire an IV: Circulaire aux procureurs syndics sur les moyens de remédier à la pénurie des subsistances de l'armée (f° 13). — 28 frimaire: Compte-rendu au ministre des Finances des opérations faites par l'Administration de la Sarthe à la réception de la loi sur l'emprunt forcé (f° 14). — 25 nivôse: Rapport au ministre de la Police sur les agissements des prêtres réfractaires dans tout le département (f° 14 v°). — 11 pluviôse: Envoi au ministre de l'Intérieur des procès-verbaux des fêtes célébrées en mémoire de la mort du dernier roi des Français (f° 15 v°). — 17 pluv.: Circulaire aux commissaires du pouvoir exécutif sur la nécessité de faire le plus d'économie possible dans toutes les branches de l'administration publique et de surveiller tous les agents (f° 16). — 21 frimaire an VI: Lettre du Commissaire du Directoire exécutif au commissaire du canton de la Chartre pour lui demander des détails sur la tentative d'assassinat faite contre l'agent et l'adjoint municipal de la commune de l'Homme et sur le citoyen Laubepie (f° 19). — 28 frim.: Au commissaire de Vivoin pour qu'il veille à ce que les instituteurs enseignent les droits de l'homme et pour lui donner l'ordre d'employer tous les moyens pour découvrir et arrêter le prêtre Chapdelaine (f° 20). — 29 frim.: Nomination du citoyen Poté comme commissaire à Beaumont et du citoyen Rocher à la Bazoge (f° 22). — 1 nivôse: Ordre au commissaire de Sablé de faire arrêter la femme Bois-Simon et de faire conduire Launay à la prison du Mans (f° 24 v°). — 3 niv.: Lettre au commissaire du canton de Vibraye pour lui donner la marche à suivre dans l'instruction contre Guitton (f° 26). — 6 niv.: Approbation d'un arrêté de l'administration municipale de St Maixent qui a défendu l'exercice public du culte dans la nuit dite de Noël et prohibé les déguisements et mascarades (f° 29). — 7 niv.: Félicitations au commandant du détachement militaire stationné à Sablé pour l'arrestation du chef de chouans Launay, et au commandant de gendarmerie de Sablé pour l'arrestation de Charles Le Maître (f° 29 v°). — 20 niv.: Invitation au

commissaire du canton de Courgains à faire disparaître les signes extérieurs du culte dans son ressort (f° 37 v°). — 3 pluviôse: Lettre au commissaire de Sablé sur l'arrestation de Glattier et de trois de ses compagnons (f° 45 v°). — 4 pluv.: Demande de renseignements au commissaire de Bourg-la-Loi sur des abus de pouvoir qui auraient été commis par les citoyens Dijon, de Rouessé, Margot, de Granchamp et Cabaret, de Louvigny (f° 47 v°). — Lettre où le commissaire du canton de Précigné est engagé à profiter de l'arrestation de Glattier pour ranimer l'esprit public et relever le courage de ses administrés (f° 48 v°). — 6 pluv.: Envoi au commissaire près le tribunal criminel de la Mayenne de renseignements sur Martial Moirant (f° 49). — 9 pluv.: Ordre au commissaire de Beaumont d'arrêter Panard, de Montreuil, ex-chouan (f° 50 v°). — 11 pluv.: Instructions au commissaire près l'administration municipale du Mans pour qu'il évite de laisser donner aux fêtes du culte catholique l'importance que les lois constitutionnelles leur refusent (f° 50 v°). — 15 pluv.: Lettre au commissaire près le tribunal criminel de l'Orne relative à un jugement qui condamne à mort Teissière, adjudant général de Rochecotte (f° 53). — 19 pluv.: Renseignements au président du conseil militaire à Port-Brieuc sur Gougeon Lucé, et informations sur l'affaire de Le Maître qui vient d'être transféré au Mans (f° 55 v°). — 22 pluv.: Enquête près les commissaires de Sablé et de Précigné sur les trois chouans arrêtés en même temps que Glattier (f° 57 v°). — 23 pluv.: Lettre au commissaire de Sablé sur les projets de récompense à donner à la colonne mobile qui a arrêté Glattier et ses complices (f° 58 v°). — 24 pluv.: Invitation à la municipalité du Mans à faire interroger Chereau, Launay, deux allemands arrêtés à Rouillon, les frères Boutier, Fournigault, Bodereau et les trois chouans arrêtés avec Glattier (f° 59). — 25 pluv.: Reproches à l'administration municipale de Vallon qui a fait rendre aux chouans les armes qu'on leur avait enlevées (f° 60). — 27 pluv.: Demande de renseignements aux commissaires de Lavardin et de La Bazoge sur l'état de la forge d'Anthoigné, tombée entre les mains de la nation par suite de l'émigration de Froulay Tessé (f° 61 v°). — 28 pluv.: Dénonciation au receveur des Domaines nationaux du citoyen d'Haraucourt, frère d'émigré, qui tire bénéfice de ses biens de Brette quoiqu'ils soient sous séquestre (f° 62 v°). — 29 pluv.: Instructions à Viole, capitaine de la garde nationnale de René, pour arrêter le prêtre réfractaire Chapdelaine (f° 63 v°). — Lettre à Bordier, accusateur public près le tribunal criminel de la Sarthe, lui demandant de faire signer à Teissière, jadis condanné à mort par contumace avec Morian, pour avoir tenté d'assassiner le général Hoche, à Rennes, une déclaration constatant qu'il est bien un des Teissière de la Dordogne portés sur la liste qu'on lui a présentée. Cet acte permettrait de recommencer à Alençon la procédure contre le célèbre chouan (f° 64). — Demande de renseignements au commissaire de St-Jean-de-la-Mothe sur Blanchard, d'Yvré, et Guérin, d'Oizé, intimes des Boutier et de Fournigault (f° 64 v°). — 1 ventôse: Réclamation au commissaire de Sablé de vêtements et d'effets divers dont Glattier a besoin et qui ne se sont pas retrouvés dans les paquets adressés au Mans (f° 66). — 3 vent.: Lettre à la municipalité du Mans sur la nécessité de réparer la maison de justice et la prison de l'évêché (f° 67). — Lettre au citoyen Chambry, ingénieur en chef, sur le même sujet (f° 67 v°). — 4 vent.: Instructions au citoyen Bordier, accusateur public, sur le transfert de Teissière à Alençon (f° 68). — Lettre au Président du Conseil de guerre, à Port-Brieuc, lui annonçant que Teissière sera jugé par le tribunal criminel de l'Orne (f° 68 v°). — 7 vent.: Instructions au commissaire de La Chartre pour l'arrestation de La Haye, prêtre rebelle (f° 70). — Renseignements au commissaire près le département de la Seine Inférieure sur Le Féron, ex-noble, ex-chanoine régulier, prêtre marié, puis divorcé, royaliste effréné, dévoué aux chouans (f° 70 v°). — 17 vent.: Ordre au commissaire de La Flèche de rechercher Le Noir de la Bloutière, chef de chouans, un des plus féroces ennemis de la République, refugié dans ce canton (f° 72 v°). — 29 vent.: Lettre à l'administration municipale du Mans sur la conduite d'étrangers à mines suspectes qui ont maltraité des défenseurs de la patrie au spectacle et dans les cafés et auberges (f° 77). — 2 germinal: Circulaire aux commissaires près les ci-devant districts les engageant à surveiller la circulation de nombreuses pièces de 24 et de 48 ll. fort altérées (f° 77). — 3 germ.: Lettre au rédacteur de la *Chronique de la Sarthe* lui demandant de faire parvenir deux exemplaires de chaque numéro de son journal au ministre de la Police (f° 78 v°). — 12 germ.: Réclamation au commissaire du Mans d'un rapport sur l'évasion de La Roque, de la maison de justice, et d'une femme, de la maison des Ursulines (f° 81 v°). — Avis au Directeur des Domaines nationaux, au Mans, du mauvais état de la voûte du chœur de l'Eglise de la Couture : des réparations sont urgentes (f° 81 v°). — 7 floréal: Lettre au commissaire de Chantenay sur la poursuite de chouans parmi lesquels se trouve Gautier, dit Cœur d'acier (f° 91 v°). — Nombreuses lettres, passim, pour réclamer aux commissaires la liste des crimes commis dans leur ressort

en haine de la Révolution, ou pour leur en accuser réception.

L. 169. (Registre.) — 183 feuillets, papier.

12 floréal — 29 prairial an VI. — Registre de correspondance du Commissaire du Directoire exécutif avec les commissaires des cantons. — 12 floréal: Instructions au Commissaire près le département de la Mayenne pour qu'il s'informe d'un nommé Le Blond qui se dit commandant des chouans du Bas-Maine, et prenne des mesures contre lui (f° 1). — 13 flor.: Circulaire à vingt commissaires de cantons pour les rappeler à l'exécution de la loi du 7 vendémiaire qui prohibe les signes extérieurs du culte (f° 1 v°). — 17 flor.: Lettre au général Vimeux recommandant à son indulgence le citoyen Lamare, cavalier condanné à cinq ans de fer pour désertion (f° 4). — 18 flor.: Lettre à l'accusateur public près le Tribunal criminel du Mans pour l'engager à poursuivre les concierges et les chefs du poste de la maison de l'Evêché qui ont laissé s'échapper les prisonniers le 16 courant (f° 5). — 21 flor.: Circulaire aux préposés aux recettes pour les divers arrondissements sur la lenteur de la rentrée des contributions directes (f° 6 v°). — 21 flor.: Rapport à l'accusateur public sur une manifestatiou royaliste à Bourg-la-loi (f° 7 v°). — Lettre au commissaire de Bourg-la-loi sur le même sujet (f° 8). — 23 flor.: Instructions au commissaire de Sablé sur les mesures à prendre, de concert avec la municipalité de cette ville, contre le chouanisme (f° 10). — 26 flor.: Renseignements au commissaire près le tribunal correctionnel de Tours sur le chouan Boutier (f° 11 v°). — Lettre au commissaire du canton de Sablé sur l'indemnité à accorder aux hommes de la colonne mobile qui a arrêté Glattier et de Launay (f° 12 v°). — 27 flor.: Lettre au commissaire près la municipalité du Mans pour l'inviter à surveiller les prêtres réfractaires qui recommencent leurs menées secrètes (f° 13 v°). — 1 prairial: Circulaire aux commissaires des cinquante-six cantons accompagnant une lettre du ministre des Colonies sur les marins et ouvriers qui veulent se soustraire aux réquisitions pour le service des vaisseaux, ports et arsenaux (f° 17). — 3 prair.: Lettre aux commissaires des cantons de Loué, Epineu et Rouez sur les rassemblements des chouans au camp de la Vache noire (f° 18 v°). — Instructions au commissaire de la Bazoge pour l'arrestation du prêtre Bigot (f° 19). — Lettre au commissaire du canton de Brûlon sur les mesures à prendre en raison des assassinats commis dans ce canton (f° 19 v°). — 5 prair.: Lettres à divers commissaires sur le même sujet (f°s 20 et ss.). — Lettre au commisssaire près le département de Maine-et-Loire sur les assassinats commis aux environs de Sablé (f° 25). — 12 prair.: Lettre au citoyen Vallet, directeur du jury de l'arrondissement du Mans, pour l'inviter à suspendre les poursuites dirigées contre Launay, dit Fleur de lys, et d'autres chouans tout en les retenant prisonniers (f° 26 v°). — Lettre au commissaire de Sablé sur la mort du chouan Poujet et les mesures à prendre contre ses complices (f° 27). — Circulaire aux 56 commissaires des cantons sur les menées de l'Angleterre pour encourager le chouanisme et la guerre civile (f° 27 v°). — 13 prair.: Lettre au général Vimeux, à Tours, sur les progrès inquiétants de l'insurrection dans la Sarthe menacé d'une deuxième chouannerie (f° 29). — 14 prair.: Lettre au commissaire du département de la Mayenne pour lui recommander de sévir contre les chouans qui passent de la Sarthe dans son département (f° 31). — 15 prair.: Transmission à plusieurs commissaires de l'ordre d'arrêter les chouans dont les noms suivent: Charles Rouhault, dit Chapelle, cultivateur, Jacques Marin Corbin Beaussonnière, cultivateur; René Clément Jean Négrier, propriétaire; Martin Antoine Arnoult, marchand de vin; Louis Lambert, maître d'armes; Jean Coupevent Desgraviers, officier de santé; René Martin, maréchal; Gervais Savarre, propriétaire; Louis Dague de la Hellerie, propriétaire; Jean Baptiste Fèvre, Maisonneuve, dit Tête carrée; Auguste Berriat, adjoint à l'Etat-major du général Hédouville; Nicolas Longlais, sans profession; Mathurin Pajeot, laboureur (f° 32). — 17 prair.: Lettre au commissaire de Sablé sur l'arrestation de Chevallier, dit Matelot (f° 33). — 18 prair.: Lettre au commissaire près la municipalité du Mans pour lui recommander de veiller à l'exécution de l'arrêté qui veut que les artistes dramatiques chantent des airs républicains entre les deux pièces et avant l'ouverture de la scène (f° 33 v°). — Compte-rendu au commissaire près le tribunal criminel de la Sarthe de l'arrestation de quelques-uns des chouans nommés plus haut (f° 34). — 20 prair.: Remerciements et félicitations aux administrateurs du canton de Nogent-le Rotrou pour le concours qu'ils ont prêté à l'arrestation de Chapelle (f° 36 v°). — 21 prair.: Semblable lettre au général d'Halancourt (id.). — Communication au commissaire de Nogent-le-Rotrou d'une lettre adressée à Chapelle annonçant un complot formé dans ce canton pour le délivrer (f° 37 v°). — Communication à l'adjudant général d'Halancourt d'une circulaire adressée aux commissaires des cantons pour les inviter à une insurrection générale contre les brigands qui

pourraient refluer sur leur territoire respectif (f° 38 v°). — 23 prair.: Lettre au général Vimeux sur l'état plus satisfaisant du département (f° 39). — 23 prair. : Avis au commissaire près le canton de Conlie de la retraite probable du chouan Pivron de Chantenay chez la femme Thebaudin de Bordigné, à Neuvy, et de Brosse et de sa femme dans la même commune (f° 41). — 24 prair.: Réclamation de chaussures pour les troupes, adressée au général d'Halancourt (f° 42). — 26 prair.: Lettre au commissaire près le département de la Mayenne sur les mesures communes à prendre pour empêcher la guerre civile de renaître sur les frontières de la Sarthe et de la Mayenne (f° 45 v°). — 29 prair.: Ordre au commissaire de Ballon de perquisitionner au château de la Frelonnerie, à Souligné-sous-Ballon, soupçonné de renfermer des armes et d'être un repaire de chouans (f° 50 v°). — Invitation au général d'Halancourt à poursuivre les insurgés qui ont fait une tentative à Sargé et se sont refugiés, dit-on, dans les bois de la Perrine (f° 51). — Nombreuses instructions, *passim*, aux commissaires de divers cantons sur les mesures à prendre contre les chouans. — *Le registre est blanc depuis le f° 52.*

L. 170. (Liasse.) — 340 pièces.

An IV — An VIII. — Correspondance diverse entre le Commissaire central du pouvoir exécutif et les membres des tribunaux civil, criminel et correctionnel, l'Accusateur public et les détenus. — Tribunal correctionnel du Mans: 7 ventôse an V: Envoi des procès-verbaux relatifs à une manifestation de contre-révolutionnaires à Rouez. — 15 vendém. an VI: Procès-verbal de la séance du 1er jour complémentaire dernier de la séance de la municipalité de Ballon contenant le serment prêté par les ministres du culte de ce canton. — 17 brumaire an VII: Procès-verbal d'une perquisition faite chez les nommés Gagnot qui a prouvé l'existence «d'un complot «bien combiné de renverser le gouvernement actuel, et à «la tête duquel sont plusieurs hommes qui correspondent «entre eux sous des noms empruntés tel que Carotte, «Julie, Trompette, Menil, Dufrêne, Pauline etc.» — Tribunal correctionnel de St-Calais; 1 germinal an IV: Lettre de Froger, commissaire près ce tribunal à Jouannault, Commissaire central du pouvoir exécutif, au Mans, sur les menées des royalistes dans le district de St Calais et notamment à Bessé, et leurs ruses pour circonvenir le général Watrin. — 7 germ.: Rapport du même sur une agression commise à La Chartre, le 5 de ce mois, par soixante chouans. — 14 floréal: Rapport du même sur un engagement entre les chouans et les chasseurs de la Charente à Berfay. — 28 frimaire an VII: Rapport du même sur la mauvaise administration de la plupart des cantons de son district, l'esprit factieux qui y règne et les progrès du chouanisme. — Pluviôse: Plusieurs lettres du même sur les luttes des citoyens entre eux dans le district. — 27 prairial: Lettre du même demandant l'arrestation de Musset, par mesure de sureté. — 24 fructidor: Rapport du même sur une invasion de chouans dans les environs de St-Calais. — 20 frimaire an VIII: Lettre du même relatant la prise de Bessé par les chouans. — 2 pluviôse: Lettre du même qui déplore le passage de son fils à l'ennemi. — 12 pluv.: Lettre du même qui craint que la paix ne soit qu'apparente et redoute de nouveaux troubles. — 2 floréal: Rapport contastant de nouveau le succès des chouans et l'abattement des républicains. — Tribunal correctionnel de Mamers; 10 pluviôse an VII: Rapport du Directeur du jury d'accusation de Mamers sur les menées suspectes de vingt-sept hommes armés à Vivoin et que poursuit la colonne mobile. — 25 ventôse: Lettre sur les menaces d'insurrection dans le canton de Nogent et renseignements sur diverses personnes suspectes. — Thermidor: Plusieurs lettres relatives à l'assassinat de quatre républicains à Bonnétable et de trois autres à Tuffé. — 22 thermidor: Lettre sur les tentatives des chouans pour s'emparer de la prison de Mamers. — 12 fructidor: Lettre sur de nouvelles tentatives heureuses des chouans. — Tribunal correctionnel de La Flèche; 30 frimaire an VII: Lettre du commissaire près ce tribunal relative à l'assassinat de Lhéritier, secrétaire de l'administration municipale de Parcé. — 9 fructidor: Lettre relative au placard posé sur la halle de Sablé et contenant «une adresse «imprimée intitulée: Louis Joseph de Bourbon, prince de Condé, aux Français». — Tribunal de commerce: 6 fructidor: Lettre du commissaire du Directoire exécutif de la Sarthe au citoyen Dubois, haut juré de ce département à Mamers, pour lui faire connaître la composition de la Haute Cour nationale et la proclamation qui la fixe à Vendôme. — 30 frimaire: Lettre des membres du Tribunal de commerce du Mans au Commissaire central Magnin sur la jurisprudence des patentes. — Juges de paix: 13 floréal an IV: Lettre du Commissaire central au juge de paix de Savigné fixant ses appointements à «48000 ll. par an, assignats, équivalant à 800 myriagrammes de grain et ceux de son greffier à 6000 ll. — 20 flor: Lettre du même au juge de paix de St-Calais l'informant que le département a nommé des commissaires pour inventorier

le mobilier dans les greffes et conciergeries des tribunaux. — 17 messidor an VII : Lettre du Directeur du jury de l'arrondissement de Chartres relative à l'évasion de la prison de cette ville « de deux brigands couverts de crimes, « dont un chef de la trop fameuse bande d'Orgères », et contenant leur signalement. — 8 ventôse : Lettre de Girouard, concierge de la maison de justice du Mans, pour protester contre les doutes exprimés sur sa fidélité et assurer à l'administration qu'il est en garde contre la tentative méditée contre lui par les chouans. — Tribunaux civil et criminel : 8 thermidor an VI : Lettre du substitut du Commissaire près le Tribunal civil de la Sarthe au Commissaire de l'Administration centrale sur l'organisation des audiences de ce tribunal. — 28 brumaire an VII : Lettre où le substitut du Commissaire du même Tribunal informe l'administration que Glattier se pourvoit en cassation contre le jugement qui l'a condamné à la déportation. — Fructidor : Plusieurs lettres relatives à l'enlèvement du citoyen Trillon et aux indemnités versées à sa veuve et à ses enfants, et à des crimes commis sur divers points du département. — 9 brumaire an VIII : Lettre du Commissaire central de la Sarthe sur l'instance du citoyen Trillon qui actionne la commune du Mans afin d'obtenir une réparation pour la tentative faite contre lui par les chouans. — 7 ventôse : Lettre du subtitut du Commissaire près les Tribunaux civil et criminel demandant au Commissaire près l'Administration centrale de « presser la « construction d'un nouvel instrument du dernier supplice « des condamnés pour remplacer celui qui a été détruit « par les chouans. L'exécuteur des jugements criminels se « plaignait beaucoup du défaut de solidité de celui-ci. Et « plusieurs fois, dit-il, il en a éprouvé les inconvénients « avec un grand danger pour lui-même. Peut-être ne « serait-il pas mal à propos qu'il donnât ses idées au char- « pentier que l'administration chargera de ce travail.... » — Correspondance avec l'Accusateur public : 28 messidor an IV : Rapport sur les violences commises par les chouans dans la nuit du 16 au 17, dans la maison ci-devant presbytérale de l'ex-curé de Villaine-la-Gosnais. — 5 thermidor : Envoi du dossier concernant Montangé, ex-curé de St Mars-la-Brière, qui s'est plusieurs fois rétracté. — 3e jour complémentaire : Rapport sur le cas de Joseph Hervé, ex-curé de Montrelais, émigré ou prêtre déporté rentré sans autorisation en France. — 27 brumaire an V : Demande d'enquête sur les manifestations royalistes dans quatre communes du canton de la Fresnaye où l'on a abattu les arbres de la liberté. — 25 frimaire : Arrestation à Parennes du chouan Marin Robin, dit Monte-à-l'assaut. — 4 ventôse an VI : Rapport de l'Accusateur public sur l'interrogatoire de Tessière et de plusieurs autres chouans. — 30 nivôse an VII : Lettre sur le vol des registres de l'état civil commis à St-Calais. — Correspondance avec les Commissaires de police ; 4 vendémiaire an VIII : Circulaire adressée aux Commissaires de police pour les engager à saisir les dépôts d'une proclamation « du prétendu Louis XVIII commençant par ces mots : *Les armées des géné- « raux alliés*... et finissant par ceux-ci : *rétablissement « dans notre patrie de l'autorité légitime* ». — Nombreux procès-verbaux de perquisitions chez des particuliers suspects, tous sans intérêt. — Correspondance des détenus : 17 Mars 1798 : Glattier réclame pour la cinquième fois les vêtements qui lui ont été enlevés lors de son arrestation. — 14 thermidor an VI : Pétition d'un certain nombre de condamnés parmi lesquels sont Longlay, Dillemberg, Linguet, Maudoux, réclamant le droit de recevoir, comme par le passé, la visite de leurs parents et des gens à qui ils ont affaire. Ils protestent contre le faux rapport qui a prétendu qu'ils avaient abusé de cette permission. — 24 fructidor : Rousseau réclame les effets qui lui ont été enlevés par les citoyens Dussy et Bergue, et en donne la liste. — Dans toutes les autres lettres de ce dossier, signées de noms inconnus, les prisonniers demandent des adoucissements à leur sort, protestent contre les dénonciations qui les ont fait jeter en prison, ou se plaignent d'y être enfermés depuis longtemps sans savoir pour quel motif et réclament un interrogatoire. — De nombreuses lettres de cette liasse ne sont que pour accompagner des envois de pièces de procédure, des signalements ; d'autres sont des démissions ou des avis de nominations de magistrats et de fonctionnaires. Les dénonciations y sont fréquentes ; aucun de ces documents ne mérite une analyse particulière.

L. 171. (Liasse.) — 161 pièces.

An IV — An VIII. — Correspondance adressée au Commissaire central de la Sarthe par ses collègues des autres départements. (A-L). — Calvados ; 7 ventôse an VI : Lettre signalant la présence de Le Noir de la Bloutière, chef de chouans, à La Flèche. — 29 floréal ; Lettre accompagnant l'envoi d'un arrêté de l'Administration du Calvados prescrivant des mesures de surveillance à l'égard de Louis Nicolas Hippolyte Leneuf, chouan amnistié. — 20 prairial : Demande de renseignements sur les chouans Chambray et de la Pivardière. — 2 brumaire an VII : Envoi d'un mandat d'amener Gaudin, dit Charles

et Monte-au-ciel, qui loge quelquefois chez la citoyenne Jardin, au Mans. — 16 brum. : Lettre relative à La Chapelle, sous-chef de division dans l'armée royale soupçonné d'être emprisonné sous un faux nom au Mans. — 7 frimaire : Lettre déclarant que c'est bien La Chapelle qui a été incarcéré au Mans sous le nom de Dillemberg ou Gaudin et demandant sa translation à Caen. Il est coupable d'avoir participé à l'agression de la diligence de Caen à Paris. — 14 frim. : Renseignements nouveaux sur le même. — 11 ventôse : Lettre informant que Dillemberg s'appelle de son vrai nom Charles Caucher, et qu'on saura la vérité sur lui en saisissant un paquet de lettres déposé au Mans chez la citoyenne Pancheton. — 1 brumaire an VIII : Demande de renseignements sur la prise du Mans pour les répandre dans le public. La réponse contenant ces renseignements est jointe à la lettre. — 22 frimaire : Longue lettre sur l'état du département de la Sarthe et les dernières incursions des chouans. — Charente-Inférieure ; 19 floréal an VI : Avis de l'arrivée à Rochefort des prêtres insoumis Pichard et Leroi. — Côte d'Or ; an VII envoi par le commissaire près la commune de Dijon nommé Gabet, d'un prospectus annonçant un ouvrage administratif de sa composition et destiné à aider les divers commissaires dans leurs fonctions. — Côtes du Nord ; 6 messidor an VII : Tableau de la situation politique de ce département pendant l'an VII. — Eure ; 16 thermidor an IV : Envoi d'une lettre interceptée à la poste dont le vrai signataire est un adjudant-général de l'armée de Charette, nommé Bramont. La lettre, qui est au dossier, est signée Emmanuel. — Eure-et-Loir ; prairial an IV : Plusieurs lettres relatives aux prêtres réfractaires d'Herbelin et Bigot activement recherchés. — 17 frimaire an VII : Remerciements au Commissaire près l'Administration centrale de la Sarthe qui a prévenu celui d'Eure-et-Loir que les chouans avaient formé le projet d'arrêter la diligence de Nantes à Paris près de Nogent-le-Rotrou. — 5 floréal : Lettre informant que Rouault Chapelle, résidant en surveillance dans le canton de Gommerville n'a pas encore été arrêté, malgré l'ordre qu'en a reçu le juge de paix du bureau central. — Ventôse et germinal : Lettres relatives à l'arrestation du chouan Louis François Vasconcelles. — 2 messidor : Instruction sur la surveillance de Rouault Chapelle, laissé libre sur sa demande. — 25 thermidor : Avis de la disparition du même. — Ille-et-Vilaine ; 17 brumaire an VII : Enquête sur la mort de la marquise de Châteauneuf au château du Lude. — Indre-et-Loire ; 15 ventôse an V : Renseignements sur le séquestre des biens de la famille de Richelieu et les mesures prises pour empêcher la dilapidation de ces biens au préjudice de la République par les citoyennes Richelieu. — 9 vendém. an VI : Envoi de l'avis annonçant l'ouverture du concours pour les places d'élève à l'Ecole polytechnique qui aura lieu le 1er brumaire. — 17 pluviôse : Renseignements sur les agissements de Ferron « exchanoine régulier, réacteur forcené. — 9 ventôse an VII : Avis des mesures prises pour l'arrestation de Plessis, dit Potiron, caché dans la Sarthe. — 19 vendémiaire an VIII : Demande par l'Administration d'Indre-et-Loire à celle de la Sarthe de l'aider à surveiller les ennemis de la République, la situation politique s'aggravant chaque jour. — 19 frimaire : Lettre sur l'armistice qu'il faut craindre de voir cesser malgré l'adhésion qu'y a faite le chef de chouans Frotté en Normandie. Le chef Georges, en Bretagne, a protégé à Billier, à l'embouchure de la Vilaine, le débarquement de quelques émigrés et d'armes venant d'Angleterre. Dans cette affaire les chouans ont eu 150 tués et 600 blessés. « On parle d'un second débarquement tenté par les « Anglais à Quiberon et qui pareillement échoue... » — 29 vendémiaire : Détails sur les cachettes ménagées par deux anciennes religieuses, près St-Julien, pour recéler des prêtres insermentés et notamment Guitté, prêtre déporté et rentré. — 21 frimaire : Renseignements sur la situation des départements de l'Ouest. — Loir-et-Cher ; 24 frimaire an VII : Entente entre ce département et celui de la Sarthe pour les battues à faire contre les chouans dans les cantons limitrophes. — Nivôse : Echange de correspondance sur des attentats commis par les chouans dans les deux départements. — 20 fructidor : Récit d'un attentat commis à Clermont, près la Flèche, par une bande de chouans ayant à la leur tête La Motte Hervé Potiron. — 21 fructidor : Lettre avisant l'Administration de la Sarthe que les chouans de ce département pénètrent dans le canton de Villedieu (Loir-et-Cher). — 25 fruct. : Récit des exploits des chouans à Villedieu. — 9 vendémiaire an VIII : Renseignements sur Branche d'or, marquis de la Geslinière. — Loire-Inférieure ; 12 pluviôse an VII : Récit d'un tremblement de terre ressenti dans ce département, dans la nuit du 5 au 6 pluv. — 27 prairial : Lettre sur la situation politique du département de la Loire-Inférieure, très agité par les contre-révolutionnaires. — 6e jour complém. : Autre lettre de même nature. — Loiret ; Nivôse an VII : Lettres relatives aux bandes organisées pour arrêter les voitures publiques. — *Passim*, nombreuses lettres demandant ou donnant des renseignements sur des particuliers, et bulletins de signalement.

L. 172. (Liasse.)— 240 pièces, papier.

An IV — an VIII. — Correspondance adressée au commissaire central de la Sarthe par ses collègues des autres départements (M — Y). Maine-et-Loire ; 17 fructidor an IV : Envoi d'une circulaire du ministre de la Police générale concernant la surveillance à exercer à l'égard des ci-devant chefs de chouans. — 10 brumaire an VI : Lettre sur un rassemblement de deux mille révoltés, au sud de la Sarthe, sous la conduite de Laubrière et de Potiron. — 7 prairial : Demande de renseignements sur l'assassinat de sept ou huit patriotes à Sablé. — 28 nivôse an VII : Long compte-rendu des mesures prises pour arrêter les chouans qui passent de Maine-et-Loire dans la Sarthe. — 20 pluv. : Lettre annonçant que De Launay, Chapelle, Lagélinière et Sotoneau se sont enfuis de la Rossignolerie, à Angers. — 12 prairial : Envoi de *l'Apothéose de Hoche*, morceau de musique de Chérubini dont on compte tirer grand parti pour les fêtes funèbres. — 8 messidor : Rapport sur la situation du département de Maine-et-Loire qui est de plus en plus alarmante. — 27 fructidor : Lettres sur les ravages des récoltes par les chouans dans le canton de Sablé. — 2 brumaire an VIII : Avis que les chouans attaqueront le 5 Château-Gontier ou Laval. — 20 brum. : Copie d'une lettre de Fouché chargeant Lagarencière « de surveiller dans les départe- « ments de l'Ouest les causes et les auteurs des troubles « qui les agitent. » — 21 frimaire : Lettre sur les nouvelles menées des chouans qui prouvent que la paix est loin de se conclure. — Mayenne ; 8 ventôse an V : Avis de l'arrestation et de l'emprisonnement à Laval d'un chef de chouans nommé Bourgoin. — 26 messidor : Lettre sur l'attaque de deux messagers, Jean Lefort et Jacques Coudray par une bande de trente ou quarante chouans « fort bien vêtus, « armés de fusils doubles et qui avaient la figure noircie.» — 20 vendémiaire an VI : Copie d'une lettre du Commissaire du Directoire de la Mayenne au ministre de la Police, donnant des renseignements sur les moyens d'arrêter les vagabonds qui infestent les départements de l'Ouest. — 19 brumaire : Lettre racontant les opérations des chouans dans la région de La Flèche. — 24 nivôse : Avis au commissaire près le tribunal criminel de la Mayenne par celui de la Sarthe du transfert de Teissière du Mans à Laval, sur l'ordre du ministre de la Police. — 6 pluviôse : Lettres des mêmes concernant encore Teissière et le chouan Tranche-montagne, son complice. — 29 prairial : Lettre sur la situation du département de la Mayenne. — 25 fructidor : Transmission au département de la Sarthe de l'arrêté pris par l'Administration de la Mayenne contre d'Herbelin, ex-noble, prêtre réfractaire. — 1er complémentaire : Demande de renseignements sur Jean Malines dit Francœur, capitaine de chouans de la commune de Louvigné (Mayenne). — 11 vendémiaire an VII : Renseignements sur Jean Triel, originaire de Larchamp, (Mayenne), accusé de complicité dans un crime commis dans cette commune. — 14 brumaire : Renseignements pour aider à la recherche de chouans inconnus, qui sont passés de la Mayenne dans la Sarthe, et dont l'un se dit le successeur de Moirant. — 4 nivôse : Transmission de notes venues du ministère de la Police signalant plusieurs personnes suspectes de chouanisme, et particulièrement Guifontaine et Lamotte, dit Denis, qui passent pour les successeurs de Rochecotte. — 14 pluviôse : Lettre d'envoi d'une proclamation imprimée adressée par l'Administration de la Mayenne à ses concitoyens sur les crimes récemment commis par les chouans. — 5 ventôse : Renseignements sur le chouan Renaud, dit l'Invincible. — 28 vent. : Lettre sur le même Renaud et ses complices. — 28 germinal : Lettre sur l'arrestation des chouans Donnet, Geolier et Piau. — 9 prairial : Envoi au commissaire de la Sarthe d'une note secrète remise à celui de la Mayenne par un ami sûr et ainsi libellée : « Le brigand Pavailleviki, prenant la qualité « d'Adjudant général du Bas-Maine, a sous presse chez un « imprimeur du Mans plusieurs milliers de proclamations « tendant à insurger les citoyens du pays et à opérer la « désertion de la troupe et leur isolement dans les armées « royales qu'il commande ». — 7 thermidor : Avis au commissaire central de la Sarthe des projets des chouans pour faire évader Chevreuil, dit Cœur-de-Lion, de la maison d'arrêt du Mans. — Orne ; 27 ventôse an IV : Avis de la saisie faite à Alençon de deux barriques de poudre à canon et de dix-huit cents pierres à fusil expédiées de Paris aux rebelles. — 20 floréal : Saisie d'une lettre signée Lacoste, mais réellement écrite par le prêtre Ducastel.— 17 brumaire an VI : Plainte de Castaing, maître particulier de la forêt de Perseigne, qui a été victime d'une tentative d'assassinat sur la route d'Alençon à Mamers, étant dans l'exercice de ses fonctions. — 23 pluviôse : Lettre à laquelle est jointe la copie du jugement qui condamne Teissière et Morian à la peine de mort. — 25 thermidor an VII : Lettre sur l'arrestation de la malle allant de Nantes à Paris, sur la route de La Ferté à Nogent-le-Rotrou le 20 courant. — Plusieurs lettres relatives à l'interrogatoire d'un nommé Recarde, soupçonné d'être incendiaire. — Seine ; 9 thermidor an VII : Lettre de Fournier, adminis-

trateur du département de la Seine, recommandant son frère, agent municipal de Gréez, à un poste de commissaire dans la Sarthe. — 4 frimaire an VIII : Demande de renseignements sur Emilie Rouillé, veuve de Charles de Montesson. — 4 pluviôse : Id. sur Charles Louis de La Châtre. — Seine-et-Oise ; 17 floréal an IV : Lettres relatives à des expéditions de poudre faites de Versailles à destination de la Sarthe. — Seine-Inférieure; frimaire an VIII : Echange de lettres au sujet de secours réclamés par le département de la Sarthe. — Vendée ; 11 frimaire an VIII : Lettre sur la pacification prochaine de la Vendée. — 21 brumaire : Lettre annonçant une victoire remportée sur les chouans dans les Deux-Sèvres. Cette liasse, comme la précédente, comprend beaucoup de lettres de renseignements sur des particuliers, des signalements, des envois de pièces d'instruction, et des correspondances entre les divers départements et celui de la Sarthe sur leur situation politique respective.

L. 173. (Liasse.) — 355 pièces, papier.

An VI. — Minutes de la correspondance du Commissaire central de la Sarthe. — Messidor. — 1er : Lettre au général Vimeux sur un rassemblement de brigands dans le canton de Brûlon. — 5 : Lettre de félicitations au chef de la 30e demi-brigade pour le souci qu'il a du bien-être de ses soldats et la sympathie qu'il leur inspire tout en exigeant qu'ils accomplissent leur devoir rigoureusement. — Lettre à l'administration municipale de Mamers pour la féliciter de l'arrestation du prêtre insoumis René Loistron et lui donner les instructions à ce sujet. — 9 : Lettre au général d'Halancourt pour le prier de prendre des mesures afin de faire cesser la lutte qui existe entre ses soldats et ceux de la garde nationale depuis ses démêlés avec la municipalité du Mans. — 11 : Lettre au général Vimeux sur une battue projetée contre les chouans. — Lettre sur le même sujet aux Commissaires centraux de la Mayenne et de Maine-et-Loire. — 12 : Signalement au commissaire de police du Mans de citoyens suspects. — 13 : Lettres au commissaire des guerres et au général Vimeux sur la difficulté qu'ont les troupes à trouver leur subsistance. — Lettre au Commissaire central de la Mayenne relative aux mesures à prendre en commun pour déjouer les projets des ennemis de la République. — 15 : Circulaire aux commissaires des cantons pour leur réclamer des comptes-rendus de la situation de leur ressort, chaque décade. — Lettre au général d'Halancourt sur le mouvement général contre les chouans concerté pour le 18 courant. — 17 : Circulaire aux commissaires des cantons pour les engager à profiter des victoires remportées sur les chouans en renouvelant la battue générale qui a eu tant de succès. — 19 : Lettre au général Vimeux pour lui demander de remplacer la 30e demi-brigade qui ne rend plus de services, « travaillée qu'elle est par les anarchistes. — 22 : Lettre au commandant de la gendarmerie pour qu'il s'efforce de faire retourner à leur corps les nombreux soldats de la 22e division « qui « ont quitté leur drapeau et sont restés dans leurs familles. » — 27 : Lettre au Directeur de l'enregistrement sur l'acquisition du presbytère de St-Benoist par un nommé Thibault. — 28 : Lettre au citoyen Faure, commandant provisoirement le département de la Sarthe pour l'informer que le canton de la Suze est devenu le repaire des brigands. — Circulaire à plusieurs commissaires de cantons pour les presser de dresser le tableau de leur administration réclamé le 29 prairial. — Thermidor : 1er : Lettre sur l'importance de l'arrestation du prêtre Linguet. — 3 : Lettre au commissaire de Savigné exprimant les regrets de l'Administration relatifs à la non célébration de la fête du 14 juillet dans ce canton. — 6 : Reproches à l'administration municipale du Mans qui ne fait aucuns préparatifs pour la célébration des fêtes de la liberté des 9 et 10 thermidor. — 8 : Renseignements fournis au commandant du département de la Sarthe sur les troubles causés à Fay par quatre chouans. — 9 : Instructions au commissaire de St Calais pour la répression des désordres de son canton. — 11 : Circulaire aux commissaires et présidents des administrations municipales contenant les formalités à remplir pour profiter de la franchise de port accordée à la correspondance entre les diverses autorités de chaque département. — Lettre au commissaire de St Calais relative au refus de service opposé par la garde nationale de ce canton le 14 juillet. — Circulaire aux commissaires des cantons pour les engager à redoubler de vigueur afin de prévenir les projets des chouans qui se proposent de recommencer le cours de leurs brigandages. — Lettre au commandant Ferrey sur l'attentat commis par quatre brigands au domicile du président de l'administration de Chantenay. — 12 : Lettre au général Vimeux pour l'informer que le désarmement général des cantons suspects est ordonné, en raison du peu de troupes cantonnées dans la Sarthe. — 13. — Lettre au commissaire du canton du Mans pour lui demander de faire interdire l'entrée des prisons de cette ville à plus d'une personne à la fois, munie de permis pour la visiter. — Requête au capitaine Philippe de faire, chaque jour, la visite des prisons et maisons de détention du Mans. — Lettre au commandant Ferrey, pour le prier

de démentir devant les soldats le bruit qui court de la disette prochaine de subsistances militaires. -- Nouvelle lettre sur les conditions de l'admission des visiteurs dans les prisons. — 15 : Lettre au commissaire du canton du Mans pour lui recommander de ne jamais employer le mot « requérir » en s'adressant à un supérieur, comme il l'a fait en écrivant au chef de demi-brigade Ferrey, ce qui lui a valu une réponse un peu leste de la part de ce militaire. — 18 : Instructions aux commissaires des cantons sur les mesures à prendre contre les chouans, — 22 : Reproches au commissaire de La Fresnaye qui n'a pas dénoncé plusieurs citoyens de ce canton, comme perturbateurs de l'ordre et recéleurs de prêtres insoumis. — 23 : Instructions à la commission d'instruction pour les fêtes républicaines. — 25 : Vifs reproches au commissaire de la Flèche *intra muros*, pour la « nonchalance, l'indiffé« rence et l'apathie » qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions. — Renseignements au général Vimeux sur le chouan Treton, arrêté à Sablé. — 27 : Lettre au commissaire du canton du Mans sur le mauvais état de la prison des Ursulines. — 28 : Demande au chef de brigade Ferrey d'établir un cantonnement à Courgains, très agité par les chouans. — 29 : Lettre au substitut près le tribunal criminel de la Sarthe sur l'arrestation du prêtre réfractaire Gasselin. — Fructidor. — 2 : Lettre au commissaire du canton du Mans sur la nécessité de diminuer le nombre des jours de congé dans les établissements d'éducation. — Plaintes au commandant Ferrey contre la conduite de certains détachements qui sont sous ses ordres. — Instructions au commissaire de St-Jean-de-La-Motte sur la façon dont il faut payer les services d'une femme qui joue le rôle d'espion. — 3 : Lettre au citoyen Thomas pour lui demander ce qu'il pense du projet de démolir la cathédrale St Julien et de bâtir à sa place une prison et des tribunaux, et quel parti on peut tirer de la Visitation accordée par un décret au département pour le même objet. — Lettre au commandant Ferrey pour l'informer de divers attentats commis dans le département. — 5 : Lettre au général Vimeux pour l'informer que l'Administration centrale va délibérer pour lui indiquer quelle place ou commune de la Sarthe il devra mettre en état de siège, conformément à l'arrêté du Directoire du 27 thermidor. — Lettre aux citoyens Mautin, Claircigny, Chambry, Renouard et Chesneau pour les inviter à venir donner leur avis sur le projet du temple décadaire. L'Administration balance sur le choix de la nef de la Cathédrale ou de l'Eglise de la Couture. — 11 : Lettre au commissaire central de Loir-et-Cher pour lui demander de rechercher et de surveiller un prêtre, ci-devant chanoine de la cathédrale du Mans, qui doit se cacher à Blois ou à Vendôme, et, de là, parle et agit au nom de l'évêque réfractaire, pour ranimer l'espérance des prêtres rebelles, — 15 : Lettre au commissaire de police Bergue pour lui recommander de surveiller les auberges de la ci-devant rue St Jean, et particulièrement la chasse Royale, qui sont signalées comme des repaires de brigands. — 17 : Lettre au général Vimeux relative à une proclamation affichée dans toutes les communes pour mettre les citoyens en garde contre les manœuvres des chouans. — 20 : Consultation à l'agent municipal de Connerré pour répondre aux questions qu'il a posées sur les mesures prises pour faire concorder les jours de repos avec les fêtes du calendrier républicain. — 26 : Lettre au commissaire près la municipalité du Mans pour l'inviter à requérir de son administration que les mariages soient célébrés à la cathédrale en attendant que la Couture soit tout à fait transformée en temple décadaire.— 28 : Lettre au commissaire près le tribunal correctionnel de Mamers relative au prêtre réfractaire Guilloreau, récemment arrêté.— 1er complémentaire : Circulaire ordonnant aux commissaires des cantons de faire des visites domiciliaires pour rechercher les prêtres rebelles qui se cachent chez des particuliers. — 2 comp. : Plaintes au général de brigade Simon contre les troupes qui, dans plusieurs cantonnements, se livrent au pillage le plus effréné. — Adresse aux prêtres détenus à la Visitation leur promettant tous les adoucissements possibles à leur sort s'ils se conduisent bien, et toutes les rigueurs s'ils laissent échapper quelqu'un d'entre eux sans le dénoncer. Trop se sont déjà enfuis. En marge. « En voilà 2 ! nous n'en pouvons plus. » Cette liasse contient un grand nombre de lettres administratives sans intérêt, et dont une bonne partie se trouvent recopiées dans les registres précédemment analysés.

L. 174. (Liasse.) — 287 pièces, papier.

An VI. — Minutes de la correspondance du Commissaire central de la Sarthe. — Pluviôse. — 21 : Demande de renseignements sur le prêtre Leroi, détenu à la prison de l'évêché. — 22 : Id. sur trois chouans arrêtés en même temps que Glattier. — 23 : Lettre au commissaire de Sablé pour lui conseiller de conserver les effets saisis à Glattier qui pourront être vendus au bénéfice de la colonne mobile qui l'a arrêté. — 24 : Ordre au commissaire près l'administration municipale du Mans de faire interroger Chereau, Launai, deux allemands arrêtés à Rouillon, les frères Boutier, Fournigault, Bodereau et trois individus arrêtés avec

Glattier. — 26 : Lettre au même relative à l'état de malpropreté de la ville où « l'on ne peut plus sortir qu'on ne « soit infecté des odeurs les plus fétides. » — 27 : Lettre au commissaire de la Bazoge lui demandant de faire connaître au gouvernement la situation exacte de la forge d'Anthoigné, pour qu'il sache s'il doit la vendre ou l'affermer, cet établissement étant à sa disposition depuis l'émigration de Froullay de Tessé. — 29 : Ordre d'arrêter Chapdelaine donné au capitaine de la garde nationale de René. — Ventôse. — 3 : Lettres à la municipalité du Mans et à Chambry, ingénieur, sur les réparations qu'il est nécessaire d'exécuter à la maison de justice de cette ville. — 4 : Lettre à Bordier, accusateur public, sur le transfèrement de Teissière, du Mans à Alençon. — 7 : Lettres relatives à Le Féron, ex-noble, ex-chanoine, chouan dangereux. — 17 : Instructions au commissaire de La Flèche pour qu'il fasse rechercher Le Noir de la Bloutière, chef de chouans. — 29 : Dénonciation d'étrangers suspects au commissaire du Mans. — Germinal. — 3 : Lettre au rédacteur de la *Chronique de la Sarthe* le priant de faire parvenir deux exemplaires de chaque numéro de son journal au ministre de la Police. — 12 : Lettre au Directeur de la Régie et du Domaine national sur l'urgence des réparations à faire à la voûte du chœur de la ci-devant église de la Couture. — Diverses lettres relatives aux mesures à prendre en vue de la prochaine Assemblée électorale. — Floréal. — 18 : Demande à l'accusateur public de poursuites contre la concierge de la maison de l'évêché qui a laissé évader plusieurs prisonniers. — Lettre au commissaire de S[t] Calais l'autorisant à lever le mandat d'arrêt lancé contre le concitoyen Musset. — 21 : Circulaire aux préposés aux recettes les pressant de faire rentrer les Contributions directes qui se paient trop lentement. — 23 : Lettre au général Vimeux lui demandant de ne pas dégarnir le département de troupes malgré la tranquillité relative dont il jouit. — Prairial. — 3 : Lettre au général d'Halancourt lui demandant de faire faire de fréquentes patrouilles dans les cantons de Pontvallain et de S[t]-Jean-de-la-Motte travaillés par les ennemis de la République. — 9 : Lettre au Commissaire près le département de Maine-et-Loire, relative aux assassinats qui viennent d'être commis dans le canton de Sablé. — 12 : Circulaire aux commissaires des administrations municipales pour leur recommander de rechercher tous les gens venus de Malte en France à l'instigation de l'Angleterre, pour exciter à la rébellion contre le gouvernement et commettre toutes sortes de crimes. Le gouvernement anglais « a trouvé dans l'isle de Malthe de nouveaux agents, « qu'il a chargés de l'exécution de ces projets dirigés contre « la sûreté et l'existence des amis de la liberté. Déjà des « chevalliers français, romains, italiens, napolitains, gênois, « siciliens, ou des malthais non chevalliers mais attachés à « l'ordre, sont partis avec des passeports malthais et sous « de faux noms pour se disséminer sur le sol de la France. « Les uns doivent incendier nos magasins, nos flottes ; les « autres se réunir aux émigrés débarqués, y aiguiser les « poignards du fanatisme, y acheter des traitres et faire « égorger les fonctionnaires publiques et les patriotes les « plus dévoués au triomphe de la République. » — 13 : Lettre au général Vimeux sur les nouveaux assassinats commis dans la Sarthe. — 14 : Lettre au commissaire central de la Mayenne l'informant que beaucoup de chouans se jettent de la Sarthe dans son département. — 15 : Liste des gens à arrêter comme coupables de conspiration contre la sûreté intérieure de l'Etat : ce sont tous des chouans connus. — 21 : Lettre de félicitations au général d'Halancourt pour son énergie à prendre des mesures qui ont fait reculer les chouans. — Id. aux administrateurs municipaux de Nogent-le-Rotrou qui ont collaboré activement à l'arrestation de Chapelle. — Lettre au commissaire central de l'Orne pour l'instruire du plan machiné par des gens de Nogent-le-Rotrou pour enlever Chapelle, si on le conduit à Paris. — 22 : Lettre au général d'Halancourt pour lui faire connaître une circulaire adressée aux commissaires des cantons et les invitant « à une insurrection générale con- « tre les brigands qui pourraient refluer sur leur territoire « respectif. » — 26 : Lettre au commissaire central de la Mayenne sur les crimes que commettent les chouans aux frontières des deux départements de la Mayenne et de la Sarthe. — 28 : Circulaire aux commissaires des cantons, relative aux élections. — 29 : Lettre au général Vimeux relative à la discorde qui existe entre le général d'Halancourt et la municipalité du Mans. — Même observation pour cette liasse que pour la précédente.

L. 175. (Liasse.) — 236 pièces, papier.

An VII, 1[er] semestre. — Minutes de la correspondance du commissaire central de la Sarthe. — Vendémiaire. — 4 : Circulaire aux commissaires des cantons contenant des instructions relatives à la formation des tableaux de population. — 5 : Lettre au général Simon lui demandant des renseignements sur un prêtre réfractaire du canton de Lavardin qui aurait été arrêté et tué par la colonne pour avoir voulu s'enfuir. — 6 : Compte rendu des visites domiciliaires opérées dans le canton de Mamers. — 8 :

Lettre au général Simon relative à l'attaque d'une voiture publique sur la route de la Flèche.— 18 : Instructions au capitaine de gendarmerie Philippon pour l'arrestation de Chabert, chef de chouans qui s'est échappé de l'Ardèche, et s'est refugié dans les départements de l'Ouest où il se cache sous le nom de Lonnet. — 26 : Instructions au commandant de la gendarmerie sur les arrestations de particuliers. — Brumaire. — 6 : Circulaire aux commissaires des cantons leur prescrivant de fournir des « renseignements « réfléchis et précis sur le patriotisme, la probité, l'intelli- « gence et l'exactitude des receveurs de l'enregistrement et du domaine. » — Lettre au général Simon le priant de donner des ordres pour que les passeports soient examinés avec plus de soin à l'époque des foires. — 11 : Lettre aux commissaires de police du Mans sur l'application de la loi relative aux registres à tenir, dans les villes et dans la campagne, par les aubergistes, logeurs, etc. — 17 : Lettre au commissaire de la Flèche lui demandant de réunir des témoins suffisants pour donner lieu à des poursuites contre le chouan Chevallier, dit Matelot, détenu à la maison d'arrêt du Mans. — Lettre dans le même sens au commissaire de Sablé. — 21 : Proclamation aux habitants de la Sarthe pour les engager à imiter le citoyen Le Masson qui seul, par son énergie, a su triompher de plusieurs brigands qui voulaient pénétrer chez lui, à la ferme de la Lézardière. Récit détaillé de l'affaire. — 24 : Envoi au commissaire près le tribunal correctionnel du Mans de 192 lettres trouvées chez la femme Gagnot, et « qui renferment des renseignements dont « profitera l'Administration centrale pour diriger différentes mesures de sûreté. » — 25 : Renseignements fournis à l'Administration centrale de Maine-et-Loire sur La Gélinière, détenu à la Rossignolerie, à Angers. — 28 : Reproches au commissaire de Parigné qui, sans cesse, menace de sa démission pour qu'on ne lui accorde pas un cantonnement. — Frimaire. — 2 : Circulaire aux commissaires des cantons commentant une lettre du ministre de la Police générale relative aux moyens de rétablir la tranquillité publique. — Lettre au commandant de gendarmerie Philippon l'informant que trois mille lames de sabres viennent d'être expédiées dans le département des Deux-Sèvres, et lui recommandant de faire redoubler la surveillance de ses brigades. — 15 : Circulaire aux commissaires des cantons leur demandant de mettre tous leurs soins à faire connaître, dans leurs rapports, la situation exacte de leur ressort et l'état réel de l'esprit public. — 17 : Lettre à deux commissaires près les tribunaux leur recommandant de ne pas négliger la correspondance qu'ils doivent entretenir avec le pouvoir administratif. — 19 : Renseignements au commissaire de la Mayenne sur divers individus suspects. — Lettre au commissaire de Loir-et-Cher dans le même sens.

L. 176. (Liasse.) — 322 pièces, papier.

An VII, 1er semestre (*suite*). — Minutes de la Correspondance du commissaire central de la Sarthe. Nivôse. — 2 : Envoi au commissaire de la Mayenne de notes transmises par le ministre de la Police sur plusieurs chefs de chouans. — Renseignements au commissaire de La Flèche, *extra muros*, sur La Mothe de Mervey, dit Denis, émigré, successeur de Rochecotte. — 4 : Circulaire aux commissaires des cantons sur la réorganisation des colonnes mobiles. — 5 : Rapport sur la situation du département au général commandant en chef de l'armée d'Angleterre. — Tableau, par communes, de la situation politique et militaire du département. — Lettres sur le même sujet aux commissaires de Maine-et-Loire et de la Mayenne et au général Vimeux. — Lettre au commissaire près le tribunal civil pour l'instruire de l'attentat commis à Précigné sur la personne de 4 patriotes. — 6 : Lettres sur le même sujet aux commissaires de Parcé et de Précigné. — Lettre au commissaire de St Calais sur la réorganisation de la chouannerie dans ce canton. — 18 : Lettre au Commissaire central de Loir-et-Cher sur divers attentats commis par les chouans dans la région limitrophe de ce département et de la Sarthe, — 24 : Lettre au commissaire central de la Mayenne sur l'assassinat d'un espion du gouvernement par les chouans à St Denis d'Orques. — Signalement de Raymond Dubignon qui s'est échappé, le 12, des mains de l'escorte qui le conduisait au Mans. — 25 : Circulaire aux commissaires des cantons pour les engager à sévir contre les marins qui ne rejoignent pas Brest, malgré la circulaire du ministre de la Marine. — Pluviôse. — 1er : Lettre approuvant l'Accusateur public Juteau de poursuivre les criminels qui ont enlevé les registres de l'état civil de St Calais. — 5 : Rapport au général Simon sur la situation du département et notamment sur les menées des chouans dans la commune de Précigné qui est en état de siège. — 7 : Circulaire aux commissaires des cantons sur les mesures à prendre pour arrêter les auteurs de l'enlèvement du citoyen Le Cornué, commissaire de Vallon. — Lettre au général Simon sur le même attentat. — 12 : Circulaire des administrateurs de la Sarthe et du Commissaire central à leurs concitoyens, leur annonçant l'arrestation de chouans dangereux et les encourageant à aider les autorités dans leur œuvre. — 15 : Lettre aux deux frères Touchet, à Précigné, pour les

féliciter de leur conduite héroïque lors de l'assassinat de Desportes. — 17 : Lettre au Commissaire central de la Mayenne relative à l'assassinat de Ballier (Mayenne), du capitaine commandant la colonne de Sablé et du commissaire de ce canton. — 18 : Lettre au général de division Vimeux sur la mise en état de siège de la commune de Crannes. — Instructions transmises au Commissaire central de la Mayenne pour l'arrestation du chouan Bodereau. — Avis au Commissaire central de Maine-et-Loire de la rentrée dans ses foyers du commissaire de Vallon qui avait été enlevé par des brigands et qui leur a payé 15,000 fr. pour sa rançon. — 22 : Lettre sur le même sujet au général commandant en chef de l'armée d'Angleterre, avec renseignements sur les auteurs de l'attentat qui ont traité leur prisonnier « en hommes qui ont reçu la plus « brillante éducation ; nul doute, par conséquent, que ce ne soient des émigrés. » — 26 : Lettre au général de division Vimeux sur l'arrestation de Fourquain, dit Boniface, et de Bodereau. — 28 : Circulaire aux commissaires des cantons sur les mesures à prendre pour triompher des chouans. — Ventôse. — 1 : Lettre au commissaire de la Suze sur l'arrestation de Rocher et de ses complices. — Renseignements devant faciliter l'arrestation du prêtre réfractaire et très dangereux La Haye, qui se cache dans la commune de Poncé. — 3 : Lettre au commissaire de la Suze lui demandant de faire réunir le plutôt possible « une masse de preuves irrécusables » de la culpabilité de Rocher, pour qu'on puisse faire justice au plus vite de ce chouan et de ses complices. — Proclamation aux citoyens pour les encourager à faciliter la tâche des autorités dans la lutte contre les chouans. — 4 : Circulaire aux commissaires des cantons leur demandant de dresser un état nominatif des royalistes et anarchistes de leur ressort. — 8 : Lettre au général Vimeux sur une nouvelle effervescence des chouans dans la région de Sablé. — 11 : Lettre au commissaire de Fresnay-sur-Sarthe sur l'arrestation du prêtre réfractaire Lorgerye. — Circulaire aux commissaires des cantons sur l'arrêté de l'Administration centrale relatif à la responsabilité des pères et mères, maîtres et maîtresses à l'égard de leurs enfants et de leurs domestiques. — 13 : Proclamation aux officiers et sous-officiers de la colonne mobile du Mans, pour les inviter à faire tout leur devoir, en présence des assassinats qui se commettent depuis quelque temps sans interruption dans la première commune de la Sarthe. — 14 : Lettre aux membres composant le Bureau central de Correspondance des arts, au Mans, pour l'engager à mettre tout son zèle à faire avec éclat les fêtes de germinal. — 15 : Lettre au commissaire de Bourg-la-Loi pour lui demander des renseignements sur le prêtre réfractaire Hamard qui vient de demander lui-même à être incarcéré au Mans, las qu'il est de se cacher sans cesse. — Ordre de levée des scellés mis sur les affaires de Rouhault, dit Chapelle, mis sous la surveillance de la municipalité de Chartres. — 16 : Circulaire aux commissaires des cantons sur les divisions qui existent entre certains de ces fonctionnaires et les chefs de cantonnement. — 17 : Envoi au citoyen Siret de l'arrêté de l'Administration centrale qui le nomme commissaire près le canton de St Calais. — 19 : Lettre au commissaire d'Eure-et-Loir, l'informant de la mesure qui met Rouault, dit Chapelle, sous sa surveillance à Chartres et lui fournissant des renseignements sur cet ancien chouan. — 23 : Lettre aux professeurs de l'Ecole centrale du Mans les invitant, au nom du ministre de l'Intérieur, à donner la liste des livres qui leur manquent pour l'enseignement. — 24 : Circulaire aux commissaires des cantons leur demandant de nouveau la liste des royalistes les plus contre-révolutionnaires de leur ressort et les informant qu'une battue générale contre les chouans aura lieu les quintidi et sextidi de germinal.

L. 177. (Liasse.) — 343 pièces, papier.

An VII, 2ᵉ semestre.— Minutes de la correspondance du commissaire central de la Sarthe. — Germinal. — 1 : Lettre au général Simon et au capitaine Philippon pour leur recommander de redoubler de surveillance lors de la réunion des assemblées primaires prochaines. — 3 : Dénonciation à l'Accusateur public du citoyen Barré qui, à l'issue de l'assemblée primaire de la section de l'Egalité, a lacéré la proclamation du Directoire exécutif. — 8-11 : Lettres à divers commissaires de cantons sur les résultats des votes des assemblées primaires. — 9 : Circulaire aux commissaires près les tribunaux correctionnels sur l'application du règlement sur le recouvrement de certaines amendes. — 23 : Lettre au général commandant en chef de l'armée d'Angleterre sur l'armement et l'équipement des colonnes mobiles. — 25 : Circulaire aux commissaires des cantons pour leur réclamer des renseignements sur les présidents des administrations municipales et sur leurs adjoints et les priant de remplir les tableaux joints à la circulaire. — Floréal. — 2 : Renseignements au commissaire central de la Mayenne sur plusieurs chouans qui ont commis des brigandages dans le canton d'Epineux. — 3 : Lettre au rédacteur de *La Clef du Cabinet des Souverains* pour lui signaler quelques

épisodes de chouanisme qu'il serait utile de publier. — 6 : Lettre aux commissaires des cantons de Nogent, Marolles, Courgains, S[t] Cosme, Tuffé et Mamers *extra muros*, leur donnant des renseignements sur les mouvements insurrectionnels qui se préparent sur leur territoire. — 9 : Lettre au commissaire central d'Eure-et-Loir où celui de la Sarthe exprime le regret que le Bureau central de Paris ait donné l'ordre d'arrêter Rouhault dit Chapelle, en surveillance à Chartres, et annonce qu'il écrit au ministre de la Police générale pour l'engager à revenir sur cette décision. — 11 : Lettre à la municipalité du Mans sur l'établissement d'une garde territoriale dans cette ville pour la garde du canton et des cantons environnants. — 19 : Circulaire aux commissaires des cantons flétrissant la conduite de certains chefs de colonnes mobiles qui ont trafiqué des munitions qui leur étaient confiées. — 22 : Lettre aux commissaires centraux d'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de l'Orne, les informant des moyens qu'emploient les chouans pour se faire expédier de Paris des armes et des munitions. — 24 : Instruction au commissaire de Mamers en réponse à l'état de trouble qu'il a signalé dans son canton. — 26 : Circulaire confidentielle aux commissaires des cantons les informant que Louis XVIII a envoyé dans les départements de l'Ouest, des émissaires chargés de rallumer le feu de l'insurrection. — 28 : Avis aux citoyens Jouennault, Brillant, Aubert et Raignard de leur nomination par l'assemblée électorale aux fonctions d'Administrateurs du département. — Prairial : 1[er] : Lettre aux commissaires des cantons de Courgains, Marolles, Mamers *extra muros*, Tuffé, Nogent et S[t] Cosme, les avisant du changement de plan des chouans. — 2 : Circulaire aux commissaires des cantons de Pontvallain, Malicorne, Ballon, Précigné, Parcé, Sablé, Chantenay, Brûlon, Epineux, Loué et Conlie, les informant qu'une sentinelle sera désormais placée à leur porte de cinq heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Cette mesure s'impose depuis l'assassinat du commissaire de Morannes. — 16 : Circulaire appelant l'attention de tous les commissaires de cantons sur le *Manifeste de Louis XVIII* pour qu'ils en empêchent la diffusion. — 14 : Lettre aux généraux Moulin et Vimeux : « Le ministre de la Police générale, par « sa lettre du 12 courant, m'annonce que les Anglais ont « déjà débarqué 200 hommes sur la côte de la ci-devant « Bretagne, que ceux-ci y vont organiser un peloton de « 1500 rebelles, afin de favoriser la descente d'autres « troupes qui doit avoir incessamment lieu à Port-Die, « et il me recommande de préparer, de concert avec vous, « des moyens de défense communs. Je dois, à cette occa- « sion, vous témoigner, citoyen général, la ferme déter- « mination où je suis de vous seconder de tous mes efforts. « Vous me trouverez toujours prêt à exécuter vos ordres « et à concourir activement à neutraliser dans l'Ouest les « efforts combinés des ennemis de l'intérieur et de l'ex- « térieur... Puisse la terre de la Liberté dévorer les « perfides et féroces Anglais, s'ils osent la souiller de « leur présence. » — 16 : Lettre adressée à une citoyenne Magnin et établissant l'état civil de Magnin assassiné le 21 brumaire an VI. — 18 : Instructions aux commissaires des cantons sur les lettres qu' il faut arrêter à la poste. — 21 : Instructions au commissaire de Mamers *extra muros* pour qu'il enraye le mouvement insurrectionnel qui tend à augmenter sur le territoire de son ressort. — Instructions à divers cantons pour la formation de la garde territoriale. — 25 : Lettre au commandant Gaillard lui recommandant de rassurer contre la malveillance qui cherche à l'atteindre, la dernière colonne mobile requise pour renforcer les postes des frontières du département. — Messidor. — 2 : Lettre au commissaire central de la Loire-Inférieure sur l'état du département de la Sarthe, plus calme en ce moment, mais encore loin d'être pacifié. — Lettres dans le même sens au commissaire de la Mayenne et au général Vimeux. — 6 : Ordre d'arrêter Musset, de Cogners. « Musset est un grand scélérat. » — 8 : Lettre au citoyen Roy, commissaire de guerre, sur l'impossibilité de payer les colonnes mobiles, vu l'état des finances. — 12 : Lettre au commissaire central des Côtes-du-Nord sur l'état de la Sarthe : il est toujours à craindre que la guerre civile ne fasse des progrès. — 15 : Envoi à plusieurs cantons de l'arrêté ordonnant la formation d'une garde territoriale sur leur territoire. — Circulaire à tous les commissaires des cantons leur prescrivant d'arrêter toutes les lettres destinées à l'étranger ou qui en viennent. — Il faut appliquer à ces trois dernières liasses l'observation faite pour les précédentes.

L. 178. (Liasse.) — 132 pièces, papier

An IV. — Correspondance du ministre de la Police générale avec le commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale de la Sarthe. — 18 nivôse : Le ministre de la Police ordonne une enquête pour connaitre les autorités constituées qui protègent, à S[t] Calais, les prêtres réfractaires. — Circulaire imprimée sur la Police générale. — 4 pluviôse : Lettre tendant à ranimer le courage des Administrateurs désespérés de la Sarthe et leur promettant du secours contre les chouans : « Le général Hoche a promis « au Directoire exécutif d'exterminer la chouanerie avant

« quatre mois, et certes il tiendra parole, s'il est secondé..» — 14 ventôse : Envoi d'une dénonciation contre le nommé Maurice, inspecteur des vivres et fourrages au Mans, qui a tenu, à La Ferté-Bernard, des propos calomnieux contre le gouvernement. — 21 pluviôse : Instructions sur les mesures à prendre contre les émigrés et les prêtres réfractaires. — 20 ventôse : Instructions sur les moyens d'intercepter la correspondance entre les rebelles des départements de l'Ouest et leurs complices. — 22 vent. : Lettre sur le même sujet. — Instructions sur les mesures à prendre contre les prêtres sujets à la déportation. — 24 vent. : Circulaire imprimée sur les moyens de faire la preuve de la rétractation des prêtres assermentés. — 30 vent. : Dénonciation de deux chouans, Dubarry et Langallerie, émissaires chargés de dépêches contre-révolutionnaires, et ordre de les arrêter par les moyens les plus prompts et les plus adroits. — 4 germinal : Avis d'une dénonciation contre La Barrère, commandant de Sillé-le-Guillaume, et Vatrin, commandant la force armée de la Sarthe. Le commissaire répond en les justifiant, particulièrement ce dernier, ami du général Hoche qui a toute confiance en lui. — 8 germ. : Ordre de rechercher activement Scepeaux, chef de chouans, retiré, dit-on, au Mans. — 9 germ. : Envoi d'une chanson patriotique « dont la musique et les expressions sont faites « pour réveiller dans le cœur de tous les Français la haine des rois, » et ordre de la faire chanter fréquemment dans tous les lieux publics. — 11 germ. : Arrêtés de destitution des membres composant l'Administration actuelle de la Sarthe et d'un certain nombre de fonctionnaires publics. — 12 germ. : Blâme aux citoyens qui ne portent pas la cocarde tricolore, ce qui est le cas de la plupart des habitants de la Sarthe. Ordre de les y contraindre. — 15 germ. : Reproches à certains magistrats qui ne regardent les tentatives des chouans que comme des plaisanteries de carnaval. — 21 germ. : Instructions pour faire échouer les menées des chouans contre le crédit national. Ils tentent d'avilir les mandats territoriaux. — 2 floréal : Demande de renseignements sur les troubles de St Calais, de Bessé, de La Chartre et l'assassinat de deux patriotes au pied de l'arbre de la Liberté, à Vancé. Réponse du commissaire de la Sarthe. —Information sur la conduite de la municipalité de La Flèche fort entachée d'anti-républicanisme. — 9 flor. : Signalement au ministre d'une maison de Paris qui débite de la poudre pour les chouans. — 12 flor. : Nouvelle lettre relative à la nomination de l'Administration de la Sarthe. — 21 flor. : Ordre de considérer comme non valables les passeports signés Boisselier, agent de la République à Brême, et d'arrêter tous les individus qui en sont porteurs. — 5 et 6 prairial : Arrêtés suspendant les administrations municipales de Vic, de Marolles et de St Calais. — 12 prair. : Arrêté semblable pour la commune de Cogners. — 16 prair. : Lettre sur l'importance du choix des jurés et instructions sur les moyens à employer pour assurer le bon recrutement de ces aides précieux des magistrats. — 19 prair. : Dénonciation de deux fonctionnaires d'Ecommoy qui ont des rapports avec les chouans. — 26 prair. : Lettre au ministre annonçant la dissolution générale des chouans dans le département de la Sarthe. — 27 prair. : Instructions relatives au visa des passeports des voyageurs, trop souvent négligé. — 1 messidor : Lettre signalant un nouveau genre de délit commis par des meuniers au préjudice des gens qui leur donnent leur grain à moudre. — 22 thermidor : Instructions contenant les mesures à prendre pour maintenir la paix qui existe depuis peu de temps. — 16 fructidor : Demande d'un état des prêtres réfractaires détenus dans les prisons de la Sarthe. — 21 fruct. : Lettre regrettant le relâchement des administrations dans la surveillance de l'exécution des lois et récapitulant les devoirs qui leur incombent à cet égard. — 25 fruct. : Envoi d'un extrait du Registre des Délibérations du Directoire exécutif contenant une instruction sur l'exécution de la loi relative à la police intérieure des communes. — 1er jour complémentaire : Instructions sur les mesures de surveillance dont doivent être l'objet des prêtres reclus dans les prisons, à propos d'une faute commise par l'administrateur municipal de Saintes qui a laissé sortir plusieurs de ces prisonniers. — Les lettres de cette liasse portent les signatures autographes de Merlin et de Cochon.

L. 179. (Liasse.) — 250 pièces, papier.

An V. — Correspondance du ministre de la Police générale avec le commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale de la Sarthe. — 8 vendémiaire : Approbation de l'arrêté interdisant la chasse et le port d'armes dans le département. — 16 vendém. : Ordre d'employer la colonne mobile contre les brigands qui rançonnent les fermiers des domaines nationaux dans le canton d'Ecommoy. — 24 : Lettre recommandant au commissaire de la Sarthe de stimuler l'activité des fonctionnaires qui laissent les chouans préparer une nouvelle guerre civile. — 3 brumaire : Refus de mettre à la disposition du commissaire de la Sarthe les fonds nécessaires pour payer deux

agents secrets de surveillance, l'état des finances ne le permettant pas. — 4 : Reproches contre la tolérance dont usent les fonctionnaires chargés de la police du département à l'égard des émigrés indûment rentrés. — 5 : Ordre de prendre des mesures contre les chefs de chouans Pothurot (*sic*) et Rochecotte qui pillent les campagnes à la tête de trente cavaliers. — 7 : Transmission d'une lettre de la femme Dague de la Hellerie à son mari, émigré, lui annonçant l'envoi de secours et l'intention qu'elle a de le rejoindre. La lettre est signée « Julie ». — 14 : Nouvelles recommandations sur les mesures à prendre pour lutter contre le brigandage devenu universel. « Il n'est malheureusement que « trop certain que sur tous les points de la République, les « courriers et voyageurs sont arrêtés, assassinés et volés « soit de jour, soit de nuit, par les attroupements armés. » — 17 : Copie de deux lettres saisies à la poste, l'une signée : Beaussier de Jouvenal, l'autre adressée à Mademoiselle Desson, la jeune, au Mans. — 23 : Lettre commentant la loi du 25 vendémiaire sur les patentes, et accompagnée d'une circulaire imprimée sur le même sujet. — 25 : Circulaire sur les difficultés éprouvées par l'administration de la Marine dans les levées de marins. — 2 frimaire : Copie d'un arrêté du Directoire exécutif sur l'organisation des colonnes mobiles des départements. — 5 frimaire : Longue circulaire faisant le tableau du lamentable état du pays et prescrivant des mesures énergiques pour lutter contre les ennemis de la République. — 16 : Circulaire sur les fréquentes violations de la Constitution qui interdit d'arrêter les membres des municipalités pour fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions. — 14 nivôse : Ordre de rechercher et de punir les gens qui ont occasionné des troubles au théâtre du Mans. — 16 : Lettre ordonnant des mesures à prendre pour parvenir à l'arrestation de l'émigré Montulet. — 4 pluviôse : Circulaire ordonnant une enquête destinée à faire connaître les fonctionnaires publics qui seraient parents d'émigrés. — 18 : Circulaire annonçant la mise en liberté de Barbier et Mathis, adjudants généraux de l'armée de Sambre-et-Meuse. — 7 ventôse : Circulaire prescrivant de rayer sur les passeports la phrase « *Périssent les tyrans* ! » qui peut « déplaire aux autorités constituées des Etats monarchiques. » — 18 : Circulaire prescrivant de ne délivrer de passeports pour Hambourg et les villes anséatiques qu'en y inscrivant la mention qu'ils devront être visés par le consul de Hambourg à l'arrivée des porteurs. Il y a lieu de craindre que les trop nombreux voyageurs pour ces prétendues destinations ne soient des traîtres allant en Angleterre où ils se prêtent aux menées perfides des plus dangereux ennemis de la France. — 19 : Instructions pour la période des élections qu'il faut empêcher de tourner à l'avantage des ennemis de la République. — 21 : Instructions pour l'arrestation du comte de Bourmont, prédicant royaliste qui se fait appeler Bonnard, et de Rochecotte, le chef de chouans. — 7 germinal : Dénonciation de François Plessis, chef de chouans. — 9 : Transmission d'une lettre du ministre de la Guerre analysant le rapport du général Guyot-Durepaire sur les brigandages qui s'exercent dans le département de la Sarthe. — 11 : lettre relative à l'incendie d'un quartier de Château-du-Loir. — 23 : Lettre où le ministre de la Police fait connaître un soi-disant complot des royalistes et des prêtres pour provoquer un soulèvement général ; il doute de l'exactitude de l'information qu'il a reçue à cet égard. — 29 : Circulaire sur la répression du faux monnayage. — 2 floréal : Circulaire sur la nécessité d'entraver l'accaparement des blés pratiqué par de mauvais citoyens. — 4 messidor : Lettre sur le pillage de la recette de Château-du-Loir. — 13 thermidor : Lettre invitant le Commissaire du Directoire exécutif pour la Sarthe à provoquer de l'Administration centrale la suspension de la municipalité de Parcé, fauteurs de l'inexécution des lois. — 11 fructidor : Instructions pour l'arrestation des auteurs du pillage de la diligence de Nantes à Paris. — Cette liasse contient encore un grand nombre de lettres et de circulaires relatives à la mauvaise situation du département et aux désordres de la guerre civile, beaucoup d'avis de radiations de la liste des émigrés (l'un de ces avis concerne Jacques Charles Tahureau), et des signalements détaillés d'émigrés qui cherchent à rentrer, notamment ceux de Doynel, La Provotière, Jacques Chambray, Renouard Saint-Loup, Malherbe, femme Courseulles dite Barbeville, Michel Mauchet, Jean Martial-Teyssière, Jean-Marie Moreau, Paul Degaimes, comte de Bourmont, Honoré Reignier. Une partie de cette correspondance est relative à des rapports de l'Administration centrale de la Sarthe qui se trouvent dans de précédentes liasses et ont été analysés. Les pièces de cette liasse sont toutes signées des deux ministres successifs de la Police, Cochon et Sotin.

L. 180. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

An VI. — Correspondance du ministre de la Police générale avec le commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale de la Sarthe. — 4 vendémiaire : Ordre d'arrêter la citoyenne Françoise Renée Havard,

veuve Fouquet, domiciliée au Lude, émigrée non rayée de la liste. — 8 : Avis de l'envoi de troupes dans la Sarthe, par le général Cambray, pour faire cesser « les préparatifs hostiles faits par des malveillants ». — 13 : Circulaire sur l'application de la loi relative à la surveillance de la presse et des journaux par le ministre de la Police. — 17 : Circulaire réclamant un compte rendu décadaire très circonstancié des mesures prises pour accélérer la déportation des émigrés et des prêtres insoumis, et de leurs résultats. — 20 : Demande de renseignements sur les conditions dans lesquelles la commune du Mans a délivré un passeport à un émigré récemment arrêté sous le nom de Bergeron, et qui n'est autre que Joseph René Gaudin de Fleuré, âgé d'environ cinquante ans, ancien officier du régiment de la Reine. — 28 : Circulaire dénonçant les moyens ingénieux employés par les réquisitionnaires pour se soustraire à la loi, et échapper aux poursuites dirigées contre eux. — 3 brumaire : Circulaire autorisant les Administrations centrales et municipales à s'adresser directement aux chefs de la force armée pour en obtenir des secours en cas de troubles. — 5 : Communication d'une lettre adressée au ministre de la Police et contenant des renseignements précis sur les projets des conspirateurs du chouanisme et leur organisation. — 14 : Plusieurs lettres et rapports relatifs à l'arrestation de la citoyenne Desson. — 21 : Demande de renseignements sur les approvisionnements de grains, légumes secs et vins, faits, paraît-il, dans la Sarthe pour la Vendée. — 24 : Instructions pour l'arrestation des chefs de chouans. — 2 frimaire : Lettre relative à la disparition de quelques ex-chouans qui ont violé la condition qui leur avait été imposée par l'armistice de rester sous la surveillance des autorités constituées de la commune. — Lettre annonçant que Rochecotte est dans le canton de Saint-Calais, et recommandant de ne pas le laisser échapper une fois de plus. — 9 : Instructions pour la recherche des assassins de Magnin. — 15 : Lettre relative au vol des contributions déposées chez le percepteur de la commune de Noyen. — 17 : Ordre exprès d'arrêter Deslauriers, secrétaire de l'Administration centrale dans le plus bref délai, et de surveiller Desguionnières, député du nouveau tiers. — 21 : Observations sur l'ensemble des arrestations faites dans la Sarthe et énumération des chouans de marque qu'il importe d'arrêter aussi : de Fontenay, de Samson, Mesdames de Chaville, de Rouillon, de Bellefille, de Clinchamps, etc. — 23 : Demande de renseignements sur La Mouque, homme de lettres, rédacteur de *l'Ami du genre humain*. — 27 : Reproches sur la mauvaise exécution des ordres antérieurement donnés pour plusieurs arrestations dans le district de Saint-Calais. Plusieurs personnes, notamment Musset et Bordet, se sont échappées, prévenues par Fourniol, ex-cordelier, venant du Mans. — 29 : Annonce de l'envoi de plusieurs bataillons d'infanterie et de cavalerie au Mans, pour renforcer les troupes qui ont mission de lutter contre le chouanisme. — 12 nivôse : Arrêté du directoire exécutif maintenant sur la liste des émigrés le nom de Denis-Philibert-Etienne-Jean Bastard-Fontenay, et dénonçant la fille de celui-ci, Marie Etiennette Alexandrine, femme Fontaine-Biré, aux accusateurs publics. — 19 : Félicitations au commissaire de la Sarthe pour son zèle et notamment pour avoir arrêté Launay, dit Fleur de Lys, et Le Maître. — 24 pluviôse : Enquête sur la conduite des membres du cercle constitutionnel du Mans. — 15 ventôse : Circulaire imprimée du ministre de la police Dondeau, à l'occasion de sa nomination. — Circulaire relative à l'application de la loi sur la surveillance du titre des ouvrages et matières d'or et d'argent. — 19 : Ordre de faire fermer le *Cercle constitutionnel* du Mans, comme ceux de Vendôme et de Blois. — 23 : Demande de renseignements sur l'arrestation de Glattier et de Launay. — 27 : Envoi d'une liste de chouans qu'il faut arrêter, si l'occasion s'en présente. — *Passim*, signalements d'émigrés ou de coupables de droit commun. — Les lettres de cette liasse sont signées Sotin ou Dondeau.

L. 181. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

An VI (suite). — Correspondance du ministre de la Police générale avec le commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale de la Sarthe. — 4 germinal : Information sur un *Cercle constitutionnel* ouvert à Château-du-Loir. — 7 : Signification d'un arrêté du Directoire exécutif supprimant la *Chronique de la Sarthe*, rédigée dans des principes contraires à la Constitution de l'an III. — 14 : Lettre accompagnant l'expédition d'un arrêté du Directoire exécutif « contenant des mesures pour prévenir « que l'intrigue et la malveillance ne jettent des troubles ou « ne gênent la liberté des suffrages dans l'assemblée électo- « rale ». — Destitution de Rouvain, commandant de la garde nationale du Mans. — 16 : Avis qu'une gratification de 25 fr. sera accordée à chacun des dix individus qui ont arrêté Glattier et Launay. — 22 : Suppression du journal *l'Indicateur du département de la Sarthe*. — Circulaire imprimée sur les mesures à prendre contre le faux monnayage. — 14 floréal : Expédition d'un arrêté du Direc-

toire exécutif contenant diverses dispositions relatives aux prisonniers de guerre anglais. — 28 : Courte proclamation imprimée du nouveau ministre de la Police Lecarlier, à l'occasion de sa nomination. — 4 prairial : Lettre informant des menées des chevaliers de Malte envoyés en France par les Anglais. Liste de ces chevaliers avec la nationalité de chacun d'eux. — 7 : Avis des mesures prises par le ministre de la Guerre, « pour étendre l'aile gauche « de l'armée d'Angleterre jusques dans les départements « d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, pour appuyer les « troupes chargées de maintenir le calme dans les dépar« tements de l'Ouest ci-devant insurgés ». — 8 : Information sur la demande de radiation sur la liste des émigrés, formée par Louis Jacques Bayard de la Vingtrie. — 14 : Ordre d'arrestation et « signalement du nommé Filles, ci« devant capitaine du port d'Ostende, lequel est dénoncé « comme ayant dirigé la marche des Anglais lors de l'at« taque d'Ostende ». — 21 messidor : Approbation de la circulaire du Directoire de la Sarthe aux administrations municipales sur la battue qui doit être faite pour arrêter les chouans. — Suppression du journal l'*Abeille* ci-devant *la Chronique de la Sarthe*. — 28 : Lettre relative aux manœuvres intérieures du gouvernement républicain. — 29 thermidor : Suite de l'information sur Jacques Bayard de la Vingtrie. — *Passim*, nombreux arrêtés portant radiation sur la liste des émigrés des noms de Michel Ronsard, Théodore Tiger de Rouffigny, Chauveau, Marie-Augustine-Victoire Pihery, Sébastien Girard, François Primaudière, Charles Louis Desnos, Louise Letessier, née Vaugirault, etc., etc. — Les lettres de cette liasse sont signées Dondeau ou Lecarlier.

L. 182. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

An VII. — Correspondance du ministre de la Police générale avec le commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale de la Sarthe. — 11 vendémiaire : Copie de la route que suivent les forçats échappés du bagne de Brest. — 13 brumaire : Demande de renseignements sur Poirier, agent de Rochecotte et émigré, détenu à Paris. — Autorisation de transférer au château d'Angers les prisonniers du Mans dont l'évasion est à craindre. — 18 : Lettre relative à la comparution devant une commission militaire de Guilloreau, prêtre réfractaire. — 5 frimaire : Avis qu'une gratification sera accordée aux gendarmes qui ont arrêté les brigands Brouté, Bamas et Anis. — 19 : Circulaire sur le droit qu'ont les administrations chargées de délivrer les passeports d'en limiter le délai. — Ordre de ne délivrer aucun passeport pour Lyon aux ci-devant nobles ou parents d'émigrés, cette ville étant devenue un lieu de rendez-vous où les ennemis de la République s'assemblent pour conspirer. — 26 : Curieuse note imprimée des objets volés chez Montville fils, négociant à Paris, envoyée aux commissaires des administrations centrales pour qu'ils les fassent rechercher. — 27 : Interdiction de laisser sortir de France aucun journal destiné à l'Angleterre et autres gouvernements ennemis. — 2 nivôse : Mandats d'amener décernés contre Briou et Mersanne, complices de Rochecotte. — 24 : Circulaire ordonnant la répression d'une manœuvre des journalistes qui, pour tourner la loi qui leur interdit de rien écrire sans le faire approuver par la police, répandent de fausses nouvelles en citant les extraits des journaux imprimés chez les puissances étrangères, aux frais du cabinet britannique. — 5 pluviôse : Information sur le grand nombre d'émigrés qui débarquent, dit-on, journellement en France et se répandent dans les départements de l'Ouest. — 14 : Ordre de traduire le chouan Bodereau devant la commission militaire. — 16 : Ordre d'exercer des poursuites contre Goullette et Gallimé, prévenus d'avoir assassiné le commissaire Bergue et récemment arrêtés. — 17 : Ordre de poursuivre la femme qui recélait le prêtre Vital Moranne, et d'écrouer celui-ci comme chauffeur. — 21 : Nouvel ordre très pressant de faire juger Bodereau. — 24 : Invitation à employer le citoyen Cottereau, de Mamers, et à utiliser ses connaissances pour saisir les fils de la conspiration des chouans. — 5 ventôse : Avis de l'évasion des prisons d'Angers des chouans Launay, La Gélinière, Sotoneau et Chapelle. — 12 : Liste des journaux et autres feuilles périodiques dont le ministre autorise la circulation. — 14 : Invitation à rechercher quels sont les auteurs d'un délit qui consiste à ouvrir, au Mans, toutes les correspondances adressées aux représentants de la Sarthe, à Paris. — 21 : Ordre de faire des fouilles au Chesneau et à Bourg-Nouvel-en-Jublains, où se cache, dit-on, l'ex-chouan l'Invincible. — 7 germinal : Circulaire prescrivant la stricte exécution de la loi qui interdit d'énoncer des qualifications féodales ou nobiliaires dans les actes. — 8 : Nouvelle liste de journaux à laisser circuler. — *Passim*, nombreuses lettres relatives à l'état général du département, et aux mesures à prendre, toujours les mêmes, contre le chouanisme.

L. 183. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

An VII (suite). — Correspondance du ministre de la Police générale avec le commissaire du Directoire exécutif

près l'Administration centrale de la Sarthe. — 10 floréal : Ordre de perquisitionner chez la femme Rouillon, ci-devant noble, chez qui on a saisi un dépôt d'armes et d'autres effets. — 19 : Circulaire ordonnant de nouvelles mesures pour la sûreté générale du département. — Ordre du Directoire exécutif de faire désarmer tous les habitants des endroits où il se commettra des actes de chouannerie. — 20 : Arrêté ordonnant la déportation d'Ahier, prêtre originaire de Lombron, canton de Montfort. — 6 prairial : Circulaire imprimée engageant les administrations centrales et municipales à rechercher et à punir les ennemis de la République qui tentent d'empêcher les conscrits de répondre à l'appel de la Patrie. — 12 : Ordre de concerter sur le champ avec les autorités militaires les moyens d'aider les départements maritimes à empêcher les débarquements de troupes étrangères sur la côte. On dit « que les anglais ont débarqué à Pléboul, près Lamballe, département des Côtes-du-Nord, 200 hommes qui doivent se rendre dans le département du Morbihan pour y organiser « un peloton de 1.500 hommes, à l'effet de favoriser le « débarquement d'autres troupes qui doit avoir lieu incessamment à Port-Die, et que l'avant-garde et des agents « secrets recrutent dans les environs de Fougères pour « cette opération ». — 17 : Avis d'un complot « absurde et « impraticable dans son existence » des chouans tendant à renverser le gouvernement et à faire égorger tous les républicains. Ordre de surveiller plus particulièrement les suspects le jour de la ci-devant Saint-Jean, fixé pour l'accomplissement de ce crime. — 18 : Circulaire ordonnant de faire passer désormais à toutes les directions des douanes le signalement des échappés des bagnes et des prisons, des déserteurs, des brigands et autres individus prévenus de crimes et frappés de mandat d'arrêt afin que les préposés en fassent usage dans les deux lieues frontières confiées à leur surveillance. — 25 : Ordre de surveiller tout spécialement le nommé Musset, ex-noble et propriétaire à Cogners, chargé, paraît-il, du soin d'accueillir les conscrits rebelles, de leur fournir des secours pécuniaires et de leur assigner le lieu de la Sarthe où ils doivent se rendre pour participer aux rassemblements et aux troubles. — 3 messidor : Ordre de remettre en liberté Brion et Mersanne, innocents du crime commis contre Magnin. — 11 : Note sur le mode de surveillance à exercer sur les correspondances extérieures. — 19 : Circulaire imprimée du nouveau ministre de la Police Bourguignon, à l'occasion de sa nomination. — 24 : Ordre de rechercher et de poursuivre l'auteur d'un libelle contre révolutionnaire intitulé : *Deux mots au Directoire français par L. C. P., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine d'artillerie à l'armée de Condé et l'un des chefs pour le roi dans la Vendée.* — 28 : Information sur la femme Fontenelle, détenue à Paris comme prévenue de conspiration et d'intelligence avec les chouans, et qui dit se nommer Marie Madeleine Monmard, veuve de Fontenelle, ex-chevalier de Saint-Louis et capitaine de cavalerie.— 29 : Information sur l'enlèvement de la citoyenne Chevreau par vingt brigands. — 11 thermidor : Ordre d'employer tous les moyens pour arrêter la circulation du libelle qui circule dans la Sarthe au nom du soi-disant Louis XVIII. — 18 : Information relative à une boucle trouvée par devers un brigand tué à l'affaire de Saint-Célerin et qui serait un signe de ralliement entre les chouans. — 23 : Ordre d'arrêter Musset, ex-noble à Cogners. — 28 : Information sur les citoyens La Bouillerie père et fils. — 3 fructidor : Plusieurs lettres relatives à l'interruption du service des messageries causée par les attaques des chouans contre la malle sur la route de Nantes à Paris. — 11 : Information sur les détails de l'exécution de Tilly d'Escarboville. — 1er jour complémentaire : Note fournie par un républicain digne de foi sur différents faits avec circonstances détaillées. — 2 : Information sur l'arrestation de Simon de Launai, François Goussault, Alexandre Tachet et Lambert Vannerie, détenus comme otages à la Visitation, comme impliqués dans l'affaire de l'enlèvement de Trillon, ex-commissaire du Directoire près le tribunal criminel du Mans. — Même observation que pour la liasse précédente. Les pièces du mois de Fructidor indiquent toutes un redoublement de vigueur dans la poursuite des chouans. Les lettres de cette liasse sont signées Duval, Bourguignon, et depuis le 14 thermidor, Fouché.

L. 184. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

An VIII. — Correspondance du ministre de la Police générale avec le commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale de la Sarthe. — 6 vendémiaire : Information sur une coalition des ouvriers des manufactures, particulièrement des papetiers, tendant à établir, contre le vœu de la loi, un régime indépendant pour cette classe de citoyens. — 25 : Instructions accompagnant la correspondance échangée entre une femme nommée Marie Simon et son frère, prêtre déporté en Espagne, et qui a été saisie à la frontière. — 29 : Ordre d'envoyer les prêtres déportés, non plus à l'île de Ré, mais à celle d'Oleron. — 3 brumaire : Circulaire interdisant de communiquer directement aux administrations municipales la correspondance

entre les ennemis du dehors et les contre révolutionnaires de l'intérieur saisie à la poste. — 12 : Longue lettre expliquant au ministre de la Police que Le Mans a été pris par les chouans grâce à la trahison ou à l'inexpérience de son agent secret La Géronière. — 14 : Instructions sur les précautions à prendre pour que les lettres relatives aux affaires secrètes arrivent au ministre seul. — 18 : Signalement d'Etienne Salignac-Lamothe-Fénelon, et ordre de l'arrêter. — 1 frimaire : Lettre racontant avec détails la lutte des républicains de Vire contre les chouans qui avaient attaqué leur ville, et proposant ces défenseurs de la République comme un exemple à tous. — 28 : Envoi de seize exemplaires de la vie du général Hoche pour qu'ils soient distribués aux cantons de l'arrondissement du Mans. — 4 nivôse : Ordre d'empêcher l'exportation de blés à l'étranger qui a lieu contrairement à loi, surtout par le Rhin, la Loire, l'Escaut et les ports de la Manche. Copie de l'arrêté des consuls qui enjoignent au ministre de la police de prendre des mesures pour empêcher ce trafic dangereux pour l'alimentation du territoire français. — 12 : Lettre sur le même sujet dans laquelle on lit ce post-scriptum : « Songez, citoyen, qu'en autorisant l'exportation « des grains et farines à l'étranger, nous ranimerions les « forces épuisées de nos ennemis, et leur fournirions des « moyens de perpétuer la guerre, mais songez en même « temps qu'il faut laisser au commerce de cette denrée, « dans l'intérieur, la plus grande latitude et que l'intérêt « de la République commande impérieusement de le faire « jouir d'une liberté illimitée. » — 20 : Information sur les effets produits par l'amnistie que le gouvernement a offerte à une partie des ennemis de la République. — 3 pluviôse : Circulaire imprimée réclamant un état des journaux s'imprimant dans le département. — 14 : Ordre d'arrêter dans tous les bureaux de poste les personnes qui feraient des envois d'argent sous le nom de Carrega, vrai nom du lieutenant-colonel de chouans Gustave. — 29 : Ordre d'arrêter la circulation de tout journal qui insère quoi que ce soit de relatif au mouvement des armées de terre et de mer. — Quelques lettres de l'an IV et de l'an X, adressées au préfet de la Sarthe, ont été classées dans ce dossier ; elles ne contiennent rien qui soit digne d'être signalé. — Toute la correspondance de cette liasse est signée Fouché.

L. 185. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1790-1791. — Correspondance ministérielle. — 11 août 1790 : Lettre de Necker, avec signature autographe, commentant le décret du 26 déc. 1789 sur la contribution patriotique. — 20 : Lettre du même sur les opérations de recouvrement des impositions. — 31 : Lettre du contrôleur général Lambert accompagnant l'envoi de lettres patentes autorisant les officiers municipaux de Mamers à emprunter à l'hôpital de cette ville une somme de trois mille livres. — 1 octobre : Lettre du même relative au paiement des droits de marque et de visite sur les étoffes et toiles. — 7 novembre : Lettre signée La Rochefoucauld, président du comité d'aliénation des domaines nationaux, priant le directoire de la Sarthe de faire estimer la terre d'Avesnes, district de Mamers, pour qu'elle puisse être mise en vente au plus tôt. — 10 février 1791 : Extrait du procès-verbal de la séance de l'Assemblée nationale rapportant le décret qui divise la ville du Mans en quatre paroisses, et donnant le détail de l'étendue de chaque circonscription. — 2 mars : Lettre des députés de la Sarthe Choiseul Praslin, Chinon de Beaumont, Livré et Ménard la Groye, faisant connaître l'approbation par l'Assemblée nationale de l'élection de l'évêque Prudhomme de la Boussinière. — 4 août : Note signée de Lanjuinais, président du comité ecclésiastique répondant en marge d'une lettre des administrateurs de la Sarthe à une question relative au traitement de seize ci-devant curés du Mans : ils seront payés sur le pied de 1200 livres par an et non de 3000 comme ils le réclament. — 22 juin : Longue lettre de Livré, député de la Sarthe, rassurant les administrations de ce département sur les conséquences que l'on peut craindre de la fuite du roi et de sa famille la veille. — Toutes les autres lettres de cette liasse ne sont que des communications d'intérêt général émanant des divers comités de l'Assemblée nationale et des avis du ministre des Contributions publiques Tarbé sur le fonctionnement du service des impôts.

L. 186. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1790-1791. — Correspondance ministérielle. — Cette liasse ne renferme que des circulaires imprimées sur le service des finances et les opérations dirigées par certains comités de l'Assemblée nationale, surtout le comité d'aliénation des domaines nationaux.

L. 87. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1792-1793. — Correspondance ministérielle. — Liasse semblable aux deux précédentes et ne contenant que

des circulaires imprimées ou manuscrites sans intérêt, ou faisant double emploi avec des documents précédemment analysés.

L. 188. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1793 — An VIII. — Correspondance du ministre de la Justice et de la Police générale. — 12 juillet 1793 : Circulaire imprimée du ministre de la Justice aux juges et accusateurs publics des tribunaux criminels, juges et commissaires nationaux des tribunaux de district et des tribunaux de commerce, pour leur faire connaître la nature de leurs fonctions et les mettre en garde contre les ennemis de la République qui cherchent à égarer les autorités établies dans leur marche pour le maintien de l'ordre public. — 2 floréal an IV : Lettre du ministre de la Justice au substitut du commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal criminel de la Sarthe relative à l'évasion du chef de chouans Braucourt. Celui-ci s'est échappé de la maison de justice du Mans « à l'aide d'une corde attachée à la « barre de fer qui fermait la croisée de la lucarne d'un « grenier au-dessus de la chambre qu'il occupait ; pour « pénétrer dans ce grenier, il avait brisé le cadenas « de la trappe par laquelle cette chambre communi- « quait au grenier ». Le ministre reproche vivement au directeur de la prison de n'avoir pas enfermé un si dangereux brigand dans un lieu plus sûr, et soupçonne le concierge d'une faute plus grande que la négligence. — 10 germinal an IV : Arrêté du Directoire exécutif destituant vingt-un agents municipaux de la Sarthe, mauvais fonctionnaires et mauvais républicains. — 3 brumaire an VI : Instructions du ministre de la Police générale sur la conduite à tenir à l'égard des ecclésiastiques insermentés. — 25 pluviôse : Copie de la loi qui réunit les cantons de Montmirail et de St-Maixent au tribunal de police correctionnelle de Saint-Calais. — 23 messidor : Lettre du ministre de la Police accompagnant plusieurs lettres adressées à un négociant pour Gaspard Wallet par des prêtres insoumis et qui prouvent que les ecclésiastiques de la Sarthe « entretiennent une correspondance suivie avec « leur ci-devant évêque et lui rendent compte des mesures « qu'ils prennent pour régir son prétendu diocèse ».

L. 189. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Correspondance du ministre de l'Intérieur. — 7 pluviôse an IV : Circulaire manuscrite aux administrateurs des départements de la République prescrivant de faire vendre « les papiers inutiles et même les « registres non employés qui obstruent les bureaux et « multiplient les frais de gardiens et archivistes. » — Le ministre envoie aux administrateurs de la Sarthe, la pétition dans laquelle ceux de l'Orne réclament l'annexion à leur département des districts de Fresnay et de Mamers pour l'arrondir et lui permettre de s'approvisionner de grains sur son propre sol. — 1 ventôse : Circulaire recommandant l'ouverture et l'examen des lettres venant des communes qui sont sous la domination des chouans, ou destinées à ces communes, et l'envoi de celles qui sont suspectes au ministre de l'Intérieur. — 21 prairial : Lettre intéressant Véron de Forbonnais, l'économiste et habile financier : « Citoyens, Forbonnais, l'auteur célèbre des « considérations sur les finances de la France, craint « d'après votre arrêté du 21 floréal, d'être forcé de s'éloigner « de sa maison. Le représentant du peuple Barbé Mar- « bois me marque que ce vertueux citoyen plus que septua- « génaire cultive sa terre Champaissant, que sa maison est « petite et n'est point un château, qu'elle est d'ailleurs « contigüe à une commune considérable (St Cosme-de « Vair), qu'enfin il n'y a pas dans toute la République un « citoyen plus paisible et qu'il s'en rend volontiers garant. « Je suis bien persuadé, citoyens, que d'après ces témoi- « gnages avantageux vous concilierés la justice et l'huma- « nité avec ce qu'exige la sûreté publique et que vous « donnerés des ordres pour que le citoyen Forbonnais ne « soit point banni de son domicile. Je vous serès obligé « de m'instruire de la détermination que vous aurès prise « en conformité de ma lettre. Signé : Bénezech. » En marge : « Répondu qu'on a accordé au citoyen Forbonnais cette autorisation. » — 15 thermidor : Circulaire accompagnant l'expédition du décret du 12 qui lève l'état de siège dans toutes les communes des départements de l'Ouest. — 23 fructidor : Lettre recommandant de rétablir à l'égard des marchands boulangers et bouchers la taxe de la livre de pain et viande. Un arrêté de l'administration de la Sarthe qui se conforme à cette recommandation, est joint à la lettre du ministre. — Série de questions et de réponses sur l'état agricole du département pendant l'an IV. La première réponse fait connaître qu'au dernier recensement, fait cinq ans avant, la population de la Sarthe était de 386,343 individus. — 15 pluviôse an V : Ordre de poursuivre, conformément aux lois sur la police rurale, les auteurs des dévastations et pillages dont il est fait mention dans un mémoire adressé au ministre par le citoyen Forbonnais, propriétaire cultivateur en la commune de Cham-

paissant. — Fructidor : Trois lettres relatives à l'administration générale signées : François de Neufchâteau. — 27 brumaire an VI : Lettre du ministre de l'Intérieur Letourneux relative à l'assasssinat de Magnin, commissaire près l'Administration centrale de la Sarthe. — Les autres lettres de l'an VI sont de nouveau signées par François de Neufchâteau. — 16 vendémiaire an VII : Instructions pour faire cesser la violation de la loi qui a institué le calendrier républicain par les populations des cantons de la Sarthe limitrophes de Maine-et-Loire. — 16 pluviôse : Circulaire sur les soins dont il faut entourer la formation des jurys pour préserver de toute souillure cette « sublime institution ». — 29 floréal : Lettre tendant à rassurer l'administration de la Sarthe sur l'augmentation de prix des subsistances, qui devait forcément se produire après la baisse exagérée des grains depuis quelque temps.

L. 190. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1793 — An VIII. — Circulaires et correspondance du ministre de l'Intérieur. — Les lettres et circulaires contenues dans cette liasse sont toutes relatives à des affaires administratives courantes sans intérêt ou font double emploi avec les précédentes. — A excepter une lettre du 2 janvier 1793, écrite par le ministre Roland et recommandant de réserver comme objet d'art, et de ne pas envoyer à la Monnaie ni vendre en adjudication publique « un lit « superbement brodé d'or » provenant des biens de l'émigré Tessé.

L. 191. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1790 — An VII. — Correspondance du ministre de la Guerre. — 16 août 1790 : Lettre du ministre de La Tour du Pin indiquant de quelle manière son administration correspondra désormais avec celle des départements, qui a été substituée aux Intendants pour la partie du service militaire, concernant les fonctions dont ils étaient chargés. — 18 novembre : Avis donné par Duportail de sa nomination par le roi comme secrétaire d'état du département de la Guerre. — 27 avril 1791 : Avis de la nomination de M. de Chabriant comme commandant des troupes de la Sarthe, de la Mayenne, de Mayenne-et-Loire d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher. MM. de Bercheny et Bouthillier seront les maréchaux de camp du lieutenant-général. — 8 décembre : Avis donné par Louis de Narbonne de sa nomination de ministre de la Guerre. — 13 ventôse an II : Lettre signée de Collot d'Herbois et Barrère, membres du comité de Salut public, et qui informe le département de la Sarthe que le paiement de la gendarmerie nationale est à sa charge. — 3e jour complémentaire an VII : Expédition signée par Cambacérès, ministre de la Justice, d'une loi ordonnant la création de légions françaises dans sept départements de l'Ouest. — Toutes les autres lettres ne sont que des avis donnés par le ministre de la Guerre de certaines mesures générales d'administration militaire concernant surtout le service des subsistances et l'organisation des corps de troupe.

L. 192. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1790 — An VIII. — Correspondance du ministre des Finances et des commissions attachées à son ministère concernant notamment les secours publics. — 5 octobre 1790 : Lettre d'Amelot annonçant sa nomination de commissaire de la Caisse de l'extraordinaire et expliquant les modifications apportées à cette occasion par le roi dans ce service. — 29 mai 1792 : Instruction générale sur la liquidation des différentes dettes des communautés supprimées. — Plusieurs lettres de l'an IV sur l'emprunt forcé et sur les indemnités et les dégrèvements de contributions directes dans les départements ravagés. — Lettres de l'an VII et de l'an VIII relatives aux secours à accorder aux veuves des défenseurs de la patrie. Informations sur un certain nombre d'intéressés.

L. 193. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1793 — An VIII. — Correspondance de la commission des subsistances et approvisionnements. — Correspondance des députés de la Sarthe avec l'Administration de la Sarthe. — An II : Plusieurs lettres demandant ou hâtant la fabrication des étamines bleues, blanches et rouges pour les pavillons de la marine. — 1787-1790 : Trois lettres traitant d'affaires privées adressées par le représentant Philippeaux à Jutteau, domicilié chez le marquis de Brézé et la comtesse de Dreux, à Paris, rue du Regard. — 17 brumaire an II : Lettre de Boutroüe : « Je vous fais passer « l'extrait du procès-verbal qui constate à la remise que j'ai « faite sur l'autel de la patrie des ornements de la bannière fédérative de 1790. Le produit de ces ornements « servira à nourrir et à armer les braves défenseurs de la « République. — P. S. Hier, à cinq heures du soir, la tête « de Philippe d'Orléans, dit Egalité, est tombée sous le

« glaive de la Loi. Voici la réponse aux vils calomniateurs « qui prétendaient que la Montagne en voulait faire un « roi ». Plusieurs lettres de l'an IV où Boisquetin Bardou rend compte des décisions prises par le Directoire ou les ministres pour la lutte contre les chouans. A citer la suivante : 29 nivôse : « Je m'empresse donc pour calmer « vos inquiétudes, de vous faire le tableau rapide de ce « qui s'est dit hyer chès le ministre de la Guerre, nous y « étions allé pour vous : 110,000 hommes, sous le com- « mandement en chef de Hoche, vont entreprendre un « mouvement général ; sous douze jours une colonne de « 16 à 20,000 hommes va commencer les opérations dans « la Sarthe ; elle comprendra Alençon, Mortain, etc. ; « désarmement général des communes ; concert établi « entre les autres colonnes ; Le Mans, Angers, Alençon, « Mayenne, Laval, etc. en état de siège. Enlèvement mo- « mentané des cantonnemens pour les faire agir plus for- « tement et plus sûrement... » — Lettres sur le même « sujet du représentant Besnard : 21 pluviôse : Hier j'allai « au Directoire... « A l'instant le citoyen Carnot est entré « dans la salle ; nous sommes allés vers lui. Après lui « avoir rappellé les promesses obligeantes qu'il avait faites « à l'administration et le besoin qu'elle éprouvoit d'un « appui particulier de sa part, j'ai tâché de lui peindre les « maux de notre situation et l'extrême urgence d'en arrê- « ter les suites, prêtes à se faire sentir dans les départe- « ments de l'Intérieur. Je lui ai demandé comme spécia- « lement chargé des opérations militaires, d'écrire au « général Hoche de nous envoyer au moins 1000 à 1200 « hommes, en attendant l'exécution des grandes mesures « projettées. Je me suis appliqué à le convaincre qu'il « étoit instant d'arrêter le progrès du mal. Il m'a promis « d'écrire de suite, mais dans la crainte qu'il n'en perde « le souvenir, j'ai prié le citoyen Bardou de m'accompagner « demain à l'effet de lui remettre une note en consé- « quence ». — 24 fructidor : Lettre de Bardou Boisquetin rendant compte de diverses démarches faites par lui auprès des ministres en faveur de la Sarthe et racontant, en post-scriptum, l'attaque du camp de Grenelle, sous Paris, la nuit d'avant, « par deux à trois mille brigands (les uns « disent 800 les autres 1200), armés de doubles poignards « et de pistolets... Ces messieurs voudraient renverser le « gouvernement, assassiner les membres, soulever les « troupes et envoyer dans l'autre monde les deux Con- « seils... Paris est tranquille ». — 26 messidor an VII : Lettre du député Ysambart sur l'état du département, à la suite de laquelle est ce post-scriptum : « L'ami des « Lois dit aujourd'hui dans son journal que les grena- « diers (du corps législatif) ont nié fortement qu'on ait « crié vive d'Artois, vive le Roi. Je vous atteste, moi, « Ysambart, que le 23, sur les onze heures du soir, étant « dans la cour des Thuilleries avec Bourdon et Got, un des « grenadiers auquel nous demandions des renseignements « nous dit qu'il avait arrêté un de ces jeunes gens au « moment où il criait : Vive le roi, vive le comte d'Ar- « tois. Texier Olivier vient tout à l'heure de me dire qu'il « a vu le procès-verbal de cette scène, où ce fait est « pareillement constaté... Jugez le rédacteur de ce fameux « et trop fameux journal. On a placé deux pièces de canon « sur la terrasse qui borde le palais des Thuilleries, en « face de la grande allée, mais c'était une mesure de pré- « caution et hyer et avant-hyer la séance du cercle a été « assez tranquille... Il y avait une certaine fermentation « les 23 et 24, mais, dit-on, les esprits commencent à se « rasseoir ». — 4 thermidor : Lettre du même à laquelle est jointe une note curieuse de sa main dans laquelle il donne le nom des hommes qui seront probablement appelés au ministère et parle de l'épuration administrative. — Plusieurs lettres collectives de la députation sur la répression du brigandage dans la Sarthe. — 2 fructidor : Lettre d'Ysambart prévenant l'administration qu'une attaque du Mans par les royalistes est préméditée pour le sept. — 3 : Autre lettre plus rassurante sur le même sujet. — 22 vendémiaire an VIII : Lettre du commissaire Jouannault sur la situation mauvaise de la Sarthe, à laquelle est joint un exemplaire du *Bulletin de l'armée royale du Maine* du 1er octobre 1792.

L. 194. (Liasse.) — 307 pièces, papier.

1793. — Adresses patriotiques des départements. — Ain : Arrêtés du Conseil général relatifs à l'envoi de commissaires près la Convention nationale, à des mesures de salut public, à l'envoi de suppléants de la Convention nationale à Bourges, et à l'arrestation de plusieurs représentants du peuple français. — Basses-Alpes : Adresse du Tribunal criminel à la Convention nationale sur les crimes commis dans ce département. — Ardèche : Adresse des employés de l'Administration à leurs collègues des autres départements les priant de réclamer comme eux au ministre de l'Intérieur le paiement de leur salaire ou de démissionner. — Ardennes : Adresse des représentants du peuple députés par les Ardennes à leurs collègues énumérant

les maux faits à leur département par de faux révolutionnaires, avec une « analyse des piéces qui sont entre leurs « mains et qui constatent les faits à la charge des individus « se disant patriotes opprimés. » — AVEYRON : Extrait du registre des délibérations du Conseil du département rendant compte du vote émis sur cette question : Pensez-vous que la Convention nationale a été ou n'a pas été libre dans les journées des 31 mai, 1, 2, 3 et 4 juin 1793 ? — BOUCHES-DU-RHÔNE : Adresses du Comité général des trente-deux sections de Marseille à leurs frères des 85 départements. — Résumé des procès-verbaux des délibérations des sections de la commune de Marseille, ou exposé général de leurs travaux, depuis leur permanence. — Réponse de Jean Mauche, administrateur du département par la grâce de Fréron et l'autorité constitutionnelle du Directoire exécutif, aux chefs des égorgeurs de la commune de Tarascon-sur-Rhône. — CALVADOS : Procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 juin, contenant le compte-rendu de la démarche des Commissaires envoyés à la Convention. — CHER : Adresse du Conseil général à la Convention. — CÔTES-DU-NORD : Compte-rendu de l'assemblée générale extrordinaire des citoyens de la commune de Saint-Brieuc, convoquée aux fins de délibération du Conseil général de la commune. — DRÔME : Adresse des administrateurs du département à leurs concitoyens relative à l'ouverture d'une souscription pour couvrir les frais de construction d'un vaisseau. — EURE : Adresse des administrations du département aux citoyens des 48 sections de Paris pour protester contre l'ordre d'arrestation de plusieurs membres de la Convention donné par leurs collègues. — EURE-ET-LOIR : Adresse des habitants de Nogent-le-Rotrou aux citoyens composant la commune de Paris pour les féliciter de leur conduite pendant les journées du 31 mai et du deux juin. — FINISTÈRE : Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 juin, décidant la création d'un comité de correspondance avec les départements voisins et l'établissement de son siége à Laval. — GARD : Arrêté du Conseil d'administration sur les secours à accorder aux familles des citoyens qui se dévouent au service de la Patrie. — HAUTE-GARONNE : Diverses adresses, notamment une relative à l'équipement d'un vaisseau de ligne. — GIRONDE : Arrêtés et instructions diverses de la Commission populaire de Salut public. — HÉRAULT : Proclamation des Assemblées primaires du canton de Montpellier aux citoyens de tous les cantons du département pour les engager à voter tous sans exception. — ILLE-ET-VILAINE : Adresses et proclamations sur l'organisation des citoyens en défenseurs de la Patrie. — JURA : Déclaration de l'administration centrale sur la situation politique de ce département. — LANDES : Arrêté du Conseil général relatif aux subsistances. — LOIR-ET-CHER : Adresse du Conseil général de la Commune de Vendôme à la Convention nationale relative aux lois qui régissent l'Instruction publique. — LOIRE-INFÉRIEURE : Compte-rendu d'une séance publique des trois corps administratifs de Nantes où il est décidé de faire un appel aux départements voisins pour former une coalition contre les agents secrets de Pitt, Guillaume et Cobourg. — MAINE-ET-LOIRE : Arrêtés divers et adresse de la Société des Droits de l'Homme aux autorités constituées et aux Sociétés populaires de l'Ouest pour faire faire une enquête sur l'état de la guerre de Vendée et des chouans. — MARNE : Proclamations de l'Administration centrale relatives à la souscription ouverte pour armer contre l'Angleterre. — OISE : Pétition des employés des bureaux du département de l'Oise pour demander au gouvernement de défendre en personne la liberté. — PAS-DE-CALAIS : Adresse du peuple d'Arras à la Convention pour se plaindre de ses députés. — SEINE : Proclamations diverses des Parisiens à leurs frères des départements. — Adresses sans intérêt de quelques autres départements : Morbihan, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres et Vendée. — Tous ces documents sont imprimés.

L. 193. (Liasse.) — 307 pièces, papier.

An II — An IV. — Correspondance des divers généraux et commandants de place employés contre les armées royales de l'Ouest. — 13 nivôse an II : Lettre de Vialle, général de division, informant le directoire de la Sarthe qu'il établit son quartier général à Caen. — Juillet 1794 : Correspondance entre le général en chef Dugommier et La Union, général en chef de l'armée espagnole, relativement à la capitulation de Collioure, réunie en un fascicule imprimé et adressée par lui à toutes les administrations des départements. — 30 fructidor : Proclamation du général Hoche aux citoyens des campagnes de la Manche, du Calvados, de l'Orne et de la Sarthe, pour les engager à combattre les ennemis de la République. — 2 sanculotide : Proclamation du même relative à l'exécution de l'arrêté du Comité de salut public sur « l'abattis général des haies, genêts, bruyères et l'établissement de communications faciles dans les forêts ». — 12 pluviôse an IV : Instructions du général de brigade et chef d'Etat-major Baraguey-d'Hilliers sur l'enrôlement et la réquisition. — 23 pluv. : Lettre imprimée du général Hoche au ministre de l'Inté-

rieur pour répondre à un écrit répandu contre lui. — 29 pluv : Destitution du général Lebel, commandant du bataillon de Seine-et-Oise, par le général Hoche.— Procès verbal du général Brouville rapportant la déposition faite devant lui par une femme Hugues sur les chefs des chouans et notamment sur Rochecotte. — 19 ventôse : Questionnaire auquel devront répondre les administrateurs du district de St Calais, notamment Musset, envoyé par le général Watrin. — 19 germinal : Proclamation imprimée du général Hoche au peuple des campagnes. — Floréal : Correspondance constituant un dossier qui intéresse le chef des chouans Boulanger. Ordre de l'arrêter donné par le général Watrin. — 4 messidor : Proclamation du général Baraguey d'Hilliers, grand divisionnaire de l'Est, sur le désarmement des communes qui composent sa division. — 28 fructidor : Tableau de l'organisation et de la situation des différents services militaires dans le département de la Sarthe. — Proclamations ou lettres diverses des généraux Lebley, Vachot, Herbin, Varin, Watrin, Magallon, Roget, Brouville, Langeron, Hédouville, Cassard, Gillot, Bonnard, La Bruyère.

L. 196. (Liasse.) — 258 pièces, papier.

An V — An VI. — Correspondance des divers généraux, etc. (suite). — 28 vendémiaire an V : Lettre du général Quesnel à Letourneur, administrateur du département de la Sarthe, sur les moyens qu'il compte prendre pour ramener la tranquillité publique. « Post-scriptum : Il « n'y a plus moyen d'y tenir. Six habits quarrés, au café « de l'Union chantaient ce matin le *Réveil du Peuple*. Il « ne faut pas que cela continue! » — Frimaire : Plusieurs lettres du chef de bataillon Balland, commandant de la place du Mans, réclamant à l'administration du département du papier, des plumes, de la cire et des pains à cacheter, dont on le laisse manquer. — 22 nivôse : Lettre de Lambert, commissaire-ordonnateur de la 24e division militaire sur les maquignonnages qui se produisent à la réception des chevaux. — 6 ventôse : Proclamation du général Hédouville, commandant en chef dans les quatre divisions militaires de l'Ouest, aux habitants des campagnes à l'occasion de sa nomination en remplacement du général Hoche, appelé à commander l'armée de Sambre-et-Meuse. — 24 prairial : Lettre du général de division Vimeux sur la mésintelligence qui existe entre l'administration municipale du Mans et l'autorité militaire. — Plusieurs lettres du même sur le même sujet pendant les mois suivants. — 21 vendémiaire an VI : Lettre du général Cambray proposant aux administrateurs du département de faire sonner le tocsin dans les communes ou passent les chouans. — 24 nivôse : Lettre de Champeaux, chef de brigade, président du Conseil de guerre de la 13e division militaire donnant des instructions relatives à l'arrestation de Le Maître. — 7 ventôse : Lettre du même relative à la mort de Martial Teyssière. — 21 floréal : Proclamation imprimée du général Bonaparte convoquant à Toulon les soldats absents de leur corps. — 9 prairial : Proclamation du général Vimeux sur les agents répandus par l'Angleterre dans les départements de l'Ouest et l'urgence de procéder à l'arrestation des chouans Chalus, Malleville, Rochecotte, Montejean, Vallori et Frotté. — 17 : Lettre du capitaine Delbosc accompagnant « l'Inventaire dressé par « l'administration municipale du canton de Sablé des « différents effets, argenterie, linge, ornements d'églises, « titres et papiers saisis sur le prêtre Glatier dans les « journées du 28 nivôse dernier sur la commune de Précigné, au lieu de Montplaisir, par un détachement de la « colonne mobile de Sablé ». — 28 : Envoi par le général Vimeux du procès verbal d'arrestation de Métayer, dit Rochambeau, surnommé l'Invincible et l'Aimable. — 9 messidor : Lettre du général Vimeux sur les nouveaux incidents survenus entre l'adjudant-général d'Halancourt et la municipalité. — 20 thermidor : Proclamation manuscrite du général Vimeux aux soldats républicains pour les mettre en garde contre les tentatives de corruption des ennemis de la nation. — 22 fructidor : Lettre du chef de brigade Ferey annonçant l'arrestation des chouans Chandellier, Robert, aides-de-camp de Rochecotte et Le Febvre. — Autres lettres et proclamations des généraux Virideau et Barateau, commandant la place du Mans, et des adjudants-généraux Dauvergne et d'Halancourt.

L. 197. (Liasse.) — 280 pièces.

An VII. — Correspondances des divers généraux, etc. (suite). — 6 vendémiaire : Lettre du général Simon relative à l'arrestation de la diligence de Nantes à Paris par quinze scélérats entre La Flèche et Clermont. — 9 : Lettre du même racontant la mort du prêtre Bigot tué à Trangé par les soldats chargés de l'arrêter, tandis qu'il cherchait à s'évader. — 27 : Lettre du même relatant la mort des chouans Beisser, Sans-Pareil, Jamois dit Brin-d'amour, La Marche, Bourny et Lapin, et Lenoir dit Pinchaud, dans la Mayenne. — 5 brumaire : Lettre du même annonçant

l'arrestation de Constant. — 26 : Ordre donné par Henri Perroud, commissaire-ordonnateur en chef de l'armée, d'arrêter Moreau, directeur des transports de l'armée des Alpes, qui a laissé piller un dépôt d'habillement qu'il avait charge de transporter de Redon à Rennes, et qui a disparu. — 23 nivôse : Lettre du général Vimeux relative à l'arrestation du prêtre Vital Moranne. — 3 pluviôse : Lettre de Moulin, général en chef de l'armée d'Angleterre, relative à la situation de la commune de Saint-Denis-d'Orques où un gendarme a été assassiné. — 17 : Lettre du général Vimeux relatant l'arrestation de cent royalistes. — 10 ventôse : Circulaire de Rey, commissaire des guerres pour la Sarthe, relative à l'organisation des colonnes mobiles. — 25 germinal : Proclamation du général Moulin sur le même sujet. — Prairial : Plusieurs circulaires adressées par le général Simon aux officiers commandant les troupes de la Sarthe sur le même sujet. — Tableau de composition par compagnies de la colonne mobile de la Sarthe. — Tableau des mots de ralliement pour les quinze derniers jours de prairial. — 18 prairial : Copie de trois billets trouvés sur le nommé Leroy, dit Risque-tout, et contenant des communications intéressant la marche des colonnes des chouans. — 29 : Avis de la mort d'Armand et de Risque-tout tués par les soldats de la République. — Tableaux des mots de ralliement pour chaque quinzaine de messidor et de thermidor. — Messidor : Dossier relatif à l'enlèvement du chouan Guillemet. — 9 fructidor : Proclamation du général Michaud aux habitants des campagnes pour les encourager à soutenir la lutte contre les chouans. — *Passim*, liste de déserteurs avec leurs signalements et affiches de proclamation de mise en état de siège de diverses communes. — Nombreuses lettres faisant double emploi avec des pièces de correspondance des administrateurs du département analysées précédemment.

L. 198. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

An VIII. — Correspondance des divers généraux, etc. (fin). — 5 vendémiaire : Ordre donné par le général en chef Michaud de faire une enquête sur la conduite des officiers d'un détachement qui a malmené les habitants de Pontlieue. — 7 frimaire : Copie d'une lettre du général Delarue au commandant de place du Mans lui enjoignant de cesser les hostilités et de garantir « aux habitants des « campagnes et des villes qui auroient marché et qui re- « mettront leurs armes, sûreté pour leurs personnes et « leurs propriétés et le libre exercice des cultes suivant « les lois ». — 27 : Lettre du général en chef Hédouville annonçant, qu'en présence de la persistance des chouans à continuer les hostilités malgré la suspension de la lutte, il sera incessamment décidé si la reprise d'armes aura lieu. — 7 nivôse : Proclamation des Consuls de la République aux habitants des départements de l'Ouest sur l'exercice des cultes et la promesse de fidélité à la constitution obligatoire pour les ministres des cultes. — 19 : Lettre du général Delarue sur les moyens qu'on va employer pour fortifier la ville du Mans sur tous ses points vulnérables. — 21 : Lettre du même annonçant qu'à moins de contre-ordre du général en chef ou de désarmement spontané des chouans, il les attaquera dans la nuit du 24 au 25 sur plusieurs points, et ouvrira ainsi de nouveau les hostilités qui, espère-t-il, ne dureront pas longtemps. — Proclamation imprimée et signée du premier Consul et contre-signée du ministre de la Guerre Berthier, prescrivant des mesures pour la dispersion et la destruction des rebelles dans les départements de l'Ouest. — 24 : Lettre du chef de la 40e demi-brigade commandant la place du Mans en état de siège, annonçant la réduction du nombre des hommes requis pour les travaux de fortification, dans le canton rural du Mans. — Lettre du général Delarue sur l'organisation de la police militaire. — 29 : Proclamation du général en chef Brune aux habitants de l'Ouest pour les engager à déposer les armes s'ils ne veulent pas sentir tout le poids de la résistance de la République. — 4 pluviôse : Lettre du général Hédouville annonçant que M. de Bourmont va procéder au licenciement des chouans et ordonnant de cesser toute attaque jusqu'à ce que le temps strictement nécessaire pour effectuer ce licenciement soit écoulé. — 11 : Lettre du général Guidal, commandant la division de l'Orne, annonçant qu'il a « donné une rossée « dans la forêt d'Ecouves le Varlois » aux chouans qu'il a mis complètement en déroute. Charles a dû licencier le reste de sa troupe. Frotté seul veut se battre encore. — 29 : Lettre du général Delarue : « Le gouvernement a pardonné à « l'erreur ; il n'existe maintenant plus de chouans. Ceux « qui se sont rendus rentrent dans la classe des citoyens « et ont, en conséquence, droit aux mêmes prérogatives. « Ils sont comme eux sous la protection des lois, ils ren- « trent dans la société et doivent jouir des avantages accor- « dés à tous les citoyens ; ainsi il ne peut y avoir de dis- « tinction pour eux ». — 13 ventôse : Instructions du général Hédouville relatives au désarmement de la masse des habitants des campagnes dans les départements qui étaient insurgés. — 14 : Lettre du général de division Estourmel sur les opérations de la levée de 40.000 chevaux. — Pro-

clamations de Brune et d'Hédouville sur la fin de la guerre des chouans. — 11 thermidor : l'adjudant-major Cartaux informe l'administration qu'il prend le commandement de la place du Mans.

L. 198 *bis*. (13 Liasses.) — 2528 pièces, papier.

1790 — An VIII. — Assemblées primaires et communales. Nominations des officiers municipaux et de fonctionnaires civils et judiciaires. — Ces treize liasses qui ne contiennent que des procès-verbaux tous semblables les uns aux autres et des listes d'électeurs et d'éligibles, sont rangées par arrondissements et par cantons dans l'ordre suivant. — Arrondissement du Mans : Cantons de Ballon, de la Bazoge, de Conlie, d'Ecommoy et d'Epineu-le-Chevreuil. — Cantons de Lavardin, de Loué et du Mans. — Cantons de Montfort, de Parigné, de Rouez et de Savigné. — Cantons de Sillé-le-Guillaume, de la Suze et de Vallon. — Arrondissement de Mamers. — Cantons d'Assé-le-Boisne, de Beaumont-sur-Sarthe, de Bonnétable et de Bourg-le-Roi. — Cantons de Saint-Cosme, de Courgains et de La Ferté-Bernard. — Cantons de Fresnay, de la Fresnaye, et de Saint-Maixent. — Cantons de Mamers, de Marolles, de Montmirail et de Nogent-le-Bernard. — Cantons de Saint-Paterne, de Tuffé et de Vivoin. — Arrondissement de la Flèche. — Cantons de Brûlon, de Chantenay, de La Flèche, de St Jean-de-la-Motte, du Lude, de Malicorne et de Mayet. — Cantons de Parcé, de Pontvallain, de Précigné, de Sablé et de Vaas. — Arrondissement de Saint-Calais. — Cantons de Bessé, de Bouloire, de Saint-Calais, et de Chahaigne. — Cantons de la Chartre, de Château-du-Loir, du Grand-Lucé, de Tresson et de Vibraye. Dans chaque canton, les procès-verbaux sont encore rangés par communes.

L. 198 *bis*. (4 Liasses.) — 318 pièces, papier.

An V — An VII. — Listes des votants aux assemblées primaires par arrondissement : Arrondissement du Mans. — Arrondissement de Mamers. — Arrondissement de La Flèche. — Arrondissement de Saint-Calais.

L. 198 *bis*. (Registre.) — 89 feuillets, papier.

An V. — Listes des ayant droit de voter dans le canton rural du Mans.

L. 198 *bis*. (Liasse.) — 3 pièces et 1 cahier de 48 feuillets, papier

1791-1792. — Listes des éligibles dans le district de Château-du-Loir.

L. 199. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1790-1792. — Procès-verbaux des assemblées électorales du département et des districts. — Département : Séances des 4 juin 1790 ; — 20 juillet 1790 ; — 1 septembre 1791 ; — 26 août 1792 ; — 10 septembre 1792 ; — 11 novembre 1792. — District de Saint-Calais : Séances des 18 et 19 juin 1790 ; — 18 et 19 novembre 1791 ; — 18 novembre 1792. — District de Château-du-Loir : Séances des 17 juin 1790 et 15 novembre 1792. — District de la Ferté-Bernard : Séances des 17 juin 1790 et 18 novembre 1792. — District de la Flèche : Séance du 17 juin 1790. — District de Fresnay-sur-Sarthe : Séance du 18 juin 1790. — District de Mamers : Séances des 25 juin 1790 ; — 29 juin 1791 ; — 18 novembre 1792. — District du Mans : Séances des 14 août 1790 et 18 novembre 1792. — District de Sillé-le-Guillaume : Séances des 20 juillet et 12 octobre 1790 ; — 22 mai et 21 juin 1791 ; — 26 août 1792. — District de Sablé : Séance du 20 juillet 1790. — *Passim*, listes d'électeurs.

L. 200. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

An IV — An VII. — Procès-verbaux des assemblées électorales du département accompagnés de nombreuses listes d'électeurs et de lettres des administrateurs du département relatives aux opérations électorales et de convocations. Il y a un ou deux procès-verbaux pour chacune des années auxquelles se rapportent ces documents.

L. 200 *bis*. (2 Registres.) — 71 et 84 feuillets, papier.

1791-1792. — Listes des jurés de jugement établies par communes pour le district de Saint-Calais et pour celui du Mans.

L. 200 *bis*. (Liasse.) — 4 pièces et un cahier de 49 feuillets, papier.

1792 — An VII. — Registre de correspondance du juré d'accusation de la Sarthe pour le district de La Ferté-Bernard : actes d'accusation, déclarations, dépositions de témoins, ordres d'enquêtes, procès-verbaux des « tenues du juré » concernant des affaires privées. — 17 septembre 1792 et jours suivants : série de procès-verbaux intéressant une insurrection à La Ferté-Bernard (f° 34-41). — Relevé des ordonnances des directeurs des jurys du Mans, de la Flèche, de Mamers et de Saint-Calais pour les ans VI et VII.

L. 201. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1791 — An VIII. — Tableaux des citoyens dressés pour former les listes des jurys de jugement dans les districts du Mans, de Saint-Calais et de Château-du-Loir, la plupart imprimés.

L. 202. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1793. — Procès-verbaux des séances tenues du 25 au 30 juin 1793 par tous les députés réunis des corps administratifs et judiciaires, conseils généraux des chefs-lieux de canton et sociétés populaires des districts pour nommer des commissaires au Conseil général du département, chargés d'étudier avec l'administration centrale les mesures à prendre en raison de la situation politique du gouvernement.

L. 203-205. (3 liasses.) — 268 pièces, papier.

An 3 — An VII. — Etats nominatifs des citoyens composant les autorités constituées et les membres des administrations municipales par canton et par commune.

L. 206. (Registre.) — 52 feuillets, papier.

An IV—An VIII— Tableau, par arrondissement, canton et commune, des commissaires près les différentes administrations avec la date de nomination de chacun.

L. 207. (Liasse.) — 277 pièces, papier.

An IV — An VIII.— Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de Ballon. — 16 ventôse an IV : Copie du procès verbal de la fête célébrée le 1er pluviôse en haine de la royauté à Ballon et du rapport sur la destruction de l'arbre de la liberté par les chouans à Courcebœufs. — 20 floréal : Compte rendu des fouilles faites inutilement dans beaucoup de maisons du canton pour y découvrir des prêtres réfractaires ou des chouans. — 4 thermidor : Lettre avisant que tous les agents municipaux du canton ont prêté le serment de haine à la royauté en corps ou individuellement. — 4 fructidor : Lettres relatives au chouan Guillemet arrêté au Mans où il s'était établi maître d'armes, et qui s'est évadé. — 16 germinal an V : Dénonciation de plusieurs prêtres insermentés qui font des prédications contraires aux lois. — 2 thermidor : Procès verbal de la célébration de la fête du 14 juillet. — 2 vendémiaire an VI : Lettre dans laquelle le commissaire de Fresnay, Cabaret, demande que ce soit un juge de paix du Mans et non celui de Fresnay, qui instruise l'affaire de sa fille et de son séducteur, tous deux ramenés de Paris où ils s'étaient enfuis. — 23 pluviôse : Tableau des biens nationaux qui ne sont point vendus et dont une partie à été réservée par la municipalité pour les écoles primaires dans l'étendue du canton. — 30 pluviôse : Rapport décadaire constatant une certaine agitation dans les esprits causée par l'approche des assemblées de germinal. — 4 germinal : Rapport décadaire rendant compte de la fête de la Paix et de celle de la Souveraineté du Peuple, célébrées avec éclat dans le canton, excepté à Teillé, commune infestée de royalistes et de chouans. — 20 messidor : Rapport sur les opérations tentées contre les chouans : « Le coup est absolument manqué, et je suis désespéré, « le royalisme est servi de manière que le républicain « sage et vertueux peut s'affliger de leurs trames infer- « nales. Le canton de Savigné, levé presque en masse, « a semé l'épouvante et la terreur partout où il a passé... « Savigné fait manquer le but... » — 27 messidor : Rapport du même commissaire, Yvon, dans le même sens. Il s'y vante fort de son énergie, de son activité, de la difficulté de la mission qu'il a reçue et termine ainsi : « Quant « à moy, je sais qu'il faudra expirer, si je tombe sous le « poignard de mes assassins ; mais je mourray républi-

« cain, et ne me tairay jamais sur le compte des royalis- « tes et des chouans voleurs. Voilà mon acte de foy. » — 18 thermidor : Rapport du même où on lit : « Je vous « demande surtout l'oubli entier de mon nom, qui n'est pas « oublié sur le registre de proscription de leur part. Vous « en avez la preuve par une circulaire du 30 février dernier « dattée de ce pays et signée Scarboville, au nom du général « Rochecot, qui prononce mon arrêt de mort. » — 22 vendémiaire an VII : Rapport signalant des réunions de royalistes et fanatiques à la chapelle de Notre-Dame-des-Champs, où « ils vomissent mille imprécations contre la « République et jurent de ne jamais porter les armes. » — 22 brumaire : Récit pittoresque de l'enlèvement par la force armée d'une statue de la Vierge et de deux anges de la Chapelle de Notre-Dame-des-Champs qui ont été transportés dans l'église de Ballon ; on a commencé à démolir la chapelle conformément à une décision de l'administration municipale de Ballon, prise à l'instigation de l'Administration centrale du département. — 23 pluviôse : Signalement de quelques maisons à surveiller comme favorables aux chouans et de quelques fonctionnaires douteux, particulièrement de Rocquain, agent municipal à Courcebœufs, ancien recruteur de chouans. — 10 ventôse : Rapport du capitaine Durand sur les recherches des bandits faites dans le canton et particulièrement à Teillé. Aucun résultat malgré quelques alertes. — 4 floréal : Rapport sur les projets d'une nouvelle insurrection royaliste. Les royalistes ont amené du Mans, les yeux bandés, un tonnelier, à qui ils ont fait enfoncer, dans un lieu situé à huit lieues de la ville, des tonneaux pleins d'argent. — 20 floréal : Rapport sur le même sujet ; lesr oyalistes ont organisé partout le vol chez les acquéreurs de domaines nationaux. Ils ont remis en liberté le citoyen Morin, de Dissé, qu'ils avaient enlevé. — 10 prairial : Rapport sur la célébration de la fête de Reconnaissance. — 12 prairial : Rapport sur de nouveaux exploits des chouans que n'a pu atteindre le cantonnement de Beaumont. — 20 prairial : Rapport sur la célébration de la fête funéraire en mémoire des députes assassinés à Rastadt. — 2 thermidor : Rapport décadaire relatant l'affichage, à Ballon, d'un manifeste de l'ex-prince de Condé au nom de Louis XVIII. — 3 fructidor : Rapport sans intérêt, mais suivi de ce post-scriptum : « Plusieurs de mes collè- « gues, ainsi que moi, disent qu'il faut vivre, afin de pou- « voir travailler. Vous sçavez que nos traitements et « remises des contributions sont en retard depuis bientôt « une année, faites connaître notre situation aux minis- « tres des Finances et de l'Intérieur. — 20 fructidor : Lettre du citoyen Mauguin, juge de paix et notaire à Ballon, qui se justifie des attaques dirigées contre lui, et demande s'il est privé de ses fonctions à être nommé « dans celle « de commissaire du Directoire près l'administration du « canton, entre les mains d'un prêtre fortuné, qui à « tous égards peut la quitter sans regret, ayant une belle « fortune. » — Lettre du commissaire de Ballon, Goyet Lauberdière, exprimant ses craintes d'être révoqué, s'il faut croire les bruits qui courent à ce sujet, et demandant, au moins qu'on accepte sa démission. — 30 fructidor : Rapport du même sur la situation générale accompagnée d'une proclamation de « l'armée royale aux colonnes mo- « biles et aux soldats républicains. » — 12 vendémiaire an VIII : Rapport sur les incidents survenus dans le canton à l'occasion de la conscription. — 27 brumaire : Rapport sur l'effet produit sur l'esprit public par la proclamation du Consulat. — 20 frimaire : Rapport constatant l'attitude arrogante des chouans depuis la suspension des hostilités contre eux. — 26 frimaire : Lettre réclamant instamment des secours, car les chouans ont passé des menaces aux coups et aux violences contre les républicains. Ils occupent plusieurs communes et sont aux portes de Ballon. — 2 nivôse : Rapport constatant une amélioration dans la situation. — 5 nivôse : Reprise des hostilités ouvertes par les chouans. — 20 pluviôse : Rapport sur la réapparition des chouans dispersés à Mortagne.

L. 208. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de LA BAZOGE. — 8 prairial an IV : Rapport sur l'arrestation de plusieurs réfractaires. — 24 prairial : Renseignements sur Doisteau, ex-bénédictin, qui paraît soumis aux lois républicaines et qui est pourtant interné au Mans, à la Visitation. — 3 thermidor : Lettre rapportant un conflit entre le commissaire de la Bazoge et le chef du cantonnement de cette commune qui malgré la défense prononcée par les lois, « fait sonner « les cloches trois fois par jour pour le rappel de ses soldats, vu qu'il n'a pas de caisse. » — 11 floréal an VI : Rapport sur la célébration de la fête des époux. — Prairial-Thermidor : Plusieurs rapports rendant compte de vaines poursuites exercées contre les chouans. — Les rapports décadaires de l'an VI constatent tous que l'esprit public du canton de la Bazoge est favorable aux chouans et que les républicains sont l'exception dans ce pays. —

1 vendémiaire an VII : Demande de forces pour résister aux chouans qui se disposent à attaquer la Bazoge en grand nombre. — 27 vendémiaire : Rapport détaillé sur l'envahissement de la Bazoge par les chouans. Les habitants des communes n'ont pas secouru la ville et l'administration municipale est restée inerte. — Avis défavorable accompagnant la demande d'un passe-port pour Paris, faite par Tilly, ex-chef de chouans. — 14 brumaire : Appui d'une pétition faite par les gens habitant des maisons isolées pour être autorisés à avoir des armes, malgré le désarmement général. — 22 pluviôse : Lettre faisant connaître que les chouans se rendent à force ; vingt viennent encore de déposer les armes. — 7 germinal : Rapport sur une battue générale faite contre les chouans : aucun résultat. — Floréal — Fructidor : Plusieurs récits d'alertes sans résultat. — La plupart des rapports décadaires de l'an VII constatent que l'esprit public « se fortifie » et que le respect des des lois devient presque général. — Vendémiaire an VIII : Plusieurs lettres signalant une reprise d'offensive par les chouans. — 5 frimaire : Rapport relatant que des troubles ont lieu de tous côtés dans le canton et qu'il s'y commet des attentats de tout genre. — 25 frimaire : Autre rapport dans le même sens. — Les rapports contenus dans cette liasse sont d'un commissaire nommé Fronteau, complètement illettré comme en témoignent son style et son orthographe.

L. 209. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

An IV — An VII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de CONLIE. — 12 germinal an IV : Lettre annonçant l'arrestation de deux prêtres et de douze chouans. — 6 thermidor : Lettre dénonçant le château de la Goupillère, en Rouez, comme le lieu de retraite de trois prêtres sujets à la déportation. — Rapport décadaire constatant que l'esprit public qui semblait en progrès s'affaiblit, que les pères des chouans du canton font des menaces pour l'hiver prochain et que plusieurs déjà ont été vus en armes au camp de la Vache noire. — 4 vendémiaire an V : Rapport décadaire d'après lequel l'esprit public s'affaiblit de plus en plus ; les anciens curés reprennent leurs fonctions en dépit des lois et les agents de certaines communes encouragent le fanatisme, bien loin de le réprimer. — 30 nivôse : Rapport décadaire : « l'esprit public est étouffé dans « notre canton et voisins, le charlatanisme des papistes « royaux fait des prosellites nombreux ; » suit un tableau triste de l'état des cantons toujours sur le qui-vive. — 12 pluviôse : Rapport sur la célébration de la fête de la juste punition du dernier roi des français. — 9 ventôse : Rapport « décadaire : l'esprit public est nul pour le gouvernement ; je « ne crois pas qu'il puisse diminuer désormais ». — 21 germinal : Rapport décadaire : « La contre-révolution est faite « dans l'esprit de tous les gens de campagne, il ne leur reste plus que l'exécution. — 21 fructidor : Rapport rendant compte de l'accueil fait à la nouvelle du 18 fructidor. — 30 nivôse an VI : Rapport décadaire constatant comme tous les précédents de la même année que l'esprit public s'améliore depuis le 18 fructidor. « Ces heureuses dispositions nous « ont amené à une fête le 29 et suivie d'un banquet où « 150 citoyens des différentes communes ont assisté. C'est « à proprement parler la 1re fête populaire qui ait eu lieu « à Conlie. » — 30 ventôse : Compte-rendu de la célébration de la fête de la souveraineté du peuple. — Germinal : Rapport décadaire concluant des élections faites dans le canton, tant aux assemblées primaires que communales, que l'esprit public est régénéré. — Floréal : Rapport décadaire constatant que l'esprit public est visiblement diminué depuis un mois. Des symptômes graves font prévoir que les royalistes et les prêtres auront bientôt repris leur ancienne influence. — 24 messidor : Compte-rendu de fouilles, poursuites et patrouilles qui ont amené l'arrestation du chouan Godefroy, dit La Ramée. — Pluviôse an VII : Etat des forfaits commis par les chouans dans la commune de Crissé. — 12 prairial : Lettre du président de l'administration municipale de Conlie sur la mort de l'Invincible, chef de chouans. — 28 messidor an VII : Lettre par laquelle le commissaire du canton de Conlie donne sa démission : « Le malheureux état où se trouve mon pays, « le peu de moyens qui me reste d'y faire le bien, quel- « que zèle que j'employe dans mes fonxions, m'ont déter- « miné à remettre entre vos mains les pouvoirs dont m'a- « vait honoré le Directoire, ainsi je vous déclare par la « présente, qu'à partir de ce jour je cesse les fonxions de « commissaire du pouvoir exécutif près le canton de « Conlie... *Signé* : Frin. » — 29 thermidor : Le citoyen Blavette, nouveau commissaire de Conlie, en rendant compte de son installation dans son poste, fait le tableau du triste état dans lequel il a trouvé le canton. — 19 fructidor : Lettre des agents et adjoints municipaux de Conlie et Tennie réunis racontant l'attaque dont ils ont été l'objet la veille par trois cent chouans. — 20-22 fruct. : Plusieurs lettres sur le même fait. — 25 fruct. et jours suivants : Récits de nouvelles attaques des chouans en diverses com-

munes du canton. — Vendémiaire an VIII : Quelques lettres toujours relatives à des événements semblables.

L. 210. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

An III — An VIII. — Rapports et correspondances du Commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton d'Ecommoy. — 1 ventôse et 17 pluviôse : Extraits des minutes du greffe de la Justice de paix d'Ecommoy rendant compte d'incursions commises par « des particuliers armés auxquels on « donne le nom de chouans. » — 8 thermidor an IV : Lettre relative à l'itinéraire suivi par les chouans d'Ardeville et Plessis, dit Potiron. — Pluviôse an V : Lettres relatant le rançonnement imposé par les chouans aux habitants des communes. — 14 pluviôse an VI : Rapports sur les tentatives faites par des chouans pour arrêter la malle à un quart de lieue d'Ecommoy. Ils n'ont pu être pris. — 22 prairial : Rapport sur des scènes contre-révolutionnaires à Ecommoy. — 10 messidor : Rapport sur « l'apparition » de cinq hommes armés et déguisés dans les communes de Laigné-en-Belin et de St Gervais-en-Belin. — 15 thermidor : Lettre favorable au désarmement projeté malgré les espérances avouées par les monarchistes. — 18-21 fructidor : Rapports relatifs à une insurrection survenue le 16 à Ecommoy. — Ventôse an VII : Rapport sur l'arrestation de cinq hommes de Teloché par quatre ou cinq brigands. — 6 ventôse : Demande de mandats d'amener contre plusieurs citoyens formulée par l'administration municipale d'Ecommoy. — 17 fructidor : Lettres annonçant l'invasion des chouans dans le canton d'Ecommoy, au nombre de quatre cents. — 22 fructidor : Récit des opérations tentées sans succès contre les chouans envahisseurs. — 29 fructidor : Lettre informant qu'il a été affiché à Ecommoy une proclamation de l'armée royale. — 4e jour complémentaire : Renseignements sur les chouans Beauclos et Maillard. — Frimaire, Nivôse et Pluviôse : Lettres relatives aux fréquentes incursions des chouans dans le canton.

L. 211. (Liasse.) — 211 pièces, papier

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du Commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton d'Épineu-le-Chevreuil. — 10 vendémiaire an IV : Lettre déplorant l'influence des prêtres dans tout le canton, notamment à Coulans. — 8 floréal : Lettre accusant réception de l'arrêté qui transfère d'Epineu à Chassillé le lieu des séances de la municipalité du canton. — 27 floréal : Lettre où le commissaire Boissière informe que les agents municipaux des communes d'Epineu, Amné, Ruillé, Saint-Symphorien, Chemiré et Etival refusent de se rendre à l'arrêté précédent, et demande si le fait qu'un de ses cousins germains, jadis curé de Lavaré, a refusé de prêter le serment, peut le faire révoquer ; dans ce cas, il préférerait démissionner. En marge, réponse du commissaire central : « Non, nous « serions bien fâchés de perdre un bon patriote. » — Plusieurs lettres relatives au même conflit causé par le transfert du lieu des séances de la municipalité d'Epineu à Chassillé. — 29 messidor : Récit de la perquisition faite dans un souterrain à Ruillé et qui a amené la découverte d'un homme qui nia être prêtre, quoiqu'il eût avec lui beaucoup d'ornements d'église, et l'arrestation de deux chouans dont l'un se nomme la Cuirasse ou Grattay. — 18 messidor : Lettre annonçant que l'administration s'est enfin rendue à Chassillé. — 12 germinal : Rapports sur les élections : « les « sectaires du royalisme ont triomphé, les républicains « ont vu se détruire leurs plus chères espérances. » — 17 vendémiaire an VI : Lettre annonçant la victoire définitive de la République sur ses ennemis. — 13 prairial : Lettre faisant prévoir le prochain retour de la guerre civile. — 4 thermidor : Rapport sur une émeute des chouans qui ont coupé l'arbre de la liberté à Epineu. — 10 thermidor : Lettres sur le même sujet et les ravages de moissons commis par les chouans en divers endroits. — Rapports décadaires faisant connaître le mauvais état de l'esprit public. — 1 fructidor : Lettre relative à Cœur d'Acier qui rôde dans le pays, mais qu'on ne peut atteindre. — Toutes les lettres et tous les rapports décadaires de l'an VII sont dans le même sens. Plusieurs contiennent le récit de poursuites inutiles contre les chouans et de quelques engagements contre eux. — 3 frimaire an VIII : Lettre annonçant que les brigands sont maîtres de toutes les communes d'Epineu et les saccagent. — 22 pluviôse : Récit de brigandages commis à Amné.

L. 212. (Liasse.) — 230 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et

militaire de son canton. — Canton de LAVARDIN. — 12 germinal an IV : Lettre du citoyen Desportes, à l'occasion de sa nomination de commissaire du canton de Lavardin, dans laquelle il énonce les besoins de l'administration de ce canton et réclame du secours contre les ennemis de la République. — 16 germ. : Le même exprime ses difficultés avec l'administration municipale. — 17 floréal : Récit d'une discussion entre le commissaire du canton et le président de l'administration municipale, Torché. Celui-ci a promis de se montrer meilleur républicain. — Prairial-Messidor : Rapports décadaires constatant tout le mauvais vouloir de l'administration municipale de Lavardin, même depuis le transfert de son siège à Domfront, et l'influence des chouans dans le pays. — Frimaire an V : Correspondance relative à l'enrôlement par force de certains déserteurs et rapports sur la difficulté d'établir le droit de patentes par suite du mauvais vouloir des citoyens. — 30 nivôse : Rapport sur la plainte adressée à l'administration centrale par la commune d'Aigné contre l'adjudication de la perception des impôts dans cette commune pour l'an V. — 2 pluviôse : Lettre exprimant la crainte que le royalisme, qui compte tant de partisans dans le canton de Lavardin, ne devienne bientôt actif. — 22 pluv. : Long rapport sur la persistance de l'état de désorganisation de l'administration municipale de Lavardin, malgré tous les efforts du commissaire Desportes soussigné, pour y remédier. Il conclut à la suspension du président Torché qui est le principal auteur de tout le mal. — 12 ventôse : Demande d'un cantonnement pour protéger Domfront et Lavardin et y assurer le travail de la prochaine assemblée primaire. — 28 vent. : Demande à l'administration centrale d'approuver l'arrêté pris par le commissaire de Lavardin pour que la colonne mobile de Domfront soit sous les armes pendant la durée de l'Assemblée primaire. — 3 germinal : Lettre du président Torché sur le même sujet. — 9 germinal : Lettre annonçant la nomination de trois commissaires spéciaux pour examiner les registres de l'état civil des communes du canton. « Ne me commandez pas d'aller moi-même faire « cette vérification, écrit le commissaire Desportes, je ne « pourrais obéir à cause du danger que je courrais au mi- « lieu des royalistes ». — 4 prairial : Avis du rétablissement de l'administration municipale à Lavardin. — 30 messidor : Récit détaillé des incidents auxquels a donné lieu, en séance de l'administration municipale, l'exécution de l'arrêté de l'administration centrale prononçant la suspension du citoyen Torché. Le mauvais vouloir de tous les membres de la municipalité s'est plus que jamais manifesté dans cette circonstance. — Fructidor : Plusieurs lettres relatives aux différends qui persistent à diviser la municipalité et le commissaire. — 10 vendémiaire an VI : Rapport décadaire rendant compte de la fête de la fondation de la République et se terminant ainsi : « Ici tout est en paix, mais c'est la « paix du tombeau, car l'amour de la République est « presque éteint. » — 21 vendém. : Récit des difficultés qu'a opposées Torché pour laisser installer son successeur à la présidence de l'administration municipale, et pour rendre les archives et en laisser faire l'inventaire. — 20 pluviôse : Rapport décadaire débutant ainsi : « L'esprit public « est nul dans ce canton ; on y hait la République parce « qu'on ne la connait pas. L'ignorance et l'influence de « quelques hommes jadis puissants, puissants encore par « leurs richesses, voilà les principales causes de l'inci- « visme. Instruction publique, juste répartition des im- « pôts, allègement de leur fardeau, répression des « menées impudentes de quelques royalistes domiciliés « et démasqués, voilà les moyens de recréer l'esprit public « dans ce canton ». — 11 floréal : Demande de troupes pour réprimer l'audace des malveillants qui se manifeste, et pour aider à la recherche de l'ex-chef de chouans Brindeau, dit Basse-cour. — 28 prairial : Compte-rendu des opérations militaires faites dans le canton contre les chouans. — 28 messidor : Lettre faisant connaître que tous les châteaux ont été fouillés et qu'il ne s'y est trouvé ni armes, ni munitions de guerre, ni étrangers. — 4 thermidor : Tableau alarmant de la situation du canton ; il ne faut qu'une étincelle pour y rallumer le feu de la guerre. Fay et Chauffour sont infestés de brigands prêts à tout. — 7 thermidor : Rapport sur une agression des chouans à Fay. « Des hommes armés connus sous le nom « de chouans ont dézarmés neuf citoyens dans le bourg ou « aux environs en moins de cinq minutes, dans lequel ils « ont pris neuf fusils, deux pistolets, un sabre et ont « maltrété des femmes qui ne vouloient leur donner leurs « armes... » — 18 thermidor : Rapport sur le désarmement pratiqué dans le canton ; seuls les républicains ont remis leurs armes. — 28 thermidor : Lettre relative à l'arrestation du chouan Babin, dit Place nette. — Autre lettre donnant des renseignements sur Babin. — Rapport décadaire dont le chapitre intitulé « Esprit public » ne contient que cette phrase : « Aussi mauvais qu'il peut « l'être. » — 25 fructidor : Récit d'un conflit qui s'aggrave chaque jour, entre diverses autorités, à propos de l'établissement d'un corps de garde à Lavardin. — Plusieurs documents sur le même sujet. — An VII : Tableau de « l'ensemble des opérations à diriger contre les brigands « qui infestent le canton de Lavardin et les communes envi-

« ronnantes. » — 14 vendémiaire : Rapport sur la poursuite dirigée contre Cœur-d'acier qui a été manqué de quelques minutes. « Pour faire courir après les brigands, dit le commissaire Desportes, tout en me livrant à la plus sévère « économie, j'ai tiré de ma poche dix-huit francs. Vous « avez promis dans l'une de vos lettres de tenir compte de « ces frais ; si vous avez pour agréable de me remettre la « somme susdite, cela m'obligerait. » — 18 brumaire : Rapport détaillé sur l'état de la police administrative, civile et militaire du canton. — 19 brum. : Rapport sur les progrès du chouanisme et le danger pressant. — 28 pluviôse : Rapport sur le passage de Cœur-d'acier dans le canton. — 3 ventôse : Lettre sur le progrès du chouanisme : « il y a des républicains à Domfront, à la Chapelle ; il y « en a deux à Cures, une douzaine à Fay : je n'en connois « nulle part ailleurs dans ce canton. » — 28 ventôse : Rapport sur la formation de colonnes mobiles. « Trois compagnies « de colonne mobile sont formées dans ce canton : une « quatrième dont doivent fournir les éléments les com« munes de Lavardin, Degré et Aigné, reste à former. Ces « trois communes ne comptent pas trois patriotes : qu'il « soit ou ne soit pas formé de compagnie composée de « ceux qui les habitent, c'est la même chose pour le ser« vice de la République... ». — 13 floréal : Réclamation instante de troupes pour la commune de Fay où les brigands menacent d'assassiner le petit nombre de républicains que cette commune renferme. — 18 flor. : Plaintes amères contre l'influence des chouans qui ont réussi à faire remplacer le cantonnement de Lavardin pour venger une soi-disant injure faite au royaliste Livré par le chef de ce cantonnement. Ce déplacement cause un grand scandale car Livré est, au contraire, le vrai coupable dans l'affaire, — 11 prairial : Renseignement sur le chouan Basse-cour. — 8 messidor : « Il n'y a pas deux hommes dans ce canton à qui je puisse « sûrement communiquer votre lettre du 1 messidor. Il « est difficile de se faire une véritable idée de la situation « politique de ce canton. Imaginez une population de six « à sept mille individus appellant l'ancien régime par ses « vœux intenses, faisant tous ses efforts pour se précipiter « dans la servitude, et lutant pleinement contre ceux qui « veulent la retenir dans le champ de la Liberté... ». — Messidor : Plusieurs rapports du même mois plus alarmants les uns que les autres. — 1 thermidor : Rapport décadaire : « ..... Il y a des républicains à Domfront, mais « cette commune est infiniment au-dessous de sa réputa« tion ; les républicains y sont en très petit nombre ; il « faut que vous le sachiez tout seul, car si on connoissoit « notre faiblesse, nous serions annéantis par les nombreux « ennemis au milieu desquels nous sommes presque « noyés. Il y a quelques républicains à Fay et c'est pour « cela que cette commune est continuelement harcelée « par les brigands... ». — 3 therm. : Lettre protestant contre l'arrestation par une colonne républicaine et le transfert au Mans de Bazoge, ci-devant curé de Trangé, parce qu'on a découvert chez lui « des ornements d'église et une clochette suspendue dans son grenier. » — 25 therm. : Renseignements sur le chouan Babin, actuellement emprisonné au Mans. — 19 fructidor : Compte-rendu de la lutte qu'ont soutenue les patriotes de Domfront, Conlie et Sillé contre cinq cents brigands qui voulaient brûler le bourg de Tennie. — 20-30 fruct. : Rapports journaliers sur la marche en avant des chouans et les ravages qu'ils commettent dans le pays. — Vendémiaire an VIII : Plusieurs rapports tous dans le même sens. — 24 nivôse : Lettre où le commissaire se plaint du refus formel opposé par le général La Rue de secourir la commune de Domfront, qui se trouve dans le plus grand danger de tomber aux mains des chouans.

L. 213. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de LOUÉ. — 7 nivôse an IV : Pièces relatives à la nomination des agents de l'administration municipale de diverses communes du canton. — 19 pluviôse an V : Lettre faisant le récit d'un combat entre les chouans et les patriotes. — 22 pluv. : Rapport détaillé sur le même événement. — 19 germinal : Lettre du commissaire central Magnin au juge de paix de Loué lui rendant compte d'une perquisition opérée au château de l'Hommois. — 22 messidor : Récit de l'attaque d'un messager chargé des fonds publics, sur la route du Mans à Laval, par une bande de scélérats. — 18 thermidor : Demande de renforts en prévision d'un soulèvement des chouans du canton que les patriotes ont tout lieu de craindre. — 20 vendémiaire an VI : Compte rendu présenté par le président de l'administration municipale de Loué sur les mesures prises par l'Administration centrale pour parvenir à l'exécution de la loi du 19 fructidor relativement à l'épuration des autorités constituées, aux émigrés, aux prêtres réfractaires, etc. Le chapitre de ce rapport qui rend compte de l'état de l'esprit public dans le canton de Loué est ainsi conçu : « La majeure partie des habitans

« du canton est on ne peut plus fanatique, toujours attachée aux prêtres réfractaires et ne suivent point ou fort « peu le prêtre soumis. Dans les communes de Joué, Longnes et Tassillé les habitans préfèrent aller à une messe « et des vêpres chantés par un habitant; et dans la commune de Longnes, surtout, le ci-devant adjoint remplissoit les fonctions de curé en chappe ; heureusement la « loi du 19 fructidor, en prononçant sa destitution, a mis « l'administration dans le cas de le remplacer par un pa- « triote prononcé. » — 3 prairial : Rapport constatant une recrudescence de l'esprit anti-républicain et faisant prévoir de nouveaux méfaits de la part des ennemis du gouvernement. — 10 prair. : Récit de l'arrestation du receveur de l'enregistrement de Brûlon par trois scélérats sur la route du Mans où il allait verser ses fonds. — 15 thermidor : Rapport sur l'assassinat commis par trois chouans, à Longnes, sur la personne du citoyen Salé, canonnier de la garde nationale de Loué, le 14 courant, en plein jour. — 14 nivôse au VII : Lettre rapportant la fuite de l'ex-chef de chouans Dubignon, tandis qu'on le conduisait au Mans. — Frimaire-nivôse : Comptes rendus décadaires tous plus alarmants les uns que les autres, et ne relatant que l'accroissement du nombre des crimes et l'audace chaque jour plus grande des chouans. — 11 pluviôse : Protestation contre le projet de diminuer et peut-être de supprimer tout à fait les troupes de ligne du cantonnement de Loué : « Nous laisser présentement un jour sans troupes, c'est « nous livrer aux brigands; ils n'attendent qu'une occasion « pour nous capturer ou nous égorger. Je suis tellement « menacé qu'à la sollicitation de mes amis, je ne couche « plus depuis trois décades dans ma maison qui cependant « n'est éloignée que de deux ou trois portées de fusil du « bourg... » — 28 ventôse : Lettre dans le même sens. — 13 germinal : Récit de l'enlèvement de deux filles du citoyen Guérinière qui se rendaient de Mareil à Loué, par trois brigands armés. — Floréal : Plusieurs lettres sur les tentatives inutiles pour saisir les chouans. — 29 prairial : Lettre du citoyen Launay, accusant réception de l'ampliation d'un arrêté qui le nomme commissaire de Loué en remplacement d'Houdebert qui l'était depuis l'an IV, et est devenu député au conseil des Cinq-Cents. — 11 messidor : Récit d'une escarmouche entre conscrits républicains et chouans. — 30 fructidor : Lettre où le commissaire exprime tout son découragement et son désespoir d'arriver à pacifier son canton. — 4 vendémiaire an VIII : Lettre sur la difficulté de la formation des colonnes mobiles et la fâcheuse situation des fonctionnaires par suite du pouvoir des chouans. « Les fonctionnaires qui ne sont pas protégés « par la force armée sont sous le couteau des brigands. Je « pourrais même ajouter que la plupart d'entre eux en « reçoivent des lois... On ne peut se faire une idée de « l'empire que les royalistes sçavent prendre sur les cré- « dules habitans des campagnes quand quelques mesures « de l'autorité peuvent fournir matière à leurs déclama- « tions perfides. Malheureusement ils n'ont pas besoin de « beaucoup d'efforts, puis qu'ils connaissent avec quelle « avidité sont reçues leurs insinuations, toutes dégoûtantes « d'absurdités qu'elles puissent être. »

L. 214. (Liasse.) — 332 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe, sur la situation morale, politique et militaire du canton. — Canton du Mans. — 6 germinal an IV : Lettre sur l'établissement d'une institution des sourds-muets confiée aux citoyennes Hémery. — 8 germ. : Lettre relatant les difficultés auxquelles donne lieu l'installation de réverbères dans la ville du Mans. — 12 germ. : Rapport sur l'état des travaux d'aménagement de la prison de la Visitation pouvant désormais recevoir 15 à 20 prêtres sujets à la réclusion. Le citoyen Pivron en est nommé concierge provisoire. — Plusieurs lettres du même mois traitent des différents travaux exécutés au Mans et notamment de l'installation des réverbères que retarde le mauvais vouloir des ouvriers et des fournisseurs des matières nécessaires. — 24 germ. : Nomination de quatre commissaires de police. — 29 germ. : Lettre sur la surveillance des agioteurs, nombreux au Mans. — 19 prairial : Lettre du commissaire central prévenant le commissaire du Mans que la salle de spectacle sera fermée le lendemain du jour où, de nouveau, on aura négligé de faire chanter *la Marseillaise* ou tout autre chant patriotique pendant les entr'actes. — Plusieurs lettres de la même année relatives à des passeports délivrés indûment par la municipalité du Mans. — 26 frimaire an V : Rapport sur les vols et délits qui se commettent en grand nombre dans le canton. — Plusieurs rapports quotidiens du bureau de police signalant des tentatives de révolte à la prison des Ursulines. — 3 nivôse : Arrêté de l'administration municipale ordonnant la fermeture de la salle de spectacle du Mans, vu les troubles qui y ont lieu depuis quelque temps. — Messidor : Plusieurs lettres relatives à la célébration de la fête du 14 Juillet. Ordre du cérémonial adopté par la municipalité d'accord avec le général et l'administration du département. —

26 thermidor : Circulaire de la Commission pour les fêtes républicaines sur la célébration de celle du 10 fructidor. — 25 nivôse an VI : Compte de gestion administrative du canton du Mans (*extra muros*) depuis l'établissement du régime constitutionnel jusqu'au 1 vendémiaire an VI. — 18 pluviôse : Rapport sur l'arrestation de Le Roux, ci-devant curé de Lanne ; « c'est peut-être l'homme le plus « dangereux du département par son art à surprendre la « religion des administrations. » — 10 ventôse : Compte décadaire constatant que l'esprit public, moins craintif depuis le 18 fructidor, manifeste sans restriction son républicanisme. — 24 germinal : Procès-verbal d'apposition des scellés sur les presses servant à imprimer l'*Indicateur de la Sarthe*. — 10 prairial : Procès-verbal de la fête républicaine célébrée au Mans ce jour. — 22 messidor : Procès-verbal de l'exécution de l'arrêté du Directoire exécutif supprimant le journal l'*Abeille*. — Rapport ainsi formulé : « Le désordre est à son comble. La barrière de « Pontlieue est forcée, celle du pont Perrin égallement. Le « citoyen Faure vient de partir avec la cavallerie pour les « rétablir. » — 7 thermidor : « Hier soir il a été fait un trou « à la prison, il a sorty deux prisonniers. Un a été ra- « mené... ». — Plusieurs lettres du même mois sur la situation des prisons et le transfert de certains prisonniers de marque comme Herbelin, Linguet, Chapelle, etc. — 27 brumaire an VII : Avis de l'évasion d'Herbelin. — 15 nivôse : Lettre annonçant que les chouans Samson, Lorchère et Clermont ont comparu devant la municipalité et déclaré vouloir se conformer à l'arrêté du département. — 23 pluviôse : Récit d'une nouvelle tentative d'évasion des prisonniers de l'évêché. — 27 ventôse : Avis de l'incarcération de Marin-Noël Besnier, ex-prieur d'Assé-le-Riboul. — 7 germinal : Compte rendu des votes des Assemblées primaires. — Floréal : Compte décadaire : « Esprit public. « — Il n'est pas mauvais en général, en exception toutefois « des communes d'Allonne et Rouillon où il ne vaut abso- « ment rien, et celle de Pruillé qui ne vaut pas grande « chose... » — 23 messidor : Signalement du château de Rouillon comme servant de retraite aux chouans. — 30 mess. : Avis de l'évasion de cinq prisonniers de la Visitation avec le signalement de chacun d'eux. — 10 thermidor : Récit de l'enlèvement du citoyen Trillon par sept chouans, à St-Pavin-des-Champs. — 4 fructidor : Renseignements sur Pierre Lamballe, chouan dangerenx. — 16 vendémiaire an VIII : Rapport sur l'enlèvement de trois jeunes gens de la commune d'Allonne par les chouans. — Frimaire. : Compte décadaire : « Esprit public. — Depuis « la déclaration de guerre au roy de Naple et de Sardaigne, « l'esprit public semble avoir pris un nouvel essort. La « généralité des citoyens paraît satisfaite de l'énergie avec « laquelle le Directoire s'est prononcé dans cette occasion. « Les victoires qui en ont été la suite, excite l'entou- « siasme (*sic*) des républicains et force au silence les en- « nemis du gouvernement. » — 28 vendém. : Rapport détaillé de la municipalité sur l'invasion du Mans par les chouans les 23, 24 et 25 du même mois. — 22 frimaire : Rapport sur les menées des chouans dans le canton d'Ecommoy. — 19 germinal : Rapport sur l'arrestation de la diligence du Mans à Paris, la nuit d'avant, à Yvré-sur-Huisne. — Cette liasse contient beaucoup de documents faisant double emploi avec des documents semblables précédemment analysés.

L. 215. (Liasse.) — 178 pièces, papier.

An II — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de Montfort. — 3 floréal an II : Acte d'abdication de ses fonctions sacerdotales par Charles Julien de Logé. — 3 thermidor : compte-rendu de l'exécution de la loi sur les cultes dans le canton. — 6 messidor an V : Dénonciation signée du commissaire Germain contre Bonhommet, ex-curé de Pont-de-Gennes, comme prêtre réfractaire. — 10 brumaire an VI : Lettre rapportant qu'un banquet a eu lieu à Montfort pour célébrer la nouvelle de la signature de la paix avec l'empereur. — 26 frimaire : Rapport sur l'organisation de la garde-nationale. — 22 messidor : Rapport décadaire rendant compte d'une battue faite inutilement contre les chouans. — 24 vendémiaire an VII : Renseignements sur Murat et sa bru, ex-nobles, qui sont rentrés à Montfort. — La liasse qui intéresse Montfort ne contient guère que des papiers d'ordre administratif général et sans intérêt. — Canton de Parigné-l'Évêque. — 30 ventôse an IV : Rapport constatant la diminution du nombre des chouans dans le canton. Il n'en reste plus que cinq à cheval. — 14 prairial : Plaintes contre le manque de zèle de l'administration municipale. — 14 thermidor an V : Nomination du citoyen Pissot Desperrières comme commissaire du canton de Parigné. — 2 vendémiaire an VI : Démission du même parce que ses fonctions le ruinent et compromettent son commerce. — 18 frimaire : Nomination au même poste du citoyen Mongaron, notaire à Challes. — Brumaire an VII : Plusieurs lettres où le commissaire expose les dangers qu'il court

par suite des complots formés contre lui par les anti-républicains. — 18 messidor : Récit de l'enlèvement de la citoyenne Chevreau, de Parigné, par les chouans. — 23 mess. : Rapport sur la situation mauvaise du canton qui avait été tranquille jusqu'à cette époque. — La majorité des documents contenus dans la liasse qui concerne Parigné-l'Evêque, est sans intérêt.

L. 216. (Liasse.) — 390 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de Rouez. — 12 floréal an IV : Lettre signalant la mauvaise composition de l'administration municipale du canton. Les membres ne veulent pas accepter le transfert du siège de leurs délibérations à Tennie. — Toutes les lettres du même mois sont relatives au conflit qui résulte de cette situation et aux efforts des gens de Rouez pour faire rapporter le décret de transfert. — 16 prairial : Lettre sur les agissements des chouans. Ils viennent encore d'assassiner un meunier. — 28 thermidor : Lettre rapportant que la paix avec les chouans et « la grâce accordée à ceux de la 1re « réquisition de rester paisibles dans leurs foyers sans « être assujettis au service militaire a donné lieu à des « désertions dans ce pays-ci. Des volontaires ont dit que « pendant qu'ils versoient leur sang pour la défense des « frontières, des rebelles assassinoient et voloient leurs « pères et mères et qu'il étoit juste qu'ils devinssent paisi- « bles aussi et qu'ils défendissent leurs parens. » — 29 brumaire an V : Récit d'une manifestation de chouans menés par le nommé Grattais, dit la Cuirasse. Celui-ci, découvert le lendemain dans sa retraite, à Parennes, a été atteint par un coup de fusil. Il est mort de sa blessure deux jours après. — 21 frimaire : Renseignements sur la femme Froville « une des plus mauvaises qu'il soit possible de « rencontrer. » — 2 nivôse : Lettre sur la nécessité d'établir un cantonnement à Rouez où « pas un individu n'aime sin- « cèrement le gouvernement actuel. » — 23 pluviôse : Récit des manœuvres des chouans dans toutes les parties du canton. Nécessité d'y remédier par des mesures rigoureuses. — Toute la correspondance du commissaire Blin pendant l'an V est relative à ses efforts, la plupart du temps inutiles, pour empêcher l'exercice des cultes en public par les prêtres réfractaires, et les rassemblements des chouans. — 3 germinal : Compte rendu de l'Assemblée primaire où tout s'est passé sans troubles, mais où les cabales royalistes se sont donné libre cours. — 1 messidor : Compte décadaire marquant que le fanatisme royal est à son comble dans la contrée. — 5 brumaire an VI : Lettre exposant que la terreur commence à s'emparer de nouveau des patriotes à cause des rassemblements de plus en plus fréquents dans lesquels les chouans délibèrent sur l'assassinat des patriotes et complotent les plus grands crimes. Récit d'une de ces assemblées à laquelle ont assisté par hasard deux patriotes. — Nivôse-Messidor : L'ensemble de la correspondance signale une accalmie dans la lutte et une légère amélioration de l'esprit public. — 1 messidor : Rapport sur des fouilles et des battues organisées pour déjouer un nouveau mouvement des chouans qui recommencent à menacer le pays surtout du côté de la Charnie. — 24 messidor : Lettre où le commissaire Blin réclame avec instance son traitement qui ne lui a pas été soldé depuis bientôt huit mois. — 15 frimaire an VII : Rapport sur un grand conseil des chouans tenu à Vaigron, commune de Rouez, chez un nommé Guittet, beau-frère de Jean Nouet. — 13 nivôse : Long rapport sur les actions héroïques qui ont illustré le canton de Rouez depuis la Révolution. — 21 pluviôse : Lettre où Blin désigne les individus à qui il faudrait s'en prendre s'il venait à être assassiné comme il en est menacé chaque jour. Il nomme : Nioulin, président de l'administration municipale de Conlie, Mascaret, Jean Nouet, Pierre Cornu père, Le Bretton de Vaigreville, de Rouez, « et autres de la même commune. » — Un grand nombre d'autres lettres de l'an VII contiennent une foule de menus faits qu'il ne convient pas de relever un à un, mais qui, réunis, constitueraient une histoire détaillée de la chouannerie dans le canton de Rouez, où la lutte des chouans et des patriotes est particulièrement vive. — 4 vendémiaire an VIII : Rapport constatant que les chouans ne s'effraient pas des succès des armes des patriotes ; de nouvelles invasions sont à craindre, et le besoin de troupes nouvelles est urgent. — 10 brumaire an VIII : Rapport sur l'état du canton depuis l'envahissement du Mans par les chouans. Récit de plusieurs tentatives des chouans qui ont en leur pouvoir quatre communes. — 21 frimaire : Rapport constatant que la situation devient de plus en plus mauvaise. — 10 nivôse : Lettre avisant que la constitution de l'an VIII a été acceptée par 450 citoyens du canton malgré l'état de convulsion où se trouve ce dernier. — 12 niv. : Demande de cartouches en prévision de la reprise des hostilités. — 23 niv : Répétition de la même demande avec insistance, car les chouans sont campés en grand nombre à Rouez et doivent attaquer Tennie le 26. — 26-30 nivôse : Corres-

pondance relative au transfert du siège de la municipalité de Tennie à Sillé. — 8 pluviôse : Rapport sur la dispersion des chouans.— 18 pluv. : Avis de la reddition de quelques chouans de Francœur. D'autres chefs comme Beauregard et Lheureux résistent encore. — 24 pluv. : Compte-rendu de battues au cours desquelles sont morts plusieurs chouans. — 30 pluv. : Lettre débutant ainsi : « Si les chouans ne se « rendent pas promptement, comme on s'y attendait, ils « en tiennent à un point très essentiel pour eux. » — 5 ventôse : « Les chouans de la commune de Rouez se sont « enfin rendus moyennant les pas et démarches de l'agent « et de l'adjoint de cette commune. Il paroit qu'il n'en reste « plus que deux à trois, cy-devant salariés, à se rendre, « dont un est bien malade. Il en reste encore plusieurs de « Parennes à se rendre. Je ne sçai si tous ceux de la com- « mune de Neuvillette sont rendus, mais il est certain que « la plus grande partie est rendue. Il paroit qu'un salarié « de la commune de Joué étant venu en celle de Tennie il « y a dix mois, s'étant mis dans les chouans, n'est pas « encore rendu. La majeure partie de Cahoreau, dit Belle- « Etoile, d'Epineu-le-Chevreuil, ainsi que le chef est « encore à rendre. Des communes de Torcé et Voutré, du « département de la Mayenne, restent encore les chefs « qui sont Durand, capitaine, Renou, lieutenant, et Leveau. « Dans la partie de Bois-Villaines et environ pour le com- « mandement de Beauregard, les chouans sont chacun « chez eux avec leurs armes et ne se comptent pas les « remettre. S'en est de même du côté de Vallon. Quant au « canton de Conlie, il en reste égallement plusieurs à « rendre ; si on en voulait croire les habitans des campa- « gnes du parti chouan, qui ont fait, une grande partie, « jusqu'à l'impossible pour empêcher la reddition et le « dépôt des armes, cette soumission ne seroit que factice « et leur intention seroit de reprendre les armes au prin- « tems, mais l'affaire de Frotté et de son Etat-major, va « les épouvanter. Il est bien des hommes qui n'ont pas « porté les armes qui sont bien plus coupables que les « chouans armés ; ils sont furieux, ils donneroient volon- « tiers la moitié de ce qu'ils possèdent pour le triomphe « de leur parti. On voit la joye peinte sur leur visage quand « les patriotes sont détruits et ils deviennent hideux quand « la justice nationale atteint les leurs. » — Canton de Sa- vigné-l'Évêque. — 28 ventôse an IV : Ordre d'arrêter François Pasquier, ex-curé de Savigné.— 16 floréal : Lettre du commissaire Espaulard demandant l'autorisation de faire sonner la cloche à l'approche des brigands. — 1er frimaire an V : Longue lettre de Magnin, commissaire central du département, à Espaulard, sur la modération qu'il faut apporter dans la suppression des objets du culte exigée par la loi.— 7 frim. : Lettre relative à la démolition de l'église de Saint-Rémy-des-Bois par l'acquéreur de cet édifice, le citoyen Foulard. — 24 nivôse an VI : Lettre demandant à l'administration centrale de mander et « sermoner » le nommé Hatton que son fils a fait administrer. Réponse de Magnin enjoignant au juge de paix de poursuivre Hatton. — 29 prairial : Lettre affirmant que tous les signes extérieurs du culte ont été supprimés dans le canton. — 11 fructidor : Lettre sur les fêtes républicaines qui doivent remplacer celle des anciens patrons des paroisses. Espaulard y raille les vieilles coutumes et espère que les saints voudront bien « faire un nouveau miracle en concourant à « l'embelissement des fêtes décadaires. » — 5 prairial an VII : Compte-rendu de l'enlèvement du citoyen Trouvé et des opérations de l'administration du canton de Savigné relatives à cet événement. — Correspondance les jours suivants sur le même sujet.

L. 217. (Liasse.) — 271 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de Sillé-le-Guillaume. — An IV : Plusieurs lettres demandant des troupes pour protéger le canton, surtout contre les chouans de Parennes et de Rouez, communes dont l'esprit ne peut être plus mauvais. — 29 ventôse : Rapport sur la chasse donnée à huit cents chouans rassemblés au camp dit de la Vache noire, dans la forêt de la Petite Charnie. — 17 prairial : Exposé du cas particulier dans lequel se trouve la terre de la Lucassière, sur la commune de Mont-Saint-Jean, sur la situation du citoyen Dreux-Brézé, propriétaire de cette terre, provisoirement rayé de la liste des émigrés. Doit-on remettre cette terre sous séquestre ou la laisser à son ancien propriétaire ? — 18 fructidor : Compte-rendu de perquisitions pratiquées dans l'ancienne maison des sœurs du Riboul, la maison commune, le ci-devant château et la maison de Beauveau, à Sillé. — 27 fructidor : Avis informant que les chouans de Sillé ont reçu l'ordre de Scépaux de se tenir prêts à marcher au premier signal. — 21 pluviôse : Tableau très noir de la situation du canton de Sillé. Les assassinats se multiplient : « il n'y a pas un moment à perdre et « le moindre retard cause un incendie général dans le ci- « devant district de Sillé ». — Vendémiaire an VI : Compte rendu détaillé du résultat des mesures prises par l'admi-

nistration municipale pour l'exécution de la loi du 19 thermidor an V sur les prêtres et les émigrés. — 1 messidor: Récit d'une entrevue entre les chouans avérés et un inconnu vraisemblablement leur chef sur la grande route de Sillé au Mans qui montre que Sillé « est un foyer où il se « fabrique et dépose des lettres pour les ennemis de la « chose publique ». — Tous les rapports décadaires de l'an VII constatent les progrès de l'esprit républicain dans le canton de Sillé, et le bon fonctionnement de la garde nationale et des colonnes mobiles qui font avec zèle des battues à la moindre alerte. — 16 frimaire an VII : Lettre manifestant de l'inquiétude à propos de la menace de reprise des hostilités par les chouans. — 13 floréal : Lettre faisant connaître le remplacement du commissaire Pilard, signataire de toute la correspondance précédente, par le citoyen Leloup. — 22 prairial : Rapport constatant un léger découragement dans le parti républicain par suite des succès remportés par les chouans dans une affaire récente. — 3 messidor : Rapport sur les derniers crimes commis par les chouans dans différentes communes du canton. — 27 thermidor : Pétition signée d'un grand nombre de républicains pour demander que le citoyen Leloup ne soit pas nommé commissaire ailleurs. — Fructidor : Plusieurs rapports signalant le passage de compagnies de chouans; aucun d'eux ne rapporte de faits graves. — 6e jour complémentaire : Rapport sur plusieurs crimes commis par les chouans et récit de plusieurs scènes de dévastation. — Brumaire an VIII : Rapports alarmants et manifestant de grandes craintes. — Frimaire : Rapports plus optimistes. — 13 pluviôse : Lettre annonçant que les chouans des communes environnant Sillé commencent à désarmer.

L. 218. (Liasse.) — 234 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de LA SUZE — 14 floréal an VI : Procès verbal d'une fouille faite dans la commune de Chemiré-le-Gaudin pour trouver le nommé Charles, fanatique, et restée sans résultat. — 4 prairial : Lettre exposant que l'exécution de l'arrêté sur l'enlèvement des signes extérieurs du culte ne peut avoir lieu à la Suze. Les ouvriers refusent de monter sur le clocher pour enlever la croix. Le commissaire sollicite « l'administration centrale de nommer des ouvriers de la capitale experts à monter sur les clochers et munis de « cordages et autres choses nécessaires ». — 19 prairial : Arrêté de l'administration municipale relatif au même sujet. — 23 prair. : Autre arrêté fixant les mesures à prendre pour résister aux chouans qui menaçent de revenir. — Plusieurs lettres du même mois relatives au même objet, et comptes-rendus de fouilles diverses. — 17 messidor : Rapport sur la poursuite exercée contre trois chouans : les deux Piron et Plot. L'un des Piron a été tué. — 12 thermidor : Rapport sur l'arrestation de la diligence venant du Mans, par quatre hommes armés, dans les landes du Bourray, commune de Parigné. — 1er fructidor : Le commissaire Duchène se plaint de n'avoir pas reçu son traitement et qu'on ne lui rembourse même pas ses avances. — 3 vendémiaire an VII : Le même critique la modicité des indemnités qui lui sont allouées et espère que son traitement sera bientôt porté de 750 à 1000 ll. — 12 brumaire : Longue lettre où le commissaire s'étonne qu'on lui demande de désigner les maisons du canton « notoirement soupçonnées d'être « les plus attachées à la chouannerie ! Mais où sont les chouans « pour que je leur trouve des partisans? Voulez-vous par- « ler du passé? Il ne m'appartient pas de soulever le voile « que l'indulgence nationale a jeté sur ces tems d'horreur. « Sera-ce dans l'an VII que je ferai une liste de suspects? « parce qu'il me plaira de soupconner, j'irai porter le « trouble dans une famille qui est peut-être sincèrement « attachée au gouvernement ? » — Correspondance aigre-douce, à la suite de cette lettre, entre le commissaire et l'administration centrale. — 23 brumaire : Renseignements sur Poirier, originaire de la Suze, détenu à Paris comme agent de Rochecotte. — 2 frimaire : Lettre contenant le récit de la poursuite de cinq chouans par soixante hommes et dans laquelle le commissaire reproche vivement à l'Administration de laisser les citoyens sans armes. — 8 frimaire : Lettre où le même se plaint qu'on songe à le destituer pour satisfaire une cabale odieuse machinée contre lui. — Correspondance relative au désarmement général et au réarmement de certains citoyens jugés dignes d'être porteurs de fusils, etc. — 28 frimaire : Première lettre du nouveau commissaire Yvon où il rend compte de son installation et de l'état général du canton qui est plutôt bon, malgré la froideur de beaucoup d'habitants pour les institutions républicaines. — 3 nivôse : Arrêté de la municipalité de La Suze imposant le port de la cocarde tricolore sous peine d'être arrêté et d'y être obligé par la force, et réglementant le séjour des voyageurs. — 29 pluviôse : Avis de l'arrestation « du fameux brigand Rocher évadé des « mains du gendarme Hébert. » Il a été trouvé caché sous

trois charretées de foin chez le citoyen Hulin, cultivateur à Cérans, également arrêté. — 11 ventôse : Réclamation de troupes dont le besoin le plus pressant se fait sentir. — 29 vent. : Rapport sur plusieurs assassinats commis par les chouans dans diverses communes du canton. — 24 prairial : Un nouveau commissaire, Courteilh, rend compte de son installation. — 27 messidor : Demande de renforts, la situation devenant chaque jour plus alarmante. — La plupart des rapports signés Courteilh sont sans intérêt ; quelques-uns, de la fin de l'an VII, rendent compte des tentatives habituelles des chouans.

L. 219. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de VALLON. — 10 fructidor an IV : Lettre du commissaire Ganelin rendant compte de son installation. — Tableau des fonctionnaires publics composant l'administration municipale du canton de Vallon. — 21 brumaire an VI : Exposé des difficultés qui s'opposent à l'exécution de l'arrêté ordonnant l'enlèvement des signes extérieurs du culte. — 21 pluviôse : Etat décadaire rapportant les divisions qui se produisent parmi les membres de l'administration municipale. — 28 ventôse : Protestations de l'agent Duval contre les accusations portées contre lui. — 27 prairial : Rapport sur les menées de cinq chouans qui parcourent le pays et y commettent des brigandages. — 11 messidor : Rapport décadaire. Le commissaire y divise les habitants de son canton en quatre catégories relativement aux opinions qu'ils professent : « la première est composée de vrais amis de la République « dont le nombre est infiniment petit ; la seconde de vrais « amis du trône dont le nombre n'est pas beaucoup plus « grand ; la troisième des hommes neutres qui ne respirent « qu'après la jouissance paisible de la vie, celle-ci est très « nombreuse ; la quatrième des fanatiques dont les prêtres « exaltent l'imagination par tous les moyens possibles, cette « classe est encore bien nombreuse. » — 14 thermidor : Rapport sur la disette de pain dont souffre le canton. Les boulangers refusent d'en faire à cause de la difficulté qu'ils éprouvent à se faire payer. — Thermidor : Lettres relatives au danger qu'il faut craindre d'une contre-révolution et rendant compte de poursuites inutiles contre les chouans. — Fructidor : Correspondance témoignant d'un désaccord entre le commissaire et l'administration centrale, suivi d'une réconciliation complète. — 4 vendémiaire an VII : Lettre où le nouveau commissaire, Le Cornué, rend compte de son installation. — Pluviôse : Correspondance relative à une insurrection de chouans à Cranne et à la mise en état de siège de cette commune. — Toutes les lettres de l'an VII sont relatives à de menus faits de chouannerie et à l'abatage de l'arbre de la liberté dans diverses communes. — 18 fructidor : Le commissaire Le Cornué informe l'Administration centrale qu'il accepte les fonctions de juge au tribunal civil de la Sarthe et de président du tribunal correctionnel à Mamers. — Les lettres de ses successeurs, Launay et Fournier, pour les premiers mois de l'an VII, sont sans intérêt.

L. 220. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

An VII — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Arrondissement de *Mamers*, — Canton d'ASSÉ-LE-BOISNE. — 21 vendémiaire an VII : Lettre sur une épidémie de dyssenterie (*dissantirie*) qui sévit dans le canton. — 10 thermidor : Lettre annonçant qu'on a collé une affiche ordonnant aux acquéreurs de biens nationaux de payer les deux tiers de leurs revenus entre les mains d'un receveur qui leur sera indiqué, pour remettre un tyran sur le trône. — Tous les rapports décadaires de l'an VII constatent que la majorité des habitants du canton n'est pas républicaine, que la tranquillité règne pourtant. Quelques lettres de Fructidor réclament des armes par crainte d'une invasion des chouans des environs. Le commissaire mentionne à plusieurs reprises que c'est surtout l'ancien culte que regrettent les populations de sa contrée et que la forme du gouvernement, au fond, ne leur importe pas. — 3 vendémiaire an VIII : Lettre relative aux affaires qui ont eu lieu contre les chouans dans plusieurs communes. — Plusieurs lettres du même mois relatent des alertes et réclament des munitions et du secours. — 1 brumaire : Lettre dans laquelle le commissaire s'inquiète de n'avoir pas reçu de nouvelles des membres de l'Administration centrale, pendant les cinq jours d'occupation du Mans par les chouans. — 9 brum. : Récit de crimes horribles commis à la Pooté (Mayenne) par les chouans : trois patriotes ont été hachés par morceaux, d'autres attachés à la queue de chevaux qu'on fouettait. — Toutes les lettres sui-

vantes sont relatives aux incursions des chouans dans les environs d'Assé-le-Boisne qu'ils menacent, mais n'attaquent pas. — La correspondance de cette liasse est signée du commissaire Gervaiseau et rédigée dans un style et avec une orthographe qui prouvent l'absence d'instruction.

L. 221. (Liasse.) — 310 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de Beaumont-le-Vicomte. — 17 frimaire an IV : Lettre sur les difficultés que l'administration municipale éprouve sans cesse dans l'approvisionnement du marché. — 22 ventôse : Rapport sur la terreur que répand une proclamation affichée par les chefs de chouans et sur l'ardeur avec laquelle ceux-ci s'organisent pour reprendre les hostilités. — 15 prairial : Lettre affirmant la bonne exécution dans le canton de la loi sur les signes extérieurs du culte. — 17 pluviôse an V : Lettre relatant le massacre de sept personnes à Chérizay par les chouans, et demandant un renfort de troupes. — 8 vendémiaire an VI : Rapport sur l'exécution de la loi du 19 fructidor an V relative aux émigrés et aux prêtres réfractaires. — 30 ventôse : Compte-rendu général de la situation du canton de Beaumont depuis le 17 brumaire an IV. Les différentes phases de prospérité et de malheur politiques de ce canton y sont rapportées en abrégé mais clairement. Le rapport déclare finalement que depuis le 18 fructidor les institutions républicaines sont respectées par un nombre d'habitants toujours croissant. — 5 germinal : Lettre constatant les bons résultats des assemblées primaires. — Thermidor : Correspondance relative aux craintes d'une invasion de chouans et rapports sur les patrouilles et battues dans le canton. — Lettres sur l'établissement des barrières municipales et les nombreuses fraudes commises à l'octroi. — 24 fructidor : Lettre collective de plusieurs ministres du culte catholique s'engageant à faire chômer les fêtes républicaines. — 25 brumaire an VII : Renseignements sur Chapdelaine, prêtre réfractaire. — 26 brum. : Détails sur l'évasion d'Herbelin de la prison de Laval et la complicité de la citoyenne Carrey. — Frimaire : Compte décadaire débutant par ce chapitre sur l'esprit public : « J'ai souvent « remarqué, depuis surtout les négociations, que les bruits « de paix ou de guerre servaient de boussole aux royalistes « et leurs complices pour travailler l'esprit public. Depuis « un mois surtout, il était aisé de s'apercevoir que les « espérances des ennemis du dedans s'accroissaient. Tout « annoncait un avenir fâcheux, les patriotes étaient som- « bres, les aristocrates étaient plus gais, ils annonçaient « hautement qu'en peu il y aurait un coup : ils paraissaient « mieux instruits que nous de ce qui se passait. Déjà ils « promettaient protection à certains. Un prestre caché à « la suite duquel je suis depuis longtemps et que le can- « tonnement dernièrement parti m'a manqué, a dû dire « qu'avant l'ouverture du carême, le coup serait porté « contre les républicains. Déjà dans les campagnes les « patriotes étaient insultés ; on disait que les chouans « allaient reprendre. Près le bourg de Vernie et de là à « Ségrie deux hommes ont été arrêtés nuitamment, enfin « je craignais que quelque mouvement ne se fît sentir, « lorsque tout à coup l'air a retenti de nos victoires en « Italie, en Piémont, de l'ultimatum des plénipotentiaires « français et de l'adhésion de la députation de l'Empire « reçus inopinément, nous offrant un dénouement bien « opposé à l'attente de nos ennemis, et cependant ils s'effor- « cent encore d'en atténuer la certitude et de dire que les « républicains ne veulent point de paix..... » — 11 frimaire : Récit d'actions héroïques dont les auteurs habitent le canton. — 13 nivôse : Note sur le chouan Geslin, très dangereux, quoique rendu. — 16 niv. : Lettre relatant l'arrestation du même Geslin. — 21 niv : Avis du transfert de ce brigand au Mans. — 6 pluviôse : « Ce matin au lever « un bruit général s'est répandu que la nuit dernière un « tremblement de terre s'était fait sentir, j'ai été aux infor- « mations et des renseignements qui m'ont été donnés il « résulte que ce matin, sur les quatre heures, plus de la « moitié des habitants de cette commune ont éprouvé une « commotion qui s'est faite avec fracas dans les meubles, « on a surtout remarqué que les oiseaux avaient beaucoup « battu des ailes ; il n'en est résulté aucun évènement « fâcheux. » — 7 pluv. : Lettre annonçant que Touchard, ex-curé de Placé, sujet à la réclusion, se rend au Mans pour se constituer prisonnier. Il espère qu'on lui accordera de purger sa peine près de Tours où il a des parents. Le commissaire appuie cette demande, en raison du grand âge de Touchard. — 21 ventôse : Avis de la soumission du citoyen Besnier, ex-desservant d'Assé-le-Riboul. — Plusieurs rapports du même mois sur des patrouilles et des battues restées sans résultat. — 24 floréal : Rapport sur l'enlèvement du citoyen Morgand par des brigands. — 30 flor. : Lettre relative au choix du successeur du commissaire Dufour élu député. — 10 et 12 prairial : Nouveaux détails sur l'enlèvement de Morgan qui a été rendu à sa famille. — Thermidor : Rapports sur une affaire arrivée

entre les patriotes et les chouans à la Butte de la Chouannière. — Fructidor : Demandes pressantes de troupes. — 19 vendémiaire : Récit de la mort de Geslin, dit Passe-à-travers. — 6 nivôse : Compte-rendu de l'enquête faite pour connaître les sentiments de la population sur la nouvelle constitution. Peu l'acceptent ouvertement, mais aucune protestation publique n'a eu lieu. — 24 pluviôse : Lettre contenant le dénombrement des chouans rendus. — 25 et et 26 : Lettres sur le même sujet. — Les dernières lettres sont signées du commissaire Petitbon, successeur de Dufour.

L. 222. (Liasse.) — 307 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de BONNÉTABLE. — 10 pluviôse an IV : Lettre accompagnant un dossier relatif à la démission de la municipalité. — 29 germinal : Procès-verbal d'une saisie de poudre à canon et de l'arrestation des détenteurs. — 7 floréal: Rapport sur les incursions des chouans dans les environs de Bonnétable. — Prairial : Correspondance relative à l'affaire ci-dessus mentionnée de la saisie de poudre à canon et au procès fait aux détenteurs : Cordé et sa femme. — 3 messidor : Correspondance relative à la formation de la *Société de la Réunion*, très suspecte d'anti-républicanisme. — 9 messidor: Le commissaire se plaint de n'avoir pu faire enlever les croix des clochers des églises faute d'avoir trouvé quelqu'un qui voulût y monter, alléguant « pour raison « qu'elles sont trop élevées et qu'ils craignent de se tuer.» En marge : « Faire son possible pour trouver un couvreur « qui veuille le faire. » Cette phrase a été écrite par le commissaire central. — 21 messidor : Lettre dans laquelle le commissaire déclare avoir remarqué que les acquéreurs des églises sont pour la plupart des fanatiques qui ne les achètent que pour les conserver et y perpétuer le culte. Il demande si l'on ne pourrait les forcer à les démolir. Le commissaire central répond qu'aucune loi ne permet de leur imposer cette obligation. — 8 germinal an V : Compte rendu de l'assemblée primaire dans laquelle la constitution a été violée par suite d'une cabale montée pour faire voter des gens non inscrits sur les listes. — 22 germinal : Lettre accompagnant le discours imprimé prononcé par l'abbé Le Roy, agent municipal de Jauzé, dans l'assemblée primaire de son canton et qui montre bien son esprit réactionnaire. — 23 fructidor : Compte rendu d'une fouille inutile au château de Courcival où le seigneur du même nom avait rassemblé quelques jours avant vingt-deux personnes suspectes, émigrés et autres. — 24 fructidor : Nouvelle plainte contre l'abbé Le Roy. En marge, de la main du commissaire central : « Le citoyen Le Roy est destitué par arrêté du 29. » — 30 vendémiaire an VI : Procès-verbal de la cérémonie funèbre célébrée à Bonnétable en mémoire du général Hoche. — 7 nivôse : Nomination du commissaire Poté à Fresnay. — 1 pluviôse : Lettre annonçant avec douleur que, malgré le patriotisme du canton, aucun citoyen ne s'est présenté pour offrir de contribuer en nature ou en espèces à la réparation des routes, conformément à la circulaire du Directoire du 22 frimaire dernier. La pauvreté doit être cause de cette abstention. — 27 pluviôse : Nouvelle lettre donnant des renseignements sur le prêtre Le Roy, ex-agent municipal de Jauzé. — Prairial : Plusieurs lettres signalant le passage de chouans près de Bonnétable. — Messidor : Rapports sur des battues restées sans résultats. — 30 messidor : Compte-rendu général de la gestion de l'administration municipale de Bonnétable du 25 pluviôse an IV au 1 floréal an V. — 22 ventôse an VII : Récit d'une alerte causée par l'apparition de cinq brigands qu'on a inutilement poursuivis. — 16 germinal : Rapport sur les menaces d'une insurrection à Tuffé et l'urgence qu'il y a de désarmer cette commune. — 6 floréal : Rapport sur le grand nombre de gens mal intentionnés et sans aveu qui circulent journellement dans les environs de ce canton. — 28 floréal : Arrestation des chouans Chataux, Bergeot fils, Pataux et Martin. Un cinquième a échappé à la colonne mobile. — 3 prairial : Avis de l'arrestation de ce cinquième chouan nommé Le Chasble, mais prière à l'administration centrale de le relâcher, car il est peu coupable et intéressant par sa nombreuse famille dont il est le seul soutien. — 2 thermidor : Récit d'une lutte engagée entre la garde nationale et les chouans à un endroit de la forêt de Bonnétable appelé Mont-Colin. Les brigands sont enfermés dans une ancienne chapelle et tirent par les fenêtres sur leurs ennemis. Cette chapelle est un monument national ; le commissaire demande à l'Administration de la faire raser. — 8 thermidor : Lettre réclamant une battue générale, les chouans devenant de plus en plus dangereux. — 16 thermidor : Lettre confidentielle dans laquelle le commissaire raconte qu'il a appris de bonne source que les chouans, au nombre de sept à huit cent, doivent attaquer Bonnétable la semaine suivante. — 2 fructidor : Demande de fonds pour payer les

espions employés contre les chouans. — Vendémiaire an VIII : Plusieurs lettres relatives à une menace d'insurrection à Marolles. — 10 brumaire : Rapport sur l'état d'esprit du canton depuis l'invasion du Mans par les chouans, les 23, 24 et 25 vendémiaire ; il est bon, mais la crainte du retour des chouans paralyse beaucoup de patriotes. — 20 frimaire : Rapport sur la cruelle situation du canton menacé par les chouans que commande Charles, et récit d'un combat à Saint-Aignan. — 24 nivôse : Lettre sur l'enlèvement des grains de Marolles par les chouans et la disette qui en résulte pour Bonnétable et Mamers.

L. 223. (Liasse.) — 210 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de Bourg-la-Loi, redevenu Bourg-le-Roi. — Germinal an IV : Correspondance relative à l'organisation de l'administration municipale. — 1 jour complémentaire : Lettre constatant qu'il « ne reste de la tempête passée que quelques légères traces, « traces que le goût du repos fera aisément disparaître : « il est vrai cependant que de longtemps l'esprit des gens « de campagne ne sera guéri de cette fièvre brûlante du « fanatisme ». — 18 pluviôse an V : Rapport sur l'assassinat de sept personnes et l'incendie d'une maison au Coudrai. — Lettres sur le même sujet les jours suivants. — 3 ventôse : Lettre énumérant les moyens employés par les prêtres réfractaires pour amener la contre-révolution. — Prairial : Correspondance relative aux poursuites à exercer contre les ministres du culte qui le pratiquent dans des habitations privées. — 23 messidor: Lettre rapportant le refus opposé par l'adjoint de la commune de Coulombiers, de prêter le serment de haine à la royauté. — 5 fructidor : Rapport sur le mauvais esprit public du canton : « à peine y est-il permis « de nommer la République, le beau nom de citoyen est « regardé comme un opprobre ». — Brumaire an VI : Dossier interressant le prêtre Chaumont, non soumis, exerçant le culte à Bourg-la-loi et prêchant ouvertement sa doctrine. — Frimaire : Correspondance sur les attaques auxquelles est en but le citoyen Godivier, agent de la commune de Bourg-la-Loi, pour avoir fait connaître la demeure des frères Chaumont, chouans dangereux. — 5 germinal : Lettre sur le résultat des assemblées primaires qui est satisfaisant. — 23 germinal : Nomination du citoyen Olivier Legendre comme commissaire de Bourg-la-Loi en remplacement de Lecenne, et instructions détaillées sur ses devoirs et ses attributions. — Floréal : Compte décadaire. « Esprit public. Il se régénère à proportion que « s'enfuient les prêtres réfractaires, ennemis du gouver- « nement républicain, car ils ont une telle influence que « leurs partisants les cachent, qu'ils ne veulent (*les faire* « *connaître*) même aux fonctionnaires publics qui ordon- « nent des perquisitions pour faire arrêter ces prêtres. Là « règne le républicanisme où ces prêtres n'ont point « habité ». — Autre rapport pour la deuxième décade du même mois : « Il est constant que l'esprit public se « régénère dans plusieurs communes..... Mais je vois « que la commune de Bourg-la-Loi se perd de plus en « plus ; la raison en est qu'il y existe certains aristocrates « qui trament sourdement des conspirations ; ils qualifient « les vrais républicains de terroristes et d'anarchistes, et « leur arrière-pensée est de faire haïr le gouvernement. « Je suis instruit qu'ils font des projets pour faire destituer « les fonctionnaires publics républicains ». — Prairial : Compte décadaire. « Esprit public. Depuis quelques « temps il se pervertit par la hardiesse des ennemis du « gouvernement, par le découragement des républicains « qui ne savent pas ce qu'ils doivent faire, et surtout par « l'influence des prêtres cachés..... ». — 2 prairial : Rapport sur la disparition des signes extérieurs du culte dans le canton. — 30 prairial : Extrait du registre des délibérations de l'administration municipale de Bourg-la-Loi portant une requête du commissaire du pouvoir exécutif relative à l'application des lois sur l'instruction publique. — Messidor : Compte décadaire. « Esprit public. A la « réserve de quelques vrais républicains, l'esprit public est « presque nul, ou du moins l'excès le tue. L'anarchie « règne ». — 2 messidor : Rapport sur les manœuvres des anti-républicains pour entraver l'instruction publique officielle et y substituer l'éducation conforme à leurs principes. — 7 messidor : Lettre relatant qu'un orage affreux a ravagé la contrée le 27 prairial précédent. — 30 messidor : Compte décadaire : « Esprit public. Il se ranime par « les mesures de sûreté qu'on prend contre les brigands : « les patriotes augmentent d'indignation contre le fanatisme « et ses partisans ». — Thermidor : Compte décadaire : « Attachée à l'ancienne habitude, la majeure partie des « habitans n'a pas encore goûté les bienfaits du républica- « nisme, aussi voit-on peu d'attachement pour les institu- « tions de la République.... ». — 16 vendémiaire an VII : Arrêté de l'administration municipale sur la police et les patrouilles qui devront être faites la nuit. — 28 vendémiaire : Lettre dans laquelle le commissaire fait son propre

éloge pour se défendre contre les insinuations de certains malveillants et la dénonciation d'un agent de la commune de Rouessé, suspendu sur son rapport. — Brumaire : Correspondance relative à plusieurs attentats commis par les chouans et notamment à l'attaque du presbytère de Bourg-la-Loi. — 17 germinal : Rapport sur les assemblées primaires qui ont donné lieu à plusieurs incidents. — 19 germinal : Lettre de l'instituteur Bénard au commissaire racontant les manœuvres des aristocrates contre lesquelles il a lutté à l'assemblée primaire. — Prairial : Compte décadaire : « Esprit public. Après l'assassinat de nos « ministres plénipotentiaires à Rastadt, j'ai vu les Répu- « blicains se ranimer aux cris répétés de « vengeance ! » « mais d'après les revers essuyés par nos armées, les « ennemis de la République se sont enhardis ; ils parlaient « audacieusement, disant que bientôt il faudrait en finir ». — Messidor : Correspondance relative à un attentat commis par onze chouans sur la personne d'un patriote d'Ancinnes. — 28 messidor : Rapport circonstancié sur la « situation critique » du canton. — Fructidor : Compte décadaire constatant que l'esprit public paraît s'améliorer un peu. — 18 fructidor : Rapport sur la marche des chouans dans le canton. — Brumaire an VIII : Compte décadaire : « Esprit public. Comprimé par la terreur, « abandonné à lui-même, à chaque instant menacé du « pillage et même de l'assassinat, abattu du poids des « contributions, le peuple des campagnes n'ose plus se « prononcer pour le régime républicain. Il regrette l'ancien « régime, parce qu'il était mieux, au moins était-il tran- « quille ». — 17 Brumaire : Rapport sur la situation de plus en plus critique du canton. — Frimaire-Ventôse : Rapport sur les brigandages commis en divers lieux et la recrudescence de hardiesse chez les chouans depuis les affaires du Mans. — Toutes les pièces de cette liasse sont signées du même commissaire bien qu'il ait été mentionné, à une certaine époque, comme remplacé et pourvu d'un autre emploi.

L. 224. (Liasse.) — 358 pièces, papier.

An V — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe, sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de Saint-Cosme. — 27 messidor an V : Nomination du commissaire Ignard, ancien notaire à Saint-Vincent-des-Prés. — 8 fructidor : Rapport général sur la situation du canton. — 6 brumaire : Rapport sur la conduite « malicieuse » de la citoyenne Angélique Bêtin, qui rétracte son divorce avec l'émigré Dubois du Court. — 30 ventôse : Rapport sur les progrès du parti royaliste et religieux : « Il semble que l'enfer « jette à gros bouillons l'écume vénéneuse des prêtres « réfractaires dans nos campagnes. Elle est si volumineuse « qu'elle submerge bientôt tout le terrein de ce canton et « de deux ou trois autres qui l'avoisinent. » — Germinal : Plusieurs lettres dans le même sens et dans le même style comme toutes celles d'Ignard. — 13 vendémiaire an VI : Lettre sur la réorganisation de l'administration municipale de Saint-Cosme-de-Vair. — 11 floréal : Compte décadaire : « L'esprit public commence à s'améliorer dans ce canton. « Il n'y a plus qu'environ les deux tiers d'ennemis de la « République qui sont les fanatiques sacerdotaux, regrettant « toujours l'eau du goupillon et le pain blanc qu'ils pêchaient « dans le corbeillon. Cependant ils ne paraissent pas lever « la tête depuis l'assemblée électorale et n'ont pas com- « mis de délits en haine de la République. » — 1 prairial : Lettre constatant que les royalistes et les partisans du clergé rebelle s'agitent. — 23 ventôse an VII : Le commissaire envoie transcription d'une lettre adressée à Véron de Forbonnais et prouvant les intentions des royalistes de s'agiter de nouveau. Cette lettre est la suivante : « Can- « tonnement de Sablé, ce 6 mars 1799. Monsieur de For- « bonnais, je vous salue. Vous avez mangé de ma soupe, jé « mangé de la vôtre : entre amis, je vous avertis que perdu « tout mon bien, il faut que vous me donniez 1.200 ll. « qui est la rente de votre terre de Fredône ; il faut « me les déposer au pied du potô droit de votre reposoir « qui est dans le bois de la Bouverie. Dans trois jours « pour tout délay du jour de la réception de la présente, « et faute par vous de ne pas y satisfaire, je vous promet « que je vous joindray dans peu de jours. Et si je m'aper- « çois que tu t'en vantes, ta vie est nule. Jé 150 hommes « qui sont en marche pour toy. Si tu ne dépose pas ce que « je te demande, il t'en coûtera davantage. Sais pourquoi « remplit ton devoir, tu cera à sauvegarde. — Détache- « ment de Vernie. Compagnie Dubois du Court. Pour copie « conforme ; signé : Jaubert, secrétaire. » — Ventôse : Compte décadaire. « Esprit public toujours fanatique. « Dans la commune de Champessant touchant de près celle « de St Cosme, un rassemblement de paisans étant de nuit « à chanter le *Vexilla regis* dans l'église, la troupe s'y « transporta et le dissipa. » — 17 germinal : Rapport détaillé sur l'arrestation de Thérion, ex-maréchal des logis de gendarmerie nationale, convaincu de complicité avec les chouans. — 2 prairial : Compte décadaire dont le

chapitre sur l'esprit public très long et très détaillé expose l'attitude des chouans « plus que jamais *morgans*, par « leur gaîté affectée et les propos qu'ils tiennent pour « désoler les amis du gouvernement, en débitant que nos « armées sont entièrement défaites, que nous avons perdu « plus de 60.000 hommes depuis le massacre de nos plé- « nipotentiaires, que nos généraux nous tournent le dos et « que Buonaparte doit rentrer en peu, pour mettre un roy « sur le trône. Il semble que ces animaux vils et peu réflé- « chis trament encore quelque faction, par les rassemble- « ments fréquens qui ont lieu entr'eux... . » — 27 messidor : Rapport sur plusieurs réunions de chouans et sur les ravages qu'ils font dans la campagne. — 21 thermidor : Compte-rendu d'une agression commise à Saint-Vincent-des-Prés contre des patriotes par des jeunes gens de Mamers. — 22 vendémiaire an VIII : Rapport sur « des horreurs effrayantes » commises par les chouans dans les faubourgs de Marolles et de Courgains. Ils ont enlevé plusieurs citoyens et citoyennes et massacré des patriotes. — Brumaire : Compte décadaire : « L'esprit public continue d'être « le même dans ce canton. Il n'a cependant pas encore été « agité par le moindre forfait. Quelques prédicateurs de « désobéissance aux lois constitutionnelles de l'Etat, exhor- « tent en quelque façon, sans le voulloir, à la tranquilité, « en débitant que Bonaparte va être gouverneur général de « la France et rappeller le clergé à la rentrée en jouissance « de ses bénéfices, même supprimer beaucoup de contribu- « tions. » — 14 frimaire : Rapport sur les méfaits d'une bande de fusiliers royalistes qui ont violé la suspension d'armes convenue entre le général en chef de l'armée d'Angleterre et les principaux chefs royalistes. — 4 nivôse : Compte décadaire. « L'esprit public dans ce canton, n'est « autre chose que le fanatisme chez les uns, la scélératesse « chez quelques autres et la timidité chez le reste. Depuis « les brigandages de l'armée royale ouverts dans nos com- « munes, il n'y a pas six hommes par chacune d'icelles qui « osent se dire républicains dans la crainte d'être pillés. « Ce qui se dit dans l'intérieur des maisons et qu'on croit « devoir être secret, est transmis de suite aux hordes « chouaniques qui en prennent prétexte pour voller et mal- « traiter ceux qui n'ont pas parlé à leur avantage. La ter- « reur frappe si fort nos habitans de campagne qu'elle les « a rendus muets sur l'acceptation de la Constitution. Dans « la commune de Saint-Vincent, mon domicile, il n'y a pas « eu le centième qui ait émis son vœu, puisque sur onze « cents qu'elle contient, nous ne sommes que huit votans « pour. Le registre de non acceptation est resté en blanc. » — 6 nivôse : Récit du pillage de la propre maison du commissaire par vingt-deux royalistes. — 15 niv. : « S'en est « fait, je ne puis plus continuer avec vous ma correspon- « dance. Les trouble, agitation, terreur et tremblement « inexprimables dans lesquels les soldats de la royauté m'ont « plongé, m'interdisent absolument la faculté de remplir « les devoirs qu'exige de moy la place honorable que le « gouvernement m'avait confiée. Quand je suis dans ma « maison entouré de ma femme et de nos enfants, ces « messieurs arrivent en armes, faisant un tapage énorme « et demandant les comestibles de leur goût, qu'on les ait « ou qu'on ne les ait pas..... Je me suis retiré à Mamers « depuis quatre jours. Cependant, quoy qu'éloigné de 7 « kilomètres de ma femme, j'alay hyer soir, sans craindre « le danger, voir en quelle position elle se trouvait. Quel « spectacle tragique ! Elle était à demy morte, n'ayant ni « bu, ni mangé depuis plusieurs jours, toute tremblante de « peur et attaquée d'une grosse fièvre de toute malignité...» Finalement, le commissaire offre sa démission si on trouve quelqu'un pour le remplacer. — 18 pluviôse : Rapport constatant que les chouans continuent leurs brigandages malgré la reddition apparente de leurs chefs. — 2 ventôse : Compte décadaire déclarant que « l'esprit public continue « d'être aussi mauvais et plein de ressentiment. » Les chouans feignent de se rendre et ne déposent qu'une partie de leurs armes. — Mêmes déclarations dans les comptes décadaires des mois suivants.

L. 225. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe, sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de Courgains. — An IV : Rapports décadaires et autres sans intérêt constatant tous la tranquillité du canton. — 17 brumaire an V : Lettre où le commissaire exprime la crainte de voir renaître la guerre civile, si un détachement n'est pas envoyé au plus vite à Courgains. — 11 pluviôse : Rapport sur les recherches des prêtres réfractaires Rousseau et Guilloreau, restées infructueuses. — 13 brumaire an VI : Rapport sur l'épuration de l'administration municipale de Courgains. — An VII : quelques lettres rapportant des attaques des chouans et notamment un combat qui s'est livré à Aillières dans lequel plusieurs ont péri. — 5 vendémiaire an VIII : Arrêté de la municipalité de Courgains décidant de tenir ses séances à Mamers vu les dangers qu'elle court au canton. Les archives seront transportées à Mamers, et notam-

ment les registres de l'état civil. — Frimaire-pluviôse : Lettres insistant de plus en plus sur la mauvaise situation du canton et les audaces chaque jour croissantes des chouans.

L. 226. (Liasse.) — 399 pièces, papier.

An III — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe, sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de La Ferté-Bernard. — An IV : Nombreuses lettres dénonçant des suspects en accompagnant des correspondances saisies à la poste et contenant des renseignements sur des chouans. — Fructidor : Correspondance relative à un conflit entre l'autorité civile et militaire. Plaintes d'un lieutenant de gendarmerie, nommé Buisson, contre le commissaire Chauvel. — 9 pluviôse an V : Lettre sur l'interdiction de la mascarade des jours de carnaval par l'administration municipale de La Ferté-Bernard par crainte des actions malveillantes que favoriserait le déguisement. — 3 germinal : Compte-rendu de l'assemblée primaire où de graves irrégularités ont été commises malgré les protestations des bons citoyens. — 6 floréal : Lettre dans laquelle le commissaire réclame un arrêté interdisant « le pavois ou blanc qui se tire dans plu« sieurs cantons de ce département et de l'Orne, » parce qu'il « renouvelle un usage de l'ancien régime qui ne « peut être toléré sans inconvénient et sans de grands dan« gers. » — 10 prairial : Procès-verbal de la célébration de la fête de la Reconnaissance et des Victoires dans le canton de La Ferté-Bernard. — 6 messidor : Lettre donnant pour preuve des progrès que fait la réaction la démarche de trois femmes à la séance de l'administration municipale de Cherré pour réclamer le presbytère, vendu nationalement, et le battant de la cloche paroissiale, enlevé par ordre de l'autorité. — 5 vendémiaire an VI : Lettre dans laquelle le commissaire réclame ses appointements arriérés de plusieurs mois. — 6 pluviôse : Lettre dans laquelle le commissaire se plaint vivement qu'on lui ait caché les préparatifs faits à La Ferté-Bernard par ordre de l'administration centrale pour une mobilisation secrète de quelques troupes. — 14 pluv. : Compte décadaire : « La tranquillité règne dans ce canton où la plupart des « habitants du chef-lieu sont patriotes, mais la majeure « partie des habitants de la campagne qui n'a reçu aucune « éducation, s'occupe de ses intérêts particuliers, et nulle« ment du général, et en outre la plus grande indifférence, « même de la haine pour la République et ses institutions, « tandis que les ministres du culte conservent toujours « sur cette portion ignorante et crédule de citoyens, une « grande influence...» — 14 ventôse : Compte décadaire : « L'esprit public qui commençait à faire quelques progrès « parmi les citoyens peu instruits, se détruit en grande « partie par les manœuvres des prêtres, qui sont les uns, « des prônes fanatiques dans lesquels ils signalent et dési« gnent à ne pas s'y tromper, et sans cependant les nom« mer, les citoyens assez raisonnables ou philosophes pour « ne pas suivre les usages et les cérémonies du culte « catholique et ne pas donner dans les pièges qu'ils ten« dent sans cesse à l'ignorance et à la faiblesse des per« sonnes qu'ils tiennent sous leur empire, comme des « gens méprisables et indignes de la confiance publique; « les autres, des publications d'un mandement du citoyen « Prudhomme, évêque du diocèze de la Sarthe, accom« pagné d'un décret du *Concile national*, (dont un exem« plaire a été envoyé par l'administration municipale et « moi à l'administration centrale) où l'on blâme et défend « le divorce, le mariage des prêtres, etc. Ce mandement « a produit un si mauvais effet dans ce canton que les gens « simples et ignorants ont cru, en l'entendant publier, « que c'était un décret de l'Assemblée nationale qui pro« hibait des actes autorisés par la nature et les lois civi« les...» — 30 vent. : Autre compte décadaire qui rapporte l'arrestation du prêtre Goutard, auteur de troubles survenus dans la commune de Souvigné. — Thermidor : « Loin de renaître, l'esprit public est presque totalement « perdu, et chaque jour on s'aperçoit que tel citoyen qui « se montrait patriote affecte de tenir le langage et la « conduite d'un aristocrate, ou d'un indifférent pour la « chose publique ; ainsi c'est le mal plutôt que le bien « qui fait des progrès sur les opinions politiques.....» — Vendémiaire an VII : Compte rendu de plusieurs fouilles pratiquées dans des maisons suspectes. — 27 pluviôse : Compte rendu de la fête du 21 janvier. « Vous y verrez « aussi, dit le président de la municipalité, que j'y parle « de Dieu, parce que j'ai la bonhommie de croire qu'il « faut porter dans l'esprit public l'idée d'un Dieu qui punit « et qui récompense : qu'il est nécessaire à tous que le « public ait cette idée. C'est encore là un de mes défauts : « plusieurs beaux esprits, même pris dans l'administration « me font ce reproche : *le Président nous parle toujours « de Dieu, nous n'aimons pas que l'on nous parle de ce « que nous ne connaissons pas* ! Alors les orateurs du « peuple ont beau jeu. » — 2 thermidor : Lettre dans laquelle le commissaire se plaint de la mésintelligence qui

règne dans la garde nationale. — 21 therm. : Rapport sur l'arrestation de la malle de poste de Nantes à Paris sur la route de Nogent-le-Rotrou à Paris. — 28 therm. : Circulaire imprimée intitulée : *Bienfaits des sociétés politiques de l'an VII* et qui est une vive critique de ces sociétés. — 19 fructidor : Récit du combat du Teil entre les chouans et les patriotes. — Plusieurs lettres sur le même sujet. — An VIII : Lettres signalant plusieurs rassemblements de chouans et constatant les progrès de leurs brigandages. — 24 nivôse : Lettre qui adoucit les couleurs trop vives dont s'est servi le président de l'administration municipale dans un rapport au ministre de la Police générale pour peindre les méfaits des chouans, et fait constater un désaccord entre le commissaire et la municipalité. — Les dernières lettres de l'an VIII, du même commissaire, sont cependant assez alarmantes.

L. 227. (Liasse.) — 340 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de Fresnay. — 29 ventôse an IV : Récit d'un engagement entre les chouans et les patriotes à Montreuil-le-Chétif. — 14 germinal : Autre combat sous les murs de Fresnay. — 22 germ. : Récit de la poursuite organisée par le général Watrin contre les chouans : plusieurs ont été atteints à Segrie et sept ont été tués. — 19 floréal : Renseignements sur Perrochel, ex-noble, à propos d'une plainte adressée par celui-ci contre l'ouverture d'une lettre à lui adressée. — 24 frimaire an V : Lettre constatant que le canton est parfaitement tranquille malgré le passage de bandes de chouans de temps en temps. — 6 germinal : Compte rendu de l'assemblée primaire qui « a mis en acte public le tripotage de cinq à six « individus... Soyez discret comme je suis confiant. Les « électeurs ne vallent rien. Ils n'ont pas seulement l'opi- « nion politique mauvaise ; ils sont des fanatiques à rage « contre-révolutionnaire. » — 23 germ. : Compte rendu des assemblées communales dont le résultat a été meilleur. — Fructidor et jours complémentaires : Lettres sur les difficultés de l'exécution de la loi du 19 fructidor. Les royalistes ont employé tous les moyens pour détourner les prêtres du serment prescrit. — 25 vendémiaire an IV : Lettre du commissaire qui affirme que le canton est tranquille malgré « les déclamations de quelque croasseur « contre l'administration municipale. » — 8 brumaire : Le commissaire écrit : « Je suis occupé depuis quatre « jours à la suite d'un procès criminel atroce et dont « je ne connois pas d'exemple. Le cinq de ce mois, le « nommé Ragot, de Montreuil, alla chercher sa femme « qui, après une brouille de ménage, l'avoit quitté trois « jours avant et s'était retirée chez son père. Arrivé chez « ce dernier, il y eut du bruit. Le beau-père, la belle-mère « et une de leurs filles se jettent sur Ragot et le jettent « par terre. La femme prend un couteau dans la poche de « son mary. Aidée de sa sœur et de sa mère elle détache « sa culotte et luy coupe les parties viriles... Trois d'entre « eux avouent le crime, la femme seule le nie. Aujour- « d'huy le juge de paix va faire exhumer les testicules « enterrées dans un champ. On mène aussy les accusés sur « les lieux pour les présenter l'un après l'autre à Ragot « qui n'est pas mort... » — Lettre sur les difficultés éprouvées pour nommer un président de l'administration municipale de Fresnay. Successivement, les citoyens Chauveau, Galpin, de Douillet, Fouquet ont refusé. — Pluviôse : Premier compte décadaire rendu par le commissaire Posté qui succède à Péan, lequel n'en envoyait jamais. « Esprit « public. L'esprit de ce canton est en général mauvais, « surtout celui des communes de Montreuil, de Saint- « Georges, de Saint-Ouen et de Saint-Aubin. On ne « compte pas un seul républicain dans cette dernière. Elle « est redevable du mauvais esprit qui l'anime à un ci- « devant noble nommé Perrochel, homme fin, rusé et « riche. » En marge de ce rapport le commissaire central a écrit : « Le féliciter sur ce compte décadaire qui est judi- « cieusement écrit, clair, détaillé. L'engager à continuer. » — 30 prairial : état des coupes de bois ordinaires et extraordinaires qui ont été adjugées à Fresnay depuis le 1 vendémiaire an VI, avec les noms des anciens propriétaires, tous émigrés. — 21 floréal : Le commissaire se plaint d'être « sans le sol » et tourmenté par ses créanciers, « mais, ajoute-t-il, la République me doit pour mes ap- « pointements encore plus que je ne dois. » — Tous les rapports décadaires de l'an VII constatent une amélioration de l'esprit public. — An VIII : Les rapports du nouveau commissaire Leloup ne font que signaler le passage de bandes de chouans sur le territoire de son canton. Les derniers sont rassurants. — Canton de La Fresnaye. — 12 nivôse an IV : Rapport sur une fouille pratiquée au château de Saint-Paul où l'on a trouvé divers objets destinés à l'exercice du culte catholique. Les autres documents concernant La Fresnaye sont des lettres d'ordre administratif général et ne méritent pas d'être analysés.

L. 228. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de SAINT-MAIXENT. — Floréal an IV : Correspondance relative à un prêtre nommé Cherru qui s'est établi de force dans le presbytère, en mettant dehors les personnes qui le tenaient à loyer de la municipalité. — Frimaire an V : Dénonciations contre un autre prêtre réfractaire nommé Le Blo, exerçant à Duneau, démenties par le commissaire Simon. — La correspondance de l'an V, peu nombreuse, est tout à l'éloge de l'esprit républicain du canton où règne la tranquillité. — 30 vendémiaire an VII : Oraison funèbre de Hoche prononcée par Pierre Chéramy, instituteur à Saint-Maixent. — 22 messidor : Compte-rendu de la visite faite dans les châteaux et les maisons suspectes du canton : aucun résultat. — 21 prairial : Le commissaire Bouët, en postscriptum d'une lettre où il se défend d'avoir proposé sa démission par haine ou même indifférence pour la République, écrit : « Je vous prie, de grâce, cher citoyen, « de vous intéresser pour ma triste situation : je suis « dans une grande misère, j'ai un besoin urgent de se- « cours pécuniaires ; plusieurs personnes qui ont parlé à « des commissaires collègues, m'ont rapporté que ces dits « commissaires avaient été salariés : le citoyen Chauvet, de « la Ferté-Bernard, m'a dit lui-même avoir été payé. Com- « ment se fait-il donc que moi, pauvre, je n'aie rien tou- « ché ? J'ai souffert et pourtant je me suis tu jusqu'à ce « jour. Je souffre davantage : agissez, je vous prie, en ma « faveur. » — 4 messidor : Le même insiste pour que sa démission soit acceptée. — 26 thermidor : Nomination du citoyen Chéramy, comme commissaire, en remplacement de Bouet. Il refuse et préfère rester instituteur, estimant qu'il rend ainsi d'aussi grands services à la patrie que dans d'autres fonctions. Les lettres suivantes sont cependant signées de lui et témoignent qu'il est devenu commissaire. — 3e jour complémentaire : Lettre annonçant que la malle a été volée à Saint-Maixent de 23000 francs. — 3 vendémiaire an VIII : Le commissaire fait passer un placard royaliste qui le traite ainsi : « Nos maux étaient grands, il « ne fallait qu'un monstre pour combler la mesure. Ché- « ramy est en place : le canton est perdu. Simon est mort, « le même coup le menace : il doit mourir sous peu par « feu ou poison. » — 23 nivôse : Le commissaire Chéramy offre à son tour sa démission en donnant pour motif qu'il veut se consacrer de nouveau à l'instruction de la jeunesse, mais en faisant remarquer qu'il n'a pas été payé. Les quelques lettres de l'an VIII que contient encore ce dossier et qui sont sans intérêt, sont également signées de lui.

L. 229. (Liasse.) — 313 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de MAMERS *intra muros*. — 22 ventôse an IV : Lettre relative à plusieurs assassinats commis dans le canton de Courgains par douze ou quinze massacreurs conduits par Guillemet. — Adresse imprimée des administrateurs municipaux de la commune de Mamers à leurs concitoyens à l'occasion de ces crimes. — 28 vent. : Avis de l'arrestation des curés de Saint-Rémy-du-Plain, d'Aillières et de Marolette. — 29 germinal : Compte rendu de perquisitions faites à Mamers et qui ont amené la découverte de nombreuses armes destinées aux chouans. — 2 floréal. : Renseignements sur des chouans obtenus par la saisie de lettres à la poste. — 7 flor. : Arrestation de deux des assassins du patriote Cabaret. — 5e jour complém. : Compte rendu d'une fouille opérée à l'imprimerie Léger et Boulanger pendant laquelle on a saisi une brochure intitulée *Fastes des Bourbons* en cours d'impression. — 3 nivôse an V : Arrêté relatif à l'exécution de la loi qui prohibe l'importation et la vente des marchandises anglaises. — 5 pluviôse : Lettre sur la mauvaise situation du canton où le patriotisme n'existe pas et où triomphent les ennemis de la République. — 6 ventôse : Avis de l'évasion des prisons de Mamers de Bougon, ex-curé de Saint-Rigomer-des-Bois et de Godefroy, d'Ancinnes, accusés de l'assassinat de Cabaret, de Livet. — 12 vent. : Reprise de Bougon par la colonne mobile. — 5 messidor : Récit de manifestations royalistes dans le canton. — 14 thermidor : Protestation contre une pétition réclamant le rétablissement du culte catholique à Mamers. — Pluviôse an VI : Compte décadaire : « L'esprit public « est généralement bon. Il s'est toujours maintenu tel « depuis 1789, mais le 18 fructidor l'a affermi d'une « manière inébranlable. On compte cependant un quart « des habitants dont la majeure partie n'est que fanatisée « et non dangereuse. On ne peut en attribuer la faute « qu'aux prêtres cachés qui ne peuvent être atteints par la « police. » — 13 germinal : Avis de l'arrestation de l'é-

migré Rousseau, ex-vicaire de Thoigné. — 6 fructidor an VII : Lettre de la municipalité au commissaire pour lui réclamer des secours contre les brigands. — An VIII : Plusieurs lettres relatant des troubles sans importance. — Tous les rapports de l'an VI à l'an VIII constatent une amélioration progressive de l'esprit public. — Peu de pièces intéressantes dans cette liasse malgré son volume et l'importance du canton.

L. 230. (Liasse.) — 229 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de MAMERS *extra muros*. — 25 germinal an IV : Lettre relative aux difficultés qu'éprouvent les percepteurs à faire payer les biens nationaux. — 21 prairial : Réclamation par le commissaire Piron de ses appointements arriérés. — 2 thermidor : Longue lettre relative aux difficultés d'organisation des colonnes mobiles. — Avis défavorable au désarmement des habitants des campagnes. — 13 fructidor : Lettre dans laquelle le commissaire insiste pour que les bons citoyens soient autorisés à posséder des armes et que lui-même puisse porter un fusil. — 16 fruct. : Nouvelles réclamations de Piron au sujet de son traitement qui n'est pas encore fixé. — 27 vendémiaire an V : Lettre dénonçant des citoyens qui pratiquent le culte catholique, contrairement aux lois. — 25 frimaire : Rapport sur quelques prêtres réfractaires qui habitent le canton. — 12 pluviôse : Nouveau rapport sur le même sujet. Le commissaire se plaint que les prêtres réfractaires, qui s'étaient tenus cachés jusqu'à ce jour, se montrent audacieusement et exercent une grande influence, par leurs prédications, sur l'esprit des populations de la campagne. — 29 prairial : Rapport sur les tentatives inutilement faites pour saisir le prêtre Guilloreau qui exerce souvent son culte en public dans la ci-devant église paroissiale de Villaine-la-Carelle. — 2 frimaire an VI : Lettre rendant compte des mesures prises pour l'exécution de la loi interdisant les signes extérieurs du culte. — Ventôse : Rapport décadaire dont le chapitre sur l'esprit public établit les classes de citoyens d'après leurs opinions : les patriotes, les indifférents et les fanatiques. — Les autres rapports de l'an VI constatent une amélioration de l'esprit public et un affermissement des convictions républicaines. — 20 fructidor : Rapport sur les agissements de Guilloreau et de Marchand, prêtres réfractaires. — 27 messidor an VII : Lettre sur les progrès rapides et effrayants du brigandage dans les campagnes. Tous les rapports décadaires précédant cette lettre constataient une situation calme dans tout le canton. — 30 mess. : Rapport signalant l'affaiblissement de l'esprit public depuis les dernières invasions des brigands. — 16 fructidor : Lettre sur les rassemblements des chouans de plus en plus fréquents. — 22 fruct. : Rapport sur une nouvelle défaite des chouans. — 30 fruct. : Compte décadaire déclarant que malgré le calme apparent dont jouit le canton depuis la déroute des rebelles, la situation est plus critique que jamais. Chaque jour une nouvelle invasion est à craindre. — 22 vendémiaire an VIII : Récit de méfaits commis à Monthoudou par les chouans. — 3 brumaire : Rapport sur un attentat contre un citoyen de Villaine la-Carelle. — De la même année diverses lettres sur des attentats du même genre, et comptes décadaires constatant tous la mauvaise situation du canton.

L. 231. (Liasse.) — 231 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de MAROLLES-LÈS-BRAULT. — 5 ventôse an V : Rapport sur un rassemblement de six cents chouans à la ferme de Beauregard pour une cérémonie religieuse. Le fermier de Beauregard, adjoint municipal de Marolles, a tout favorisé. — 19 prairial an VI : Lettre informant du retour du marquis du Castel à Marolles. Il célèbre les offices religieux à l'église et prétend qu'il y est autorisé par le département. — 4 germinal : Lettre relative aux opérations de l'assemblée primaire pendant lesquelles la municipalité a eu à lutter contre les chouans qui ont fait des rassemblements. — Compte décadaire : « Esprit public. La plus parfaite tranquillité « règne dans ce canton depuis plusieurs années et notam- « ment depuis le commencement de l'an III qu'il y a eu « quelques mouvements chouaniques qui eurent bientôt « fini. Il existe un assé grand nombre d'habitants qui « sont fanatiques. A cela près, ils se conforment aux lois ; « ils s'occupent correctement et paisiblement à leurs tra- « vaux respectifs. » — 20 floréal an VII : Rapport sur l'envahissement de la maison du citoyen Marin Morin, à Dissé, par une bande de brigands armés qui lui récla-

maient 14,000 fr., lui ont pris ce qu'il avait et l'ont maltraité. — 1 messidor : Avis de l'arrestation d'un nommé Champroux accusé de complicité dans l'affaire précédente. — 23 fructidor : Rapport sur l'enlèvement du commissaire de Marolles et de l'agent municipal de Péray. — 22 vendémiaire an VIII : Le commissaire Mallard rectifie la lettre précédente. Il s'est caché et a échappé aux brigands, mais sa femme a été enlevée et sa maison entièrement pillée. De toutes parts des actes de même nature ont été commis. — 20 frimaire : Lettre du juge de paix de Marolles annonçant que les attentats des chouans l'ont forcé à se réfugier au Mans et qu'il n'ose en sortir à cause des mauvaises nouvelles qu'il reçoit. — Canton de Nogent-le-Bernard. — 1er jour complémentaire an IV : Lettre relative aux chouans Morice, Touchard et Robin dont on n'a pu encore découvrir la retraite. — Floréal an V : Plusieurs lettres relatives aux prêtres réfractaires. — 16 brumaire an VI : Rapport sur les poursuites contre les prêtres réfractaires qu'il est difficile d'atteindre à cause de la protection qu'ils trouvent près des fanatiques. — 19 frimaire : Lettre relative à l'enlèvement de cent cinquante croix dans le canton. Il ne reste plus à détruire que celles des clochers élevés, ce dont personne ne veut se charger. — 22 frim. : Lettre faisant le tableau de la situation du canton : « Je crois qu'il est instant que vous « vous occupiez à nous envoyer 25 ou 30 hommes de gar- « nison pour la commune dudit Nogent-le-Bernard, si « vous ne voulez apprendre que sous peu des malheurs, « toujours la suitte d'une certaine fermentation sourde qui « y reigne, ne se fassent sentir au premier quart d'heure où « nous nous y attenderons le moins. Plusieurs d'entre les « authorités constituées de l'administration de ce canton « sont grandement menacés. Moy-même je ne sort point « de chez moi sans avoir lieu de craindre pour mes jours. « Alors que je me couche le soir je ne suis pas assuré de « vivre le lendemain. Fréquemment on trouve des lettres « anonimes les plus menaçantes. » — 28 pluviôse : Rapport décadaire où le commissaire insiste beaucoup sur le mauvais état de certaines routes particulièrement celle du Mans à Paris. — 24 prairial : Lettre relative aux menées des Anglais pour rallumer la guerre civile dans les départements de l'ouest. — Messidor, fructidor et jours complémentaires : Rapport décadaire. « Esprit public. L'es- « prit public devient meilleur de jour en jour dans le « canton de Nogent qui jadis était le réceptacle des chouans, « et où il y a eu des mouvements de part et d'autre assez « violens pour excitter de grands troubles : il falloit à la « tête des affaires des patriottes prononcés : ils y sont et « tout vat aussi bien qu'on puisse le désirer, je puis dire « aussi bien pour ne pas dire mieux que dans certains « cantons environnants. Je ne veux pas dire pour cela « qu'il n'y ait encore certain nombre de mécontents qui « murmurent en particulier, mais leurs plaintes ne les « empeschent pas d'obéir ; on les fait encore se mouvoir « assez facilement, soit par crainte ou autrement... » — Frimaire an VII : Rapport décadaire : « L'esprit public « fait de jour en jour de nouveaux progrès. Les uns arri- « vent à ce but d'un pas précipité, les autres d'un « pas lent. » — 4 prairial : Rapport sur un nommé Chrétien soupçonné d'être un commissionnaire des chouans. — 6 prair. : Lettre relative aux menées des agents de Louis XVIII dans l'Ouest et aux accaparements de blé. — 30 prair. : Rapport décadaire : « L'esprit public tantôt « augmente et s'améliore, tantôt diminue suivant le cours » des triomphes de nos armées. » — 7 thermidor : Nouveaux renseignements sur Chrétien, ancien chef de chouans gracié et qui vient de nouveau de faire partie des bandes. — 10 therm. : Lettre sur la situation mauvaise du canton. « L'orage gronde sans cesse depuis quelque temps sur « notre orison, et l'explosion ne s'est déjà malheureuse- « ment que trop fait sentir sur différents points des can- « tons circonvoisins. La crainte où je suis que le mal « n'empire, et que le canton de Nogent ne devienne sous « peu également le théâtre des brigands et de leurs bri- « gandages (*sic*). » — 17 fructidor : Récit détaillé et pittoresque d'une alerte à Nogent-le-Bernard causée par l'approche de cent chouans qui voulaient s'emparer de la ville et que les troupes des colonnes mobiles ont réussi à éloigner. Post-scriptum : « J'en ay échappé belle, écrit le commis- « saire Poirrier, car si ces scélérats eussent mis le grap- « pin sur moy ils auroient, n'en douttez pas, *secoué le* « *poirier* d'une manière à me priver par la suitte du « plaisir infini que je ressent à vous avoir entretenu de « leurs défaittes. » — 26 fruct. : Rapport décadaire : « L'esprit public se perd de jour en jour et devient plus « mauvais à mesure que les malveillants deviennent en « plus grand nombre. »

L. 232. (Liasse.) — 188 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de Montmirail. — 15 thermidor an VI : Lettre réclamant des fusils pour

repousser les chouans qui menacent de « recommencer « le cours de leur brigandages. » — An VII : Plusieurs lettres exprimant aussi la crainte de voir arriver les chouans mais ne signalant aucune lutte contre eux. — Canton de SAINT-PATERNE. — Brumaire an IV : Extraits des registres des délibérations de la municipalité de Saint-Paterne. — Floréal : Rapports sur les enquêtes faites sur les ministres du culte et les instituteurs gratuits du canton. — 30 nivôse an V : Lettre faisant connaitre les attentats commis sur les personnes de plusieurs agents et adjoints municipaux. — Cette liasse est de la plus grande pauvreté en pièces dignes d'être analysées.

L. 233. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de TUFFÉ. — 15 ventôse an IV : Rapports sur les déclarations faites par plusieurs femmes dont les maris ont été enlevés par une bande de volontaires. — Autre rapport sur un certain nombre de délits dont « il résulte que la Terreur, dans ce canton, est à l'ordre du jour ». — 7 floréal : Lettre contenant le récit des brigandages et dans laquelle le commissaire se plaint vivement que son canton ne reçoive pas de secours. « Et nous, malheureux patriotes. nous nous « contentons de gémir et de veiller ! nous qui devons une « dette sacrée à la patrie... notre sang ! nous qui vou- « drions le répandre loyallement, tandis que, peut-être, « nous serons égorgés dans nos lits. Nous enfin qui avons « été désarmés et qui, se fiant sur la bonne conduite des « soldats qui nous avoisine (*sic*), n'en voyons aucun ! Nous « ferons comme Roclore, citoyen général, nous f... le « camp. — P. S. — Que ma lettre soit déchirée... » — 8 floréal : Récit d'attentats commis à Saint-Denis-des-Coudrais par les chouans. — 23 flor : Procès-verbal d'enquête contenant l'interrogatoire de plusieurs habitants de la Chapelle St-Rémy sur la conduite administrative de Menjot, agent de cette commune. — 14 pluviôse an V : Rapport sur la situation du canton. Les patriotes « réduits « au nombre de huit bien connus, n'entendent que répéter « ces mots : nos bons prêtres ont donc le dessus, et nous « aussi, la République est f..... et nous triompherons. » La situation est très critique. — 25 fructidor : Nouvelle lettre sur le citoyen Menjot « royaliste forcené » qu'on dit rentré et caché chez lui. — 14 ventôse an VI : Récit des tentatives inutiles pour arrêter les chouans Janvier, Le Doué et Châtains. — Thermidor : Compte décadaire constatant que l'esprit public se régénère. — Les rapports de l'an VII sont dans le même sens. — 22 nivôse an VII : Nouveaux renseignements sur la conduite politique de Menjot. — 18 germinal : Avis de l'arrestation du prêtre réfractaire Galier à Prévelles. — 26 floréal : Dénonciation du citoyen Doulcet, ci-devant chef de chouans, qui habite Boessé, mais va souvent au Mans. — 5 thermidor : Rapport sur de nouveaux délits commis par les chouans. — 5 fructidor : Le commissaire se plaint vivement que le général ait enlevé les troupes du cantonnement au moment où elles sont le plus nécessaires et termine ainsi : « Ne « m'en voulés pas je vous prie, citoyen collègue, au con- « traire, songés que depuis longtemps j'ai fait un cado (*sic*) « à ma patrie : celui de mon existence. — P. S. — Les « républicains de Tuffé et moi, sommes décidés si on nous « abandonne à notre propre force, d'aller jusqu'à nouvel « ordre, demeurer à la Ferté. » signé : Louet. — Plusieurs rapports de la fin du même mois sur les brigandages. — 1er jour complémentaire : « Les républicains du canton de « Tuffé respirent maintenant. Les brigands semblent avoir « abandonné nos parages... » — 21 vendémiaire an VIII : Récit d'une nouvelle attaque des chouans. — Brumaire : Rapport décadaire : « La tranquillité n'existe plus dans « ce canton. Les chouans commandés par Charles, mena- « cent notre païs, il paroit qu'ils établissent leur quartier « général à Marolles, Courgains etc... » — 20 frimaire : « Les chouans sont à nos portes. La nuit dernière ils ont « pillé et vollé dans la commune de Boissé faisant partie de « ce canton ; les républicains sont menacés : leur espoir « renaissoit, ils espéroient les secours, ils n'en auront pas ! « Je vous prie, citoyen collègue d'inviter l'administration « centrale à autoriser celle auprès de laquelle je suis, à « faire transférer les archives au Mans. » — 11 nivôse : « Les chouans ont, au nombre d'environ soixante, parcouru « hier les communes de Boessé, St-Hilaire et Tuffé. Ils ont « désarmé plusieurs républicains : non contents d'avoir « ainsi travaillé, ils se sont portés chez un nommé Chervis, « républicain de Boessé ; ne l'ayant pas trouvé ils ont « assassiné sa malheureuse femme qui n'attendoit que le « moment d'accoucher. Cette victime a eu un bras fracassé « d'une balle. Après cette belle expédition, ces MM. ont « été à Saint-Martin, commune de ce canton : ils y sont « encore et rien ne les en chasse. Les républicains de ce « bourg sont sur leurs gardes ; ils attendent le moment de « vaincre ou de périr. Jugés maintenant, citoyen collègue, « de notre position. »

L. 234. (Liasse.) — 232 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de Vivoin. — 22 ventôse an IV : Lettre relatant l'enlèvement à Nouans, par les cantonnements de Ballon et de René, de « deux jeunes « prêtres que l'on dit avoir été nouvellement fabriqués par « un ci-devant évêque à Paris. » — 2 germinal : Demande d'un détachement de 40 hommes pour repousser « les « chouans qui depuis huit jours ravagent notre canton plus « fréquemment qu'ils ne faisaient, en enlevant partout où « ils en rencontrent les jeunes gens de tout âge, pourvu « qu'ils soient en état de porter les armes.... » — 22 germin. : Plainte contre le cantonnement de René qui commet des vols dans le canton de Vivoin. — 7 floréal : Rapport sur la situation de René où la division des partis engendre des troubles continuels. — 11 prairial : Lettre annonçant la rentrée d'un grand nombre de chouans à Beaumont. — 14 prair. : Lettre relative à l'arrestation du chouan Guillemet à Courgains. — 29 fructidor : Lettre sur les progrès du fanatisme dans le canton. — 11 nivôse an V : Lettre constatant la diminution du brigandage. — 24 niv. : Rapport sur les rassemblements de chouans qui ont eu lieu à Vivoin, à Nouans et à René à l'occasion de la messe de minuit. — Correspondance relative à la délivrance de passeports aux prêtres. — 10 vendémiaire an VI : Le commissaire Lemarchand proteste contre l'intention manifestée par des malveillants de lui faire appliquer la loi du 19 fructidor an V parce qu'il a épousé la nièce d'un émigré. — 21 frimaire : Lettre relative aux instituteurs particuliers qui ont renvoyé leurs écoliers pour ne pas leur enseigner les droits de l'homme et les devoirs du citoyen. — 1 pluviôse : Rapport sur des abus de pouvoir commis par plusieurs individus qui se sont fait passer pour agents municipaux. — 11 nivôse : Rapport décadaire constatant que l'esprit public n'est pas mauvais malgré le grand nombre de fanatiques. — 19 niv. : « Je viens d'être instruit que les dévôts « et fanatiques ont reçu tout récemment un ordre impératif « de jeûner et faire un jubilé de quarante jours en « l'honneur de la victoire de Nelson, de la nouvelle coali« tion, de la déclaration de guerre faite par la Porte « ottomane à la France, et encore pour la prospérité « de la guerre qui menace les républicains...... Je viens « aussi d'apprendre que le fameux Guillemet, le chouan le « plus dangereux et le plus redoutable du pays était détenu « au Mans. Veuillez, je vous prie, donner des ordres bien « stricts afin qu'il ne puisse s'évader, car notre pays serait « perdu, et plusieurs administrés sont déjà venus m'en pré« venir et me témoigner leur juste crainte. » — 11 floréal : Plaintes sur la conduite des soldats des cantonnements voisins. — 21 prairial : Rapport sur une fouille pratiquée à Lucé chez des particuliers par les cantonnements de Beaumont et de Ballon. Les chefs se sont bien conduits, les soldats ont pillé les jardins. — Messidor : Plusieurs rapports sur les marches, contre-marches, fouilles et patrouilles exécutées dans le canton. — Tous les rapports décadaires de l'an VI constatent une amélioration de l'esprit public. — Vendémiaire an VII : Rapport décadaire. « Depuis un mois l'a« ristocratie qui prétend tout savoir et qui se plaît toujours « à publier les événemens funestes à la patrie, n'a pas « manqué de profiter de l'échec arrivé à notre escadre et « aux troupes commandées par le général Humbert en « Irlande pour blâmer les mesures du gouvernement. « Les fanatiques qui doutent de tous nos avantages et « toujours très disposés à croire que la France est à l'a« gonie, n'ont pas manqué non plus de s'entretenir « avec une espèce de jouissance des pertes de nos vais« seaux, ils poussent leurs délires jusqu'à inventer des dé« sastres. Les administrés timides sont épouvantés, n'osent « rien dire, et l'esprit public, loin de s'améliorer, devient « plus mauvais. Effectivement, je m'aperçois qu'il n'est « pas aussi bon qu'il était il y a deux mois. » — 23 nivôse : Lettre annonçant la prise de Chapdelaine signalé comme activement recherché dans beaucoup de lettres antérieures : « Vive la République ! Chapdelaine est pris. J'en suis sûr « et d'autant plus certain qu'à minuit je l'accompagnais à « la maison de police de Beaumont dans un cachot où il à « été déposé pour vous être expédié dans le plus bref « délay. » — Autre lettre du même jour donnant des dé« tails sur l'arrestation de Chapdelaine. — 26 niv. : « Je « viens d'être instruit, mon cher Collègue, qu'au moment « où je vous écris il y a déjà 1500 fr. en bourse et que « demain on a promis qu'il y en aurait 2000 pour faciliter « l'évazion de Chapdelaine : » — 1 pluviôse : Rapport décadaire constatant l'énorme émotion produite dans les différents partis par l'arrestation de Chapdelaine. — Germinal : Rapport décadaire constatant le médiocre résultat des assemblées primaires et communales. — Les autres rapports de l'an VII constatent l'inquiétude de l'esprit public devant les progrès du chouanisme. — 15 thermidor : Rapports sur des faits de brigandages divers. — Toutes les lettres de la fin de l'an VII sont relatives à des actes sem-

blables et expriment le désespoir du commissaire de voir la paix revenir dans le canton.

L. 235. (Liasse.) — 189 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Arrondissement de La Flèche. Canton de Brulon. — 2 germinal an V : Récit d'un combat entre les chouans et une colonne mobile entre Cossé et Ballée. — 23 germ. : « Les troubles dans le « pays ne font qu'augmenter. Les forces des chouans « deviennent de plus en plus formidables. Depuis huit « jours ils ont enlevé le reste des laboureurs et jeunes « gens qui étaient restés au service des campagnes. Tout « le monde est dans la consternation; faites donc votre « possible, citoyen, pour dessiller enfin les yeux des « ministres et des généraux sur le vrai état du pays afin « qu'ils déployent toute l'énergie dont ils sont capables « pour prévenir l'organisation qui sera en peu achevée, « d'une nouvelle Vendée. — 4 germinal an VI : Compte « rendu des résultats de l'assemblée primaire de ce can- « ton où la hideuse aristocratie a plainement triomphé. » — 2 prairial : Lettre signalant l'émotion produite dans le pays par l'arrestation de Le Roux. Les chouans menacent Poillé où ils ont déjà commis des méfaits. Plusieurs assassinats ont été perpétrés la nuit dernière. — 3 prair : Rapport sur de nouveaux crimes. — 24 prair. : Lettre annonçant de nouveaux rassemblements de chouans qui confirment l'opinion que l'organisation vendéenne est accomplie. — Messidor : Rapport décadaire. « Esprit public. Les trois « quarts et demi des habitants sont fanatisés et frappés de « terreur à la vue d'un seul brigand. L'autre demi quart « est républicain énergique, bien capable de maintenir « l'ordre. » — Tous les rapports décadaires de l'an VI comme la plupart de ceux des années suivantes accusent un mauvais état général. — Brumaire an VII : Plusieurs rapports sur des attentats commis à Brûlon et aux environs par les chouans. Enlèvement de quelques citoyens.—11 nivôse : Lettre où le commissaire expose les mesures qu'il faudrait prendre pour améliorer le sort des républicains et les protéger contre les ennemis du pouvoir. Il s'excuse ainsi de ne pouvoir aller au Mans en conférer avec le commissaire central : « Le mauvais tems et ma mauvaise santé « accompagnée d'un rume qui m'a mis le nez en compôte « m'empêchent de me rendre à votre invitation. » — Frimaire-Prairial : Nombreuses lettres racontant les tentatives des chouans pour prendre Brûlon ou d'autres communes. — 18 prairial : « L'horizon s'obscurcit de jour « en jour. Les brigands ne nous quittent pas. Aujourd'hui « 200, demain 4, après-demain 600.... Rien n'est plus « certain que cette nouvelle guerre civile sera terrible... » — Toutes les lettres du même commissaire Tiron pour l'an VII sont sur le même ton. — 22 messidor : Récit d'une nouvelle lutte fort vive à Brûlon. Réclamation instante de renforts. — 11 thermidor : « Les chouans continuent d'être maîtres du pays. » — 5 fructidor : « Cito- « yen commissaire, dites-moi, je vous prie, la République « existe-t-elle encore ? Si elle existe comment se fait-il « que vous ne portiez dans notre païs aucunes paroles d'es- « poir et de consolation. Pourquoi les magistrats du « peuple ne lui parlent-ils pas surtout à la vue d'une « armée colossale qui se forme et que nous voyons de nos « clochers. Pourquoi, au contraire, le général qui n'est « estimé d'aucun militaire ni d'aucun républicain, jette- « t-il le découragement dans les contrées les plus dange- « reuses et les plus menacées par les actes d'hostilité et « arbitraires qu'il lance journellement, et qui, selon moi, « sont marqués au coin de la trahison. Pourquoi enfin « sommes-nous abandonnés à nous-mêmes et bientôt dans « le cas d'être écrasés ou obligés à capituler avec les « brigands royaux. Je dis brigands royaux car je ne fait « pas de doute qu'il n'y en ait d'aussi grands, chès les soi- « disant républicains, puisque les trahisons nous jettent « de jour en jour dans de nouveaux supplices. Je suis « désolé et je vous avoue que je verse des pleurs sur notre « sort sans avoir aucun autre espoir que la mort et la « perte du Pays. Pas une colonne pour empêcher les pro- « grès des rassemblements, tout le monde y passe tran- « quillement etc ». — 17 et 18 fruct. : Protestations vio- « lentes contre le projet du général de lever les derniers cantonnements qui restent dans le pays. — Canton de Chantenay. — 5 germinal an V : Lettre sur le résultat des élections de l'assemblée primaire qui est tout au profit des royalistes. — 5 vendémiaire an VI : Lettre rendant compte des rassemblements de chouans qui se font la nuit à Fontenay dans plusieurs maisons. — 19 prairial an VII : Demande de secours urgents pour repousser les chouans qui sont au nombre de 400 autour de Chantenay. — 21 prair. : Protestation contre la levée du cantonnement que le général a opérée sans même avertir. — 20 thermidor : Le commissaire réclame son traitement qui ne lui a pas été soldé depuis longtemps. — 11 fructidor : Récit d'une marche contre les chouans. — 29 et 30 fruct. : Autres récits de poursuites sans résultat.

L. 236. (Liasse.) — 204 pièces, papier.

An IV — An VIII.— Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de LA FLÈCHE (*intra muros*). — 16 prairial an IV : Lettre annonçant la reddition d'un grand nombre de chouans dans le canton. — 21 floréal : Lettre faisant connaître que l'ouverture régulièrement pratiquée à la poste des lettres adressées à des particuliers suspects n'a encore amené aucun résultat. — 10 nivôse an V : Rapport constatant que l'esprit public perd en ce canton depuis quelque temps. — 24 niv. : Récit d'un attentat commis par des chouans à Bazouges. — 20 pluviôse : Autres attentats à Cromières et à Villaines-sous-Malicorne. — 24 ventôse : Renseignements sur Plessis, dit Potiron, chef de chouans. — Prairial : Diverses pièces intéressant la recherche des héritiers de la famille La Fosse du Portail. — 13 frimaire : an VI : Dénonciation « d'entreprises sacerdotales que vient « de se permettre le citoyen Fayet, » prêtre à la Flèche. — 21 messidor : Rapport sur des battues qui n'ont pas réussi. — 6 vendémiaire an VII : Lettre relative à l'arrestation de la diligence d'Angers au Mans entre Clermont et Château-Sénéchal par 17 hommes armés. — 6 pluviôse : Récit d'un tremblement de terre arrivé le matin à La Flèche. — Programme imprimé de « l'Exercice des élèves au collège et « au pensionnat de La Flèche qui termineront les cours de « l'an VIII. » — 29 messidor : Lettre sur la situation inquiétante de la commune de Durtal menacée par les chouans. — 12 thermidor : Lettre sur les progrès du chouanisme dans tout le canton. — Plusieurs autres lettres du même mois dans le même sens et relatant les méfaits des chouans. — Fructidor : Lettres relatant les incursions des chouans dans toutes les communes du canton. — 18 vendémiaire an VIII : Demande de renforts, la ville étant menacée par deux mille cinq cents chouans. — 19 vendém. : Lettre sur le même sujet au commissaire près le tribunal correctionnel où se trouve la liste des déserteurs qui ont passé pendant la nuit dans le camp des chouans. — 21 vendém. : Lettre informant que le danger augmente à chaque heure et que le commissaire est obligé de prendre des moyens détournés pour écrire au Mans, les chouans se saisissant de toute la correspondance. — 7 brumaire : Lettre déclarant que la situation s'améliore grâce à l'énergie des habitants mais qu'elle est encore très critique. — 5 nivôse : Lettre où le commissaire se plaint que les subsistances font défaut, les fournisseurs en refusant parce qu'ils ne sont pas payés. Les chouans n'observent pas la suspension d'armes. La ville est menacée.

L. 237. (Liasse.) — 178 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe, sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de LA FLÈCHE (*extra-muros*). — 18 germinal an V : Compte rendu des assemblées primaires et communales. — 28 floréal : Lettre relative à certaines agitations survenues dans la commune de Bazouges. — Pluviôse : Plusieurs lettres relatives à des prêtres insoumis. — 4 messidor : Rapport sur les visites domiciliaires et le désarmement opérés dans certaines communes. — 24 mess. : Récit de la capture d'un chouan anonyme. — Les rapports décadaires de l'an VI signalent un esprit public satisfaisant. — Frimaire an VII : Rapport décadaire : Esprit public. « Les « assassinats qui se commettent journellement aux environs de ce canton et les rapports effrayants que l'on fait « de leurs circonstances émoussent l'esprit public. Les « patriotes osent à peine être connus pour tels. » — 27 nivôse : Compte rendu de l'arrestation du prêtre Pléteau. — 9 pluviôse : Renseignements sur l'assassinat du garde-champêtre Brunet, à Durtal. — 5 thermidor : Rapport très alarmant sur les progrès du chouanisme et les difficultés de s'y opposer vu le petit nombre de troupes dont dispose le canton. — 20 thermid. : Lettre relative à l'arrestation du courrier de la malle à Bazouges. — Fructidor : Rapport décadaire. « Les forces des chouans, que leur conduite « hypocrite augmente tous les jours, le dénûment des « nôtres et l'abandon dans lequel on nous laisse ont anéanti « l'esprit public dans nos campagnes. » — 5 fruct. : Renseignements sur l'émigré Roullet de la Bouillerie. — Rapport sur une battue organisée par les patriotes de la Flèche contre les chouans. — 21 brumaire an VIII : Récit de nouveaux attentats contre les patriotes. — 22 frimaire : Autre lettre semblable débutant ainsi : « Les « républicains seront donc la dupe de leur fidélité à « observer les conditions des conventions faites avec des « rebelles ? Le gouvernement pouvait-il compter sur la « promesse de scélérats qui n'ont ni foi, ni honneur ? Ils « ont reçu la circulaire du général Delarue, elle était faite « pour adoucir et ramener les brigands les plus farouches « et elle n'a pu mettre aucun frein aux forfaits de nos « frères et de nos concitoyens armés contre nous. Oh !

« fureurs de la guerre civile!... — » Et le commissaire Mousset continue sur ce ton. — Les derniers rapports constatent que l'esprit public a grand'peine à se relever et que la dispersion des chouans se fait lentement.

L. 238. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

An IV — An VIII.— Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe, sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton du Lude. — 11 vendémiaire an VI : Lettre constatant que l'esprit public du canton est bon. — Frimaire : Correspondance sur la disparition des signes du culte. — 7 frim. : Renseignements sur la bande de Plessis, dit Potiron. — 5 messidor : Rapport décadaire : « Esprit public. Il est générallement bon « dans ce canton. On y aime la République. Néanmoins l'é- « norme fardeau d'impositions dont il est grevé excite des « plaintes contre le gouvernement. D'après des recherches « exactes il ne m'est pas possible de les attribuer qu'à la « pénurie d'argent, à la détresse et aux besoins des citoyens.» — Tous les rapports du commissaire Foqueau, relatifs à ce canton, sont dans le même esprit. — 4 vendémiaire an VIII : Lettre relative au pillage de la recette du percepteur du canton, et à la lutte qui s'en est suivie entre les hommes du cantonnement et quelques brigands. — Canton de Mayet. — 18 vendémiaire an V: Lettre dans laquelle Le Bouc, ministre du culte à Verneil justifie sa conduite. — Messidor an VI : Rapport décadaire : « Esprit public. A toujours été « très bon en général, mais depuis trois mois, il perd de son « énergie. » — Tous les rapports suivants sont dans le même sens et ne présentent aucun intérêt particulier. — Canton de Saint-Jean-de-la-Motte. — 7 messidor an IV : Lettre constatant que le pays est plein de chouans et que la compagnie de Potiron y fait beaucoup de ravages. — 29 messidor an V : Rapport sur l'arrestation du courrier de la malle près de Foulletourte par quatre brigands. — 20 messidor an VI : Récit de battues infructueuses contre les chouans. — 13 thermidor : Lettre sur l'arrestation de la diligence du citoyen Nanteuil dans les landes du Bouré, entre Foulletourte et Guécélard. — Nombreuse correspondance, les mois suivants, sur les recherches faites pour découvrir les coupables. — 17 vendémiaire an VII : Le commissaire Duprat raconte avec force détails l'arrestation de son domestique par cinq hommes armés près de Mézeray, et les menaces proférées par ces gens contre lui-même. —16 pluviôse : Rapport sur deux religieuses qui parcourent le canton et tentent de le convertir à leur fanatisme. — 7 ventôse : Le commissaire se plaint d'être persécuté ainsi que le président de l'administration municipale parce qu'il fait son devoir contre les ennemis du gouvernement. — 17 floréal : Lettre relative à la battue générale qui a eu lieu le 8 et le 9 du même mois. — 25 messidor : Lettre où le commissaire raconte qu'ayant appris l'enlèvement par Plessis, dit Potiron, de la fille du citoyen Dronne, propriétaire du grand Moiré, à Yvré-le-Polin, il a fait prendre, par représailles, et garde en ôtages le frère et la belle-sœur de Plessis, fermiers à la Morionnière. A cette lettre est jointe la copie de la suivante adressée par le chef de chouans lui-même à Dronne: « Monsieur, Je prends bien du plaisir à « vous écrire pour vous apprendre que je suis fort content « de la bravoure de votre demoiselle. Elle est si honneste « qu'elle rachètera votre vie. Ainsi, M. conformez-vous « aux lois du gouvernement légitime. M. vous n'êtes pas « en ignore que nous savons bien que s'est vous qui avez « fait venir la trouppe en cantonnement à Yvré-le-Polin. « Vous avez toujours tenu la correspondance avec tous « vos confrères républicains qui sont des terroristes, des « bonnets rouge, des buveurs de sang. M. il s'est fait beau- « coup de dénonciations contre votre personne, tout le « peuple crie contre vous. Ainsi, M. qu'importe, vous « avez une demoiselle si honneste que je ne puis pas la « refuser, moyennant que vous payerez la rente des biens « que vous avez usurpé ; ainsi, M. si vous ne voulez pas « payer on en verra plus long. Ainsi, M. les autres ne sont « pas plus exempts que vous. On vous demande toute la rente « que vous avez reçue depuis l'acquisition, si vous ne « pouvez on demande la somme de trois mille livres « pour à compte, 3000 ll ; ainsi, M. je vous avertis en « amy, croyez-moi, mettez-vous en paix, je vous pardonne « d'un bon cœur si vous voulez vous conformer au gouver- « nement légitime. Monsieur, quand vous aurez payé, on « vous donnera une asseurence de ce que vous payerez en « toutte forme. Je suis bien contente de votre demoiselle, je « ne peut m'en taire. Elle marche supérieurement, je vous « apprend que nous partons de soir pour aller plus loin, « nous montons à cheval se soir tous les deux, Monsieur, « j'attendrai la somme de trois mille livres pour ramener « votre demoiselle, ou je la garderai pour moi, Monsieur, je « suis votre ami en toutte la forme si vous voulez bien. Je « suis votre serviteur François Plessis, chef des armées « catholique et royale. — M. je ne fais rien de mon chef, je « suis commendé, il faut que je fasse mon devoir. » — 3 thermidor : Copie d'une lettre de la fille Dronne à son père. Elle l'engage à payer sa rançon en lui reprochant de

s'être exposé à tous les malheurs qui l'accablent par ses fautes envers le gouvernement légitime. — Le commissaire propose à l'agent municipal d'Yvré-le-Polin de faire arrêter dix individus et de les garder en prison jusqu'à ce que la fille Dronne soit rendue. — 13 therm : Nouvelles lettres de Potiron et du fils Plessis. François Plessis se plaint à son père de ne pouvoir servir Dieu et le Roi sans s'exposer aux colères des républicains. Potiron reproche à Dronne de l'accuser d'aimer l'or alors que lui-même a sacrifié ses anciennes croyances au désir de s'enrichir par le bien d'autrui, et annonce la fin prochaine de la République. — Fructidor : Correspondance relative aux incursions des chouans dans diverses communes. — 1 nivôse an VIII : Lettre sur les menées des chouans à Parigné-le-Pôlin. — 12 pluviôse : Lettre semblable signalant les méfaits de bandes répandues dans tout le canton.

L. 239. (Liasse.) — 285 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe, sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de Malicorne. — An IV : Lettres sur les mesures prises contre l'exercice public du culte et les patrouilles faites pour rechercher les chouans. — 4 nivôse an V : Le commissaire Loiseau se plaint des agents municipaux qui laissent sonner les cloches. — 28 prairial an VI : Rapport sur les fouilles pratiquées chez des suspects et relevé des armes saisies. — 3 thermidor : Rapport du commandant de la garde nationale de Malicorne sur les recherches faites pour retrouver les frères Pirou et renseignements recueillis sur leurs cachettes. — Tous les rapports décadaires de l'an VI constatent que le pays est généralement tranquille et que l'esprit public est bon. — Brumaire an VII : Rapport décadaire. « L'esprit public n'est pas généralement bien bon. « Les lois y sont bien exécutées mais les habitants murmu« rent et ne paraissent pas bien attachés à la République. » — 13 nivôse : Propositions de réorganisation de la garde nationale présentées par le commandant de la garde nationale. — 9 pluviôse : Le commissaire Flahée déplore le sort du commissaire de Vallon, Le Cornée, saisi par les chouans, et déclare qu'il s'attend chaque jour à être aussi leur victime. — 29 messidor : Le commissaire écrit que le 26 il a dû se réfugier à La Flèche pour ne pas être pris par les chouans qui avaient envahi Malicorne après le départ du cantonnement. Tout est tranquille depuis leur reddition, ajoute-t-il, pourtant il ne se charge pas de faire payer les impôts si l'on n'envoie pas de troupes. — 3 thermidor : Le même commissaire écrit qu'il a appris son remplacement par un nommé Le Sage qui n'est connu que pour un mauvais ami, un mauvais époux, un mauvais père, pour ne pas dire plus. « Il est encore jeune, ajoute-t-il, il peut se corriger, » et il lui souhaite de réussir aussi bien que lui-même à maintenir la paix dans le canton. — 15 therm. : Lettre informant que les chouans sont entrés à Malicorne le 13 à huit heures du soir. Ils y ont fait peu de dégâts. — 4e jour complémentaire : Rapport contre l'adjoint de Malicorne qui a aidé les chouans à abattre l'arbre de la liberté. — 2 brumaire an VIII : Lettre de la femme Le Sage, de Noyen, relatant l'assassinat de son mari par « des mécontents ». Elle demande justice. — 21 frimaire : Le commissaire Flahée, toujours en place, se déclare impuissant à faire exécuter les lois, la commune de Malicorne étant continuellement occupée par deux ou trois cents chouans. — 3 floréal : Rapport sur le pillage de la maison du percepteur. — 7 flor. : Le commissaire demande à cesser ses fonctions que des raisons de famille l'empêchent d'exercer.

L. 240. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de Parcé. — 19 germinal an V : Lettre sur la moralité des élus de l'assemblée primaire que l'intrigue a favorisés. — Messidor : Correspondance relative à une accusation de déloyauté et d'antirépublicanisme portée contre l'administration municipale de Parcé. — Rapport sur les menées des chouans dans le canton. — 14 pluviôse an VI : Rapport décadaire constatant la bonne influence du 18 fructidor sur l'esprit public au premier moment, et la recrudescence du royalisme bientôt après. — 17 pluv. : Compte rendu d'une fouille exécutée vainement pour retrouver le curé réfractaire de Parcé, caché à Fontenay, mais qui a pu fuir. — 2 prairial : Rapport sur un attentat commis à Avoise par cinq chouans. — 25 prair. : Compte rendu des dénonciations utiles faites par un nouvel espion et qui ont permis de découvrir la retraite de plusieurs chouans. — 25 messidor : Protestations contre les agissements des administrations municipales de Sablé et d'Asnières, suspectes de chouanisme. — Rapport décadaire : « Esprit public. Les ennemis du gouvernement

« cherchent à corrompre l'esprit public ; ils prennent les « impôts pour prétexte. » — 25 frimaire an VII : Récit d'une tentative d'assassinat sur le secrétaire-greffier de la commune de Parcé et sa famille. — 27 frim. : Avis de la démission de plusieurs agents municipaux par crainte d'être assassinés. — Rapport décadaire : « Les roya- « listes lèvent la tête et les patriotes semblent la baisser. » — Nivôse : Rapport décadaire : « La majeure partie des « habitants de ce canton sont fanatisés. » — 11 ventôse : Récit des méfaits attribués à Gervais Leroy, dit Bonne-cause, ex chef des chouans. — 19 prairial : Lettre exprimant des inquiétudes en raison de l'accroissement du nombre de chouans dans les communes qui environnent Parcé. — 21 prair. : Autre lettre dans le même sens : « Nous sommes dans la situation la plus affligeante. Les « chouans, en très grand nombre, sont dans les bois de « Pescheseul. Ils paroissent disposés à venir nous attaquer « et n'attendent que la nuit pour le faire. Nous n'avons « point de troupe, peu de fusils en état ; ainsi jugés « comment résister... » — 25 messidor : Récit d'une invasion de chouans à Noyen où ils ont tué un homme et pris cinquante fusils. — La plupart des rapports décadaires de cette liasse, signés par le commissaire Gérardin, se plaignent de l'esprit public mais constatent une tranquillité relative dans le canton.

L. 241. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de Précigné. — 14 messidor an IV : Instructions relatives à la plantation d'arbres de la liberté. — 19 brumaire an V : Compte décadaire relatant les rassemblements de chouans qui se font dans la commune de St-Denis-d'Anjou dans la Mayenne, et menacent Précigné. — 6 nivôse : Rapport sur les menaces proférées par des chouans contre des citoyens républicains. — 9 niv. : Dénonciation de conférences secrètes tenues habituellement par le prêtre Pineau et quatre autres réfractaires. — 3 pluviôse : Lettre sur le mauvais esprit général du canton que Glatier et ses partisans terrorisent. — 21 pluv. : Rapport sur l'abatage des arbres de la liberté par les chouans dans plusieurs communes. — 29 pluv. : Lettre relative à l'envahissement du canton par des bandes de déserteurs que les habitants accueillent bien. — 15 floréal : Récit typique de l'arrestation d'un patriote par des chouans près desquels il passait et qui étaient rassemblés pour entendre une messe dite par Glatier. — An VI : Listes des émigrés et des prêtres réfrataires du canton. — 29 nivôse : Rapport sur l'arrestation de Glatier par les chasseurs de la 30e demi-brigade. — Les rapports décadaires de l'an VI constatent une amélioration de l'esprit public, excepté le dernier où le commissaire Duchesne dit : « Je « me suis apperçu que les vols et assassinats commis nou- « vellement dans les cantons voisins ont causé beaucoup « d'inquiétude, et même imprimé une certaine terreur. » — 5 brumaire an VII : Récit de l'arrestation du chouan Bamas et de ses complices. — 3 nivôse : Rapport détaillé sur l'assassinat du citoyen Cosnard-Desportes et de son domestique par des chouans de la Mayenne qu'on n'a pu saisir. — 28 floréal : Récit de la poursuite de sept brigands qui ont pu échapper à la colonne mobile grâce à l'avertissement qu'ils ont reçu d'une fille nommée Perrine Bruère. — 15 prairial : Lettre relative à un engagement qui a eu lieu le 13 dans la forêt de Souvigné entre quelques chasseurs et 150 brigands. — Messidor : Rapport décadaire : « La situation, relativement aux brigands qui l'infestent « est à peu près la même ; une grande partie des habitans, « ceux de la campagne surtout, continuent d'être dans la « meilleure intelligence avec eux, de les protéger et de « les alimenter, sans jamais faire la moindre démarche « tendante à les signaler aux autorités civile ou mili- « taire. » La plupart des rapports décadaires de ce canton sont dans le même sens. — 11 thermidor : Lettre sur les méfaits des chouans à Pincé. — Un certain nombre de lettres de l'an VII relatent, à peu près dans les mêmes termes, diverses tentatives des chouans contre Précigné. — 15 vendémiaire an VIII : Série de sept procès-verbaux relatifs à des vols commis par les chouans dans le canton. — 18 vendém. : « Hier, citoyen collègue, les Brigands « étoient réunis au nombre d'environ neuf cens dans la « commune de Précigné, commandé par Messieurs de « Bourmon, général en chef de l'armée royale et Lowenski, « chef de division, tandis que quatre cens autres étoient « à Parcé, à dessein de se réunir dans jour pour aller, « dit-on, désarmer des communes placées entre La Flèche, « Le Lude et Beaugé, et notamment celle de Mazé... » — 21 brumaire : Lettre relative à une proclamation de l'armée royaliste qui est jointe au dossier et signée de la main de Lowenski. Cette proclamation promet amnistie aux habitants des villes qui reviendront dans les campagnes et ne dénonceront pas les royalistes. Le commissaire dit qu'elle a été écrite par un instituteur nommé Oriard, «être immoral». Le même Oriard est signalé dans les précé-

dentes lettres comme une victime des chouans. — 24 pluviôse : Lettre constatant que la situation du canton s'améliore et que depuis la paix faite entre Bourmont et le général en chef de la République, les chouans se rendent en assez grand nombre. C'est le premier rapport dans ce sens. Tous les comptes décadaires de l'an VII jusqu'à cette date expriment la désolation et l'inquiétude la plus vive.

L. 242. (Liasse.) — 201 pièces, papier.

An IV — An VI. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de Sablé. — 21 pluviôse an IV : Lettre décrivant la désolation du canton depuis la levée brusque de tous les cantonnements qui laisse les patriotes exposés aux fureurs des chouans. — 30 ventôse : Lettre sur la marche des chouans dans le canton et divers combats qui ont eu lieu entre eux et les républicains. — 5 prairial : Lettre dans laquelle le commissaire Lemaréchal informe l'administration centrale que, d'accord avec le général Watrin, il a cru devoir suspendre l'exécution de la loi sur la suppression des signes extérieurs du culte, de peur que cette exécution ne fût un prétexte pour les chouans de reprendre les armes. — 8 messidor : Lettre déplorant que personne ne veuille se charger d'ouvrir les lettres à la poste. — 11 fructidor : Le commissaire se plaint de la négligence du service dans son administration et se demande s'il ne devrait pas démissionner à cause des difficultés qu'il rencontre à remplir sa mission. — 19 nivôse an V : Lettre constatant, comme les comptes décadaires précédents, la tranquillité du canton, mais réclamant cependant des troupes, car certaines communes, comme Souvigné, menacent de se laisser soulever par les agents du chouanisme. — 1 ventôse : Lettre relatant une amélioration dans l'esprit public, et un plus grand calme dans le pays depuis la découverte d'un complot de chouans à Paris. — 30 prairial : Rapport sur quelques faits isolés de chouannerie. — 9 messidor : Transmission d'une lettre de François, prêtre déporté, contenant des renseignements sur la conspiration mentionnée plus haut. — 3e jour complém. : Compte rendu de l'élection d'adjoints dans plusieurs communes. — 15 vendémiaire an VI : Rapport sur une fouille pratiquée à la suite d'une alerte. — Frimaire : Correspondance relative à des lettres adressées à la citoyenne Tandon de la Panne par des suspects et saisies à la poste. — 30 nivôse : Récit de l'arrestation de Glatier. — 19 pluviôse : Rapport décadaire constatant une nouvelle amélioration de l'esprit public depuis l'arrestation de plusieurs chouans de marque comme Teissière et Glatier. — 30 pluv. : Dénonciation d'une lettre pastorale de l'évêque du Mans qui contient des principes opposés à la Révolution. — 4 germinal : Compte rendu de l'assemblée primaire. — 20 germ. : Procès-verbal d'une fouille pratiquée à Auvers et auquel est jointe une lettre du prêtre réfractaire François Lemarchand. — Prairial : Plusieurs rapports de même nature. — 5 messidor : Lettre adressée du bagne de Brest par l'évêque Geoffroy (sic) de Gonssans à la fille Vérité qui l'a remise au commissaire bien qu'elle lui fût donnée à garder sous le secret de la confession. L'ancien évêque du Mans y raconte toutes ses tribulations depuis son départ du diocèse : sa retraite en Angleterre, son retour secret au Mans, sa découverte, les poursuites exercées contre lui, son arrestation à Brest et son internement au bagne. Il prie Mademoiselle Vérité de déterrer un dépôt « de 2000 louis en or, cinq lingots et une croix « de diamants valant à peu près 80,000 fs » qu'il a fait au pied du château de Sablé, dans un endroit qu'il lui indiquera, de le garder jusqu'à ce qu'il le réclame et de lui envoyer 50 écus provisoirement pour remédier à sa détresse. (Cette lettre est sans doute apocryphe.) — 7 thermidor : Le commissaire écrit qu'il a appris qu'on l'avait dénoncé au ministre de la Police et demande des renseignements sur la nature de cette dénonciation. — 17 therm. : Avis de l'arrestation de Treton, journaliste et compagnon de Charles Le Maître. — 7 fructidor : Réfutation des accusations lancées contre l'administration de Sablé qui est loin d'avoir pour les institutions républicaines l'indifférence qu'on lui reproche.

L. 243. (Liasse.) — 214 pièces, papier.

An VII — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de Sablé. — 11 brumaire an VII : Lettre relative à divers attentats commis par des chouans et à la marche de leurs troupes, accompagnée de la copie d'une instruction de Rochecotte et d'imprimés de l'armée royaliste. — 23 brum. : Lettre rapportant l'arrestation de Mathurin Poirier, dit Mousqueton. — 26 brum. : Observations accompagnant une lettre

suspecte venant de Luxembourg et signée : *Roi à l'empire*. — 3 nivôse : Rapport sur la situation du canton où les assassinats se multiplient. — 13 niv. : Lettre plus alarmante encore sur le même sujet. Il a suffi aux chouans d'interdire aux populations de venir au marché le jour correspondant à l'ancien premier de l'an, pour que personne ne s'y rendît. — 1 pluviôse : Compte décadaire témoignant du très mauvais état de l'esprit public et mentionnant la menace faite par les chouans d'un massacre général après les froids. — Récit de l'arrestation du chouan Bodereau. — 13 pluv. : Rapport sur l'échec subi à Ballée par la colonne mobile. — 6 et 7 ventôse : Rapports sur un évenement semblable et au même endroit. — Même mois : Plusieurs rapports sur les méfaits commis dans tout le canton par les bandes obéissant à Risque-Tout (*Risquatout*) — 25 floréal : Demande de mise en état de siège de la commune de Boissay (Mayenne) qui est le théâtre de nombreux crimes et d'où les chouans se répandent dans les communes du canton de Sablé. — 14 prairial : Récit d'un engagement à Souvigné dans lequel les patriotes ont été défaits et ont eu quelques morts. — 16 prair. : Le commissaire fait de la situation de son canton un tableau qu'il qualifie lui-même d'effrayant. Une pétition de la municipalité de Sablé appuie sa demande instante de secours. — 30 prair. : Lettre faisant connaître la disparition des chouans depuis les dernières affaires où leur chef Armand a perdu la vie. Risque-Tout surpris dans une ferme a été tué. — 4 messidor : Rapport sur la rentrée des chouans qui s'effectue assez promptement. — Les lettres du même mois et des mois suivants de l'an VII sont toutes relatives à la reprise des hostilités par les chouans et racontent de nombreux crimes. — 18 vendémiaire an VIII : Lettre qui contient le dénombrement des chouans environnant Sablé, par compagnies, avec le nom des capitaines qui les commandent. — 6 frimaire : Lettre rendant compte de l'effet produit par la lettre du général de brigade de la Rue qui annonce une suspension d'armes entre les républicains et les royalistes. — 23 frim. : Lettre où le commissaire se plaint que les chouans continuent à exercer des brigandages malgré l'armistice et les plaintes portées à leurs chefs. Plusieurs lettres dans le même sens pendant les mois suivants jusqu'en pluviôse. — 22 pluviôse : « La reddition des chouans va son train.... » — Ventôse : Lettre constatant une amélioration de l'esprit public et une reprise des affaires. — Correspondance relative au passage des troupes et tableau des réquisitions.

L. 244. (Liasse.) — 205 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de PONTVALLAIN. — Aucune pièce ne mérite d'être signalée pour ce canton. Les comptes décadaires signalent tous un esprit public satisfaisant et ne rapportent pas d'événements curieux. — Canton de VAAS. — Il en est de même dans ce dossier, dont les comptes décadaires ne contiennent même pas le chapitre ordinaire de l'esprit public. Pourtant, quelques-uns signalent des mouvements royalistes et réclament des troupes pour protéger les patriotes contre les chouans menaçants.

L. 245. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Arrondissement de SAINT-CALAIS. — Canton de BESSÉ. — Floréal an IV : Procès-verbaux des délibérations de l'administration municipale de Bessé au sujet des excès commis par les chouans. — 15 messidor : Pièces relatives à la réouverture de l'atelier du salpêtrier Quantin fils, naguère fermé par crainte qu'il fût envahi par les chouans. — 11 pluviôse an VI : Compte décadaire constatant que le pays, après avoir été fort travaillé par les chouans, est redevenu tranquille. — Tous les rapports décadaires de l'an VI et de l'an VII sont dans le même sens. — An VIII : Quelques lettres signalent des tentatives isolées de chouans. Le commissaire qui les a redigées, Ygnard Augy, est complètement illettré.

L. 246. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de BOULOIRE. — 30 nivôse an V : Compte décadaire constatant que la situation du canton n'a rien d'agréable, ni rien d'effrayant. «Point d'esprit public..... Les lois s'y exécutent plus par insouciance « que par amour ». — Tous les rapports sont rédigés à peu près dans ces termes. Quelques uns sont plus optimistes. Aucune pièce digne d'intérêt. — Une liasse de lettres émanant de l'ancien canton de TRESSON, uni depuis à Bouloire, n'est pas plus intéressante.

L. 247. (Liasse.) — 229 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de SAINT-CALAIS. — 7 germinal an IV : Le commissaire Blavette déplore, en entrant en fonctions, de n'avoir à entretenir l'administration centrale que des crimes des chouans. — 1 floréal : Avis de l'arrestation du courrier par les chouans. — 2 et 10 flor. : Enquête sur la conduite des administrateurs de Bessé pendant les troubles du 27 et du 28 pluviôse. — 6 germinal an VI : Compte rendu des Assemblées primaires qui ont été favorables aux royalistes. — 13 prairial : Lettre dénonçant un complot tramé « pour exclure les autorités cons- « tituées et vouer à l'exécration publique tout ceux qui ont « pris part à l'établissement du gouvernement républicain. » — 13 thermidor : Lettre faisant connaître le mauvais effet produit par l'annulation de l'assemblée communale de Saint-Calais à la demande des royalistes, qui redoublent d'audace depuis ce succès. — 1 fructidor : Rapport du commissaire près le tribunal correctionnel de Saint-Calais sur le défaut d'exécution de la loi interdisant l'usage des cloches, et des autres lois relatives à l'exercice du culte. — 21 pluviôse an VI : Compte décadaire où le commissaire Bossé se montre assez satisfait de l'esprit public. — 4 germinal : Compte rendu des élections des Assemblées primaires. — 7 ventôse : Dénonciation de deux prêtres réfractaires, Christophe et Appert. — Thermidor : Compte décadaire constatant une grande baisse dans l'esprit public et les progrès du chouanisme. — 20 brumaire an VII : Rapport dans le même sens. — 15 frimaire : Renseignements sur les agissements des émigrés rentrés Deneveu et du Châtelier, qui cherchent à organiser le brigandage dans le canton. — 3 nivôse : Lettre relatant les méfaits commis par les chouans dans diverses communes. — 22 niv. : Lettre sur l'organisation d'une battue générale sur les deux rives de la Sarthe. — 6 pluviôse : Rapport sur les incidents qui ont accompagné la révocation du nommé Rousseau, secrétaire de l'administration de Saint-Calais, convaincu de prévarication. — Plusieurs lettres du même mois sur le même sujet. — 27 pluv. : Renseignement sur le chouan Prégent, dit Brise-nation. — 18 ventôse : Nomination d'un nouveau commissaire, nommé Siret. — 10 germinal : Destitution du citoyen Latouche, président de l'administration municipale de Saint-Calais, remplacé par Champoiseau. — 5 messidor : Rapport sur un attentat commis sur la personne d'un percepteur des contributions directes. — 15 mess. : Procès-verbal de perquisitions chez de Musset, à Cogners. — 4 vendémiaire an VIII : Lettre relative à un placard incendiaire affiché sur la porte de l'administration de Saint-Calais. — 14 nivôse : Le commissaire réclame l'arriéré de ses appointements. — 24 niv. : Lettre où il insiste et menace de sa démission s'il n'est pas payé. — Lettres témoignant l'inquiétude du commissaire, vu l'état du canton.

L. 248. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de CHAHAIGNES. — An IV : Lettres dans lesquelles le commissaire Hardyau se plaint de ne disposer d'aucune ressource, argent ou assignats, pour remplir sa fonction. — 29 nivôse an V : Compte rendu par un nouveau commissaire, Preverd, de ses opérations depuis le 10 frimaire, jour de son installation. — 26 floréal an VI : Etat des excès commis par les chouans dans le canton fourni par l'administration municipale de Chahaignes. Ces excès sont en somme peu considérables. Les rapports décadaires constatent tous la tranquilité et un bon état d'esprit public pour cette année et une grande partie de l'an VII. — Messidor an VII : Compte décadaire. « Esprit public. Je ne saurois vous dissimuler « que, malgré mes efforts, il se gâte tous les jours.... Rien « ne résistera aux brigands, s'ils se présentent. Quant à moi « je sais à n'en pouvoir douter que mes jours sont mena- « cés et qu'au premier jour je dois tomber sous les poignards « du royalisme ; il est sans doute beau de mourir pour la « patrie, mais il est encore plus beau de vivre pour la « servir et pour donner du pain à une nombreuse famille. » — 11 thermidor : Le commissaire réclame le paiement de son traitement. — 20 fructidor : Lettre accompagnant une proclamation de l'armée royale affichée à Courdemanche. — 17 vendémiaire an VIII : Lettre relative aux excès des chouans dans tout le canton.

L. 249. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de le Sarthe sur la situation morale, politique et

militaire de son canton. — Canton de LA CHARTRE. — 19 pluviôse an IV : Lettre exposant la situation des communes de Marçon et de Ruillé qui sont envahies par les chouans. — 7 germinal : Récit par le commissaire Hazard d'une tentative faite contre son domicile par les chouans à Marçon. — 15 germ. : Le même commissaire expose qu'il a compromis gravement sa fortune et sa situation de notaire pour servir la République et demande à être indemnisé des pertes considérables qu'il a faites. — 25 prairial : Réponse adressée par les membres de la municipalité de La Chartre aux accusations lancées contre eux et qui les ont fait destituer. — 21 frimaire an VI : Lettre relative à plusieurs assassinats de fonctionnaires par les chouans. — Ventôse : Compte décadaire faisant l'historique des diverses phases de l'esprit public depuis le commencement de la Révolution. Actuellement, après plusieurs hauts et bas, l'esprit public se ressaisit de nouveau. — 22 germinal : Compte rendu de perquisitions opérées à Marçon pour rechercher des réfractaires.—23 germinal. : Lettre où le commissaire constate « que le can- « ton de la Chartre a été parfaitement tranquille le carême « et temps de Pâques derniers (vieux style), chose nouvelle « depuis le commencement de la Révolution. » Il attribue cette heureuse situation au 18 fructidor. — 28 prairial : Rapport sur les ravages causés par une pluie torrentielle et un orage de grêle à Ruillé, à Vancé et à la Chapelle-Gaugain. — Messidor : Compte rendu de fouilles faites dans diverses parties du canton. — Fructidor : Compte décadaire. « L'esprit public s'est assez bien soutenu dans « tout le cours de l'an VI. L'établissement des barrières « l'a altéré pendant quelque tems. Il reprend présentement « sa première assiette. » —9 pluviose an VII : Rapport sur un tremblement de terre ressenti dans la région. — 8 ventôse : Plaintes contre le prêtre Jacquet, dit la Haye, qui est insaisissable et dont l'influence est « pestilentielle ».—8 germinal : Rapport sur une fouille inutilement pratiquée chez le citoyen Jacques Malepert à la Butte, soupçonné de cacher des émigrés ou des réfractaires. — 18 floréal : Rapport sur l'abatage de l'arbre de la liberté à Ruillé. — 17 fructidor: Le commissaire Blot se plaint de n'avoir reçu que 50 francs jusqu'à ce jour sur son « traitement de l'an VII comme « commissaire, et rien du tout comme agent des contribu- « tions, et cependant les neuf douzièmes de toutes espèces « de contributions de ce canton sont rentrés. » — 5 vendémiaire an VIII : Rapports sur les menées des chouans dans le canton.

L. 250. (Liasse.) — 340 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire centrale de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton.— Canton de CHATEAU-DU-LOIR.— 20 fructidor an IV : Avis de la rentrée secrète de l'émigré de Sarcé, réfugié au Mans chez son beau-frère La Boissière. — 14 brumaire an V : Rapport sur les dilapidations commises dans la forêt de Bercé. — 6 nivôse : Tentative d'incendie de l'église de Nogent-sur-Loir par des inconnus. — 5 germinal : Compte rendu des assemblées primaires. — 11 prairial : Rapport sur le vol des deniers publics par quatre bandits qui ont arrêté le courrier portant la recette des contributions directes de l'arrondissement, près du Tertre-Rouge. — 27 vendéminaire an VI : Procès-verbal dressé contre le prêtre Gibert, ci-devant ministre du culte à Vouvray-sur-Loir, qui a refusé de prêter serment. — 23 brumaire : Lettre relative à l'assassinat de Magnin, au Mans. — 15 nivôse : Procès-verbal de saisie de lettres à la poste. — 23 niv. : Rapport sur la conduite des hospitalières de Château-du-Loir qui affectent de pratiquer le ci-devant culte catholique. — 12 pluviôse : Rapport sur le prêtre Hubert, prêtre assermenté mais dont le républicanisme est purement affecté. — 27 pluv. : Rapport sur le citoyen Guillot, ancien agent municipal de Luceau qui a caché dans sa propriété du Loup-Pendu l'émigré Bernard dont il a été plusieurs fois question dans de précédentes lettres. — 5 ventôse : Lettre protestant contre certains articles de la lettre pastorale du citoyen Prudhomme de la Boussinière, évêque de la Sarthe. — 10 germinal : Renseignements sur le cercle constitutionnel de Château-du-Loir calomnié près du gouvernement par une dénonciation des plus malveillantes. — 8 floréal : Avis de l'évasion de l'émigré Mallevaut, enfermé dans la prison de Château-du-Loir. — Prairial : Comptes rendus des marches faites par la colonne mobile pour rechercher les chouans qui auraient pu se cacher dans le canton. Résultat nul. — 30 prair. : Le commissaire Ménard, succèdant à Pichon, demande des instructions précises pour réussir dans sa nouvelle carrière. — 6 fructidor : Récit des tentatives de corruption exercées par le détenu Herbelin sur le concierge de la prison où il a séjourné un jour pendant son transport du Mans à Tours. — La correspondance des commissaires du canton de Château-du-Loir est muette sur la chouannerie, sauf pour quelques mois de l'an VII et pour l'an VIII. Les derniers rapports décadaires seuls ont un chapitre

relatif à l'esprit public qu'ils considèrent comme bon. Les lettres de l'an VII signalent quelques mouvements de royalistes sur certains points isolées.

L. 251. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

An IV — An VIII.— Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de Lucé. — 24 ventôse an IV : Dénonciation contre le citoyen Cointereau, président de la municipalité de Lucé, qui tyrannise ses administrés. — 11 germinal : Demande de secours pour résister aux chouans qui s'assemblent en grand nombre dans la forêt de Bercé et menaçent les patriotes de Pruillé. — 30 germin. : Récit de l'attaque de Pruillé par les chouans. — 5 fructidor : Rapport sur les contraventions à la loi relative à l'exercice des cultes par les royalistes du canton. — 18 floréal an V : Nouvelle plainte contre Cointereau. — 14 messidor : Nomination d'un nouveau commissaire nommé Derré. — 20 pluviôse an VI : Premier compte décadaire rendu pour le canton de Lucé et donnant toutes les phases par lesquelles a passé l'esprit public dans les quatre communes, Lucé, Villainne, Saint-Vincent du Lorouer et Pruillé, depuis la Révolution. — 17 ventôse : Lettre du citoyen Cointereau pour se laver des accusations lancées contre lui. — La correspondance de l'an VII et de l'an VIII pour ce canton ne contient rien d'intéressant relativement à la chouannerie. Elle est d'ordre purement administratif et courant.

L. 252. (Liasse.) — 195 pièces, papier.

An IV — An VIII.— Rapports et correspondances du commissaire du Directoire exécutif au commissaire central de la Sarthe sur la situation morale, politique et militaire de son canton. — Canton de Vibraye. — 21 floréal an IV : Lettre relatant un engagement entre les chouans de Rochecotte et les patriotes : quatre chouans ont été tués. — 14 germinal an V : Compte rendu de l'assemblée communale de Vibraye. — Germinal an VI : Compte rendu de l'assemblée primaire. — Cette liasse ne contient à peu près que des mercuriales et des lettres sans intérêt. Moins encore que les autres liasses de l'arrondissement de Saint-Calais elle n'offre de renseignements curieux sur la chouannerie. Tous les comptes décadaires, sauf celui du 30 thermidor an VII, constatent un esprit public excellent et l'absence complète de prêtres réfractaires et d'émigrés dans le canton.

L. 253. (Liasse.) — 133 pièces, papier

1791-An VIII. — Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes suivantes : Saint-Aignan, Aigné, Aillières, Allonnes, Amné, Ancinnes, Arçonnay, Ardenay, Arthezé, Asnières. — Saint-Aignan. — 28 juin 1791 : Procès-verbal des mesures prises par la municipalité et la garde nationale de Saint-Aignan, à l'occasion de l'évasion du roi. — Pétition de la même commune pour que le chef-lieu du canton soit transféré de Marolles à Saint-Aignan. — 1793 : Estimation des armes des citoyens qui se vouent à la défense de la patrie. — Aigné. — Etat des pertes éprouvées dans la commune d'Aigné, depuis l'an II jusqu'à l'an VIII, tant du fait des troubles de la République que du fait des rebelles. Le total s'élève à 4.740 frs. — Aillières. — 27 germinal an III : Rapport sur une agression dont le citoyen Caillard a été la victime de la part de trente chouans masqués. — 8 fructidor an VII : Procès-verbal relatif à une invasion de chouans à Saint-Longis. — Etat des pertes éprouvées dans la commune d'Aillières pendant la révolution. — Allonnes. — 30 pluviôse an III : Délibération du conseil général de la commune invitant « l'administration « du Directoire du district du Mans à conserver dans son « bureau d'expédition le paquet de papiers destinés à la « commune jusqu'à ce que la tranquillité et la sûreté « soient rétablies par l'éloignement des chouans. » — Messidor an III : Dossier de procédure contre des chouans d'Allonnes. — 11 thermidor an VII : Déposition de François Bouteloup, laboureur, victime d'une invasion de cent chouans qui ont ravagé sa ferme. — Dossier relatif à l'assassinat du même Bouteloup. — Amné. — 15 thermidor an VIII : Etat des pertes subies par la commune pendant les troubles civils. Le total s'élève à 12.657 frs. — Ancinnes. — 22 messidor an VII : Rapport relatif à l'attentat commis sur le citoyen Lemarchand. — Arçonnay. — 14 sept. 1793 : Procès-verbal d'une fouille pratiquée inutilement chez Aguillé pour y découvrir des gens suspects. — Ardenay. — 25 messidor an VIII : Procès-verbal de la fête de la concorde et du 14 juillet célébrée à Saint-Hilaire-d'Ardenay. — Arthezé. — Floréal an VIII : Dossier relatif aux vols et pillages faits au cours de la guerre des chouans. — Asnières. — Semblable dossier contenant les déclarations de tous les gens éprouvés. — Pièces diverses de procès.

L. 254. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1791—An VIII.— Documents relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes suivantes : Assé-le-Boisne, Assé-le-Riboul, Aubigné, Saint-Aubin-de-Locquenay, les Aulneaux, Auvers-le-Hamon, Avesnes, Avezé, Avoise. — Assé-le-Boisne. — 1791 : Pièces relatives à l'administration municipale, particulièrement à l'état des impôts. — Assé-le-Riboul. — An II : Délibérations de la municipalité relatives aux mesures à prendre contre les chouans. — An VII : Pièces relatives à un attentat commis contre le citoyen Blot. — Saint-Aubin-de-Locquenay. — 13 brumaire an VIII : Invasion de la commune par les chouans. — Etat des sommes à rembourser aux habitants pour les pertes qu'ils ont subies pendant la guerre civile. — Les Aulneaux. — 16 pluviôse an III : Enquête faite par la municipalité sur « des faits arrivés « dans ladite commune et tendant à établir un culte reli- « gieux, dominant et exclusif. » — An VIII : Rapports relatifs à divers faits de chouannerie. — Avesnes. — Procès-verbal d'audition de témoins pour délit de chouannerie commis chez le citoyen Plady. — Auvers-le-Hamon. — 1 mars 1792 : Enquête relative à un attentat commis contre le curé constitutionnel. — 17 août 1793 : Pièce intéressant la mission dont le département de la Sarthe a chargé le citoyen Rey, commissaire des guerres. — Dossier relatif à l'arrestation de Pierre Landeau, dit Fleur-d'épine. — An IV — An VIII : Instruction de diverses affaires administratives. — Avezé. — Avril 1791 : Pétition des habitants de la commune aux administrateurs du district de la Ferté-Bernard pour que leur paroisse ne soit pas démembrée. — Avoise. — An VI : Procès-verbaux de visites domiciliaires. — Etat des pertes subies par la commune pendant la guerre des chouans.

L. 255. (Liasse.) — 132 pièces

1790—An X (1). — Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes suivante : Le Bailleul, Ballon, La Bazoge, Bazouges, Beaufay, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Beaumont-le-Vicomte, Berfay. — Le Bailleul. — An VIII : Délibération de la municipalité relative à une indemnité de mille cinquante francs à répartir aux habitants de la commune éprouvés par la guerre civile. — Ballon. — 1790 : Registre des déclarations faites par les habitants de Saint-Ouen-sous-Ballon relativement aux conditions établies par le décret du 6 octobre 1789. — 1792 : Délibérations de l'assemblée municipale. — 28 pluviôse an IV : Lettre relative aux mesures à prendre contre les chouans. — Le reste de la liasse de Ballon, de l'an V à l'an IX, ne contient que des délibérations de la municipalité sur des affaires administratives quelconques et des lettres aux directeurs sur des sujets semblables. — La Bazoge. — 1793 : Procès-verbaux des commissaires du département pour la Bazoge. — Brumaire an II : Plainte du procureur de la commune contre des citoyens qui se sont livrés à des voies de faits contre des membres de la Société populaire de la Bazoge. — Procès-verbaux et rapports divers relatifs à la même affaire ou à des affaires analogues. — 15 fructidor an III : Renseignements sur la chouannerie dans cette commune fournis par Blot, ex-secrétaire-greffier de la municipalité. — Adresse de la société des amis de la République séant à la Bazoge aux administrateurs du département. — 22 germinal an VI : Compte rendu de l'assemblée primaire. — Bazouges. — 23 fructidor an VII : Déclaration constatant l'enlèvement de cent boisseaux de grain par les chouans à Marigné-lès-Bazouges. — Beaufay. — 7 mai 1793 : Renseignements sur les agissements des prêtres dans cette commune. — Renseignements sur La Rose, cordonnier, chouan non rendu. — Beaumont-le-Vicomte. — Déc. 1789 : Deux lettres d'Aubert-Dubourg sur la nécessité d'envoyer deux députés bien intentionnés à Paris pour obtenir que la ville soit le siège d'un district ou d'une Justice. — 4 janvier 1790 : Le même rend compte de la mission qu'il a remplie à cet effet. — 19 janvier 1790 : Lettre de l'évêque du Mans promettant de faire ses efforts pour obtenir une Justice à Beaumont. — 3 février 1790 : Lettre d'Aubert-Dubourg rendant compte des travaux faits par le comité de constitution des limites du département. — 10 février 1790 : Délibération des députés du Haut-Maine sur la division du département, signée Livré, député du Maine. — Lettre signée Ronsard informant la municipalité de Beaumont que cette ville est désignée pour avoir une Justice royale. — Même mois : Autres lettres sur le même sujet d'Aubert-Dubourg, de l'évêque du Mans Jouffroy de Gonssans, du comte de la Galissonnière, du comte de Choiseul-Praslin, de Le Peletier de Feumusson, de Livré. — 23 août 1790 : Lettre d'Auberg-Dubourg annonçant que l'assemblée nationale a supprimé la Justice de Beaumont, n'en laissant

(1) Quelques liasses, comme celle-ci, contiennent des pièces postérieures à l'an VIII qu'on y a laissées malgré leur date, parce qu'elles ont semblé inséparables du dossier dans lequel elles se trouvent.

que dans les villes où étaient les districts. — 18 septembre 1790 : Circulaire imprimée du Procureur syndic de la Sarthe aux officiers municipaux des villes pour leur soumettre un projet de division nouvelle de la Sarthe en quatre districts au lieu de neuf. — 26 sept. 1790 : Rapport des commissaires nommés pour examiner cette proposition. — Observations sur le même projet par Richard, procureur de la Flèche (imprimé). — Correspondance de divers relativement à ce projet. — 5 février 1791 : Délibération de la municipalité sur la division de Beaumont en sections. — 9 mai 1791 : Accusation contre le vicaire Laguernay qui aurait cherché à soulever les populations contre la constitution. — 1792 : Dossier relatif au refus opposé par la municipalité de céder les archives de l'ancien bailliage au tribunal du district. Un arrêté du 15 mai 1792 lui enjoint de se conformer à la loi qui exige cette cession.— An III — An VIII : Lettres relatives au brigandage dans la commune de Beaumont. — BEAUMONT-PIED-DE-BOEUF. — Documents divers relatifs à la chouannerie : accusations et enquêtes.

L. 256. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1790 — An VIII. — Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes de Bernay, Bérus, Bessé, Béthon, Saint-Biez-en-Belin, Blèves, Boessé-le-Sec, Bonnétable, la Bosse, Bouloire, Bourg-le-Roi. — BERNAY-EN-CHAMPAGNE. — 6 nivôse an III : Pétition des habitants de cette commune aux membres du directoire de Sillé-la-Montagne pour réclamer des secours contre les chouans. — 19 niv. : Rapport du commissaire de Sillé sur le rassemblement des chouans à Bernay. — 10 thermidor an VIII : État des pertes subies par la commune du fait des chouans. — BÉRUS. — État des vols commis dans la commune par les chouans dans la nuit du 22 au 23 germinal de l'an II. — 14 messidor an VIII : Lettre de l'agent municipal sur les troubles civils qui ont eu lieu à Bérus. — BESSÉ. — 12 février 1790 : Extrait du registre du greffe de la municipalité de Bessé, et mémoires relatifs au changement de municipalité. — 18 pluviôse an IV : Les membres de l'administration municipale réclament des armes pour résister aux ennemis qui menacent leur canton. — 5 floréal : Arrêté relatif aux prêtres réfractaires. — 19 vendémiaire an VI : Arrêté destituant l'administration municipale de Bessé. — 29 prairial an VII : La même administration soumet à l'approbation du département un arrêté qui autorise tout agent à porter un franc en dépense chaque fois qu'il assistera aux fêtes patriotiques ou aux séances communales. — An IX : Dénonciation contre le curé de Bessé qui a ouvert une école chrétienne pour faire concurrence à l'école publique. — BONNÉTABLE. — Extrait d'un discours prononcé le 14 juillet 1790 dans lequel l'orateur propose aux habitants de Bonnétable d'imiter ceux de Lyon et de Rouen en s'interdisant l'usage d'étoffes étrangères. L'auteur en est Bordier, procureur fiscal. — 1792 : Dossier relatif à l'arrestation des grains dans la commune. — Janvier 1793 : Procédure intéressant un sieur Beauquesne accusé d'avoir tenu des propos séditieux. — 7 octobre 1793 : Lettre relative à la famine qui menace Bonnétable. — 16 thermidor an III : État des pertes éprouvées par la commune lors de l'invasion des chouans. — An IV : Réquisitions de grains dans différentes communes pour approvisionner Bonnétable. — Refus de la commune de Saint-Rémy. — An VI : Divers procès-verbaux de fêtes républicaines. — 3 brumaire an VII : Arrêté remplaçant les anciens termes de Pâques et de Toussaint pour l'expiration des locations rurales par ceux de floréal et de brumaire. — BOULOIRE. — 2 frimaire an II : Demande de secours contre les chouans. — Plusieurs lettres du même mois relatives aux frayeurs inspirées par l'approche des brigands. — BOURG-LA-LOI. — 18 floréal an II : Interrogatoire de Joachim Lescot, président du comité de surveillance de Bourg-la-Loi, incarcéré à Fresnay, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par Garnier de Saintes. — 15 brumaire an VI : Destitution des membres de l'administration municipale de Bourg-la-loi prononcée par le Directoire exécutif. — 18 brumaire an VII : Rapports sur les événements arrivés dans la commune : tentative d'assassinat du prêtre constitutionnel et de l'agent national. — 2 fructidor : Réclamation de munitions et d'hommes pour lutter contre les chouans.

L. 257. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1790 - An VIII. — Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes de Brains, Le Breil, Brette, Briosne, La Bruère, Brûlon, Saint-Calais, Saint-Calez-en-Saonnois, Saint-Célerin, Cérans et Foulletourte, Sainte-Cérotte. — BRAINS. — 18 vendémiaire an IV : Rapport sur l'invasion des chouans dans cette commune. — BRIOSNE. — 22 mai 1791 : Pétition de la municipalité demandant le maintien de la paroisse. — 15 frimaire an V : Lettre relative au pillage des grains dans la commune. — LA BRUÉRE. — 3 février 1792 : Poursuites contre le curé Brichet accusé de faire de la propagande

anti-républicaine. — BRULON. — « Tableau des individus « des communes du canton de Brûlon, morts depuis le 12 « sept. 1793 époque de l'insurrection qui éclata dans le cy- « devánt district de Sablé jusqu'au 1 pluviôse dernier. » (an VI) — Même année: Plusieurs procès-verbaux relatifs à des chouans ou à des suspects. — 24 messidor an VII: Rapport sur l'attaque de la commune par deux cent cinquante brigands. — 8 thermidor: Rapports sur les méfaits des chouans à Avessé et à Saint-Christophe. — 8 fructidor: Réclamation instante de forces pour résister aux ennemis. — 20 vendémiaire an VIII: Rapport sur un vol de vaches commis par un capitaine chouan dont la lettre suivante est jointe au dossier: « De bon Espéransse, 11 octo- « bre. Monsieur, ne seyée point en painne où sont vos va- « che, el sont passée aus chouans, venée les réclamer si « vous voulée, vous pouvée vous adresser à monsieur Mous- « tache et à sais aderrant. Je suis an vous atandant Mous- « tache. » — 29 vendémiaire: Autorisation donnée à l'administration de Brûlon de transférer le lieu de ses séances au Mans. — SAINT-CALAIS. — 13 septembre 1789: Eclaircissements présentés au public par la municipalité sur « les imputations hasardées contre les comités dont elle « faisait partie. » — 27 octobre 1792: Demande adressée au directoire du district par la municipalité de Bessé pour obtenir la permission de faire des balles avec trois cercueils de plomb trouvés dans l'église de cette commune. — Dossier relatif à l'enquête sur la responsabilité des officiers municipaux dans les troubles des 13, 14 et 15 novembre 1792. — Procès-verbaux des commissaires relatifs aux mêmes troubles. — 10 juin 1793: Pièces intéressant l'exécution à Saint-Calais du condamné Jean Lunel. — An II: Registre de correspondance du comité défensif de Saint-Calais. — 23 floréal: Procès-verbal de « la séance géné- « rale tenue par le peuple de l'assemblée de la commune « de Calais-sur-Anille, chef-lieu de district, en présence « du représentant du peuple Garnier (de Saintes) pour l'é- « puration des autorités constituées et fonctionnaires pu- « blics. » — 21 nivôse an III: Arrêté du représentant en mission formant un comité révolutionnaire à Saint-Calais. — 25 prairial: Arrêté réorganisant la municipalité de cette ville. — 11 floréal an IV: Destitution du citoyen Tibergerie des fonctions de président de l'administration municipale de Saint-Calais. — 21 prairial an V: Renseignements sur les troubles des assemblées primaires. — 14 frimaire: Note relative à l'invasion des chouans. — 20 floréal an VI: Proclamation de la municipalité à ses concitoyens. — 4 vendémiaire an VII: Suspension du citoyen Charles de la Touche, président de l'administration municipale de Saint-Calais. — 26 floréal: Mesures prises relativement à la libre circulation des grains. — 5 messidor: Arrêté contenant des mesures de sûreté. — 22 fructidor: Demande d'un détachement pour le canton de Saint-Calais. — 16 brumaire an VIII: Lettre de la municipalité dépeignant sa triste situation, et réclamant des secours contre les brigands qui entourent la ville. — 5 frimaire: Compte rendu d'une affaire qui a eu lieu entre les patriotes et les royalistes. — SAINT-CALEZ-EN-SAONNOIS. — An VII: Procès-verbaux relatifs aux tentatives des chouans chez le citoyen Brissard. — An VIII: État des dégâts commis dans la commune pendant la guerre civile. — SAINT-CÉLERIN. — Lettres relatives aux incursions des chouans dans le pays. — CÉRANS ET FOULLETOURTE. — 17 frimaire an II: Lettre autographe de Garnier de Saintes, datée de Foulletourte, dans laquelle il raconte une victoire sur les chouans. — État des pertes subies par Foulletourte pendant la guerre civile. — SAINTE-CÉROTTE. — Mémoire imprimé pour Henri Charles de Trémault, officier au régiment de Beaujolais, et sa sœur Élisabeth, demeurant à Sainte-Cérotte, contre les administrateurs de la Sarthe relativement à l'attentat commis contre leur château du Vau par les officiers municipaux de la commune. — 12 frimaire an V: Acte de vente de l'église par plusieurs propriétaires indivis et pour la somme de douze cents livres aux habitants de la commune.

L. 258. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1791 — An VIII. — Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes de Chahaignes, Challes, Champagné, Champaissant, Champfleur, Champrond, Changé, Chantenay, La Chapelle-aux-choux, La Chapelle-d'Aligné, La Chapelle-du-Bois, La Chapelle-Gaugain, La Chapelle-Huon, La Chapelle-Saint-Aubin, La Chapelle-Saint-Fray, La Chapelle-Saint-Rémy, La Chartre. — CHAHAIGNES. — 1 floréal an IV: Lettre contenant des renseignements sur les forces des chouans de la région. — 2 thermidor: Destitution du président de la municipalité de Chahaignes et de l'adjoint de Saint-Pierre-du-Loroüer comme signataires d'actes ordonnant des mesures séditieuses. — CHAMPAGNÉ. — An II: Information contre le maire de la commune dénoncé par le curé. — CHAMPFLEUR. — An II: Procès-verbaux de fouilles pratiquées chez divers citoyens. — Information contre deux membres du comité de surveillance de Champfleur qui ont occasionné des troubles à la porte de l'église. — État des pertes subies par la commune pendant la guerre

civile. — CHANTENAY. — 20 messidor an IV : Procès-verbal de la séance d'installation de la municipalité. — 12 brumaire an VIII : Transfert du lieu des séances de la municipalité et de ses archives à Sablé, à cause des dangers qu'elle court de la part des chouans. — LA CHAPELLE-SAINT-FRAY. — An V : Dossier relatif aux rivalités entre chouans et patriotes. — LA CHAPELLE-SAINT-RÉMY. — 1791 : Pétition de Georges-Joseph-Augustin Menjot, colonel de la garde nationale de Connerré au directoire de la Sarthe, relativement aux manœuvres dirigées contre lui par ses ennemis et aux fouilles pratiquées indûment dans son château de Couléon. — Complainte sur la couardise (sans date). — 11 septembre 1791 : Lettre autographe de Menjot d'Elbenne aux directeurs pour demander qu'on examine sa pétition et se plaindre d'une lettre d'injures répandue contre lui dans tout le canton. — 16 avril 1792 : Autre dénonciation du même contre les auteurs d'un attentat commis sur la personne d'un pauvre homme nommé Drouin. — Lettres diverses d'intérêt privé de Menjot d'Elbenne et de ses correspondants. — LA CHARTRE. — Mai 1791 : Dossier relatif aux troubles occasionnés par la présence de Martin Lesourd, huissier au Mans. — An V : Pièces relatives à la destitution de plusieurs membres de la municipalité. — An VI — an VII : Pièces diverses relatives à des faits d'administration municipale et aux mesures prises contre les chouans.

L. 259. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1790 — An XI. — Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes de Chassillé, Château-du-Loir, Château-l'Hermitage, Chaufour. — CHASSILLÉ. — 18 nivôse an III : Délibération de la municipalité sur un assassinat commis par les chouans. — 26 nivôse an XI : Délibération relative à la misère dans la commune. — CHATEAU-DU-LOIR. — 1790 : Délibération de plusieurs municipalités du district relatives à la nomination des gens de la milice nationale et des délégués à envoyer à la Fédération de Paris. — 16 février 1791 : Requête du district pour obtenir un détachement de cinquante hommes afin de faciliter la perception des impôts. — 26 mars : Tableau des sept tribunaux d'appel du district de Château-du-Loir : Le Mans, Sablé, Angers, Tours, La Ferté-Bernard, Saumur, Vendôme. — 24 juin : Arrêté destiné « à calmer la fermentation des esprits, les ralier à la « boussole qui doit les guider, à préparer enfin les forces « du corps politique et à les gouverner par cette volonté « généralle qui fait la loi de tous, et qu'il convient plus que « jamais d'exécuter à la lettre, si on veut sauver l'Empire. » — 27 décembre : Circulaire relative au rachat des droits féodaux actifs et passifs et, en général, aux principes de destruction du régime féodal. — 23 juillet 1792 : Délibération du directoire du district relativement à la construction d'un pont qui relie la route au camp de la Fédération. — 11 décembre 1792 : Lettre signée de Roland, ministre de l'Intérieur, au procureur-syndic de Château-du-Loir et relative à un attroupement de 600 personnes qui a obligé les administrateurs à taxer le pain et les grains. — Tableau du départ et de l'arrivée des courriers du district. — 5 février 1793 : Arrêté relatif à la suppression des signes et emblèmes féodaux. — 11 juin : Arrêté réglant les correspondances qui seront désormais établies entre Château-du-Loir et Le Lude et Château-Lavallière. — Lettres relatives à la position de Château-du-Loir par rapport à Saumur. — Août : Plusieurs arrêtés relatifs à la tranformation des cloches en bouches à feu. — 20 frimaire an II : Délibération sur les mesures à prendre en vue de l'envahissement de la ville par les chouans qui parcourent l'arrondissement. — Délibérations diverses de la société populaire de Mont-sur-Loir, ci-devant Château-du-Loir. — An III : Extraits du registre des délibérations du comité révolutionnaire. — 13 messidor an V : Lettre signée de Négrier Crochardière sur le transfert au Mans des archives de Château-du-Loir. — 28 vendémiaire an VI : Renseignements sur les opinions et la valeur de plusieurs agents de communes. — 18 frimaire : Suspension de quatorze membres de la municipalité de Château-du-Loir. — An VIII : Rapports divers relatifs à la lutte des chouans et des patriotes. — CHAUFOUR. — 1792 : Procès-verbaux de fouilles pratiquées chez plusieurs suspects.

L. 260. (Liasse.) — 151 pièces, papier

1791 - An IX. — Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes de Chemiré-en Charnie, Chemiré-le-Gaudin, Chenu, Chérancé, Cherisay, Cherré, Cherreau, Le Chevain, Chevillé, Saint-Christophe-du-Jambet, Clermont, Cogners, Conflans, Congé-sur-Orne, Connerré, Conlie, Saint-Corneille, Saint-Cosme. — CHEMIRÉ-EN-CHARNIE. — An III : Plusieurs lettres relatives aux dangers que les chouans font courir à la commune. — État des pertes subies pendant la première et la seconde insurrections. — An VIII : Dossier relatif à l'abatage de l'arbre de la liberté. —

Chemiré-le-Gaudin. — Instruction contre plusieurs citoyens prévenus d'avoir voulu troubler la plantation de l'arbre de la liberté. — An VIII : Tableau des bons des Royalistes. — Chérancé. — 23 ventôse an III : Compte rendu de l'attaque de la maison commune par les chouans. — Le Chevain. — 30 nivôse an II : Procès-verbal du brûlement des titres féodaux devant l'autel de la raison. — Chevillé. — 3 avril 1792 : Dossier relatif aux protestations des habitants de la commune contre l'expulsion des prêtres et au projet qu'ils forment de repousser ceux qui les persécuteront désormais. — Cogners. — 29 mars 1793 : Requête du citoyen de Musset relative à « un rassemblement qui s'est « porté chez lui sous prétexte d'y faire des visites domici- « liaires. » — 14 nivôse an IV : Réclamation de la commune de Cogners à la municipalité de Bessé en vue d'être déchargée de satisfaire à aucune réquisition de grains pour le marché de Saint-Calais. Il est joint à la pièce un extrait des délibérations de la municipalité de Saint-Calais relatif à la disette qu'éprouve cette ville par le refus des municipalités du canton de Bessé de lui fournir le grain qu'elles lui doivent. — Autre lettre du citoyen Louis-Alexandre-Marie de Musset, munie de son sceau, sur le même sujet que plus haut. — Conlie. — 1791 : Délibérations de la municipalité. — 14 vendémiaire an V : Lettre du général Quesnel répondant aux plaintes formulées par la municipalité de Conlie contre les dévastations de la forêt du Vieux Lavardin. — 14 vendémiaire an VIII : Le commissaire demande, par mesure de sûreté, le désarmement de toutes les communes rurales de son canton. — 23 brumaire : Lettre de l'adjoint relative à une invasion de chouans qui a eu lieu la veille. — État des pertes subies par la commune. — Saint-Cosme-de-Vair. — 8 germinal an II : Requête de la municipalité aux directeurs du district de Mamers relative à la disette de grains. — Dossier relatif aux mesures prises contre la conspiration royaliste.

L. 261. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1791 — An IX. — Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes de Coudrecieux, Coulaines, Coulans, Coulongé, Courcebœufs, Courcelles, Courcemont, Courcival, Courdemanche, Courgains, Courgenard, Crannes, Créans, Crissé, Sainte-Croix, Crosmières. — Coulans. — 12 novembre 1792 : Pétition de plusieurs municipalités réclamant l'établissement du canton à Coulans. — 14 pluviôse an II : Rapport du comité de surveillance de Coulans contre la mauvaise administration de cette commune. — Courdemanche. — Protestations des habitants contre un sermon que Jacques Hardyau a prononcé dans l'église le 13 novembre 1791. — Courgains. — 9 février 1792 : Dossier relatif à la rétractation publique de son serment par le curé de la paroisse. — Avril 1792. Plainte des habitants contre certains actes d'administration de leur municipalité. — Courgenard. — 16 août 1806 : Dossier relatif à l'assassinat du sieur Beaufils, au château de Courtangis. — Crannes. — Pièces relatives à l'arrestation à Crannes des citoyens Bouteiller considérés comme suspects. — An VII : Pétition des habitants de la commune pour en obtenir la levée de l'état de siège. — État des pertes subies pendant la guerre civile. — Crissé. — 1792 : Dossier relatif à des visites domiciliaires et plaintes de ceux qui en ont été l'objet. — Bon nombre de dossiers, dans cette liasse comme dans la plupart, n'ont aucune pièce qui mérite d'être analysée ou qui ne fasse double emploi avec les documents rapportés dans la correspondance des commissaires de cantons.

L. 262. (Liasse.) — 224 pièces, papier.

1790 — An IX. — Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes de Dangeul, Dehault, Degré, Saint-Denis-des-Coudrais, Saint-Denis-d'Orques, Dissé-sous-Ballon, Dissay-sous-Courcillon, Dollon, Domfront, Duneau, Ecommoy, Ecorpain, Epineu-le-Chevreuil, Etival-lès-le-Mans, Evaillé. — Degré. — An VIII : Pétitions des gens demandant une indemnité pour les dommages qu'ils ont subis pendant la Révolution. — Saint-Denis-d'Orques. — An II : Lettres relatives à des envois de forces dans la commune et à la lutte soutenue contre les chouans. — An III : Correspondance de la municipalité de Saint-Denis-d'Orques avec le district de Sillé-la-Montagne sur les événements journaliers de la guerre des chouans. — An VIII : État des pertes subies par la commune. — Dissé-sous-Ballon. — 13 août 1793 : Procès verbal relatif à une insurrection qui a éclaté dans différentes paroisses voisines. — An VII : Dossier relatif à l'enlèvement du citoyen Morin par des chouans. — Ecommoy. — Rapport sur les progrès de la malveillance dans le canton (sans date). — 1792 : Dossier relatif à la nomination des officiers de la garde nationale. — 8 frimaire an II : Menaces d'invasion de la commune par les chouans. — 10 brumaire an V : Lettre relative à la mort de Papillon, chouan non rendu. — 27 ventôse : Enquête concernant l'évasion du prisonnier La Rivière. — 8 thermidor an VII : Procédure contre Jean Moulière, prévenu de s'être révolté contre la

garde du poste d'Ecommoy. — 12 brumaire an VIII : Lettre du président et du secrétaire de la municipalité aux administrateurs de la Sarthe faisant un tableau très sombre de l'état de leur région et demandant instamment des secours. — EPINEU-LE-CHEVREUIL. — 28 mars 1792 : Lettre relative à un attroupement séditieux. — 31 juillet : Réponse aux accusations portées contre les officiers municipaux d'Epineu par le juge de paix du canton. — Dossier relatif à la même affaire. — 1 novembre : Les officiers municipaux se plaignent de la désobéissance et de l'incivisme de la plupart des habitants de la commune. — Messidor an II : Pièces diverses relatives à des faits de chouanisme dans plusieurs communes du canton. — An VI : Dossier relatif à l'abatage de l'arbre de la liberté. — ETIVAL-LÈS-LE-MANS. — 19 avril 1790 : Sentence des Eaux et forêts du Mans en faveur de Chamillard, marquis de la Suze, contre ceux qui dévastent les bois des Teillois.

L. 263. (Liasse.)— 110 pièces, papier.

1792—An IX. — Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes de Fatines, Fay, Fercé, La Ferté-Bernard. — FAY. — 12 fructidor an VI : Poursuites du commissaire contre les habitants de Fay à cause de divers faits de brigandage. — 29 ventôse an VII : Jugement rendu par défaut contre les habitants de Fay. — LA FERTÉ-BERNARD. — 1790 : Pétition des officiers municipaux aux membres du directoire du district pour que leur ville reste chef-lieu. — 4 février 1791 : Tableau des tribunaux d'appel proposés par le district de la Ferté-Bernard. — 29 août : Projet d'établissement d'une caisse patriotique pour l'échange des assignats contre des billets de confiance, exposé par les directeurs du district. — 20 novembre 1792 : Délibération du district sur les troubles de La Ferté-Bernard les 19 et 20 de ce mois. — 6 Juin 1793 : État des avances faites par le district aux citoyens volontaires partis pour Cambrai à l'armée du Nord. — 5 juillet : Délibération relative à la disette. — 7 août : Procès-verbal d'une insurrection amenée par le manque de subsistances. — 10 octobre : Pétition de la municipalité de Saint-Ulphace réclamant un arrêté qui interdise aux habitants de La Ferté-Bernard de venir enlever leurs grains à main armée. — 19 octobre : Procès-verbal constatant le refus opposé par les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans d'obéir à la loi de réquisition du 23 août. — 5 frimaire an IV : La municipalité de La Ferté-Bernard déclare qu'elle ne peut obtenir les grains destinés à l'approvisionnement du Mans qu'à l'aide de la force armée. — 14 frim. : Proclamation sur le même sujet. — 21 germinal an V : Pétition des habitants de La Ferté-Bernard pour être autorisés à garder leurs canons. — 23 fructidor : Suspension provisoire de l'administration municipale. — 7 brumaire : Destitution définitive de la même administration coupable de négligence des intérêts de la commune et d'attachement aux royalistes. — 30 thermidor an VI : Délibération de la municipalité de La Ferté-Bernard décidant de réclamer un tribunal correctionnel pour l'arrondissement. — 29 fructidor : Établissement d'un local pour la célébration des fêtes décadaires. — 14 pluviôse an VII : Le président de la municipalité, Verdier, écrit aux administrateurs du département pour se justifier des accusations portées contre lui. — Plusieurs lettres sur le même sujet. — 16 brumaire an VIII : Arrêté de la municipalité prenant des mesures pour la sécurité de la ville. — An IX : Dossier relatif aux travaux de fortifications de la ville.

L. 264. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1790—An IX. — Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes de Fillé-Guécélard, la Flèche, Flée, Fontenay. — FILLÉ-GUÉCÉLARD. — État des pertes subies par la commune pendant la guerre civile. — LA FLÈCHE. — Novembre 1791 : Réflexions présentées à l'assemblée nationale par Baratte, greffier de la justice de paix du canton de La Flèche. — 11 mai 1793 : Arrêté relatif aux secours dont le district a besoin pour s'opposer aux rebelles. — 13 juin : Délibération du directoire relative à la déroute de l'armée commandée par le général Santerre. — 26 août : Réclamation des canons prêtés au département lors de l'invasion des chouans. — 17 frimaire an II : Lettre de Garnier de Saintes relative à l'entrée dans La Flèche d'une nombreuse armée de chouans. — 27 frimaire : « État estimatif des objets pris « et pillés à l'hôpital de La Flèche par les brigands de la « Vendée lors de leur deux passages en cette commune. » — 27 brumaire an IV : La municipalité réclame un tribunal de commerce pour La Flèche. — Germinal : Dossier relatif à une dénonciation contre l'administration municipale. — 3 fructidor : Lettre de la municipalité à l'administration du département relativement à la levée de l'état de siège de La Flèche. — 30 fructidor : Demande de troupes pour le canton justifiée par le renouvellement des brigandages. — 12 pluviôse an V : Renseignements sur la situation du can-

ton. — 25 pluviôse : Arrêté ordonnant de transférer les archives municipales au secrétariat du département. — 5 nivôse : Protestation contre le désarmement. — 30 floréal : Demande de la suppression du service militaire de jour. — 24 thermidor : Correspondance relative à l'arrestation de la diligence le matin même, à deux lieues de La Flèche, par sept hommes armés. — An VI : Plusieurs comptes décadaires du commissaire du canton. — Floréal : Correspondance avec le ministre de la police relativement au cercle constitutionnel de La Flèche. — 12 thermidor an VII : Envoi d'un commissaire spécial au Mans pour demander des secours. — 12 fructidor : Récit du désarmement de sept soldats de la colonne mobile par les chouans. — 27 fructidor : Récit d'un autre combat, à Clermont, entre les chouans et la colonne mobile. — 22 fructidor an VIII : Mesures prises par la municipalité relativement à la conspiration royale. — FLÉE. — 24 juin 1790 : Procès-verbal de la nomination de quatre députés envoyés à Château-du-Loir pour « faire tout ce qu'ils avisent bien être pour le bien « de la nation, le soutien de la constitution du royaume et « du roy. » — FONTENAY. — Taxe de la dîme en nature à fournir par Brault, homme d'affaires faisant valoir le domaine de Dobert, comme fondé de pouvoir de madame de Biré.

L. 263. (Liasse.) — 237 pièces, papier.

1790 — An VIII. — Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes de Fresnay, La Fresnaye, Fyé, Gastines, Saint-Georges-du-Bois, Saint-Georges-de-la-Couée, Saint-Georges-le-Gaultier, Saint-Georges-du-Plain, Saint-Georges-du-Rosay, Saint-Germain-d'Arcé, Saint-Germain-de-la-Coudre, Saint-Germain-du-Val, Saint-Gervais-de-Vic, Saint-Gervais-en-Belin, Grandchamps, Gréez-sur-Roc (ou près Montmirail), La Guierche. — FRESNAY. — 27 octobre 1790 : Dossier relatif à l'élection des juges du tribunal du district. — 23 février 1791 : Tableau des sept tribunaux d'appel du district. — 21 mai : Dossier contenant les délibérations relatives au 14e régiment de dragons que la ville de Fresnay refuse de recevoir. — 31 août : Arrêté imposant la protection des prêtres insermentés qui sont paisibles. — Tableau des recettes et dépenses pour les années 1790, 1791, 1792. — 8 février 1793 : Tableau de répartition des secours pour les pauvres. — Procès-verbaux des séances du conseil général du district pour 1793. — 10 juin 1793 : Mesures contre la famine. — 4 thermidor an II : Rapport imprimé sur les moyens de faire approvisionner les marchés par le Bureau du bien public. — Correspondance de la même année sur les attentats des chouans et les mesures prises contre eux. — Tableau indicatif de tous les membres qui composent la Société populaire de la commune de Fresnay. — An III : Tableau des autorités constituées du district dressé par le représentant en mission Génissieu. — 27 pluviôse : Ordre du général Herbin, commandant la place d'Alençon, relatif aux mouvements à exécuter contre les chouans. — Lettres émanant de diverses communes sur le même sujet. — 25 germinal : Enquête relative à des propos contre-révolutionnaires tenus par divers habitants. — An VI : Nombreuses pièces intéressant l'administration générale du district ou de la commune de Fresnay. — 2 ventôse an VII : Arrêté de la municipalité tendant à l'établissement d'un tribunal correctionnel dans la commune. — 27 messidor : Délibération sur les opérations des brigands. — 7 thermidor : Lettre relative à l'affichage d'un placard fait au nom de Louis XVIII. — 27 thermidor : Déposition d'un citoyen pris de force par les chouans et revenu avec ses armes. — 2e jour complémentaire : La municipalité réclame des armes et des munitions pour ses troupes, et le désarmement des particuliers. — 7 vendémiaire an VIII : Mesures extraordinaires prises en raison des renseignements obtenus sur la marche et la position des chouans. — 27 brumaire : Pétition réclamant la mise en état de siège de la commune. — LA FRESNAYE. — 10 février 1793 : Les membres du conseil général expliquent pour quel motif ils ont élu des prêtres comme agent municipaux. — 5 pluviôse an III : Délibération relative à la réinstallation de statues et d'images dans l'église de la commune. — 17 pluviôse an V : Demande d'armes. — 11 thermidor an VI : Dénonciation des individus capables de provoquer des troubles. — 19 novembre an VIII : L'agent municipal demande la translation provisoire du lieu des séances de l'administration à Mamers où ses archives sont déjà déposées. — Plusieurs lettres sur le même sujet. — FYÉ : 4 janvier 1791 : Requête des officiers municipaux demandant la punition de plusieurs particuliers qui ont jeté les bancs hors l'église. — Menaces de mort contre le citoyen Coupvent. — 8 mai 1793 : Mesures contre la famine. — An V—An IX : Quelques lettres relatives à des faits de chouannerie. — GASTINES : État des pertes subies par la commune pendant la guerre civile. — SAINT-GEORGES-DU-ROSAY. — 2 nivôse an IV : Procès-verbal d'un délit contre la circulation des grains. — Liste des gens éprouvés par les troubles civils. — SAINT-GEORGES-LE-GAULTIER. — 13 novembre 1790 : Requête du curé tendant à faire accepter sa démission de maire. — 28 vendémiaire an III : Procès-verbal du refus

opposé par les habitants de monter la garde. — SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE. — État des pertes occasionnées par les troupes royalistes. — SAINT-GERMAIN-DU-VAL. — 27 nivôse an VI : Arrestation du chouan Huriot. — SAINT-GERVAIS-EN-BELIN. — Plusieurs extraits de délibérations du conseil général de la commune et état des pertes occasionnées par les troubles civils. — GRANDCHAMPS.— 10 septembre 1793 : Rapport sur certaines difficultés survenues dans l'administration de la commune. — GRÉEZ-SUR-ROC. — 8 mai 1791 : Pétition pour la conservation de la paroisse.

L. 266. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1792 — An IX. — Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes de Sainte-Jammes, Jauzé, Saint-Jean-d'Assé, Saint-Jean-du-Bois, Saint-Jean-de-la-Motte, Joué-l'Abbé, Joué-en-Charnie, Juigné, Juillé, Jupilles. — SAINT-JEAN-D'ASSÉ. — 1 juillet 1791 : Requête de la garde nationale de la commune pour conserver un canon qu'elle est allée chercher à la Bazoge et que les habitants de ce pays veulent reprendre. — Procès-verbaux de perquisitions chez des chouans. — Dossier relatif aux réclamations pour les pertes éprouvées pendant la guerre civile. — SAINT-JEAN-DE-LA-MOTTE.— An VII : Procès-verbaux et rapports de l'administration municipale touchant diverses affaires de chouannerie. — 27 pluviôse : Demande par les habitants de la levée de l'état de siège de la ville. — JOUÉ-EN-CHARNIE. — 11 fructidor an VII : Arrêté destituant le président de l'administration municipale pour son hostilité au régime républicain. — JUIGNÉ. — 17 février 1792 : Le maire et les officiers municipaux demandent un secours pour leurs pauvres auxquels on a enlevé les aumônes provenant des prieurés de Solesmes et de Juigné. La demande est suivie de cette délibération du district de Sablé : Vu « la requeste, les membres composant le directoire du « district de Sablé considérant que, quoique les réclamans « n'aient aucun titre à l'appui de leur demande, il n'en est « pas moins vrai que les ci-devants prieurs de Juigné et les « religieux de Solesmes qui avaient des biens dans la « paroisse de Juigné, y faisaient annuellement des aumônes « dont la continuation est commandée par l'humanité « souffrante, la justice et la politique, sont d'avis, le pro- « cureur sindic ouï, qu'il soit délivré cette année aux pau- « vres de Juigné la somme de cent livres pour leur tenir « lieu de l'aumône que leur faisaient en bled les prieurs « de Juigné et religieux de Solesmes. » — 28 juin : Rapport d'un juge sur un vol commis au presbytère. — 2 juillet : Protestation de plusieurs électeurs contre une fête scandaleuse donnée à Juigné par les officiers de la garde nationale du canton. — 8 juin 1793 : Procès-verbal de la levée des scellés apposés au ci-devant château de Juigné, domicile de la citoyenne Rochibert. — Dossier des réclamations relatives aux pertes subies par la commune pendant la guerre civile. — JUPILLES. — 25 juin 1792 : Délibération de la municipalité relativement aux armoiries qui se trouvent dans l'église et sur les cloches, et lettre du procureur syndic sur le même sujet. — Juin 1793 : Dossier relatif à une émeute soulevée à Jupilles à l'occasion du recrutement.

L. 267. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1792 — An IX. — Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes de Laigné-en-Belin, Lavardin, Lavaré, Lavernat, Saint-Léonard-des-Bois, Saint-Léonard-de-Louplande, L'homme, Ligron, Livet, Lombron, Saint-Longis, Longnes, Loué, Louvigny.— LAVARDIN. — 7 janvier 1792 : Lettre concernant des troubles qui ont eu lieu à l'assemblée de Lavardin. — 19 février 1793 : Dossier relatif aux événements de chouannerie à Sainte-Sabine et à Poché. — 13 germinal an III : Demande de secours contre les chouans. — 13 pluviôse an V : Lettres relatives à un attroupement à Aigné — Dossier relatif aux assemblées primaires. — An VI : Dossier intéressant Babin, dit Place nette, ex-chouan. — LAVERNAT. — An VIII : Rapports sur plusieurs vols à main armée commis dans la commune et notamment chez l'ancien curé. — SAINT-LÉONARD-DES-BOIS. — Dossier relatif aux troubles survenus à cause de Boutlier, prêtre insermenté. — LIGRON. — 4 thermidor an VIII : Le prêtre Lecorneur, curé de la commune depuis vingt-sept ans, expose longuement la situation du pays et proteste contre les tracasseries dont il est victime. — 13 fructidor an VIII : Lettre signée du ministre de la police Fouché qui ordonne de protéger Lecorneur contre les prêtres réfractaires. — SAINT-LONGIS. — 18 mai 1792 : Pétition de la commune réclamant la conservation de la paroisse. — 6 fructidor an VII : Rapport de la municipalité sur l'invasion de la commune par les chouans. — LONGNES. — An VI : Dossier relatif à l'assassinat d'un canonnier de la garde nationale. — LOUÉ. — 1793 : Plusieurs lettres du commissaire de subsistances Farias aux directeurs du district de Sillé sur l'état des troupes cantonnées à Loué et leurs opérations. — 19 brumaire an II : La municipalité récla-

me une indemnité pour les travaux qu'elle a dû faire depuis l'insurrection de Brûlon. — 23 brumaire an V : Lettre du général Varin sur les mesures à prendre contre les chouans. — An VI - An IX : Lettres ou délibérations municipales relatives à de menus faits de chouannerie. — LOUVIGNY. — 17 mars 1792 : Arrêté du directoire du district relatif aux troubles de Louvigny.

L. 268. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1791 — An IX. — Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes du Grand-Lucé, de Luceau, Luché, Le Lude, Saint-Maixent, Malicorne. — LE GRAND-LUCÉ. — 13 avril 1792 : Délibération de la municipalité qui se plaint d'avoir été insultée dans ses fonctions et demande que le directoire prenne un arrêté qui la fasse respecter. — 13 mai : Arrêté du district faisant cesser le service habituel de la garde nationale à Lucé où la tranquillité est rétablie. — Frimaire an II : Alertes causées par les chouans et mesures de défense des habitants. — Adresse des républicains à la municipalité pour la surveillance active qu'elle exerce. — 27 germinal an III : Lettre annonçant l'entrée des chouans à Lucé. — Exposé de la conduite de la municipalité dénoncée et poursuivie à raison de l'invasion des chouans (imprimé). — 22 brumaire an IV : Procès-verbal de l'attaque de Lucé par les chouans, la veille. — 13 frimaire : Proclamation de la municipalité aux propriétaires de grains concernant l'approvisionnement de la commune. — Fructidor : Délibérations relatives aux invasions des brigands — Prairial an V : Pièce relative à une dénonciation portée contre le notaire Graffin par l'administration municipale. — 27 brumaire an VI : Destitution du citoyen Cointereau, président de la municipalité. — Floréal an VI : Délibération tendant à faire prendre des mesures de sûreté contre les chouans. — 4 brumaire an VII : Réponse de la municipalité aux injures proférées contre elle. — 25 fructidor : La municipalité en transmettant des proclamations de l'armée royale demande des armes et des munitions à l'administration centrale. — LUCHÉ. — État des contributions imposées par les royalistes dans l'an VIII chez les fermiers et propriétaires des domaines nationaux. — LE LUDE. — 22 mars 1791 : Lettre de la municipalité relative à une insurrection arrivée au Lude à propos de l'exportation des grains. — 4 frimaire an VI : Visite et fouille domiciliaire au château. — 12 thermidor an VII : Mesures de sûreté contre les chouans. — 8 vendémiaire an VIII : Lettre relative au vol de la recette du Lude sur la route de la Flèche. — 14 juillet an IX : Procès-verbal dressé contre plusieurs individus accusés de s'être déguisés en mendiants et de s'être rendus à Coulongé. SAINT-MAIXENT. — 11 floréal an V : Délibération de la municipalité relativement aux mesures à prendre contre les chouans. — 23 fructidor : Autres mesures concernant la conspiration royale. — MALICORNE. — 20 messidor : Lettre relative à l'établissement d'une colonne mobile. — An V : Dossier relatif à la justification du citoyen Leroy destitué des fonctions de président de la municipalité puis réinstallé. — 1 thermidor an VII : La municipalité se déclare en permanence, vu les dangers que court la commune. — 15 thermidor : Pièces relatives à l'entrée des chouans à Malicorne.

L. 269. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1789 — An X. — Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant la commune de MAMERS. — 5 octobre 1791 : Pétition de la plupart des membres de la municipalité de Saint-Paul-le-Vicomte pour demander la destitution d'un de leurs collègues. — 9 octobre : Lettre relative au remplacement du principal du collège de Saosnes. Copie de l'acte de fondation du collège est jointe à la lettre. — 3 décembre : Requête des officiers municipaux pour obtenir une somme destinée à rémunérer des travaux que l'on ferait exécuter par des malheureux. — Janvier 1791 : Tableau des tribunaux d'appel choisis par le directoire du district. — 4 mars : Demande de secours pour l'hôtel-de-ville. — 12 décembre : Dénonciation des fauteurs de troubles. — 15 avril 1792 : Délibération relative à une émeute dans laquelle on a coupé les cheveux à plusieurs citoyens. — 3 janvier 1793 : Arrêté relatif aux commissaires chargés de faire l'inventaire du mobilier des émigrés. — 18 janv. : État des sommes payées par le receveur du district pour le déplacement de la force publique. — 11 juin : Le conseil général de la commune demande à emprunter 60.000 frs. pour acheter des grains. — 12 juin : Délibérations relatives aux dangers que les chouans font courir à la ville. — 28 juin : Arrêté du district relatif aux prêtres qui ont été nommés maires ou officiers municipaux dans certaines communes. — 14 août : Tableau et état général de l'hôpital de Mamers. — 26 août : Troubles à Mamers. — 4 octobre : Pièces relatives à l'insurrection soulevée à Mamers à l'occasion de la réunion des citoyens de première réquisition. — Novembre : Procès-verbal de visite de tous les titres de féodalité, registres, etc., du chartrier de la veuve Cureau. — 2 germinal

an II : Procès-verbaux des troubles qui ont eu lieu le 25 ventôse dernier. — Fructidor : Certificat de dépôt de lettres de prêtrise délivré par un juge. — An III : Plusieurs procès-verbaux des délibérations du conseil général du district. — Fructidor : Procédure entre deux horlogers au sujet des horloges de la ville : la politique est vivement mêlée à l'affaire. — 26 pluviôse an V : Saisie d'un livre intitulé Grand Alphabet imprimé à Mamers en 1796. — 23 fructidor : Mesures de salut public. — 24 messidor an VII : Demande de nouveaux secours en hommes et en munitions. — Nombreuses délibérations de l'an VII à l'an IX relativement aux affaires d'administration courante et aux faits de chouannerie.

L. 270. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1791—An III.— Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant la commune du Mans (*suite*). — 6 mars 1791 : Adresse de la Société des Amis de la Constitution du Mans à toutes les sociétés patriotiques du royaume. — 27 mars : Adresse de la Garde nationale et de la Société des Amis de la Constitution du Mans au Roi.— Pièces diverses relatives à l'insurrection arrivée au Mans le 17 mai 1791 et au départ du 14e régiment de dragons. — 24 mai : Pétition des habitants du Mans demandant le retour de ce régiment. — 25 juin : Délibération de la municipalité relativement à la fermeture des églises qui ne sont point désignées comme oratoires. — Copies d'une délibération tendant à l'arrestation de M. de Dreux-Brézé et des procès-verbaux des commissaires qui l'ont interrogé sur son départ de Paris, au moment de l'évasion de la famille royale. — 10 août : Adresse des Amis de la Constitution aux directeurs du département pour obtenir l'éducation gratuite d'un enfant baptisé sur l'autel de la Fédération le 14 juillet précédent. — Extrait du registre des baptêmes de la paroisse de Saint-Benoît relatant cette cérémonie et signé de l'évêque de la Sarthe, du curé de la paroisse et de tous les vicaires. — 19 octobre : Lettre du curé de la Couture pour recommander aux directeurs du district la pétition des cordonniers qui veulent faire transporter de l'église des Jacobins à la Couture la statue de St-Crépin. — Les directeurs refusent d'examiner la pétition en raison de plusieurs considérants dont le dernier est que « si St Crépin a des oreilles, il n'a « pas besoin d'être représenté par une statue de pierre « pour entendre les prières que lui adresseront les cordon- « niers. » — Décembre : Délibérations relatives à l'éclairage de la ville. — 7 février 1792 : Acte d'accusation écrit et signé de la main de Philippeaux contre un nommé Jean Dupré prévenu d'excitation à la révolte. — Pièces diverses relatives aux attroupements du 26 mars. — Procès-verbal de la Fédération du Mans (*imprimé*). — 23 juillet : Circulaire des directeurs du département relative à l'exécution de la loi qui ordonne la destruction de tous les titres de noblesse. — Couplets imprimés au Mans pour la fête du dix août. — 1 octobre : Lettre du président du Tribunal criminel, Bucquet, sur les difficultés de l'administration de la justice criminelle. — 7 décembre : Proclamation des commissaires de la Convention nationale aux gardes nationales de la commune du Mans (*imprimé*). — 11 janvier 1793 : Délibération de la commune du Mans décidant de consacrer vingt mille livres à approvisionner la ville de farine pour la garantir en cas de famine ou d'inondation. — 12 avril : Proclamation de la municipalité aux habitants sur les mesures nombreuses qu'elle a prises pour détourner la famine. — 20 avril : Délibération du Conseil général de la commune du Mans sur le fait de savoir si le maire et le procureur ont ou n'ont plus la confiance publique. — 2 juillet : Copie d'un décret de la Convention nationale du 20 juin déclarant que la Société des Amis de la République du Mans a bien mérité de la patrie. Signature originale des secrétaires de la Convention : Billaud-Varenne, R.-T. Lindet, etc. — 30 septembre : Arrêté du Conseil général de la commune fixant le nombre des habitants du Mans, après recensement, à 18,155. — 10 octobre : Délibération tendant à ce que les administrations soient invitées à désigner la ci-devant église de Saint-Pierre pour servir d'arsenal. — Arrêtés et délibérations du Conseil général en permanence relatifs à la défense de la ville contre les chouans. — Tableau des grains livrés à la halle du Mans et au magasin de la Visitation du 26 octobre au 5 novembre. — Plusieurs lettres et rapports contenant d'intéressants détails sur les combats livrés au Mans et aux environs par les chouans. — Frimaire an II : Correspondance diverse relative à la retraite des brigands. — Plusieurs lettres de témoins oculaires sur la bataille du 22 frimaire. — Procès-verbal de la situation des bureaux du district du Mans après l'évasion des rebelles. — 30 frimaire : Procès-verbal de de la réinstallation de la Société populaire du Mans. — 3 nivôse : Procès-verbal de l'assemblée générale des fonctionnaires publics et de tous les citoyens de la commune, « convoquée par le représentant Garnier de Saintes « dans le lieu des séances de la Société populaire, pour « l'épuration des autorités constituées et de tous ceux

« qui possèdent quelque place dans ladite commune. » (*imprimé*) — 7 nivôse : Procès-verbal des dégâts commis par les rebelles. — Plusieurs tableaux d'application des lois révolutionnaires, des mesures de sûreté générale et de salut public, exécutées par le Conseil général de la commune du Mans pendant l'an II. — 16 germinal : Rapport à la Convention nationale relatif à la faction découverte au Mans, par Garnier de Saintes, imprimé par ordre de la Convention. — Rapport sur les troubles survenus à la Société populaire depuis le départ de Garnier de Saintes. — Dossier relatif au citoyen Le Cornu, ex-curé constitutionnel de Cherré, détenu depuis neuf mois sans qu'il sache pour quels motifs. — 1 messidor : Procès-verbal de la séance extraordinaire du peuple du Mans tenue dans l'enceinte de la Couture sur l'invitation de Garnier de Saintes. — Arrêté de Garnier réorganisant la Société populaire. — 9 messidor : Autre arrêté du même représentant sur le même sujet. — Arrêté établissant une salle de spectacle. (*Tous ces arrêtés sont imprimés.*) — Délibérations diverses de la Société populaire régénérée. — An III : Rapport de la Commission bibliographique du district du Mans sur l'état actuel de l'enseignement public dans la ville du Mans et sur d'autres questions relatives à l'instruction.

L. 271. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1793 — An II. — Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant la commune du Mans (*suite*). — Avril-août 1793 : Pièces diverses de procédure contre le citoyen Corvasier-Boisguinon, prévenu d'avoir tenu des propos anticiviques. — Octobre : Pièces de l'instruction de l'affaire du citoyen Girard, commandant d'un bataillon du Mans, accusé d'avoir vendu à Angers des chevaux de réquisition. — 6 octobre : Procès-verbaux d'apposition de scellés sur les papiers de Chicault, procureur syndic, Hardoin, membre du directoire du département et Delahaye, président de l'administration. — Dossier relatif à plusieurs exécutions, notamment celles de Jean Guibaud, prêtre de la Mission et neveu de Massillon, et Isaac Lorat, ancien feudiste, notaire à Saint-Marceau. — Réquisition d'un charpentier pour la construction de la guillotine et mémoire des frais de construction de l'échafaud et de l'inhumation des suppliciés. — An II : Dossier relatif à l'affaire des Bazinistes : arrestation des citoyens Goyet, administrateur du département de la Sarthe, et de Bazin, agent national, accusés d'avoir tenu des propos séditieux contre la Convention et le représentant Garnier de Saintes. — Instruction du procès. Déposition des témoins. — Procès-verbaux des perquisitions et de l'apposition des scellés pratiquées chez divers accusés, notamment chez Bazin. — 5 vendémiaire : Instruction contre les auteurs d'une révolte d'un bataillon des gardes nations du Mans qui ont refusé d'exécuter les ordres du représentant Thirion. — 11-25 brumaire : Procès-verbaux des exécutions au Mans de plusieurs citoyens, fauteurs des troubles de Brûlon. — 4 frimaire : Apposition de scellés sur les papiers de M. Le Boindre. — 13 ventôse : Apposition de scellés sur les papiers de Léon, du Mans. — 9 germinal : Apposition de scellés chez Ecorché, administrateur du département, Guédon-Dubourg, juge, et Jourdain, commis au département. Dossier se rapportant à l'affaire des Bazinistes. — 8 floréal : Inventaire des vins, liqueurs et eaux-de-vie chez les émigrés, détenus et condamnés. — Listes de suspects détenus dans les prisons du Mans. — Inventaires dressés chez Paillé et Philippeaux. — 13 floréal : Dossier relatif au vol commis à la caisse municipale du Mans. — 9 messidor : Information sur des bruits répandus contre Garnier de Saintes.

L. 272. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1789-1793. — Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant la commune du Mans (*suite*). — Novembre 1789 : Pièces de l'instruction contre Hercé, teinturier du Mans, qui, le 15 novembre, jour de l'émeute arrivée dans cette ville à l'occasion du serment national, a excité à l'émeute les habitants de St-Aubin. — 25 avril 1792 : Information et requête de Philippeaux, juge du district du Mans, contre Le Page, greffier de la municipalité, à raison d'un écrit anonyme. — 17 août : Dénonciation contre la femme La Marre, pour propos séditieux tenus à la poissonnerie. — 16 septembre : Information contre Michel Chenay, ancien clerc tonsuré. Plusieurs lettres intéressantes du prévenu à sa famille sur les événements arrivés au Mans à cette époque. — Pièces diverses relatives aux excès commis le 17 septembre par le bataillon des volontaires d'Angers contre les habitants du Mans. Plusieurs ont été tondus et maltraités sur la place des halles à l'instigation de Valframbert, commandant en chef du bataillon de Saint-Benoît. — 23 novembre : Dossier relatif aux troubles survenus au Mans à l'occasion de la taxe des grains. — Décembre : Instruction contre Hodard, employé au bureau de l'enregistrement, accusé

d'avoir tenu des propos séditieux contre les commissaires de la Convention. — 1793 : Liste des maîtres charpentiers du Mans requis pour la construction de l'échafaud. — 14 février : Instruction relative à une tentative d'assassinat commise par des royalistes sur le fils Merruau, engagé volontaire, et à des menaces de mort proférées contre plusieurs patriotes. — 25 février : Affiche séditieuse contre le départ des conscrits. — 11 mars : Dossier relatif à l'émeute soulevée à l'occasion du recrutement et information contre Boulay, lieutenant-colonel de la gendarmerie. — 6 mai : Inspection des malles et ballots déposés au bureau des messageries par la femme La Forest, marchande au Mans. — Juin : Instructions du conseil général de la Sarthe sur les mesures à prendre pour la conservation des archives et des caisses publiques.

L. 273 (Liasse.)—123 pièces, papier.

An III — An IX. — Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant la commune du Mans (*suite*).—11 prairial an III : Pétition des membres du Conseil général du Mans au citoyen Dubois du Bais, représentant du peuple, pour obtenir la transformation de l'église de la Visitation en salle de réunion décadaire. — Vendémiaire an IV : Documents imprimés relatifs au projet d'emprunt de soixante mille livres pour achats de subsistances par le Conseil général du Mans. — 23 brumaire : Procès-verbal d'installation de la nouvelle municipalité du Mans. — 1 pluviôse : Procès-verbal de la fête célébrée en commémoration de la mort du dernier roi des Français, signé de la main de tous les membres de l'administration qui y assistaient. — 21 pluv. : Proclamation de l'état de siège de la commune du Mans. — 16 frimaire an V : Arrêté de l'administration municipale qui permet aux artistes dramatiques de représenter l'*Intérieur des comités révolutionnaires*. — Nivôse : Pièces relatives à la fermeture de la salle de spectacles. — Pétitions de divers pour obtenir des armes. —An VI : Tableau des ressources de la ville du Mans : situation immobilière, revenus, charges, etc. — 8 germinal : Lettre du ministre de la Police à l'administration centrale de la Sarthe lui traçant la conduite à tenir à l'égard de l'Evêque du Mans qui a écrit une lettre pastorale répréhensible. — 16 prairial : La commune demande au département de lui fournir un poste avancé pendant le temps de la foire. — Différents arrêtés relatifs aux fêtes célébrées au Mans. — 4 nivôse an VII : Instructions imprimées de l'administration centrale de la Sarthe aux administrations municipales de l'arrondissement. — 5 thermidor : Rapport du commandant de place sur une affaire engagée du côté du Gué de Maulny. — Procès-verbal rédigé par les chefs d'un détachement envoyé à la poursuite des chouans qui ont enlevé le citoyen Trillon. — 14 thermidor : Le commandant de place réclame le secours de l'Administration centrale pour détruire les chouans. — 28 vendémiaire an VIII : Procès-verbal d'un rapport fait par des militaires réfugiés à Alençon et blessés à l'affaire du Mans lors de l'invasion de cette commune par les chouans. — Lettre de la députation de la Sarthe à l'administration de la Ferté relative à l'invasion du Mans. — Procès-verbaux des dévastations commises par les chouans pendant les journées des 23, 24 et 25 vendémiaire an VIII. — 29 vendémiaire : Procès-verbal constatant l'évasion des prisonniers de la maison d'arrêt le 23 et les vols commis chez le concierge. — 14 brumaire : Proclamation imprimée du général Delarue contenant les mesures particulières de sûreté et de police prises en raison de l'état de siège du Mans. — Nivôse : Dossier relatif aux dépenses extraordinaires que le général Delarue veut faire supporter aux habitants du Mans. — 16 nivôse : Arrêté qui met à la disposition de la municipalité du Mans la somme de 15000 francs pour parer aux dépenses qu'entraînera la construction des fortifications. — 16 pluviôse : Approbation de l'arrêté précédent par le ministre de l'Intérieur. — 5 ventôse : Pétition des catholiques du Mans demandant la réintégration dans la cathédrale Saint-Julien de plusieurs tableaux qui en ont été enlevés. — 12 frimaire an IX : Lettre du maire de Montmirail qui déclare que sa commune, n'ayant jamais subi de troubles, n'a souffert aucune perte. — 14 pluviôse : Lettres signées de Négrier de la Crochardière sur le remplacement de l'arbre de la liberté abattu pendant les troubles.

L. 274. (Liasse).—210 pièces, papier.

An III — An IX. — Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant la commune du Mans (*suite*). — 10 brumaire an III : Exécution de Douin, convaincu d'assassinat et de vol commis à la ferme du Grand Allourde, hors du Pré. — Frimaire : Procès contre le citoyen Clairsigny, acquéreur de la maison de Beaulieu, accusé d'avoir employé lors de la vente de l'abbaye, de manœuvres inciviques afin d'écarter à son profit tout autre adjudicataire. — Nivôse : Lettres relatives au traitement et aux indemnités des exécuteurs. — Fructidor : Dossier relatif à l'affaire des terroristes du Mans détenus aux Ursu-

lines. — 27 nivôse an IV : Information contre le citoyen Pierre Paulmier, perruquier au Mans, prévenu d'avoir acheté des cartouches à des militaires. — Germinal : Procédure contre la famille Troté prévenue de correspondance avec les émigrés. — Germinal et prairial : Dossier relatif à l'affaire d'Alican, prévenu d'avoir avili les rescriptions nationales en les vendant à bas prix. — 22 et 23 fructidor : Altercation dans un café, place des Halles, entre le général Gratien et plusieurs officiers. — Brumaire an V : Procédure contre Pierre Martin, marchand filtoupier, prévenu d'avoir acheté des cartouches à des militaires. — Affiche de la municipalité relative aux élections de l'an V. — Nivôse an V : Dossier relatif à Martin Rigaudière, l'un des chefs terroristes de la Mayenne, prévenu de s'être fabriqué lui-même une commission du ministre de la Police, lui donnant des pouvoirs extraordinaires. — 9 vendémiaire an VI : Procédure contre François Henry, fripier, prévenu d'offenses contre les officiers municipaux et de protestations contre le 18 fructidor. — Semblable procédure contre Rouillard, marchand de faïence, pour les mêmes causes. — Messidor : Troubles à l'occasion de la perception du droit de passer sur les grandes routes. — Fructidor : Visite domiciliaire chez le citoyen Jean Mongendre et protestations de ce dernier. — 30 germinal an VII : Approbation, signée du ministre François de Neufchâteau, du règlement de la Société des Arts du Mans. — 27 prairial : Demande par le commissaire central de deux commissaires secrets pour les employer contre les chouans. — Floréal. — Pétition des sieurs Brion et Mersanne détenus à Angers et soupçonnés d'avoir assassiné Magnin. — An VIII : Procédure contre Chaplain et Renaudin, anciens officiers municipaux, prévenus de dilapidations à la maison de Saint-Vincent. — An IX : Pièces diverses relatives aux exécutions capitales. — Réclamation du citoyen Louis Jacques Filliaux, ancien bourreau, contre Jouanne, son successeur.

L. 275. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1791-1800. — Documents relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes de Mansigné, Saint-Marceau, Marçon, Mareschė, Mareil-en-Champagne, Marigné, Marolles-les-Brault, Saint-Mars-de-Locquenay, Saint-Mars-la-Brière, Saint-Mars-sous-Ballon, Saint-Martin-des-Monts, Mayet, Les Mées, Melleray, Mézeray, Mézières, Saint-Michel-de-Chavaignes, la Milesse, Moitron. — Mansigné. — 4 pluviôse an VI : Pièces relatives à l'arrestation de Jean Martineau, chouan non rendu. — 10 nivôse an VII : Procès-verbal d'un incendie allumé sans doute par la malveillance. — Etat des pertes subies par la commune pendant les troubles civils. — Saint-Marceau. — 28 janvier 1791 : Pièce relative à la division de la commune en sections. — 4 pluviose an IV : Procès-verbal d'une rencontre entre chouans et patriotes. — Etat des pertes. — Marçon. — 24 juin 1790 : Procès-verbal de l'élection de 18 gardes-nationaux députés au district. — 2 mai 1793 : Ordre d'instruire contre Hervé, prêtre réfractaire. — 21 thermidor an VIII : Procédure contre Bourgault, Bertin et Guyonneau prévenus d'avoir tenu des propos séditieux. — Mareil-en-Champagne. — 10 germinal an V : Pétition des sœurs germaines de Mathieu Lamare, curé de Mareil, pour réclamer les effets et objets précieux enlevés à ce prêtre lors de son arrestation. — Marolles-les-Brault. — 1790 : Diverses délibérations de la municipalité et documents relatifs à la réunion de l'Assemblée primaire. — 26 juillet 1791 : Lettre du maire relative à un conflit de Marolles avec Dissé. — 26 mai 1792 : Délibération intéressant les troubles survenus dans la commune. — 17 brumaire an IV : Procès-verbal d'installation d'une nouvelle municipalité. — 13 nivôse an IV : Circulaire du commissaire du Directoire exécutif de Mamers contenant des instructions sur la conduite à tenir par les municipalités pour faire respecter les cultivateurs qui doivent approvisionner les halles de Mamers. — Réponse de la municipalité de Marolles à cette circulaire. — 24 pluviose : Procès-verbal d'une attaque de patriotes « par des hommes à cocardes blanches ». — 28 brumaire an VI : Compte rendu par l'administration municipale du canton de Marolles de sa gestion depuis l'époque de son installation jusqu'au 1 germinal an V. — 15 messidor an VI : Arrêté relatif à la police générale du canton. — 18 fructidor : Procès-verbal relatif à l'enlèvement du citoyen Mallard, commissaire du directoire exécutif, à la spoliation des deniers publics de la municipalité et aux dégradations et pillages exercés dans les propriétés. — 20 vendémiaire an VIII : Rapport sur une agression de chouans. — 23 brumaire : Arrêté municipal relatif aux événements du dix-huit. — 23 thermidor : Pièces relatives aux troubles suscités par la colonne mobile. — Saint-Mars-d'Outillé. — Etat des pertes occasionnées par la guerre des chouans à la commune. — Saint-Mars-sous-Ballon. — Procès-verbal de la vente des biens de l'émigré Guibert. — Mayet. — Extraits de procès-verbaux de diverses séances de la municipalité et relatives à des affaires administratives. — Etat des pertes occasionnées à la commune par les troubles civils. — Melleray. — 12 mai 1791 : Requête des habitants de

Melleray contre la réunion projetée de leur commune à celle de Montmirail. — MÉZERAY. — 1791 : Dossier relatif aux accusations portées contre les officiers municipaux de la commune et contenant leur justification. — Délibération du directoire du district de la Flèche sur le même sujet. — 22 mai 1793 : Lettre du procureur syndic de la Flèche sur les troubles de Mézeray le jour de la Pentecôte. — Lettres relatives à l'incendie des papiers de la commune par les chouans. — Pièces diverses relatives à la distribution des indemnités payées aux habitants qui ont souffert du fait des guerres civiles. — MÉZIÈRES. — 12 mai 1793 : Procès-verbal de nomination du comité de surveillance. — Procès-verbal des désordres commis par les chouans du 21 au 22 nivôse de l'an III. — SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES. — 1792 : Destruction des armoiries du château de Lassay. — Enlèvement des bancs des seigneurs placés dans l'Eglise.

L. 276. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

1790 — An IX. — Documents relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes de Moncé-en-Belin, Moncé-en-Saonnois, Monhoudou, Montabon, Montaillé, Montbizot, Montfort-le-Rotrou, Montigny, Montmirail, Montreuil-en-Champagne, Montreuil-le-Chétif, Montreuil-sur-Sarthe, Mont-Saint-Jean, Moulins-le Carbonnel, Mulsanne, Neufchâtel, Neuvillalais, Neuville, Neuvillette, Neuvy-en-Champagne, Nogent le-Bernard, Nogent-sur-Loir, Notre-Dame-des-Champs, Nouans, Noyen, Nuillé-le-Jalais. — MONCÉ-EN-BELIN. — 25 août 1793 : « Tableau de tous les citoyens de l'un et de l'autre sexes « formant la commune... » — 16 frimaire an III : Procès-verbal d'une incursion de chouans à Moncé-en-Belin. — 12 nivôse : Lettre relative à l'amnistie du 12 frimaire en faveur des rebelles. — 16 vendémiaire an IV : Information sur des attroupements dans la campagne. — 4 frimaire an VI : Visite domiciliaire chez le citoyen la Beaussonnière. — MONCÉ-EN-SAONNOIS. — Etat des pertes subies par les habitants pendant les troubles. — MONHOUDOU. — An VIII : Informations sur divers faits de la chouannerie. — MONTAILLÉ. — 11 prairial an II : Procès-verbal de l'assemblée générale du second canton de Saint-Calais tenue à Montaillé pour l'épuration des autorités constituées. — MONTBIZOT. — 28 février 1790 : Registre des déclarations des contribuables. — 29 germinal : Procès-verbal de l'assemblée qui s'est tenue pour la proclamation de la paix. — MONTFORT-LE-ROTROU. — Dossier relatif à la suppression de la chapelle seigneuriale attenant à l'église paroissiale. — 2 floréal an VIII : Instruction relative à l'assassinat des époux Bercy. — MONTMIRAIL. — 14 juillet 1790 : Compte rendu de l'assemblée tenue pour le serment fédératif. — Procès-verbaux divers de réunions municipales pour des conflits sur la constitution de la garde nationale. — Fructidor an V : Mesures prises pour arrêter les progrès de la conspiration royale. — Compte rendu par l'administration municipale de sa gestion pour l'an V et six mois de l'an VI. — Fructidor an VII : Dossier intéressant les mesures prises pour repousser les chouans. — MOULINS-LE-CARBONNEL. — 22 août 1790 : Pièces relatives aux troubles civils arrivés dans la commune. — MULSANNE. — Pièces de même nature. — NEUFCHATEL : Etat des pertes éprouvées pendant la guerre civile. — NOGENT-LE-BERNARD. — 11 vendémiaire an VI : Dénonciation contre la municipalité. — Procès-verbaux de visites domiciliaires et de fouilles chez plusieurs citoyens. — 7 messidor an VI : Suspension de l'agent municipal. — 5 thermidor an IV : Demande de 100 fusils pour armer les patriotes. — Etat des pertes subies par la commune pendant les troubles. — Les dossiers de plusieurs communes dont aucune pièce n'est signalée ne contiennent que quelques délibérations municipales sans intérêts ou des procès-verbaux qui ne méritent pas une analyse.

L. 277. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1791 — An IX. — Documents relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes de Oisseau, Oizé, Sainte-Osmane, Saint-Ouen-en-Belin, Saint-Ouen-sous Ballon, Parcé, Parennes, Parigné-l'Evêque, Parigné-le-Polin, Saint-Paterne, Saint-Paul-le-Gaultier, Saint-Pavace, Saint-Pavin-des-Champs, Peray, Pezé-le Robert, Saint-Pierre-du-Loroüer, Saint-Pierre-des-Ormes, Pincé, Pizieux, Poillé, Pont-de-Gennes, Pontlieue, Pontvallain. — OIZÉ. — Messidor an II : Dénonciation contre le curé de la paroisse. Dépositions des témoins. — Floréal an V : Procès-verbal des délits commis par les volontaires du cantonnement de Foulletourte dans la maison de Montaupin à Oizé. — Dossier des indemnités soldées pour les pertes faites pendant les troubles. — SAINT-OUEN-EN-BELIN. — Mars 1792 : Plaintes de la municipalité contre le curé constitutionnel Charpentier. — Brumaire an II : Adresse aux administrateurs du district du Mans pour leur exposer la fâcheuse situation de la commune menacée par la réaction. — Nivôse : Procès-verbaux des arrestations de mesdames de Beauclos, Françoise Trouvé, Anne Daboi-

neau, Marie Chantoiseau et sœur Lacroix, ancienne religieuse de l'hôpital du Mans. — 16 frimaire an III : Lettre sur l'insurrection arrivée à Saint-Ouen dans la nuit du 15 au 16 frimaire. — PARCÉ. — An VI : Correspondance relative à la suspension et à la réorganisation de la municipalité. — 20 floréal : Délibération sur les costumes des membres de l'administration. — Compte de la gestion de la municipalité depuis l'établissement du gouvernement constitutionnel jusqu'au 1 floréal an VI. — An VII : Documents divers sur les agisssements des chouans dans le canton. — PARENNES. — Tableau des pertes éprouvées par les habitants pendant les troubles. — PARIGNÉ-L'EVÊQUE. — An V : Délibérations diverses relatives à des faits de chouannerie et aux mesures prises contre les rebelles. — Compte de gestion et rapport des opérations de l'administration municipale depuis son installation jusqu'au 1 germinal an V. — 6 frimaire an VIII : Rapport sur une invasion de chouans. — SAINT-PATERNE. — Janvier 1791 : Tableau indicatif de la division du territoire de la commune en sections. — 7 avril 1792 : Adresse de la municipalité aux citoyens sur la nécessité de maintenir la paix publique. — An II : Documents relatifs à la disette de grains. — An V : Proclamation aux citoyens sur les mesures de sûreté prises contre les chouans. — SAINT-PAUL-LE-GAULTIER. — 1790 : Plaintes contre quelques malfaiteurs qui ont tenté de piller l'église de la commune. — SAINT-PAVIN-DES-CHAMPS. — Dossier relatif à une célébration illégale du culte dans l'église. — PIZIEUX. — 1791 : « Raisons et motifs allégués par les habitants de Pizieux, « district de Mamers, contre le projet adopté par le « département de la Sarthe de supprimer la paroisse de « Pizieux et de la réunir à celle de Commerveil. » — POILLÉ. — 25 septembre 1793 : Détails sur l'attroupement formé dans la commune le 12 courant. — PONT-DE-GENNES. — 16 décembre 1791 : Requête de plusieurs citoyens contre la suppression de la paroisse. — An VII : Documents divers relatifs aux faits de chouannerie. — PONTLIEUE. — 15 mars 1792 : Délibération sur la réunion de la commune au Mans. — 14 juin : Délibération relative au pillage du blé. — 28 pluviôse an V : Procès-verbal de l'arrestation de la malle de Paris à Nantes, à Pontlieue. — PONTVALLAIN. — 24 vendémiaire an VI : Protestation contre le projet de transfert du chef lieu de canton à Mansigné. — Pièces diverses relatives à ce transfert. — 25 thermidor an VII : Protestations contre la conduite du président de la municipalité d'Ecommoy qui a fait piller La-Roche-de-Vaux.

L. 278. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1791 — An X. — Documents relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes de Précigné, Préval, Prévelles, Pruillé-le-Chétif, Pruillé-l'Eguillé, La Quinte, Quincampoix, Rahay, Saint-Rémy-des-Monts, Saint-Rémy-du-Plain, Saint-Rémy de Sillé, René, Requeil, Roizé, Rouessé-Vassé, Rouez, Rouillon, Roullée, Rouperroux, Ruillé en-Champagne. — PRÉCIGNÉ. — 1 avril 1792 : Jugement qui renvoie devant le juge de paix de Précigné le nommé Chevallier, accusé d'avoir troublé une famille en faisant le revenant. — 30 avril 1793 : Dénonciation de la sœur Sophie par la municipalité pour des propos séditieux et des rassemblements qu'elle tient chez elle. — 22 brumaire an II : Destruction de l'arbre de la liberté. — Floréal an IV : Poursuites contre Thomas Jozé accusé d'avoir commis différents vols avec effraction et dégradé la ci-devant maison presbytérale de Saint-Martin. — Pluviôse an VI : Procédure contre un nommé Delaunay, dit comte d'Artois, chef de chouans. — Pluviôse an VII : Pièces relatives à l'assassinat du citoyen Desportes et de son domestique. — PRÉVAL. — 22 mai 1791 : Pétition des habitants pour la conservation de leur paroisse. — 1 octobre : Expulsion du curé Le Royer, convaincu d'avoir tenu les propos les plus séditieux. — PRUILLÉ-LE-CHÉTIF. — 17 mars 1792 : Les habitants demandent la conservation de leur église. — 12 fructidor an III : Procès-verbal de l'assassinat par les chouans de deux citoyens. — Etat des pertes subies par la commune pendant les troubles. — QUIMCAMPOIX. — 1790 : Réclamation des habitants contre une substitution de procès-verbal de nomination d'officiers municipaux, et contre certaines injustices commises dans la répartition des impôts. — LA QUINTE. — Thermidor an III : Procès-verbal d'un assassinat commis par les chouans. — SAINT-RÉMY-DE-SILLÉ. — 28 pluviôse an IX : Pétition des habitants pour empêcher la réunion de leur commune à celle de Sillé. — Note des administrateurs : « Il existe un arrêté des consuls qui s'oppose à toute « espèce de changement. Tranquilliser les habitants de la « commune. » — RENÉ. — 30 janvier 1791 : Délibération relative à la division de la commune en sections. — Avril 1792 : Pièces relatives à l'émeute arrivée à René les 15 et 18 mars. — Octobre : Nouveaux troubles à l'occasion du départ des volontaires. — 9 vendémiaire an III : Procès-verbal de vols commis dans la commune. — 10 vendém. : Rapport sur les agissements des chouans dans plusieurs endroits, notamment à René. — 16 fructidor an VII : Rap-

port de même nature. — REQUEIL. — Rapport d'un citoyen de Pontvallain contre la colonne mobile d'Ecommoy qui s'est portée sur Requeil. — Demandes d'indemnités par divers pour les pertes que leur a fait supporter la guerre civile. — ROUESSÉ-VASSÉ. — 29 novembre 1792 : Plainte portée par l'accusateur public contre Thoré, commandant de la garde nationale de Rouessé, qui a refusé de prêter main forte pour l'exécution de la loi. — Réclamations de divers pour pertes pendant les troubles. — ROUEZ. — 14 juillet 1791 : Procès-verbal de la fête de la Fédération. — 25 vendémiaire an VII : Réponse aux objections présentées par les habitants de Rouez contre le choix de Tennie et non de Rouez comme chef-lieu de canton. — Correspondance sur le même sujet. — Registre des délibérations municipales du 1 vendémiaire au 11 messidor an VIII. — Tableau des pertes éprouvées par les habitants pendant la guerre civile. — ROUILLON. — Septembre 1791 : Demande de secours pour les pauvres adressée par la municipalité aux directeurs du district du Mans. — 12 frimaire an VI : Lettre du commissaire du directoire exécutif du canton du Mans extra-muros, sur l'assassinat d'un officier municipal de Rouillon. — Correspondance signée L. P. avec le général Cambray pour lui dénoncer les suspects. Le signataire proteste de son zèle pour racheter des fautes passées. — RUILLÉ. — Pièces relatives à des arrestations de suspects et à des visites domiciliaires.

L. 279. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

An II — An IX. — Documents relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes de Sainte-Sabine, Sablé, Saosnes, Sarcé, Sargé, Saint-Saturnin, Savigné-l'Evêque, Savigné-sous-le-Lude, Sceaux, Segrie. — SABLÉ. — 19 janvier 1791 : Tableau des sept tribunaux d'appel proposés par le directoire du district de Sablé. — 17 juin : Lettre des administrateurs du district relativement aux mesures à prendre contre les non conformistes. — 16 juillet : La municipalité demande l'autorisation d'acquérir cent fusils à l'aide des fonds des fabriques de Notre-Dame et de Saint-Martin. — Février 1793 : Correspondance relative aux troubles qui ont eu lieu à Sablé à l'occasion de la taxe des grains. — Mars : Pièces concernant l'achat d'une maison commune. — 17 mai : Arrêté relatif aux mesures à prendre pour maintenir la tranquillité troublée par des malveillants. — Dénonciations contre plusieurs anti-républicains. — 27 mai : Lettre adressée aux officiers municipaux par les deux membres de l'administration de district nommés pour faire exécuter l'arrêté du Conseil général sur le désarmement. — Plusieurs délibérations du Conseil du district relatives à la lutte contre les chouans. — 30 ventôse an II : Lettre de Garnier de Saintes qui annonce son arrivée dans le district pour s'y occuper des épurations. — 26 germinal : Autre lettre du même qui reproche aux directeurs de Sablé de n'avoir pris aucune mesure pour préparer ses travaux épuratoires. — 20 frimaire an III : Arrêtés de Genissieu, représentant du peuple, instituant le comité révolutionnaire de Sablé et nommant les agents des administrations. — 22 nivôse an V : Lettre relative à une proclamation royaliste affichée à Asnières. — 14 messidor : Nouveau règlement de police intérieure pour la commune de Sablé. — 29 ventôse an VI : Lettre relative à la formation d'une colonne mobile à Auvers-le-Hamon. - Messidor : Dossier relatif à l'élaboration d'un nouveau réglement de police. — 6 nivôse an VII : Lettre relative à la reprise des hostilités. — 14 pluviôse : Délibération relative aux mesures à prendre en raison des nombreux meurtres qui se commettent dans le canton. — Plusieurs lettres détaillées de l'administration municipale sur la situation de Sablé pendant l'an VII et contenant le récit de nombreux faits de chouanisme. — 8 thermidor : Copie d'un placard contenant une adresse de Louis Joseph de Bourbon, prince de Condé, aux Français. — An IX : Demandes d'indemnité pour les pertes éprouvées pendant la guerre civile. — SARGÉ. — An V et an VI : Rapports et procès-verbaux relatifs à divers faits de chouanisme. — SAINT-SATURNIN. — 22 pluviôse an IV : Procès-verbal des abatages faits dans le bois national de la commune. — 24 nivôse an V : Le commissaire demande l'autorisation de laisser sonner les cloches dans son canton. — SCEAUX. — 2 mai 1792. : Procès-verbal d'une émeute. — SÉGRIE. — 12 mai 1793 : Liste de suspects. — Plusieurs documents relatifs à des dénonciations.

L. 280. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1790 — An IX. — Documents relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes de Sillé-le-Guillaume, Sillé-le-Philippe, Solesmes, Sougé-le-Ganelon, Souligné-sous-Ballon, Souligné-sous-Vallon, Soulitré, Souvigné-sur-Sarthe, Spay, La Suze, Saint-Symphorien. — SILLÉ-LE-GUILLAUME. — 20 mars 1790 : Délégation donnée par les députés de l'Assemblée provinciale du Maine au bureau intermédiaire de Sillé pour procéder à l'adjudication des travaux à faire pendant

l'année 1790 pour l'entretien des routes. Cachet parfaitement conservé de l'Assemblée provinciale. — 11 avril 1791 : Liste des tribunaux d'appel de celui de Sillé. — Délibération relative au refus de deux prêtres de prêter serment et d'officier. — Juillet 1792 : Délibération relative à la construction d'un autel pour la fédération. — An II : Correspondance relative à l'organisation des secours publics. — Arrêté de Garnier de Saintes portant épuration des corps constitués de Sillé-le-Guillaume. — Messidor : Enquête sur des délits commis dans le temple de la Raison. — Thermidor : Documents intéressant la même affaire et le bris du buste de Marat. — Fructidor : Adresse au peuple sur les agissements des chouans. — An III - An VII : Correspondance relatant les événements de la lutte contre les ennemis de la République. — Solesmes. — 1792 : Dossier relatif à la suspension du maire Jouan, et à sa réélection contestée par le directoire de Sablé. — Pièces relatives à l'attroupement du 26 décembre 1791. — Sougé-le-Ganelon. — An III : Mesures contre les chouans. — Demande de munitions. — Souvigné-sur-Sarthe. — 1792 : Dénonciation de la conduite fanatique de la municipalité. — 12 ventôse an VII : Invitation au général Simon à mettre la commune en état de siège. — La Suze. — An III : Correspondance relative aux menées des chouans. — An V : Dossiers relatifs aux difficultés éprouvées pour l'établissement d'une municipalité. — 3 nivôse an VI : Lettre relatant l'arrestation de Brise-barrières. — Thermidor : Arrêté concernant le désarmement, les visites domiciliaires et le maintien du commissaire Pottier dans ses fonctions. — Saint-Symphorien. — Février et Mars 1792 : Dossier relatif à des troubles survenus à l'occasion du renouvellement de la municipalité. — Décembre : Liste de suspects. — Juin 1793 : Enquête relative à une réunion de suspects à Sourches.

L. 281. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1791 — An IX. — Documents relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes de Tassillé, Teillé, Tennie, Torcé, Theloché, Thoigné, Thoiré, Thorigné, Tranger, Tresson, le Tronchet, Tuffé, Saint-Ulphace. — Teillé. — Octobre 1791 : Rapport sur une émeute soulevée contre le vicaire René Bigot. — Février 1792 : Plainte portée par le procureur de la fabrique contre les officiers municipaux qui ont disposé des biens appartenant à ladite fabrique. — Tennie. — Février 1793 : Le Conseil général de la commune demande que les Assemblées primaires du canton de Rouez se tiennent à Parennes. — 18 vendémiaire an V : Lettre relative au désarmement de la commune. — 18 fructidor an VII : Attaque de Tennie par 150 chouans. — Tableau des pertes subies pendant les troubles. — Thorigné. — Fructidor an VIII : Correspondance entre le préfet Auvray et le législateur Barré sur les difficultés de composer une municipalité à Thorigné et sur les moyens de les lever. — Trangé. — 4 pluviôse an VI : Visite domiciliaire à la Groirie chez de Samson Lorchère. — An VII : Dossier relatif à l'arrestation de Samson-Lorchère. — Tresson. — 18 nivôse an VI : Lettre relative à l'apposition des scellés à Montreuil, chez Bastard-Fontenay. — Dossier de la perquisition opérée chez le même. — Tuffé. — Décembre 1892 : Dossier relatif à un vol de portefeuille, à Beillé, au préjudice de François Grassin, pendant la messe. — An II : Pétition des gens de Tuffé contre l'ingérence de ceux de Bonnétable dans leurs affaires. — Nombreuses pièces au sujet du différend entre les deux communes. — An V : La municipalité invite le département à faire retirer la force armée stationnée dans son canton. — 4 pluviôse an VI : Visite domiciliaire chez le citoyen Lonlay à Mondragon, commune de la Bosse. — 15 ventôse an VII : Arrêté accordant des armes à la commune de Tuffé. — 5 messidor : Suspension de plusieurs agents municipaux du canton. — 5 fructidor : Démission de la municipalité de Tuffé. — Réclamations d'indemnités par divers habitants pillés par les brigands. — Saint-Ulphace. — 8 mai 1791 : Pétition des habitants de la commune pour solliciter la conservation de leur paroisse.

L. 282. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

An II — An X. — Documents relatifs à l'histoire politique et militaire du pays concernant les communes de Vaas, Vallon, Verneil-le-Chétif, Vernie, Verron, Vibraye, Villaines-la-Carelle, Villaines-la-Gosnais, Villaines-sous-Lucé, Saint-Vincent-des-Prés, Saint-Vincent-du-Loroüer, Vion, Viré, Vivoin, Voivres, Volnay, Vouvray-sur-Loir, Yvré-l'Evêque, Yvré-le-Polin. — Vaas. — An VIII : Dossier relatif à des poursuites contre Fortin, fermier de la cour de Net, qui avait recélé des armes dans ce lieu. — Vallon. — An II et an IV : Renseignements sur les ravages des chouans dans la commune. — 8 nivôse an IV : Démission de la municipalité. — 11 brumaire an VI : Destitution des administrateurs. — 15 germinal an VII : La commune est déclarée en état de siège. — Frucidor an VII : Suspension de plusieurs agents municipaux.

— Actes de l'état civil pour l'an VIII. — Demandes d'indemnités pour pertes subies du fait de la guerre civile. — Vernie. — An VII : Etat des grains fournis par cette commune à plusieurs autres. — Verron. — Brumaire an VIII : Pièces relatives à l'enlèvement de deux républicains, acquéreurs de biens nationaux, par les chouans. — Vibraye. — 25 pluviôse an IV : Lettre au ministre de l'Intérieur relative aux obstacles opposés à l'approvisionnement du marché de Vibraye. — 22 thermidor an VII : La commune demande l'autorisation de désarmer tous les mauvais citoyens. — Procès-verbaux des célébrations de plusieurs fêtes républicaines. — Villaines-sous-lucé. — 24 messidor an VIII : Procès-verbal d'une émeute. — Saint-Vincent-du-Lorouer. — Lettre du Comité de Législation, signée de Roger-Ducos, relative à une protestation du citoyen Perdrigeon contre un arrêté intéressant à l'exercice du culte. — Vivoin. — 11 nivôse an V : Lettre du commissaire qui se plaint de l'armement de plusieurs citoyens de son canton. — Lettres diverses relatives à l'organisation de la municipalité, aux fêtes publiques, etc. — 30 vendémiaire an VI : Arrêté municipal relatif à la pompe funèbre du général Hoche. — 19 brumaire : La municipalité rend compte de sa gestion de l'année. Le rapport porte cette épigraphe empruntée à Horace :

.... Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti ; si non, his utere mecum.

9 fructidor an VII : Mesures contre les chouans. — Volnay. — An VI : Dossier relatif à l'arrestation du curé Bougon. — Vouvray-sur-Loir. — Dossier de l'instruction du procès de plusieurs citoyens prévenus du crime d'incendiaire. — Yvré-l'Evêque. — Avril 1792 : Pièces relatives à des troubles survenus à Yvré. — Yvré-le-Pôlin. — An VII : Lettres relatives à l'enlèvement de la citoyenne Dronne.

L. 283. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1788 — An VIII. — Documents divers relatifs à l'histoire politique et militaire du pays. Administration générale du département. — 9 avril 1788 : Instructions provisoires pour les Assemblées municipales votées par la commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale du Maine. — 26 octobre 1790 : Lettre de Palloi, entrepreneur de la démolition de la Bastille, accompagnant l'envoi qu'il fait au département d'un modèle de la forteresse et des treize objets suivants : « 1° un plateau fait des mêmes « débris, sur lequel le modèle sera posé, 2° une dalle « provenant des cachots, portant l'empreinte du roi, 3° un « plan de cette forteresse et de ses accessoires, 4° une « description exacte de la Bastille avec des certificats y « annexés, 5° un tableau représentant le tombeau sur « lequel reposent les victimes trouvées mortes dans les « cachots, les procès-verbaux qui y sont relatifs, 6° le « tableau d'un projet de pyramide pour être placée à « Nancy, 7° les hommages rendus à l'Assemblée nationale, « son bouquet donné le 14 juillet, 8° le bouquet du roi « pour le jour de sa fête, 9° un boulet et une cuirasse « trouvés dans les murs de la Bastille bouchant les ouver- « tures d'anciennes croisées, 10° trois volumes de procès- « verbaux de nos auteurs faits pendant ces jours désas- « treux, présentés par eux à l'Assemblée nationale et au « roi, 11° un tableau représentant le roi couronné, « MM. Bailly et de la Fayette nommés par acclamation du « peuple, et moi-même plaçant le portrait de M. Bailly et « encourageant le peuple à considérer les colonnes de la « liberté et les ruines de la Bastille que l'on apperçoit dans « le lointain, 12° l'histoire de la Bastille par le digne « M. Dussault, 13° la Vie de l'infortuné M. de la Tude. » — 21 juin 1791 : Lettres d'envoi du décret de l'Assemblée nationale relatif à l'arrestation du roi. — 6 octobre 1792 : Proclamation de Papillon, colonel inspecteur de la gendarmerie nationale, à ses concitoyens pour leur faire connaître qu'il s'est lavé des accusations de trahison portées contre lui, comme en témoigne le certificat d'un comité d'enquête qu'il joint à sa proclamation. — 11 décembre an I : Lettre avec signature autographe de Condorcet donnant son opinion sur le jugement de Louis XVI et demandant à tous les citoyens de se solidariser avec la Convention dans tous ses actes. — 8 janvier 1793 : Règlement arrêté par les administrateurs du Directoire de la Sarthe pour la tenue de leurs séances. — 18 mars 1793 : Proclamation des députés, commissaires de la Convention nationale dans les départements de la Sarthe et de Maine-et-Loire, aux habitants de la Sarthe. — Plusieurs proclamations des mêmes pour l'année 1793 sur la politique générale. — Copie du décret de la Convention nommant les commissaires des départements. — 14 juin : Lettre de la municipalité d'Angers sur les dangers que lui fait courir l'insurrection après la prise de Saumur. — Septembre : Lettre du président du Conseil général de la Sarthe à ses collègues sur la situation du département. — 26 vendémiaire : Arrêté du représentant Thirion renvoyant les pères de famille dans leurs foyers et les remplaçant par les jeunes gens de 18 à 25 ans non enrégimentés. — An II : Comptes

décadaires pour plusieurs mois ; le premier feuillet manque. L'article « Esprit public » rapporte le différend survenu entre Levasseur et Philippeaux et déplore le mal qu'il a fait au pays. — 29 messidor : Mesures de sûreté contre les chouans. — 8 thermidor : Lettre de Guérin, maître de forges à Anthoigné, qui explique l'impossibilité où il va se trouver de satisfaire aux réquisitions qui lui sont faites de tous côtés pour fournir du fer en vue des armements. — 27 therm. : Circulaire de la Société des Défenseurs des droits de l'homme aux autorités constituées et aux Sociétés populaires des départements de l'ouest sur les mesures à prendre pour terminer la guerre de la Vendée et des chouans. — 8 fructidor : Lettre du Directeur des subsistances militaires d'Angers aux Directeurs de la Sarthe pour leur demander d'avancer des fonds dus aux fournisseurs par son administration. Le motif qu'il invoque est l'impossibilité de confier de l'argent à des courriers depuis les assassinats commis par les chouans sur des personnes porteuses de fonds publics; la lettre rappelle plusieurs de ces assassinats dans Maine-et-Loire. — Nombreuses lettres relatant des événements de chouannerie et délibérations de plusieurs conseils de districts relatives à ces événements et aux moyens à employer pour les faire cesser. — 7 ventôse an III : Arrêté du citoyen Boursier, agent supérieur près les armées des côtes de Cherbourg et de Brest réunies, concernant la vérification des citoyens de première réquisition employés dans divers établissements industriels. — 19 prairial : Arrêté de l'adjudant général Roget fixant la manière dont doivent être traités les chefs et sous-chefs de chouans. — Divers arrêtés de même nature. — 13 pluviôse an IV : Discours prononcé par le substitut du commissaire du Directoire à la séance du 13 pluviôse dans lequel ce magistrat dénonce les fautes graves commises par certains agents de l'administration des vivres et fourrages. — 29 thermidor : Extraits des comptes-rendus produits par plusieurs administrations de cantons de l'enquête sur les suspects prescrite par arrêté du Directoire. — 2e jour complément. : Instructions aux municipalités sur différents points d'administration. — Frimaire et nivôse an VI : Plusieurs lettres secrètes d'un espion qui signe L. P. (L. Pacont?) et raconte les menées et les conversations de plusieurs chefs de chouans qu'il a approchés. — Nivôse : Liste de chefs de chouans de divers cantons suivie de cette mention : « doit être tenue secrète. » — 17 floréal : Arrêt, avec signature autographe du ministre de l'Intérieur Letourneux, portant destitution des citoyens Blavette, Léger, Paré et Goyet, nouvellement élus membres de l'administration centrale du département de la Sarthe qui « ont « prouvé par leur conduite et leurs opinions, par leurs « liaisons intimes avec les chefs de la faction anarchique « qui tourmente ce département, qu'ils sont ennemis déclarés de la constitution de l'an III ». — An VII : Minutes de plusieurs rapports décadaires au ministre de l'Intérieur. — 28 ventôse : Arrêté signé du ministre de la police Duras sur l'organisation des colonnes mobiles pour l'extermination des chouans. — Pièces relatives à des mesures de sûreté générale relatives aux assemblées populaires. — 13 thermidor : Ordre d'arrestation d'un certain nombre de nobles ou parents d'émigrés. — Extraits divers du registre des délibérations de l'Administration centrale de la Sarthe. — Rapport général sur l'état de l'esprit public dans différents cantons. — Rapport aux conseillers d'État Berthier et Regnaud de Saint-Jean-d'Angély sur la répartition des justices de paix dans la Sarthe.

L. 284. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

An II et An III. — Lettres de Valframbert de Salle et autres documents pour servir à l'histoire du terrorisme et des Sociétés populaires dans la Sarthe. — 30 avril 1793 : Lettre de Valframbert datée d'Alençon où il rend compte de la lutte contre les « aristos » et annonce l'exécution de plusieurs. — 27 juin : Lettre du même datée de Paris, hôtel d'Hainaut, rue Neuve-Saint-Roch, où il demande à être défendu contre les accusations portées contre lui et veut obtenir un certificat de civisme. Il annonce l'arrivée prochaine de Philippeaux au Mans. — 22 juillet : Lettre des Amis de la liberté et de l'égalité siégeant aux Jacobins de Paris, à la Société populaire du Mans contenant l'éloge de Marat. — 17 septembre : Lettre de Valframbert. Il raconte comment il a fait arrêter la Vingtrie chez Livré à Paris. Cette lettre est particulièrement violente. « Foutés des coups de battons aux muscadins, renfermés les aristocrates et suspects, étrillés les « dévotes femelles, faites leur sentir l'aiguillon révolutionnaire etc... » : en voilà le ton ordinaire. En post-scriptum : « Paris est tranquille; on compte saluer « samedy madame Capet. Pétion n'est pas arrêté : c'est, « dit-on, un de ses parents qui est à la conciergerie. » — 4 brumaire an II : Lettre du même. Il remercie de sa nomination au grade d'adjudant général et annonce l'envoi à la Société populaire du Mans du buste de Marat. Il ajoute : « Dans 15 ou 18 jours je serai parmi vous, et « avant mon départ j'aurai la douce satisfaction de voir

« encore la charmante guillotine exercer ses droits de « mère et de justice sur les scélérats Brissot et compagnie; « ils sont au tribunal révolutionnaire, ils se deffendent « tous ensemble, mais en vain, leurs crimes nous sont « connus. La Vendée est détruite, victoire complette par- « tout, et nos armées vont bien.... ». — 20 brumaire : Lettre de Théocrite Musset, de Saint-Calais, à la Société populaire du Mans en lui envoyant une adresse de félicitations de la Société républicaine de Saint-Calais pour l'emprunt « de deux cents mille livres à prendre sur les « riches égoïstes ». — Lettre de l'abbé Monrocq, vicaire de Joué-en-Charnie, à un prêtre de Nantes, pour lui faire connaître les manœuvres des aristocrates dans la Sarthe et se justifier d'avoir prêté serment à la République. — 27 brum. : Déclaration de Roustel, surnommé Marat par la Société populaire, ci-devant vicaire épiscopal et premier prêtre marié du département de la Sarthe, adressée à la Convention nationale, et où il raconte comment il a quitté le froc de bénédictin et expose les sentiments qui l'animent. — Compte rendu d'une séance de la Société populaire où il est question d'un baptême républicain. — 13 germinal : Ordre d'arrestation de plusieurs prêtres, signé de Garnier de Saintes. — Tableau des membres composant la Société populaire du Mans. — Même tableau pour Ballon, Savigné-lès-le-Mans (Savigné-l'Évêque.) — 9 floréal an II : Acte d'accusation contre Bazin, Pottier, Goyet, etc. — 6 nivôse : Pétition de la Société populaire aux Directeurs du district du Mans pour leur réclamer certaines mesures favorables à son existence. — Arrêté du même jour accordant tout ce que réclame la susdite pétition. — Délibérations diverses relatives à des poursuites contre divers suspects. — 29 fructidor : Instructions sur les détenus prévenus de terrorisme. — Interrogatoires des citoyens Basin, Haloppé, Chauvel, Blot, Tournois, Sargent, Busson, Cuvillier. — Notes pour servir d'instruction dans la procédure suivie contre les détenus qui sont prévenus de terrorisme. — Pièces diverses intéressant la même procédure.

L. 285. (Liasse.) — 289 pièces, papier.

1793 — An II. — Détails curieux sur l'invasion des Vendéens dans la Sarthe et les départements voisins. — 1793: Dossier de correspondance diverse relative aux mouvements et aux désastres de l'armée vendéenne, contenant surtout des lettres écrites par les administrations des départements voisins et les avis de délibérations prises par quelques municipalités de la Sarthe pour la lutte contre les chouans. — Instructions judiciaires contre les pillards de la maison du maire du Mans, Potier de la Morandière, lors de l'entrée des Vendéens au Mans le 10 décembre 1793. Plusieurs lettres de ce magistrat. — 27 décembre : Instruction et mise en liberté de madame veuve de Renusson de la Borde, accusée d'avoir pactisé avec les Vendéens le 10 décembre. — 1 brumaire an II : Proclamation du représentant Thirion après la défaite des Vendéens (original signé). — Lettre signée de Letourneur, représentant dans l'Orne, après la prise de Laval par les chouans. — Registre des délibérations du Comité défensif de la Sarthe pour le mois de brumaire. — Lettres de diverses municipalités après la prise de Laval sur les mesures prises pour empêcher les progrès de l'ennemi. — 3 brumaire : Lettre du secrétaire du comité de Brûlon racontant le combat de Forcé, près Laval. — 5 brum. : Ordre signé de Letourneur de diriger toutes les forces disponibles vers Mayenne. — 7 brum. : Lettre de Brûlon : l'ennemi occupe tout le pays de Laval à Château-Gontier. Plusieurs bourgs limitrophes de la Sarthe sont menacés. — Lettre de Thirion annonçant la défaite des républicains à Château-Gontier. — 8 brum. : Récit d'une alerte causée par la peur d'un soldat du bataillon de Ballon, dans une lettre de Brûlon. — Lettres diverses du comité de subsistances sur l'approvisionnement. — 18 brum. : Lettre relative au rappel de Thirion par la Convention qui a surpris et désolé les républicains. — Rapport de Goulette, aide-de-camp à l'armée stationnée à Saint-Denis-d'Orques, sur les forces des ennemis. — Plusieurs lettres de l'Orne donnant des renseignements sur la marche des chouans vers Granville et la prise d'Avranches. — Plusieurs proclamations de Garnier de Saintes, relatives aux mêmes événements. — Frimaire : Lettres des administrateurs de l'Orne rendant compte du combat de Pontorson. — Lettres du procureur général syndic faisant connaître la marche des ennemis et la situation presque au jour le jour. — Lettres provenant de différentes communes sur les mêmes sujets et surtout sur l'envahissement de la Sarthe par les chouans. — Plusieurs lettres de Garnier de Saintes et autres sur l'occupation de La Flèche et les opérations accomplies dans cette région. — Lettres de Mucius Scevola, correspondant de Château-Gontier. — Extraits de délibérations du Conseil général, de l'Administration départementale et du Comité défensif. — « Rapport « fait par un membre de la Société libre des Arts établie au « Mans, au Ministre de l'Intérieur, des événements relatifs « à l'armée vendéenne dans le département de la Sarthe

« au mois de décembre 1793 ». — Etats des pertes occasionnées dans diverses communes par ces événements. — Une note intercalée dans ce dossier fait connaître qu'il a été communiqué, avec l'autorisation du Préfet, à l'historien Grille en 1851. Une lettre de ce dernier est jointe à la note.

L. 286. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

An I — An IV. — Documents divers concernant les Vendéens, notamment leur passage au Mans les 10 et 11 décembre 1793. — 21 juin 1793 : Injonction du Procureur général syndic aux membres du Tribunal du district « de faire une guerre à mort à tous les anarchistes, « brigands, etc. ». — 21 juillet : Troubles au Mans à l'occasion d'une levée d'hommes pour aller à Angers combattre les Vendéens. Information contre Michel Etiembre. — 6 novembre : Jugement prononcé contre un lieutenant de canonniers, déserteur de l'armée de Vendée. — 7 frimaire an II : Enquête sur la provenance de flans de cuivre qu'on suppose volés à l'hôtel de la monnaie de Saumur pendant le pillage exercé par les Vendéens et qui ont été vendus à Paris. — 20 frimaire : Pillages à Savigné-sous-le-Lude. — 9 prairial an II : Pièces se rapportant à l'exécution de Julien Lorcet, notaire à Saint-Marceau, ancien soldat de l'armée vendéenne. — Thermidor an II : Ordonnances du Comité de Salut public, signées Collot d'Herbois et Billaud-Varenne, relatives à l'exécution du décret qui ordonne aux départements ayant été le théâtre de la guerre de Vendée de faire rédiger un relevé exact des terres acquises à la nation par la destruction des rebelles. — 6 brumaire an III : Lettre du Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale signée de Levasseur de la Sarthe, relative à une voiture chargée de cuirs et de mitraille et partie de Paris à destination de la Vendée. — Frimaire : Dossier d'affaires diverses se rapportant à la présence de Vendéens à Sablé et aux environs. — Ventôse : Lettres non signées adressées à un certain Brancour, détenu politique au Mans. — Liasse de documents concernant spécialement le pillage du Mans par les Vendéens où se trouvent les pièces suivantes : Procès-verbaux du pillage de la maison de l'évêque constitutionnel et de la destruction des titres de la baronnie de Sillé. — Informations contre divers à l'occasion d'effets achetés aux Vendéens. — Procès-verbal du pillage des archives du Palais de justice. — Interrogatoire des Vendéens enfermés dans l'église de Sainte-Croix. — Arrêté de Garnier de Saintes, prescrivant des visites domiciliaires chez les habitants du Mans soupçonnés de donner asile à des Vendéens. — Procuration donnée par M. Audren de Kerdrel à sa sœur pour venir prendre au Mans, où elle a été recueillie par Madame Desson de Saint-Aignan, sa fille Pélagie âgée de 14 ans. — Informations contre divers inculpés et procès-verbaux d'exécutions de Vendéens. — Deux listes de Vendéennes détenues à la Mission. — 6 ventôse an IV : Jugement imprimé qui condamne à mort Stofflet, commandant en chef de l'armée vendéenne, et ses complices.

L. 287. (Liasse.) — 180 pièces et 1 cahier de 290 feuillets, papier.

1793 — An II. — Arrêtés de Garnier de Saintes. — Vendéennes détenues à la Mission : interrogatoires et placement des plus jeunes chez les patriotes. — 12 germinal an II : Arrêté de Garnier de Saintes, autorisant le tribunal criminel à juger révolutionnairement tous les délits relatifs à la sûreté générale de l'Etat. — 9 ventôse : Lettre du même engageant le citoyen Bordier, juge, à faire prendre les enfants des Vendéens par les patriotes pour que ceux-ci les élèvent. — 10 nivôse : Arrêté semblable à celui du 12 germinal et s'appliquant à tous les détenus des prisons du Mans, sauf ceux qui ont moins de 18 ans (hommes) et 16 ans (femmes). — 24 nivôse : Lettre du même sur l'application de ces décrets. — Listes indiquant les noms des jeunes filles qui furent remises à des particuliers. — Réclamations par divers de jeunes vendéennes détenues à la Mission et certificats de civisme à l'appui de ces réclamations. — Cahier contenant les interrogatoires des femmes vendéennes détenues à la Mission (1).

L. 288. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

An II — An V. — Indemnités aux victimes de l'incursion des rebelles et secours aux réfugiés de l'Ouest domiciliés dans le département. — An II : Lettres du ministre de l'Intérieur relatives aux demandes de secours faites par les représentants de la Sarthe pour les victimes des rebelles. — Lettre de Collot d'Herbois et Prieur sur le même sujet. — Arrêtés et délibérations relatives à la distribution des indemnités. — Lettres diverses du ministre de l'Intérieur relatives aux réclamations de secours adressées par les réfugiés de l'Ouest dans la Sarthe. — An IV : Etats des secours accordés à ces réfugiés, par cantons.

(1) La plupart des documents importants des liasses 285 et suivantes ont été publiés ou utilisés par M. Grille, *La Vendée en 1793*, Paris, 3 vol. in-8°, 1851-52, et par M. Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe*, Le Mans, 3 vol. in-8°, 1869-72.

L. 289. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

An II — An III. — Documents divers concernant la chouannerie dans l'arrondissement du Mans. — 28 juillet 1793 : Jugement prononcé contre les chouans Peigné, Choplin et Le Batteux, de Teloché. — An III : Information contre Jean Lebouc, de Longnes, accusé d'avoir tenu des propos séditieux. — Pièces d'instruction relatives à des vols commis à Cures, Sainte-Sabine et la Chapelle-Saint-Fray.— Procédure contre plusieurs soldats de la 85e demi-brigade, accusés de vols à Saint-Ouen-en-Belin. — Pièces concernant François Abot, de Conlie, Julien et René Garreau, de Vallon. — Assassinat de Julien Lucas, hôtelier à la Bazoge. — Elargissement de Bouthier père et fils, de Saint-Symphorien, détenus pour avoir logé des chouans. — 8 floréal : Instructions données par le Comité de Sûreté générale de la Convention pour la défense de la Sarthe contre les chouans. — Arrestations de plusieurs hommes prévenus d'embauchage pour l'armée des chouans. — 26 messidor: Procédure contre Pierre Bonet, dit Sans-Peur, chef de chouans, déserteur du 16e régiment de dragons. — Procédures contre un certain nombre de citoyens affiliés aux chouans. — Fructidor : Mouvements de chouans dans les communes avoisinant Conlie.

L. 290. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

An III. — Documents divers concernant la chouannerie dans les arrondissements de La Flèche, de Mamers et de Saint-Calais. — Instructions contre divers chouans de l'arrondissement de la Flèche : Repichot, Cosset, Martin, Minet, Moisi, Julien Denis, les Halleton, Brion, Houlbert, Lamoureux. — Instructions contre divers chouans de l'arrondissement de Mamers : Saint-Proust, Jardin, Dodier, Puau, Lelièvre, Benot, Vallée, Leduc. — Instruction contre des vols commis à Coulongé, à Ecorpain, et pièces de procédure concernant François Foucault, étaminier à Saint-Calais.

L. 291. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

An IV.—Documents divers concernant la chouannerie dans les cantons de Ballon, Conlie, Ecommoy.—BALLON. — Instructions contre Blot et Egond. — CONLIE. — Instructions contre Pinçon, Noril, Dutertre, Bailly, Bouché, Cottel, Dufeu, Fouquet, Coneau, capitaine Fontaine. — ECOMMOY. — Instructions contre Grassin, Morancé, Palmé, Corbin, Chevallier, Oger, Tarterain, Buigné, Debois, Bureau. — Pièces plus générales. — 1 vendémiaire : Informations sur les assassinats et vols commis sur le territoire de chaque district. — 28 frimaire : Décision du ministre de la Justice qui défère les prévenus de la chouannerie devant le tribunal criminel. — 28 floréal an IV : Lettre relative à la proclamation du général Vatrin qui amnistie les chouans qui désarment. — Informations sur divers faits.

L. 292. (Liasse.) — 191 pièces, papier.

An IV.—Documents divers concernant la chouannerie dans les cantons du Mans, de Loué, Montfort, Sillé et la Suze.— LE MANS.— Instructions contre Dehorme, les frères Fousset, Carrier, Blot, Mangin, Tisserand, Barbier, Lefèvre. — Procédure relative à l'évasion de Brancour. — LOUÉ. — Instructions contre Cahoreau, Veillé ou Vayer, Chanteau, Rondeau, Sernin, Louise Le Glay. — MONTFORT. — Instructions contre Dorizon, Coutel, Lécureuil, Chaillot, Chauvin, Beaulin. — SILLÉ. — Instructions contre André, Perdrau. — LA SUZE. — Instructions contre Thomas Joseph, Fouret, Ragot, Després, Gypteau, Niepceron, Dubois, Georget, Cruchet.

L. 293. (Liasse.) — 205 pièces, papier.

An IV. — Documents divers concernant la chouannerie dans les arrondissements de la Flèche, Mamers et Saint-Calais. — LA FLÈCHE. —Procédure concernant Refour, Goulet, Scionneau et Dru, Plessis, Averdin, Haynant, Chauvelier, Le Teilleux, Favereau, Guyon, Chanteau. — Saisie de malles de poudre à la Flèche. — Détails sur la chouannerie à Sablé. — MAMERS. — Procédure contre Bénard, Denis, Tessier, Tirot, ex-curé de Lucé-sous-Ballon, Moinet, Doré, Baligand, Quinet, Brin, Begloy, Boucheron, Marin Servien, Doris, Legendre, Blossier, Louveau, Leguay. — Pièces relatives à l'assassinat de Julien Cabaret et au pillage du château de Montaupin, à Oizé. — SAINT-CALAIS.— Procédure contre Renvoizé, Tripier, Dorel. — Instructions sur plusieurs vols et assassinats.

L. 294. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

An V.— Documents divers concernant la chouannerie. — Procédure contre Mathieu Gratain, de Chemiré-en-Charnie ; — Mourette détenu au Mans ; — Marin Robin, de

Parennes; — René Rable, de Saint-Denis-d'Orques, et divers prévenus arrêtés dans une rixe à Loué. — Instructions sur l'attaque d'une voiture chargée de numéraire et escortée d'un détachement de carabiniers et l'assassinat du conducteur; — sur le vol de 22 000 fr. apportés de Château-du-Loir au Mans pour être versés dans la caisse du Receveur général. — Pièces relatives à la garde nationale de Rouessé-Vassé.

L. 295. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

An VI. — Documents divers concernant la chouannerie. — Procédure relative aux assassinats de Bouteloup, fermier aux Brosses, de Lefebvre, à Saint-Léonard de Louplande, et de Sallé, à Chassillé. — Procès de Briollay et d'un certain nombre de citoyens prévenus d'avoir conspiré contre la sûreté de l'Etat. — Pièces diverses relatives à la chouannerie à Loué. — Instructions contre Babin de la Quinte, Jean Godefroy, de Bernay, et Joubert, tisserand à Ecommoy.

L. 296. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

An VII. — Documents divers concernant la chouannerie. — Pièces intéressant Guillemet, chef de chouans dans le canton de Marolles. — Information contre les brigands qui ont enlevé le citoyen Le Cornué, commissaire du Directoire exécutif à Vallon. — Arrêté punissant les parents, tuteurs ou maîtres dont les enfants, pupilles ou domestiques ont disparu. — Information sur un vol d'argent et le pillage des fusils de la municipalité de Rouez. — Notes sur l'exécution du chouan Pineau et sur l'affaire de Vaiges (Mayenne) : quatre gendarmes et neuf soldats mis à mort par les chouans réunis au nombre de deux cent. — Procédure contre Turmeau, dit Francœur, Hercé, recéleur d'armes et de munitions de guerre, la Chapelle, émigré et chef de chouans. — Dossiers relatifs à l'enlèvement de la dame Chevereau à Parigné-l'Evêque et à celui de Trillon ex-substitut près le tribunal civil et criminel de la Sarthe. — Piéces intéressant l'affaire de Saint-Christophe (Indre-et-Loire). — Informations contre divers.

L. 297. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

An VIII. — Documents divers concernant la chouannerie. — 24 vendémiaire : Panique à La Flèche par suite de la prise du Mans. Mesures prises par le président du tribunal pour sauvegarder les archives. — Procédures contre divers pour vols commis dans plusieurs communes notamment à Assé-le-Riboul, Ligron, Courcelles, Villaines-sous-Lucé. — Etat des détenus en la maison d'arrêt du Mans au 15 thermidor. — Informations contre divers pour délits de chouannerie.

L. 298. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

An VIII. — Listes, par arrondissements, cantons et communes, des chouans rentrés après la pacification conclue par le général Hédouville.

L. 299. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1793 — An III. — Sûreté publique : arrestations de gens suspects, visites domiciliaires, interrogatoires. — Pièces de procédure intéressant les prévenus suivants : Melinais, de Sainte-Colombe ; Rusé, de Fontenaille ; Raimbaud et Rocheteau, de Sargé ; Descloseaux et Le Roy, du Mans ; Rocher, de Mulsanne ; Brière, du Mans ; Prévost, Maréchal, Faupalny et la Borde, de La Ferté-Bernard ; Fontaine-Fontenay, du Mans ; Clinchamps, du Tertre, à Montbyzot ; Vitry, dentiste au Mans ; Foucquet, de Sillé-le-Philippe ; Leleu, chirurgien à Conlie ; Hamelin, de Saint-Mars-de-Locquenay ; Souquaire, de Saint-Jean-du-Bois ; Mareau et vingt-cinq complices ; Moreau, de Laigné-en-Belin ; Fret, dit La Roche, détenu au Mans ; femme Pouriat, de Saint-Gervais-en-Belin ; Péan, de Chérancé ; Sennegon, de Saint-Jean-d'Assé ; Papin, du Mans, et divers groupes de suspects de plusieurs communes. — Toutes ces pièces sont rangées, comme dans toutes les liasses de même nature, par ordre chronologique.

L. 300. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

An IV — An VI. — Sûreté publique : arrestations de gens suspects, visites domiciliaires, interrogatoires. — Pièces de procédure intéressant les prévenus suivants : Pivron, prêtre ; Lacour, de La Ferté-Bernard ; Landeau et complices ; La Rétrie et complices ; Clément et complices ; Moullin, de Laval ; Desguettes, d'Alençon ; Chevrier, de Sablé ; Maréchal, Belliand et Pillon du Mans ; La Baussonnière, de Moncé-en-Belin ; du Mollinet, Lebreton, Savarre, Rouillon, Dessous, Sarié, C. Moirant, Hourdel, Blanchardon, Pitault, Duhardas d'Hauteville, Goussault,

Descars et Lombet du Mans; Morrin, de Chantenay; Leroux, de Brûlon; A. Desbuttes, de Vivoin; Martin Houetz, de Rouez; Fouquerai, de Mézeray; Montagne, Hodebourg, Mongendre, Poisson, Gaynot, veuve Lazu et Jousse, du Mans, et divers groupes de suspects.

L. 301. (Liasse.) — 338 pièces, papier.

An VII.— Sûreté publique : arrestation de gens suspects, visites domiciliaires, interrogatoires. — Pièces de procédure intéressant les prévenus suivants ; Urbain, Lefèvre, de Beaumont; Baudet, Roulard, L. Coudreux, du Mans ; Toutain, Chapdelaine, de Ballon ; Chesnoy, de l'Orne; Fayé, de Vierzon ; Bourgeois, d'Angers ; Pageot, d'Ecommoy ; Marchant, du Lude ; Bautand, du Mans ; Launoy, de la Chapelle d'Aligné; R. Belon, de Souvigné ; Le Barbier, de Précigné ; Clottereau, de St-Jean-de-la-Motte; Cureau et Pommier, de Luché; Thousseau et Coudreux, de Vallon ; Belouin, de Souvigné ; Leguy, Legendre et Geffard, de Chantenay; Crépon, de Sablé; Couasnon et Trottin, de Parcé; Béguin, de Sablé ; Leriche et veuve Pleuvry, de St-Rémy-du-Plain ; Barbier, de Pincé; Langloy, du Mans ; Millois, de Fresnay ; Château, de Saint-Denis-des-Coudrais ; Cormié, du Mans; Rouault, de Rouillon ; Geslin, de la Bazoge; L. A. M. de Musset, de Bessé ; Bordes, de Bessé; Blanchardon, de Lavardin, et divers groupes de suspects.

L. 302. (Liasse.) —220 pièces, papier.

An VII.— Sûreté publique : arrestation de gens suspects, visites domiciliaires, interrogatoires — Pièces de procédure intéressant les noms suivants : Brion, d'Angers; les Gaignet, Raymond, Bourdy, Ballu et Biard du Mans ; P. Laroche, de Pontvallain; G. Lambert, Hébert, de Ballon ; Pilpré et Hubert, de Sillé-le-Philippe; Bricoud, de Lavardin; Poirrier, de Précigné ; Dufour, de La Ferté-Bernard ; Pichon et Lucas, du Mans ; Gaillet, de Loué ; Brilland, de Vallon; Lecœur et Breteau, de La Ferté-Bernard ; Deloys et Martin, de Mayet ; Le Verdeux, de Vallon ; Pelois, de la Fontaine-Saint-Martin ; Voile, de Beaumont; Turmeau, de Rouez ; Lechable, Bretteau et Moulard, de Tuffé ; Bazoge, de Trangé, et divers groupes de suspects.

L. 303. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

An VII (suite). — Sûreté publique : arrestation de gens suspects, visites domiciliaires, interrogatoires. — Pièces de procédure intéressant les noms suivants : Le Vayer, de Moncé; Dillemberg, de Dusseldorf; Moussereu de Saint-Calais; Poupard, Prévost et Pottier du Mans; Fontenoy, de Saint-Jean-de-la-Motte; Râble et Bodereau, de Loué ; Le Masson, Bouteloup et Fontaine, de Brûlon; Guibert, de Précigné; Javary, de Saint-Calais; J. Durand, de Chemiré ; P. Pommier et Chéreau, du Mans ; A. Leroy, de Loué ; Tallecourt de Saint-Calais ; Gilles Tessier, de Nocé ; Foulard, de Ballon ; Perruchet, de Montreuil ; Bazoge, du Mans; La Vielle, d'Auvers-le-Hamon; Gilles Paté, de St-Germain-de-la-Coudre et divers groupes de suspects.

L. 304. (Liasse) — 148 pièces, papier.

An IV — An VIII.— Sûreté publique: arrestation de suspects, pièces diverses saisies à leur domicile. — An IV : Pièces relatives à l'affaire La Barrère. — An VI : Procès-verbaux des saisies opérées chez de Bastard-Fontenay à la terre de Montreuil. Lettres diverses d'affaires et de familles figurant dans les papiers saisis. — Arrestation de Chapelle et apposition des scellés sur ses effets. — Pièces de même nature concernant Lambert, maître d'armes, Négrier et la citoyenne La Bossonnière.

L. 305. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

An IX. — Etats des sommes payées par les acquéreurs de biens nationaux aux soldats des armées royales. — Ces états sont dressés, par régions, d'après les quittances et bons donnés par les chouans et les déclarations du district. — Un certain nombre de ces bons et de ces déclarations figurent dans la liasse et sont faits au nom du roi. Ils sont signés quelquefois de noms célèbres comme : comte d'Artois, duc de Chartres, et le plus souvent de noms de capitaines de chouans souvent signalés dans les articles de cet inventaire. — Arrêté du 13 floréal qui accorde des indemnités aux acquéreurs de biens nationaux imposés par les chouans.

L. 306. (Liasse.) — 246 pièces, papier.

An III — An VIII. — Sûreté publique: notes et renseignements secrets sur les chouans : liste des sus-

pects; proclamations des armées royales; sommations faites aux acquéreurs des biens nationaux. — An III : Procès-verbaux qui constatent la rentrée dans leurs foyers d'anciens chouans, au bénéfice de l'amnistie du 23 frimaire. — Lettres originales ou copiées de divers chefs de chouans, notamment du marquis de Scépeaux, de Francœur, de Coquereau, etc. — An IV : États des chouans rendus. — An VI : Adresses royalistes « au peuple français » et « aux honnêtes gens » trouvées par l'instituteur de Parcé à la Petite Rousselière. — Lettres de chouans non signées trouvées chez Filloteau, à Parcé. — 27 floréal: Lettre du ministre de la Police qui alloue mille francs au département pour payer des espions. — 29 fructidor : Autre lettre du même allouant deux mille francs pour le même motif. — Communications du ministère de la Police faisant connaître les principaux chefs de chouans et désignant les individus plus particulièrement suspects. — Nombreuses notes de police sur des suspects sans grande notoriété. — An VII : Certificats de divers agents de communes attestant qu'aucun suspect ne s'est absenté. — Etats nominatifs pour plusieurs cantons des gens qui ont manifesté une opposition habituelle au gouvernement. — Registre des dépenses secrètes faites par le Directoire exécutif du département. — Sommations aux acquéreurs de biens nationaux et lettres royalistes signées Moustache, capitaine, et Branche d'Or, commandant de l'armée royale.

L. 307. (Liasse.) — 246 pièces, papier.

An IV — An VIII. — Sûreté publique : notes et renseignements secrets sur les chouans, etc. (suite). — An VI: Pièces saisies au château de Rouillon appartenant à Frique et à Rozon, allemands d'origine, ayant servi parmi les chouans. — Compte-rendu de l'Assemblée de la commission des fêtes annuelles et décadaires de la République. — Affiches royalistes et notes sur Branche-d'Or, Guillemain, Potiron et autres chouans; instructions données au lieutenant Saint-Aignan. — An VII : Plusieurs lettres du ministre de la Police Fouché sur divers faits de chouannerie. — Tableaux détaillés des délits commis par les chouans dans différents cantons. — Réponses aux renseignements demandés sur les agissements des chouans dans chaque commune par la circulaire du 7 fructidor an VI. — 17 thermidor: Lettre de Fouché faisant connaître l'organisation de la société secrète « *La Philanthrophie royale* », et donnant des instructions pour la combattre. — Liste des chouans rendus dans la commune de Mézeray. — Lettre du ministre de la Police accompagnant une correspondance adressée d'Espagne par un prêtre émigré, nommé Fournier, ancien vicaire de Parcé, à une fille Laurent, de Sablé, qu'il faut surveiller. — Dossier intéressant Viardot, ex-chouan, et la femme Ruelle, son épouse.

L. 308. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1791 — An IX. — Sûreté publique : affaires diverses concernant les prisons. — 1791-1793 : Registre de six feuillets contenant les écrous et élargissements de la prison de Château-du-Loir. — 24 janvier 1791 : Procès-verbal d'escorte d'un convoi de prisonniers par la maréchaussée de Mamers. — 26 septembre 1793 : Pièce relative au transfert à Alençon des prisonniers détenus au Mans. — Pétition d'un nommé Desgroas, originaire de Rouez-en-Champagne, détenu au bagne de Brest, pour obtenir la révision de son procès. — Évasion de Douin et Jouet, condamnés à mort, des prisons du Mans; procédure contre Guilbert, concierge. — 29 avril 1792 - 21 octobre 1793 : Registre d'inscription des détenus à la maison d'arrêt de Sablé. — 24 avril 1793-30 mai 1794 : Autre registre d'écrou de la même maison d'arrêt. — 9 brumaire an IV : Procédure contre les gendarmes Lemaire et Lefebvre qui ont laissé échapper un condamné à mort. — Prison de la Visitation, au Mans : 30 thermidor an III : Évasion de dix prisonniers; — 4 frimaire an IV : Évasion de cinq autres détenus ; — 20 germinal an V : Évasion de Nicolas Guyon, prêtre, et Anaclet Jumeau, diacre, et enquête sur la conduite du gardien. — Prison des Ursulines, au Mans : 17 germinal an V : Évasion de cinq détenues ; — 27 floréal an VI : Procédure contre Jeanne Le Batteux, détenue, prévenue d'avoir favorisé l'évasion de la veuve Brouet; — an VIII : Procédure contre le sieur Treton, concierge, prévenu d'avoir fait évader la fille Michel. —Thermidor an VIII : Recherche de 49 prisonniers évadés ou enlevés de prison. — Prison de l'Évêché, au Mans : Thermidor an II : Plaintes contre le gardien; — 6 thermidor an III : Évasion de Marin Lanoix; — 9 nivôse an IV : Évasion d'Allard et de Monney et instruction contre Joseph Gautier, concierge ; — 30 thermidor an IV : Évasion de cinq prisonniers; — 28 messidor an V : Évasion de seize détenus et instruction contre Durand, concierge ; — 6 thermidor an VI : Évasion de deux prisonniers et instruction contre Serée, concierge; — 2 brumaire an IX : Nouvelle évasion de plusieurs prisonniers ; — Nivôse : Procédure contre Treton, concierge pour avoir laissé évader la femme Bleu.

L. 309. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1791 — An X. — Sûreté publique : vols de chevaux, arrestations de diligences, pillage des fonds publics, propos séditieux. — 1791-1793 : Vols de chevaux à Bonnétable, à La Ferté-Bernard, à Mortagne et au Mans. — 1796 — an X : Arrestations de diligences et vols du courrier public. — 27-28 prairial an IV : Vol du courrier Nolin, entre Tours et Montbazon, dépouillé de lettres, dépêches et bijoux. — 23 nivôse an V : Saisie à la diligence du courrier Durieux de cinquante-deux livres de poudre à canon. — Ventôse an VIII : Arrestation de diligence à la Fourche, près d'Yvré-l'Évêque. — Vol de fonds publics chez le percepteur de Saint-Martin-des-Monts. — 15 messidor : Vol de la diligence de Nantes à Paris. — An IX : Vols de la malle-poste et d'une diligence dans l'arrondissement de Mayenne. — 5 pluviôse an X : Pillage de la diligence de Nantes à Paris entre Arnage et Pontlieue. — 1792 — an VIII : Procédures et informations pour propos anti-séditieux et chants anti-patriotiques exercées contre François le Roy, dit Grandmont, de Saint-George-du-Rozay (1792) ; Frédéric Morand, lieutenant des canonniers de Paris, arrêté à Saint-Denis-d'Orques ; Bodeau, de Bonnétable ; Marin Gouge, du Mans (an II) ; Fleury, menuisier à Mamers ; Joseph Cahoreau, de Longnes (an IV) ; André Le Blanc, de Château-du-Loir (an V) ; Jacques Médard, de Saint-Mars-sous-Ballon (an VII) ; Louis Hervé, meunier au moulin de l'Épau ; Royau, père, de Saint-Mars-de-Locquenay ; Cornilleau, de Surfond (an VIII).

L. 310. (Liasse.) — 188 pièces, papier.

1791 — An IV. — Sûreté publique : crimes, délits, propos séditieux. — 27 février 1791 : Procédure contre Henri Denonceau, garde de la forêt de Bercé, accusé d'avoir assassiné le nommé Étienne Pousse. Lettre de rémission en sa faveur, signée de Louis XVI, sur parchemin, avec sceau en mauvais état. — 29 janvier 1793 : Procès-verbal de visite et reconnaissance des délits commis dans lès bois de Montfort, sur la commune d'Yvré-l'Evêque, dressé par la maîtrise des eaux et forêts du Mans. — 30 mai : Découverte d'une femme noyée au moulin de l'Épau. — 8 octobre : Instruction contre Mallet et Froger, de Mulsanne, prévenus d'avoir quitté à Durtal le bataillon de Moncé-en-Belin, envoyé à Vallon. — An I — An III : Dossier de procédure contre des fabricants de faux assignats. Les faux billets sont joints. — 19 nivôse an III : Dépôt de faux assignats fait à Saint-Calais. — Fructidor an III : Autre dépôt semblable fait à Beaumont-sur-Sarthe. — Procédure contre des soldats coupables d'excès en conduisant des prisonniers. — Arrestation, dans un rassemblement de femmes, de Jean Voyer, de La Chapelle-du-Bois, déguisé lui-même en femme. — 2 ventôse an IV : Arrestation de Martineau, de Sillé, prévenu de correspondance avec des émigrés. — Germinal an IV : Plainte portée par Tiller, de Sceaux, acquéreur de biens nationaux saisis sur l'émigré des Masis, contre Athanase-Paul des Masis et Jean-Baptiste Louet, notaire, qui l'auraient voulu contraindre à restituer ces biens à Madame des Masis. — Procès divers sans intérêt.

L. 311. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

An IV — An IX. — Sûreté publique : crimes, délits, propos séditieux. — 14 floréal an IV : Information contre Joseph Sauret, de Château-du-Loir, prévenu d'avoir cherché à avilir les mandats territoriaux dans le marché d'un cheval. — Arrestation comme suspect de René Courtin, ouvrier armurier à Sillé-le-Guillaume. — 4 messidor : Information contre Mansuette et Dufour, chasseurs du cantonnement de Loué, prévenus de conduite anti-patriotique. — Frimaire et germinal an V : Procédure contre Duregard, marchand à Paris, et Durieux, conducteur de la diligence de Paris à Nantes, prévenus d'avoir vendu de la poudre. — Enquête sur un assassinat à St-Denis-d'Orques. Ordonnance de non-lieu en faveur de Jean Pouriau, de Laigné-en-Belin. — 14 brumaire an VI : Jugement prononcé contre Julien Rozat prévenu d'avoir occasionné une rixe à la maison d'arrêt des Ursulines et d'y avoir frappé une détenue et outragé le concierge. — 4 pluviôse an VI : Procédure contre Marie Latrimouille, prévenue d'escroquerie en se faisant passer pour devineresse. — Messidor an VI : Procès-verbal de vérification des registres des aubergistes du Mans et de la Flèche. — 26 frimaire an VII : Procédure contre les auteurs d'un meurtre commis sur le citoyen Hatton, de Rouillon, dans une rixe survenue à Roëzé. — 1 germinal : Procédure contre des militaires qui ont blessé un individu en faisant une patrouille à Sillé-le-Guillaume. — An VIII-An XII : Correspondance du sieur Jouanneau, de Saint-Vincent-du-Loroüer, avec des détenus et condamnés. — Floréal an VIII : Procédure contre

Jean-Baptiste Fournier, commissaire du gouvernement près l'administration municipale de Vallon, prévenu d'outrage à la pudeur de la femme Loyau, meunière du moulin de Gée. — Floréal an IX: Pièces relatives à une tentative de meurtre commise par le nommé Garreau. — Procédure contre Vovard, père, instituteur à Parennes, Vovard, fils, curé de Mave (Loir-et-Cher), et Lavigne, secrétaire de mairie à Parennes, accusés d'avoir commis des faux en matière d'état civil. — Vols avec violences et voies de fait dans la forêt de Lavardin, sur la route de Sillé au Mans.

L. 312. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1789-1790. — Contributions patriotiques, relevés par commune, des dons offerts à l'Etat. — Ces relevés sont classés par ordre de date et intéressent les communes suivantes: Chemillé, Thoiré, Marcé, Bannes-sur-Loir, Flée, Marçon, Chahaignes, Trehet, Dissay-sous-Courcillon, Château-du-Loir, Les Pins, Saint-Pierre-du-Loroüer, Sainte-Cécile, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Pruillé-l'Eguillé, Vouvray-sur-Loir, Beaumont-la-Chartre, Mayet, La Chartre, Couture, Saint-Vincent-du-Lorouer, Rorthre, Lhomme, Sarcé, Saint-Mars-d'Outillé, les Essards.

L. 313. (Liasse.) — 303 pièces, papier.

1791-1792. — Correspondances diverses relatives au recouvrement des contributions publiques et patriotiques. — Circulaires imprimées et copies de lettres de M. Amelot, commissaire de la la Caisse de l'extraordinaire, du ministre des Contributions publiques, des Commissaires de la Trésorerie nationale, aux membres du Directoire de la Sarthe et au Procureur général syndic sur l'organisation et le fonctionnement du recouvrement des contributions publiques et patriotiques.— Les imprimés d'intérêt général dominent.

L. 314. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1792. — Bordereaux de recouvrement de la Contribution patriotique. Ces bordereaux sont rangés par district. — Bordereau supplémentaire: Surtaxe de la Conribution patriotique des ecclésiastiques du district du Mans.

L. 315. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

An II. — Etats des offrandes sur l'autel de la patrie, rangés par canton et par district. Incomplets.

L. 316. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

An VI. — Dons patriotiques pour la descente en Angleterre. Listes des citoyens qui ont souscrit dans les cantons de Bourg-la-Loi, Rouez, Mamers *extra-muros*, Vaas.

L. 317. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1793 — An IV. — Commerce et subsistances: tableaux du maximum des denrées de première nécessité. — Tableau pour chaque district de la Sarthe. — Procès-verbaux des délibérations des Conseils généraux sur la fixation du maximum dans quelques districts: Fresnay, Sillé-le-Guillaume, la Flèche.

L. 318. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1793 — An IV. — Subsistances: maximum des grains; mesures générales pour l'approvisionnement des marchés. — Registre de correspondance relative aux subsistances pour 1793, contenant la minute des lettres adressées par le Directoire du département aux agents des communes et à divers.—Tableaux des recensements des subsistances par district. — Réclamations relatives aux grains. Réponses des communes au Conseil général qui leur demande d'envoyer les subsistances au Mans. — Pièces relatives à la tenue des foires et marchés. — Circulaires et instructions contenant les mesures générales intéressant tout le département.

L. 319. (Liasse). — 187 pièces, papier.

1793 — An IV. — Subsistances: maximum des grains, mesures générales pour l'approvisionnement des marchés. — Correspondance, délibérations et pièces diverses intéressant les subsistances pour les districts de

Château-du-Loir, Mamers, Sillé, Saint-Calais, Fresnay, Le Mans. — Deuxième registre de correspondance de la commission provisoire des subsistances. — An II: Vœux des municipalités relatifs à l'exécution de la loi du 4 mai 1793 sur le maximum des grains. — 1793 — an II : Divers mémoires et réclamations de la part des municipalités. — Dossier relatif aux difficultés survenues entre les communes de Montmirail et de La Ferté-Bernard relativement à l'approvisionnement de cette dernière pendant l'an III et l'an IV.

L. 320. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1789-1793. — Subsistances: séditions populaires, troubles, attroupements à l'occasion des grains et denrées. — 1 avril 1789 : Pièces relatives à la sédition populaire arrivée à la Ferté-Bernard à l'occasion des blés. — 1 mars 1792: Arrestation d'une charrette de blé à Courcemont. — 27-28 juin: Pillage de plusieurs voitures de grains à Saint-Jean-d'Assé. — 21 novembre: Rassemblement à Vallon pour la taxe des grains et information contre Benoist, de Briosne, accusé d'avoir tenu des propos excitant à l'émeute. — Décembre: Attroupements à Bonnétable et en divers endroits de la région. — Information contre un boulanger de Laigné-en-Belin, accusé d'avoir enlevé avec violence du blé de la ferme de Jacques Brossard à la Quinte. — Poursuites contre des émeutiers à Château-du-Loir. — Dossier semblable pour Le Mans. — Pièces faisant connaître le rôle du maire du Mans, Pottier-Morandière, dans ces circonstances.

L. 321. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1793 — An III. — Subsistances: séditions populaires, troubles, attroupements à l'occasion des grains et denrées (suite). — Janvier 1793: Information contre Lécuyer, chirurgien à Bonnétable, accusé d'avoir pris part à l'insurrection de Ballon. — 12 mai: Procédure contre Nicolas Froger, huissier à Auvers, prévenu d'avoir excité des troubles sur le marché de Sablé, en réclamant la taxe des grains. — 11 septembre: Information contre Le Mai, de Saint-Mars-la-Brière, pour fausse déclaration de grains. — Décembre: Mouvement populaire à Sillé-le-Guillaume. — Frimaire an II : Poursuites contre Pottier, maire de Mont-Saint-Jean, accusé d'être le chef d'un attroupement de ses compatriotes à Sillé-le-Guillaume. — Dénonciation contre Madame de Tascher accusée d'avoir accaparé des denrées, beurre, etc. — 12 nivôse : Mise en liberté de MM. de Châteaufort et d'Hauteville, prévenus d'avoir refusé d'ensemencer leurs terres dans un moment de disette. — Information contre Guyet, fermier de la Grande-Couture, à Yvré-l'Evêque, accusé de fausse déclaration de grains. — 6 pluviôse : Information contre deux marchands de Bonnétable, suspects d'accaparement de noix et de marrons. — Ventôse: Information contre Pierre Baron, accusé d'avoir tenu des propos tendant à faire croire qu'il y aurait au Mans des greniers d'abondance. — Poursuites contre divers, accusés de dissimuler du grain au moulin de Thévalle. — Germinal et floréal : Procédure contre Taffereau, de Bessé, prévenu d'avoir enlevé, à main armée, 20 boisseaux de blé dans une ferme de Loir-et-Cher. — Messidor : Information contre divers habitants de Sablé. — Fructidor : Information contre des délinquants à la loi du maximum, à Bonnétable. — Prairial an III: Information contre des habitants de Bonnétable, prévenus de s'être portés en troupe à Courcemont pour y piller des grains.

L. 322. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1791. — Affaires militaires: organisation de la garde nationale en exécution de la loi du 14 octobre 1791. — Correspondance de diverses municipalités avec l'Administration centrale ou entre elles sur l'organisation de la garde nationale, et délibérations sur le même sujet. — Procès-verbaux des compagnies. — Proclamations et instructions imprimées et manuscrites. — Elections des officiers supérieurs. — Etats des bataillons. — Réponses faites aux questions posées par l'Administration centrale aux districts sur l'état des forces de leur territoire.

L. 323. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1793 — An VII. — Affaires militaires: garde nationale, colonnes mobiles. — Pièces diverses, sans intérêt, faisant suite aux dossiers de la précédente liasse sur la garde nationale. — Etats des colonnes mobiles pour certaines communes. — Correspondance sur l'organisation de ces colonnes. — Tableau complet de l'effectif de la garde nationale du Mans, *extra-muros*.

L. 324. (Liasse.) — 14 pièces et 1 cahier de 34 feuillets, papier.

1792. — Affaires militaires : tableaux des engagements volontaires faits en exécution de la loi du 25 janvier 1792. — Ces tableaux concernent les districts du Mans, de Sillé-le-Guillaume, de Château-du-Loir, de La Ferté-Bernard, de La Flèche, de Saint-Calais et de Fresnay-le-Vicomte. — Dossier de quelques pièces concernant les auxiliaires. — Extrait du registre de la garde nationale de St-Cosme-de-Vair.

L. 325. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1792. — Affaires militaires : états nominatifs des volontaires pour la formation du bataillon de la Sarthe. — Ces états n'existent que pour quelques cantons. — 17 août 1792 : Contrôle des citoyens inscrits depuis le premier mai pour rejoindre le bataillon de la Sarthe. — Correspondance relative au bataillon. — Tableau général des enrôlés dans les troupes volontaires.

L. 326. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1793. — Affaires militaires : Tableaux des engagements volontaires faits en vertu de l'arrêté du conseil général du 26 juillet 1793. — Ces tableaux intéressent les districts de Fresnay, de Sillé, de Mamers, de Sablé et plusieurs cantons. — Lettres de divers se rapportant à ces engagements.

L. 327. (Liasse.) — 11 pièces et 2 cahiers, 41 et 24 feuillets, papier.

1793. — Affaires militaires : recrutement des armées, réquisition des citoyens français (décrets des 24 février et 23 août 1793). — Etat des sommes à fournir au receveur du district de Mamers pour l'équipement des hommes partis pour l'armée des Ardennes. — Tableau des citoyens de la première réquisition du district du Mans partis pour les armées. — Tarif du prix des effets d'habillement, d'équipement et d'armement fournis aux recrues de l'artillerie. — Exemplaire du décret de réquisition de la Convention (imprimé). — Etat général des recrues du contingent du district du Mans. — Journal du départ des volontaires contenant les sommes qui leur ont été payées. — Etat du contingent du district après la levée de trois cent mille hommes.

L. 328. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1793. — Affaires militaires : recrutement des armées, réquisition des citoyens français (décrets des 24 février et 23 août 1793) (suite). — Instructions, circulaires, correspondances diverses relatives à la réquisition. — Compte général et nominatif des hommes formant le contingent du district du Mans. — Etat général des dépenses faites par le directoire du district du Mans, relativement au recrutement de 1241 hommes, formant son contingent (en double exemplaire).

L. 329. (Liasse.) — 246 pièces, papier.

An III. — Affaires militaires : tableaux des jeunes gens de la première réquisition, recherches des rebelles, poursuites dirigées contre les parents. — Noms des jeunes gens envoyés à Brest. — Pièces relatives aux opérations de la première réquisition avec les listes des recrues par cantons. Rebelles de la Vendée : trois registres d'enregistrement de ceux qui viennent profiter de la loi d'amnistie du douze frimaire an II, et instruction de chaque affaire. — Circulaire de l'agent supérieur près les armées de Brest et de Cherbourg sur diverses opérations militaires.

L. 330. (Liasse.) — 1 cahier, 42 feuillets, papier.

An IV. — Affaires militaires : contrôle, revue de la gendarmerie nationale. — Ce tableau est fait par brigade, compagnie et lieutenance pour le département de la Sarthe.

L. 331. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

An VIII. — Affaires militaires : états nominatifs des défenseurs de la patrie morts au combat. — Jointes à ces états diverses pièces de correspondances relatives au projet d'érection d'un monument à la mémoire des défenseurs de la patrie.

L. 332. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1793 — An VII. — Affaires militaires : tableaux de l'emplacement des troupes. — Etats de tous les changements survenus dans la composition des corps de troupe par trimestre, précédés d'un tableau des quatre grandes divisions de l'armée avec le nom ancien de chaque régiment (imprimés).

L. 333. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

An II — An VIII. — Affaires militaires : pièces diverses relatives aux retranchements de la place du Mans. — Plans de retranchements. — Etat des parties de la ville du Mans à fortifier. — Réclamations de divers ouvriers contre la fixation du prix qui leur a été alloué pour travaux aux portes de la ville. — Evaluation de travaux et règlements de mémoires.

L. 334. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1792 — An III.— Affaires militaires : fabrication révolutionnaire des poudres et salpêtres. — Instructions imprimées et quelques pièces manuscrites y ayant trait.

L. 335. (Liasse.) — 361 pièces, papier.

An IV. — Affaires militaires : conseil militaire siégeant au Mans, à la Visitation ; jugements et autres pièces de procédure ; tribunal criminel de la Sarthe ; procédures militaires. — Les procédures intéressent généralement des groupes d'individus. A signaler plus spécialement les suivantes : affaire Bouteloup, condamnation à mort ; — affaire Joseph Brancour, chef de chouans, évadé de la prison du Mans ; affaire Souty, ex-lieutenant, déserteur, condamné à mort. — Nombreux jugements des tribunaux militaires réunis en paquets. — Etat des jugements rendus par le conseil militaire établi à la Visitation pendant l'an IV.

L. 336. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

An III — An IV. — Affaires militaires : procédures des conseils militaires siégeant dans la Sarthe. — Jugements divers rendus pendant l'an III. — Pièces provenant des conseils militaires de La Flèche et de Château-du-Loir : procès contre M. de Mainville, de La Chapelle-Gaugain, et de Musset, de Cogners, prévenus de favoriser les chouans. — Etat des jugements rendus par le conseil militaire de Château-du-Loir en germinal et floréal an IV. — Registre des jugements rendus par le conseil militaire de révision de la Sarthe pour l'an IV.

L. 337. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1793 — Affaires militaires : commissions militaires révolutionnaires du Mans et de Sablé. — Registres de procès-verbaux des instructions et des délibérations. — Jugements rendus. — Correspondance de divers relative aux instructions.

L. 338. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1793 — An VIII. — Affaires militaires diverses. — Pièces concernant 51 volontaires déserteurs et détenus à la prison de l'Évêché. — Procès particuliers de plusieurs déserteurs. — An V : Etat des habitants de la commune de Bonnétable absents de leur domicile pour le service des armées de terre et de mer. — Mêmes états pour Parigné-l'Evêque et Saint-Maixent. — Information contre un citoyen de Beaumont-sur-Sarthe qui a refusé de servir dans la garde nationale. — Tableau du placement de la gendarmerie de la Sarthe pendant l'an VIII.

L. 339. (Liasse.) — 103 pièces et un cahier, 26 feuillets, papier.

1791-1793. — Suppression du clergé : revenus de l'évêché du Mans, des cures, chapelles et prestimonies ; déclarations et comptes. (Classement par ordre alphabétique.) — A. — Tableau des biens et revenus de l'évêché du Mans (avril 1791). — Déclarations et comptes pour les cures suivantes : Aigné, Aillières, Allonnes, Amné-en-Champagne, Ancinnes, Arçonnay, Arthenay, Assé-le-Boisne, Aulaines, les Aulneaux, Auvers-et-Montfaucon, Avezé, Saint-Aignan, Saint-Aubin-de-Locquenay, Saint-Aubin-des-Coudrais, Saint-Aubin-des-Grouas. — Chapelles de Passé, à Assé-le-Riboul ; de Belin à Assé-le-Boisne ; de

Saint-Aignan, de l'Ormeau, à Assé-le-Riboul ; de Saint-Jacques du Bourg-Herson, à Avennes. — Prestimonies d'Avennes et d'Avezé. — Cahier des notes et déclarations des fermiers et locataires qui jouissent sans bail des biens du ci-devant clergé. — Chaque dossier porte la date de l'arrêté du compte.

L. 340. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1791-1793. — Suppression du clergé : revenus des cures, chapelles et prestimonies ; déclarations et comptes (suite). — B. — Cures de Bailleul, Ballon, Beaufay, Beaumont-la-Chartre, Beaumont-le-Vicomte, Beauvoir, Beillé, Berfay, Bernay, Berus, Bessé, Béthon, Boessé-le-Sec, Bonnétable, La Bosse, Bourg-le-Roi, Bousse, Brains, Le Breil, Brette, Briosne, La Bruère, Saint-Biez-en-Belin. — Chapelles de Bazouges ; de Monceaux, à Beaumont ; de Saint-Thomas de Grenet, à Beaumont.

L. 341. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1791-1793. — Suppression du clergé : revenu des cures, chapelles et prestimonies ; déclarations et comptes (suite). — CA-CL. — Cures de Champaissant, Champfleur, Champrond, Changé, La Chapelle-aux-Choux, La Chapelle-du-Bois, la Chapelle-Gaugain, la Chapelle-Saint-Fray, la Chapelle-Saint-Rémy, la Chartre, Chassé. Château-du-Loir (Saint-Martin et Saint-Guingalois), Chaufour, Chenay, Cherizay, Cherré, Cherreau, Saint-Calais, Sainte-Cécile, Saint-Christophe-du-Jambet. — Chapelles de Sainte-Catherine de Foulletourte, à Cérans ; du château de Bellefille, à Chemiré-le-Gaudin ; de Saint-Michel du Touchet, à Chemiré-le-Gaudin ; Notre-Dame, à Chérancé ; Sainte-Barbe-du-Rozay, à Chérizay; de Clinchamp, à Saint-Christophe-du-Jambet. — Bénéfice de la Trinité, à Cérans. — Prestimonie de Saint-Antoine, à Chassé.

L. 342. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 156 pièces, papier.

1791-1793. — Suppression du clergé : revenus des cures, chapelles et prestimonies ; déclarations et comptes (suite). — CO-D. — Cures de Cogners, Commerveil, Conflans, Congé-sur-Orne, Contilly, Contres, Cormes, Coulans, Coulombiers, Courceboeufs, Courcelles, Courcemont, Courcival, Courgains, Courgenard, Courtillers, Crannes-sous-Vallon, Cré, Créans, Crissé, Crosmières, Cures, Sainte-Colombe, Saint-Corneille, Saint-Cosme-de-Vair. — Chapelle de la Picquerie, à Coulongé. — Vicariat de Sainte-Croix.

L. 343. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1791-1793. — Suppression du clergé : revenus des cures, chapelles et prestimonies ; déclarations et comptes (suite). — D-E. — Cures de Dangeul (Saint-Martin et Saint-Georges), Dissay-sous-Courcillon, Dissé-sous-Ballon, Dissé-sous-le-Lude, Dollon, Domfront-en-Champagne, Saint-Denis-des-Coudrais, Saint-Denis-du-Tertre, Ecommoy, Ecorpain, Epineu-le-Chevreuil, Estival-lès-le Mans, Etival-en-Charnie, Evaillé. — Chapelles Saint-Nicolas, à Dangeul ; Saint-Roch, à Dissay-sous-Courcillon.

L. 344. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 145 pièces, papier.

1791-1793. — Suppression du clergé : revenus des cures, chapelles et prestimonies ; déclarations et comptes (suite). — F-G. — Cures de Fatines, Fercé, la Ferté-Bernard, Fresnay, Gesnes-le-Gandelin, Granchamps, la Guierche, Saint-Georges de la Couée, Saint-Georges-du-Bois, Saint-Georges-du-Plain, Saint-Georges-du-Rosay, Saint-Georges-le-Gaultier, Saint-Germain-d'Arcé, Saint-Germain-du-Val, Saint-Gervais-de-Vic, Saint-Gervais-en-Belin, Saint-Nicolas-du-Grez. — Chapelle Sainte-Anne, à La Flèche.

L. 345. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 189 pièces, papier.

1791-1793 — Suppression du clergé : revenus des cures, chapelles et prestimonies ; déclarations et comptes (suite). — J-L. — Cures de Joué-en-Charnie, Joué-l'Abbé, Juigné, Jupilles, Sainte-Jammes-sur-Sarthe, Saint-Julien-en-Champagne, Lamnay, Lavenay, Lavernat, Ligron, Livet, Longnes, Loué, Louvigny, Louze, Le Luart, Lucé, Luceau, Lucé-sous-Ballon, Luché, Saint-Hilaire-le-Lierru, Saint-Jean-de-la-Motte, Saint-Longis. — Chapelles de la Bellangerie, à Joué-l'Abbé; Saint-René, à Saint-Jean-de-la-Motte ; Notre-Dame de Pitié, à La Ferté-Bernard ; l'Angletière, à Laigné-en-Belin ; l'Annonciade, à Luché ; Notre-Dame de la Délivrande, au Lude.

L. 346. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 207 pièces, papier.

1791-1793. — Suppression du clergé : revenus des cures, chapelles et prestimonies ; déclarations et comptes (suite). — M-A. — Cures de Malicorne, Mamers, Le Mans : Le Crucifix, Gourdaine, La Madeleine, Notre-Dame-du-Pré, Saint-Pavin-la-Cité ; cures de Mansigné, Mareil-sur-Loir, Mareschè, Marigné, Marolles-les-Brault, Mayet, Saint-Maixent, Saint-Marceau, Saint-Martin-des-Monts, Saint-Mars-d'Outillé, Saint-Mars-la-Brière, Saint-Mars-sous-Ballon. — Chapelle Saint-Julien, à Mamers ; Chapelles au Mans : Bauzan, les Cochereaux, Cogriant, La Garelière, la Madeleine, Notre-Dame-du-Chevet, La Passion, Sainte-Catherine, Saint-Christophe, Saint-Eloi-du-Fouillet, Saint-Gatien, Saint-Jacques-du-Petit, Saint-Jean, Saint-Louis dite Mâchefer, Saint-Martin-de-la-Roussellière, Saint-Martin-des-Bœufs, Saint-Mathurin de l'Encolière, Saint-Michel. Saint-Nicolas. — Vicariat de Saint-Pierre-la-Cour. — Canonicats de l'Eglise du Mans. — Chantrerie de l'Eglise du Mans. — Prestimonie de Saint-Marceau.

L. 347. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 138 pièces, papier.

1791-1793. — Suppression du clergé : revenus des cures, chapelles et prestimonies ; déclarations et comptes (suite). — ME-N. — Cures des Mées, de Meurcé, Mézeray, Mézières-sous-Ballon, Mézières-sous-Lavardin, Moitron, Montaillé, Montbizot, Montfort-le-Rotrou, Montmirail, Montrenault, Montreuil-en-Champagne, Montreuil-le-Chétif, Moulins-le-Carbonel, Mulsanne. — Chapelles de la Boisnière, à Meurcé ; Sainte-Catherine-de-Gonnier, à Mézeray ; Saint-Nicolas, à Montmirail. — Prestimonie de Montreuil-le-Chétif.

L. 348. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 254 pièces, papier.

1791-1793. — Suppression du clergé : revenus des cures, chapelles et prestimonies ; déclarations et comptes (suite). — N-P. — Cures de Nauvay, Neuvillalais, Neuvillette, Neuvy-en-Champagne, Nogent-le-Bernard, Nogent-sur-Loir, Nouans, le Petit-Oisseau, Oizé, Saint-Ouen-de-Mimbré, Saint-Ouen-en-Champagne, Saint-Ouen-sous-Ballon, Panon, Parcé, Parigné-le-Polin, Parigné-l'Evêque, Peray, Pezé-le-Robert, Pizieux, Poché, Poncé, Pont-de-Gennes, Pontlieue, Pontvallain, Préval, Pruillé-le-Chétif, Pruillé-l'Eguillé, Saint-Pavace, Saint-Pavin, Saint-Paul-le-Gaultier, Saint-Paul-sur-Sarthe, Saint-Pierre-de-Chevillé, Saint-Pierre-des-Ormes, Saint-Pierre-du-Lorouër. — Chapelles de Sainte-Catherine de l'Ornas, à Nouans ; Saint-Mamert, à Saint-Ouen-en-Belin ; des Saints-Innocents, à Pontvallain. — Vicariat de Parigné-l'Evêque. — Prestimonie du petit Chéautin à Saint-Paul-le-Gaultier.

L. 349. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 214 pièces, papier.

1791-1793. — Suppression du clergé : revenus des cures, chapelles et prestimonies ; déclarations et comptes (suite). — Q-S. — Cures de Quincampoix, Saint-Quentin, Rahay, René, Requeil, Rouez, Rouillon, Roullée, Rouperroux, Ruaudin, Ruillé-en-Champagne, Saint-Rémy-des-Bois, Saint-Rémy-des-Monts, Saint-Rémy-du-Plain, Saint-Rigomer-des-Bois, Sablé, Sables, Saosnes, Sarcé, Sargé, Savigné-l'Evêque, Savigné-sous-le-Lude, Semur, Sillé-le-Guillaume (Notre-Dame et Saint-Etienne), Sillé-le-Philippe, Souillé, Souligné-sous-Vallon, Souvigné-sur-Même, Spay, Surfonds, la Suze, Saint-Symphorien. — Chapelles Sainte-Anne, à Roëzé ; de Landrye, à Rouessé-Vassé ; des Prés, à Sablé ; Sainte-Barbe de Cornoux, dans l'Eglise de Sables ; Sainte Catherine des Fougerais, à Sillé-le-Guillaume ; des Bizerais, à Spay. — Prestimonie des Pâtis, à Ségrie.

L. 350. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 180 pièces, papier

1791-1793. — Suppression du clergé : revenus des cures, chapelles et prestimonies ; déclarations et comptes (suite). — T-V. — Cures de Teillé, Tennie, Théligny ; Teloché, Thoiré-sous-Contensor, Thoiré-sur-Dinan, Thorigné, Torcé, Trangé, Tresson, Tuffé, Saint-Ulphace, Vaas, Vernie, Verniette, Vernon, Vibraye, Villaines-La-Carelle, Villaines-la-Gonais, Villaines-sous-Malicorne, Vion, Viré, Vivoin, Voivres, Saint-Victeur, Saint-Vincent des-Prés. — Chapelle Sainte Barbe, à Saint-Ulphace.

L. 351. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1792. — Suppression du clergé : traitement des bénéficiers, prêtres et religieux. — Extraits des délibérations du

Directoire du département sur ces matières. — Tableaux dressés pour parvenir à la liquidation des impôts des curés pour 1790, d'après la loi du 23 février 1791. — Listes des ecclésiastiques retirés à la Mission. — Correspondance des districts avec l'Administration centrale sur la fixation du traitement des curés et bénéficiaires.

L. 352. (Liasse.) — 2 cahiers, 29 et 12 feuillets, papier.

1791. — Suppression des Chapelles chargées de fondations. — Déclarations des titulaires et fixation de leur traitement dans le district du Mans.

L. 353. (Registre.) — 137 feuillets, papier.

1790. — Déclarations des revenus des bénéfices du clergé dans le district de Mamers. — Dans ce registre, comme dans les cahiers de l'article précédent, les déclarations sont inscrites par paroisse et comprennent les cures, chapelles et autres bénéfices. Les charges sont ajoutées aux revenus.

L. 354. (Liasse.) — 201 pièces, papier.

1790 — An III. — Suppression du clergé : inventaires du mobilier, des ornements, vases sacrés, titres et papiers des églises, — District du Mans. — Inventaires rangés par ordre alphabétique des localités. — Etats divers : états de divers ornements d'église vendus en 1791, 1792 et 1793 ; états des ornements déposés au magasin du district ; enregistrement de l'argenterie des paroisses.

L. 355. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1790 — An III. — Suppression du clergé : inventaires du mobilier, des ornements, vases sacrés, titres et papiers des églises. — Districts de La Ferté-Bernard, de Fresnay et de Mamers. Mêmes documents.

L. 356. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1790 — An III. — Suppression du clergé : inventaires du mobilier, des ornements, vases sacrés, titres et papiers des églises. — Districts de Chateau-du-Loir, de Sillé-le-Guillaume et de Sablé. Mêmes documents.

L. 357. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

An II — An III. — Suppression du clergé : visites et montrées faites dans les églises supprimées ; ventes des meubles et ornements. — Les visites et montrées ne concernent que les églises de l'arrondissement du Mans. — Les ventes sont classées par districts : La Ferté-Bernard, La Flèche et Saint-Calais. — Dossier spécial pour le Mans, et autre dossier pour les communes de la circonscription du Mans.

L. 358. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 140 pièces, papier.

1790-1792. — Suppression des maisons religieuses : inventaires du mobilier de ces maisons ; comptes et déclarations des religieux. — District du Mans. — Pièces concernant l'abbaye de Beaulieu, les couvents des Cordeliers, des Maillets, des Jacobins et des Minimes, les abbayes de la Couture et de l'Épau, le chapitre de Saint-Michel-du-Cloître, le séminaire de la Mission, les prieurés de Saint-Célerin et de la Milesse.

L. 359. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1790-1792. — Suppression des maisons religieuses : inventaires du mobilier de ces maisons ; comptes et déclarations des religieux. — District du Mans (suite). — Pièces concernant la maison de l'Oratoire, le monastère de la Visitation, le couvent des Ursulines, l'abbaye du Pré, le chapitre de Saint-Pierre-la-Cour, l'abbaye de la Perrigne et le prieuré de Parigné-le Pôlin.

L. 360. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 23 pièces et 1 cahier de 50 feuillets, papier.

1790-1792. — Chapitre de l'église du Mans : comptes et déclarations de ses biens et revenus. — Comptes

présentés par Tessier, ci-devant chanoine ; René Chevalier, receveur du chapitre ; René Marin Huet, ci-devant chanoine et titulaire de plusieurs bénéfices ; Patrice Fouassier, receveur de l'office de la Forge ; Pierre Nepveu de la Manouillère, titulaire de plusieurs bénéfices, etc. — Réclamations des chanoines au Directoire du département sur la liquidation de leurs comptes. — Déclaration détaillée de tous les biens et charges du chapitre. — Tableau exact de tous les revenus du chapitre avec distinction des objets sujets à réparations.

L. 361. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1790-1792. — Suppression des maisons religieuses ; inventaires du mobilier de ces maisons ; comptes et déclarations des religieux de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. — Tous ces comptes, dressés par chapitre et minutieusement détaillés pour chaque année, sont accompagnés du rapport du Procureur général syndic du district du Mans auquel ils ont donné lieu, et des observations présentées par les religieux sur ce rapport, pour 1790.

L. 362. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 142 pièces, papier.

1790-1792. — Suppression des maisons religieuses : inventaires du mobilier de ces maisons ; comptes et déclarations des religieux. — District de SAINT-CALAIS. — Pièces intéressant les abbayes de Saint-Calais et du Gué de Launay ; la Collégiale de Saint-Pierre, à Saint-Calais ; le couvent des Camaldules de Bessé et le prieuré de Saint-Jacques. — District de CHATEAU-DU-LOIR. — Pièces concernant les abbayes de Vaas et de Bonlieu ; le prieuré de Monsureau, à Vaas ; les couvents des Récollets de Château-du-Loir ; les Bénédictins et le prieuré de Saint-Guingalois ; la maison de charité de Marçon ; le chapitre de Pruillé l'Eguillé.

L. 363. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 43 pièces, papier.

1790-1792. — Suppression des maisons religieuses ; inventaires du mobilier de ces maisons ; comptes et déclarations des religieux. — District de LA FERTÉ-BERNARD. — Pièces intéressant les Récollets de La Ferté-Bernard ; les Religieuses de la même ville ; le couvent de la Pelice, à Cherreau ; le prieuré de Montiolin, à Bonnétable.

L. 364. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1790-1792. — Suppression des maisons religieuses ; inventaires du mobilier de ces maisons ; comptes et déclarations des religieux. — District de LA FLÈCHE. — Pièces intéressant la Visitation et les Carmes de La Flèche ; le prieuré de Château-l'Hermitage ; les Récollets, le prieuré et la maison de la Miséricorde du Lude. — District de FRESNAY. — Pièces intéressant le prieuré de Saint-Paul-le-Gaultier ; les maisons de Charité de Vernie et Ségrie, Assé-le-Boisne et Saint-Germain-de-la-Coudre ; les Religieuses de Saint-Paterne.

L. 365. (Liasse.) — 6 pièces et 2 cahiers, 75 et 61 feuilles, papier.

1793 — An III. — Collège royal de La Flèche : états des biens et revenus ; inventaires des meubles, archives et bibliothèques ; ventes des meubles.

L. 366. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1790-1792. — Suppression des maisons religieuses : inventaires du mobilier de ces maisons ; comptes et déclarations des religieux. — District de SILLÉ-LE-GUILLAUME. — Pièces intéressant le prieuré de Pezé-le-Robert ; le chapitre de Sillé-le-Guillaume ; les abbayes d'Etival, de la Chartreuse du Parc et de Notre-Dame de Champagne.

L. 367. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1791-1792. — Pièces diverses relatives aux envois aux hôtels des monnaies des cloches et autres objets d'or, d'argent, de cuivre, provenant des églises et autres établissements religieux supprimés. — Etat général des cuivres et cloches envoyés aux fonderies et hôtels des monnaies par l'administration du district du Mans (imprimé). — Affiches de ventes d'ornements d'églises. — Lettres diverses de l'administration de la grosse artillerie sur l'emploi des cloches pour la fonte des canons. — Etat des marcs d'or et d'argent provenant des églises et communautés dressé par district. — Correspondance administrative sur l'envoi et la réception des matières par les établissements intéressés. — Imprimés divers.

L. 368. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1791-1792. — Envoi aux hôtels des monnaies des cloches et autres objets d'or, d'argent, de cuivre, provenant des églises et autres établissements religieux supprimés ; district du MANS. — Procès-verbaux de pesées de matières diverses envoyées aux hôtels des monnaies, notamment à ceux de Saumur et d'Orléans. — Procès-verbaux d'enlèvement des vases sacrés et ornements de plusieurs

églises : Sainte-Croix, Saint-Pierre-la-Cour, la Couture et de communautés. — Etats imprimés et manuscrits des cloches et ornements enlevés dans le district. — Inventaire des livres d'église mis en dépôt à Saint-Charles. — Délibérations diverses relatives aux dépôts effectués.

L. 369. (Liasse.)— 172 pièces, papier.

An II — An IV. — Envoi aux hôtels des monnaies des cloches et autres objets d'or, d'argent, de cuivre, provenant des églises et autres établissements religieux supprimés ; district du MANS (suite). — Etats et inventaires semblables à ceux des précédentes liasses, n'en différant que par la date. Toutes les églises et chapelles des communes de l'arrondissement, ou à peu près, figurent dans ces états. — Procès-verbaux de pesées et d'enlèvement intéressant les mêmes établissements. — Etats des matières d'or et d'argent provenant des émigrés. — Pièces diverses relatives à des envois d'argenterie à la Convention.

L. 370. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1791-1792. — Envoi aux hôtels des monnaies des cloches et autres objets d'or, d'argent, de cuivre, provenant des églises et autres établissements religieux supprimés. — District de SAINT-CALAIS.— Etats, inventaires et autres pièces intéressant l'abbaye de Saint-Calais, l'église de cette ville et celle de chaque commune du district. — District de CHATEAU-DU-LOIR. — Mêmes documents intéressant les Récollets de Château-du-Loir, le prieuré de La Madeleine à Vouvray, l'abbaye de Vaas, et celle de Bonlieu, à Bannes, et les paroisses du district. — District de la FERTÉ-BERNARD. — Mêmes documents intéressant les Récollets de la Ferté-Bernard et les paroisses du district.— District de LA FLÈCHE. — Mêmes documents intéressant les Capucins, les Récollets et les Carmes de la Flèche, les Récollets du Lude, les prieurés de Château-l'Hermitage et de Saint-Jean de Mélinais et les paroisses du district.

L. 371. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1791-1792. — Envoi aux hôtels des monnaies des cloches et autres objets d'or, d'argent, de cuivre, provenant des églises et autres établissements religieux supprimés. — District de FRESNAY. — Etats, inventaires et autres pièces intéressant les Benédictines de Montfort et les paroisses du district. — District de MAMERS. — Mêmes documents intéressant les abbayes de Perseigne, de Tironneau et quelques églises du district. — District de SABLÉ. — Mêmes documents intéressant les Cordelières de Sablé, Saint-Martin de la même ville, Saint-Martin de Précigné, l'abbaye du Perray-Neuf, les Bénédictins de Solesmes et quelques églises du district. — District de SILLÉ. — Mêmes documents intéressant la Chartreuse du Parc, l'abbaye de Champagne, les Minimes et Saint-Etienne de Sillé (1).

L. 372. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1791 — An VIII. — Affaires diverses concernant l'exercice du culte ; vols et désordres dans les églises. — 1791 : Dossier relatif à un procès entre le maire et le curé de Saint-Mars-d'Outillé, à la suite de l'expulsion du curé du chœur de l'église, le jour de la fête des laboureurs, par la garde nationale, sur l'ordre du maire. — 1792 : Dossier relatif à des troubles survenus à Solesmes à la suite d'obstacles mis par le juge de paix à l'exercice du culte. Procédure entre le juge de paix et le curé. — Avril 1792 : Pièces de procédure relatives aux poursuites exercées contre des citoyens d'Yvré-l'Evêque qui avaient fait violence à des gens qui voulaient troubler les offices religieux. — 22 juin 1792 : Pièces relatives à la suppression des armoiries existant dans l'église de Bouloire. — 16 février 1793 : Jugement rendu contre les auteurs du vol d'argenterie commis dans l'église de Coëffort, au Mans. — 2 mars : Procédure relative à un vol semblable dans l'église du Pré. — 12 mars : Effraction à la sacristie de l'église Saint-Vincent. — 4 septembre : vol d'ornements à la cathédrale. — Germinal an III : Rassemblement à Saint-Antoine de Rochefort de femmes se rendant à La Ferté-Bernard, pour réclamer les ornements de l'église à l'administration. — 12 thermidor an VI : Arrestation d'un soi disant pélerin de Perrine Dugué et de Sainte-Claire. — Messidor an VII : Lettres de l'administration relatives à l'affaire de Bossé, ancien curé de Saint-Calais, puis commissaire du district, prévenu de dilapidation d'argenterie provenant des églises de ce ressort.

L. 373. (Registre.) — 93 feuillets, papier.

1791 — Recueil de copies d'ordonnances, d'arrêts du conseil d'Etat.— Au f° 161, procès-verbal de la consécration de Prudhomme de la Boussinière, évêque constitutionnel de la Sarthe, le 18 mars 1791. — Le reste du registre est presque uniquement occupé par des copies de com-

(1) Bon nombre de documents tirés de ces dernières liasses ont été publiés dans le livre de M. F. Legeay, *Documents historiques sur la vente du mobilier des églises pendant la Révolution*. Le Mans, un vol. in-16, 1887.

missions de gendarmes de la gendarmerie de la Sarthe. — En tête, un arrêt du Conseil d'Etat consacrant les droits de pêche et de navigation sur la Sarthe du marquis de la Galissonnière (13 juin 1790).

L. 374. (Liasse.) — 365 pièces, papier.

1791-1792. — Clergé constitutionnel : prestations de serment, dénonciations contre les réfractaires. — Nombreux procès-verbaux de prestations de serments, faites par des curés et des vicaires à l'issue de la messe du dimanche en présence du conseil général de chaque commune et des fidèles. — Listes, par district, des ecclésiastiques qui n'ont pas prêté serment. — Procès-verbaux constatant des rétractations de serment. — Tableaux, par district, des curés et des vicaires à remplacer. — Dossier relatif aux ecclésiastiques infirmes. — Dénonciations envoyées à l'administration contre des prêtres non assermentés. — 17 mai 1791 : Demande formulée par l'évêque Prudhomme de la Boussinière pour qu'on transforme la maison des Jacobins en séminaire. — Etat général des procès-verbaux de prestations de serment.

L. 375. (Liasse.) — 398 pièces, papier.

1793. — Abdications des prêtres constitutionnels : dépôt de leurs lettres de prêtrise ; notes et renseignements divers sur leur position. — Etats nominatifs des prêtres qui ont abdiqué leur état et fonction. — Etats nominatifs des ex-religieux et bénéficiers qui ne sont attachés à aucun service. — Nombreux actes d'abdication accompagnés des lettres de prêtrise des intéressés et classés par ordre alphabétique.

L. 376. (Liasse.) — 283 pièces, papier

1792 — An IV. — Persécutions contre le clergé: recherches et poursuites dirigées contre les prêtres insoumis ; listes des détenus et de ceux envoyés à Nantes. — Circulaires imprimées du ministre de l'intérieur relatives à la recherche des prêtres sujets à la déportation et à la réclusion. — Procès-verbaux d'interrogatoires de prêtres réfractaires. — Délibérations des municipalités sur les poursuites à exercer contre les insoumis et enquêtes faites par elles, rangées par canton. — Arrêtés de déportation et de réclusion. — Listes des prêtres poursuivis et détenus à la prison de la Mission, au Mans, et de ceux envoyés à Nantes.

L. 377. (Liasse.) — 237 pièces, papier.

An V — An VI. — Persécutions contre le clergé ; recherches et arrestations des prêtres insoumis ; réclamations des détenus des prisons du Mans. — Dossiers individuels concernant un grand nombre de prêtres et notamment : Bonhommet, Gournay, Vital Moranne, Pichon, Dumur, Glatier etc. La plupart réclament leur mise en liberté ; quelques-uns demandent à être transférés d'une prison dans une autre, surtout du Mans à Alençon. — Quelques pièces relatives à des évasions.

L. 378. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

An VII — An VIII. — Persécutions contre le clergé ; recherches et arrestations des prêtres insoumis réclamations des détenus des prisons du Mans (suite). — Dossiers individuels concernant Gasselin-Duverger, Gaucher, Hamard, Lamarre, Bongard, Chapdelaine etc. — Correspondance ministérielle à leur sujet : rejet de leurs réclamations ou ordre d'enquêter.

L. 379. (Liasse.) – 117 pièces, papier.

1791 — 1793. — Poursuites dirigées contre les prêtres insoumis : procédures, informations, documents divers. — 1791 : Procédure suivie à Mamers contre le vicaire Dorgueil, accusé d'avoir lu et commenté en chaire le mandement de Mgr de Gonssans, évêque du Mans, où le prélat se plaint de l'intrusion dans son diocèse du clergé constitutionnel. — Procédure contre le curé d'Aubigné. — 21 mars 1792 : Acte d'accusation de la main de Philippeaux contre Maillard, curé insermenté de Louplande. — Poursuites contre les curés d'Asnières et d'Avoise accusés d'avoir perçu la dîme. — Lettres et livre saisis chez Launay, curé de Rouperroux, lors de son arrestation. — 1793 : Jugements rendus par la première commission militaire du Mans contre les prêtres Pierre-Jacques Bodereau, Joseph Thibault et Michel Rousseau.

L. 380 . (Liasse.) — 178 pièces, papier.

An III — An IV. — Poursuites dirigées contre les prêtres insoumis : procédures, informations, documents divers (suite).— An III : Procédures contre François Augustin Renusson d'Autheville, Arnoult Cornué et Anne Bougard prévenus de relations avec Duperrier-Dumourier, ex-grand vicaire du Mans; contre Paillé, ancien grand vicaire, et les demoiselles Leconte, sœurs du curé de Sillé-le-Phil-

lippe, qu'elles ont recélé. — An IV : Procédures contre Julien le Roy, prévenu de correspondance avec des émigrés ; Launay, curé de Rouperroux ; Foussard et Chanteux, recéleurs de prêtres réfractaires à Nouans ; Thirot, ex-curé de Lucé ; Guyon, ancien vicaire de Juillé, et d'autres prêtres. — Informations contre divers particuliers accusés d'avoir recélé des prêtres ou entretenu des correspondances avec eux. — Pétition de détenus à la prison de Mamers pour réclamer leur mise en liberté ou leur jugement.

L. 381. (Liasse.) — 226 pièces, papier.

An V — An VII. — Poursuites dirigées contre les prêtres insoumis : procédures, informations, documents divers (suite). — Procédures contre Pasquier curé de Savigné-l'Evêque ; Mathieu Lamarre, ex-curé de Mareil-en-Champagne. — Papiers et correspondances saisis chez Jean-Glatier, ex-vicaire à Précigné, fusillé à Tours le 4 germinal an VI : Mémoire de ses effets aux Graveaux et à l'hôpital ; lettre de l'évêque d'Angers aux vicaires de Précigné leur promettant des secours (23 janvier 1791) ; lettre de l'évêque d'Orense, en Espagne, qui déplore les événements qui se passent en France (21 octobre 1792) ; lettre contenant un extrait d'une décision de l'évêque de Bayeux et de Tréguier interdisant aux prêtres de se soumettre aux lois civiles de la République sans l'autorisation du pape (23 août 1796) ; plusieurs lettres des frères Mame à leur parent Glatier contenant, ainsi que bien d'autres lettres signées ou non signées de cette liasse, des renseignements sur les événements du jour ; lettres de Glatier lui-même relatives à l'exercice secret du culte ; lettre du sculpteur J. Charles Gaultier, d'Angers, rendant compte à Glatier, des travaux qu'il a exécutés à l'église de Précigné, sans doute ; lettres de l'abbé Fort, parrain de Glatier, le félicitant de sa fermeté et l'encourageant. — Enquête sur Glatier.

L. 382. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1792-1796. — Actes de baptême, mariage et sépulture rédigés par Jean Joseph Glatier, prêtre réfractaire et vicaire de la paroisse Saint-Martin de Précigné.

L. 383.(Liasse.) (1) — 212 pièces, papier.

1790 — An VI. — Projet de réduction du nombre des districts : Vœux des paroisses pour le projet de leurs nouvelles circonscriptions par arrondissement ; vœux des communes concernant le projet de nouvelles circonscriptions des cantons. — 14 septembre 1790 : Pétition pour la conservation du district et de la justice de La Flèche. — 18 septembre : Lettre de P. L. F. Jouye, député de La Sarthe à l'Assemblée nationale, aux administrateurs de ce département sur la réduction des districts et des tribunaux et sur leur répartition. — 20 sept. : Délibération de l'Assemblée générale du district du Mans sur le même sujet. — 23 sept. : Pétition pour la conservation du district de Sablé. — Pétition de la ville de Beaumont pour obtenir district ou tribunal. — Observations de l'Administration du département sur un projet de réduction des neuf districts de la Sarthe à quatre. — 24 sept. : Circulaire du Procureur général syndic sur le même sujet. — 25 sept. : Délibération du Directoire de la Sarthe qui décide d'en référer à l'Assemblée nationale. — Adresse à l'Assemblée nationale par les membres du district de Château-du-Loir. — 27-28 sept. : Correspondance de ce district et de celui du Mans. — 1 octobre : Protestation du district de Sillé-le-Guillaume contre la réduction projetée. — 4 oct. : Délibération du district de Fresnay contenant semblable protestation. — Mémoires et lettres de villes et de particuliers dans le même sens. — 10 novembre : Observations faites par les députés des districts au Conseil général du département sur le projet de réduction. — 1791 : Arrondissement de Mamers : Tableau des paroisses à supprimer où à réunir à d'autres. — Pétitions de la plupart de ces communes, au nombre de vingt-cinq environ, contre le projet. — Pièces semblables pour l'arrondissement du Mans. — Lettres de particuliers des paroisses limitrophes de celle de Saint-Vincent, au Mans, demandant le rétablissement de cette dernière. — An VI : Vœux des communes de chacun des quatre arrondissements relatifs au projet de répartir les cantons entre de nouvelles circonscriptions : chaque commune expose les motifs qui lui font désirer de rester dans le *statu quo* ou d'être l'objet de telle modification qu'elle fait connaître.

L. 384. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1790 — An VIII. — Questions diverses de délimitation du département de la Sarthe et des départements voisins. — Cantons du Mans et d'Écommoy : érections, réunions et délimitations de communes. — 11-27 septembre 1790 : Délibérations des districts de Mondoubleau (Loir-et-Cher), et de Saint-Calais, relatives aux limites qui doivent les séparer. — 27 novembre 1790 : Procès-verbal des commissaires de la Mayenne et de la Sarthe chargés de fixer les limites des deux départements sur la route du

(1) Les articles 383 et 384 sont formés de documents retrouvés pendant la rédaction du présent inventaire dans la série M où ils étaient cotés, 120 *bis*, 1-4 et 8-9.

Mans à Mayenne, entre Sillé-le-Guillaume et Bais. — Procès-verbal de démarcation des mêmes départements sur la route de Laval à Sablé. — 11 décembre : Même pièce relative à la ligne de démarcation sur la route d'Angers à Sablé. — 1790-1792 : Procès-verbaux de la délimitation des départements de l'Orne et de la Sarthe. — Canton d'Écommoy.— 25 juin 1792 : Délimitation des communes de Theloché, Brette et Ruaudin. — An V : Rétablissement de la commune du Creux; — Réunion de Marigné au canton d'Écommoy. — Canton du Mans. — 12 germinal an VIII : Délimitation des communes du Mans et de la Chapelle Saint-Aubin.

DISTRICTS

District de Saint-Calais

L. 385. (Liasse.) — 9 pièces et 2 cahiers, 30 et 34 feuillets, papier.

1790 — An II. — Délibérations du Conseil général du district de Saint-Calais. — 15 septembre 1790 : Approbation des comptes du directoire, nomination d'un administrateur à voix prépondérante dans les délibérations, établissement de quatre bureaux, examen du projet de création d'un atelier de charité ; — 16 : Examen de soumissions pour acquisition de biens nationaux, indemnités pour dommages agricoles subis par diverses communes ; — 17 : Adjudication des travaux de curage et d'élargissement de l'Anille, nomination d'une commission pour visiter le palais et les prisons et d'une autre pour visiter l'Hôtel-Dieu ; — 18 : Rapport de la commission du palais et des prisons ; inventaire du mobilier des paroisses et maisons religieuses ; — 20 : Rapport de la commission qui a visité l'hôpital ; — 21 : Rapport relatif à la limite des districts de Mondoubleau et de Saint-Calais ; — 22 : Motion relative à la réduction des districts ; — 27 : Demande pour avoir des dragons, constitution de la municipalité de Bessé, lecture d'une proclamation du roi.—28: État de l'hôpital.—20 octobre 1791 : Adjudication des travaux de charité, — 21 : Visite de l'hôpital par le Conseil général et état général de l'établissement ; — 22 : Visite du collège. — 24 : Examen des comptes du principal ; — 25 : Mesures contre les troubles apportés à l'exercice du culte. — 23 octobre 1792 : Nomination de commissaires pour l'application de la loi sur l'argenterie des églises. — 23 vendémiaire an II : Fixation du prix maximum de toutes les denrées (imprimé).

L. 386. (Registre.) — 148 feuillets, papier.

31 juillet 1790-18 janvier 1791. — Délibérations du directoire de Saint-Calais (suite). — 31 juillet 1790 : Dépôt des comptes de la commission intermédiaire de Saint-Calais, insubordination à Bouloire (f°s 2-5) ; — 7 août : Constitutions des municipalités des districts (f° 5) ; — 11 septembre : Présentation à l'assemblée par le principal du collège de l'élève qui a obtenu le prix de sagesse (f° 24) ; — 29 sept. : Décision portant que le détachement de dragons attendu sera logé dans l'ancienne abbaye royale (f° 31) ; — 9 octobre : Dépôt des procès-verbaux relatifs à l'émeute du 23 sept. à Saint-Calais ; conflit à propos de la formation d'une garde nationale à Saint-Michel-de-Chavaigne, malgré l'opposition du directoire (f° 39) ; — 26 octobre : Procès-verbal de vérification des travaux de charité à Vibraye (f° 62) ; curage de la rivière d'Anille (f° 63) ; représentation de tous les baux consentis par la ville de Saint-Calais (f° 64) ; — 2 novembre : Rapport sur la mendicité (f° 67) ; — 3 nov. : Déclaration de Noirot, ex-religieux bénédictin, annonçant qu'il renonce à la vie commune et réclame 100 pistoles de rente (f° 71) ; déclaration des gardes jurés pour la marque des étoffes qui protestent contre le refus des fabricants de leur payer des droits pour la marque des serges et étamines (f° 73) ; — 16 nov. : Comparution des mêmes gardes qui obtiennent une indemnité (f° 82) ; état des revenus des chanoines et de la cure de St-Calais (f° 83); — 22 et 23 nov. : Comparution du procureur de la commune de Vancé qui demande à devenir provisoirement chef-lieu de canton de Bessé (f° 86) ; — 24 nov. : Renouvellement des officiers municipaux (f° 91) ; — 30 nov. : Pétition de la commune de St-Martin de Sargé (Loir-et-Cher), demandant à être réunie au département de la Sarthe (f° 96) ; — 6 décembre : Signification aux dignitaires des maisons religieuses de la proclamation du département qui invite les districts à faire mettre les scellés sur tous les meubles renfermant des ornements, vases sacrés etc. (f° 99); — 7 déc. : Nomination d'un archiviste du district (f° 105) ; — 8 déc. : Nomination d'un commis-archiviste (f° 109) ; — 3 janvier 1791 : Demande en reddition de comptes des religieuses camaldules de Bessé (f° 135).

L. 387. (Registre.) — 142 feuillets, papier

18 janvier-1 juin 1791. — Délibérations du Directoire de Saint-Calais (suite). — 24 janvier : Nomination du sieur Bordet au poste d'administrateur du dis-

trict; procès-verbaux de renouvellement des municipalités (f° 6) ; — 25 janv. : Transport des titres de l'abbaye royale de St-Calais et de celle du Gué au district (f° 12) ; — 8 février et séances suivantes : Réclamations par de nombreux fonctionnaires de leurs traitements (f° 24) ; — 11 mars : Dépôt à faire aux archives du district de tous les titres des établissements ecclésiastiques; ordre de n'en permettre la communication ou de n'en laisser prendre des copies qu'après avis du directoire (f° 55) ; — 22 mars : Nomination de commissaires pour délimiter les paroisses de Baillou et de Rahay (f° 65) ; — 23 mars : Etablissement d'ateliers de charité à Bessé; comptes des Bénédictins de St-Calais (f° 72) ; — 24 mars : Dénonciation contre le curé d'Évaillé qui a attaqué la constitution civile du clergé en chaire (f° 74) ; — 6 avril : Réclamation par le sieur Froger, commis-archiviste du district, du premier quartier de ses appointements fixés à six cents livres. « Le Directoire a « arrêté qu'il lui sera délivré un mandat sur le receveur « de ce district de la somme de cent soixante-quinze « livres à prendre sur les deniers provenant des biens « nationaux, attendu que ledit sieur Froger en sa dite qua- « lité ne s'occupe que d'un travail relatif à la vente des « biens nationaux (f° 88) ; — 16 mai : Devis des ateliers de charité à établir dans les cinq cantons du district (f° 124); 24 mai : Délimitation des communes de Thorigné et de Duneau (f° 130); — 1 juin : Installation de Mormerez, procureur syndic en remplacement de L. A. M. de Musset (f° 140).

L. 388. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

3 juin-24 décembre 1791. — Délibérations du Directoire de Saint-Calais (suite). — 3 juin : Réquisition tendant à l'apposition des scellés sur la chapelle de la ci-devant abbaye (f° 2) ; — Reconnaissance et levée des scellés posés sur les meubles des abbayes et collégiales (f° 11) ; — 23 juin : Enregistrement de la loi relative à l'enlèvement du roi et de la famille royale (f° 16) ; — 28 juin : Réclamation par les habitants de la châsse contenant les reliques de Saint Calais (f° 17) ; — 18 juillet : Comptes présentés par plusieurs curés (f° 43) ; — 19 juillet : Demande de conservation de la paroisse de Montaillé ; — 9 août : Décision portant que les archives seront mises en ordre et que le sieur Froger y consacrera exclusivement son temps (f° 67); — 16 août : Suppression des cantonniers (f° 71) ; — 20 août : Envoi à l'hôtel des monnaies de Paris de l'argenterie des églises supprimées dans le district et pesant soixante-dix-neuf marcs (f° 76) ; — 23 août : Discussion relative aux rassemblements qui se sont formés à Bouloire les 16 et 17 août (f° 85) ; — 30 août : Conflit entre le directoire et la municipalité de Saint-Calais, plainte au directoire du département (f° 93) ; — 15 octobre : Autorisation de vendre les enclos et bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Calais (f° 128) ; — 21 oct. : État des travaux faits à la rivière d'Anille (f° 133) ; — 8 novembre : Fixation de l'aumône due aux pauvres de St-Calais ; subvention à la municipalité (f° 150) ; — 14 novembre : Troubles survenus à Saint-Calais par suite de l'écroulement du plancher d'une salle de l'abbaye où était rassemblée la commune ; réquisition de troupes ; protestations contre l'abstention de la municipalité qui refuse de se concerter avec le directoire sur les mesures à prendre (f° 157) ; — 15-21 novembre : Suite des troubles ; mesures diverses (f° 161-169) ; — Procès-verbaux de diverses assemblées communales (f° 163 et ss.) ; — 13 décembre : Arrêté de vente des ornements provenant des églises supprimées (f° 185). — *Passim* dans ce registre et dans les suivants : enregistrement de lois et décrets ; délibérations concernant la vente des biens nationaux, les comptes présentés par les curés et les chanoines, les demandes de remboursement de droits féodaux, de dégrèvement d'impôts, les réclamations de traitements par les fonctionnaires, les pétitions des communes et les rapports administratifs du directoire avec elles.

L. 389. (Registre.) — 193 feuillets, papier.

28 décembre 1791.— 16 juin 1792. — Délibérations du Directoire de Saint-Calais. — 4 janvier 1792 : Envoi à la monnaie de Paris d'une grande croix d'or ornée de pierreries, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Calais (f° 14) ; — 10 janvier : Répartition des assignats de cinq livres entre les communes du district (f° 17) ; — 17 janv. : Plaintes contre la municipalité de Saint-Calais par les victimes des dommages des émeutes de novembre dernier (f° 24) ; — 24 janv. : Nouvelle répartition d'assignats de cinq livres (f° 30) ; — 28 février : Représentation sur une réquisition faite par le maire de Saint-Calais d'un commandant de la garde nationale d'envoyer un détachement à Ste-Cérotte pour disperser un rassemblement (f° 60) ; — 29 févr. : Améliorations au palais de justice et aux prisons de Saint-Calais ; — Nominations d'élèves autorisées à suivre le cours d'accouchement institué au Mans (f° 67) ; — 1 mars : Nouvelles réclamations d'indemnités par les habitants de Saint-Calais victimes des émeutes et nouveaux troubles, et long rapport sur ces émeutes (f°s 70-79) ; — 3 avril : Rapport du procureur syndic sur le même fait (f° 112) ; — 17 avril : Construction d'un pont à Vibraye

(f° 128) ; — 18 avril : Annulation d'une délibération de la municipalité exigeant des sœurs de l'hôpital le même serment que l'on impose aux fonctionnaires (f° 129) ; — 25 avril : Répartition de la monnaie de cuivre entre les communes (f° 138) ; — 2 mai : Rapport sur les ateliers de secours du district (f° 147) ; — 4 mai : Enquête par deux commissaires du directoire de département sur les troubles du 1 mars (f° 152) ; — 8 mai : Protestation d'un membre du directoire du district contre les injures et les menaces proférées contre l'administration depuis un certain temps (f° 157) ;—30 mai : Réclamation de la commune de Nuillé-le-Jalais à propos des pertes que lui fait éprouver la fixation de ses limites et de celles de Thorigné (f° 179) ; — *Passim* : Délibérations de même nature que celles des autres registres ; vérification du rôle des contributions des communes ; rétablissement des listes pour le jury d'accusation du district.

L. 390. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

19 juin — 20 novembre 1792. — Délibérations du Directoire de Saint-Calais (suite). — 20 juin : Demande du district en réduction de contribution pour compenser les pertes de terrains qu'il a faites ; commission au procureur syndic pour retirer du département et déposer aux archives du district les titres relatifs aux biens nationaux vendus dans l'étendue de la circonscription Saint-Calais (f° 4). — 11 juillet : Règlement de la fête de la Fédération du 14 juillet (f° 22) ; — 14 juillet : Procès-verbal de la Fédération (f° 26) ; — 20 août : Troubles à Saint-Calais, embarras du directoire dans ces circonstances car il est incomplet et sans procureur syndic (f° 55) ; — demande de transfert des tableaux de l'ancienne abbaye à l'église paroissiale (f° 57) ; — 28 août : Répartition de monnaies de cuivre (f° 63) ; — 1er octobre : Demande d'une salle de séances par la *Société des Amis de la liberté et de l'égalité* (f° 98) ; — 13 et 17 octobre : Répartition de coupures d'assignats de 10 et de 15 livres entre les communes (f°s 104 et 117) ; — 10 novembre : Demande de dégrèvement d'impôt pour la commune de Saint-Calais (f° 130) ; — arrêté portant qu'il sera procédé, en vertu de diverses lois, à la levée des scellés mis sur les meubles et effets des émigrés, à l'inventaire et à la vente de ces meubles et effets) f° 133) ; — 17 nov. : Nouvelle répartition de coupures d'assignats de 10 et de 15 livres (f° 139). — Ce registre est blanc depuis le f° 145.

L. 391. (Registre.) — 107 feuillets, papier.

21 novembre 1792 — 17 mai 1793. — Délibérations du Directoire de Saint-Calais. — 22 novembre : Mesures pour assurer l'approvisionnement des marchés (f° 3) ; — 2 décembre : Formation de la liste des candidats de la gendarmerie nationale (f° 10) ; — 8 déc : Rapport de l'assemblée des citoyens réunis au sujet des subsistances (f° 17) ; — 10 déc : Mise en demeure à la municipalité de prendre des mesures pour assurer la tranquillité publique (f° 21) ; — 11 déc : Nomination de commissaires pour procéder au recensement des grains dans les paroisses (f° 22) ; — 19 déc : Arrivée du citoyen Lehardy, membre de la Convention nationale, envoyé dans la Sarthe « à l'effet de rétablir la libre circulation des grains, rechercher les motifs qui l'ont arrêtée et qui empêche l'exécution des lois sur cet objet, et de faire ensuite connaître à la Convention les causes et les auteurs des agitations « et des troubles ». Enquête de Lehardy devant la municipalité. Il se rend sur la place du marché où la garde nationale refuse de le rejoindre, visite l'Hôtel-Dieu et assiste à la réunion de la *Société des amis de la liberté et de l'égalité* (f° 34) ; — 29 janvier 1793 : Répartition de coupures d'assignats de 10 et 15 livres (f° 83) ; — 7 février : Inventaire des effets renfermés dans le château de Vibraye dont partie sera utilisée pour le campement des troupes (f° 94) ; — 9 févr : Inventaire des objets mobiliers de l'émigré Corvaisier (f° 96) ; — 20 février : Triage et transport au Mans des livres provenant de l'abbaye de Saint-Calais (f° 107) ; — 15-30 fév : Désintéressement des créanciers de l'émigré Hurault et bail à ferme de son château de Vibraye (f°s 97-115) ; — 4 mars : Répartition de 499 hommes dans le district de Saint-Calais, pris dans la levée de 300.000 h. dans toute la République (f° 121) ; — 27 mars : Dénonciation du citoyen de Musset (f° 144) ; — 1 avril : Le sieur de Musset se justifie devant le district (f° 151) ; — 11 mai : Vente de meubles de l'église Saint-Pierre à Saint-Calais. — Dans ce registre, nombreuses délibérations relatives aux subsistances.

L. 392. (Registre.) — 188 feuillets, papier.

18 mai — 21 septembre 1793. — Délibérations du Directoire de Saint-Calais (suite). — 29 mai : Nomination d'experts pour l'estimation de l'ancienne abbaye du Gué de Launay (f° 16) ; — 25 juin : Arrivée du citoyen Cadoust, commissaire du comité défensif de la Sarthe (f° 51) ; — 12 juillet : Enregistrement de l'acte consti-

tutionnel (f° 77) ; — 24 juillet : Nomination d'un commissaire pour examiner les bruits répandus de rassemblements (f° 98) ; — 6 août : Troubles à Bouloire (f° 114); — 31 août: Pétition de la Société populaire de Saint-Calais tendant à la nomination d'un commissaire pris dans son sein pour hâter le recensement des grains dans les communes du district (f° 153) ; — 13 septembre : Insurrection à Mondoubleau (f° 173);— 14 sept.: Levée de 400 hommes envoyés à Sablé (f° 174) ; — répartition entre les communes des hommes du contingent (f° 178); — *Passim*: rôles mobiliers des communes, pétitions relatives au dégrèvement, à l'armement, à la répartition des assignats, etc.

L. 393. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

22 septembre 1793—23 nivôse an II. — Délibérations du Directoire de Saint-Calais. — 28 sept.: Réquisition des cordonniers ; — 5 octobre : Brûlement des titres féodaux ; — 2 brumaire an II : Réquisition de de tous les fusils du district, et ordre de distribuer des vestes et des culottes aux volontaires ; — 12 brum.: Arrêté relatif à la descente des clochers ; — 14 brum. : Envoi de canons au Mans ; — 2 frimaire : Main levée du sequestre mis sur la terre de la Cour du Bois, à la demande de Bénigne Le Tessier, femme d'Ambroise Polycarpe de La Rochefoucauld (f° 95) ; — 12 frim. : Nomination d'un comité défensif (f° 112) ; — 21 frim. : Transport des archives à Vendôme (f° 127) ; — Ce registre contient surtout l'enregistrement de décrets de la Convention, d'arrêtés du département déjà mentionnés, de réquisitions de subsistances ou d'armes et des dénonciations de contraventions. Il est précédé d'une table de matières.

L. 394. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

23 nivôse — 10 floréal an II. — Délibérations du Directoire de Saint-Calais (suite). — 13 pluviôse: Représentations au département sur la répartition de 40.000 quintaux de grains qu'il a reçus (f° 41) ; —1 ventôse: Envoi de blé au Mans (f° 76) ; —13 vent. : Arrêté sur l'organisation de l'instruction publique (f° 101) ; — 2 germinal : Formation d'une bibliothèque (f° 133) ; — 15 germinal : Réquisition de chanvre pour Brest (f° 152). — Même observation que pour le registre précédent.

L. 395. (Registre.) — 255 feuillets, papier.

11 floréal an II — 12 nivôse an III. — Délibérations du Directoire de Saint-Calais (suite).—24 floréal an II : Arrêté de Garnier de Saintes sur la réorganisation de la Société populaire de Saint-Calais (f° 15) ; — 2 flor.: Secours accordés aux habitants des campagnes (f° 17) : — 4 prairial : Lettre de l'agent militaire relative au départ de la première réquisition (f° 23) ; — 6 thermidor: Nomination de commissaires pour la formation du livre de de bienfaisance (f° 100) ; — 18 thermidor : Adresse à la Convention pour la féliciter du « courage qu'elle n'a cessé « de montrer dans toutes les crises de la Révolution et « notamment sur la découverte de la conspiration de Ro- « bespierre et sur la prompte exécution des traîtres » (f° 112) ; — 13 brumaire an III : Replacement des statues dans le temple de la Raison de Cogners (f° 193). — Même observation que pour les registres précédents. — *Passim* : recensements de communes, nominations de commissaires chargés d'aller demander des subsistances dans certaines régions.

L. 396. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

11 nivôse — 4 floréal an III. — Délibérations du Directoire de Saint-Calais (suite). — 1 pluviôse : Instructions sur la conservation des pommes de terre (f° 38) ; — 6 ventôse : Arrêté relatif à la nouvelle de la reddition de Charrette et autres Vendéens (f° 82) ; — 7 vent. : Nomination de commissaires qui se rendront devant le représentant du peuple pour solliciter un prêt d'un million au département (f° 83) ; — 20 germinal : Transfert des archives à Vendôme en raison des menaces des chouans (f° 156) ; — 25 germinal : Arrêté invitant les municipalités du district à joindre leurs archives à celles de Saint-Calais (f° 166). — Même observation que pour les précédents registres. — *Passim* : arrêtés relatifs aux chouans.

L. 397. (Registre.) — 146 feuillets, papier.

1 floréal — 27 messidor an III. — Délibérations du Directoire de Saint-Calais (suite). — 1 floréal : Arrêté relatif à la location des églises (f° 16) ; — 22 flor. : Arrêté ordonnant la vente des églises, cimetières et presbytères (f° 33) ; — 23 flor. : Arrêté enjoignant aux citoyens qui auraient quitté la cocarde tricolore de la reprendre (f° 34) ; — 24 flor. : Demande d'un congé pour le citoyen Anjubault-Galasière, cavalier au 14e régiment, afin qu'il puisse venir exercer les fonctions de chef du bureau des contributions et d'archiviste (f° 36) ; — Arrêté portant le désarmement des terroristes (f° 40). — Même observation que pour les registres précédents.

L. 398. (Registre.) — 236 feuillets, papier.

27 messidor an II — 26 pluviôse an IV. — Délibérations du Directoire de Saint-Calais (suite). — Ce registre ne contient que des enregistrements d'actes administratifs et aucune délibération ne mérite d'y être signalée. Il est blanc depuis le feuillet 180.

L. 399. (Registre.) — 189 feuillets, papier.

1792-1793. — Registre servant à l'inscription des membres du Directoire présents aux séances. — Il est blanc depuis le feuillet 34.

L. 400. (Registre.) — 146 feuillets, papier.

20 juillet 1790 — 20 novembre 1792. — Délibérations du Conseil d'administration. — 20 et 21 juillet 1790 : Élections des dignitaires du Conseil d'administration (f°s 1-3). Ce registre, blanc depuis le f° 87, fait double emploi avec ceux qui correspondent aux mêmes dates et ont été analysés plus haut.

L. 401. (Registre.) — 189 feuillets, papier.

20 novembre 1792 — 22 fructidor an III. — Délibérations du Conseil d'administration. — Même observation que pour l'article précédent.

L. 402. (Registre.) — 96 feuillets, papier.

1788—1791. — Correspondance. — En tête : « Troisième registre de la correspondance des députés « composant la commission intermédiaire du district de « Saint-Calais, avec MM. les Procureurs généraux syndics « de l'assemblée provinciale du Maine et les syndics des « quarante-cinq assemblées municipales du district. » — Noms de ces syndics en 1788. — Table des lettres écrites du 31 octobre 1787 au 24 juillet 1788. — 26 juillet : Renseignements sur l'état du commerce et de l'agriculture dans le district (f° 4) ; — 27 août : Assistance de la commission à la soutenance de thèses des élèves du collège de Saint-Calais (f° 7). — La plupart des lettres dont la minute est dans ce registre concernent l'administration générale des communes et ne contiennent que des détails sans intérêt. A partir du f° 50, on ne trouve plus qu'une mention sommaire de chacune.

L. 403. (Registre.) — 192 feuillets, papier.

An II — An IV. — Transcription des lettres et arrêtés des comités de la Convention et du Département. — Mention sommaire de chaque lettre ou de chaque arrêté à sa date.

L. 404. (Registre.) — 148 feuillets, papier.

6 germinal an II — 18 brumaire an IV. — Enregistrement des lois et décrets. — Ce registre, dont 82 feuillets seulement sont écrits, fait double emploi avec ceux qui contiennent les délibérations du district à la même époque et qui ont été analysés précédemment.

L. 405. (Registre.) — 145 feuillets, papier.

An II — An III. — Délivrance d'effets aux volontaires. — En tête : « Registre pour servir à inscrire les effets « qui seront délivrés aux volontaires de la première réquisition et autres militaires qui passeront au district. » Il est tenu au jour le jour et contient le nom des destinataires des effets, la liste des effets et le prix de chacun. — Registre blanc depuis le feuillet 50.

L. 406. (Registre.) — 90 feuillets, papier.

1791-1793. — Décharges et réductions sur la contribution foncière. — Copies des décisions du directoire accordant les décharges ou réductions de contribution foncière. — En marge, le nom de chaque bénéficiaire.

L. 407. (Registre.) — 94 feuillets, papier.

29 janvier 1793 — 29 thermidor an III. — Décharges et réductions sur la contribution mobilière. — Registre analogue au précédent.

L. 408. (Registre.) — 238 feuillets, papier.

1791—1793. — Patentes. — Concessions de patentes et quittances des droits payés par le requérant. Le nom de chaque bénéficiaire est en marge. La nature de la profession n'est indiquée dans aucun article.

L. 409. (Registre.) — 198 feuillets, papier.

1791 — An III. — Pensions ecclésiastiques, mandats. — Décisions du Directoire du district accordant des

pensions ou délivrant des mandats de paiement de traitements aux ecclésiastiques de la circonscription. — A la suite du registre, un cahier spécial contient une table des noms des bénéficiaires.

L. 410. (Registre.) — 103 feuillets, papier.

An II — An IV. — Dépenses générales. — Décisions du Directoire délivrant des mandats en paiement des dépenses de toutes sortes faites pour le compte du district.

L. 411. (Registre.) — 318 feuillets, papier.

An II — An IV. — Dépenses générales. — Mandats pour le paiement des traitements des fonctionnaires. Formules imprimées. — A partir du f° 83, aucune d'elles n'est plus remplie.

L. 412. (Registre.) — 146 feuillets, papier.

1788—1792. — Inventaire des archives du district (non terminé). — Commencé par le curé de Saint-Martin de Sargé le 24 sept. 1788, il devait contenir la nomenclature des documents dans cet ordre : Arrêts du Conseil, mandements, instructions, ordonnances, lettres, mémoires, questions et décisions, correspondance du président avec les syndics généraux de l'Assemblée provinciale et les municipalités. En réalité il ne mentionne que le contenu de quelques cartons rangés sans ordre particulier. Les membres du directoire l'ont continué en 1792 de la même manière et ne l'ont pas achevé. Dix feuillets seulement du registre sont employés.

District de Chateau-du-Loir.

L. 413. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

18 septembre 1790 — 21 mai 1793. — Délibérations du Conseil général. — 23 septembre 1790 : Députation envoyée par la ville au Conseil pour examiner la question de réduction du nombre des districts (f° 14) ; — 29 septembre : Pétition générale des communes du district réclamant notamment : l'établissement d'un hôpital à chaque chef-lieu de district, un collège au même endroit, des petites écoles, un bureau de charité dans chaque municipalité, des chemins, une brigade de gendarmerie au district, l'envoi gratuit de sages-femmes dans chaque paroisse pendant un certain temps, des salaires « aux sacristes « à condition qu'ils enseignent la lecture, l'écriture et le « chant, conjointement avec le vicaire et gratuitement aux « pauvres. Les gens aisés pourront donner une rétribution « légère » (f° 23) ; — Pétitions particulières des municipalités. — 17 sept. 1791 : Discours du procureur syndic à l'éloge de la nouvelle constitution. Démission de plusieurs membres (f° 37) ; — 2 novembre : Indemnités à dix-neuf communautés (f° 66) ; — 18 août 1792 : Adresse aux Législateurs sur la journée du 10. Les membres du Conseil s'engagent à défendre les Droits de l'homme jusqu'à la mort (f° 93) ; — Nombreusses délibérations sur les contributions et sur l'enrôlement des volontaires.

L. 414. (Registre.) — 189 feuillets, papier.

22 mai 1793 — 1 pluviôse an III. — Délibérations du Conseil général (suite). — 18 juin 1793 : Déclaration faite en conséquence de l'arrêté du Conseil général du département du 9 courant, par laquelle le Conseil général du district se dit « résolu à maintenir l'unité, « l'indivisibilté de la République, l'unité, l'indivisibilité de « la Représentation nationale, l'inviolabilité des représen- « tans, l'entière liberté de leurs opinions » (f° 22) ; — 27 juillet : Fixation de la fête civique au 10 août prochain (f° 30) ; — 11 brumaire an II : Maximum du prix des denrées pour le district (f° 58). — Ce registre est blanc depuis le f° 77. Les neuf premiers sont mutilés.

L. 415. (Liasse.) — 9 pièces et un cahier, 42 feuillets, papier.

1790 — An III. — Délibérations du Conseil général (suite) et arrêtés imprimés du Directoire. — Arrêté du Directoire du district de Château-du-Loir, « contenant les mo- « tifs qui vont diriger l'Administration dans le répartiment, « entre les trente-huit municipalités de ce district, des con- « tributions foncières et mobiliaires » (imprimé). — Circulaire du procureur-syndic de Mont-sur-Loir, aux officiers municipaux des communes sur la surveillance des émigrés dont plusieurs sont rentrés en France sans autorisation (imprimé). — Pièces manuscrites faisant double emploi avec celles qui sont analysées dans les précédents articles.

L. 416. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

30 août 1790 — 12 avril 1791. — Délibérations du Directoire. — 11 octobre 1790 : Organisation des bureaux du directoire (f° 33) ; — 8 novembre : Envoi d'une députation extraordinaire « vers l'Assemblée nationale « pour lui exprimer particulièrement le danger, les incon- « vénients de changer la division actuelle du département »

(fº 64) ; — 15 décembre : Apposition de scellés sur les mobiliers des églises et aussi sur les chœurs des églises cathédrales et collégiales et sur les portes des églises uniquement consacrées à l'usage des chapitres (fº 110). — Nombreuses délibérations relatives à la vente des biens nationaux.

L. 417. (Registre.) — 197 feuillets, papier.

13 avril 1791 — 16 mars 1792. — Délibérations du Directoire (suite). — 13 avril 1791 : Réception d'une lettre « des membres du comité de la section de la « Grange-Batelière, dattée de Paris le sept de ce mois énon- « ciative de l'envoi joint des trois procès-verbaux du trois « de ce mois de l'ouverture du cadavre de M. Mirabeau, « l'aîné, député à l'Assemblée nationale et de celui de son « embaumement, duquel premier procès-verbal il résulte « que la mort de M. de Mirabeau a été causée par l'inflam- « mation du diaphragme côté droit, trois demi septiers « d'humeur jaunâtre et opaque qui remplissaient le péri- « carde et la surface du cœur et la face interne du péricarde « qui étaient recouvertes de concrétions limphatiques très « épaisses qui formaient adhérences entre ces surfaces, « jusques sur l'origine des vaisseaux. » La plus grande publicité possible sera donnée à cette lettre (fº 10) ; — 7 mai : Suppressions et réunions des paroisses (fº 13) ; — 6 juillet : Poursuites décidées contre l'abbé de Lhomme, ancien titulaire du prieuré de St-Guingalois, pour qu'il rétablisse « en la « sacristie du ci-devant prieuré un encensoir et une navette « en argent, une custode ou petit ciboire en argent, deux « palmes, quatre ornemens dont un noir et deux rouges, « six chappes tant violettes que rouges, quatre tuniques, « le tour d'un dais, treize amits, quatorze lavabo, dix puri- « ficatoires, vingt-un tours d'étolle, quatre nappes d'au- « tel..... qui se trouvent manquer sur le récolement fait « des ornements et vases sacrés qui restent audit prieuré « et comparaison avec ceux dont ledit sienr abbé de « Lhomme s'est chargé par le procès-verbal de réception « du 15 janvier 1777, à peine d'être privé de son traite- « ment ou de payer les ornements et vases sacrés qui man- « quent... » (fº 50) ; — Explications de l'abbé de Lhomme et signées de lui ; nomination d'experts (fº 51) ; — 24 décembre : Répartition des contributions entre les communes (fº 138) ; — Tableau général de répartition (fº 152) ; — Etat des domaines nationaux estimés et évalués, compris dans la soumission de la municipalité de Château-du-Loir (fº 159-176) ; — Distribution de 28637 livres d'assignats de cinq livres.

L. 418. (Registre.) — 180 feuillets, papier.

20 mars 1792 — 4 mars 1793. — Délibérations du Directoire (suite). — 14 juillet 1792 : Fête de la fédération (fº 29) ; — Etats de domaines nationaux (fºs 42-50) ; — 2 novembre : Distribution de 26450 livres d'assignats de dix et quinze sols (fº 72) ; — 3 novembre : Arrêté contenant le tableau de répartition des contributions mobiliaires et foncières, avec un exposé des motifs (fº 75) ; — 22 décembre : Réorganisation des bureaux du district.

L. 419. (Registre). — 92 feuillets, papier.

5 mars 1793 — 12 pluviôse an II. — Délibérations du Directoire (suite). — 18 mai. Envoi de 150 gardes nationaux à Angers contre les Vendéens (fº 5) ; — 14 brumaire an II : Réquisition de la garde nationale par le général Dalican ; — 14 brum. : Réclamation de la Société populaire sur le défaut de vivres (fº 17) ; — 11 frimaire : Réquisition d'hommes pour s'opposer aux ennemis qui menacent de venir de La Flèche (fº 25) ; — 14 frim. : Etat des chevaux stationnés à La Chartre pour transporter les archives du district (fº 27). — Le registre est blanc depuis le feuillet 34.

L. 420. (Registre.) — 243 feuillets, papier.

6 nivôse an II — 19 ventôse an III. — Délibérations du Directoire (suite). — 24 pluviôse : Etat des bois de construction réclamés par l'administration civile de la marine pour les travaux du port de Rochefort (fº 3) ; — 27 pluviôse : Réquisition des ouvriers en bois pour abattre, dans la forêt de Bercé, tous les bois propres à la marine (fº 6) ; — 2 ventôse : Réquisition de voituriers pour aller chercher des grains à Vendôme et les conduire au Mans (fº 9) ; — 18 vent. : Pétition à la commission des subsistances et approvisionnements pour obtenir des grains (fº 14) ; — 8-9 germinal : Envoi de commissaires dans le Loir-et-Cher et le Cher pour acquérir des blés (fº 22) ; — 18 germ. : Réquisition d'ouvriers pour aménager la route de la forêt de Bercé (fº 29) ; — 25 germ. : Réquisition des fabricants d'étamine pour la confection du nouveau pavillon sur les navires de la République (fº 34) ; — 2 prairial : Requête à Garnier de Saintes pour obtenir le paiement de l'indemnité due aux membres du Comité révolutionnaire (fº 49) ; — 24 messidor : Réquisition de 2000 quintaux de seigle pour la Mayenne (fº 71) ; — 13 brumaire an III : Indemnité accordée à des réfugiés de la Vendée au Grand-Lucé (fº 110) ; — 12 frimaire : Examens des candidats à l'Ecole

normale (f° 123); — 15 frimaire: Nouvel examen des candidats à l'Ecole normale, détails des épreuves (f° 129); — 18 frim.: Arrêté qui met en réquisition permanente les gardes nationales du district (f° 131); — 6 ventôse: Plan d'organisation et d'établissement d'une bibliothèque de district (f° 212); — 16 vent.: Pétition adressée par la municipalité pour obtenir des étoffes et du linge à l'usage de la société dramatique de Château-du-Loir (f° 239). — *Passim*, délibérations relatives à l'approvisionnement et à la défense contre les chouans.

L. 421. (Registre.) — 242 feuillets, papier.

19 ventôse—23 thermidor an III.—Délibérations du Directoire (suite). — 29 ventôse: Envoi de 25 hommes pour dissiper un rassemblement à Mayet (f° 18); — 28 germinal: Injonction aux communes pour la garde de jour et de nuit à cause des chouans (f° 68); — *Passim*, délibérations relatives à des faits de chouannerie dans diverses communes.

L. 422. (Registre.) — 242 feuillets, papier.

23 thermidor an III—1 ventôse an IV. — Délibérations du Directoire (suite). — 1 vendémiaire an IV: Adresse aux législateurs pour protester contre la loi du 4 thermidor qui oblige les plus forts contribuables à répondre pour ceux qui ne payent pas leurs impôts (f° 40); — 6 vendém.: Instructions sur la perception des impôts (f° 47). — Ce registre, qui ne contient que des délibérations sans intérêt, est blanc depuis le feuillet 118.

L. 423. (Registre.) — 236 feuillets, papier.

5 mars 1793—19 germinal an II.—Délibérations du Directoire (suite). — Ce registre qui contient surtout les listes des décrets reçus chaque jour par le directoire fait double emploi avec l'article 417.

L. 424. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

28 décembre 1790 — 13 mai 1793. — Avis sur requêtes et mémoires. — Examen par le directoire des requêtes de toutes sortes; demandes d'emplois, réclamations en matière administrative, etc., qui lui sont adressés, et des mémoires présentés par les fournisseurs et les employés. — Ce registre est blanc depuis le feuillet 131.

L. 425. (Registre.) — 95 feuillets, papier.

An III—An IV. — Transcription des arrêtés. — Registre écrit seulement du feuillet 6 au feuillet 13.

L. 426. (Registre.) — 245 feuillets, papier.

An III—An IV. — Affaires extraordinaires et imprévues. — Arrêtés. — Délibérations relatives aux subsistances. — Examens de réclamations de citoyens sur des objets sans intérêt. — Ce registre est blanc depuis le feuillet 48.

L. 427. (Registre.) — 187 feuillets, papier.

3 septembre 1793—19 floréal an III. — Bien public: arrêtés. — Décisions du directoire dans un certain nombre d'affaires administratives et faisant double emploi pour la plupart avec les documents analysés précédemment.

L. 428. (Registre.) — 188 feuillets, papier.

19 floréal an III — 9 frimaire an IV. — Bien public: arrêtés (suite). — Ce registre est blanc depuis le feuillet 60.

L. 429. (Registre.) — 94 feuillets, papier.

18 février—23 août 1792.—Affaires militaires: arrêtés.—Transcription des arrêtés qui délivrent des mandats aux fournisseurs de subsistances, aux gens employés au transport de vivres ou d'armes et aux ouvriers de l'armée.

L. 430. (Registre.) — 152 feuillets, papier.

23 août 1792 —13 mai 1793.—Affaires militaires: arrêtés (suite). — Mêmes documents que dans l'article précédent.— Indemnités à des volontaires et à divers soldats pour subsistance en route.

L. 431. (Registre.) — 191 feuillets, papier.

13 mai 1793 - 9 brumaire an II.—Affaires militaires: arrêtés (suite). — Mêmes documents que dans les articles précédents.

L. 432. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

9 brumaire— 14 fructidor an II.— Affaires militaires: arrêtés (suite). — Mêmes documents que dans les articles précédents.

L. 433. (Registre.) — 158 feuillets, papier.

14 fructidor an II—8 floréal an III. — Affaires militaires: arrêtés (suite). — Mêmes documents que dans les articles précédents.

L. 434. (Registre.) — 192 feuillets, papier.

8 floréal an III — 6 frimaire an IV. — Affaires militaires : arrêtés (suite). — Ce registre est presque tout entier blanc.

L. 435. (Registre.) — 141 feuillets, papier.

4 avril 1791 — 30 avril 1793. — Routes : délibérations, arrêtés et avis. — Construction et réparation des routes et des ponts. — Mandats de paiement délivrés à des entrepreneurs et à des ouvriers. — Adjudications. — Examen de pétitions.

L. 436. (Registre.) — 188 feuillets, papier.

14 décembre 1790 — 27 ventôse an II. — Décisions et arrêtés en matière d'impôts. — Admission ou rejet de réclamations faites par des particuliers. — Ce registre est blanc depuis le feuillet 80.

L. 437. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

2 floréal an II — 26 nivôse an III. — Décisions et arrêtés en matières d'impositions. — Documents semblables à ceux de l'article précédent. — Registre à moitié blanc.

L. 438. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

18 avril 1792 — 9 ventôse an II. — Décharges et réductions sur la contribution foncière. — Le nom des bénéficiaires des arrêtés est en marge.

L. 439. (Registre.) — 94 feuillets, papier.

1792 — An II. — Décharges et réductions sur la contribution mobilière. — Registre presque tout entier blanc.

L. 440. (Registre.) — 48 feuillets, papier.

1790 — An III. — Visa des contraintes. — Approbations données par le Directoire aux contraintes exercées par les agents financiers. — Registre blanc depuis le feuillet 29.

L. 441. (Registre.) — 48 feuillets, papier.

1791 — 1792. — Déclarations de défrichements. — Sept feuillets seulement sont remplis.

L. 442. (Registre.) — 59 feuillets, papier.

28 germinal an II — 11 germinal an III. — Enregistrement des lois. — Ce registre fait double emploi avec les registres de délibérations qui correspondent aux mêmes dates.

L. 443. (Registre.) — 143 feuillets, papier.

1 vendémiaire an III — 2 frimaire an IV. — Enregistrement des lois (suite). — Même observation que pour l'article précédent.

L. 444. (Registre.) — 247 feuillets, papier.

21 ventôse an III — 6 frimaire an IV. — Enregistrement des lois. — Ce registre est le double du précédent : il est blanc depuis le feuillet 107.

L. 445. (Registre.) — 500 feuillets, papier.

10 septembre 1793 — 6 brumaire an IV. — Correspondance. — Transcription de lettres à divers sans intérêt ou relatives à des faits déjà signalés dans les délibérations. — Au f° 443, état de quelques paiements faits par le Directoire pour dépenses diverses. — Registre blanc, sauf le feuillet 443, depuis le feuillet 125.

L. 446. (Registre.) — 322 feuillets, papier.

4 floréal an II — 23 nivôse an IV. — Correspondance (suite). — Même observation que pour le précédent article.

L. 447. (Registre.) — 142 feuillets, papier.

23 juillet 1790 — 13 janvier 1792. — Registre d'ordre. — En titre : « Le présent registre..... pour « servir à porter par ordre de datte, jour par jour toutes « les requêtes et suppliques qui seront présentées aux « membres de ce district, ordonnances et arrêtés du dépar- « tement et autres pièces sur lesquelles il y aura à aviser, « régler ou statuer, ensemble l'envoy ou communication « desdites pièces, les règlements qui interviendront sur « icelles et la décharge d'aucunes d'elles qui seront retirées, « auquel effet sera chaque feuille partagée en cinq cases « de hauteur.... » Les pièces intéressantes signalées dans ce registre, comme dans les suivants, ont déjà été analysées dans de précédents articles.

L. 448. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

13 janvier 1792 — 21 janvier 1793. — Registre d'ordre. — V. l'article 447.

L. 449. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

24 janvier — 31 mai 1793. — Registre d'ordre.— V. l'article 447.

L. 450. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

11 brumaire an II — 4 messidor an II. — Registre d'ordre. — V. l'article 447.

L. 451. (Registre). — 192 feuillets, papier.

6 messidor an II — 9 pluviôse an III. — Registre d'ordre. — V. l'article 447.

L. 452. (Registre.) — 146 feuillets, papier.

1791 — An IV. — Enregistrement des mandats concernant l'ordre judiciaire. — Ordonnancement des mandats destinés à payer le traitement des juges de tout rang, des greffiers, des gardiens de prison, des membres du Comité de surveillance et du Comité révolutionnaire.

L. 453. (Registre.) — 189 feuillets, papier.

28 août 1792 — 4 brumaire an IV. — Traitements du clergé. — Ordonnancement des mandats destinés à payer les curés, desservants, vicaires et titulaires de bénéfices divers.

L. 454. (Registre.) — 182 feuillets, papier.

1791-1793. — Traitements du clergé (suite). — Sommier général à peine commencé. Quelques tableaux de récapitulation des sommes versées pour leur traitement aux ecclésiastiques de Château-du-Loir.

L. 455. (Registre.) — 60 feuillets, papier.

An II — An III. — Analyse des opérations du district. — Etat récapitulatif, par décade, des arrêtés pris par le Directoire et des lettres administratives.

DISTRICT DE LA FERTÉ-BERNARD.

L. 456. (Liasse.) — 4 pièces, 1 cahier, 95 feuillets, papier.

1790 — An IV. — Extrait des délibérations du Conseil général et du Directoire. — Secours et pensions aux invalides. — 24 septembre 1792 : Séance du Conseil général dans laquelle il procède à l'élection de son bureau après avoir entendu un discours du président sur les devoirs de l'administration. — 1791 et 1792 : Trois délibérations relatives à des affaires courantes sans intérêt. — 10 frimaire an II — 1 nivôse an IV : Ordonnancement des mandats destinés à payer des pensions aux invalides et arrêtés leur accordant des secours.

DISTRICT DE LA FLÈCHE.

L. 457. (Registre) — 191 feuillets, papier.

1793 — An III. — Délibérations et arrêtés du Directoire. — 23 mai 1793: Arrestation des religieuses, des femmes d'émigrés et des personnes suspectes (f° 1) ; — 10 juin : Translation des archives du district au chef-lieu du département (f° 3) ; — 11 juillet : Retrait des mêmes archives et retour au district (f° 4); — 5 août : Ordre aux volontaires et à tous autres défenseurs de la patrie de venir recevoir leur feuille de route au directoire afin de rejoindre les drapeaux (f° 7); — 3 septembre : Réquisition d'ouvriers pour la fabrication de piques (f° 10) ; — 12 septembre : Brûlement des titres féodaux (f° 12); — 12-16 octobre: Fixation du maximum des denrées (f° 14) ; — 27 frimaire an II : Nomination de commissaires pour évaluer les dégâts commis par les Vendéens (f° 23) ; — 17 pluviôse : Fixation du maximum des charrois (f° 18); — 27 pluv. : Etablissement d'un atelier de lingères pour la fabrication de chemises, de guêtres et de cols pour les défenseurs de la patrie (f° 33) ; — 21 ventôse: Fixation du maximum de la viande (f° 45) ; — 4 germinal : Réunions de communes (f° 51) ; — 23 germ. : Réquisition des cendres pour la fabrication des salpêtres (f° 57) ; — 4 floréal : Réquisition du huitième des cochons (f° 60); — *Passim* : Nombreuses réquisitions de subsistances et de munitions de toutes sortes pour l'armée. — Approvisionnement des marchés.

L. 458. (Registre.) — 128 feuillets, papier,

11 germinal an III — 2 frimaire an IV. — Délibérations et arrêtés du Directoire (suite). — 27 germinal an III : Secours aux parents des défenseurs de la patrie (f° 9) ; — 29 germ. : Fixation du prix de la journée du malade militaire dans les hospices civils (f° 10) ; — 1 floréal : Achat d'étoffes à Amiens pour le magasin militaire du district (f° 12); — 8 flor. : Demande de troupes pour protéger le magasin d'approvisionnement contre les chouans

(f° 17); — 8 prairial : Adresse des administrateurs du district à leurs concitoyens ponr les mettre en garde contre les fausses nouvelles répandues par les ennemis de la République (f° 37) ; — 13 messidor: Indemnité accordée aux religieuses pendant leur arrestation (f° 61). — La plupart des délibérations et arrêtés contenus dans ce registre concernent l'approvisionnement et les réquisitions de subsistances. — Restitution au culte de plusieurs communes.

L. 459. (Registre.) — 157 feuillets, papier.

18 avril 1792 – 8 germinal an II. — Correspondance. — Mention sommaire des lettres adressées par le directoire aux autres administrations et aux particuliers et classées par date et par numéro d'ordre. La plupart ne sont que des accusés de réception de lois et décrets. Les autres se rapportent à des événements déjà visés dans les délibérations ci-dessus analysées.

L. 460. (Registre.) — 226 feuillets, papier.

8 germinal an II – 13 thermidor an III. — Correspondance (suite). — V. l'article précédent.

L. 461. (Registre.) — 185 feuillets, papier.

1791–1792. — Liquidation du traitement des ecclésiatiques. — États, par municipalité, des sommes versées aux ecclésiastiques pour leur traitement. — Ordonnancement des mandats. — A la fin du registre, délibérations relatives aux comptes de gestion présentés par plusieurs communes.

District de Fresnay.

L. 462. (Registre.) — 275 feuillets, papier.

19 juillet 1790 – 20 décembre 1792. — Délibérations du Directoire. — 27 octobre 1790 : Tableaux pour fixer le prix du rachat des droits ci-devant seigneuriaux. Il est arrêté : « 1° Que les journées d'hommes « seroient estimées chacune à une livre, celles de cheval « à une livre dix sols, celles d'âne à quinze sols, celles de « deux bœufs à trois livres et celles de voiture attelée de « deux chevaux à quatre livres ; 2° que le tableau indi- « catif des animaux qui se vendent à la pièce et à la couple, « des denrées qui se vendent à la livre, à la pièce et à la « mesure ainsi que les espèces de grains qui se vendent au « boisseau seront estimés d'après le prix commun calculé « sur les quatorze années précédentes, ainsi qu'il suit, « savoir : une oie, une livre dix sols ; un dindon, quarante « sols ; un agneau, trois livres dix sols ; un chevreau, quinze « sols ; un cochon, trois livres dix sols ; deux poulets, douze « sols ; deux chapons, une livre dix sols ; deux pigeons, « dix sols ; deux canards, une livre cinq sols ; une livre « de beurre, dix sols ; une livre de plume, une livre dix sols ; « une livre de cire, une livre dix sols : une livre de laine « blanche, une livre six sols ; une livre de chanvre, six sols ; « une livre de miel, trois sols ; un fromage, quatre sols ; un « boisseau de pois ronds pezant 80 l., trois livres dix sols ; « un boisseau de fèves pezant 70 l., trois livres dix sols ; un « boisseau de lentilles pezant 75 l., six livres ; le boisseau « de pommes, dix sols ; de poires, six sols ; de blé pezant « 66 l., cinq livres dix neufs sols onze deniers ; de méteil « pezant 70 l., cinq livres cinq sols neuf deniers ; de mou- « ture pesant 58 l., quatre livres dix sols neuf deniers...... « le tout mesure de Fresnay » (f° 29) ; — 28 février 1791 : Etat des dépenses de directoire pour l'année 1790 (f° 48) ; — 23 avril : Mémoire présenté par Moreau du Boulay, vice-président du Directoire, sur l'état actuel de l'art de guérir et des maisons hospitalières (f° 62) ; — 5 mai : Poursuites contre plusieurs curés qui ont lu en chaire un libelle anticonstitutionnel et « incendiaire » (f° 66) ; — 29 mai : Fixation du nombre des paroisses du district (f° 77) ; — 26 septembre : Démission du procureur syndic Bardou. — Boisquetin, élu député (f° 111) ; — 31 octobre : Elections de deux nouveaux membres du directoire (f° 139) ; — 5 janvier 1792 : Répartition des impôts entre les communes du district (f° 155) ; — Réorganisation des bureaux (f° 174) ; — 1 février : Etat des finances du district (f° 178) ; — 4 févr. : Répartition de 25.420 livres de petits assignats entre les communes (f° 179) ; — 20 mars : Nouvelle répartition de 24.000 livres de petits assignats (f° 189).

L. 463. (Registre.) — 200 feuillets, papier.

20 décembre 1791 – 3 juin 1793. — Délibérations du Directoire (suite). — 2 mars 1793 : Répartion de 567 volontaires (f° 98) ; — 21 mars : Réquisition d'hommes par le département (f° 123) ; envoi de secours à Angers (f° 124). — *Passim*, répartitions d'assignats. Nombreuses délibérations relatives au séquestre des biens d'émigrés, et à des demandes de dégrèvement d'impôt.

L. 464. (Registre.) — 196 feuillets, papier.

3 juin 1793 – 16 ventôse an II. — Délibérations du Directoire (suite). — 22 juin 1793 : Auto-

risation donnée à la municipalité de Fresnay de requérir les grains provenant de biens d'émigrés (f° 26); — 22 juillet : Répartition du contingent entre les communes du canton (f° 43) ; — Ordre à la ville de Beaumont de fournir cinq hommes par chacune de ses cinq compagnies de garde nationale à l'armée des côtes de la Rochelle (f° 45) ; — 21 août : adresse aux cultivateurs, marchands et propriétaires de grains les engageant à ne pas attendre les réquisitions pour conduire leurs grains au marché (f° 84) ; — 3 brumaire an II : Délibération par laquelle le district exprime tous ses regrets de ne pouvoir porter secours à ses frères du Mans vu la triste situation dans laquelle il se trouve lui même (f° 117) ; — 25 brumaire : Répartition de grains entre les communes du district (f° 124) ; — 11 ventôse : Interdiction du marché de Saint-Georges-le-Gaultier (f° 187). — Nombreux arrêts relatifs à des réquisitions de grains, à des dégrèvements d'impôts, à des secours accordés à des particuliers, à la fixation du maximum des denrées, à des pétitions de communes ou de citoyens, etc.

L. 465. (Registre.) — 303 feuillets, papier.

16 ventôse — 3e jour complément. an II. — Délibérations du Directoire (suite). — 18 ventôse : Répartition de secours entre les communes (f° 4) ; — 26 germinal : Instructions relatives au recensement : les communes doivent se recenser les unes les autres (f° 47) ; — 8 floréal : Réquisition de tonneaux et de cendres pour la fabrication des salpêtres (f° 64) ; — 18 floréal : Réquisition d'hommes dans chaque commune pour l'armée de la Loire (f° 78) ; — 25 flor. : Départ des bataillons du district pour Blois et Rennes (f° 89) ; — 29 flor. : Nomination de commissaires pour accélérer la levée des chevaux (f° 98) ; — 5 prairial : Instructions pour la même levée (f° 107) ; — 7 messidor : Envoi à la Trésorerie nationale de 66.279 livres d'assignats en valeur et d'assignats annulés, et réquisition de la force armée pour accompagner le convoi (f° 154) ; — 4 thermidor : Répartition de cinquante-cinq quintaux de grain entre les communes et rapport sur les moyens de faire approvisionner les marchés (f° 192) ; — 7 therm. : Instructions sur le rassemblement des chanvres propres au service de la marine (f° 204) ; — 24 therm. : Répartition de fourrages et avoines entre les communes (f° 231) ; — 21 fructidor : « Tableau d'approvisionnement du marché de « Fresnay d'après les marchés existant avant 1789, en grains, beurre, fromages et œufs, non compris les autres denrées de nécessité » (f° 282) ; — 1 sans-culottide : Arrêté tendant à rétablir l'ordre dans l'atelier de salpêtre à Fresnay (f° 300). — *Passim*, arrêtés relatifs à l'administration et à l'entretien de la forge de la Gaudinière, à Sougé ; réquisitions d'artisans et de produits de toute nature ; délivrance de mandats aux fonctionnaires, etc.

L. 466. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

4e jour complément. an II — 30 frimaire an II. — Délibérations du Directoire (suite). — 9 vendémiaire an III : Réquisition des plombs, cuivres et autres métaux des églises (f° 10) ; — Arrêté relatif à l'exécution des lois concernant les prêtres réfractaires (f° 11) ; — 10 vendém. : Mesures répressives des attentats commis à René (f° 12) ; — 12 vendém. : Nouvelles mesures contre les brigandages commis dans le district (f° 16) ; — 19 vendém. : Recensement des grains (f° 27) ; — 21 vendém. : Secours aux refugiés de la Vendée (f° 30) ; — 28 vendém. : Instructions sur la location des presbytères (f° 45) ; — 4 brumaire : Réquisition d'acier pour la fabrication et pour l'emmanchement des outils (f° 60) ; — 5 frimaire : Arrêté fixant le maximum des grains et fourrages (f° 108) ; — 10 frim. : Réquisition de voitures pour les transports et convois militaires (f° 115) ; — 13 frim. : Nouvel envoi de fonds à la Trésorerie nationale (f° 121) ; *Passim*, nombreuses pétitions de citoyens demandant des secours ou des dégrèvements d'impôts.

L. 467. (Registre.) — 202 feuillets, papier.

2 nivôse — 12 floréal an III. — Délibérations du Directoire (suite). — 7 nivôse an III : Fixation du district (f° 5) ; — 24 niv. : Installation de la nouvelle administration (f° 29) ; — 25 niv. : Arrêté relatif à l'approvisionnement des marchés (f° 32) ; — Organisation des bureaux du district (f° 34) ; — 3 pluviôse : Arrêté relatif à 60 ballots d'acier à terre en dépôt chez un marchand de fer de Beaumont dont cinq milliers seront répartis entre les communes suivant l'importance de chacune (f° 48) ; — 8 pluv. : Arrêté relatif au recensement des chanvres (f° 63) ; — 13 pluv. : Supension de la vente de la masure du château de Fresnay (f° 70) ; — 27 pluv. : Radiation du citoyen Perrochel de la liste des émigrés (f° 95) ; — 12 ventôse : Nouvelles mesures pour faire approvisionner de grains le marché de Fresnay (f° 115) ; — 20 vent. : Arrêté autorisant les brigades de gendarmerie fixées à Fresnay et à Beaumont à prendre des fourrages dans les magasins militaires des deux communes pendant un mois (f° 129) ; — 22 vent. : Achat de grains et fourrages pour la subsistance des troupes

(fº 131) ; — 6 germinal : Radiation de la liste des émigrés d'Alexandre-Pierre-Louis-Robert Frémusson (fº 156) ; — 12 germ. : Nomination de commissaires pour accompagner le détachement qui doit aller visiter la maison de Chaplain, sabotier au village de Coudroux, « soupçonnée d'être un « rassemblement d'armes » (fº 165) ; — 21 germ. : Arrêté ordonnant la location de toutes les églises du district pour un an (fº 172) ; — 25 germ. : Arrêté qui députe le citoyen Brillant auprès du représentant Dubois-Dubais pour lui faire connaître l'impossibilité où se trouve le district de satisfaire à la fourniture des 1.000 quintaux de grains qu'on lui demande, lui faire part de l'entrevue que l'administration a eue avec un chef de chouans et savoir la conduite qu'elle doit tenir (fº 175) ; — 26 germ. : Nouvelles instructions données à Brillant au sujet de sa conférence avec Dubois-Dubais (fº 177) ; — 2 floréal : Nomination de Riondet, notaire public à Bourg-la-loi, comme commissaire pour procéder au tri des parchemins avec l'assistance de Dily, administrateur (fº 183) ; — Nomination de Houdard comme commissaire chargé de dresser le catalogue des livres devenus propriété nationale (fº 185).

L. 468. (Registre.) — 202 feuillets, papier.

12 floréal an III — 18 brumaire an IV. — Délibérations du Directoire (suite). — 22 floréal an III : Demande d'armes au général Aubert-Dubayet pour les communes de Fyé et de Gennes-le-Gandelin (fº 11) ; — 9 prairial : Suppression du magasin national de Fresnay et établissement d'un magasin unique à Beaumont (fº 29) ; — 17 prairial : Répartition de secours entre les communes (fº 39) ; — 3 thermidor : Création d'un atelier à la forge de la Gaudinière (fº 95) ; — 15 therm. : Envoi à la Trésorerie nationale de 1.578.585 livres d'assignats annulés (fº 109) ; — 25 therm. : Nomination de commissaires pour l'emmagasinement des foins provenant des biens d'émigrés (fº 128) ; — 15 brumaire an IV : Nomination d'experts pour l'estimation des biens de René Lemouton-Boisdeffre situés à Béthon et à Bérus. — *Passim*, arrêtés relatifs à des remboursements de rentes dues par des particuliers à des établissements publics et à des levées de séquestres.

L. 469. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1791-1793. — Extrait des délibérations et circulaires du Directoire. — « Procès-verbal de la division des « trois provinces de la généralité de Tours en quatre dé- « partements, fait chez monsieur le duc de Praslin, député « de l'Anjou, le vingt novembre 1789, dont la minute est « entre les mains de monsieur le comte de la Galissonnière, « aussi député de l'Anjou, faisant fonction de secrétaire. » — 1791 : Extraits de délibérations relatives à la division du département de la Sarthe en neuf districts. — Circulaires imprimées faisant double emploi avec les documents analysés plus haut.

L. 470. (Registre.) — 285 feuillets, papier.

3 juillet 1790 — 30 janvier 1792. — Correspondance. — 24 septembre 1790 : Lettre du procureur syndic au maire de Grandchamp : « J'ai appris que « M. le curé de Grandchamp continuoit de rendre tous les « droits honorifiques aux ci-devant seigneurs tels que prière « nominale au prosne, l'eau bénite et encensement par dis- « tinction ; comme c'est une infraction..... je vous engage « à notifier, au reçu de la présente, à M. le curé de votre « paroisse une deffense d'enfreindre les décrets de l'Assem- « blée nationale... » (fº 12) ; — 6 octobre : Lettre envoyée à plusieurs directoires de district par le procureur syndic : « Nous avons reçu la lettre dont vous nous avez honoré « le..... relativement au projet de suppression de quelques « districts ; nous pensons comme vous que le bien général « n'a pas été considéré sous tous les rapports par M. Mor- « tier. Nous pensons que les municipalités n'exprimeront « leurs vœux qu'avec la plus grande circonspection et avec « beaucoup de prudence lorsqu'elles seront éclairées sur « leurs propres intérêts et sur les motifs de ces réduc- « tions proposées. Ces municipalités ne nous ont encore « rien adressé, mais nous présumons que la majeure partie « demandera la conservation des districts et des tribunaux « jusqu'à ce que l'expérience ait démontré si la réunion de « quelques-uns n'a pour objet que l'utilité publique. L'as- « semblée des électeurs pour la nomination des juges for- « mera sans doute une pétition qu'elle adressera au dépar- « tement ou à l'Assemblée nationale afin de s'opposer à « toute suppression, sauf à la seconde législature à faire « des changements si le bien public l'exige. Nous pensons « qu'il est inutile d'envoyer à l'Assemblée nationale un « député extraordinaire parce qu'il est certain qu'elle est « décidée à ne rien changer à ses décrets » (fº 15) ; — 17 oct. : Lettre de l'administrateur du district à M. Jouie, député à l'Assemblée nationale : « Nous avons reçu les « deux lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous « adresser, l'une imprimée en datte du 18 sept. et l'autre « du 8 courant ; par cette dernière vous nous demandés « quel est l'avis des municipalités sur votre projet de ré-

« duction des districts : la majeure partie ne paroit pas « l'aprouver. Elles l'ont exprimé dans l'extrait de leurs dé- « libérations qu'elles ont envoyé au département pour ré- « pondre à la lettre qui leur a été adressée par M. Mortier « des Varennes. L'assemblée électorale a aussi exprimé « son veu à la fin du procès-verbal pour l'élection des « juges; une grande partie des électeurs a demandé la con- « servation de tous les districts, et la réduction des tribu- « naux de justice et les appointemens des juges. N'y auroit- « il point à craindre en faisant des changemens, des sup- « pressions, d'occasionner des dissentions, des troubles, etc. « dans un département qui jusqu'à ce jour s'est montré « fidèle observateur des décrets et zélé partisant de la nou- « velle constitution ? Ne craindroit-on point aussi d'affai- « blir la confiance des bons citoyens, des sujets capables « de remplir les premières places dans les tribunaux en « les supprimant presque au moment de leur établissement ? « Ne craindroit-on point encore que la proximité d'Alen- « çon, les liaisons de commerce ne fît (*sic*) perdre au dé- « partement de la Sarthe la plus belle partie de son arron- « dissement? Nous savons à n'en pouvoir douter que les « cantons de Saint-Paterne, Bourg-le-roy, Assé-le-Boisne, « et une partie de celuy de Fresnay, ce qui compose en- « viron trente paroisses, solliciteront jusqu'à ce qu'ils « l'ayent obtenu leur réunion au département de l'Orne, « si l'on suprime celuy de Fresnay.... » (f° 18); — 11 novembre: Lettre aux gardes jurés et fabricants de toile à Fresnay et à Beaumont pour leur rappeler qu'ils doivent continuer à payer les droits perçus pour la visite et la marque de leurs produits (f° 28); — 27 décembre: Proclamation au nom de la Nation, de la Loi et du Roy interdisant les attroupements et les attentats aux biens des églises (f° 70); — 11 février 1790: Lettre à M. Prudhomme, curé de Juillé, pour l'engager à lire publiquement la rétractation qu'il a soumise à l'administration de la critique désobligeante à laquelle il s'était livré concernant le serment des prêtres (f° 98); — 4 mars 1791: Circulaire aux municipalités contenant des instructions relatives aux inventaires des titres des districts, aux impositions de 1789 et 1790, au défrichement des terres et à la navigation, aux étalons, au renouvellement des municipalités, au serment des ecclésiastiques, aux affirmations de baux, à la contribution patriotique, etc. (f° 120); — 30 avril: Lettre à la municipalité de Beaumont pour la prier de mettre ordre aux agissements du vicaire Le Guernay, qui s'efforce d'exciter les populations à la révolte (f° 133); — 13 juillet: Lettre relative au remplacement du principal du collège de Beaumont qui doit être un prêtre (f° 175); — Nombreuses lettres relatives à la vente des biens nationaux, au serment des prêtres et à la destitution des prêtres réfractaires; convocations de citoyens à comparaître devant l'administration, instructions aux officiers municipaux sur des matières administratives de tout ordre, références au pouvoir supérieur sur l'application des lois et décrets, etc.

L. 471. (Registre.) — 277 feuillets, papier.

1 février 1792 — 30 frimaire an II. — Correspondance. — 10 février 1792 : Lettre aux administrateurs du département : « Depuis trop longtemps, le « fanatisme des prêtres anticonstitutionnels ravage nos con- « trées; l'impunité dont ils ont joui jusqu'à ce jour semble « avoir justifié leurs forfaits aux yeux des âmes faibles et « crédules ; tous les maux que peut causer la superstition « sont prêts d'éclore, si vous ne vous empressez d'en extir- « per la racine. Il est urgent de s'occuper du maintient de « l'ordre et de la tranquilité : les moyens sont entre vos « vos mains, Messieurs, il dépend de vous d'en faire usage. « La loi du 8 janvier dernier relative aux moyens de pour- « voir aux cures vacantes dans le département du Haut- « Rhin et aux mesures à prendre pour nommer à celles « qui viendront à vaquer dans les différens départemens « pendant la présente année, est bien propre à déjouer « les projets de ces perturbateurs du repos public. La « rétractation du serment du sieur Lemoine, curé de Vi- « voin, dont extrait du procès-verbal est ci-inclus, laisse « une grande paroisse en proye aux insinuations perfides « de ce fanatique ; dans le tems de pénitance où nous « allons entrer, combien de citoyens paisibles abusés par « les exhortations intolérentes d'un homme couvert du « manteau de la religion, ne prendront pas avec le pain « sacré le cruel poison dont le ministre est enivré, si vous « ne profités, MM..., du rassemblement des électeurs que va « nécessiter le remplacement du juge et des suppléans « dont le tribunal est privé, pour substituer à ces prêtres « affamés de sang, à ces destructeurs de l'harmonie sociale, « de vrais ministres de ce Dieu de paix qu'ils déshonorent, « enfin des citoyens amis de leur prochain et des lois de « leur pays. — Le sieur Lemoine n'est pas le seul, MM., « qui s'agite pour soulever le peuple, pour susciter des « ennemis à la Constitution ; le projet de réunion des pa- « roisses n'ayant pu s'effectuer sur le champ, a laissé en « place plusieurs de ces ecclésiastiques réfractères qui « abusent des pouvoirs de leur ministère pour égarer leur « troupeau en excitant ceux qui les approchent à désobéir « à la loi; nous avons trop d'exemples de ce genre sous les

« yeux pour n'avoir pas conçu déjà bien des fois le dessein « de vous prier de mettre un terme aux funestes entrepri- « ses de ces tirans des âmes, mais, MM., le moment de « vous faire cette demande n'était pas encore arrivé ; nous « saisissons celui de la convocation prochaine des élec- « teurs pour vous faire connoître combien il est intéressant « de ne pas laisser échapper une si belle occasion de nous « délivrer de l'obsession de ces intolérens » (f° 10) ; — 25 févr. : Lettre aux mêmes sur la nécessité d'émission de petits assignats « pour faire cesser les inconvéniens de la « bigarrure de toutes les espèces de billets de confience et « rendre au commerce l'activité sans laquelle il ne peut se « soutenir » (f° 16) ; — 16 mars : Lettre invitant les ecclésiastiques non assermentés à se réfugier au Mans, dans la maison de la Mission dont le Directoire du département leur fera un asile jusqu'à ce qu'ils puissent, sans inconvénients pour la tranquilité publique et leur sûreté personnelle, retourner à leur domicile (f° 31) ; — 16 mai : Lettre à l'évêque de la Sarthe pour lui signaler ceux des prêtres du district qui ont refusé de recevoir les saintes huiles consacrées de sa main (f° 69) ; — 30 juin : Instructions aux municipalités sur l'état qu'elles doivent fournir, relatif aux rentes dues sur le ci-devant clergé, aux aides et gabelles et autres revenus de l'Etat, aux établissements d'étude, de charité et aux fabriques (f° 92) ; — 12 juillet : Lettre commentant une adresse aux citoyens en état de porter les armes (f° 102) ; — 10 août : Enquête sur les sourds-muets et les aveugles-nés du district (f° 113) ; — 17 août : Lettre relative à la prochaine réunion des assemblées primaires (f° 116) ; — 30 août : Lettre au député Bardou-Boisquetin pour l'assurer que les calomnies répandues sur son compte n'ont pas trouvé d'écho dans le directoire du district de Fresnay (f° 123) ; — 6 octobre : Circulaire aux officiers municipaux pour les inviter à protéger les particuliers dont certains individus, ignorants ou malveillants, veulent brûler les titres de famille (f° 136) ; — 25 novembre : Circulaire aux mêmes pour les inviter à empêcher le pillage des grains qui pourrait amener la misère du peuple, réduit à se priver vu le prix excessif des denrées (f° 156) ; — 2 déc. : Aux mêmes, ordre de s'informer de ce que contiennent les greniers et d'assurer la livraison des grains aux boulangers et leur mise en vente sur les marchés (f° 158) ; — 17 janvier 1793 : Lettre aux administrateurs du département pour leur exposer les bruits qui courent dans le public sur l'improbité des directeurs de Fresnay dans la vente des meubles de Vernie. On prétend que la vente au Mans, et non sur place, en a été ordonnée pour dissimuler le vol qu'ils ont fait des objets les plus précieux (f° 171) ; — 24 janvier : Nouvelle lettre sur les difficultés qui se rencontrent dans la vente des biens du marquis de Tessé à cause des exigences de l'arrêté pris par le département pour la régler (f° 175) ; — 24 mai : Circulaire aux municipalités sur la levée de trois cent mille hommes et la nécessité de fabriquer des piques pour les armer (f° 193) ; — 28 mars : Lettre constatant le succès du recrutement dans le district de Fresnay (f° 194) ; — 15 avril : Don d'une couronne civique et d'un « large cimeterre » au citoyen Duplessis, de Fresnay, pour sa belle conduite devant l'ennemi (f° 205) ; — 22 avril : Lettre annonçant l'arrestation du prêtre Bodereau (f° 209) ; — 19 juin : Lettre aux administrateurs du district de Chartres pour leur demander de vendre du blé au district de Fresnay (f° 227) ; — 24 juin : Reproches aux officiers municipaux de Fresnay sur leur inertie (f° 231) ; — Frimaire an II : Plusieurs lettres sur la marche des troupes rebelles et leur lutte contre les soldats de la République.

L. 472. (Registre.) — 139 feuillets, papier.

7 nivôse an II — 18 nivôse an IV. — Correspondance de l'agent national. — 23 nivôse an II : Envoi de grains à quelques communes (f° 4) ; — 12 ventôse : Lettre aux officiers municipaux de Gesnes : « L'ad- « ministration voit avec la plus grande douleur le peu « d'effet de ses réquisitions et que si elle se reposoit davan- « tage sur les sentiments d'humanité et de fraternité « qu'elle supposoit aux communes chargées de votre appro- « visionnement, vous seriez bientôt exposés à toutes les « horreurs de la famine ; mais comme elle doit protection « à tous ses administrés contre les malveillants, les égoïs- « tes et les faux frères, elle ne veut plus tenter la voie des « réquisitions ; celle des armes sera à coup sûr plus fruc- « tueuse pour vous mettre à l'abry des maux qui vous me- « nacent ; en conséquence, le directoire me charge d'écrire « an département de la Sarthe et même à celui de l'Orne, « si besoin est, que nous sommes réduits à la dure né- « cessité de faire agir la force armée pour faire exécuter » les réquisitions de subsistances que nous faisons de jour « à autre pour subvenir aux besoins de plusieurs commu- « nes de ce district et qu'ils veuillent bien nous envoyer « la cavalerie qui est à leur disposition puisque ce sont là « les seuls ressorts que nous puissions maintenant faire « agir avec quelque succès. Les communes récalcitrantes « se repentiront peut-être alors de nous avoir amenés à « une mesure aussi extrême, mais elles ne nous reproche- « ront jamais de n'avoir pas pris tous les ménagemens con-

« venables pour les persuader, et dès que cette mesure « est indispensable, nous ne voyons pas au delà ; elle sera « employée ; les coupables seront punis et vous au- « rez du pain. Nous ne donnerons pas d'autre avis à « ces communes que celui qu'elles ont reçu, si elles sont « disposées à obéir, il doit leur suffire ; si elles veulent « résister, elles seront bientôt convaincues de leur faiblesse, « parce que la cause de l'humanité triomphera toujours « des efforts de la barbarie ; faites-leur part des intentions « de l'administration et dites-leur qu'elle sera obéie parce « qu'elle parle le langage de la loi » (f° 9) ; — Floréal : Lettres relatives aux livraisons de grains faites aux communes en exécution des réquisitions (f°s 16 et ss.) ; — Thermidor : Lettres à diverses communes pour les prévenir que leurs autorités constituées seront épurées conformément à l'arrêté de Garnier de Saintes (f°s 27 et ss.) ; — 8 fructidor : Reproches à la municipalité de Coulombiers qui a réservé les vases sacrés dans l'envoi fait aux hôtels des monnaies des meubles provenant des fabriques (f° 30) ; — 19 fruct. : Réclamation à l'accusateur public près le tribunal criminel du Mans de la mise en liberté de détenus prévenus d'avoir pris part à une insurrection suscitée par le fanatisme dans la commune d'Assé-le-Boisne (f° 33) ; — 3e jour complément. : Lettre à l'agent national du district d'Alençon pour lui faire connaître les motifs pour lesquels les communes de la Sarthe auxquelles il a fait appel ne pourront guère lui fournir de grains : la plupart des propriétés qu'elles renferment sont nationales et paient leurs fermages en nature, c'est à dire en versant bonne partie de leurs produits dans le magasin militaire ; de plus, la récolte a été mauvaise et les paysans ont grand'peine à suffire à leurs propres besoins (f° 36) ; — 14 brumaire an III : Plaintes contre la mauvaise volonté des communes à faciliter la marche des armées. Celle de Douillet-le-Joli vient de refuser une voiture attelée de quatre chevaux pour transporter des outils au camp de Sablé (f° 45) ; — 24 frimaire : Lettre au citoyen Génissieu, représentant du peuple en mission dans les départements de l'Orne et de la Sarthe, pour lui faire connaître la difficulté que l'on éprouve à faire accepter des places aux patriotes à cause des dangers qu'ils courent. L'assassinat du juge de paix de Courcité et de sa famille a jeté l'effroi dans la population républicaine (f° 56) ; — 28 nivôse : Lettre informant Herbin, commandant de place à Alençon, que des rassemblements de chouans se font à Chérancé et à Grandchamp (f° 61) ; — 2 prairial : Lettre au général Aubert Dubayet sur la bonne impression produite par sa présence sur les campagnes et la nécessité d'agir contre les rebelles (f° 71) ; — 26 messidor : Lettre au même pour l'informer des nouveaux troubles qui se produisent de divers côtés (f° 75) ; — 8 fructidor : L'agent national se justifie près du procureur général syndic de l'accusation d'insouciance qui a été portée contre lui (f° 79) ; — 7 vendémiaire an IV : Circulaire aux concierges des maisons d'arrêt de Fresnay et de Beaumont sur les moyens d'éviter la fuite des prisonniers (f° 86) ; — 12 vendémiaire : Lettre au général Aubert Dubayet ; « La chouannerie vient de donner un signe de sa résurrection « dans ce district.... » (f° 87). — Le registre est blanc depuis le feuillet 99.

L. 473. (Registre.) — 285 feuillets, papier.

1 juillet 1790 — 19 janvier 1791. — Enregistrement des décrets, lettres patentes, proclamations. — Les actes enregistrés dans ce registre sont reproduits in-extenso y compris les plus importants comme le décret sur l'Organisation judiciaire du 24 août 1790, l'instruction de l'Assemblée nationale sur les fonctions des assemblées administratives d'août 1790, la proclamation du Roi sur les décrets établissant la constitution civile du clergé, le décret concernant le droit de faire la paix et la guerre, et bien d'autres également de grand intérêt.

L. 474. (Registre.) — 298 feuillets, papier.

20 octobre 1790 — 21 avril 1792. — Ordonnances concernant les impositions. — Ce registre contient les décisions prises par le directoire du district relativement aux requêtes presentées par des particuliers, des communes ou des établissements publics pour obtenir des réductions d'impôts. Le nom des requérants figure en marge de chaque décision.

L. 475. (Registre.) — 245 feuillets, papier.

23 avril — 1 décembre 1792. — Ordonnances concernant les impositions (suite). — Ce registre de même nature que le précédent est blanc depuis le feuillet 142.

DISTRICT DE MAMERS.

L. 476. (Registre.) — 204 feuillets, papier.

23 nivôse — 28 ventôse an III. — Délibérations du Conseil général. — 23 nivôse : Arrêté fixant l'ordre des travaux du Conseil général (f° 1) ; — Arrêté relatif

à la levée de trois cents gardes nationaux dans le district (f° 2); — 25 niv. : Arrêtés relatifs au recensement des grains et à la répartition de secours entre les communes (f° 5) ; — Instructions sur les mesures à prendre pour enrayer les mouvements contre-révolutionnaires et fanatiques (f° 8) ; — 7 pluviôse : Division des gardes de la forêt nationale de Perseigne (f° 14); — 21 pluv. : Organisation des bureaux de l'administration du district (f° 24) ; — 2 ventôse : Arrêté relatif à la distribution d'un secours de 5.000 livres entre les communes (f° 33) ; — Arrêtés divers relatifs à l'organisation militaire, aux subsistances des troupes et à la défense contre les chouans. — Registre blanc depuis le feuillet 60.

L. 477. (Registre.) — 234 feuillets, papier.

25 juin 1790 — 3 mai 1791. — Délibérations du Directoire. — 25 juin 1790 : Nomination des membres du Directoire. Discours du président élu, Chaumat-Duchaiseau (f° 2) ; — 26 juin : Remise des titres anciens par les directeurs sortants aux nouveaux élus (f° 5) ; — 3 novembre : « Tableau estimatif des redevances en volailles « et autres denrées en nature dont le prix n'est constaté « par aucun registre dans l'étendue du district » (f° 75) ; — Nombreuses délibérations relatives à la vente de biens nationaux ; impression des affiches.

L. 478. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

14 avril 1791 — 14 août 1792. — Délibérations du Directoire (suite). — 26 mai 1791 : Envoi à l'évêque du Mans d'un projet de réduction des paroisses du district (f° 8) ; — 28 août : Discours sur les abus qui se sont glissés dans l'administration prononcé par le procureur syndic Bazin à l'occasion du renouvellement des membres du Directoire (f° 52); — 11 janvier 1792 : Rapport sur les conditions dans lesquelles s'est effectuée l'élection du procureur syndic Bazin dont la validité a été contestée (f° 94). — Les délibérations relatives à la vente de biens nationaux dominent dans ce registre comme dans le précédent.

L. 479. (Registre.) — 189 feuillets, papier.

15 août 1792 — 9 juillet 1793. — Délibérations du Directoire (suite). — 21 août 1792 : Rapport lu par un membre sur les bases du dégrèvement projeté des impôts (f° 11) ; — 25 août : Les membres font tour à tour le serment suivant : « Je jure de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à mon poste en les défendant. » Celui qui le prononce le premier est Véron de Forbonnais, l'économiste, président du Directoire (f° 18); — 27 sept. : A la suite du procès-verbal d'une séance où le Directoire a examiné une contestation entre deux particuliers au sujet d'une dette envers la ville de Mamers, on lit : « La délibé- « ration cy-dessus dattée de ce jour m'ayant été présentée « pour y apposer ma signature, j'ai cru ne devoir le faire « qu'en consignant ici quelques notions sur l'arrêté d'hier « au soir : cet acte n'est point signé, ni terminé, et les « administrateurs ont été contraints de quitter leurs postes « à huit heures et demi de nuit parce que 1° les injures « attroces, les violences les plus indécentes et les traite- « mens les plus contraires à la liberté, l'égalité, exercées « par le sieur Bazin, procureur syndic, qui n'étoit arrivé « qu'à six heures du soir, envers les administrateurs, les « parties dénommées en l'arrêté et en présence du secré- « taire, des commis et d'un vérificateur des domaines, « ont fait croire qu'il étoit de la prudence de laisser un « furieux exhaler sa vapeur colérique ; 2° ledit procureur « syndic arracha le registre des mains des administrateurs « présens, y raya la cloture de l'arrêté et inséra ensuite un « dire de sa façon ; en foi de quoy j'ai signé en qualité « d'administrateur du conseil pour adhérer à l'arrêté de ce « jour, et je requiers que l'expédition du tout me soit déli- « vrée sur le champ pour l'intérêt de la République au « service de laquelle je destine mon temps et mes veilles. « *Signé* : Grignon ». Un autre administrateur, Plady, approuve la déclaration de son collègue (f° 59) ; — 29 octobre : Reproduction de l'adresse du conseil général du département aux représentants du peuple sur la proclamation de la République française (f° 85) ; — 3 novembre : Arrêté ordonnant le chant du Te Deum dans les églises à l'occasion des succès des armées de la République (f° 87). — 29 mars : Enquête sur un attroupement formé le lundi précédent et interrogatoire des citoyens arrêtés à cette occasion (f° 107) ; — 1 décembre : Proclamation du pouvoir exécutif provisoire sur cet incident (f° 112) ; — 5 mars 1793 : Fixation et répartition du contingent d'hommes à fournir par le district (f° 166) ; — 13 mars : Arrêté relatif à la fabrication des chaussures pour les troupes et à leur habillement en général (f° 177) ; — 9 avril : Établissement d'un comité de sûreté générale à Mamers ; arrêté contenant le réglement de ce comité.

L. 480. (Registre.) — 98 feuillets, papier.

26 janvier — 6 avril 1793. — Délibérations du Directoire (suite). — Ce registre ne contient que

des arrêtés relatifs au paiement de fournisseurs publics et de créanciers du district et des communes.

L. 481. (Registre.) — 141 feuillets, papier.

9 avril — 31 août 1793. —Délibérations du Directoire (suite). — 18 avril 1793 : Interrogatoire des détenus arrêtés à l'occasion d'un rassemblement à Villaine où il a été protesté contre l'exécution de Louis XVI (f° 5) ; — 4 mai : Modifications à l'organisation du comité de sûreté de Mamers (f° 33) ; — 8 mai : Long réquisitoire du procureur syndic contre un vicaire de Mamers, Rollepot, prévenu de nombreux actes d'incivisme (f° 37) ; — 27 mai : Arrêté pris contre les boulangers qui refusent de faire du pain et pour donner aux communes le pouvoir de les y obliger (f° 53) ; — 3 juin : Longue délibération relative à un conflit survenu entre le Directoire et la municipalité de Mamers qui a usurpé les pouvoirs des administrateurs du district en s'attribuant dans un arrêté les fonctions réservées à ceux-ci (f° 61) ; — 12 juin : Envoi au Mans de deux commissaires pour réclamer du secours et des munitions de guerre à l'administration centrale du département, en prévision de l'attaque des chouans (f° 77) ; — 13 juin : Arrêté relatif à la levée de cinq cents hommes dans le district (f° 78); — 25 juin : Suppression du traitement et des pensions des ecclésiastiques (f° 86) ; — 12 juillet : Arrêté ordonnant de célébrer la réception de la constitution républicaine envoyée par la Convention (f° 93); — 17 août : Proclamation aux cultivateurs du district pour les engager à approvisionner les halles et marchés s'ils ne veulent être déclarés traîtres et vendus à l'ennemi (f° 124); — 18 août : Procès-verbal d'une émeute à Mamers (f° 126); — 19 août : Enquête sur une accusation de concussion portée contre la municipalité de Saint-Calez-en-Saonnois (f° 128); — 28 août : Arrêté mettant en réquisition tous les grains du district.

L. 482. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

31 août 1793 — 21 ventôse an II. — Délibérations du Directoire (suite). — 12 septembre 1792: Déclarations des 80 commissaires chargés du recensement des grains (f° 7) ; — 15 sept. : Arrêté pressant la municipalité de Mamers de terminer l'armement et de fournir aux volontaires les munitions de bouche et les voitures dont ils ont besoin (f° 21) ; — 20 sept. : Nomination de commissaires chargés d'aller exposer au Mans la triste situation de Mamers et de requérir des grains pour le district (f° 30); — 23 sept. : Affectation de la ci-devant église de la Visitation, à Mamers, pour servir de halle aux grains (f° 31) ; — Octobre : Arrêtés divers relatifs à la réquisition des grains et donnant des pouvoirs étendus aux commissaires (f° 47); — 3 oct. : Arrêté portant que des cercueils de plomb qui se trouvent dans une chapelle de l'église de Louzes seront convertis en balles (f° 48) ; — 4 oct. : Délibération relative au refus opposé par les jeunes gens de la réquisition de partir et à l'insurrection qui en a résulté à Mamers (f° 52); — 5 oct. : Envoi de commissaires au Mans pour rendre compte de ces événements à l'administration centrale et ordre d'arrêter les rebelles (f° 56) ; — 16 oct. : Arrêté fixant le prix des denrées alimentaires et marchandises de de première nécessité (f° 60) ; – Adresse à la Convention : « Citoyens représentans, La France encore esclave après « quatre ans de combats pour la liberté attendoit de vous « une constitution républicaine fondée sur les principes « éternels de la nature et de la raison. Vous avez dignement « rempli son attente, mais votre tâche n'est pas finie. Le « souverain ne vous a pas seulement dit : « allez composer « un code de loix sages et populaires », il vous a dit : « allez, faites de bonnes loix et sauvez la patrie. » Or, nous « vous le demandons, citoyens législateurs, la République « est-elle assise sur des fondemens inébranlables ? n'a- « t-elle rien à redouter de la coalition des despotes euro- « péens, ne recèle-t-elle plus de Catilina dans son sein ? « Citoyens, le vaisseau de l'état vogue depuis longtemps « sur une mer orageuse ; vous seuls pouvez le conduire au « port du salut. Hé ! dans le moment critique qui va déci- « der de nos destins, en abandonner le gouvernail à des « mains étrangères, ne seroit-ce pas livrer notre malheu- « reuse patrie au fer meurtrier des furieux qui conspirent « sa perte ? Ah ! n'en doutons point, nous n'aurions vu notre « liberté à son aurore que pour pleurer sur son tombeau. « Rome réduite au Capitole n'eût jamais récouvré sa splen- « deur, si le fier Romain n'eût trouvé dans le sénat délibé- « rant pendant l'incendie de cette capitale du monde, un « point de ralliement et cette sagesse de conseils qui, gui- « dant son courage et son intrépidité, le rendit vainqueur « des Gaulois. Restez donc à votre poste, législateurs : le « salut du peuple le veut. Placés en observation sur le som- « met de la redoutable montagne, à jamais fameux dans « l'histoire de notre révolution, n'en descendez que lorsque « le drapeau tricolore, flottant sur nos frontières, sera res- « pecté de nos féroces voisins, et quand l'olivier de la paix « aura pris racine auprès de l'arbre de la liberté. Repré- « sentans du peuple, les autorités de Mamers saisissent cette « occasion pour vous protester de leur dévouement et de

« leurs principes révolutionnaires. Ils jurent encore une « fois fidélité à la République une et indivisible et de s'en- « sevelir plutôt sous ses ruines que de subir le joug humi- « liant d'un tiran » (f° 66) ; — Proclamation à tous les citoyens du district sur les événements accomplis à Mamers les 4 et 5 octobre (f° 68) ; — Brumaire an II : Envoi de commissaires au Mans avec mission d'inviter Thirion, représentant du peuple, à se rendre au chef-lieu du district (f° 70) ; — Etablissement de vedettes en différentes communes (f°s 78 et ss.) ; — Nomination de commissaires chargés de contraindre les paroisses rebelles à fournir le contingent quelles refusent (f° 80) ; — 24 brum. : Le citoyen Guittier annonce au conseil qu'il va se rendre au Mans pour détromper le représentant Thirion des calomnies répandues sur son compte (f° 87) ; — 8 frimaire : Arrêté érigeant provisoirement le comité de surveillance de Mamers en comité défensif (f° 91) ; — 1 nivôse : Règlement du grenier d'abondance de Mamers (f° 98) ; — 2 pluviôse : Arrêté instituant une fête patriotique en réjouissance de la prise de Toulon (f° 119) ; — Nombreux arrêtés relatifs aux subsistances et à des réquisitions diverses.

L. 483. (Registre.) — 300 feuillets, papier.

22 ventôse an II — 3 nivôse an III. — Délibérations du Directoire (suite). — 25 ventôse : Insurrection à Mamers à cause du prix du pain (f° 4) ; — 27 vent. : Répartition de six mille quintaux de grains dans le district (f° 11) ; — 2 germinal : Enquête sur des fournitures défectueuses de souliers faites au district (f° 20) ; — 19 germinal : Arrêté décidant l'arrestation de plusieurs prêtres et déléguant un commissaire pour s'enquérir près de Garnier de Saintes, des moyens de réprimer le fanatisme (f° 42) ; — 11 prairial : Envoi aux communes du discours de Robespierre sur les idées religieuses (f° 115) ; — 19 messidor : Arrêté contenant des mesures pour faire respecter le chômage et la célébration du décadi (f° 147) ; — 4 thermidor : Organisation de perquisitions pour la découverte des citoyens de première réquisition ou devant faire partie de la levée de trente mille hommes qui n'ont pas répondu à l'appel (f° 163). — La plupart des délibérations de ce registre concernent encore les subsistances.

L. 484. (Registre.) — 36 feuillets, papier.

An II. — Délibérations prises par l'administration du district à l'approche des Vendéens. — Titre du registre : « Cahier de délibérations prises par l'administration de dis- « trict pour servir au deffaut des registres ordinaires qui « ont été encaissés et conduits le jour d'hier, dans la ville « de Mortagne, pour les préserver du pillage des rebelles « qui viennent de s'emparer de la ville du Mans » (22 frimaire an II). — Même jour : Envoi de commissaires près de Garnier de Saintes, à Alençon, pour recueillir ses instructions et mesures provisoires (f° 1); — 23 frim. : Rapport d'un citoyen envoyé à Bonnétable pour s'informer de la marche de l'ennemi. Formation d'un comité militaire (f° 4) ; — Arrestation et interrogatoire de quelques chouans arrêtés (f°s 9 et ss.) ; — 24 frim. : Suite de l'interrogatoire (f° 13). — Arrêtés relatifs à l'approvisionnement.

L. 485. (Registre.) — 38 feuillets, papier.

17-30 octobre 1791. — Délibérations du Conseil d'administration. — 17 octobre : Élection des membres du bureau (f° 1) ; — 18 oct. : Examen des comptes du Directoire et inventaire des papiers. — Toutes les délibérations contenues dans ce registre sont d'ordre administratif courant. La signature de Véron de Forbonnais, président, est au bas de chacune.

L. 486. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

16 février 1793 — 4 germinal an II. — Bien public : arrêtés, décisions, avis du Directoire. — Ce registre et les trois suivants qui contiennent des extraits de délibérations du Directoire intéressant le bureau du Bien public, c'est-à-dire relatifs à tout ce qui concerne l'ordre et la sûreté, font double emploi avec les registres contenant toutes les délibérations sans distinction pour la même époque et analysés précédemment.

L. 487. (Registre.) — 22 feuillets, papier.

4 germinal — 21 floréal an II. — Bien public : arrêtés du Directoire (suite). — V. art. 486.

L. 488. (Registre.) — 189 feuillets, papier.

1 prairial an II — 6 frimaire an III. — Bien public : arrêtés du Directoire (suite). — V. art. 486. — Décisions intervenues à l'occasion de pétitions présentées par des particuliers.

L. 489. (Registre.) — 199 feuillets, papier.

7 frimaire — 24 pluviôse an III. — Bien public : arrêtés du Directoire (suite). — V. art. 486. — Registre dont quelques feuillets seulement sont écrits.

L. 490. (Registre.) — 97 feuillets, papier.

1789-1790. — Transcription des décrets, lettres patentes, proclamations. — Copie in-extenso de tous ces actes, importants ou non, transmis au district par le pouvoir central. (V. art. 473.) — Registre blanc depuis le feuillet 58.

L. 491. (Registre.) — 146 feuillets, papier.

10 avril — 11 décembre 1792. — Enregistrement des lois et décrets. — Simple nomenclature, au jour le jour, des lois et décrets reçus de Paris ou de l'Administration centrale du département par le Directoire de district.

L. 492. (Registre.) — 98 feuillets, papier.

1 décembre 1792—21 floréal an II. — Enregistrement des lois et décrets (suite.) — De même nature que le précédent, ce registre en diffère par la forme : les lois et décrets reçus par le district y sont inscrits dans des tableaux et non signalés dans des procès-verbaux de correspondance quotidienne.

L. 493. (Registre.) — 212 feuillets, papier.

17 septembre 1793—14 nivôse an II. — Correspondance. — 30 septembre 1793 : Lettre au département : « La promulgation de la loy du 23 août dernier et la proclamation du citoyen Thirion ont répandu « l'allarme dans nos campagnes ; les veuves, chefs d'ex« ploitation, les fermiers viennent en affluence de tous les « points de notre arrondissement, réclamer leurs fils « sujets à la réquisition du 23 août dernier ; ils peignent « à l'administration, sous des couleurs malheureusement « aussi vraies que tristes, les pertes irréparables qu'ils « éprouveront si les seuls cultivateurs qui leur restaient « leur sont enlevés ; en effet, si les bras manquent dans « ce moment, les terres ne seront point ensemencées et il « en résultera nécessairement une disette qui frappera « également sur tous les citoyens, et des maux incalcula« bles pour la République. Nous vous invitons donc, « citoyens administrateurs, à vous réunir à nous pour sol« liciter auprès du citoyen Thirion, des mesures propres à « conserver à nos campagnes, les bras qui sont destinés à « les fertiliser » (f° 13) ; — 5 octobre : Lettre relative à un attroupement à Saint-Rémy-des-Monts ; — Lettre aux autorités d'Alençon, pour les prévenir que les commissaires dépêchés vers eux ont été faits prisonniers par les rebelles à Saint-Rémy-des-Monts. — Plusieurs lettres sur le même sujet. — La plupart de celles que contient ce registre, blanc pour les deux tiers, sont très courtes et ne sont que des avis donnés aux communes sur diverses matières administratives.

L. 494. (Registre.) — 90 feuillets, papier.

11 nivôse — 4 pluviôse an II. — Correspondance (suite). — Les lettres contenues dans ce registre ne sont pour la plupart que de courts accusés de réception adressés aux ministres, à la Convention, aux administrateurs du département ou d'autres districts, ou des communications sans intérêt aux communes et à divers.

L. 495. (Registre.) — 118 feuillets, papier.

4 ventôse — 19 germinal an II. — Correspondance (suite). — 10 ventôse : Lettre aux membres de la Société populaire de Mamers : « Citoyens, frères et amis, « plusieurs fois nous avons pris des mezures pour engager « les municipalités de notre ressort à faire disparoître les « signes de la royauté ; maintenant que ces signes ont dis« paru, il nous reste encore une tâche à remplir, c'est « celle d'éclairer nos concitoyens en leur apprenant leur « droit et la morale philosophique qu'ils doivent suivre. « Il est temps que les torches du fanatisme soient éteintes « et que les signes de la superstition disparoissent à leur « tour : vous, Citoyens, vous, Républicains, vous, Sans« Culotte, qui êtes la sentinelle de la raison, comment pou« vez-vous souffrir dans votre temple (qui n'est uniquement « destiné que pour y propager les principes de la Révolu« tion), les vestiges de la fourberie desquels se servoient « les agents de la superstition pour tromper nos pères et « leur ravir nos propriétés ? Nous pensons, citoyens, qu'au« cune considération ne doit vous déterminer à conserver « plus longtems les signes qui déshonorent votre temple. « En conséquence, nous vous invitons à vous concerter « avec la municipalité de Mamers pour faire diparoître ces « monumens. Nous donnons notre adhésion à votre ouvrage « et pour cet effet nous écrivons à la municipalité de cette « commune » (f° 17) ; — 9 germinal : Lettre de félicitations adressée à plusieurs curés qui ont fait la déclaration d'attachement à la République, qui leur était demandée. Cette lettre se termine ainsi « Vive la Montagne, vive l'unité, « l'indivisibilité de la République et tous ses sincères en« fans. La guillotine pour les traîtres : voilà notre devise. »

— A la suite, autre lettre réclamant la même déclaration de plusieurs autres prêtres et leur disant : « Pénétrés vous « de cette grande vérité que la liberté et l'égalité sont les « signes caractéristiques de l'homme, qu'à ce moyen il ne « peut exister de différence entre lui. Pourrez-vous croire « que le fils d'un riche artisan qui auroit employé douze à « quinze ans à faire ses études, à vivre dans la débauche « et ensuite se feroit prêtre, deviendrait par cela seul, le « secrétaire et le procureur de l'Être suprême ?... » (f° 92). — La remarque faite pour l'article 494 s'applique aussi au présent registre.

L. 496. (Registre.) — 94 feuillets, papier.

19 germinal — 4 prairial an II. — Correspondance. — 23 germinal : Lettre à la municipalité de Mamers pour lui demander son avis sur la pétition de la Société populaire de cette ville tendant à obtenir la transformation de l'Eglise Notre-Dame en temple de la Raison (f° 8) ; — 4 floréal : Lettre à la Société populaire lui faisant connaître que les Eglises de Dangeul, de N-D. de Saint-Cosme, de Saint-Rémi-du-Plain, de Neufchâtel et de Saint-Roch de Mamers, mises à prix 10 038 ll., ont été vendues 63 125 ll.;—7 floréal : Circulaire aux municipalités sur l'application de la loi du 2 frimaire relative à l'incorporation des jeunes gens de la première réquisition (f° 31) ; — 8 floréal : Réclamation pressante de grains, à Garnier, de Saintes, le district en étant à peu près complètement dépourvu, et sollicitation de sa venue à Mamers pour compléter l'administration qui ne peut arriver à se recruter (f° 33). — La plupart des lettres de ce registre, blanc depuis le feuillet 50, sont relatives aux subsistances.

L. 497. (Registre.) — 94 feuillets, papier.

18 prairial an II — 28 vendémiaire an IV. — Correspondance (suite). — 10 vendémaire an III: Lettre au comité de Salut public pour l'informer de troubles survenus dans le district de Fresnay et dans quelques communes de celui de Mamers (f° 10); — 14 vendém.: Lettre au district du Mans rendant compte des mesures prises contre les rebelles (f° 14). — Ce registre, blanc depuis le feuillet 65, ne contient guère que de courts avis administratifs, des accusés de réception et des lettres relatives aux subsistances.

L. 498. (Registre.) — 82 feuillets, papier.

16 frimaire — 1 fructidor an II. — Correspondance de l'agent national.— 8 germinal an II: Lettre à la Société populaire de Mamers : « Je vous adresse, citoyens, « douze exemplaires du rapport fait à la Convention natio- « nale par Saint-Just le 23 ventôse dernier ; il dévoile « le complot liberticide qui a conduit le père Duchesne « à la guillotine, sa lecture mérite d'occuper une de « vos séances. La République ou la mort » (f° 10); — 13 germinal : Lettre au comité de Salut public : « Je « reçois aujourd'hui votre lettre du 7 de ce mois relative à « l'exécution dans le district de Mamers du décret du 12 « frimaire: il y avoit dans ce district deux dépôts de parche- « mins, livres et papiers manuscrits qui pouvoient blesser « les principes de liberté et de raison ; l'un était à la « municipalité, l'autre aux archives du district, mais le « 21 frimaire, lorsque les brigands s'emparèrent de la « ville du Mans et menacèrent le district de Mamers, « les parchemins, papiers, manuscrits, etc., furent brûlés « à l'exception de quelques uns qui sont maintenant en- « fermés dans une chambre particulière dont la clef est « confiée à un administrateur du directoire » (f° 15) ; — Floréal : Plusieurs lettres relatives à une insurrection à Origny-le-Roux (f°s 26 et s.); — 24 flor... : Lettre au président du tribunal civil de Mamers, relative à des perquisitions faites dans la forêt de Perseigne et qui ont amené la constatation de dévastations graves (f° 37). — Nombreuses lettres relatives à la fabrication des salpêtres et à des réquisitions diverses ; transmissions de décrets, de lois, de proclamations, instructions administratives aux municipalités.

L. 499. (Registre.) — 104 feuillets, papier.

1 fructidor an II — 27 ventôse an III. — Correspondance de l'agent national (suite). — 11 fructidor : Lettre au comité de Salut public: « Le cinquème cahier de « musique à l'usage des fêtes nationales m'est parvenu aujour- « d'hui; je l'ai aussitôt remis aux amateurs qui existent dans « cette commune ; ils m'ont chargé de vous en témoigner « leur reconnaissance au nom de tous nos concitoyens ; ils « s'empresseront d'exécuter ce dernier cahier dans nos « fêtes décadaires, comme ils ont exécuté les quatre autres « précédents aux grands applaudissements du peuple » (f° 4) ; — 23 fruct. : Circulaire aux officiers municipaux pour leur recommander de veiller à l'exécution de la loi sur l'instruction publique (f° 13 v°) ; — 8 vendémiaire an III :

Instructions au comité de surveillance de Mamers en prévision de troubles (f° 23); — 10 vendém. : Lettre à l'agent national du district sur les troubles qui affligent le district de Mamers (f° 24);— Plusieurs lettres à divers sur le même sujet (f° 25 et ss.). — Même observation que pour le registre précédent.

L. 500. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

28 ventôse an III — 20 brumaire an IV. — Correspondance de l'agent national (suite).— 5 germinal an III : Lettre au comité de Sûreté générale rendant compte de la situation politique du district et exposant l'obligation dans laquelle l'administration s'est trouvée de rouvrir l'église à la suite d'un rassemblement de femmes à Mamers (f° 2); — 12 germ: Lettre aux représentants du peuple en mission sur l'épuration des municipalités (f° 6); — 15 floréal : Lettre au procureur général syndic rendant compte de la situation qui s'aggrave (f° 13); — 18 thermidor : Circulaire aux municipalités sur la réorganisation des gardes nationales (f° 24); — Fructidor : Plusieurs lettres relatives à l'arrestation des prêtres réfractaires (f° 28). — Registre blanc depuis le feuillet 33.

L. 501. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

24 floréal an II — 18 vendémiaire an III. — Correspondance générale.—Toutes les lettres de ce registre sont relatives aux biens nationaux. Celles qui sont intéressantes font double emploi avec les documents déjà analysés dans les articles qui se rapportent aux mêmes dates.

L. 502. (Registre.) — 132 feuillets, papier.

18 vendémiaire an III — 1 nivôse an IV. — Correspondance générale (suite). — Même observation que pour l'article précédent.

L. 503. (Registre.) — 34 feuillets, papier.

An II. — Correspondance. — Les quelques lettres contenues dans ce registre se trouvent dans les articles précédemment analysés qui se rapportent à la même époque.

L. 504. (Registre.) — 148 feuillets, papier.

30 juin — 9 novembre 1790. — Enregistrement des requêtes. — Mémoire présenté par l'abbé de Saint-Simon relativement au traitement qui lui sera accordé et à la coupe « d'une petite réserve dans son « abbaye de Thironneau qu'il a obtenue en 1787, qui a été adjugée 26 000 ll. dont il n'a encore reçu que 3 600 » (f° 23). — Le plus grand nombre des requêtes inscrites sur ce registre sont des demandes de réduction d'impôts; les autres sont des réclamations de particuliers sur des matières administratives, des demandes de fonctions publiques ou de mise à la retraite, des réclamations de paiement adressées par les fournisseurs des anciennes abbayes de Perseigne et de Tironneau, des plaintes contre certains abus, etc.

L. 505. (Registre.) — 198 feuillets, papier.

18 septembre 1790 — 2 prairial an II. — Enregistement des requêtes (suite). — Même observation que pour le précédent article. — Registre blanc depuis le feuillet 107.

L. 506. (Registre.) — 198 feuillets, papier.

28 prairial an II — 27 ventôse an III. Subsistances: arrêtés. — Les arrêtés transcrits dans ce registre, dont vingt feuillets seulement sont occupés, font double emploi avec les délibérations analysées dans de précédents articles.

L. 507. (Registre.) — 152 feuillets, papier.

28 floréal — 28 thermidor an II. — Subsistances: correspondance.—La plupart des lettres rapportées dans ce registre, blanc depuis le feuillet 70, font double emploi avec celles qui sont contenues dans l'article 501. Les autres sont sans intérêt.

L. 508. (Registre.) — 203 feuillets, papier.

29 prairial an II — 22 ventôse an III. — Subsistances : correspondance (suite).—V. l'article précédent. — Registre blanc depuis le feuillet 20.

L. 509. (Registre.) — 48 feuillets, papier.

1791 — an III. — Visas des quittances d'imposition. — « Enregistrement des quittances d'imposition « débets et autres objets qui doivent être payés par le rece- « veur de l'enregistrement à l'aquit de la Nation et autres « certificats de différentes espèces. »

L. 510. (Registre.) — 140 feuillets, papier,

1791 — an III. — Réductions et décharges sur la contribution mobilière. — Délibérations du Bureau des contributions relatives aux demandes en décharge de réduction adressées par les communes ou les particuliers et ordonnances de répartition.

L. 511. (Registre.) — 139 feuillets, papier.

1793 — an III. — Mandats de secours. — Décisions motivées du Directoire accordant des secours à des indigents.

L. 512. (Registre.) — 149 feuillets, papier.

1792 — an II. — Dépenses générales. — Décisions motivées du Directoire ordonnant le paiement de sommes dues aux fournisseurs du district ou d'indemnités à divers.

L. 513. (Registre.) — 296 feuillets, papier.

An II — an IV. — Dépenses générales (suite). — Décisions semblables à celles du précédent article. Registre dont une très petite partie est employée.

L. 514. (Registre.) — 34 feuillets, papier.

1792 — an III. — Routes : mandats. — Décisions ordonnant le paiement des adjudicataires des travaux exécutés pour la construction et l'entretien des routes.

L. 515. (Registre.) — 148 feuillets, papier.

17 prairial an II — 6 ventôse an III. — Affaires militaires : arrêtés. — Procès-verbaux des perquisitions opérées par les officiers municipaux pour trouver les hommes de réquisition ; ordres d'arrestation de réfractaires ; décisions relatives aux vivres et aux munitions. — Le tiers du registre seulement est occupé.

L. 516. (Registre.) — 72 feuillets, papier.

8 floréal an III — 11 nivôse an IV. — Affaires militaires : arrêtés (suite). — Ordonnancements de mandats au profit de fournisseurs et de bénéficiaires d'indemnités diverses.

L. 517. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

An II. — Confection d'effets militaires. — Etats des vêtements fabriqués pour les militaires pendant chaque décade. — Registre occupé du f° 1 au f° 12 et du f° 49 au f° 55.

L. 518. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

An III. — Confection d'effets militaires (suite). — V. le précédent article. — Registre blanc depuis le feuillet 30.

L. 519. (Registre.) — 141 feuillets, papier.

An II. — Délivrances d'effets militaires. — Enregistrement de fournitures de matières premières et d'accessoires aux ouvriers, au jour le jour. — La moitié du registre n'est pas employée.

L. 520. (Registre.) — 201 feuillets, papier.

An II. — Délivrance d'effets militaires (suite). — V. le précédent article. — Cinq feuillets seulement du registre sont occupés.

L. 521. (Registre.) — 147 feuillets, papier.

An II. — Réception d'effets militaires. — Etat au jour le jour des effets militaires remis au magasin d'habillement de Mamers par les habitants des communes ; enregistrement des fournitures diverses emmagasinées : étoupe, cartouches, étoffes, accessoires de toute sorte.

L. 522. (Registre.) — 189 feuillets, papier.

28 novembre 1790 — 6 mars 1792. — Affaires ecclésiastiques : arrêtés. — Décisions relatives aux réclamations faites par des ecclésiastiques et leur accordant ou refusant des sommes demandées pour solde de leur traitement ou d'indemnités diverses. — Registre blanc depuis le f° 152.

L. 523. (Registre.) — 190 feuillets papier.

1790-1792. — Pensions ecclésiastiques : mandats (suite). — Ordonnancement des mandats délivrés aux ecclé-

siastiques pour solde de leur traitement ou de pensions accordées à divers titres. En tête du volume, table alphabétique des bénéficiaires.

L. 524. (Registre.) — 128 feuillets, papier.

1792 — an II. — Pensions ecclésiastiques : mandats (suite). — Registre de même nature que le précédent, mais dont les formules d'ordonnancement sont imprimées. Ces formules sont remplies jusqu'au f° 108. — Pas de table alphabétique des bénéficiaires.

L. 525. (Registre.) — 140 feuillets, papier.

1792 — an IV. — Pensions ecclésiastiques : mandats (suite). — Formules d'ordonnancement manuscrites comme dans l'article 523. Registre blanc depuis le f° 114.

District du Mans

L. 526. (Registre.) — 129 feuillets, papier.

14 juillet 1790 — 6 août 1792. — Délibérations du Directoire. — En tête : « Liste de Messieurs « composant l'administration du district du Mans par or- « dre de leur nomination. Messieurs Pierre Guérin du « Mesnil, à Sainte-James ; — Jean Pissot des Perrières, à « Parigné-l'Evêque ; — Pierre Landry, au Breil ; — Jean- « Baptiste Pousset, à Yvré-l'Evêque ; — Jean Salmon, à « Fay ; — François Moriceau, à Coulans ; — René Ché- « reau, à Souligné-sous-Ballon ; — Louis Dalainne, à la Suze « — Etienne Louis Hourdel, au Mans ; — Sébastien Pilpré, « à Savigné-Levêque ; — Etienne Chevereau, à Saint-Ger- « vais-en-Belin ; — René Morin fils, à Montfort ; — Fran- « chet, procureur syndic, au Mans ; — Toussaint Gar- « gam, secrétaire, au Mans. — Liste de Messieurs le Pré- « sident et membres composant le directoire du district « du Mans : Messieurs Pissot des Perrières, président, « Hourdel, Chevereau, Pousset, Morin, vice-président, « Franchet procureur syndic, Hourdel, l'un des membres « ci-dessus, substitut du procureur syndic, Gargam secrétaire « greffier. » — 16 juillet 1790 : Election des dignitaires ci-dessus nommés (f° 1) ; — 2 août : Choix d'un local pour les réunions du directoire et établissement des bureaux du secrétariat (f° 6) ; — 14 août ; Fixation de l'ordre des travaux du directoire (f° 8) ; — 18 août : Nomination d'un commissaire pour procéder aux inventaires dans les maisons religieuses et les corps particuliers (f° 19) ; — 6 septembre : Examen d'une requête de la municipalité du Mans qui demande à faire des emprunts (f° 21) ; — 15 sept. : Réception de la députation des commerçants du Mans qui demandent un remède au mauvais état de leurs affaires (f° 33); — 16 sept.: Délibération relative à la réduction des neuf districts à quatre ou cinq (f° 39) ; — 5 octobre : Long examen d'un conflit survenu entre le maire et le curé à Saint-Mars-d'Outillé (f° 55) ; — 12 octobre : « Tableau des subsides en « grains, volailles, beurre, fromages, et autres objets qui « doivent être payés en argent au receveur du district, « dressé en exécution du décret de l'Assemblée nationale « des six et onze août 1790 » (f° 65) ; — 23 oct. : Projet de nomination d'archivistes (f° 75) ; — 12 novembre : Nomination de trois curés du diocèse du Mans pour être présents à la reddition du compte du receveur des décimes de ce diocèse (f° 83); — 23 nov. : Nomination de trois archivistes « le directoire..... a unanimement choisi et « nommé les sieurs Fortin, Dumur et Besnard, feudiste « en cette ville, pour sur l'inspection du directoire du « district, travailler conjointement ou séparément à l'exa- « men, triage et arrangement des titres et papiers qui cons- « tituoient la ci-devant propriété du clergé et autres « opérations qui leur seront indiquées par le directoire »... Le crédit voté est de 1600 livres que les trois fonctionnaires doivent se partager par égales portions (f° 27) ; — 18 février 1791 : Autorisation donnée aux municipalités d'affermer les domaines des cures et autres lieux ecclésiastiques (f° 105) ; — 24 févr. : Récolement et apposition des scellés sur les effets de l'abbaye Saint-Vincent du Mans (f° 106) ; — 26 févr. : Nomination de commissaires pour la délimitation des paroisses de Fercé et de Chemiré, appartenant l'une au district de Sablé et l'autre à celui du Mans (f° 108) ; — 1 mars : Même nomination pour la délimitation des paroisses de la Guierche et de Montreuil-sur-Sarthe (f° 109) ; — 30 mars : Examen d'une pétition de la municipalité du Mans sur l'établissement des corps administratifs à l'abbaye de la Couture (f° 113) ; — 13 avril : Apposition des scellés sur les portes des églises paroissiales (f° 120) ; — 20 avr. : Envoi de l'argenterie de l'Epau et de Belle-Fontaine à l'hôtel des monnaies (f° 121) ; — 1 juin : Fixation au 4 juillet de la vente mobilière des abbayes de Saint-Vincent, Beaulieu et la Couture (f° 126) ; — 25 juillet : Répartition de fusils entre les communes (f° 138) ; — 16 juillet : Autorisation donnée à plusieurs commis des bureaux, sur leur demande, de s'engager, comme volontaires (f° 150) ; — 16 août : Nomination de commissaires pour faire le récolement des livres composant la bibliothèque de la ci-devant cure de Saint-Nicolas

au Mans (fº 166) ; — 31 août : Acquisition d'un emplacement à la Couture, pour installer les bureaux du district (fº 180) ; — 10 octobre : Délibération relative au même sujet fº (204) ; — 17 oct. : Réunion du conseil général d'administration (fº 218) ; — 19 novembre : Nomination d'experts pour faire un rapport sur la justesse des réclamations d'indemnités faites par l'ancien évêque, Jouffroy de Gonssans (fº 161) ; — 23 nov. : Examen de la protestation de citoyens de Vallon qui réclament la suspension des opérations de l'Assemblée primaire (fº 263); — 19 décembre : Liste des jurés du trimestre : on y trouve les noms de Négrier de la Crochardière, et de Leprince d'Ardenay (fº 273) ; — 25 janvier 1792 : Nomination d'un garde des archives (fº 291) ; — 30 janvier : Apposition des scellés sur les maisons de Beaulieu et de la Mission (fº 293) ; — 25 févr. : Arrêté par lequel le Directoire renonçe à devenir propriétaire des bâtiments de la Couture qu'il ne veut occuper que comme locataire (fº 317); — 7 mars : Nomination de commissaires pour achever la délimitation des paroisses (fº 327); — 21 mars : Apposition des scellés sur la bibliothèque de l'Oratoire (fº 337) ; — 12 mai : Nouvelle estimation des moulins Louvel, Mégret et Saint-Pavace (fº 365) ; — 18 juillet : Organisation de la garde nationale (fº 393); — 21 juillet : Transport des livres de la bibliothèque de la Mission et de Beaulieu à la Couture (fº 404) ; — 14 juillet : Procès-verbal de la Fédération.

L. 527. (Registre.) — 180 feuillets, papier.

8 août 1792 — 21 pluviôse an II. — Délibérations du Directoire (suite). — 11 août 1792 : Discours du procureur-syndic sur l'application des décrets relatifs à l'expulsion des ecclésiastiques ou leur internement à la Mission (fº 2) ; — 22 août : Organisation des Assemblées primaires (fº 13) ; — 5 septembre : Nomination de commissaires pour l'enlèvement de l'argenterie des maisons religieuses (fº 25) ; — 18 janvier 1793 : Organisation des bureaux de l'administration, nominations de commis et fixation de leur traitement (fº 60) ; — 3 mars : Répartition du contingent d'hommes à fournir par chaque commune du district et nomination de commissaires pour surveiller le recrutement (fº 66) ; — 16 avril : Transfert des prêtres Guitton, Dumur, Lamare et Legeay à Bordeaux pour qu'ils soient déportés à la Guyane (fº 78) ; — 30 juin : Translation du séminaire Saint-Vincent à la maison de l'Oratoire (fº 88) ; — 8 et 9 octobre : Taxe des denrées et marchandises fº (121). — La plupart des délibérations transcrites dans ce registre sont relatives aux subsistances.

L. 528. (Registre.) — 234 feuillets, papier.

13 ventôse an III — 12 brumaire an IV. — Délibérations du Directoire (suite). — Germinal an III : Mesures pour obtenir les grains qui manquent complètement et éviter la famine qui menace le district (fºˢ 4 et ss) : — 16 floréal : Rassemblement de chouans aux environs du Mans (fº 27) ; — 19 prairial : Mesures relatives à l'exécution de la loi sur le désarmement des terroristes. « Liste « des individus de la commune du Mans qui se trouvent « dans le cas de la loi du 21 germinal an III de la République. » Cette liste est un tableau en six colonnes qui portent le nom, le domicile et la profession des accusés, le motif de leur accusation, les preuves de leur culpabilité et les observations auxquelles peut donner lieu le cas de chacun (fº 38) ; — 28 messidor : Réorganisation des bureaux de l'administration (fº 54). — La plupart des délibérations de ce registre, blanc depuis le feuillet 94, sont relatives aux subsistances.

L. 529. (Registre.) — 141 feuillets, papier.

12 juillet — 31 décembre 1790. — Arrêtés sur requêtes et mémoires. — Ce registre contient la mention de toutes les requêtes et des mémoires adressés par des particuliers ou les communes au Directoire, sur des matières d'ordre administratif et la solution donnée par l'administration aux pétitions.

L. 530. (Registre.) — 137 feuillets, papier.

1 janvier — 14 février 1791. — Arrêtés sur requêtes et mémoires (suite). — V. l'article précédent.

L. 531. (Registre.) — 147 feuillets, papier.

14 février — 20 mai 1791. — Arrêtés sur requêtes et mémoires (suite). — V. l'article 529.

L. 532. (Registre.) — 247 feuillets, papier.

21 mai 1791 — 31 mars 1792. — Arrêtés sur requêtes et mémoires (suite). — V. l'article 529.

L. 533. (Registre.) — 133 feuillets, papier.

8 avril 1792 — 11 avril 1793. — Bien public : arrêtés. — Ce registre est la suite des précédents mais en diffère dans la forme. Les arrêtés y sont rédigés tout

au long au lieu d'y être analysés en une phrase, comme dans les articles 529 à 532.

L. 534. (Registre.) — 233 feuillets, papier.

13 avril 1793 — 11 pluviôse an II. — Bien public : arrêtés (suite). — V. l'article précédent. — Le registre est blanc depuis le feuillet 130.

L. 535. (Registre). — 188 feuillets, papier.

9 pluviôse — 13 thermidor an II. — Bien public : arrêtés (suite). — V. l'article 533.

L. 536. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

14 thermidor an II — 4 ventôse an III. — Bien public : arrêtés (suite). — V. l'article 533.

L. 537. (Registre.) — 189 feuillets, papier.

27 avril 1793 — 8 fructidor an III. — Avis. — Registre faisant double emploi avec ceux des précédents qui se rapportent aux mêmes dates.

L. 538. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

An II. — Rapports sur l'administration. — Quelques feuillets seulement sont occupés dans ce registre qui était « destiné à inscrire les analyses des opérations de l'administration du district du Mans, rédigés (*sic*) en exécution « de la loi du 14 frimaire an II ».

L. 539. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

An II — an IV. — Circulaires et messages du Directoire (imprimés). — Circulaires aux officiers municipaux des communes du district sur diverses matières administratives faisant, pour la plupart, double emploi avec les délibérations analysées plus haut, parce qu'elles ont été rédigées à la suite de ces délibérations. Un grand nombre sont relatives aux subsistances. — Proclamations intéressant la guerre civile et dont l'objet a déjà été mentionné dans l'analyse de documents précédemment inventoriés.

L. 540. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

31 août 1790 — 28 juin 1791. — Transcription des lettres patentes, arrêts, décrets et proclamations. — Ce registre fait double emploi avec ceux de même nature provenant d'autres districts. — V. article 473.

L. 541. (Registre.) — 183 feuillets, papier.

21 septembre — 22 novembre 1790. — Transcription de lois et décrets (suite). — Même observation que pour l'article précédent. — Registre blanc pour un tiers.

L. 542. (Registre.) — 93 feuillets, papier.

27 prairial an II — 26 brumaire an IV. — Transcription des lois (suite). — Simple énumération, au jour le jour des lois et décrets reçus de l'administration centrale.

L. 543. (Registre.) — 134 feuillets, papier.

11 août 1790 — 20 juillet 1792. — Correspondance. — 18 mars 1791 : Circulaire du procureur syndic aux administrateurs des districts contenant l'état des dettes actives de l'abbaye Saint-Vincent du Mans (f° 5) ; — 14 janvier 1792 : Circulaire du même aux officiers municipaux de plusieurs communes sur les maisons de police (f° 7) ; — 22 avril : Etat des maisons d'arrêt du district (f° 40). — Toutes les lettres de ce registre sont d'ordre administratif courant. — A la fin du volume, table par ordre de matières.

L. 544. (Registre). — 183 feuillets, papier.

20 juillet 1792 — 14 août 1793. — Correspondance (suite). — Même observation que pour le registre précédent. Les rares lettres qui ont quelque intérêt font double emploi avec des délibérations ci-dessus analysées dont elles répètent la teneur.

L. 545. (Registre.) — 226 feuillets, papier.

15 août 1793 — 28 nivôse an II. — Correspondance (suite). — 26 septembre 1793 : Lettre de Palloy, l'entrepreneur de la démolition de la Bastille, qui accompagne l'envoi d'une dalle d'un des cachots de cette prison sur laquelle il a gravé la Déclaration des droits de l'homme : « Que cette pierre tirée du monument de l'esclavage des « François soit placée dans le lieu de vos séances, exposée aux yeux du peuple, afin qu'il puisse contempler ce « débris du despotisme arraché par les mains de la liberté, « que cette dalle rappelle à la postérité qu'elle fut pen-

« dant des siècles le témoin muet des pleurs et des gémis-« sements de milliers de victimes qui périrent par la tyran-« nie et la scélératesse des despotes. Le signe représentatif « de l'ancienne servitude des François sera regardé avec « vénération comme étant le véritable palladium de la « liberté... » (f° 36); — 24 brumaire an II : Etat des ressources militaires de la ville du Mans (f° 97). — Registre blanc depuis le feuillet 62.

L. 546. (Registre.) — 184 feuillets, papier.

22 ventôse an II — 8 brumaire an III. — Correspondance (suite). — 25 ventôse an II : Copie du post-scriptum d'une lettre sans intérêt de la commission des subsistances de Paris : « Paris est tranquille ; on prend « toujours des mesures très révolutionnaires pour assurer « la tranquillité de la République. On a jetté il y a deux jours « un grand coup de filet sur le ci-devant Palais-Royal, qui « a produit une abondance de muscadins et d'intriguans « dont la société a grand besoin d'être purgée... » (f° 17). — 13 thermidor : Lettre sur la nécessité d'organiser les secours publics (f° 82) ; — 19 thermidor : Lettre du président de la Société dramatique aux administrateurs du district : « Citoyens, Votre lettre datée du 14 n'est parvenue qu'hier « soir vers les sept heures aux sociétaires assemblés. Tous « unanimement ont témoigné le désir de concourir avec « vous à l'embellissement des fêtes patriotiques, à la gaieté « naïve qui doit y régner, et à les rendre intéressantes par « des himnes, des odes ou des chansons qui peignent l'é-« nergie républicaine. Pour remplir ce projet, la société « ne s'est pas contentée de nommer sur le champ deux « commissaires pour recueillir les pièces de poésie du « genre que vous indiquez, plusieurs des membres se sont « chargés avec plaisir d'essaier leurs talens pour composer « quelques morceaux relatifs à la conspiration nouvelle-« ment découverte. Son désir est de répondre avec vous, « elle me charge de vous témoigner le zèle avec lequel elle « va se livrer à ce travail, et je m'empresseray de vous le « faire parvenir assez à temps pour qu'il puisse être im-« primé avant la fête qui se célébrera le 10 août » (f° 86) ; — 2 fructidor : Lettre de la commission des Arts qui exprime ses regrets qu'on ait installé une manufacture dans la maison de Tessé au lieu d'y réunir « la bibliothèque, « le muséum et le jardin botanique d'agriculture » (f° 109); — 28 thermidor : Lettre sur une conspiration découverte dans les Bas quartiers et qui tendait à faire soulever le peuple en faveur de la Morandière et de Bazin (f° 109) ; — 27 thermidor : Mesures prises par la Société des Droits de l'homme d'Angers pour lutter contre les Vendéens et les chouans (f° 120). — La moitié du registre seulement est occupée.

L. 547. (Registre.) — 210 feuillets, papier.

8 brumaire — 23 pluviôse an II. — Correspondance (suite). — 10 nivôse an III : Lettre écrite de Craon à l'administration du district par un commissaire envoyé dans cette ville pour l'approvisionnement des matières propres à la fabrication des étamines à pavillon. Il y fait le tableau le plus désolant de la situation de la Mayenne. « Chaque jour est marqué par de nouveaux mas-« sacres, et il n'est pas de route un peu fréquentée sur « laquelle il ne se trouve continuellement des victimes. « Nos détachements répandus dans les différents cantonne-« nements éprouvent souvent des pertes, soit dans les pa-« trouilles, soit dans les escortes que nécessitent les cir-« constances. Enfin, l'ennemi ose venir à peu près jusqu'aux « portes des villes ; je dis aux portes des villes, car toutes « celles qui peuvent se clore s'en occupent déjà. Château-« Gontier et Cossé sont fermés, Craon et autres s'en occu-« pent. On ne voit plus de voyageurs sur les routes, si j'en « excepte le militaire. Les affaires et le commerce sont aban-« donnés, les habitans des campagnes se réfugient en foule « dans les villes et abandonnent leurs habitations à l'avidité « de leur ennemi qui déjà leur a ôté le moyen de se livrer aux « charrois en démontant toutes les voitures, et en enlevant « tous les essieux » (f° 135); — 17 nivôse an III : Lettre au général Varin lui exposant la périlleuse situation du district et lui demandant protection et secours (f° 169). — Le plus grand nombre des lettres de ce registre intéressent les subsistances et les réquisitions. A la fin du volume elles sont seulement indiquées avec leur date, leur objet et leur destinataire, mais non reproduites *in extenso*.

L. 548. (Registre.) — 284 feuillets, papier.

23 pluviôse an III — 21 frimaire IV. — Correspondance (suite). — 24 pluviôse an III : Reproches du Directoire à la municipalité du Mans qui a fait répandre la fausse et alarmante nouvelle qu'elle ne possède pas un seul grain dans ses magasins (f° 4) ; — 28 pluviôse : Lettre au représentant Dubois-Dubais sur les ravages commis par les chouans (f° 13) ; — 7 ventôse : Adresse au Comité des secours publics de la Convention pour leur exposer la déplorable situation de l'hôpital du Mans et leur

demander d'y remédier (f° 24) ; — 30 ventôse : Adresse au comité de Salut public pour lui faire connaître l'extrême misère du Mans et le supplier de le secourir (f° 57) ; — Germinal et prairial : Nombreuses lettres sur la mauvaise situation du Mans. La plupart de ces lettres contiennent des renseignements sur la guerre des chouans qui sont déjà fournis par des documents précédemment analysés (art. 254 et ss.) — Le registre est blanc depuis le feuillet 135.

L. 549. (Registre.) — 90 feuillets, papier.

12 frimaire — 26 pluviôse an II. — Correspondance ministérielle et administrative. — Enregistrement des lettres reçues des ministères et des divers comités de Paris. La réponse à ces lettres étant dans les registres correspondant aux mêmes dates et analysés plus haut, v. l'article 545 avec lequel celui-ci fait double emploi.

L. 550. (Registre.) — 235 feuillets, papier.

28 pluviôse an II — 11 nivôse an IV. — Correspondance de l'agent national. — Germinal an II : Analyse des opérations de l'agent national provisoire près le district du Mans pendant « la deuxième décade du mois de « germinal an II... L'esprit public se remet à la hauteur du « gouvernement. La plupart des prêtres ont volontairement « abdiqué leurs fonctions et leur état et l'habitant commence « à se convaincre que ces prétendus ministres du culte « n'étaient que des charlatans et des imposteurs.... J'ai « fait incarcérer quatre de ces messieurs en exécution des « ordres du représentant Garnier, de Saintes, et la tran- « quilité se trouve parfaitement rétablie dans le canton » (f° 16) ; — Floréal : Même analyse : « Esprit public se for- « tifie d'une manière très sensible. Une grande partie des « ci-devant prêtres se marient et s'efforcent de réparer « dans ce nouvel état les pertes que la République a éprou- « vées sur les frontières » (f° 24) ; — 10 prairial : Même analyse contenant à l'article « esprit public » des observa- « tions analogues ; — 19 prairial : « Le plus mauvais es- « prit anime actuellement la société populaire du Mans. « Les intriguans qu'on en avait chassés s'y sont pour ainsi dire « réintégrés à force ouverte ; on y blâme hautement les « opérations du représentant du peuple Garnier, de Saintes, « dont la conduite dans ce département a été un modèle « de vertus, de justice et de fermeté républicaine » (f° 41) ; — Messidor : « Quoique le fanatisme paroisse absolument « détruit, le peuple néantmoins s'habitue difficilement aux « décades ; le dimanche est presque généralement fêté ; « mais j'ai lieu de croire que la force de l'habitude et l'in- « tervalle trop long peut être d'une décade à l'autre, in- « fluent sur la conduite des habitants des campagnes beau- « coup plus que les anciens préjugés. — La société se « régénère : ceux qui avaient été égarés s'empressent « d'abjurer leurs erreurs... » (f° 55) ; — 26 fructidor : Lettre au comité de Salut public dans laquelle l'agent national exprime les craintes que lui inspirent la présence des prisonniers anglais et autrichiens que l'on se propose d'envoyer dans la Sarthe : « Le département est pour ainsi « dire environné de chouans ; ils ont même pénétré son « territoire ; ils occupent une partie du district de Sablé ; « nous avons lieu de croire que cette horde d'assassins « sera bientôt anéantie, mais la prudence ne permet pas « qu'on leur fournisse de nouveaux aliments » (f° 78) ; — « Vendémiaire an III : Compte décadaire : « L'esprit pu- « blic se soutient toujours au même degré quelque péni- « ble que soit la situation dans laquelle nous nous trou- « vons... Il existe encore quelques continuateurs de Robes- « pierre, l'infernale cohorte des intriguans cherche à « corrompre l'esprit et à soulever le peuple pour le porter à « des excès... à porter dans le cœur des braves sans-culotte « l'inquiétude, la méfiance sur les opérations de la Conven- « tion (f° 84) » ; — Brumaire : « Esprit public. Il est extrême- « ment difficile d'en connaître la véritable situation qui paraît « varier en raison des événements. Patriotisme, aristocratie, « égoïsme, modérantisme, telles sont les nuances qu'on « peut saisir au milieu des combats et des agitations, ré- « sultats nécessaires de la différence des opinions et des « caractères plus ou moins prononcés ; la loi s'exécute et « j'ai lieu de croire que l'esprit de justice est le caractère do- « minant. Quelques malveillants s'agitent et semblent dési- « rer une insurrection, le dénuement absolu de nos magasins « a été pour eux une occasion qu'ils ont saisie avec avidité, des « émissaires se sont répandus dans les campagnes, ont es- « sayé de persuader aux cultivateurs que l'administration « du district laissait germer et pourir les grains. Cette ca- « lomnie atroce a produit son effet ; le cultivateur n'ap- « porte plus de grains aux marchés, il ne se fait plus aucun « versement dans nos magasins et l'administration va per- « dre tout le fruit qu'elle devait se promettre de son zèle ; « de son activité et de ses démarches pour alimenter ses « frères du Mans » (f° 92) ; — 27 brum. : Réclamation de troupes contre les chouans qui dévastent le district (f° 106) — 18 ventôse : Lettre au représentant Dubois-Dubais lui signalant le peu de secours que les municipalités donnent à l'administration : « Celle même de la commune du Mans.... ne nous seconde pas ; (f° 110). — Nombreuses lettres cons-

tatant les misères qui résultent de la guerre civile. — Le registre est blanc depuis le folio 203.

L. 551. (Registre.) — 188 feuillets, papier.

6 pluviôse an II — 3 pluviôse an III. — Correspondance (suite). — Enregistrement des « lettres « non susceptibles de réponse ». — Communications d'ordre administratif courant, le plus souvent courtes et sans intérêt, adressées par les administrateurs du district aux communes et à des particuliers.

L. 552. (Registre.) — 192 feuillets, papier.

19 nivôse an III — 15 brumaire an IV. — Arrêtés et correspondance. — Nivôse-germinal : Arrêtés ordonnant le paiement de mandats de secours à des communes ou d'indemnités dues à des particuliers. — 7 germinal : Ordre d'enquêter « sur les dégâts commis « dans l'atelier salpétrique, établi dans la ci-devant église « du Pont-de-Gennes par un attroupement de femmes mal « intentionnées qui ont jettés les tonneaux hors de l'attelier « et brisé tous les ustenciles propres à la fabrication du sal- « pêtre (f° 18) ». — Tout le reste du registre est occupé par des arrêtés relatifs à des paiements d'indemnités et à des ordonnancements de mandats, comme ceux du commencement.

L. 553. (Registre.) — 115 feuillets, papier.

1 pluviôse an II — 2 brumaire an III. — Bien public : Correspondance. — Lettres relatives surtout aux subsistances et faisant pour la plupart double emploi avec celles qui sont transcrites dans les articles précédents se rapportant aux mêmes dates. — Arrêtés du district sur le même sujet.

L. 554. (Registre.) — 278 feuillets, papier.

4 frimaire — 22 pluviôse an III. — Correspondance (suite). — Lettres adressées par les différentes commissions de la Convention, avec table par ordre de date : instructions sur toutes les matières administratives, demandes de renseignements sur divers événements, etc. Réponses de l'administration du district du Mans. — Bon nombre de ces lettres et de ces réponses font double emploi avec des documents analysés précédemment, notamment dans les articles relatifs à l'histoire politique et militaire du pays. — Cinquante feuillets du registre seulement sont occupés.

L. 555. (Registre.) — 238 feuillets, papier.

1790 — An II. — Correspondance des municipalités : dépôt des dons civiques. — Les communes du district du Mans sont rangées par ordre alphabétique. Sous le nom de chacune sont la mention de l'envoi du procès-verbal de la nomination des officiers municipaux et la liste des objets envoyés comme dons patriotiques. Ce sont toujours des croix, calices, patènes, ostensoirs et autres objets destinés au culte. — Les deux tiers du registre sont blancs.

L. 556. (Registre.) — 49 feuillets, papier.

4 floréal an II — 28 floréal an III. — Circulaires aux municipalités. — Quelques feuillets seulement de ce registre sont occupés.

L. 557. (Registre.) — 141 feuillets, papier.

An III. — Subsistances : réquisitions de grains. — Tableau pour chaque commune du district divisé en quatre colonnes ainsi désignées : date de la réquisition, quintaux, date des livraisons, quintaux. — En tête du volume table alphabétique des communes avec renvoi aux pages du registre qui intéressent chacune d'elles.

L. 558. (Registre.) — 143 feuillets, papier.

An III. — Subsistances : réquisitions de grains (suite). — V. l'article précédent. — La table de ce registre est dressée par cantons et non par communes : Saint-Calais, La Flèche, Sablé, Sillé-le-Guillaume, Fresnay, Mamers, La Ferté. Les tableaux ne sont remplis que pour un très petit nombre de communes.

L. 559. (Registre.) — 198 feuillets, papier.

1791-1792. — États des charges locales des municipalités. — États imprimés « des charges locales de la « municipalité de... à répartir par sols et deniers pour livre « additionnels au principal de chacune des contributions « foncière et mobiliaire et revenant à... pour livre des « dites contributions ».

L. 560. (Registre.) — 80 feuillets, papier.

1792. — Certificats de présence et de résidence. — Tableau des certificats délivrés à des particuliers par le district. — Attestations relatives aux certificats délivrés

par d'autres administrations et présentés à celle du district du Mans. — Quelques feuillets seulement de ce registre sont occupés.

L. 561. (Registre.) — 88 feuillets, papier.

1793. — Affaires militaires : volontaires engagés en vertu de la loi du 24 février 1793. — État des volontaires dressé par commune, les communes étant rangées dans l'ordre alphabétique.

L. 562. (Registre.) — 142 feuillets, papier.

15 messidor an II — 1 nivôse an IV. — Mandats au profit des parents des défenseurs de la patrie. — Enregistrement des mandats pour chaque commune.

L. 563. (Registre.) — 135 feuillets, papier.

22 mars 1791 — 15 brumaire an III. — Routes : avis. — Décisions relatives aux travaux des routes : ordres d'exécution, annonces d'adjudications, expertises, etc.

L. 564. (Registre.) — 204 feuillets, papier.

16 brumaire an II — 12 brumaire an IV. — Arrêtés en matière de contributions. — Décisions prises par le Directoire du district relativement aux requêtes présentées par des particuliers, des communes ou des établissements publics pour obtenir des réductions d'impôt. Le nom des intéressés figure en marge de chaque décision.

L. 565. (Registre.) — 140 feuillets, papier.

An III. — Patentes. — Tableau par ordre alphabétique des commerçants patentés, avec mention de la nature du commerce de chacun; chiffre de la somme payée et date du visa de la patente.

L. 566. (Liasse.) — 1 cahier, 10 feuillets, 3 pièces, papier.

An II. — Compte-rendu par le receveur du district des recettes et dépenses faites sur le produit des rôles des ci-devant privilégiés des six derniers mois de 1789. — État général (imprimé), suivant les anciennes divisions par généralités, des impositions directes et indirectes, prises pour bases élémentaires de répartition des contributions foncière et mobiliaire.

L. 567. (Registre.) — 189 feuillets, papier.

2 brumaire an III — 30 frimaire an IV. — Ordonnances de paiement. — Simple liste des mandats ordonnancés par le directoire. — La moitié du registre est blanche.

L. 568. (Registre.) — 83 feuillets, papier.

1791-1792. — Déclarations et avis sur le traitement des ecclésiastiques. — En tête du registre : liste alphabétique des ministres du culte avec le chiffre du traitement de chacun d'eux. — Chaque page est divisée en deux colonnes : dans l'une est la déclaration de l'ecclésiastique, dans l'autre la décision du directoire fixant son traitement.

L. 569. (Registre.) — 135 feuillets, papier.

An III. — Pensions ecclésiastiques : compte ouvert aux ci-devant bénéficiers et religieux. — « Enregistrement « des paiements faits par le district aux ci-devant titulaires, « religieux et employés. » — Dans ce volume et les suivants, absolument semblables, les intéressés sont rangés par ordre alphabétique. Une table de ceux qui figurent dans chaque registre est dressée au commencement.

L. 570. (Registre.) — 279 feuillets, papier.

1792 — An III. — Pensions ecclésiastiques : compte ouvert aux ci-devant bénéficiers et religieux (suite). — V. l'article précédent.

L. 571. (Registre.) — 195 feuillets, papier.

1792 — An III. — Pensions ecclésiastiques : compte ouvert aux ci-devant bénéficiers et religieux (suite). — V. l'art. 569.

L. 572. (Registre.) — 181 feuillets, papier.

1792 — An III. — Pensions ecclésiastiques : compte ouvert aux ci-devant religieuses. — Même disposition que pour les registres intéressant les religieux.

L. 573. (Registre.) — 130 feuillets, papier.

1792 — An III. — Pensions ecclésiastiques : compte ouvert aux ci-devant religieuses (suite). — V. l'art. précédent.

L. 574. (Registre.) — 184 feuillets, papier.

1792 — An III. — Pensions ecclésiastiques : compte ouvert aux ci-devant religieuses (suite). — V. l'art. 572.

L. 575. (Registre.) — 148 feuillets, papier.

10 novembre 1790 — 28 mai 1791. — Pensions ecclésiastiques : mandats. — Ordonnancements en formules imprimées. En tête du volume, comme en tête de chacun des suivants, table alphabétique des destinataires des mandats.

L. 576. (Registre). — 240 feuillets, papier.

28 mai 1791 — 2 juillet 1792. — Pensions ecclésiastiques : mandats (suite). — Dans ce registre, comme dans les deux suivants, les formules sont manuscrites.

L. 577. (Registre.) — 240 feuillets, papier.

2 juillet 1792 — 7 octobre 1793. — Pensions ecclésiastiques : mandats (suite). V. l'art. précédent.

L. 578. (Registre.) — 221 feuillets, papier.

7 octobre 1793 — 2 brumaire an III. Pensions ecclésiastiques : mandats (suite). — V. l'art. 576.

District de Sablé.

L. 579. (Registre.) — 246 feuillets, papier.

14 septembre 1790 — 6 germinal an II. — Délibérations du Directoire. — 28 septembre 1790 : Envoi d'une délégation près des départements de Maine-et-Loire et de la Mayenne pour les prier d'émettre un vœu en faveur de la conservation des districts (f° 12) ; — 29 sept. : Lettre à M. Jouye, député à l'Assemblée nationale, sur le même sujet (f° 13) ; — Novembre : Plusieurs arrêtés relatifs à la vente des biens de l'abbaye du Perray-Neuf ; — 29 janvier 1791 : Abandon par le détachement de dragons au profit des pauvres de 30 ll. que le district lui avait accordées pour son voyage à Précigné (f° 33) ; — 31 juin : Dénonciation du curé de Fontenay qui aurait tenu des propos anti-constitutionnels et incendiaires (f° 44) ; — Juillet : Arrêtés d'expulsion de plusieurs ecclésiastiques ; — 5 août : Députation de M. Boisard à Solesmes pour enlever l'argenterie et les ornements d'église de la maison conventuelle (f° 5) ; — Septembre-Octobre : Envoi d'argenterie à la Monnaie d'Orléans ; — 8 mars 1791 : Arrêté enjoignant au prêtre Glattier de sortir de Précigné (f° 86) ; — 1 décembre : Procès-verbal d'installation du Conseil général de l'administration (f° 137) ; — 4 déc. : Organisation des bureaux (f° 139) ; — 13 déc. : Répartement de la contribution mobiliaire pour 1792 (f° 142) ; — 4 mars 1793 : Levée de 481 hommes dans le district ; répartition du contingent (f° 151) ; — 1 mai : Arrêté relatif à des mesures de sûreté générale ordonnant des visites domiciliaires (f° 161) ; — 14 mai : Etablissement d'un corps de cavalerie au district (f° 163) ; — 23 juillet : Refus des citoyens de la première réquisition de marcher sur Angers (f° 173) ; — 22 vendémiaire an II : Tableau du maximum des denrées de première nécessité (f° 193) ; — 6 brumaire : Liste de suspects qui devront être arrêtés (f° 196). — La plupart des délibérations contenues dans ce registre sont relatives aux ventes de biens nationaux et aux subsistances : réquisitions de toutes sortes et répartitions de grains. — En tête, sur un cahier séparé, table incomplète des matières.

L. 580. (Registre.) — 248 feuillets, papier.

30 juin 1790 — 30 juin 1791. — Enregistrement des décrets, lettres-patentes, proclamations. — Copie *in-extenso* de tous ces actes, importants ou non, transmis au district par le pouvoir central. — Registre analogue à ceux qui sont mentionnés aux articles 473, 490, etc.

L. 581. (Registre.) — 251 feuillets, papier.

4 août 1790 — 12 mars 1793. — Correspondance. — Septembre 1790 : Plusieurs lettres sur l'application des lois relatives aux communautés religieuses ; — 18 sept. : Transcription d'une lettre de l'administration centrale qui contient des instructions sur la conduite à tenir en raison des menaces d'insurrection dans plusieurs communes (f° 9) ; — 9 novembre : Insurrection à Auvers-le-Hamon (f° 23) ; — 18 janvier 1791 : Lettre à l'administration centrale : « Nous touchons à la Saint-Barthé-« lémy. La chose est en danger. Le sang est prêt à couler, « la voix publique annonce que les prêtres, en ennemis « cruels de la Révolution, se sont coalisés et qu'ils ont « prêté le serment de n'en point prêter. Déjà, ils prépa-« rent les peuples qu'ils égarent à des événements sinistres, « il n'est point de moyens qu'ils n'emploient pour parve-

« nir au carnage. Les confessions se multiplient, les ser« mons se succèdent, tout présage une commotion « effrayante... Enfin la fermentation augmente en raison « que nous approchons de l'époque où les prêtres doivent « faire le serment de fidélité ; elle est telle qu'il y a actuel« lement des paroisses armées ; elles ont passé la nuit « dernière à faire des balles, c'est un fait constant : nous « le garantissons... » La lettre continue sur ce ton et se termine par une demande de renforts de « cavaliers patriotes » (f° 39) ; — 19 janv. : Confirmation de la lettre de la veille : « Le voile est déchiré, la bombe est prête à éclater, « le sang va couler. A Précigné, les citoyens de la dernière « classe sont armés; ils étaient sans ressources, aujourd'hui « ils ont de l'argent. Les monstres moraux qui veulent tout « culbuter leur ont prodigué de l'or corrupteur. Les caba« rets sont pleins de ces instruments de fanatisme. Un « prêtre de cette paroisse n'a pas craint de dire que tout « allait être au pillage si on refusait le traitement des « vicaires qui s'étaient présentés inutilement au district » pour toucher le quartier de janvier parce qu'ils n'avaient « pas justifié de leur prestation de serment et de l'acquit du « don patriotique... » (f° 40);— 25 janv.: « Tout est rentré « dans l'ordre ; la municipalité de Précigné est rétablie. A « l'apparition des dragons, les remords, la honte ou la « crainte ont fait éclipser les mauvais citoyens... » La lettre fait ensuite connaitre que le Directoire n'a pas confiance dans un retour si prompt à la paix, et qu'il a résolu de conserver les dragons qui sont casernés au prieuré de Saint-Nicolas (f° 43) ; — 15 juin : Demande de mesures contre le fanatisme (f° 52) ; — 20 juin : Rassemblement à Gastines occasionné par la tentative de fermeture de l'église (f° 52) ; — 14 août : Nomination de Durand, ci-devant bénédictin, aux fonctions de principal du collège de Sablé (f° 56) ; — 30 décembre : Violences contre le curé constitutionnel de Solesmes (f° 62) ; — 19 janvier 1792 : Troubles à Brûlon (f° 71) ; — 7 février : Pillage des actes de l'état-civil à la cure de Souvigné-sur-Sarthe (f° 77) ; — 27 avril : Violences contre le procureur syndic Liberge (f° 106). — Nombreuses lettres relatives à la vente des biens nationaux, au traitement des ecclésiastiques, aux secours divers accordés aux communes. — Registre blanc depuis le feuillet 217.

L. 582. (Registre.) — 69 feuillets, papier.

26 vendémiaire an II — 3 frimaire an IV. — Correspondance (suite). — Lettres d'ordre administratif, sans intérêt, occupant à peine la moitié du registre.

L. 583. (Registre.) — 248 feuillets, papier.

1790-1793. — Pensions ecclésiastiques : mandats. — Ordonnancements par ordre de date. En tête, table alphabétique des destinataires des mandats. — Le registre n'est occupé que du feuillet 1 au feuillet 48 et du feuillet 130 au feuillet 207.

District de Sillé-le-Guillaume.

L. 584. (Registre). — 190 feuillets et 98 pièces intercalées, papier.

17 juin 1790 — 31 décembre 1792. — Délibérations du Directoire. — 17 juin 1790 : Formation de l'administration du district. Président élu : Bachelier. Administrateurs élus : Anjubault, Courcelle, Mouette, Dolbeau, Regnard, Beaury, Hermange, Mallet, Lecoq, Dudouet, Guittet (f° 2) ; — 12 octobre : Nomination des juges près le tribunal de Sillé (f° 11) ; — 13 oct. : Démission du procureur syndic Guyon (f° 13) ; — 2 novembre : Réunion provisoire de la commune du Creux à St-Denis-d'Orques (f° 21) ; — 24 nov. : Délimitation des districts de Sillé et d'Evron (f° 22) ; — 14 avril 1791 : État des différentes mesures en usage dans le district de Sillé (f° 39) ; — 15 mai : Interdiction à plusieurs curés de donner la bénédiction nuptiale en raison de leurs sentiments anti-constitutionnels (f° 44) ; — 23 juillet : Réclamations de plusieurs citoyens contre l'enlèvement des fonts baptismaux de l'église Saint-Etienne (f° 49) ; — 25 juillet : Mise en accusation contre Courveault, ci-devant chanoine, qui refuse de prêter serment (f° 50) ; — 1 août : Réquisitoire du procureur syndic contre les sœurs de Chassillé rebelles à la loi (f° 51) ; — 12 août : Protestation contre le départ du 14e régiment de dragons qui assurait l'ordre à Sillé (f° 52) ; — 21 septembre : Ordre de translation des ornements et des cloches de l'église St-Etienne dans celle de Notre-Dame (f° 55) ; — 23 sept. : Armement des volontaires (f° 59) ; — 26 oct. : Dénonciation par le procureur syndic à l'accusateur national d'un nommé Drouineau qui refuse de faire baptiser son enfant (f° 71) ; — 7 décembre : Demande de fermeture de l'église du Creux (f° 74) ; — 9 décembre : Tableau de répartition des contributions entre les communes du district (f° 75) ; — 14 mars 1792 : Démolition de l'église St-Etienne et vente des matériaux qui en proviendront (f° 89) ; — 31 mars : Mesures pour empêcher le retour des troubles qui ont eu lieu le 26 à Montreuil (f° 96) ; — 4 avril : Expulsion de

Freulon, ci-devant curé de Voutré, dans la Mayenne (fº 98); — 6 avril : Expulsion des sœurs de Saint-Symphorien (fº 99) ; — 7 juillet : Organisation de la fête de la Fédération. Les boulangers doivent approvisionner abondamment leurs boutiques et les tenirs ouvertes le 14 juillet (fº 116) ; — 25 juillet : Démission de Grosse, curé d'Epineu-le-Chevreuil, nommé vicaire épiscopal de la Mayenne, et en marge, retrait de cette démission, les deux actes signés de Grosse (fº 119) ; — 6 août : Réclamation par les habitants d'Étival de l'église de l'ancienne abbaye ainsi que des cloches et des ornements sacerdotaux. Avis favorable du directoire (fº 124) ; — 24 août : Prestation du nouveau serment de maintenir « la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant » (fº 134) ; — 25 août : Répartition des contributions (fº 125); — 18 septembre : Pillage de la Goupillière à Rouez par les chouans (fº 144) ; — Mesures pour arrêter les pillages commis dans plusieurs communes ; — 18 octobre : Ordre de dresser l'inventaire de la bibliothèque de Courtemanche, à Parennes (fº 149) ; — Novembre : Délivrance de mandats à divers et don de rentes viagères à des serviteurs de l'État. — Nombreuses délibérations relatives à la vente des biens nationaux et au traitement des ecclésiastiques.

L. 585. (Registre.) — 236 feuillets et 9 pièces intercalées, papier.

2 janvier 1793 — 13 floréal an II. — Délibérations du Directoire (suite). — 29 janvier : Répartition d'un secours de 9250 ll. entre les pauvres des communes du district (fº 6) ; — 1 mars : Annulation des opérations de l'Assemblée primaire de Rouez (fº 9); — 30 avril : Ordre de faire descendre toutes les cloches des églises du district et de les briser (fº 22) ; — 11 Juin : Envoi des prisonniers détenus à Sillé devant le comité de surveillance (fº 30) ; — 13 juillet : Il est accordé à Loué 4000 ll. sur les 20000 données au district pour achats de subsistances (fº 39) ; — 22 juillet : Fixation du contingent à fournir par le district pour marcher sur Angers (fº 49) ; — 16 août : Lettre aux Conseils généraux des communes pour leur demander de porter remède à « la disette alarmante quoique « factice » qui se produit après une récolte abondante (fº 56); — 10 septembre : Répartition des grains que doivent fournir les communes du district (fº 61) ; — 13-16 octobre : Fixation du maximum des denrées de première nécessité (fº 86); — 28 brumaire : Ordre de brûler les titres féodaux (fº 109) ; — 13 germinal an II : État du montant des rôles de la contribution foncière pour 1793 (fº 198) ; — An II et an III : Ordonnancement de nombreux mandats à des pétitionnaires pour fournitures livrées ou services rendus au district. — Délibérations relatives aux subsistances et à la vente des grains. Nominations de gardiataires et de régisseurs des biens nationaux.

L. 586. (Registre.) — 258 feuillets, papier.

13 floréal an II — 19 thermidor an III. — Bien public : arrêtés du Directoire. — L'observation faite à l'article 486 s'applique au présent registre.

L. 587. (Registre.) — 187 feuillets, papier.

22 juillet — 8 octobre 1790. — Transcription des décrets, lettres patentes, proclamations. — Ce registre fait double emploi avec ceux de même nature provenant d'autres districts. — V. articles 473, 540, etc.

L. 588. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1790-1791. — Correspondance avec l'autorité supérieure. — 10 août 1790 : Circulaire du Comité de l'aliénation des biens nationaux sur la vente de ces biens. — La plupart des lettres contenues dans cette liasse ne sont que des accusés de réception d'avis et d'instructions émanant de l'administration centrale, ou des copies de circulaires relatives à différentes matières administratives. Nombreux imprimés.

L. 589. (Registre.) — 420 feuillets, papier.

16 floréal an II — 21 ventôse an III. — Correspondance générale. — Prairial an II : Lettres sur le mouvement des chouans dans le district (fºs 20 et ss.) ; — Rassemblement de chouans dans la forêt de la Petite-Charnie (fº 60); — 1 messidor : Poursuites inutiles contre ces révoltés (fº 71) ; — Messidor : Plusieurs lettres dans le même sens (fºs 72 et ss.) ; — Thermidor : Lettres relatives aux subsistances et aux réquisitions de grains ; plaintes incessantes à propos de la mauvaise situation du district (fºs 100 et ss.) ; — 26 thermidor : Sortie générale contre les chouans (fº 141) ; — 24 fructidor : Circulaire aux communes pour les engager à mettre moins de mollesse dans la résistance aux chouans (fº 177) ; — 16 brumaire an III : Lettre au général Le Bley, commandant la force armée du département de la Sarthe sur la formation d'un camp près de Sillé. On lui conseille de l'installer aux Coëvrons (fº 259) ; — 23 brum. : Demande de troupes au général Varin pour tenter une sortie contre les chouans (fº 270) ; — 8 frimaire : Lettre au même pour lui rendre compte des efforts des

chouans et lui exposer la situation du district (f° 300) ; — 23 frim. : — Protestations contre la retraite du cantonnement qui a enhardi les chouans et leur a permis de se livrer à de nouveaux pillages (f° 323) ; — Plusieurs lettres relatant les méfaits des ennemis de la République (f°s 324 et ss.). — La plupart des lettres de nivôse à ventôse constatent la situation périlleuse du district et les avantages remportés par les chouans dans de nombreuses occasions.

L. 590. (Liasse.) — 228 pièces, papier.

An III, premier trimestre. — Correspondance politique et administrative. — La plupart des pièces de ce dossier sont des instructions, généralement imprimées, adressées à l'administration du district par diverses commissions, surtout celle des Armées de terre et de mer, des Subsistances, des Transports et Messageries, et relatives à des faits d'ordre administratif courant. — Le reste fait double emploi avec les lettres analysées dans le précédent article.

L. 591. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

An III, deuxième trimestre. — Correspondance politique et administrative (suite). — Même observation que pour l'article précédent.

L. 592. (Liasse). — 197 pièces, papier.

An III, second semestre. — Correspondance politique et administrative (suite). — Voyez les articles précédents.

L. 593. (Registre.) — 804 feuillets, papier.

10 floréal an II — 21 frimaire an IV. — Ordonnances de paiements. — Décisions du Directoire délivrant des mandats en paiement des sommes dues aux fournisseurs, aux fonctionnaires, et d'indemnités à des communes ou à des particuliers.

CANTONS.

L. 549. (Registre.) — 118 feuillets, papier.

1 jour complément. an IV — 12 floréal an VII. — Canton de Ballon : délivrance des patentes. — Liste des patentes délivrées aux commerçants du canton, avec le nom du bénéficiaire, le lieu de sa résidence et sa profession en marge. Le registre est à moitié blanc.

L. 595. (Registre.) — 181 feuillets, papier.

10 frimaire an IV — 19 thermidor an V. — Canton rural du Mans : décisions, délibérations et arrêtés. — 10 frimaire an IV : Procès-verbal d'installation de la municipalité du canton rural (f° 1) ; — 6 nivôse : Transport des archives à la Couture, où l'administration tiendra désormais ses séances (f° 10) ; — 12 pluviôse : Invitation au département à conserver l'hospice du Pré et la maison d'éducation de Changé (f° 26) ; — 18 pluv. : Dénonciation contre le chef de poste de la Visitation (f° 27) ; — 20 prairial : Injonction aux réfugiés du presbytère de Sainte-Croix d'en sortir (f° 56) ; — Nombreuses délibérations d'ordre administratif courant ou relatives aux réquisitions.

L. 596. (Registre.) — 148 feuillets, papier.

24 thermidor an V — 27 floréal an VIII. — Canton rural du Mans : décisions, délibérations et arrêtés (suite). — 21 fructidor an V : Instructions aux communes pour la lecture publique du discours de Bernadotte et la réponse de La Réveillère-Lepeaux au Directoire, le 10 du même mois (f° 9) ; — 10 brumaire an VI : Réquisitoire pour la destruction des signes extérieurs du culte (f° 27) ; — 18 nivôse : Désignation des agents de canton pour recevoir les offrandes patriotiques pour la descente en Angleterre (f° 35) ; — 15 ventôse : Projet de réduction des communes du canton (f° 44) ; — 20 prairial an VII : Fête funéraire en l'honneur des ministres plénipotentiaires assassinés à Rastadt (f° 101) ; — 27 floréal an VIII : Inventaire du mobilier et des archives de la municipalité du canton rural du Mans.

L. 597. (Registre.) — 90 feuillets, papier.

9 fructidor an VII — 6 floréal an VIII. — Canton rural du Mans : correspondance. — La moitié de ce registre seulement est occupée et il ne renferme que la copie de lettres d'ordre administratif courant ou faisant double emploi avec des documents précédemment analysés.

L. 598. (Registre.) — 133 feuillets, papier.

An V — an VI. — Canton de la Suze : délibérations de la municipalité. — Les délibérations de ce registre di-

gnes d'être signalées sont exactement les mêmes que celles qui sont analysées dans l'article 596.

L. 599. (Registre.) — 148 feuillets, papier.

8 vendémiaire an VII — 2 prairial an VIII. — Canton de la Suze : délibérations de la municipalité (suite). — 5 frimaire an VII : Répartition des impôts entre les communes (f° 11) ; — 5 nivôse : Reconstitution du bureau de l'administration et annulation des opérations de l'Assemblée primaire de l'an VI (f° 18) ; — 19 nivôse : Formation d'une colonne mobile pour résister aux chouans (f° 26) ; — 5 pluviôse : Organisation des maisons d'arrêt (f° 29) ; — 9 vendémiaire an VIII : Passage d'une bande de chouans à la Suze (f° 80) ; — 19 ventôse : Compte détaillé des recettes et dépenses de la commune (f° 89) ; — 6 germinal : Inventaire des archives du canton de La Suze (f° 107). — La fin du registre est blanche.

FONDS DIVERS

L. 600. (Registre.) — 165 feuillets, papier.

4 octobre 1793 — 28 ventôse an III. — Comité de surveillance de Mamers : arrêtés. — Dénonciations de citoyens, informations contre eux, auditions de témoins, ordres d'arrestations ou de mises en liberté donnés par le Comité. — Affaires à signaler : 5 octobre 1793 : Arrestation du curé et du sacriste de Saint-Rémy-des-Monts, et de plusieurs citoyens accusés de comploter contre la République (f° 2) ; — Instruction sur une émeute à La Fresnaye (f°s 4 et ss.) ; — 8 oct. : Emeute à Mamers à l'occasion du recrutement (f°s 8 et ss.) ; — Relachement de plus de trente citoyens arrêtés dans cette circonstance (f° 29) ; — 14 nivôse an II : Vol de gargousses et de mitraille dans un caisson du corps de garde (f° 47) : — 6 messidor : Enquête sur le port d'emblêmes religieux, « différentes sortes de feuille « d'arbre, auquel on y apersevoit des figures de diffé« rentes espèces, comme vierge, enfant Jésus, ou ostie, « bras ou gembes... » (f° 90). — Brumaire : Poursuites contre des femmes qui ont refusé de fournir des grains aux réquisitions (f°s 130 et ss.).

L. 601. (Registre.) — 168 feuillets, papier.

23 vendémaire — 21 brumaire an III. — Comité de surveillance de Mamers : arrêtés (suite). — Ce registre, plus d'à moitié blanc, ne contient aucune délibération intéressante, la plupart des séances étant levées sans qu'aucune affaire n'y soit traitée. — A la fin, enquêtes sans résultat sur de banales dénonciations.

L. 602. (Registre.) — 80 feuillets, papier.

17 octobre 1793 — 20 ventôse an III — Comité de surveillance de Mamers : correspondance — 17 octobre 1793 : Adresse aux représentants du peuple pour leur demander de faire de bonnes lois (f° 2) ; — 27 frimaire an II : Réclamation d'une indemnité par les membres du Comité (f° 11) ; — 9 germinal : Arrestation d'une bande de voleurs de portefeuilles et falsificateurs d'assignats (f° 23). — La plupart des lettres sont des demandes de renseignements sur des détenus.

L. 603. (Registre.) — 143 feuillets, papier.

An II — An III. — Comité de surveillance de Mamers : Visa des passeports. — Ce registre n'a que quelques feuillets d'occupés ; ils contiennent, par ordre de date, le nom et le signalement des gens qui ont fait viser leurs passeports.

L. 604. (Liasse.) — Cinq cahiers, ensemble 146 feuillets, papier.

1793 — An III. — Comité de surveillance du Mans : dénonciations. — 23 avril 1793 : Attestation de la municipalité au Comité de la tranquillité de la ville (f° 15). — Avril : Nombreux témoignages sur les événements survenus à l'occasion du recrutement. — Les dénonciations portent toutes sur des opinions, aucune sur des faits. La plupart des enquêtes restent sans résultats.

L. 605. (Registre.) — 141 feuillets, papier.

4 nivôse — 4e jour complémentaire an II. — Comité de surveillance du Mans : arrêtés. — Ordres sommairement donnés d'arrestations ou de mises en liberté — Informations sur des citoyens donnés comme suspects d'incivisme : aucune affaire ne mérite d'être signalée. — 27 messidor an II : Formation des divers bureaux et organisation du travail du Comité (f° 176).

L. 606. (Registre.). — 142 feuillets, papier.

28 pluviôse an II — 14 nivôse an III. — Comité de surveillance du Mans : correspondance. — Transmissions de dénonciations à d'autres comités. — Lettres demandant ou fournissant des renseignements

relatifs à des détenus. — 23 ventôse an II : Réclamation de Guy, membre du Comité, contre sa révocation. Il convient qu'il a « quelque fois pris un verre de vin de trop », mais proteste de son patriotisme (f° 41) ; — Lettre de l'adjudant-général Valframbert, détenu à Rennes, pour protester de son innocence et réclamer la levée des scellés mis sur ses meubles (f° 45); — 22 germinal : Instructions du Comité de salut public sur les enquêtes à faire relativement aux détenus et les tableaux à dresser de leur état (f° 70) ; — Messidor : Plusieurs lettres relatives aux troubles du Mans (f°s 117 et ss.). — 22 fructidor : Copie d'une lettre de Garnier de Saintes à la Société populaire régénérée dans laquelle il invite les patriotes à s'unir pour lutter contre le parti de Bazin (f° 130) ; — 17 vendémaire an III : Abattement de l'arbre de la liberté au Mans (f° 134). — En tête du registre, table des lettres écrites par ordre de date et sans mention de leur objet.

L. 607. (Registre.) — 139 feuillets, papier.

1793—An III. — Comité de surveillance de Mézières-sous-Ballon : arrêtés. — 12 octobre 1793 : Destruction d'ornements à l'église en application de la loi (f° 2); — Nivôse : Perquisitions pour rechercher les brigands cachés (f°s 14 et ss.). — 22 pluviôse : Inventaire des derniers objets de valeur restant dans l'église (f° 22). — Ce registre ne contient qu'un très petit nombre de délibérations du Comité. Il est employé presque entièrement à la nomenclature des textes de lois et décrets transmis à l'administration.

L. 608. (Registre.) — 59 feuillets, papier.

1793—An II. — Comité de surveillance de Moncé-en-Belin : arrêtés. — 27 octobre 1793 : Installation du Comité et nomination de son bureau (f° 2). — Ce registre ne contient que quelques délibérations sans intérêt ; il est presque tout entier blanc.

L. 609. (Registre.) — 142 feuillets, papier.

10 pluviôse an II—29 pluviôse an III. — Comité de surveillance de Sillé-le-Guillaume : arrêtés. — 25 pluviôse an II : Nomination du bureau du Comité (f° 3); — 4 floréal an II : Arrêt de mise en liberté de trois individus, rédigé et signé de la main de Garnier de Saintes et joint à une délibération du Comité, du même jour (f° 17); — 8 thermidor : Dévastations commises dans le temple de la Raison (f° 31) ; — 30 vendémiaire an III : Dilapidations à la Chartreuse du Parc (f° 53) ; — Brumaire : Suite de l'instruction de la même affaire (f°s 54 et ss.) ; — 22 brumaire : Dégâts commis dans le magasin à salpêtre de Vassé (f°s 82 et ss.).

L. 610. (Registre.) — 188 feuillets, papier.

An III. — Comité de surveillance de Sillé-le-Guillaume : arrêtés (suite). — 9 ventôse an III : Rassemblement de chouans à Bernay (f° 17); — Enquête sur ce fait (f°s 18 et ss.). — Cinquante feuillets seulement de ce registre sont occupés.

L. 611. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

30 brumaire — 7 fructidor an II. — Comité de surveillance de Thoigné : arrêtés. — Quelques feuillets seulement de ce registre sont occupés et ne contiennent aucun arrêté intéressant.

L. 612. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1793 — An III. — Comités de surveillance de diverses communes : correspondance et extraits de délibérations. — Communes de La Bazoge, Beaumont, Brûlon, Challes, Château-du-Loir, Ecommoy, Juigné, Mamers, Le Mans, Parigné, Rouessé-Fontaine, Sablé et Saint-Ouen-en-Champagne : dénonciations de citoyens suspects et informations sommaires. — Les pièces intéressant Mamers et Le Mans font double emploi avec des documents précédemment analysés.

L. 613. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1793—An VII. — Comités de surveillance : mesures de sûreté publique. — Instruction des pétitions adressées par des citoyens arrêtés comme otages et demandant leur mise en liberté. — Répertoire des individus détenus pour suspicion ou faits d'incivisme (1793). — Tableau des détenus par mesure de sûreté et de police (an II). — Circulaires et proclamations imprimées sur la guerre des chouans déjà rencontrées dans les précédents dossiers.

L. 614. (Registre.) — 72 feuillets, papier.

1790 - 1793. — Délibérations de la municipalité de Marolles, près Saint-Calais. — Quelques délibérations sur des affaires d'ordre administratif courant. — Une bonne

partie du registre contient la nomenclature des lois et décrets transmis à la municipalité par l'administration centrale.

L. 615. (Registre.) — 130 feuillets, papier.

1790 — An V. — Délibérations de la municipalité de Saint-Rigomer. — Même observation que pour le précédent article. — La moitié du registre est blanche.

L. 616. (Liasse.) — 272 pièces et 1 cahier, 46 feuillets, papier.

1790—1791. — Canton d'Assé-le-Boisne : minute des audiences de la justice de paix. — Condamnations, nominations de curateurs, émancipations, poses et levées de scellés, expertises, déclarations de grossesse, etc.

L. 617. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1792. — Canton d'Assé-le-Boisne : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — Même observation que pour l'article 616.

L. 618. (Liasse.) — 233 pièces, papier.

1793-1794. — Canton d'Assé-le-Boisne : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 619. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1790. — Canton d'Auvers-le-Hamon : minutes des audiences de la justice de paix. — V. l'article 616.

L. 620. (Liasse.) — 237 pièces, papier.

1791. — Canton de Ballon : minutes des audiences de la justice de paix. — V. l'article 616.

L. 621. (Liasse.) — 235 pièces, papier.

1792. — Canton de Ballon : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 622. (Liasse.) — 257 pièces, papier.

1793. — Canton de Ballon : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 623. (Liasse.) — 345 pièces, papier.

1794. — Canton de Ballon : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 624. (Registre.) — 116 feuillets, papier.

1791-1792. — Canton de La Bazoge : audiences de la justice de paix. — Plumitif.

L. 625. (Registre.) — 51 feuillets, papier.

1791-1792. — Canton de La Bazoge : audiences de la justice de paix (suite). — Procès verbaux de tutelles, curatelles et émancipations.

L. 626. (Registre.) — 25 feuillets, papier.

1791 — An III. — Canton de La Bazoge : audiences de la justice de paix (suite). — Procès-verbaux de conciliations.

L. 627. (Liasse.) — 51 feuillets, papier.

1792-1793. — Canton de La Bazoge : audiences de la justice de paix (suite). — Plumitif.

L. 628. (Liasse.) — 242 pièces, papier.

1791-1792. — Canton de La Bazoge : audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 629. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

An II. — Canton de La Bazoge : audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 630. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

An II. — Canton de La Bazoge : audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 631. (Registre.) — 27 feuillets, papier.

An II — An VI. — Canton de La Bazoge : justice de paix. — Registre de police.

L. 632. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1791. — Canton de Bourg-le-Roi : minutes des audiences de la justice de paix. — V. l'article 616.

L. 633. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

1792. — Canton de Bourg-le-Roi : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 634. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

1792-1793. — Canton de Brûlon: minutes des audiences de la justice de paix. — V. l'article 616. — Election d'un juge de paix en 1792.

L. 635. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1792 — An VI. — Cantons de Courgains et de La Ferté-Bernard. — Procédure contre le juge de paix de Courgains (an VI). — Elections de juges de paix à La Ferté-Bernard.

L. 636. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1791. — Canton de Fresnay: minutes des audiences de la justice de paix. — V. l'article 616.

L. 637. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1792. — Canton de Fresnay : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 638. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1793. — Canton de Fresnay : minute des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 639. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

An II. — Canton de Fresnay: minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 640. (Liasse.) — 218 pièces, papier.

An II (suite). — Canton de Fresnay : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 641. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1791 — An VII. — Cantons de Lavardin, du Grand-Lucé, de Mamers : minutes des audiences de la justice de paix. — Réintégration des pièces au greffe de la justice de paix de Lucé (an VII). — Élection d'un juge de paix à Mamers (1792).

L. 642. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1791. — Canton du Mans : minutes des audiences de la justice de paix. — V. l'article 616.

L. 643. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1791. — Canton du Mans : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 644. (Liasse.) — 141 pièces. papier.

1792. — Canton du Mans : minutes des audiences de de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 645. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1792 (suite). — Canton du Mans : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 646. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1792 (suite). — Canton du Mans : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 647. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1793. — Canton du Mans : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 648. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

An II. — Canton du Mans : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 649. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

An III. — Canton du Mans : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 650. (Liasse.) — 1 pièce et 3 cahiers, 257 feuillets, papier.

1790-1791. — Canton du Mans : audiences de la justice de paix (suite). — Procès-verbaux de conciliations.

L. 651. (Liasse.) — 1 pièce et 4 cahiers, 378 feuillets, papier.

1792-1793. — Canton du Mans : audiences de la justice de paix (suite). — Procès-verbaux de conciliations (suite).

L. 652. (Liasse.) — 1 pièce et 4 cahiers, 379 feuillets, papier.

An II — An IV. — Canton du Mans : audiences de la justice de paix (suite). — Procès-verbaux de conciliations (suite).

L. 653. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

An VII — An X. — Canton du Mans : audiences de la justice de paix (suite). — Affaires de police portées devant la justice de paix (an VII-an VIII). — Élection d'un juge de paix (an X).

L. 654. (Liasse.) — 3 cahiers, 380 feuillets. papier.

1791-1792. — Canton de Monfort : minutes des audiences de la justice de paix. — V. l'article 616.

L. 655. (Liasse.) — 3 cahiers, 400 feuillets, papier.

1793. — Canton de Monfort : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 656. (Liasse.) — 3 cahiers, 360 feuillets, papier.

1793 (suite). — Canton de Monfort : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 657. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1791-1792. — Canton de Parcé : minutes des audiences de la justice de paix. — V. l'article 616.

L. 658. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1793. — Canton de Parcé : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 659. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

An VI — An III. — Canton de Parcé : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 660. (Liasse.) — 61 pièces et un cahier, 83 feuillets, papier.

An IV — An V. — Canton de Parcé : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 661. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

An VI. — Canton de Parcé : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 662. (Liasse.) — 215 pièces, papier

An VII. — Canton de Parcé : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 663. (Liasse.) — 251 pièces, papier.

An VII — An X. — Canton de Parcé : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 664. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1790 — An III. — Canton de Précigné : minutes des audiences de la justice de la paix. — Election d'un juge de paix (1790).

L. 665. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1790 — An V. — Canton de Précigné : audiences de la justice de paix (suite). — Procès-verbaux de conciliations.

L. 666. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1790 — An VIII. — Canton de Sablé : justice de paix. – Elections de juges de paix et d'assesseurs. — Affaires diverses. — Inventaire du mobilier de la municipalité (an VIII).

L. 667. (Liasse.) — 3 cahiers, 65 feuillets, papier.

1790 — An II. — Canton de Sablé : minutes des audiences de la justice de paix. — V. l'article 616.

L. 668. (Registre.) — 99 feuillets, papier.

An III — An IV. — Canton de Sablé : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 669. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

An II — An XI. — Canton de Sablé : minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 670. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1791 — An IV. — Canton de Saint-Calais : justice de paix. — Elections des juges. — Affaires diverses

L. 671. (Liasse.) — 213 pièces, papier.

1791-1792. — Canton de Saint-Paterne: minutes des audiences de la justice de paix. — V. l'article 616.

L. 672. (Liasse.) — 188 pièces, papier.

1793. — Canton de Saint-Paterne: minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 673. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1791-1793. — Canton de Savigné-l'Evêque: minutes des audiences de la justice de paix. — V. l'article 616.

L. 674. (Liasse.) — 241 pièces, papier.

An II — An IV. — Canton de Savigné-l'Evêque: minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 675. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1792. — Canton de Sillé-le-Guillaume: minutes des audiences de la justice de paix. — V. l'article 616.

L. 676. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1791-1793. — Canton de La Suze: minutes des audiences de la justice de paix. — V. l'article 616.

L. 677. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

1791-1792. — Canton de Vallon: minutes des audiences de la justice de paix. — V. l'article 616.

L. 678. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1793 — An II. — Canton de Vallon: minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 679 (Liasse.) — 230 pièces, papier.

1791. — Canton de Vivoin: minutes des audiences de la justice de paix. — V. l'article 616.

L. 680. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1792. — Canton de Vivoin: minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 681. (Liasse.) — 223 pièces, papier.

1793 — An II. — Canton de Vivoin: minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 682. (Liasse.) — 225 pièces, papier.

An III. — Canton de Vivoin: minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 683. (Liasse.) — 231 pièces, papier.

An IV. — Canton de Vivoin: minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 684. (Liasse.) — 298 pièces, papier.

An V. — Canton de Vivoin: minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

L. 685. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

An VI — An X. — Canton de Vivoin: minutes des audiences de la justice de paix (suite). — V. l'article 616.

TABLE DES MATIÈRES

LE MANS. — TYP. ED. MONNOYER. — AOUT 1898

COLLECTION

DES INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

PUBLIÉE

Sous la Direction du Ministère de l'Instruction Publique

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

POSTÉRIEURES A 1789

SARTHE

Série L

(Articles **1-685**)

DOCUMENTS DE LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

(1789 — an VIII)

TABLE ALPHABÉTIQUE

RÉDIGÉE PAR J. L'HERMITTE, ARCHIVISTE, ET P. BLIN, SOUS-ARCHIVISTE



LE MANS

CHARLES MONNOYER, IMPRIMEUR, PLACE DES JACOBINS, 12

—

1924

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SARTHE

POSTÉRIEURES A 1789

TABLE DE L'INVENTAIRE SOMMAIRE

DE LA SÉRIE L

(La table renvoie aux *articles* et non aux pages. Elle tient compte des corrections apportées à l'*Inventaire sommaire* de 1898 par le *Répertoire numérique* dressé conformément à la circulaire ministérielle du 4 août 1903.)

ment, par exemple par le Commissaire du roi Directeur général de la liquidation des créances sur l'Etat, et minutes des réponses faites à ces lettres, 5 octobre 1790-30 brumaire an II, 192 pour partie ; — deux lettres adressées au Directoire de la Sarthe, par le ministre de l'Intérieur, 15 et 30 pluviôse an II, 190 pour partie ; — circulaire aux juges et accusateurs publics et lettre du ministre de la Justice au Directoire de la Sarthe, 12 juillet 1793 et 12 ventôse an II, 188 pour partie ; — lettres adressées au Directoire du département par le ministre de la Guerre et son département, notamment par la Commission de l'Organisation et du Mouvement des Armées de terre, ainsi que par le ministre de l'Intérieur, et lettres du Directoire du département aux Directoires des districts, 16 août 1790-9 fructidor an III, 191 pour partie ; lettres adressées aux mêmes par la Commission des Subsistances et Approvisionnements de la République, *puis* de Commerce et Approvisionnement, 17 ventôse-29 prairial an II, 193 pour partie ; — sept lettres, dont deux imprimées, adressées au Directoire du département par les généraux aux armées de l'Ouest, 12 juin 1793-7 floréal an III, 195 pour partie ; — deux lettres adressées au Directoire du département par Boutrouë, représentant de la Sarthe, 17 brumaire et 21 thermidor an II, 193 pour partie ; — placards et plaquettes imprimés : adresses patriotiques, manifestes politiques et pétitions diverses, classés dans l'ordre alphabétique des départements d'où ces documents émanent, 1er mai 1791-10 floréal an III, 194 pour partie. — Correspondance locale. Lettres et circulaires reçues, des districts, des municipalités et autres : *voyez* les articles relatifs à chaque district, aux municipalités et aux diverses autorités et institutions. — Minutes de lettres envoyées, classées par mois, janvier-décembre 1792, 128 ; janvier-août 1793 et nivôse-thermidor an III, 129. — Registres de transcriptions de la correspondance générale : lettres expédiées par le Directoire et le procureur général-syndic ou son substitut à l'Assemblée nationale, aux ministres, aux districts, municipalités et autres, nos 1-597, 31 juillet 1790-3 août 1791, 153 ; nos 598-978, 3 août 1791-23 janvier 1792, 154 ; nos 979-2.153, 23 janvier 1792-2 août 1793, 155 ; lettres expédiées par le Directoire aux mêmes, nos 1-391, 9 nivôse an II-27 vendémiaire an IV, 156 pour partie ; — Registres de transcription de la correspondance par bureau : Bien public, 1er janvier-10 août 1791, 127 ; nos 645 *bis*-728, 25 pluviôse-11 germinal an III, 133 ; Contributions, nos 507-1.273, 27 mars 1792-13 pluviôse an II, 141 ; nos 1.274-1.790, 21 pluviôse an II-23 vendémiaire an IV, 142 pour partie ; Police (*dite* Correspondance secrète de l'Administration du département), 17 messidor an III-25 vendémiaire an IV, 134 pour partie ; Travaux publics, nos 1-304 et [305-335], 16 février 1791-21 novembre 1792, 145 ; Routes, *puis* Travaux publics, nos 1-335 *bis*, 1er nivôse an III-22 vendémiaire an IV, 146 pour partie. — *Délibérations* : Procès verbaux signés des séances, 4 août-2 novembre 1790, 31 ; 24 novembre 1790-30 juin 1791, 31 *bis* [ancien 71] ; 1er juillet-12 octobre 1791, 101 ; 13 octobre 1791-4 février 1792, 102 ; 4 février-31 mars 1792, 103 ; 31 mars-4 mai 1792, 104 ; 4 mai-5 juin 1792, 105 ; 5 juin-16 juillet 1792, 106, 17 juillet-12 septembre 1792, 107 ; 12 septembre-25 octobre 1792, 108 ; 26 octobre-26 novembre 1792, 109 ; 28 novembre 1792-29 janvier 1793, 110 ; 8 germinal-3e jour complémentaire an II, 111 ; 1er vendémiaire-29 germinal an III, 112 ; 1er floréal-12 fructidor an III, 113 ; 13 fructidor an III-29 vendémiaire an IV, 114 pour partie. — Instructions du gouvernement au Directoire, 1790-an III, 1. — Organisation du Directoire, 28, 124. — Règlement, 283.

2me période, de l'an IV à l'an VIII. **Administration centrale du département** (constitution du 5 fructidor an III-22 août 1795, art. 174). L'Administration centrale du département a été installée le 1er brumaire an IV-23 octobre 1795 (L 114, fo 119). — *Arrêtés, circulaires, délibérations et proclamations :* Extraits imprimés, 4 brumaire an IV-19 ventôse an VIII, art. 36 ; Extraits manuscrits et imprimés, non classés et relatifs à des objets divers, 283 ; — Minutes signées, avec en-tête imprimés, auxquelles sont mêlées quelques expéditions, 1er-10 brumaire an IV, 55 pour partie ; 11 brumaire-30 frimaire an IV, 56 ; 1er nivôse-20 pluviôse an IV, 57 ; 21 pluviôse-30 ventôse an IV, 58 ; 1er germinal-20 floréal an IV, 59 ; 21 floréal-30 prairial an IV, 60 ; 1er messidor-30 fructidor an IV, 61 ; 1er vendémiaire-30 pluviôse-an V, 62 ; 1er ventôse-30 fructidor an V, 63 ; 1er vendémiaire-30 prairial an VI, 64 ; 1er messidor-30 fructidor an VI, 65 ; 1er vendémiaire-30 primaire an VII, 66 ; 1er nivôse-30 ventôse an VII, 67 ; 1er germinal-30 prairial an VII, 68 ; 1er messidor-30 fructidor an VII, 69 ; 1er vendémiaire-13 floréal an VIII, 70 ; — Registres par bureau : Comptabilité, nos 1-33, 23 germinal an IV-8 nivôse an VIII, 84 ; Contributions, 1er brumaire an IV-20 fructidor an V, 86 pour partie ; 21 fructidor an V-2 thermidor an VI, 87 ; 2 thermidor an VI-1er nivôse an VII, 88 ; 11-21 nivôse an VII, 89 ; Police administrative civile, 25 brumaire an IV-18 pluviôse an V, 79 ; 18 pluviôse an V-7 thermidor an VI, 80 ; 11 thermidor an VI-14 floréal an VIII, 81 ; Police administrative et militaire, 1er brumaire an IV-25 nivôse an V, 82 pour partie ; 15 nivôse an V-8 floréal an VIII, 83 ; Police générale, 3 bru-

maire an IV-25 frimaire an VII, 77 pour partie ; 1er nivôse an VII-14 frimaire an VIII, 78; Routes, *puis* Etablissements, travaux et secours publics, 7 brumaire-11 frimaire an IV, 94 pour partie; 17 frimaire an IV-27 vendémiaire an V, 95 ; 27 vendémiaire an V-17 frimaire an VI, 96; 27 frimaire an VI-17 vendémiaire an VII, 97 ; 17 vendémiaire-7 thermidor an VII, 98; 17 thermidor an VII-28 germinal an VIII, 99. — *Correspondance*: Correspondance générale. Lettres, circulaires et arrêtés, reçus par l'Administration centrale et le Commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale de la Sarthe, des ministres, des généraux, des députés et des départements, savoir: Lettres du ministre des Finances et de son département (Commissaires de la Trésorerie nationale, Administrateurs de la Loterie nationale) adressées à l'Administration centrale de la Sarthe et au Commissaire du Directoire exécutif près cette Administration, notamment sur l'emprunt forcé de l'an IV, et minutes de réponses du Commissaire du Directoire exécutif, 7 brumaire an IV-3 fructidor an VII, 192 pour partie; lettres adressées aux mêmes par les ministres de l'Intérieur et de la Guerre relatives aux pensions des veuves des défenseurs de la patrie, 15 pluviôse an VI-28 nivôse an VIII, 192 pour partie ; lettres adressées aux mêmes par le ministre de l'Intérieur, et quelques arrêtés du Directoire, 1er frimaire an IV- 5e complémentaire an VIII, 190 pour partie; lettres adressées aux mêmes et quelques lettres adressées à divers par le ministre de l'Intérieur, 7 pluviôse an IV- 2 pluviôse an VIII, 189 ; lettres adressées aux mêmes et quelques lettres adressées à divers par les ministres de la Justice et de la Police générale, 29 ventôse an IV-9 fructidor an VII, 188 pour partie; lettres adressées aux mêmes et à la députation de la Sarthe par le ministre de la Guerre et son département, notamment par la Commission de l'Organisation et du Mouvement des Armées de terre, et quelques arrêtés du Directoire, et minutes des réponses du Commissaire du Directoire exécutif, 17 brumaire an IV-7 ventôse an VIII, 191 pour partie; lettres et proclamations, dont plusieurs imprimées, adressées à l'Administration centrale de la Sarthe et au Commissaire du Directoire exécutif *puis* du Gouvernement près cette Administration, par les généraux aux armées de l'Ouest, les commandants de place et autres chefs militaires, et minutes de réponses du Commissaire du Directoire exécutif, 27 brumaire-28 fructidor an IV, 195 pour partie, 2 vendémiaire an V-3e jour complémentaire an VI, 196, 1er vendémiaire-3e jour complémentaire an VII, 197, 1er vendémiaire-11 germinal an VIII, 198 ; — lettres échangées entre l'Administration centrale de la Sarthe et le Commissaire du Directoire exécutif *puis* du Gouvernement près cette Administration, d'une part, et les représentants du peuple députés de la Sarthe, d'autre part, 2 brumaire an IV-9 nivôse an VIII, 193 pour partie; — placards et plaquettes imprimés : adresses patriotiques, manifestes politiques et pétitions diverses, classés dans l'ordre alphabétique des départements d'où ces documents émanent, 6 ventôse an IV-7 brumaire an VIII, 194 pour partie. — Correspondance locale. Lettres et circulaires reçues par l'Administration centrale et le Commissaire du Directoire exécutif près cette Administration : *voyez* les articles relatifs à chaque administration municipale de canton, aux communes et aux diverses autorités et institutions. — Registres de transcription de la correspondance générale et locale : lettres expédiées par l'Administration centrale du département de la Sarthe aux ministres, districts, cantons et autres, nos 392-406, 9 brumaire-14 floréal an IV, 156 pour partie; lettres relatives à l'organisation des administrations municipales des communes et de canton, reg. A, nos 1-197, 3 frimaire-15 pluviôse an IV, 157; lettres de ladite Administration aux ministres, cantons, municipalités et autres, reg. B, nos 1-499, 12 pluviôse-5e complémentaire an IV, 158; reg. C, nos 1-286, 1er vendémiaire-15 nivôse an V, 159; reg. D, nos 1-505, 15 nivôse-7 messidor an V, 160; reg. E, nos 1-321, 7 messidor an V-30 vendémiaire an VI, 161 ; reg. E et F, nos 222-384, 1er-29 brumaire an VI, et nos 1-371, 1er frimaire-28 prairial an VI, 162; reg. G, nos 1-280, 1er messidor an VI-25 vendémiaire an VII, 163; reg. G et H, nos 281-353, 26 vendémiaire-28 brumaire an VII, et nos 1-251, 1er frimaire-29 ventôse an VII, 164; reg. H et I, nos 252-306, 3-29 germinal an VII, et nos 1-[335], 1er floréal-28 thermidor an VII, 165; reg. L, nos 1-53 et lettres ss., 1er fructidor an VII-5 floréal an VIII, 166. — Registres de transcription de la correspondance par bureau : [Biens nationaux et émigrés], 7 germinal an VI-27 ventôse an VII, 132; — Comptabilité, 3 floréal an IV-15 ventôse an VIII, numéroté 1-468 à partir du 23 vendémiaire an V, 140; — Contributions, nos 1.791-1.949, 7 brumaire-15 fructidor an IV, 142 pour partie; nos 1.950-2.420, 16 fructidor an IV-13 prairial an VI, 143; nos 2.421-2.598, 14 prairial an VI-9 frimaire an VII, 144; — Etablissements et secours publics, nos 1-501, 18 thermidor an VI-28 messidor an VII, 149; nos 502-841 *bis*, 5 thermidor an VII-12 floréal an VIII, 150 ; — Police administrative militaire, nos 1-416, 1er complémentaire an IV-18 ventôse an V, 137 ; nos 417-632, 18 ventôse an V-9 fructidor an VI, 138; — Police administrative et militaire, 2e section, nos 1-807, 2 vendémiaire an V-4 frimaire an VII, 139; — Police générale (*dite* Correspondance secrète de l'Administration du

•